125

Hommage cordial

Marseille 6 Juin

Viallon

Marseille Révolutionnaire

L'ARMÉE-NATION

Cet ouvrage a été honoré d'une subvention de 1.000 francs du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et d'une subvention de 1.000 francs du Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

EN PRÉPARATION :

LES VOLONTAIRES DES BOUCHES-DU-RHONE

Imprimerie Nouvelle de Marseille (Association Ouvrière) 31, rue Sainte.

125

Marseille Révolutionnaire

L'ARMÉE - NATION

(1789 - 1793)

PAR

S. VIALLA

LIEUTENANT AU 10e RÉGIMENT D'ARTILLERIE A PIED

... Dans un pays libre tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen...

(DUBOIS-CRANCÉ, 1789).

... La garde nationale ne peut être que la *Nation-armée* se levant au bruit du danger pour défendre ses droits, sa liberté et sa sûreté...

(ROBESPIERRE, 1791).

PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT et Cie

IMPRIMEURS - ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1910

Tous droits réservés

LIBRARY
MAY 4 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
195
M38V5

10

AVANT-PROPOS

C'est au cours de recherches sur les bataillons de volontaires nationaux des Bouches-du-Rhône que nous est venue l'idée d'écrire ce livre.

Avant de suivre les bataillons à la frontière, il nous fallait examiner les conditions de leurs diverses levées : organisation primitive, mode de recrutement, état d'esprit des volontaires.

Pour ne point négliger l'influence déterminante en l'espèce du temps et du milieu, nous avons dû nous préoccuper de la répercussion dans la nation des événements et soubresauts politiques de l'époque.

Or, en 1790, le pays était déjà organisé militairement et, les premières levées de volontaires n'ayant eu lieu qu'en 1791, notre étude a porté, au préalable, sur la garde nationale, d'organisation antérieure.

Aussi bien cette étude nous paraissait assez neuve pour être tentée. Sans être originale, l'œuvre que nous avons entreprise a peu de précurseurs. On ne s'est pas assez occupé jusqu'ici, croyons-nous, de ce qui s'est passé dans le pays, au point de vue militaire, avant le départ des citoyens-soldats pour la frontière. Peut-être cette lacune est elle la cause initiale des principales raisons qui ont fait envisager, jusqu'à nos jours, de façons très diverses, dans les écrits publiés journellement sur les bataillons de volontaires, les mille questions qui s'y rattachent d'une manière plus directe.

Le sous-titre que nous avons adopté : *L'Armée-Nation* indique assez le sens général de cette partie du sujet.

Mais l'armée-nation, dont il est question ici, n'est pas allée aux frontières. Son établissement, ses luttes à l'inté-

rieur, ne sont que la conséquence directe, le corollaire immédiat de l'établissement du nouveau régime, des luttes du peuple contre l'ancien. En réalité, nous appelons : armée-nation la garde nationale elle-même qui s'est levée, selon Robespierre, pour défendre ses droits, sa liberté et sa sûreté.

L'histoire de la garde nationale marseillaise est liée étroitement à celle du peuple lui-même. De là le titre plus complet de notre ouvrage : ***Marseille Révolutionnaire***, que nous avons divisé en trois parties.

Dans la première, le peuple, dès les premiers jours de la Révolution, sous l'égide de la bourgeoisie, s'arme et s'organise militairement. Il se heurte aussitôt à l'armée permanente d'autrefois, à l'armée du roi qui essaie de lui tenir tête. Mais la Révolution poursuit sa marche. Et, si les chefs résistent, les soldats de l'ancien régime sont, par la force des choses, gagnés à la cause de la Nation. La garde nationale marseillaise se renforce chaque jour. Pénétration de l'armée et de la nation, c'est là notre premier livre.

Bientôt le peuple prend définitivement le dessus. Il marche à la conquête de la liberté, terrasse l'aristocratie, fonde la République. La garde nationale marseillaise soutient Avignon contre le pape, désarme la ville d'Arles, renverse le trône du roi au 10 août. L'œuvre des citoyens-soldats paraît accomplie. Tel est le thème du second livre.

Malheureusement, la bourgeoisie recule. La Révolution dépasse le but. Il faut donc l'enrayer et même revenir en arrière. Le peuple est sacrifié. C'est la guerre civile. L'armée des citoyens-soldats ne lutte plus que dans l'intérêt particulier d'une caste. La garde nationale marseillaise sombre lamentablement. Nous le montrons au troisième livre.

La conclusion est aisée à tirer : double devoir pour le peuple, s'il tient les rênes et entend les garder, de fortifier son éducation politique et de développer son instruction militaire.

Mars 1910.

Nous sommes heureux de remercier ici tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à nos travaux. Nous avons trouvé auprès de MM. les archivistes, bibliothécaires, conservateurs de musée et bibliophiles du département un accueil tout à fait empressé. Des portraits, des estampes curieuses, des documents rares et inédits ont été mis, de la façon la plus gracieuse, à notre entière disposition. Nous avons largement puisé dans des collections particulières. Des concours dévoués sont venus à nous spontanément.

Il est de notre devoir d'exprimer tout d'abord notre gratitude à la Direction du *Petit Provençal* qui, en publiant des extraits de *Marseille Révolutionnaire*, a ainsi vulgarisé la lecture de notre ouvrage. C'est de tout cœur que nous savons gré à M. Martin, directeur du journal, à M. Clérissy, secrétaire général de la rédaction, de la bienveillance qu'ils nous ont témoignée. M. Clérissy, en particulier, nous a aidé dans notre tâche. Nous l'en remercions profondément. M. Bosmian, du *Petit Provençal*, a photographié pour nous les gravures, les estampes et des documents. Qu'il reçoive ici l'expression de notre reconnaissance.

A un autre point de vue, nous tenons à remercier, en tout premier lieu, M. Fournier, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône. M. Fournier ne s'est pas contenté de nous signaler les sources. Il nous a indiqué la marche à suivre, nous a guidé dans nos recherches. Nous avons trouvé auprès de lui un guide sûr, éclairé, toujours disposé à nous être utile.

Dans la recherche des documents, un concours des plus précieux nous a été offert par M. Busquet, archiviste des Bouches-du-Rhône. Au cours d'un classement définitif qui vient d'être fait par ses soins, M. Busquet a mis à jour des documents importants qu'il s'est empressé de nous communiquer, tels que deux lettres de Kellermann, la commission délivrée à Carteaux par le général de brigade l'Etenduère, une relation inédite du passage du bataillon du 10 août à Paris, etc. M. Busquet a droit aussi à notre reconnaissance.

Nous devons également remercier tous ceux qui, à divers titres, ont bien voulu très obligeamment se mettre à notre disposition : M. Baret, de la Bibliothèque Municipale ; M. Mabilly, des Archives de la Ville ; M. Riboulet, des Archives des Bouches-du-Rhône ; M. Martin, du Cabinet des médailles ; M. Clerc, du Musée du Parc Borély ; MM. Paul Arbaud, Ferrier et Moulin, d'Aix ; M. Dauphin, d'Arles, conservateur du Museon Arlaten. Enfin nous n'avons garde d'oublier notre ami M. Villa, instituteur à Saint-Pargoire (Hérault), qui nous a aidé dans la correction des épreuves.

LIVRE PREMIER

LIVRE PREMIER

Organisation de la Garde Nationale Marseillaise

La Garde Nationale Marseillaise et les Régiments de l'ancien Régime

CHAPITRE PREMIER

I. *Situation politique de la ville de Marseille en 1789. — Rôle de Mirabeau. — Misère du peuple. — Emeute du 23 mars.* — II. *Etablissement de la première milice citoyenne. — Organisation de cette milice. — Son rôle. — Son utilité.* — III. *Dissolution de la milice citoyenne (14 mai). — Le Gouverneur militaire de la Provence pénètre dans Marseille à la tête de 8.000 hommes de troupes de ligne. — Création de la garde bourgeoise.* — IV. *Mauvaise organisation de cette nouvelle milice. — Son impopularité. — Les masses se tiennent à l'écart. — Répercussion sur les esprits de la journée du 14 juillet.* — V. *Provocations royalistes. — La milice bourgeoise tire sur le peuple à la Tourette (19 août). — Naissance de l'affaire prévôtale.* — VI. *La milice bourgeoise ne peut se recruter qu'en officiers. — Elle prête le serment civique conjointement avec les troupes de ligne.* — VII. *Affaire prévôtale. — Emeute du 8 décembre. — Dictature d'André à Marseille.*

I

On accuse parfois le peuple marseillais d'avoir porté de l'exagération dans ses revendications sociales, à l'époque de la Révolution. Ceux-là connaissent mal l'histoire qui exposent brutalement les faits et en tirent des conséquences, sans tenir compte des mobiles qui les déterminent, des éléments qui entrent en jeu, de l'état d'âme qui les précède.

Certains historiens expliquent les faits révolutionnaires, à Marseille, par l'exubérance du caractère méridional, le climat, les mœurs locales. Ces causes sont bien secondaires. Le rôle de Marseille, sous la Révolution, est dû à d'autres causes plus profondes, plus lointaines, plus en rapport avec l'histoire même.

De toutes les villes du royaume, Marseille est sans contredit celle qui a embrassé avec le plus d'enthousiasme la cause révolutionnaire, à son apparition. Cela tient à sa situation spéciale. Son esprit commercial, dégagé de toute empreinte, et ses prérogatives séculaires en sont les raisons déterminantes.

Avant 1789, Marseille est presque indépendante. C'est une espèce de ville libre dans l'ancienne Provence et le roi de France porte à peine le titre de « comte de Provence, de Forcalquier et terres adjacentes ». Elle se souvient qu'elle a presque été érigée en République au treizième siècle. Mais en 1789 ses privilèges sont bien déchus. L'absolutisme du pouvoir royal a tout nivelé. Louis XIV, surtout, a porté de rudes coups à l'indépendance de l'antique Phocée.

Aussi les masses se souviennent-elles. La petite noblesse, le bas clergé, se retrouvent dans l'effort avec l'artisan et l'ouvrier contre l'autorité royale maintenant ébranlée. L'intérêt commercial lie, à Marseille, toutes les classes de la société. On comprend ainsi que le peuple soit appelé de bonne heure à donner sa mesure. Partout ailleurs il prendra part aux luttes après la bourgeoisie, souvent très tard. Ici, toutes les forces vives sont unies dans un commun élan dès le début du mouvement révolutionnaire. Les pouvoirs publics feront mieux que seconder les masses ; ils dirigeront leurs efforts.

Pour être complet il faut bien, aussi, faire cette remarque qu'il y a à Marseille un état d'âme spécial. L'esprit séparatiste d'une ville libre anime surtout les classes soi-disant dirigeantes. La petite patrie prend une importance exceptionnelle, exagérée.

A l'époque qui nous intéresse, tous les actes des pouvoirs publics recèlent cette indépendance à l'état latent. Ils reflètent en cela l'opinion publique. Des historiens connus, Taine, par exemple, ne verront dans les mobiles déterminants que pure insubordination vis-à-vis du pouvoir central. Sans doute les Marseillais sont parfois indociles. Mais cet esprit d'insubordination n'est point sans grandeur. Marseille a pour elle un long et brillant passé, un légitime orgueil de sa noble et

antique origine. C'est la vieille Phocée qui se réveille et porte au loin son esprit de commerce et ses lumières.

En pleine tourmente, en 1790, après avoir marché la première dans la voie des réformes et quoique foncièrement dévouée aux idées nouvelles, elle ne verra pas sans stupeur disparaître la franchise du port. La lettre qu'elle adresse, à ce sujet, à l'Assemblée nationale, le 28 juillet, nous découvre sa mentalité particulière.

« Marseille, s'écrie-t-elle, qui la première a levé l'étendard de la liberté, Marseille qui la première a dévoilé les abus et proscrit ses députés, Marseille qui la première a donné l'exemple d'une milice citoyenne sur laquelle s'est ensuite formée la garde nationale dont la France s'honore aujourd'hui, Marseille entièrement dévouée à la Constitution et scrupuleusement soumise aux décrets de l'Assemblée, Marseille qui a fait des sacrifices bien plus considérables qu'aucune ville du royaume, Marseille se voit dépouillée de jour en jour... (1). »

La grande ville domine la Provence entière qui la suivra aveuglément dans toutes les phases de son histoire révolutionnaire. Mais si Marseille a pour elle les masses populaires, Aix, en 1789, est encore la capitale de l'ancien comté. C'est là qu'est concentré le pouvoir royal autour duquel les privilégiés vont lutter avec acharnement pour défendre leurs prérogatives menacées. La grande noblesse, le haut clergé, sont, à leur tour, unis dans l'effort avec le Parlement qui synthétise l'absolutisme, avec l'Intendant prévaricateur qui reçoit souvent, en dehors du roi lui-même, les ordres secrets d'un pouvoir exécutif sans moralité. Le parti de la cour a pour seconder ses vues et comme appui matériel efficace (du moins il le croit), l'armée de l'ancien régime, les troupes du roi, qui, sur un ordre, balayeront comme fétu de paille la poussée populaire.

L'antagonisme entre les privilégiés et les masses apparaît bientôt. Les Etats de Provence viennent de se rassembler à Aix

(1) Archives municipales. Registre des délibérations du Conseil général de la commune. Tome II, page 28. — Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1799. Tome 40, page 242.

(janvier 1789). L'attitude de la noblesse et du clergé est nettement hostile à toute innovation. La scission entre le Tiers-Etat et les représentants de l'ancien régime éclate, irréductible. Mirabeau, rompant sans retour avec son ordre, l'accentue. Il prend en mains la cause populaire et tonne contre les privilégiés. Les Etats se séparent à la hâte après avoir voté précipitamment les impôts royaux (2 février).

Mirabeau

(Collection du Musée Borély)

Peu après, Mirabeau se rend à Marseille. Il y est reçu comme un dieu. Dès son arrivée, une foule de jeunes gens lui sert d'escorte et l'accompagne partout. Des députés de toutes les corporations viennent à tout instant lui offrir leurs hommages. Ses avis sont reçus comme des lois. Les magistrats de l'ancien régime sont encore au pouvoir et se terrent. Quand Mirabeau paraît au théâtre il voit sa loge couverte de guir-

landes et de tapis. On chante des couplets en son honneur ; les dames le couronnent de laurier. La musique du régiment de Vexin vient lui offrir des aubades.

Le jour de son départ les ateliers sont fermés, les chantiers déserts. La population tout entière se porte sur son passage et baise les roues de son carrosse ; les femmes lui offrent leurs enfants. Cinq cents jeunes gens, à cheval, le précèdent sur la route ; trois cents voitures suivent la sienne. Il fait son entrée dans la ville d'Aix à la lueur des torches. Le peuple voit en lui son sauveur.

C'est le sauveur attendu, en effet. Il s'est élevé contre la tyrannie et les impôts qui viennent encore une fois d'être votés. Or, les impôts pèsent lourdement sur le peuple, à Marseille, où il n'existe pas de contributions directes. Des taxes énormes sur les denrées de première nécessité, comme le pain, le vin, la viande, sont les seules ressources de la ville. Les capitaux sont libres de toute imposition ; les propriétaires ne paient pas l'impôt foncier. Le peuple, seul, doit pourvoir à toutes les charges.

C'est surtout la façon arbitraire et tyrannique dans le mode de perception qui exaspère les masses. Les employés des fermes, sûrs de l'impunité, commettent des exactions, se livrent à des rapines. Les fermiers s'enrichissent aux dépens du peuple. Ils ont hôtels, laquais, valetaille. Ils sont arrogants et vindicatifs. Il y a dans les prisons de nombreux débiteurs qui attendent d'être envoyés aux galères. Certains magistrats, le président du Parlement, lui-même, partagent honteusement avec les fermiers le produit de la sueur des ouvriers. Par surcroît l'hiver de 1788-89 a été très rude. Pour en donner une idée, rappelons que 30 0/0 des oliviers ont péri en Provence. Un long cri de détresse s'échappe de toutes les poitrines. L'orage monte et grandit. La situation paraît sans issue.

Une adresse signée par 90.000 habitants, est envoyée au comte de Caraman, gouverneur militaire de la Provence. Marseille, cette ville autrefois opulente, est une ville « perdue de misère ». Au lieu des germes nourriciers qui « donnent la vie » on n'y trouve que la cendre des morts. « C'est un sépul-

cre blanchi. » Tels sont les termes de cette adresse que nous résumons (1).

Mais le comte de Caraman ne songe pas à étudier les causes de l'agitation populaire. Persuadé qu'elle a été uniquement fomentée par Mirabeau, il lui écrit de faire cesser cette

L'Hôtel de Mirabeau, place de Lenche
(Bibliothèque municipale)

« effervescence affligeante ». Le grand tribun lui répond que le peuple meurt de faim et que le Parlement ferait mieux de secourir les malheureux, au lieu de les pendre, lorqu'ils manifestent trop bruyamment.

(1) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome I, page 32.

L'impulsion est donnée maintenant. Désormais la lutte va éclater sans trêve ni merci. Rien ne pourra arrêter l'élan des masses populaires, que des siècles de souffrances accumulées ont poussées à bout. L'irritation est à son comble. Le moindre incident peut déchaîner la tempête.

Le 23 mars, un attroupement considérable se forme à la plaine Saint-Michel. Là, des orateurs populaires développent devant la foule les griefs et les sujets de plaintes. 6.000 personnes, mues comme par un ressort, se ruent vers l'Hôtel de Ville qu'elles envahissent. Les magistrats, épouvantés par les cris de la multitude, promettent d'abaisser le prix du pain et de la viande. Une partie du rassemblement se retire.

Il y a, dans la rue Ventomagy, un riche fermier, Rebufel, dont la fortune est un scandale public. Sa maison, en un instant, est entourée par la foule. Les portes sont forcées, les appartements dévastés. C'est le peuple qui se fait justice. Les officiers municipaux essaient de calmer la surexcitation des esprits. Ils font appel aux citoyens eux-mêmes, et une troupe de jeunes gens, parmi lesquels il faut citer la corporation des portefaix, le capitaine Arnaud en tête, se met en devoir de rétablir l'ordre

Le maire et l'assesseur, à la suite de ces événements, disparaissent. Les échevins, sincèrement dévoués à la cause du peuple, font appel aux notables du tiers. Le Conseil municipal prend alors le nom de « Conseil renforcé ». Une de ses premières mesures consiste à réduire considérablement le prix des denrées. Le peuple reçoit ainsi satisfaction.

Tel est le résultat de la première insurrection populaire, à Marseille.

II

L'émeute du 23 mars eut aussi pour résultat de faire apparaître à tous les yeux la nécessité de la création d'une force armée pour le maintien de l'ordre public. Après le pillage de la maison Rebufel, une certaine partie de la population, exaspérée par une longue suite de privations et de vexations de toute nature, avait essayé de mettre également au pillage les magasins du quai de Rive-Neuve. Mais les jeunes citoyens se

dévouèrent encore une fois et s'opposèrent par la force à tout excès condamnable.

Il importait que la Révolution, à son début, ne tournât pas à la démagogie. Dans une grande réunion tenue chez Arquier (1), il fut décidé que la milice citoyenne serait permanente.

L'organisation, aussitôt prévue, fut soumise le 24 mars, à la ratification du marquis de Pilles, gouverneur viguier, et des officiers municipaux qui l'approuvèrent. Bientôt toutes les catégories de citoyens vinrent grossir les rangs de cette garde naissante qui forma des compagnies, leva des patrouilles, établit des tours de service et assura l'ordre.

Une fois constituée de façon légale, la milice donna le commandement des quatre bataillons qu'elle venait de former à quatre notables pris dans le Conseil renforcé : MM. d'Isnard, Samatan, Peloux et Raymond. M. de Libertad, ancien militaire et chevalier de Saint-Louis, fut revêtu du commandement général.

L'effectif de ces bataillons fut variable. A l'origine, il ne s'éleva guère au-dessus de 500 hommes. Mais il s'accrut bientôt du contingent des corporations de tous les métiers. Les portefaix, nous l'avons vu, s'étaient levés dès le premier jour et formaient, pour ainsi dire, le noyau de l'élément populaire. Les prud'hommes des patrons pêcheurs incorporèrent peu après leur personnel d'élite. Il ne manquait plus à la milice citoyenne, pour être une force vraiment nationale, que l'adhésion du corps de la noblesse.

Cet ordre privilégié offrit lui-même ses services. Il fit connaître, le 28 mars, qu'il désirait participer, à son tour, au maintien de l'ordre. Son concours fut aussitôt accepté (2).

---

(1) Aujourd'hui café des Allées.

(2) Lettre de l'ordre de la noblesse aux commissaires de la milice citoyenne : « ...Vous pouvez disposer de chacun de nous et nous placer dans les patrouilles que vous avez déjà établies ; nous trouverons toujours un véritable plaisir à seconder votre zèle et nous nous rendrons exactement aux jour, lieu et heure que vous voudrez bien nous indiquer. » Ont signé : le marquis de Pontevès, président ; Achy, Antoine, Aillaud de Cazeneuve, Dieudé, d'Anfossy, d'Arnaud, le chevalier de Beausset, d'Arnaud la Garcinière, Borély, Jacques Borély, Chomel, Boisson, Nicolas Borély, J. Borély, Pérenger, Labaume, Bourguignon, Combis fils, Cambray, Cipières, Combis,

Ainsi, sous l'action spontanée des masses et du bon vouloir des classes privilégiées, nous assistons, à Marseille, à cet exemple réconfortant de la création d'une force armée permanente qui englobe tous les citoyens indistinctement. C'est en petit l'image de la nation armée qui se lève au moment du danger pour défendre ses droits et sa liberté menacée. L'exemple est unique dans les fastes de la Révolution. On ne saurait trop insister sur ce détail important que les privilégiés sont venus d'eux-mêmes, à l'origine, au-devant du peuple. Ils comptaient après tout, peut-être, conserver une domination qui leur échappait (1).

Quand la Constituante, en effet, proclamera plus tard le principe de la souveraineté nationale et qu'elle tentera d'organiser une force nationale régulière, les nobles et les riches se tiendront à l'écart cette fois. A Marseille, en particulier, la garde nationale ne sera que l'expression de la volonté populaire. Il fut matériellement impossible, par la suite, aux officiers municipaux d'y faire entrer non seulement la noblesse, mais aussi la classe aisée ou riche, elle-même, qui se déroba à ses devoirs d'une façon constante.

La milice citoyenne n'adopta point d'uniforme. Elle eut simplement, comme marque distinctive un « pouf » ou plumet que l'on mettait au chapeau et dont la couleur désignait la

officier de marine ; Cortès de Marres, Combis, officier d'infanterie ; le chevalier de Cipières, le marquis de Candolle, Campon, de Lifle-Lavérune, de Lifle-Montel, Hilaire de Chamvert, Des-Michels, Pierrefeu, Dauphin, Trébillaux, Dumon fils aîné, Dumon fils cadet, le vicomte de Flotte, le marquis de Fortin, Laurent-Ferry, Ferry-Duclaux, Fabron de Chaudelle, Fabron fils, Ferre-Lagrange, volontaire de la compagnie Mirabeau ; Ferre-Lagrange, lieutenant de vaisseau ; Girard de Gérin, Gérailleau, Girard Dudemaine l'aîné, Gay de Téradel, J. Gay de Téradel, Girard Dudemaine, commissaire des guerres, Gervais, Hermite père et Hermite fils, Mazargues fils, Lemaistre, Montgrand, Marin, le chevalier de Marin, Paul, le comte de Pontevès, Payan, R. de Pélissier cadet, Louis Rolland, Raymond Trest, Riants, Ruy-Foresta, Rey aîné, Rolland de Sillans, Rostand fils aîné, Thomas Roux, Venture, Venture de Paradis, Villeneuve du fort Saint-Jean, le chevalier de Villeneuve-Trans (Bibliothèque municipale, collection Bouillon-Landais, tome XIX, page 7)

(1) La suite des événements peut le laisser supposer. La milice citoyenne fut calomniée peu après par ceux-là mêmes qui avaient contribué à sa formation. Il avait fallu simplement pour cela un ordre de la Cour déclarant que cette association était illégale.

compagnie. L'armement consistait uniquement dans le port de l'épée ; rarement le fusil fut employé. La guinguette d'Arquier, aux allées de Meilhan, tenait lieu de quartier général. C'est là que se réunissait en permanence l'état-major, que l'on discutait et délibérait, que l'on recevait les communications et les dépêches. Le café François, sur le cours Belsunce, servait de point de ralliement et de corps de garde. C'était de ce café que partaient, pendant la nuit, les nombreuses patrouilles auxquelles la ville dut en grande partie son salut.

Les services que rendit la milice citoyenne sont incontestables. Des masses furieuses de malfaiteurs parcouraient à cette époque les rues de Marseille, même pendant le jour, dévalisaient les passants, les magasins, enfonçaient les boutiques, malmenaient le paisible bourgeois, semaient partout la terreur. En l'espace de quelques jours la ville fut nettoyée. Les malfaiteurs gagnèrent la campagne où d'autres patrouilles les pourchassèrent.

La confiance reparut bientôt dans Marseille. Les services rendus par la milice citoyenne furent fort appréciés. Des députés de toutes les classes de la société vinrent à la guinguette d'Arquier témoigner leur reconnaissance. On y vit successivement la députation des dames notables, celles du chapitre de Saint-Victor, des avocats, des procureurs, etc. Le 28 mars, les dames de l'aristocratie envoyèrent à la milice 250 cocardes comme « un témoignage de leur sensibilité à son zèle patriotique (1). »

Dans une réunion du Conseil général de la Commune (2), il

---

(1) Mmes Raymond, de Cathelin, Raymond belle-fille, de Malijaï, de Demandolx, de Ste-Croix, de Martignan, Rancurel, de Saint-Jacques, la duchesse de Pilles, la baronne de Glandevès, Borély, la marquise de Demandolx la Pallu, Pierrefeu Foresta, Mlle de Pierrefeu, Mlle Féris, Thoron de la Robine, Mlle Baillot, d'Albertas, de Besse, d'Hostager, Leques, de Hillens, Audibert, Teissier, Hugues, Seimandy, Calavier, Ferréol, Michel la Roche, de Saint-Gervais, Hipolite Conil, Foresta-Pierrefeu, les dames Greling, Foresta, Rey belle-mère, Vanbeschen, Chapelier, Boyer, Seimandy, Liquier, Fare, Turellini, Kick, Reschier, Chomel, Dumond, de Caravaque, de Chastelet, d'Allemagne, Borély-Borély, Borély-Galet, Renauld, de Pontevès (Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais, tome XIX, page 12).

(2) Conseil municipal et réunion de notables pris dans les trois ordres : Clergé, Noblesse, Tiers-Etat.

fut délibéré, à l'unanimité des voix, qu'il serait adressé des remerciements à la milice citoyenne, en raison de son zèle pour le bien public. Le comte de Beausset, le chevalier de Montgrand et le curé de Saint-Laurent, membres du Conseil, sont députés à cet effet. La milice citoyenne reçoit publiquement les félicitations de ceux qui, un mois plus tard, devaient la combattre avec acharnement. Les prieurs du corps des portefaix, notamment, sont embrassés, en séance, par « Monseigneur l'évêque et MM. les administrateurs. »

Mais la milice citoyenne ne borne pas son rôle à une action de police. Elle fait mieux encore. Le 26 avril, une assemblée de citoyens-soldats est tenue dans l'église Saint-Ferréol à l'effet de pourvoir aux mesures relatives à la délivrance des prisonniers retenus pour dettes. L'assemblée délibère, par acclamation, de lever une contribution volontaire parmi les membres des diverses compagnies. Jean-Pierre d'Isnard, ancien maire, est nommé trésorier. Le même jour, un placard invite la population à se joindre à la milice citoyenne pour cette contribution patriotique. A la demande des capitaines les comédiens de « Monseigneur le prince de Beauvau » donnèrent une représentation gratuite de *La Caravane du Caire*. En quelques jours le montant total des offrandes s'éleva au chiffre respectable de 32.000 livres. 16 prisonniers, dont plusieurs à vie, recouvrèrent ainsi leur liberté (1).

Jusqu'en 1767, MM. les consuls, avaient joui, au théâtre, du droit d'avoir, dans leur loge, un tapis aux armes de la ville. Ce privilège leur fut retiré à cette époque. Les volontaires firent hommage à MM. les administrateurs d'un tapis semblable. Quand le comte de Caraman, cassera, quelque temps après, la milice citoyenne, ce tapis disparaitra et le parti de la Cour ne manquera pas de rendre responsable de son enlèvement le corps des volontaires lui-même (2).

---

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Relation de Mézières, ancien officier au corps royal de l'artillerie.

(2) Bibliothèque municipale. Extrait du *Journal de Provence*. 18 L, page 399. Ce tapis était à la fois « simple et noble ». Les armes du roi et celles de la ville, unies par deux branches de laurier et d'olivier, sont brodées en bosse d'or et d'argent sur un superbe drap galonné d'argent. Au-dessous des armes on lit ces mots : *Consilibus Patrice votum*.

Grâce à la milice citoyenne, toujours dévouée, les élections des députés aux Etats Généraux purent avoir lieu sans encombre. L'ordre ne fut jamais troublé. Ainsi « pour des causes locales et presque indépendantes du mouvement qui agitait la France (1) » la révolution était presque terminée, à Marseille, lors de la réunion des Etats Généraux. Le peuple avait reçu satisfaction dans ses principales revendications ; les impôts étaient répartis, ou devaient l'être, sur l'ensemble des citoyens ; le Conseil municipal était renforcé par le tiers-état ; une milice nationale, vraiment représentative assurait l'ordre. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'union de tous les citoyens indistinctement ; c'est ce merveilleux résultat obtenu sans effusion de sang.

Une bonne volonté réciproque a suffi pour apaiser les esprits, calmer les haines, rapprocher les cœurs. Pourquoi faut-il que ce triomphe n'ait été qu'éphémère ?

III

Le parti de la Cour, en effet, veillait. Il ne voyait pas sans inquiétude s'opérer ainsi, à Marseille, un changement total de régime. Les privilégiés lésés poussaient de hauts cris. N'avait-on pas imaginé en séance du Conseil de demander la révision des comptes de 1784, année de déprédations par excellence ! Et ce qui est pis, l'assemblée des électeurs n'a-t-elle pas proposé, le 1er avril, de voter la suppression de l'intendant, en raison des abus et prévarications qu'il a commis dans l'exercice de ses charges !...

Mais l'intendant, les régisseurs des fermes et le Parlement sont des agents du roi. Ils ont pour eux la force armée qu'ils vont bientôt mettre au service de la plus déplorable besogne. Ils adressent aux ministres lettres sur lettres, rapports sur rapports. Ils dépeignent la milice citoyenne comme un organe indépendant qui fomente les troubles au lieu de les apaiser. D'après eux, le vaillant corps de volontaires a usurpé arbitrairement le pouvoir et tient la ville sous sa domination. Aussi demandent-ils, d'urgence, des mesures énergiques. Si les

(1) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome I, page 51.

troupes du roi ne viennent promptement assurer l'ordre cet organe militaire proclamera assurément l'indépendance de la cité.

Les intrigues de l'Intendant, les sollicitations du Parlement obtiennent un plein effet. Le ministère, « fatigué par de continuelles obsessions » donne enfin, au gouverneur militaire de la Provence, les ordres si longtemps réclamés. La Cour envoie au Parlement une Commission pour connaître des délits de la milice citoyenne qui est suspendue de ses fonctions, le 14 mai. Les troupes du roi sont mises à l'entière disposition de ce tribunal d'exception pour rétablir la paix publique. Les privilégiés, par la simple publication d'un décret, regagnent d'un seul coup le terrain perdu depuis deux mois.

C'est en vain que la milice citoyenne fait appel aux ministres, aux gouverneurs, aux députés et en particulier à Mirabeau. Elle leur envoie une adresse que ratifie le Conseil des Trois-Ordres et dans laquelle elle fait l'historique de ses fonctions. Les députés rendent hommage au corps des volontaires marseillais et louent son attitude. Mais leur voix est encore bien faible à côté de celle des gouverneurs de Provence et autres agents du roi. Les puissants du jour sont trop intéressés à perpétuer les abus. Cet essai d'une force armée au service de la Constitution, à peine en germe dans les esprits pour le reste de la France, est vraiment prématuré.

Parmi les privilèges dont jouit la ville de Marseille, il en est un qu'elle affectionne particulièrement. D'après des capitulations les troupes du roi ne peuvent pénétrer dans la cité sans l'assentiment des échevins. Il y a dans les forts un régiment de ligne, celui du Vexin. Il a assisté, en spectateur indifférent, à l'émeute du 23 mars et aux troubles qui ont suivi. La police de la Ville est aux mains de la municipalité qui doit respecter avant tout les franchises communales. Depuis 129 ans, aucun soldat, en armes, n'a foulé le sol du territoire sans un ordre exprès des pouvoirs publics. Maintenant un grand malheur va fondre sur Marseille.

Le gouverneur militaire de la Provence, en effet, s'avance à la tête de 8.000 hommes (1). Quelques escadrons essaient

(1) En tout six régiments : le Royal la Marine, le Barrois, le Lyonnais, le régiment d'Ernest Suisse, le Royal-Dragons et le Lorraine-Dragons.

PLAN
DE MARSEILLE
MER MEDITERRANEE

de s'emparer par surprise des portes de la ville, mais les trouvant bien gardées, ils rebroussent chemin. Le comte de Caraman, très prudent, campe ses troupes dans la banlieue d'Arenc et entre, seul, dans Marseille, le 20 mai 1789.

Ses pouvoirs sont étendus, illimités. Il a ordre de réduire cette ville rebelle par tous les moyens. C'est le système préconisé par la Cour pour ramener la paix publique. Heureusement que le gouverneur de Provence répugne d'instinct aux moyens violents. Sans doute il est imbu des idées de sa caste et l'évolution des esprits lui échappe. A propos de la prise de la Bastille, il écrira même aux échevins que c'est là « un événement affligeant dont on ne connait ni le principe, ni la forme (1). » Mais on doit lui rendre cette justice qu'il n'emploiera la force qu'à la dernière extrémité et quand le parti de l'ancien régime, dont il subit malgré lui l'influence, l'y aura contraint, en quelque sorte.

Sa première démarche, qui consiste à se livrer seul aux Marseillais, lui gagne tous les cœurs. La population lui fait une réception enthousiaste. Il en coûte, peut-être, à sa popularité naissante, mais il a reçu du pouvoir exécutif une mission qu'il doit remplir.

A peine arrivé, il se rend à l'Hôtel de Ville et casse le Conseil des Trois Ordres en ne conservant que les trente-six membres de l'ancien. Puis il fait appeler les officiers de la milice citoyenne et, tout en louant leur zèle et en les remerciant au nom de la patrie qui, dit-il, « leur est redevable », il les prie de donner leur démission. « Quelques erreurs fâcheuses, ajoute-t-il, ont occasionné le mécontentement de Sa Majesté et le roi a ordonné la cessation de cette milice. »

Le comte de Caraman annonce ensuite qu'étant l'organe de Sa Majesté il croit devoir accorder une amnistie générale dans laquelle seront compris les membres de la milice citoyenne qui ont pu participer aux mouvements populaires. Ainsi par un complet renversement de tout principe de justice, on punit par la dissolution le corps qui a sauvé la ville ; le brave corps de volontaires est flétri par une promesse d'amnistie (2) !

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. Tome 28, page 1.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome I, page 66.

Une sédition populaire était à craindre. Il devenait urgent de remplacer cette force publique, produit spontané de l'éclosion populaire. Les troupes de ligne étaient toujours cantonnées en dehors des remparts et l'intention du comte de Caraman était de les y laisser le plus longtemps possible afin de ne pas augmenter le trouble provoqué par ces mesures. C'est alors qu'on décida la création d'une nouvelle milice qui prit le nom de « Garde bourgeoise » par opposition à la « Garde citoyenne ». Si la première avait su d'elle-même se recruter dans toutes les classes de la société, la garde bourgeoise, par contre, fut le produit unique de la caste privilégiée.

Sur les indications du comte de Caraman, la municipalité nomma 60 capitaines : 28 pris dans l'ordre de la noblesse et 32 parmi les notables ou négociants de premier ordre. Chaque capitaine devait avoir sous ses ordres 15 lieutenants ; chaque lieutenant 15 volontaires. L'effectif de la garde bourgeoise, selon les prévisions, devait atteindre, ainsi, près de 14.000 hommes.

Le premier effet sur le peuple de cette nouvelle organisation fut un mouvement d'indignation contre les chefs qu'on lui donnait sans le consulter. Les nobles avaient nommé comme lieutenants, leurs créatures ; les négociants, leurs commis. Il ne manquait plus que des volontaires. Personne ne voulut se faire inscrire et l'on assista alors à ce spectacle peu ordinaire de la formation d'une armée sans soldats. On voit jusqu'à quel point l'aveuglement d'une caste peut se laisser aller ; on commence par choisir les officiers puis on fait appel aux soldats. La hiérarchie des grades est systématique; d'un côté la classe privilégiée qui s'empare du commandement, de l'autre le peuple à qu'il ne reste plus qu'à obéir.

Mais le peuple n'obéit pas. Dans quelques jours les députés, à l'Assemblée Nationale, vont proclamer les Droits de l'homme et du citoyen. Il oppose au désir des nobles et des riches l'arme la plus terrible : l'inertie.

Le comte de Caraman ne se tient pas pour battu. Le 4 juin, il fait publier une proclamation aux termes de laquelle, « vu l'obligation où sont tous les citoyens de se garder eux-mêmes, en vertu des privilèges de la Ville, il est enjoint à toute personne domiciliée, de quelque état et condition qu'elle soit,

jusqu'à l'âge de 60 ans, de s'incorporer dans l'un des corps de la milice bourgeoise (1). »

Cette proclamation n'a pas d'écho. Des écrits sont bientôt publiés qui dénoncent l'illégalité de la formation de cette force publique. « Dans un service volontaire, s'écrie Blanc-Gilly, le choix de ceux qui doivent commander doit être fait par ceux qui se soumettent à obéir... (2). »

On reproche, non sans avoir raison, à la nouvelle milice de n'être point constitutionnelle. Son organisation est l'ouvrage d'un Conseil restreint où il n'y a que deux classes de citoyens. C'est là un système défectueux dans le fond comme dans la

Le Pont d'Arenc en 1790

(Collection du Musée Borély)

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome I, page 26.
(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome I, page 125.

forme. « Nous sommes tous subordonnés à tous, sans distinction de fortunes », dit encore Blanc-Gilly (1).

Il y a aussi la question très irritante du costume qui est en jeu. La garde bourgeoise a adopté un uniforme très brillant, très riche, très coûteux (2). Le peuple est froissé de ce que l'on exige des volontaires, appelés d'ailleurs seulement pour faire nombre, le port d'un uniforme qui « isole pour toujours les citoyens et tire une ligne de démarcation entre celui qui le porte et celui qui ne le porte point ». Le pouf et la cocarde, sous la milice citoyenne, étaient un simple signe de ralliement. L'uniforme communique trop l'esprit militaire et l'esprit militaire est encore incompatible avec cet esprit de commerce que possèdent au plus haut degré les habitants de Marseille.

IV

Malgré les efforts du comte de Caraman, la garde bourgeoise ne put se recruter en soldats. On eut alors recours à des incorporations officielles. Les lieutenants s'attachèrent quelques ouvriers génois qui prirent du service attirés qu'ils étaient par les bons repas que ces messieurs leur offraient. Au lieu de soldats-citoyens, on eut des mercenaires. Une lettre du gouverneur de Provence, lui-même, ne laisse aucun doute sur cette organisation vénale qu'il osera appeler, plus tard, par analogie avec les forces levées dans tout le royaume, la garde nationale marseillaise. « Le sieur Varques, capitaine, écrit-il à la municipalité, le 29 novembre, a été destiné à faire des tournées dans les faubourgs. Il a fait différents voyages ; il a entretenu, à ses dépens, plusieurs volontaires ; il a employé journellement sept ou huit hommes à trente sous par

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 1, la liste, par compagnies, des officiers de la Milice bourgeoise. Cette liste, qui ne porte pas de date, comprend à peine 835 noms ! Les compagnies 2, 10, 11, 13, 22, 30, 51 et 52 n'ont même pas été formées.

Archives municipales, série H, non classée.

(2) Uniforme bleu de roi ; revers et doublures blanches ; broderie au collet et aux parements ; boutons jaunes aux armes de la Ville ; veste et culotte blanches ; cocarde aux trois couleurs.

jour. Je vous prie, en conséquence, de lui faire compte d'une gratification de 8 à 900 livres... (1). »

Mais ni la pression, ni l'intrigue ne purent vaincre la répugnance des citoyens marseillais. La garde bourgeoise ne fut jamais composée que de bourgeois et de quelques gens sans aveu. Etrange élément que la noblesse marseillaise couvrait de son égide !... Le 1er juillet, les échevins, de guerre lasse, avouent leur impuissance à MM. les députés des trois ordres et au gouverneur de Provence. « Malgré nos soins assidus, écrivent-ils au comte de Caraman, nous ne pouvons avancer que difficilement dans l'établissement d'une garde régulière. L'esprit de fermentation règne encore dans cette ville... (2). »

Comment pouvait-il en être autrement ? Marseille, qui avait devancé la France entière dans la voie des réformes, est maintenant retombée sous le joug. Les arrestations arbitraires, les prises de corps publiées à l'avance, les manœuvres odieuses, enfin, d'un Parlement abhorré, entretiennent une sourde irritation dans les esprits. Les suppliques, les menaces même, sont adressées aux échevins dont l'impuissance accroit l'impopularité. Et cependant, ni les officiers municipaux, ni le comte de Caraman, ne sauraient être rendus entièrement responsables. Ce sont des hommes qui, en d'autres temps, ont donné des preuves de sagacité, de dévouement. Ils sont dominés présentement par la faction des aristocrates et celle-ci met tout en œuvre pour étouffer, dès leur naissance, les aspirations populaires. Il ne reste plus au peuple qu'un seul moyen pour conquérir ses droits et assurer le succès de ses revendications légitimes : c'est la force.

Cette force, il se prépare à l'employer lorsque tout à coup on apprend que le peuple, à Paris, s'est emparé de la Bastille Du coup le revirement est complet dans les esprits dévoués à la Cour. C'en est fini de la lutte à outrance à face ouverte. La mentalité des privilégiés sera la même, mais désormais la lutte sera sourde. C'est par l'intrigue et la bassesse que le

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. Tome 28, page 136.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 11 janvier 1789. N° 38, page 120.

parti de la Cour essaiera de lutter d'influence quand il se sera ressaisi.

L'événement du 14 juillet eut en province une répercussion profonde, dont on ne peut se faire aujourd'hui qu'une faible idée. Il faut parcourir les registres de correspondance de l'époque, dépouiller les lettres particulières, enfouies dans la poussière, pour se pénétrer du choc formidable qui résulte de la prise de la Bastille.

Désormais tous les ressorts sont cassés ; la terreur s'empare des privilégiés ; le parti de la Cour est atterré ; le peuple enfin respire.

La nouvelle est à peine connue, à Marseille, que le comte de Caraman s'empresse de convoquer à l'Hôtel de Ville le Conseil des trois ordres qu'il avait dissous naguère. Jusqu'ici il s'est montré intraitable. Maintenant il reconnaît que « pour satisfaire au vœu public » il est peut-être utile de convoquer cette assemblée qui, « en délibérant avec sagesse, union et mûre réflexion, pourra trouver le moyen d'assurer, dans tous les cas, le calme et la tranquillité de la ville... (1). »

Le 23 juillet, une assemblée innombrable de citoyens se réunit chez Arquier, pour délibérer sur les affaires du royaume, en général, et sur celles de Marseille, en particulier. Plusieurs motions sont déposées parmi lesquelles nous relevons les suivantes : les séances du Conseil des trois-ordres seront désormais publiques ; les canons des forts, « qui semblent menacer la ville », seront déplacés ; les troupes réglées renvoyées hors du territoire ; une partie des officiers de la milice bourgeoise, « à qui l'âge n'a pas donné l'expérience nécessaire ou qui n'auront pas obtenu l'approbation publique seront relevés de leurs fonctions. » Barbaroux, le futur leader de la Gironde, est délégué par l'assemblée pour aller porter au comte de Caraman les vœux populaires. Il lui fait un discours sur ses obligations présentes et rend compte de son propre mandat. « Le peuple, dit-il, ignore l'art des détours. Il

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. N° 28, page 2.

est loyal dans son amour ; il est franc dans sa haine et comme il ne craint rien il dit tout... (1). »

Quelques jours auparavant une pareille adresse et une telle attitude auraient valu à son auteur un emprisonnement de quelque durée. Mais le Parlement est moralement dissous. Il est loin de montrer en ce moment de l'intransigeance ; la peur a saisi tous ses membres. Croyant se faire pardonner ses cruautés passées, il fait preuve de lâcheté. Sur la proposition du président, la Cour, toutes Chambres réunies, décide de surseoir à toute exécution et de suspendre tout jugement.

Bien mieux, il adresse au roi, par un courrier extraordinaire, une supplique en vue d'obtenir un pardon général. L'édit d'amnistie ne se fait pas attendre et « vient, peu de jours après, prouver surabondamment que les rigueurs et la clémence des ministres subissent toujours l'influence des autorités locales (2). »

Mais quelle que soit la célérité du pouvoir exécutif, l'ordre d'ouvrir les prisons arrive trop tard. Le peuple, qui vient de faire l'essai de ses forces, n'attend plus maintenant. Le 28 juillet, 5 à 6.000 citoyens quittent Marseille à l'improviste et vont à Aix réclamer les prisonniers qui gémissaient dans les fers. Le Parlement en avait envoyé, depuis trois mois, autant qu'il avait pu aux galères ou aux potences. Malgré cela il restait encore soixante-neuf malheureux dont le crime était, pour la plupart, d'avoir manqué de respect aux hobereaux de village. Outre les prisonniers, qu'ils emmènent dans leur ville et qu'ils réconfortent de leur mieux, les Marseillais se font remettre toute la procédure renfermée dans dix-neuf sacs volumineux. Tout cela a lieu sans heurts et sans secousses par le simple appareil de la force.

Le Conseil des trois ordres se retrempait, à son tour, dans ces mouvements populaires. Les fluctuations du comte de Caraman, qui ne savait s'arrêter à aucun parti, redoublaient son audace. Le 30 juillet, le Conseil déclare l'intendant Latour « auteur des calamités de la Provence » et prescrit aux adminis-

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome XIX, page 438.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome I, page 79.

trations locales de cesser avec lui tout rapport. Le gouverneur de Provence, outrepassant même ses instructions, le pressera, le 9 septembre, « pour satisfaire au vœu public », de nommer une Commission pour vérifier, arrêter et solder les comptes depuis 1783. De Caraman avoue qu'il y a eu, entre autres, « des déprédations sur les blés » et il ajoute qu'il est essentiel de « prouver au public que le Conseil actuel partage son impatience au sujet de cette liquidation... (1). »

V

Que devenait dans tout cela la milice bourgeoise ? Allait-on cette fois, satisfaire le vœu populaire et la réformer dans un sens plus démocratique ? Cela paraissait naturellement indiqué, en raison même des événements et au moment surtout où les gardes nationales du royaume s'organisent de façon rationnelle. Ce serait mal connaître les représentants de l'ancien régime que de les croire capables de modifier d'eux-mêmes, dans un sens contraire à leurs idées, ce qui leur a donné tant de peine à créer. Sans doute, partout ailleurs, les milices nationales prennent, en général, pour base l'élément populaire. Mais c'est là un événement qui est la résultante immédiate de la journée du 14 juillet et on ne saurait l'empêcher. Or, à Marseille, la milice existe à cette date ; elle est favorable à leurs intérêts, raison de plus pour qu'elle subsiste.

Cette milice, nous l'avons vu, n'est composée que d'officiers pris exclusivement dans les classes privilégiées. Il devenait dès lors évident que des rapports étroits devenaient unir la garde bourgeoise et les troupes du roi. Pour que la fusion fût complète, le comte de Caraman donna, le 5 août, le commandement de la milice au chevalier de Damas, colonel au régiment de Vexin. Un brevet muni d'un « De par le Roi » fut décerné à chaque officier. Puis, il y eut, le 16 août, une cérémonie solennelle, présidée par l'évêque, pour la bénédiction des drapeaux. Les troupes réglées y participèrent. Ce fut un tort assurément, car le peuple, malgré lui, peut-être, ne pou-

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. N° 28, page 84.

vait manquer d'établir un rapprochement dans cette association d'une garde bourgeoise, composée de riches et de nobles, de privilégiés, en un mot, et des troupes du roi, comme les appellera encore deux ans plus tard le commandant de la 8e division militaire, le lieutenant général de Coincy. C'est par des provocations de ce genre qu'on peut s'expliquer, par la suite, la propagande des clubs qui essaieront de ramener au « parti de la Nation » les soldats de l'ancien régime, issus du peuple, en éliminant, *a priori*, les chefs de l'armée au service du roi.

La milice bourgeoise créée pour le maintien de l'ordre devait, en raison même de son organisation, amener le désordre. Son attitude était d'ailleurs arrogante. Plusieurs de ses officiers faisaient partie du Conseil municipal et siégeaient en uniforme. Un jour, en pleine séance, et parce qu'un membre faisait la motion d'une réforme de la milice, les officiers insultèrent deux conseillers, Lejourdan et Brémond-Jullien. Ils tirèrent leurs épées et le tumulte fut à son comble. Le Conseil fut obligé de se séparer.

Quelque temps après, Barbaroux ayant parlé d'illégalité, au sujet de la formation de la milice, fut également pris à partie. Il en fut de même pour Lejourdan et Mossy qui parlèrent dans le même sens. Ces trois patriotes se virent bientôt en proie aux plus atroces calomnies ; leurs personnes furent menacées. Les officiers semblaient prendre à défi la ville entière. D'autre part, depuis que le Conseil des trois ordres avait repris ses fonctions, les anciens « pouls » relevaient la tête. Les satires, les pamphlets, très en vogue à cette époque, ridiculisèrent la garde bourgeoise. Un conflit ne devait pas tarder à surgir de cet état de choses.

D'ailleurs, ce conflit était nécessaire. Le caractère faible et indécis du comte de Caraman, qui s'obstinait à laisser les troupes réglées en dehors des remparts, ne convenait point au parti aristocrate. Pour maîtriser sûrement la ville, le concours des troupes lui était nécessaire. Mais pour que les régiments pénètrent dans les murs, il faut de toute nécessité créer une émeute, une sédition populaire quelconque. De cette façon on forcera la main au gouverneur. Ce plan de conduite, une fois tracé, il ne restait plus qu'à en assurer

l'exécution. La milice bourgeoise était toute désignée pour remplir ce rôle.

Le 18 août on remarqua dans les esprits beaucoup de fermentation surtout chez les officiers de la milice qui murmuraient hautement contre le Conseil des trois ordres, accompagnant ces murmures de menaces et de cris de vengeance.

Le 19, au matin, des placards manuscrits furent trouvés au coin des rues. Ils invitaient les citoyens de l'ancienne garde à se rendre à la Tourette. Aussitôt la milice bourgeoise prenant ces affiches pour une proclamation se met en devoir d'y répondre. L'ordre est donné de se rassembler. On distribue des cartouches ; les officiers aiguisent publiquement leurs sabres sur les tables des cafés et parlent de tout massacrer (1).

L'Esplanade de la Tourette en 1789
(Bibliothèque municipale)

Ce zèle intempestif émeut le comte de Caraman qui veut éviter le désordre. Il fait afficher, à midi, un avis portant prochaine réorganisation de la milice bourgeoise. Mais cela ne fait pas l'affaire des officiers de cette milice qui veulent se battre. Certains d'entre eux lacèrent les placards du gouver-

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais, tome I, p. 357.

neur pendant que d'autres se transportent chez l'imprimeur où ils interrompent le tirage et brisent la planche.

Cependant, de Caraman, effrayé de la surexcitation des esprits et voulant se rendre compte de la tournure des événements, envoie son fils et un de ses aides de camp à la Tourette, à 4 heures du soir. Ceux-ci, à leur retour, lui font connaître qu'il n'y a aucun « pouf » sur l'esplanade, mais seulement des enfants et quelques personnes qui jouent aux boules. Rassuré sur l'issue du conflit, il ne croit pas devoir prendre d'autre décision. Il ne lui apparait, certes, pas que le véritable danger est du côté de la garde bourgeoise.

Les officiers, en effet, se sont formés en colonne à 4 heures et demie du soir, et, traversant le cours Belsunce, tambour battant, ils se dirigent maintenant vers la Tourette. La vue des uniformes a attiré une foule de monde qui suit la milice. Le colonel du Vexin s'est mis en tête. La première compagnie qu'il dirige se porte vers l'esplanade et se met en bataille. Les autres compagnies se déploient successivement. Les officiers font reculer brutalement la foule à coups de plat de sabre. Ils sont aussitôt hués et sifflés. Alors, sans autre provocation et sans sommation aucune, les officiers de la première compagnie, perdant totalement leur sang-froid, font une décharge générale, qui blesse une quarantaine de personnes et tue le brigadier Garcin, volontaire dans la milice, qui venait rejoindre sa compagnie.

Cet événement affreux avait eu lieu avec tant de rapidité que le chevalier de Damas n'eut le temps, ni de le prévoir, ni de l'arrêter. Indigné d'un si lâche attentat, il donne sur place sa démission de commandant.

Bientôt la milice bourgeoise, honteuse de son accès de fureur homicide et saisie d'une terreur panique, s'enfuit dans toutes les directions. Mais la nouvelle, grossie des plus horribles détails, se répand dans la ville comme une traînée de poudre. Le peuple en masse se soulève et poursuit les « habits bleus ». Dans sa colère il déchire plusieurs uniformes. La ville est plongée dans le deuil ; les boutiques se ferment ; on élève des barricades ; l'alarme est partout.

Le comte de Caraman, voulant rassurer les esprits, monte à cheval et se rend à la place Necker. Là, il essaye de haran-

guer le peuple. Mais personne ne veut l'entendre. Il est entouré, bousculé. La foule enlève les pistolets des arçons et veut lui faire un mauvais parti. Se frayant un passage, il s'enfuit au galop et court se réfugier au milieu des Suisses campés au delà de la porte de Rome.

Le peuple, « toujours exalté dans ses vengeances », le peuple, « sur lequel les scènes dramatiques ont un si dangereux pouvoir (1) », relève le corps du malheureux Garcin, le place sur une échelle, l'entoure de torches allumées et le promène ainsi dans les rues en criant vengeance. Le cadavre est d'abord présenté à l'hôtel du comte de Caraman, puis au café de la « Veuve », où se réunissent d'habitude les officiers de la garde bourgeoise, qui sont bien loin maintenant. Le corps du brigadier est déposé sur une table ; des discours sont prononcés ; on décide, puisque le gouverneur n'est pas chez lui, d'aller demander justice aux échevins et la foule, portant toujours le cadavre de Garcin, vient le déposer dans la maison de l'échevin Laflèche qui est l'officier municipal le plus impopulaire. Une partie de la foule enfonce les portes, fouille les appartements, brise les meubles, les jette dans la rue et y met le feu.

Tandis que cela se passait, le comte de Caraman, réfugié maintenant avec les échevins et les citoyens les plus compromis, au fort Saint-Nicolas, est vivement pressé par ceux-ci de faire entrer les troupes dans la ville. Le gouverneur, foncièrement bon, hésite. On dirait qu'il a l'intuition des menées sourdes du parti aristocrate. Il prévoit tout ce que le contact de la troupe peut amener de malheurs sur Marseille et sa mission officielle lui conseille la prudence, en toutes occasions. Mais il en sera ainsi jusqu'au 10 août : le roi, suivant le vœu manifeste du pays et le désir de l'Assemblée nationale, donnera des ordres ; le pouvoir exécutif les interprètera dans un sens défavorable à la Révolution ; le parti de la Cour, qui défend moins le monarque que ses privilèges, rendra nulles, par son attitude, les intentions du souverain. C'est la lutte sourde et hypocrite d'un parti qui ne peut lutter à armes égales. Plus le

(1) Mirabeau. Discours prononcé à la tribune de l'Assemblée Nationale le 26 janvier 1790.

peuple commettra des excès, plus la joie des aristocrates sera grande, car c'est la seule façon de prouver que le nouvel ordre de choses est instable. Ce que le massacre du peuple, à la Tourette, n'a pu faire, l'incendie de quelques meubles appartenant à un privilégié a le pouvoir de l'obtenir.

A dix heures du soir, en effet, la loi martiale est proclamée. Immédiatement après, les tambours battent, les trompettes sonnent ; les Suisses, au pas de charge, les dragons au grand trot, pénètrent en même temps par la porte de Rome et par la porte d'Aix. Des escadrons balayent la foule et font 23 prisonniers qu'ils conduisent à la citadelle. Les Suisses massacrent sur place, à petit bruit, dans les caves de l'échevin Laflèche, les incendiaires. Une ère sanglante s'ouvre à Marseille (1).

Le cliquetis des armes retentit dans les ténèbres et porte l'effroi dans les cœurs en faisant naître un indicible ressentiment contre les véritables auteurs de l'invasion (2). La ville se réveille, abattue. Elle est au pouvoir de la soldatesque. A l'émeute presque inoffensive du 23 mars, l'aristocratie vient de répondre par la journée du 19 août, journée funeste, où, pour la première fois, le sang est répandu. Chacune d'elles a son caractère propre qu'elle doit à son origine. L'une, populaire et spontanée, s'est accomplie sans de graves excès et parce que le peuple mourait de faim. Quant à l'autre, entachée de meurtre, elle n'est qu'un moyen de vengeance, froidement prémédité par un parti qui, sentant sa faiblesse, veut dominer sous la protection des baïonnettes (3). On ne saurait trop le souligner : ce sont les privilégés eux-mêmes qui ont creusé cet abîme qui va les séparer du reste du pays. On s'explique ainsi ces haines profondes qui se manifesteront plus tard par de terribles réactions.

Le 21 août, de Bournissac, grand prévôt de Provence, accourt de Noves pour instruire la procédure. On se figure peut-être que cette procédure va être surtout dirigée contre

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Relation de Mézières, ancien officier au corps royal de l'artillerie

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*, tome I, page 100.

(3) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*, tome I, page 101.

les meurtriers de la Tourette ? Grave erreur. Il ne sera nullement question, à aucun moment, des officiers de la milice bourgeoise. C'est contre les incendiaires uniquement qu'on va instruire. Et comme c'est là un maigre butin, des listes portant en tête les noms des prétendus meneurs, sont publiées en ville. Les meilleurs patriotes, ceux qui depuis le début de la Révolution ont tout sacrifié pour elle, se voient ainsi, à l'avance, désignés à la vengeance de l'aristocratie marseillaise. Rebecqui et Pascal sont arrêtés; Omer Granet se constitue lui-même volontairement prisonnier. Une foule de personnes sont jetées dans les fers ; les visites domiciliaires, les perquisitions répandent l'alarme dans les familles. Le grand prévôt, âme damnée de l'intendant, choisit, de façon arbitraire et sans tenir compte de l'ordre du tableau, les avocats Laget et Miolis, le premier comme procureur du roi, le second comme assesseur. Ce sont deux lieutenants de la milice bourgeoise, par conséquent juges et parties. Pendant cinq mois, de Bournissac et ses acolytes vont faire peser sur Marseille la procédure la plus inique que les codes de l'ancien régime aient pu jamais inspirer. C'est ce qu'on désigne sous le nom d' « affaire prévôtale ». Il faudra un décret de l'Assemblée nationale, elle-même, pour enlever aux bourreaux leurs victimes (1). Le peuple remerciera ses zélés défenseurs en les élevant aux fonctions municipales. Deux d'entre eux, Rebecqui et Granet, seront plus tard élus à la Convention (2).

(1) Les documents à l'appui de ce qui précède sont très nombreux. Outre la bonne collection Michel de Léon ou Bouillon-Landais, à la Bibliothèque municipale, on pourra consulter très utilement, à l'Hôtel de Ville, les registres de correspondance écrite et reçue, de fin 1789 et commencement de 1790. On y trouvera, notamment plus de 10 lettres de Mirabeau sur les événements de l'époque et son impression personnelle sur l'affaire prévôtale. C'est toute l'histoire du début de la Révolution, en Provence, qui est ici condensée.

(2) Dans les *Origines de la France contemporaine*, tome II, page 305, 17e édition, Taine s'étonne de l'attitude du peuple et de la municipalité envers le procureur du roi, l'assesseur et le grand prévôt. Il critique amèrement la municipalité entre autres. (Nous voulons parler de celle qui va être élue par le peuple en janvier 1790). Pour écrire cette partie de son histoire, l'auteur se base sur un seul document et quel document : une lettre de M. de Bournissac, lui-même, en date du 6 mars 1790. Ce choix nous dispense de tout commentaire. Que le lecteur remarque seulement, en passant, que l'assesseur et le procureur du roi ont été pris dans la milice bourgeoise dans les conditions exposées plus haut.

VI

Ainsi, le parti de la Cour est parvenu à ses fins, à Marseille. L'union la plus étroite lie la municipalité, le gouverneur et les officiers. Il faut de toute nécessité que la milice soit complétée afin qu'elle puisse dignement figurer à côté des troupes de Sa Majesté lors de la prestation du serment. Le 30 août, le comte de Caraman écrit aux échevins dans ce sens en les priant de « pourvoir aux places vacantes. » Mais les efforts des échevins, aussi bien que ceux du gouverneur, restent stériles. Ce dernier, pour se concilier les esprits, a bien remplacé le chevalier de Damas, par un homme très populaire, le bailli de Foresta. Mais cette nouvelle nomination n'entraîne pas une seule inscription. La municipalité est obligée d'avouer au comte de Caraman « qu'elle ne doit point cacher qu'on raisonne publiquement et d'une manière si différente sur l'ancienne et la nouvelle formation de la garde citoyenne, qu'elle craint, vu les circonstances, de ne pouvoir parvenir au but désiré (1). »

Cependant, les gardes nationales sont en ce moment, à peu près organisées dans tout le royaume. Beaucoup, déjà, ont prêté le serment. Dans l'intérêt même du parti qu'il représente, il paraît indispensable au comte de Caraman de ne pas laisser signaler au roi et à l'opinion publique, en général, qu'il lui est impossible d'organiser la garde nationale, là, où précisément, une force analogue s'est constituée, avant la lettre, sous l'unique impulsion populaire. C'est pourquoi il devient pressant. Le 14 septembre, il écrit aux échevins de « ne pas quitter cet objet avant qu'il ne soit entièrement terminé parce qu'il ne peut plus se différer (2). »

Les sollicitations d'un agent du roi qui, au moment même où il cherchait à recruter une force soi-disant nationale, priait la municipalité d'empêcher un homme de chanter dans

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 11 février 1789. Tome 38, page 173. — Lettre du 30 août.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. Tome 28, pages 72, 75 et 88. — Lettres du 12 juillet, 30 août et 14 septembre.

les rues une chanson sur la prise de la Bastille parce que cette chanson « était déplacée et même dangereuse » (1), ne pouvaient que rester infructueuses. Le comte de Caraman dut en prendre son parti et, le 2 octobre, il donnait, enfin, ses ordres pour le rassemblement des troupes en vue de la prestation du serment. Dans sa lettre aux échevins, à ce sujet, il les invite à assembler la « garde nationale » et il propose de la placer alternativement « avec les troupes du roi pour prouver qu'un même esprit et un même intérêt les animent !... (2). »

La prestation du serment eut lieu le 4 octobre. La formule employée par le comte de Caraman, au nom des troupes, fut la suivante :

« Je jure fidélité à la nation, au roi et à la loi, et de ne jamais employer ceux qui sont sous mes ordres contre les citoyens, si ce n'est sur la réquisition de MM. les officiers municipaux (3). »

Quelque temps après, le comte de Caraman, reconnaissant l'impossibilité de compléter la milice bourgeoise, exhorte la municipalité à l'employer telle qu'elle est. Dans un rapport adressé aux échevins, à la date du 3 novembre, il fait l'apologie de cette milice et déclare qu'il est inutile de prévoir une autre organisation. « Le major de Cairac, ajoute-t-il, m'a prié ce matin de vous rappeler la solidité d'une institution formée par un Conseil municipal, sanctionnée par le roi, approuvée par Sa Majesté, dont les officiers sont brevetés en son nom et

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789, nº 28, page 94.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789, nº 28, page 100.

(3) L'Assemblée nationale, dans une de ses premières séances, avait donné le droit de réquisition aux officiers municipaux. Ceux qui ont suivi de près l'évolution de l'armée, à cette époque, et étudié la scission chaque jour plus profonde entre les officiers et les soldats, ont pu se pénétrer comme nous, que cette mesure de la Constituante eut une importance capitale, par la suite. Elle prévint bien des conflits entre la garde nationale et les troupes réglées. Sans réquisition des municipalités, les soldats ne voulurent pas, souvent, obéir à leurs chefs et ceux-ci ne purent tirer parti des troupes du roi, au détriment de la Nation, comme ils l'auraient voulu.

qui a prêté serment avec les troupes qui lui sont étroitement unies (1). »

On voit que la solidité des troupes, sous la monarchie, paraît assurée, quand leur organisation a reçu l'estampille officielle. Dès l'instant que le roi a accordé des brevets et que la troupe a prêté serment de fidélité, elle est à toute épreuve. Le ressort moral des individus ne compte pas. Le parti de la Cour fera bientôt la triste expérience de ses errements et l'armée tout entière de l'ancien régime lui échappera parce

La Porte de l'Observance en 1790
(Collection du Musée Borély)

qu'il n'aura pas su faire entrer en ligne de compte l'âme du soldat.

Jusqu'ici la milice bourgeoise a rendu peu de services. Si l'ordre règne maintenant, à Marseille, il faut l'attribuer uniquement à la présence des nombreux régiments qui s'y trou-

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789, n° 28, page 122.

vent. On disait communément à cette époque : « Nous avons une garde de 2.000 hommes pour garder la ville et 6.000 soldats pour garder la garde. »

L'instabilité et la faiblesse d'une pareille institution qui n'a point pris pour base l'élément populaire sont démontrées de façon péremptoire par le comte de Caraman, lui-même, dans le rapport dont il est parlé ci-dessus... « Si chaque lieutenant ou sous-lieutenant, écrit-il, était averti huit jours à l'avance de celui où il doit monter la garde, il s'engagerait à amener un volontaire qui serait son parent, son ami, ou une personne qui lui soit attachée. De cette façon on atteindrait le chiffre de 3.400 citoyens. C'est tout ce qu'il faut pour garder les portes de la ville (1). »

VII

Vers cette époque, bien des événements politiques, dus en grande partie à l'affaire prévôtale, se passaient à Marseille. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'en suivre en détail les péripéties. Néanmoins, pour la clarté même de ce qui va suivre, il nous paraît utile d'en tracer, ici, un aperçu rapide.

C'est surtout cette affaire prévôtale, elle-même, qui occupe les esprits. Tous les regards sont tournés vers cette procédure inique que la vengeance la plus atroce a inspirée. Le tribunal du grand prévôt siège au fort Saint-Nicolas, à huis clos ou presque. L'instruction, malgré que l'Assemblée nationale ait, entre temps, réformé la procédure criminelle, était et demeure secrète. Les réclamations des accusés sont éludées.

On répond à toute requête par un déni de justice. Tous les jours ce sont de nouvelles arrestations. Les prises de corps, les visites domiciliaires suivent sans interruption. Plus de 700 témoins sont entendus. Le peuple, chez qui fermente une sourde irritation, est atterré. Malgré que de Bournissac ait plutôt hâte de punir que de juger, l'instruction, en raison de son ampleur et du manque de preuves contre les accusés, traîne en longueur. Le calme règne à la surface, mais le peu-

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais, tome I, page 305.

ple de Marseille, ce peuple qui a déjà tant fait pour la liberté, n'est réellement contenu que par le déploiement formidable des forces éparpillées dans la ville. Partout ailleurs, la Nation, suivant la voie tracée par l'Assemblée Nationale, avance à pas de géant vers la liberté et l'application des grands principes. Il faut en finir. Toutes les autorités, les commandants, les échevins, les procureurs du pays, eux-mêmes, désirent à la fin un dénouement, On demande au gouvernement l'envoi

D'André, député de la Noblesse d'Aix à la Constituante, Commissaire royal en Provence

(Collection du Musée Borély)

d'un commissaire extraordinaire, muni de pouvoirs étendus pour enquêter et juger en dernier ressort l'affaire de Marseille, qui est devenue celle de Provence. Ce commissaire arrive. Il est revêtu d'un pouvoir dictatorial. Mais, ô stupeur, c'est encore un représentant de l'ancien régime assoiffé de vengeance. Il a nom d'André et est député de la noblesse d'Aix, à la Constituante. Au lieu d'un « rédempteur » qui selon de

Caraman « devait mettre la ville à la joie et à la gaieté (1) », c'est un suppôt des ministres. Un de ses premiers actes consiste à faire proroger exceptionnellement les pouvoirs de la municipalité actuelle qui lui est, sinon dévouée, du moins soumise. Il ne faut pas que des élections populaires, en amenant au pouvoir une autorité constitutionnelle, et par conséquent hostile, viennent contrarier ses plans. Par ordonnance du roi, en date du 21 octobre, l'élection du maire et de l'assesseur est différée. Cette ordonnance, véritable monument d'absolutisme, déclare « que l'administration des affaires de la Ville n'en souffrira aucun préjudice et Sa Majesté déroge pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence à tous règlements contraires... (2). »

Grâce à ce subterfuge, de Bournissac et d'André purent tout à leur aise régner sur Marseille.

Le peuple était anéanti. Le 8 décembre dans l'après-midi, plusieurs centaines de citoyens, de « toutes classes » se présentent devant le fort Saint-Nicolas. Ils demandent avec instance qu'une députation soit admise auprès du comte de Caraman. Mais celui-ci, qui subit l'ascendant d'André, fait aussitôt fermer les portes du fort. On lève la herse, on bat la « générale ». La garnison prend les armes et menace de tirer sur le rassemblement qui se retire. Les têtes alors s'échauffent. L'attroupement, pacifique en ce point, vient se reformer, à la nuit tombante, devant le poste des Suisses qui font usage de leurs armes. Le peuple riposte en lançant des pierres. Cette scène se répète ainsi à divers endroits ; la foule grossit à tout moment ; les « poufs » se montrent en nombre. Bientôt le drapeau rouge est déployé, la loi martiale proclamée. Les troupes accourent de toutes parts ; l'artillerie roule ses caissons par les rues de la ville. Pendant quatre jours Marseille est en état de siège. Le drapeau blanc ne reparaît que le 12 décembre.

Cependant, les plaintes des Marseillais n'étaient point sans

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. N° 28, page 92.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. N° 28, page 115.

écho. A plusieurs reprises la tribune de l'Assemblée Nationale avait retenti des dénonciations portées contre le grand prévôt. Mirabeau, qui s'était constitué le défenseur des détenus patriotes, avait tonné contre Bournissac. Le 8 décembre, sur le rapport de Goupillot, la Constituante décrète que la procédure actuelle serait retirée des mains du grand prévôt et confiée aux officiers de la sénéchaussée. D'autre part, les prisonniers détenus au fort Saint-Nicolas, en vertu des prises de corps lancées par Bournissac, devaient être transférés dans les prisons royales. Le grand prévôt était perdu et lui-même mis en jugement si, par une coïncidence, que le hasard ne fut pas seul à faire naître, l'émeute du même jour ne l'avait remis en selle en lui confirmant ses pouvoirs. Le décret du 8 décembre ne fut pas appliqué ; les instructions de l'Assemblée Nationale, qui avait fort à faire, restèrent lettre morte ; le pouvoir exécutif maintint sa confiance à Bournissac.

Suivant les nouveaux décrets, les élections constitutionnelles eurent lieu, à Marseille, au début de 1790. Le maire, Martin, fut pris dans les derniers échevins. Son élection eut lieu le 28 janvier, en même temps que celle des vingt conseillers municipaux. Le 6 février ce fut le tour du procureur de la commune et de son substitut. Les notables, au nombre de 42, furent élus quelques jours après. L'installation du corps municipal se fit le 9 février ; celle des notables le 15 même mois. Avec la nouvelle municipalité, qui est l'émanation directe de la volonté populaire, les choses vont bientôt changer de face, à Marseille.

CHAPITRE II

I. *Aperçu rapide sur l'état moral de l'armée en 1790.* — II. *La Constituante n'a su ni prévoir, ni organiser les forces populaires. — Rôle secondaire de la garde nationale dans l'esprit du législateur.* — III. *Désorganisation progressive de la milice bourgeoise. — Création de la garde nationale marseillaise (15 février 1790).* — IV. *Premières difficultés avec les troupes réglées. — Les chefs militaires témoignent des dispositions hostiles. — Attitude louable de la municipalité.* — V. *Affaire du marquis d'Ambert, colonel au Royal la Marine (20 mars 1790).— Il insulte la municipalité et la garde nationale.— Exaspération de la foule.— A la voix de Bernadotte le régiment Royal la Marine se rallie à la cause du peuple.* — VI. *Le marquis d'Ambert est retenu volontairement prisonnier à l'Hôtel de Ville.— Abnégation sublime des bas officiers de son régiment.* — VII. *La municipalité de Marseille reçoit satisfaction de l'Assemblée nationale.* — VIII. *Les soldats du Royal la Marine se révoltent contre leurs chefs ; les soldats viennent à la Nation, les chefs résistent.*

I

Avant de parler du rôle joué par la municipalité, en ce qui a trait à l'établissement de la garde nationale marseillaise et des services rendus par cette troisième milice, il n'est peut-être pas sans intérêt de définir ici la mentalité de la nouvelle force publique, en général. Par opposition, il est aussi utile, croyons-nous, de tracer rapidement un aperçu rapide de l'état moral de l'armée de l'ancien régime, en 1790.

On attribue généralement à l'Assemblée nationale constituante une hauteur de vues, une large conception d'esprit qu'elle a été loin de posséder. Nous sommes éloigné de vouloir nier qu'elle ait accompli de vastes réformes dans le domaine civil. A la réflexion, on peut se pénétrer de cette vérité que son mérite consiste moins à avoir innové un système nouveau que d'en avoir demandé et poursuivi vigoureusement l'application à une époque où il y avait, certes, quelque mérite à le faire. Son œuvre entière est résumée dans les cahiers du Tiers. La Constituante a exécuté fidèlement son mandat. Mais d'elle-même qu'a-t-elle produit sous son inspiration propre ? Quelles sont les lois organiques qui portent, à proprement parler, son estampille particulière ? Peut-on citer quelque réforme accom-

plie dont le peuple n'ait point, par avance, tracé l'exécution ? L'instinct des masses a tout prévu dans l'état nouveau, sauf cette chose capitale, la réorganisation de l'armée.

On nous objectera, sans doute, que là comme ailleurs, les vœux populaires se sont manifestés, que le peuple, l'armée, elle-même, demandent la régénération d'un système vicieux : le peuple, en prévoyant la suppression des milices provinciales ; l'armée, en réclamant celle des abus et la mise en vigueur d'une nouvelle hiérarchie de grades. Certes, la question de principe est aussi posée ici et l'Assemblée nationale l'acceptera. Mais ni le peuple, ni l'armée, à part des vœux, n'apporteront un travail d'organisation, un plan d'ensemble. Et la question de principe, une fois soulevée, la Constituante ne fera rien, ne résoudra rien. L'ancien état de choses subsistera ; bien mieux on continuera d'en voter l'application jusqu'à ce que, sous l'action des masses plus éclairées et devant le danger de la patrie, le législateur soit mis en demeure de prendre un parti plus conforme à l'esprit national. D'elle-même la Constituante ne saura ni prévoir, ni organiser. Et quand enfin, en 1791, elle décrètera la mise en activité de cette garde nationale que le peuple aura levée lui-même, en dehors d'elle, elle ne saura point fusionner en un bloc solide les forces totales de la nation. Elle se séparera après avoir décrété le principe de la division des forces : une garde nationale pour l'intérieur, une armée permanente contre l'ennemi du dehors. Système absurde, évidemment, contre lequel devra réagir la Convention. L'unification des forces se traduira plus tard par l'amalgame et c'est à la Convention, seule, que revient le grand honneur d'avoir su créer une organisation militaire vraiment nationale et d'en avoir su tirer parti.

L'armée, de tout temps, s'est tenue en arrière et a vécu en dehors du reste de la nation. Cette vérité est incontestable. A l'origine, les rois, pour affermir leur suzeraineté, ont levé des bandes irrégulières qu'ils ont transformées peu à peu en armée permanente dès que leur autorité s'est accrue. Cette armée est une force qui leur appartient, un levier puissant de domination qu'ils manœuvrent à leur gré. Les chefs sont des agents directs qu'ils nomment ou révoquent suivant leur bon plaisir. Ils leur vendent des brevets et ceux-ci, à leur tour,

achètent leurs hommes qu'ils racolent par toutes sortes de moyens. Que ce soit sous Charles VII ou sous Louis XVI, le principe est le même. Quelques légères variations de détail n'en changeront pas l'état d'esprit et en 1789, comme cinq cents ans auparavant, le roi pourra toujours dire en parlant des forces nationales : Mes troupes, mes canons, mes forteresses, comme il dira aussi en parlant du peuple : Mes sujets.

En 1789, les sujets se séparent et deviennent citoyens. Mais l'armée, elle, n'évolue pas, du moins de façon ostensible. L'instrument de domination reste le même. Dès qu'il a reconquis ses droit, le peuple, pour qui jusqu'ici on a fait la guerre, comprend maintenant qu'il aura peut-être besoin de défendre sa liberté. C'est pourquoi il s'arme et s'organise militairement, d'où la création de la garde nationale après la prise de la Bastille. Mais l'armée permanente subsiste toujours et vit dans les mêmes principes. On conçoit, dès lors, qu'il y ait antagonisme, tiraillements et parfois lutte entre ces deux forces contradictoires dont l'une est aux ordres de la nation, l'autre au pouvoir du roi. Les troupes royales ont, il est vrai, prêté le serment, mais pour que ce gage eût une signification, il aurait fallu que le monarque acceptât sincèrement, et non à contre-cœur, la nouvelle Constitution. Les chefs militaires, qui n'ont pas émigré, ont aussi prêté le serment par ordre. Ils savent, néanmoins, que le roi n'est pas libre et ils attendent de lui un signe qui ne vient pas. Quand le monarque gagnera la frontière, les régiments les plus fidèles feront défection. L'esprit nouveau s'en est emparé. Si la nation n'a pas prévu, dans ses cahiers, une organisation militaire nouvelle, elle en a du moins, après coup, compris l'importance.

II

L'évolution fut lente, les progrès incertains. Il y eut parfois des heurts, des secousses violentes. Des insurrections militaires éclatèrent sur tous les points du territoire ; tous les régiments prirent parti contre leurs chefs et comme ceux-ci étaient représentés à l'Assemblée nationale, comme d'autre part ils y jouissaient de beaucoup d'influence et que leur compétence militaire paraissait indiscutable sur l'esprit de la

masse bourgeoise qui la composait, il arriva fatalement que la Constituante réprima avec vigueur des actes d'indiscipline qu'elle aurait dû plutôt prévenir. L'inertie, l'incompétence et les idées rétrogrades dont elle donna la preuve, à maintes reprises, sont les causes déterminantes des abus d'autorité qui se produisirent alors. Le peuple lui-même qui jugeait sur l'ensemble « l'auguste Assemblée » et la respectait fort, était parfois dans le doute quand il fallait prendre parti. C'était, en un mot, le pays dans le chaos, au point de vue militaire. Il faudra la Convention et le Comité de Salut public pour l'en sortir.

Dès 1789, cependant, des esprits clairvoyants, tels que Dubois-Crancé, entrevoyaient déjà l'avenir. Nommé secrétaire de la Commission militaire de la Constituante, le futur ministre de la Guerre de la Convention s'élève avec force, dans la séance du 12 décembre, contre les institutions militaires actuelles. Il émet, le premier, des théories nouvelles. «... Tout citoyen, dit il, doit être soldat et tout soldat citoyen... Le ministre vous propose une très belle organisation de l'armée, mais ses bases sont les mêmes que celles de l'an dernier et nous sommes à dix siècles de l'an dernier... »

L'orateur termine en demandant la création d'une armée de première ligne de 150.000 hommes (armée active), d'une armée de deuxième ligne de 150.000 hommes, destinée à doubler éventuellement l'armée active et enfin d'une troisième armée de 1.200.000 citoyens « prêts à défendre leurs foyers et leur liberté envers et contre tous. » Ces nouveaux principes (armée active, réserve et territoriale), qui ne sont que l'acheminement vers la Nation-armée, ne seront appliqués (si nous en exceptons les mesures de circonstance de la Convention) que sous la troisième République, en 1872. En ce moment, on est loin encore du nouveau régime. Les conclusions du ministre de la Guerre, de la Tour du Pin, sont adoptées à une forte majorité. Elles sont ainsi conçues :

«... Le recrutement habituel de l'armée (1) continuera à avoir lieu par des enrôlements à prix d'argent pendant la paix et même le plus longtemps possible pendant la guerre.

(1) Par le système du racolage.

Quant au service personnel et obligatoire, il est à rejeter, parce que ce serait vouloir attaquer la liberté des pères de famille... »

En maintenant le recrutement volontaire à prix d'argent, écrit le colonel Iung, l'Assemblée détruisait donc à l'avance l'œuvre de rénovation qu'elle prétendait entreprendre. Elle sapait par sa base l'édifice dont elle élevait péniblement les murs. En obéissant à des intérêts égoïstes de caste elle montrait et la faiblesse de ses vues et le manque de méthode qui présidait à l'élaboration de ses travaux... (1). »

Par ce coup d'œil rapide sur l'état moral de l'armée, en 1789, il est facile de se rendre compte que la garde nationale ne pouvait être alors considérée que comme un organe très secondaire. Elle fut créée, en quelque sorte, pour discipliner les masses populaires et dans un esprit d'ordre. Ce fut, à l'origine, une force intérieure. Mirabeau, le premier, en demanda l'établissement dans la séance du 8 juillet. Après la prise de la Bastille, une députation de l'Assemblée nationale vint supplier le roi de donner son adhésion à cette organisation nouvelle de la force publique. Le monarque y ayant consenti, la garde nationale s'organisa spontanément ce même jour à Paris, puis pendant le mois d'août dans le reste de la France.

Nous avons vu précédemment qu'à Marseille on n'avait pas attendu les décrets de l'Assemblée et que bien avant leur apparition un essai d'organisation avait été tenté. Mirabeau, quand il fit sa proposition, s'inspira visiblement des services rendus par la milice citoyenne de cette ville. Nous avons vu également de quelle façon elle fut d'abord accueillie, puis dissoute et remplacée par un organe qui ne répondait pas aux vues de la cité. Nous allons maintenant assister, dans cette ville, à la formation d'une garde nationale qui peut, à juste titre, servir de modèle. Nous étudierons de près son organisation et son état d'âme. Par ses actes, nous pourrons nous pénétrer de la mentalité particulière de cette force nouvelle qui résume en elle les aspirations de tout un peuple, s'en inspire, à son tour, et le dirige. C'est le levier dont va disposer la municipalité pour refréner les passions

(1) *L'Armée et la Révolution.* Tome I, page 42.

populaires et battre en brèche le pouvoir exécutif trop lent à accomplir les réformes.

Les rapports réciproques de la garde nationale et des anciens régiments nous donneront, d'autre part, une idée à peu près exacte de l'ardeur dont les citoyens-soldats sont animés pour la cause qu'ils ont à défendre. L'étude de ces rapports fera apparaître, de façon éclatante, les menées sourdes des chefs militaires qui mettront tout en œuvre pour retarder l'éclosion de cette milice. Le contact des deux forces, mises en présence, fera voir aussi le rôle des sous-officiers grandissant au fur et à mesure que diminuera le prestige des officiers. A travers les péripéties de la lutte de tous les instants qui va s'engager entre la garde nationale et les troupes réglées on verra surgir l'armée nouvelle, l'armée-nation, se fortifiant pour les luttes futures. L'antagonisme, plus apparent que réel, aura complètement disparu quand la Patrie en danger appellera ses défenseurs. L'amalgame, plus tard, ne fera que consacrer, sur le champ de bataille, l'union mutuelle, déjà en germe dans les esprits. L'armée de la Révolution, qui fera retentir de ses chants de guerre la vieille Europe, s'est créée, en un mot, sous l'inspiration directe de la Nation par l'impulsion simultanée des élus du peuple et des sous-officiers de troupe de ligne.

III

Dès son entrée en fonctions, la municipalité marseillaise va se montrer comme « un vaste pouvoir dont les actes étonnent par leur hardiesse ». Ceci, cependant, s'explique assez naturellement. L'Assemblée nationale, en effet, ayant décrété les municipalités avant les directoires, les municipalités furent organisées les premières (1). Aucun organe intermédiaire ne les sépare du pouvoir exécutif. Elles vont correspondre avec lui de façon incessante et de préférence avec la Constituante qui les a créées. Les grandes communes, comme Marseille, exerceront ainsi sur l'Assemblée, une sorte de pression

(1) Les directoires de district et de département entrèrent en fonctions, à Marseille, au mois de juillet seulement.

morale, car, mandataires fidèles du peuple qui les a élevées au pouvoir, elles connaissent, mieux que quiconque, ses aspirations et ses besoins. Les vœux du peuple seront fidèlement transmis. Les petites communes contracteront, à l'origine, l'habitude de correspondre avec les grandes. Quand les directoires de département et de district seront organisés, le pli sera pris et les grandes communes conserveront leur ascendant en dépit des administrations supérieures qu'elles braveront souvent. Une chose, aussi, est à considérer qui accroîtra encore leur influence. Les municipalités sont le fruit de l'élection directe et par conséquent plus populaires que les autres administrations élues au double vote. Partant, elles ont plus de sève, plus de vigueur, plus de force. Par contre, elles sont plus accessibles que les directoires aux passions de la multitude.

Ces quelques observations nous ont paru utiles pour l'étude des actes inouïs de hardiesse qui vont caractériser l'attitude de la municipalité marseillaise, en particulier, grâce à l'appui de la garde nationale. D'autre part, comme celle-ci va être composée, en principe, des citoyens actifs, les événements politiques, par suite, sont intimement liés à l'histoire elle-même de cette force nouvelle. Il est impossible de séparer les actes des citoyens-soldats.

La première réunion du Conseil général de la commune eut lieu, à Marseille, le 15 février 1790 et la question de la garde nationale y fut tout d'abord agitée. Le service était uniquement assuré, à ce moment, par les troupes de ligne, la milice bourgeoise, en effet, ayant peu à peu disparu d'elle-même au moment des élections.

Depuis quelque temps déjà, elle donnait, d'ailleurs, des signes d'une désorganisation complète. Son impopularité croissait en raison directe de la manifestation des vœux populaires dont la fréquence se renouvelait de plus en plus. L'Assemblée nationale, en donnant aux citoyens actifs (1) le droit de vote, lui porta le dernier coup.

(1) Etaient de droit « citoyens actifs » et par conséquent électeurs, tous ceux qui payaient, en contributions directes, un impôt au moins égal au prix de trois journées de travail. Il fallait en payer dix pour être éligible.

Déjà, le 30 novembre 1789, le bailli de Foresta, dans une lettre adressée aux échevins, indique les signes d'une dissolution prochaine. Un rassemblement populaire s'étant formé, peu après, à la place Castellane, il rend compte « que les personnes assemblées ne paraissaient avoir aucune mauvaise intention ». Il prie en conséquence la municipalité de ne pas « sévir avec rigueur contre de simples conjectures, car, ajoute-t-il, les officiers de la milice répugnent de plus en plus à se trouver à de pareilles expéditions (1)... »

Le 18 décembre, l'un des chefs les plus en vue, M. Samatan, donne, par écrit, sa démission et émet le vœu que son successeur « soit élu par la voie du vote (2) ». L'état-major, réuni en Comité, manifeste ce sentiment aux officiers municipaux qui, en raison du terme prochain de leur mandat, ne croient pas devoir prendre de décision. Le bailli de Foresta envoie alors sa démission. Cet exemple est bientôt suivi par un grand nombre d'officiers. Ceux qui restent sont uniquement retenus par un excès d'amour-propre, un faux point d'honneur. La milice bourgeoise est moralement dissoute ; en fait elle n'existe déjà plus, car le service n'est plus assuré. Le 11 février 1790, un capitaine de quartier, Boyer de Paradis, qui a fait une patrouille à la tête des gardes de la ville, rédige un procès-verbal dans lequel il constate que la milice bourgeoise a cessé tout service et abandonné tous les postes, même l'hôtel de M. le Maire... (3). »

C'est alors que le Conseil général de la commune, prenant acte du procès-verbal ci-dessus et des vœux unanimes des districts, considérant, en outre, que les « décrets de l'Assemblée nationale font un devoir de l'organisation la plus

---

Dans un Conseil tenu le 13 janvier 1790, il fut décidé, à Marseille, que le prix de la journée de travail serait fixé à deux livres pour la ville et à 25 sous pour la campagne.

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. Tome 28, page 162.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789. Tome 28, page 157.

(3) Archives municipales. Délibérations du Conseil général de la Commune. Tome I, page 9.

prompte d'une force publique », vote la création d'une garde nationale provisoire de 12.000 hommes, jusqu'à la réception de nouveaux décrets de l'Assemblée, sur cette matière. Le Conseil général arrête, en outre, que les citoyens formant cette garde provisoire n'adopteront, en l'état actuel, aucun uniforme et seront seulement distingués par une cocarde ou panache en plumes aux trois couleurs.

Le vœu presque universel de la ville de Marseille est enfin exaucé. Le 16 février les districts se rassemblent. Les citoyens se présentent en foule. Des commissaires, élus la veille, ont reçu la mission de former des listes. Cette fois aucun obstacle ne vient entraver le recrutement. En quelques jours, la garde nationale est complètement levée. A l'annonce de cette nouvelle, Mirabeau écrit à la municipalité « qu'il est enfin rassuré sur le sort de Marseille (1). »

Le même jour les officiers municipaux publient deux proclamations. Dans la première, il est enjoint aux officiers de la milice bourgeoise qui n'ont pas encore rendu leurs armes de les réintégrer immédiatement. Dans la seconde, les conditions définitives pour être admis dans la garde nationale sont énoncées : il faut être âgé d'au moins 18 ans ; être de bonne vie et mœurs ; domicilié à Marseille depuis un an, au moins ; avoir une profession ou un état.

La nouvelle organisation est prévue. Le territoire de Mar-

---

(1) Archives municipales. Registre des lettres reçues, commencé le 10 février 1790. N° 29, page 1.

Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome II, page 8.

Dans les *Origines de la France contemporaine*. Tome II, page 304, 17e édition, Taine nous apprend que la milice bourgeoise est « trop amie de l'ordre » et que la municipalité l'a cassée pour cette raison. On ne peut pas être plus mal renseigné. Taine base son affirmation sur un seul document : un rapport fait au roi par le marquis de Miran, l'ennemi-né de la municipalité. L'auteur ignore sans doute l'affaire de la Tourette et les évènements qui ont suivi ? En réalité, en créant une force nouvelle, la municipalité, cassa un principe, il est vrai, mais elle n'eut pas à chasser des gens qui ne se montraient plus. D'ailleurs, cette municipalité, quoi qu'en dise Taine, ne mit aucun parti pris dans l'organisation nouvelle. Elle fit appel à toutes les bonnes volontés et n'en écarta aucune. Nous avons retrouvé, à l'Hôtel de Ville beaucoup de noms d'officiers de l'ancienne milice dans la garde nationale. Le commandant général, lui-même, de Greling, était auparavant simple capitaine dans la « garde bourgeoise ».

seille est divisé en 24 districts (1). Chaque district devra lever un bataillon à 5 compagnies. Les officiers seront nommés par leurs soldats à la majorité absolue des voix (2). Le commandement général est donné à un ancien officier de la milice bourgeoise, le chevalier de Greling. Les listes des compagnies de cette époque, qui ont été retrouvées à l'Hôtel de Ville, comportent, en général, 110 à 115 noms, bien que la municipalité ait fixé le chiffre total à 100 et que ce chiffre ne doive pas être dépassé. Ces listes, mieux que tout autre document, ayant trait à la question, donnent une idée à peu près exacte de l'ardeur qui s'est emparée des esprits. En réalité, la garde nationale marseillaise, lors de sa première création, atteint près de 14.000 hommes. Mais ce chiffre ne fut jamais dépassé (3).

Une des premières préoccupations de la municipalité est d'armer cette force nouvelle. Sur ses instances, le marquis de Miran, qui a remplacé le comte de Caraman comme gouverneur militaire de la Provence (4), lui fait remettre 600 fusils qui sont en dépôt au Château d'If. Deux députés, Lambarin et Bernard, sont envoyés à Toulon, le 28 février, avec mission de se faire délivrer des arsenaux de

---

(1) Plus tard, les huit districts de la banlieue furent rattachés à la ville. Ce fut l'origine des trente-deux sections de Marseille qui jouèrent, par la suite, un si grand rôle à l'époque du fédéralisme.

(2) On retrouve ici le principe de l'élection des chefs de la garde nationale qui sera le seul mode de nomination employé pour les officiers de la garde nationale et même des bataillons de volontaires. (Voir aux pièces justificatives nº 2, la liste entière des premiers chefs qui furent nommés par le peuple).

(3) Taine, il est vrai, parle de 24.000 hommes. (*Origines de la France contemporaine*, 17e édition, tome II, page 304). C'est là le chiffre des citoyens actifs de 1791, un an plus tard, quand on eut étendu le bénéfice de citoyen actif à un plus grand nombre de citoyens. Dans la pensée de l'auteur, le titre de citoyen actif est synonyme de celui de garde national. Cette affirmation ne peut être que théorique, et dans le domaine de la pratique rien n'est plus faux, du moins en ce qui concerne la ville de Marseille. Quand les huit districts de la banlieue furent rattachés à la ville, le contingent global ne s'éleva jamais au-dessus de 18.000 hommes. Il nous paraissait d'autant plus utile de relever cette nouvelle erreur du grand écrivain qu'il a, précisément, pris comme exemple, à l'appui de sa thèse, la ville que nous étudions.

(4) Le comte de Caraman était parti le 6 février 1790, en écrivant à la municipalité « qu'un nouvel ordre de choses » rendait inutile la place de commandant en chef.

l'Etat, 4.000 fusils et 4.000 sabres. Mais le commandant de la marine, de Glandevès, oppose à cette demande les règlements actuels qui interdisent de façon absolue toute sortie d'armes (1). La Constituante, qui a posé le principe de l'établissement de la garde nationale, n'a rien prévu au sujet de l'armement. Toute initiative est laissée aux municipalités, aussi bien pour cet objet qu'en ce qui a trait à la composition de la force publique, elle-même, qui, d'après les décrets, n'est que provisoire. Néanmoins, l'apathie du pouvoir législatif ne refroidira pas le zèle des municipalités. Malgré l'inertie du gouvernement, qui se gardera bien de provoquer des mesures à cet effet, l'armement de la garde nationale sera assuré, en partie, au moment de son organisation définitive. Cette constatation, sur laquelle nous reviendrons plus tard, a ici son importance, car elle démontre, à l'origine, les efforts faits par la municipalité de Marseille, en particulier, pour donner à la garde nationale de la force et de la consistance. Elle a surtout pour but de détruire certaines légendes intéressées qui font apparaître l'œuvre des municipalités, en 1790, comme néfaste et tendant à la désorganisation des forces nationales.

IV

Ainsi donc, à la milice bourgeoise, produit d'une caste privilégiée, vient de succéder une force vraiment nationale. Le parti de la Cour ne peut voir sans frémir une pareille organisation qui détruit le passé en mettant aux mains du peuple cette puissance militaire sur laquelle il a tant compté pour annihiler l'effet des réformes. Eh quoi ! faudra-t-il accepter sans lutte cette poussée populaire ? Faudra-t-il admettre que, parallèlement à l'armée de ligne, un instrument nouveau surgisse pour battre en brèche cet admirable outil de l'ancien régime ? Qu'est-elle donc véritablement cette garde nationale qui, spontanément, s'organise en bataillons, nomme des chefs et lève en cinq jours 14.000 hommes ? Cette fois, le

(1) Archives municipales. Registres de correspondance écrite et reçue. Nos 28 et 40. Lettres des 27, 28 février, 2 mars, pages 3 et 4.

peuple est debout. Le péril est grave, l'instant critique. Il ne faut pas donner le temps à la garde nationale d'acquérir de la cohésion. Elle n'a pas d'armes et ne possède point d'uniformes ; c'est tout au plus une multitude qui se rassemble. La tourner en dérision, feindre d'ignorer son existence, la tuer par le ridicule, voilà les armes d'abord employées pour réduire à néant l'organisation populaire.

Deux forces sont maintenant en présence : l'armée nouvelle, pleine d'enthousiasme, mais peu aguerrie, emblème d'une ère de justice et de liberté ; l'armée permanente d'autrefois, l'armée royale, aux ordres d'une faction détestée, représentant un régime d'oppression aux abois qui épuise dans les convulsions de l'agonie les dernières forces qui lui restent. La lutte est inégale. Le peuple surexcité va se porter à des excès. Il faudra à la municipalité une force d'âme et un courage surhumains pour calmer à la fois les passions populaires et rabaisser l'orgueil d'une caste privilégiée qui ne peut se décider à comprendre ou à accepter l'évolution des esprits.

C'est la municipalité qui reçoit les premiers coups. Une ordonnance du prévôt général en date du 22 février défend « très expressément à tous corps, communautés et à tous particuliers quelconques de s'immiscer, à l'avenir, directement ou indirectement, dans la connaissance des causes qui lui sont attribuées. » La municipalité ne se laisse pas intimider et répond aussitôt par une délibération conçue en ces termes : « Tous corps, communautés et particuliers, sont et demeurent sous la protection de la nation, du roi et de la loi. » Comme conséquence, tous les chefs de troupes « tant nationales que réglées » sont requis de refuser de prêter main-forte à l'exécution de tous décrets du dit prévôt. De plus, pour éviter le contact de la garde nationale avec les troupes réglées et de crainte que celles-ci n'obéissent plutôt aux injonctions du prévôt qu'à ses propres instructions, elle les consigne dans les forts, en ajoutant dans ses considérants que l'effectif de la garde nationale est maintenant suffisant pour assurer la garde de tous les postes de la ville (1).

(1) Archives municipales. Registre des délibérations du Conseil général de la commune, Tome I, page 12.

La lutte est désormais engagée. Le 23, le marquis de Miran fait imprimer et afficher l'attitude de la municipalité qui, dit-il, porte atteinte à l'honneur de l'armée. De quel droit les officiers municipaux osent-ils insulter les troupes réglées en les relevant de leurs fonctions ?

Comme on le voit, le procédé est très simple : prendre acte des instructions des pouvoirs publics et les dénaturer pour indisposer l'armée à leur égard. Mais la municipalité ne se laisse pas prendre à ce piège. Elle n'ignore point que les soldats de ligne sont des gens du peuple, et si elle ne peut compter sur les chefs militaires, elle ne veut point s'aliéner les troupes elles-mêmes. Sa délibération du 25 février met à nu de façon remarquable les menées des partisans de l'ancien régime et donne l'impression exacte des sentiments qui l'animent. « ... Il importe, dit-elle, de détruire des impressions capables d'aigrir les troupes en leur inspirant des doutes sur l'attachement et la confiance du peuple marseillais pour elles. En conséquence, le Conseil s'empresse de déclarer unanimement qu'aucun motif offensant n'a déterminé la précédente délibération et qu'il n'a nullement entendu par elle exprimer le moindre doute sur la confiance qui est due, à juste titre, à de braves militaires, et qu'il n'a jamais été question de vouloir blesser leur délicatesse. Au surplus, le Conseil rend hommage à leur patriotisme et leur paie un tribut d'estime comme à de vrais citoyens et de courageux défenseurs de la patrie (1). »

Les officiers municipaux délibèrent, en outre, de donner connaissance à l'Assemblée nationale de l'affiche du marquis de Miran et de la publicité qu'elle a reçue, ainsi que des délirations prises par eux. Et pour que le gouverneur n'en ignore, ils lui font connaître leur décision avec prière de lire leur délibération devant le front des régiments rassemblés. Le marquis de Miran répond, le 26, que « ce sera avec autant d'empressement que de plaisir qu'il fera connaître à tout le militaire de Marseille les sentiments exprimés par la municipalité à l'égard des troupes (2). » L'incident paraît terminé à la

(1) Archives municipales. Délibérations du Conseil général de la commune. Tome I, page 16.

(2) Archives municipales. Registre des lettres reçues, commencé le 17 juillet 1789. N° 28, page 215.

satisfaction des deux parties. Mais d'autres naîtront bientôt.

Une fois organisée, il fallait évidemment donner une mission active à la garde nationale. La garde des portes de la ville, entièrement entourée de remparts à cette époque, et des postes intérieurs, lui semblait naturellement dévolue. Mais depuis l'affaire de la Tourette, les troupes réglées, logées dans l'intérieur chez l'habitant, occupaient tous les emplacements.

La Porte de la Joliette en 1790

(Collection du Musée Borély)

La municipalité, jugeant leur présence inutile, en avait demandé le renvoi au pouvoir exécutif, à plusieurs reprises, en faisant ressortir que, grâce à la garde nationale, la tranquillité était assurée désormais et qu'elle se chargeait en tous cas du maintien de l'ordre.

La réponse du gouvernement était impatiemment attendue.

Des députés de la commune, en mission à Paris au sujet de l'affaire prévôtale, firent connaître aux officiers municipaux, le 20 mars, que le ministre de la Guerre, de Saint-Priest, leur avait répondu à ce sujet de façon évasive (1).

La municipalité, pour calmer l'opinion publique, fit alors appel au marquis de Miran en lui demandant de laisser participer la garde nationale au service des troupes réglées, tout au moins en ce qui concernait les postes intérieurs. Le gouverneur militaire répondit qu'il ne pouvait que se conformer aux ordres du ministre et qu'il ne lui appartenait pas de prendre des décisions à son insu. Les officiers municipaux prirent alors le parti de doubler les postes de la ville avec la garde nationale et cette solution faillit amener un conflit des plus sanglants avec les troupes réglées.

Celles-ci, depuis le différend survenu entre la municipalité et le marquis de Miran, étaient travaillées sourdement par leurs officiers qui ne pouvaient supporter la présence de la garde nationale. Les chefs militaires mirent en avant l'esprit de corps et ce faux amour-propre de la soldatesque qui a de tout temps animé les armées permanentes de l'ancien régime. Les sentinelles reçurent des consignes sévères avec ordre de ne pas laisser passer de troupes en marche, la nuit. C'est ainsi qu'une patrouille de la garde nationale, commandée par le lieutenant Denoris, fut arrêtée aux Picpus, par un soldat de Lorraine-Dragons, et obligée de rétrogader (2). Le lendemain, une autre patrouille, sous les ordres du lieutenant Bec, fut également arrêtée en un endroit « dont le passage n'avait jamais été prohibé (3) ». L'antagonisme des deux forces était aigu. Le peuple murmurait et la garde nationale était irritée.

La municipalité, cependant, faisait de louables efforts pour satisfaire l'opinion publique ; en attendant, elle calmait de son

(1) Archives municipales. Registre des lettres reçues, commencé le 17 juillet 1789. N° 28, page 220.

(2) Archives municipales. Série H, non classée. Rapport du lieutenant Denoris, autographe.

(3) Archives municipales. Série H, non classée. Rapport du lieutenant Bec, autographe.

mieux, au jour le jour, l'effervescence populaire, portée à son comble (1). Elle transmettait à l'Assemblée nationale une adresse des districts pour le renvoi des troupes, en même temps qu'elle écrivait encore à ses députés, à Paris, pour hâter la décision des ministres (2). Mais l'orage grossissait de plus en plus ; les esprits s'échauffaient de part et d'autre. Le moindre incident pouvait amener les pires catastrophes. Il fut créé par ceux-là mêmes qui avaient tout intérêt à éviter les divisions et dont la mission, semble-t-il, aurait dû être de pacifier les esprits.

V

Le samedi 20 mars 1790, le marquis d'Ambert, colonel au Royal la Marine, arrive à 8 heures du soir, en chaise de poste, à la porte d'Aix. Il vivait ordinairement à la Cour et venait inspecter son régiment à la façon du châtelain visitant ses terres. Arrêté par une sentinelle de la garde nationale, il est requis de montrer son passeport. Il répond aussitôt qu'il n'a aucun compte à rendre. La sentinelle appelle la garde ; le capitaine Gautier, qui commande le poste, arrive et le prie de s'exécuter, lui indiquant que c'est là la consigne donnée par les officiers municipaux. Le colonel, alors, se nomme et saisissant violemment au collet le capitaine Gautier, il se répand en invectives contre la municipalité et la garde nationale ; il va même jusqu'à défier celle-ci de se rendre à la plaine Saint-Michel, où, dit-il, « une compagnie de son régiment la mettrait bientôt en fuite (3). »

---

(1) Archives municipales. Lettres de la municipalité. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. N° 40 :
A MM. les députés de la Commune, à Paris, 10 et 12 mars ;
A Mgr de Lambert, contrôleur général des finances, 15 mars ;
A MM. les députés de l'Assemblée nationale, 15 mars ;
Au commandant de la Garde Nationale, 16 mars ;
Au comte de Mirabeau, 16 mars.

(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Adresse des habitants à l'Assemblée nationale. Tbe 137.
Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790, page 49.

(3) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tbe 115.

Pendant que cette scène a lieu, des soldats du Royal la Marine, qui gardaient un poste intérieur, sortent en armes et entourent leur colonel ; la garde nationale sort également pour protéger son capitaine. Bientôt le bruit de l'altercation se répand aux environs comme une traînée de poudre ; un rassemblement populaire se forme. C'est l'heure de la retraite:

La Porte d'Aix en 1790

(Collection du Musée Borély)

deux cents soldats du Royal la Marine accourent sur les lieux et réclament leur colonel. Un conflit paraît imminent. Il est évité, grâce à la sagesse du capitaine Gautier qui, par sa prudence, sauve le marquis d'Ambert, comprenant tout ce qu'aurait de déplorable un coup d'éclat. Il le laisse libre,se contentant de verbaliser. Un compte rendu des faits est envoyé sur-le-champ à la municipalité. Le colonel du Royal la Marine,

entouré de ses soldats, se fraye un passage à travers la foule et gagne à pied son domicile (1).

Mais la nouvelle de l'événement s'étend de proche en proche et gagne dans la nuit la ville entière. De toutes parts des groupements se forment dès le lever du jour. La rumeur publique, exagérant les faits, y voit le prélude de projets funestes que le maintien des troupes accrédite largement.

La municipalité, réunie en hâte, se dispose à envoyer au roi et à l'Assemblée nationale un courrier extraordinaire, lorsqu'elle se voit assiégée dans l'Hôtel de Ville par un peuple nombreux qui demande à grands cris justice. L'effervescence croît de minute en minute ; les rues, les établissements publics sont envahis par la foule. De sourds murmures se font entendre, faisant bientôt place à des menaces, à des cris de mort.

La municipalité, au milieu de l'indécision générale, garde son sang-froid. Elle convoque aussitôt à l'Hôtel de Ville les chefs de la garde nationale qui sont très populaires. Les officiers municipaux comptent sur elle pour éviter tout désordre et la milice, tant décriée par la faction aristocrate, sauve la situation. En moins de deux heures 10.000 gardes nationaux, obéissant à la voix de leurs chefs, entourent l'Hôtel de Ville et se répandent dans la ville par patrouilles nombreuses (2). Les habitants des campagnes accourent grossissant le flot tumultueux ; les milices des environs, à peine organisées, se rangent spontanément sous les ordres des chefs de la garde nationale. Le bruit se répand bientôt que le Royal la Marine se rassemble et prend les armes. Que va faire ce régiment ?

Le régiment s'est rassemblé, en effet, sans intentions précises. Quelques meneurs veulent venger leur colonel qui, disent-ils, a été insulté par la populace. Profitant des dispositions hostiles, à l'état latent, qui, dans toute armée perma-

(1) Bibliothèque municipale. Précis historique des événements qui se sont passés à Marseille depuis le 23 mars 1789, par Mézières, ancien officier au corps royal de l'Artillerie.

Lettre des bas-officiers du Royal la Marine au Président de l'Assemblée nationale, en date du 23 mars, Tbe 93.

(2) Bibliothèque municipale, section de Provence, Tbe 115.

nente mettront éternellement en conflit la soldatesque (1) et le peuple, ils parlent de se porter en armes au-devant de lui. Les officiers, presque tous aristocrates, sont absents et se gardent bien de venir. Quelques-uns sont chez leur colonel ; d'autres se cachent prudemment dans les alcôves et les uns et les autres ne paraîtront guère plus tard que contraints. Tous envisagent d'un œil froid une collision possible, comptant, peut-être, en tirer parti au profit de la contre-révolution (2).

Les bas officiers (3) ont compris le danger. Ils opposent à l'inertie singulière du corps d'officiers l'initiative la plus heureuse. Il n'y avait alors qu'un adjudant par régiment ; au Royal la Marine, il a nom : Bernadotte. C'est l'homme de confiance du colonel, l'intermédiaire désigné entre les officiers et la troupe. Bernadotte s'entoure de ses camarades et la voix des bas officiers se fait entendre. Ils rappellent aux soldats leur origine, préconisant la concorde, les éclairant sur leurs véritables intérêts et les exhortant au calme ; leur faisant comprendre que l'armée régulière n'est déjà plus un instrument aux mains d'un parti tout-puissant, mais que suivant les aspirations de la nation entière elle doit évoluer et s'élancer, à son tour, à la conquête des droits imprescriptibles du citoyen et de la liberté commune acquise au prix de tant de sacrifices et de sublimes dévouements.

Une ère nouvelle, qui marquera dans l'Histoire, s'ouvre. Le régiment n'est plus la propriété de son chef ; il doit se

---

(1) Il est loin de notre pensée de vouloir étendre cette dénomination à l'armée permanente tout entière, qui, nous ne l'ignorons pas, a rendu, sous l'ancien régime, de grands services et fait la grandeur de la France. Nous voulons faire entendre, seulement, qu'un des vices inhérents à toute armée permanente est l'éclosion d'une soldatesque, partie souvent très infime, par rapport au contingent, mais qui n'en existe pas moins. Dans l'armée-nation il ne saurait y avoir de soldatesque et le mot est ici vide de sens puisque chaque soldat est citoyen et réciproquement.

(2) Bibliothèque municipale. Section de Provence, l'be 130 et l'be 137. Adresse de Marseille a l'Assemblée nationale.

Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. Page 41. Lettre à la municipalité de Rennes.

(3) Les bas officiers de l'époque représentaient alors les sous-officiers d'aujourd'hui.

mettre au service de la Nation au même titre que la garde nationale...

Les bas officiers sont acclamés et l'on décide qu'une députation sera envoyée à l'Hôtel de Ville pour éclairer la municipalité sur les véritables sentiments du Royal la Marine. Cette députation se met aussitôt en marche. Elle comprend, à part Bernadotte, adjudant, sept sergents-majors : Bellair, Roffinot, Daviaud, Bretagne, Veigneur, Denis, Leblay et quatre sergents : Lagrandeur, Pierret, Gaillard et Vaucheret. A 10 heures précises, elle entre à l'Hôtel de Ville. Le peuple anxieux se demande si elle vient offrir la paix ou déclarer la guerre.

La municipalité reçoit avec bienveillance les délégués. Bernadotte prend la parole au nom de ses camarades et du régiment tout entier. Le futur maréchal de France, qui ne suivra pas Bonaparte au 18 brumaire, déclare « que le régiment Royal la Marine est entièrement aux ordres de l'Assemblée nationale et que la faute de son chef ne saurait, en aucune façon, entraîner la responsabilité du régiment, d'ailleurs entièrement acquis aux idées nouvelles. »

Pour terminer, Bernadotte prie les officiers municipaux d'engager la garde nationale à s'unir « d'esprit et de cœur » avec les troupes réglées. De leur côté celles-ci s'engagent solennellement à employer tous leurs efforts « pour que règne la plus parfaite union », décidées à employer toutes leurs forces pour le maintien de la nouvelle Constitution (1).

Ce langage plein de fierté et d'énergie séduit la municipalité qui, ravie de la tournure nouvelle des événements, vote ses éloges et ses félicitations au Royal la Marine. Le chevalier de Greling, commandant de la garde nationale, se joint à la municipalité pour remercier ces braves au nom de la Nation. La déclaration des bas officiers, rédigée séance tenante, est lue aussitôt sur la place de la Loge (2), au milieu des bataillons rassemblés. Elle fut publiée, peu après, au son de trompe, par toute la ville, faisant ainsi renaître un peu de calme à la place de la plus vive surexcitation (3). Tout parais-

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence. Tbe 93.

(2) Aujourd'hui place Villeneuve.

(3) Bibliothèque municipale. section de Provence. Tbe 115.

sait rentrer dans l'état normal lorsqu'une autre imprudence du marquis d'Ambert vint de nouveau exaspérer les masses.

VI

Quand le colonel du Royal la Marine eut connaissance de l'attitude des bas officiers de son régiment, il prit lui-même la direction de l'Hôtel de Ville, où il put arriver sans encombre. Quel était à l'origine le mobile qui fit agir ce chef de l'ancien régime ? Venait-il, comme il le dit plus tard, apporter son adhésion à la démarche des bas officiers (1) ? Ou bien, au contraire, mû par un faux point d'honneur, crut-il utile de relever ainsi son prestige et sa dignité blessée ? L'histoire ne le saura jamais sans doute.

Toujours est-il que dès qu'il parvint à l'Hôtel de Ville, il fut reconnu par la foule qui manifesta bruyamment sa colère. Des menaces de mort se firent entendre de nouveau. Les bas officiers, qui fraternisaient avec les chefs de la garde nationale se précipitèrent, au bruit des clameurs, hors de la salle du Conseil, juste à temps pour arracher l'imprudent colonel à une mort certaine. Porté dans la salle dans les bras de Bernadotte et de ses camarades, il chercha en vain à atténuer ses torts que la déposition de divers témoins et le procès-verbal du capitaine Gautier rendaient accablants. Sa démarche n'eut d'autre résultat que de raviver la haine, un moment éteinte. Le peuple tenait enfin le coupable qui avait osé le braver. Il fallut toute l'énergie de la garde nationale pour éviter une effusion de sang.

Les officiers municipaux, d'autre part, ne quittèrent qu'au soir l'Hôtel de Ville, après avoir longuement retenu les bas

---

(1) Bibliothèque municipale, section de Provence l'be. 93. — Mémoire justificatif du marquis d'Ambert. Il est curieux de rapprocher de ce passage du mémoire la lettre du 11 avril 1790 envoyée par la municipalité de Marseille à l'Assemblée nationale..... « Il vint se plaindre, dit celle-ci, de la facilité avec laquelle il prétendait que les officiers municipaux avaient ajouté foi aux plaintes que la garde nationale avait portées contre lui et cela avec un air menaçant qui dégénéra bientôt en lâcheté au bruit des rumeurs que le peuple... » — Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790, page 53.

officiers et leur avoir offert des aigrettes pour leurs chapeaux afin de bien montrer que l'entente était complète.

Cependant,le marquis d'Ambert ne pouvait songer maintenant à quitter la place sans danger. Il sollicita la protection de cette même municipalité qu'il avait insultée la veille. Celle-ci envoya alors aux ministres et à l'Assemblée nationale un courrier extraordinaire pour les mettre au courant des événements. L'Assemblée nationale fut invitée à rendre un décret sur cette affaire et jusqu'à ce moment la municipalité indiquait que le colonel du Royal la Marine se constituait prisonnier (déclaration qui fut même appuyée par lettre particulière du marquis d'Ambert au président de l'Assemblée nationale, le 23 mars). Vers 10 heures du soir, les officiers municipaux laissèrent l'un d'eux, M. Arnavon, pour faire face à toute éventualité, s'il était nécessaire (1).

Ils s'étaient à peine éloignés que les menaces redoublèrent plus violentes. Plusieurs bas officiers purent saisir quelques paroles qui ne permirent point de douter des intentions de la foule en délire. Il s'agissait de profiter du moment où la garde nationale relâcherait sa surveillance pour forcer les portes, pénétrer en masse dans la salle du Conseil, se saisir du marquis d'Ambert, l'assassiner sur-le-champ et promener sa tête au bout d'une pique par toute la ville.

En présence de ces dispositions hostiles, les bas officiers, estimant leur rôle de citoyens terminé et se souvenant que des soldats doivent défendre, au péril de leurs jours, la vie de leur chef, quand celle-ci est menacée, se lèvent en un commun élan, entourent leur colonel et jurent, « à la face du Dieu vengeur des forfaits », de ne point l'abandonner, de partager son sort quoi qu'il arrive et de mourir en le défendant. Admirable, réconfortant exemple de dévouement et de discipline qui élève l'esprit vraiment militaire jusqu'à la beauté morale du sacrifice ! Abnégation sublime !

Bernadotte fait rendre compte à M. Arnavon des propos qu'il a entendus. Aussitôt cet honorable officier municipal prend des mesures énergiques. Il fait transférer, tout d'abord,

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé e 25 février 1790. — Lettre du 25 mars.

le marquis d'Ambert et les bas officiers dans une salle séparée, celle des commissaire de quartier ; puis il se rend dans le vestibule et harangue la garde nationale qui paraît se laisser gagner, peu à peu, par la foule. Celle-ci doit évacuer complètement la maison commune dont les issues sont étroitement gardées. Le péril est conjuré pour l'instant et la nuit du 21 au 22 se passe sans autre alerte.

La journée du 22, par contre, fut fertile en événements. La veille, la foule voulait s'emparer de la personne du marquis d'Ambert pour apaiser sa soif de vengeance, comme il lui

La Porte Réale en 1790

(Collection du Musée Borély)

faudra, quelques jours après, dans des circonstances à peu près analogues et qui ne seront que la résultante de cette agitation, celle du comte de Beausset, qui périt assassiné au fort Saint-Jean, comme il lui faudra aussi plus tard celle de Lieutaud, ce commandant félon de la garde nationale. Aujourd'hui, c'est contre les troupes réglées que des mesures de sécurité vont être prises. Depuis le matin des mouvements ont lieu au Royal la Marine qui, mal renseigné, suppose, à tort, que le colonel et la députation sont prisonniers de la municipalité. Quelques soldats voudraient que le régiment

prit les armes pour aller les délivrer, mais les officiers des divers corps de la garnison tinrent une réunion à l'issue de laquelle il fut décidé qu'ils ne sauraient se solidariser avec le colonel du Royal la Marine dont la conduite « leur était inconnue et étrangère. »

Les officiers aux ordres du marquis d'Ambert furent priés à leur tour de détourner leurs soldats de tout projet d'enlèvement et il faut reconnaitre qu'ils mirent tout en œuvre dans ce but. Ils oublièrent seulement d'en rendre compte à la municipalité. Celle-ci, non prévenue, prit à l'Hôtel de Ville de grandes mesures de précaution. Le commandant de la garde nationale fit fermer toutes les voies aboutissant à la maison commune, au moyen d'épaulements formés par des barriques remplies de terre. Les passages furent gardés par quatre pièces de canon. On plaça également sur le grand palier, en face de la porte, dans l'intérieur du vestibule, trois tromblons de gros calibre et il fut décidé qu'un poste de 300 gardes nationaux serait placé en permanence à l'Hôtel de Ville (1).

Le 23 mars, la municipalité fit publier une proclamation aux termes de laquelle il était interdit à qui que ce fût d'attenter à la sauvegarde du marquis d'Ambert. Il est à remarquer que dans le mémoire justificatif transmis par ce dernier à l'Assemblée nationale, le marquis d'Ambert donne, au sujet de ce qu'il appelle une « étourderie », une version toute différente de celle fournie par la municipalité. Il plaida jusqu'au bout non coupable. On rencontre encore des historiens qui, même sur cette affaire, prennent à partie la municipalité de Marseille. Cependant la culpabilité du colonel du Royal la Marine ne faisait aucun doute. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante adressée aux officiers municipaux par MM. Blanc et Beausset, alors députés à Paris. MM. Blanc et Beausset s'expriment ainsi à la date du 8 avril :

« ... Le ministre (de la Tour du Pin) nous a répété avec indignation tous les sujets de plainte que le roi avait à former contre le marquis d'Ambert. Depuis que ce colonel est au

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, Tbe 115..
Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. Tome 10, pages 34 à 38. Lettre à MM. Blanc et Beausset, députés.

service il nous a dit que c'était la dixième circonstance de ce genre dans laquelle il se trouvait... (1). »

Il est aussi à noter que dans la lettre adressée le 26 mars, par les bas officiers au président de l'Assemblée nationale, ceux-ci déclarent au sujet de la détention de leur colonel qu'il « est retenu illégalement. » L'attachement qu'ils ont pour leur chef dans le malheur les honore sans doute ; mais il est aussi permis de supposer qu'il les aveugle, d'autre part, au point de leur faire oublier que le marquis d'Ambert s'est volontairement constitué prisonnier, le 23.

Nous préférons infiniment la seconde lettre que les bas officiers adressèrent aux officiers du Royal la Marine quand ceux-ci leur intimèrent l'ordre de rejoindre leurs compagnies respectives (2). L'ordre des officiers est accompagné d'une réquisition du marquis de Miran à la municipalité ; celle-ci ajoute verbalement qu'ils sont entièrement libres. Mais cela ne les ébranle pas. Ils ont juré à leur chef de le défendre jusqu'au bout ; ils tiendront leur serment. Une seule chambre donnant sur la rue de la Miséricorde leur est dévolue ; ils ont à peine des matelas ; n'importe ! Ils ne quitteront point leur colonel ; leur vie lui appartient.

Il aurait fallu employer la force pour faire quitter leur poste aux bas officiers ; mais ni la municipalité ni le marquis de Miran frappés d'admiration par tant de dévouement ne

---

(1) Archives municipales. Registre des lettres reçues, commencé le 5 avril 1790. Tome 10, page 5.

(2) « Nous n'ignorons point, Messieurs, écrivent les bas-officiers, que nous sommes libres... Mais du moment que la vie du marquis d'Ambert est en danger, nous nous attachons à sa personne avec promesse de partager son sort en lui faisant un bouclier de nos corps. Le serment que nous lui avons prêté est inviolable jusqu'au moment où l'Assemblée nationale se sera prononcée sur son sort.

« Nous déclarons, néanmoins, que la position fâcheuse dans laquelle nous nous trouvons jette beaucoup d'amertume dans nos cœurs... Mais nous devons considérer notre colonel comme la première autorité du régiment et nous lui sommes attachés par des liens qu'il nous est impossible de rompre. Nous déclarons à Messieurs nos officiers, à Messieurs les officiers municipaux, à la nation entière, qu'il n'est pas en notre pouvoir d'abandonner le marquis d'Ambert à moins d'encourir le blâme public et la haine de nos camarades, à qui nous devons compte de notre mission... »

Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais, l'be 93.

s'y résolurent. A partir du 26, Bernadotte et ses camarades ne furent plus inquiétés et veillèrent avec un soin jaloux sur l'existence de leur colonel.

Cette détention volontaire dura dix-huit jours. Les mesures de précaution prises au début furent conservées jusqu'à la fin.

VII

Cependant, la municipalité attendait tous les jours le décret de l'Assemblée nationale au sujet de cette affaire. Le 26 mars, elle écrivait encore à MM. Blanc et Beausset que la présence du marquis d'Ambert à l'Hôtel de Ville « continue à entretenir la fermentation des esprits et que le moindre incident peut raviver les passions. »

Au même moment, le marquis d'Ambert donne la preuve de la mauvaise foi la plus insigne. C'est bien là l'homme de parti de l'ancien régime qui, à l'instar de son chef, le comte d'Artois, « n'a rien appris ni rien oublié. » Il n'ignore point que la municipalité ne peut lui rendre sa liberté sans s'exposer à faire renaître des troubles. Il lui adresse, néanmoins, requête sur requête, augmentant ainsi son embarras. Bientôt il accuse les officiers municipaux d'attentat à la liberté individuelle et menace de sévir contre eux quand il sera libre !... (1).

Le 2 avril, la municipalité reçoit enfin communication d'un décret de l'Assemblée nationale, rendu le 27 mars et sanctionné par le roi le 29, aux termes duquel le colonel du Royal la Marine, reconnu coupable, devra être jugé par la sénéchaussée suivant la forme légale. En attendant le verdict du tribunal, la municipalité est invitée à prendre, comme les jours précédents, telles mesures qu'elle jugera nécessaires en vue d'assurer dans le calme la détention préventive et maintenant régulière du marquis d'Ambert. Le président de l'Assemblée nationale, Rabaud de Saint-Etienne, le ministre de Saint-Priest, ainsi que Mirabeau, félicitent hautement la

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, Tbe 93, pages 18 et suivantes.

municipalité sur la sage et prudente conduite qu'elle a tenue jusqu'ici dans cette affaire et l'engagent à persévérer (1).

Il semble qu'après la communication du décret rendu par l'Assemblée nationale, la sénéchaussée n'ait plus qu'à prononcer une condamnation prévue en haut lieu et impatiemment attendue par tous. Mais cette institution routinière s'inspire de trop vieux principes qui la conduisent à la partialité la plus funeste. Elle prolonge d'abord indéfiniment l'instruction pendant que le parti travaille sourdement dans la ville en créant un mouvement d'opinion tendant à démontrer l'arbitraire de la détention du marquis d'Ambert. Le colonel présente, à ce moment, une nouvelle requête demandant sa mise en liberté immédiate. La sénéchaussée ne jugeant toujours pas et la surexcitation étant à son comble, la municipalité se rend compte du danger que présente un

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, l'be, 94, page 8.

Hôtel de Ville. Régistre de correspondance reçue, commencé le 17 juillet 1789, page 222. — Lettre du ministre de Saint-Priest à la municipalité de Marseille : — «... J'ai rendu compte au roi, Messieurs, de ce qui s'est passé à Marseille, à l'occasion de l'affaire de M. d'Ambert, d'après le rapport qui m'en a été fait par MM. vos députés. Sa Majesté a blâmé la conduite de cet officier, autant qu'elle a approuvé les mesures pleines de prudence que vous avez prises pour prévenir les suites fâcheuses que cet incident aurait pu occasionner, et Sa Majesté attend de votre zèle que vous continuerez à employer tous les moyens possibles pour assurer le cours régulier de la procédure, en exécution du décret de l'Assemblée nationale. — Signé : Le comte de Saint-Priest. »

Il est remarquable de rapprocher les termes de cette lettre du ministre de Saint-Priest, qui approuve, au nom du roi, les mesures prises par la municipalité de Marseille, de la relation de Taine sur le même objet. L'auteur des *Origines de la France contemporaine* (tome II, page 304) fait le procès de la municipalité et, plus royaliste que le roi, va puiser des arguments dans le parti de la Cour, uniquement. Peu importe que Louis XVI lui-même, en cette cette circonstance, ait félicité la municipalité de Marseille et qu'il existe d'autres sources. Taine n'en a cure. Une citation suffit pourvu qu'elle soit bonne et vienne cadrer logiquement avec son sujet. Une lettre du marquis de Miran, adressée au ministre quelques jours avant son départ pour l'étranger, vient fort à propos corroborer sa thèse. « Chaque jour, dit-il, en parlant de la municipalité, elle ajoute à son appareil militaire ; les retranchements, les barricades de l'Hôtel de Ville s'accroissent, l'artillerie s'augmente ; l'intérieur de la ville est dans l'agitation d'un cantonnement militaire très près de l'ennemi. » A noter, qu'à part l'exagération évidente des dispositions prises, les mesures de la municipalité s'appliquent aussi bien à la foule irritée qu'aux troupes réglées elles-mêmes.

pareil état de choses. Aussi décide-t-elle de débarrasser à tout prix l'Hôtel de Ville de son hôte dangereux.

Le 7 avril, un fort détachement de gardes nationaux vient prendre le marquis d'Ambert qui est transféré à la prison du Palais. La sénéchaussée, de ce fait, est mise dans l'obligation de prendre un parti. Le lendemain 8, le colonel se présente devant elle et réitère sa demande de mise en liberté. Un coup de théâtre se produit alors ; le lieutenant général criminel, M. Chomel, ne tenant aucun compte de l'échauffement des esprits, y fait droit immédiatement et la sénéchaussée rend aussitôt une ordonnance d'élargissement. Pour comble, M. Chomel vient lui-même signifier cette ordonnance à la municipalité en la priant de prendre les mesures nécessaires et la rendant, à l'avance, responsable des troubles qui pourraient survenir !...

La municipalité consternée, mais voulant à tout prix maintenir l'ordre, décide d'exécuter le jugement avant qu'il ne soit rendu public. Elle attend, néanmoins, que la nuit soit venue. A dix heures du soir, le capitaine de garde au Palais, M. Régnier, reçoit l'ordre de laisser sortir librement des prisons le marquis d'Ambert. Mais à la lecture de cette injonction, une partie de la garde s'oppose à son exécution et va jetant l'alarme.

Bientôt les postes avoisinants accourent et veulent en finir immédiatement avec le colonel du Royal la Marine. La municipalité, prévenue, mande en hâte au chevalier de Greling de se transporter au Palais. Ce dernier, au risque de compromettre sa popularité, harangue la garde nationale et la somme d'exécuter la loi. La garde nationale se trouve dans l'alternative ou de mécontenter, en obéissant à cet ordre, le peuple qu'elle représente, ou de violer les règlements dont l'essence même est d'assurer l'exécution des lois. Elle se ressaisit, cependant à la voix du chef aimé et laisse enfin sortir, à 4 heures du matin, le marquis d'Ambert, qui, toujours accompagné de Bernadotte et protégé par 12 gardes nationaux, se rend à la porte de Rome. A la faveur d'une nuit obscure, il s'enfuit en chaise de poste. Il était entré 18 jours auparavant par la porte d'Aix, sur la route de France ; il quitte la ville par la porte opposée sur le chemin de l'étranger.

Quand le jour parut, la nouvelle se répandit de partout et l'indignation fut à son comble. Le peuple devint furieux. La municipalité, craignant un soulèvement général, usa de tactique. Elle rassembla les districts de grand matin et dissémina ainsi les forces populaires. Les officiers municipaux haranguèrent séparément la foule en lui faisant comprendre qu'il fallait exécuter la loi et que le désordre, en l'état actuel, ne pourrait profiter qu'aux ennemis du peuple (1).

Le peuple se calme, du moins en apparence. Mais sa crédulité disparaît de jour en jour. Il y a bientôt un an que les États Généraux se sont rassemblés pour établir un nouvel ordre de choses que les partisans de l'ancien régime ne veulent pas connaître. Le feu couve maintenant sous la cendre. Rien, désormais, ne pourra arrêter sa colère (2).

---

(1) Quelque temps après le jugement du marquis d'Ambert fut repris. Le colonel du Royal la Marine fut privé du titre de citoyen actif pendant 5 ans; condamné à 20 sols d'amende envers le roi et à 6.000 livres d'amende envers l'hôpital de Saint-Esprit, à Marseille. Une plaque en marbre fut élevée sur le lieu du délit avec cette inscription : « En réparation de l'injustice faite par Ambert, colonel au Royal la Marine, à la garde nationale et à la municipalité. Ainsi ordonné par jugement de la sénéchaussée de la ville de Marseille. »

Le marquis d'Ambert, qui était alors réfugié dans les États de Savoie, n'accepta pas ce jugement. Il adressa une lettre à la municipalité dans laquelle il plaida jusqu'au bout non coupable. Nous ignorons ce qu'il devint par la suite.

(2) Voici la lettre que Mirabeau écrivit à la municipalité après le jugement de l'Assemblée Nationale : « Vous apprendrez, Messieurs, par vos députés extraordinaires, combien, sous tous les rapports, a été honorable pour vous le jugement de l'Assemblée Nationale dans l'affaire de M. d'Ambert. Je trouve cet incident heureux, en ce que, quelque inquiétude qu'il nous ait donnée, grâce à la sagesse de votre conduite, il a été la plus victorieuse réponse aux calomnies publiées contre la municipalité de Marseille et surtout en ce qu'il a été l'occasion d'un véritable concert entre le ministère et l'Assemblée Nationale. Jouissez, Messieurs, de votre gloire et de vos succès et puisez-y de nouvelles forces pour la pénible mais salutaire surveillance que les circonstances nous commandent encore et que l'estime et la confiance de vos citoyens, secondée de votre union mutuelle et inaltérable, élèveront au-dessus de tout obstacle et de toute résistance ». Signé : le comte de Mirabeau ». — Archives municipales. Registre des lettres reçues, tome 29, p. 86.

Ainsi qu'on peut le voir par la lettre qui précède, la municipalité de Marseille, à peine en fonctions, est déjà en butte à la calomnie de ses adversaires. Dans les *Origines de la France contemporaine*, Taine prend à son

Dans quelques jours les régiments de dragons, ainsi que le Royal la Marine, vont quitter la ville. Mais les soldats de ce dernier corps sont enfin éclairés sur les menées perfides de leurs chefs. Irrités d'avoir été contraints de prendre les armes, pour parer à une collision qui alors paraissait certaine, entre le peuple et la garde nationale, le jour de la sortie de leur colonel, ils ne vont plus cacher leur mécontentement. Certains d'entre eux vont prendre ouvertement parti pour la Nation.

VIII

A partir de ce moment, en effet, deux camps se formèrent au Royal la Marine. Les soldats patriotes furent maltraités et brimés atrocement par le corps d'officiers. On les battait, on leur coupait les cheveux et parfois les oreilles. On leur fit faire une profession de foi et tous ceux qui se déclaraient du « parti de la Nation » furent écartés ou punis très sévèrement. Beaucoup furent renvoyés avec des cartouches jaunes (1). Poussés

---

compte ces calomnies et écrit l'histoire d'une municipalité dont il travestit le rôle qu'il connait peu. La manifestation de l'esprit public lui échappe quand elle sort de son programme. Nous n'en voulons pour preuve que la phrase unique qu'il consacre dans son livre à l'affaire du marquis d'Ambert : « ... En revanche, dit-il, le colonel du Royal la Marine, M. d'Ambert, coupable d'un mot trop vif contre la garde nationale et acquitté par le tribunal devant lequel on l'a traduit, ne peut être élargi qu'en secret et sous la protection de 2.000 soldats. » C'est là tout. C'est véritablement peu en vérité. Il est vrai qu'en s'étendant davantage, l'auteur risquait fort de se laisser déborder et n'aurait pu, par une simple phrase incisive, faire l'opposition dont l'affaire d'Ambert lui fournit la matière. La tactique du grand écrivain, qui néglige toute autre source, même celles que lui procurent les dossiers des séances de la Constituante, aussi bien que la correspondance des ministres de l'époque, apparait très nette. A noter d'ailleurs que dans cette phrase unique, Taine commet une erreur grossière. Les soldats avaient pris les armes, c'est vrai, mais le peuple l'ignorait. Ils n'eurent pas, en outre, à intervenir. La garde nationale et la foule se moquaient bien des 2.000 soldats. Si la municipalité, qu'il critique tant, avait laissé faire, ce n'était pas « la protection des 2.000 soldats » qui aurait suffi à sauver le marquis d'Ambert. Le colonel du Royal la Marine ne dut sa liberté que grâce à cette même garde nationale qu'il avait insultée. La troupe, fort heureusement, resta invisible.

(1) La cartouche jaune n'était autre chose qu'un congé infamant. Nous avons pu nous procurer copie de l'un d'eux aux archives de l'Hôtel de Ville. Il est ainsi libellé : « Nous soussigné... certifions à tous qu'il appartiendra

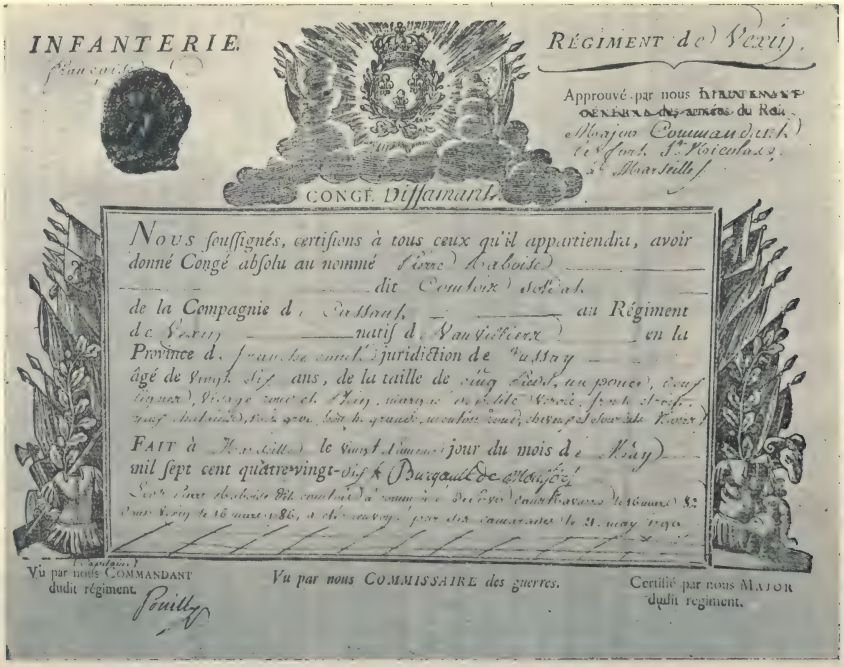

Cartouche jaune ou congé diffamant délivré à un soldat de Vexin (1790)

à bout ils se révoltèrent et publièrent un ordre du jour dans lequel il était dit que « d'un commun accord et pour se conformer aux vœux de la Nation, les officiers de la Noblesse étaient invités à donner leur démission dans l'espace de vingt-quatre heures (1). »

Les officiers considérèrent cette proclamation comme une bravade et voulurent sévir. Ils furent chassés par leurs soldats. Comme ils vivaient presque tous au jour le jour, cette nouvelle situation les prit au dépourvu et les pouvoirs publics, qu'ils avaient tant maltraités, durent intercéder en leur faveur. Quelques-uns rentrèrent, mais furent toujours tenus en suspicion ; la plupart émigrèrent. Le beau régiment de Royal la Marine était moralement dissous.

Il est à remarquer que les persécutions dont les soldats patriotes ont à se plaindre ne sont point localisées au Royal la Marine. Les mêmes causes produisent, partout ailleurs, les mêmes effets et nous ne citons ici, que pour mémoire, les incidents de Châteauvieux, de Royal-Champagne, de Mestre, de Camp-Général. Nous nous étendrons seulement, par la suite, pour ne pas sortir de notre cadre, sur les régiments ayant tenu garnison en Provence. Mais nous ne saurions trop le répéter : dans tous les corps, la dissolution est générale. L'armée de l'ancien régime se désagrège ; les soldats viennent à la Nation, les chefs résistent. Toute l'histoire de cette dissolution, qui a donné naissance à tant de légendes, tient dans cette phrase.

Beaucoup d'écrivains militaires ne voient l'armée de cette

---

avoir renvoyé le nommé Léonard, dit Lejeune, grenadier au régiment Royal la Marine (âge, taille, etc.), lequel a été déclaré *indigne* de servir dans les troupes de Sa Majesté, étant *cabaleur*, *séditieux*, *insubordonné* et *mauvais sujet*. Fait à Aix, le 19 mai 1790 ». Et plus bas signé : Chartongue.

Remarquons en passant que les lettres formant les mots qui sont soulignés, sont piquées, sur tout le pourtour, avec une aiguille très fine, de façon à pouvoir en retrouver l'origine dans le cas où les malheureux soldats renvoyés auraient voulu les raturer ou les surcharger. La cartouche jaune, suivant les mœurs de l'époque, rejetait purement et simplement du sein de la société les victimes de l'ancien régime. Il ne leur restait plus qu'une seule ressource : c'était de mendier. (Archives municipales, série non classée).

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, Fbe 160. — Forfaits aristocratiques.

époque qu'à travers le prisme trompeur de la discipline qui y est infuse. Par suite ils font retomber la responsabilité des événements sur les municipalités et les clubs en particulier, puisque ces organes ont détruit cette discipline en amenant à eux les soldats de l'ancien régime. C'est donc la Nation (les clubs et les municipalités en étant les intermédiaires les plus directs) qui a paralysé l'armée permanente d'autrefois, l'armée du roi.

Eh bien ! nous acceptons cette thèse et nous disons mieux : sans la propagande des clubs et la bienveillance des municipalités, cette armée aurait survécu encore, quelque temps peut-être, avec son organisation surannée et sa mentalité particulière. Qui peut alors prévoir les malheurs qui seraient arrivés ? Peut-on songer, sans frémir, à cette armée de Bouillé favorisant par la force la fuite du roi après Varennes ? Qui peut ici contester que la guerre civile n'eût éclaté, avant l'invasion étrangère, si les troupes étaient restées fidèles au monarque ?

Eh ! sans doute, si la Nation a conquis ses droits, elle a le droit, ce nous semble, d'appeler à elle, pour les défendre, ses enfants. Les procédés employés par les clubs ne sont, certes, par tous recommandables. Mais il faut juger l'ensemble. L'armée ne doit être que l'expression populaire et quand le peuple évolue, saurait-elle rester en arrière ? Dans un pays libre, peut-elle rester entre les mains d'un parti ?

L'armée, sans doute, est ce qu'on la fait. Mais quand le peuple est souverain elle ne peut être que la manifestation tangible de sa puissance, de sa force. Que vient donc faire sur la scène en 1790, et même en 1791, deux ans après la Déclaration des droits de l'homme, l'armée de l'ancien régime ?

On nous objectera, peut-être, que les officiers ont prêté le serment. Mais sont-ils acquis pour cela aux idées nouvelles ? Sont-ils vraiment sincères ? Comprennent-ils leur nouvelle mission ? On peut en douter quand on les voit refuser de se prêter aux réquisitions des municipalités, feindre d'ignorer l'existence de la garde nationale, heurter de front les pouvoirs publics et continuer d'appeler les régiments, dans leur correspondance officielle, les troupes du Roi ?

A Marseille, l'antagonisme entre la garde nationale et les troupes réglées ne fit que s'accroître après l'affaire du marquis d'Ambert. Il est remarquable de constater qu'au début même de la Révolution, la haine du peuple ne s'étend point aux soldats et que ceux-ci ayant reconnu leurs frères dans la garde nationale, sont acquis aux nouveaux principes. La mission des deux forces paraît différente, mais l'origine est commune et le résultat devrait être unique. Pourquoi faut-il que les chefs militaires ne l'aient pas compris ? Il est vrai de dire que le roi ne les a pas déliés du serment de fidélité à sa personne : l'honneur militaire commande l'abnégation. Mais le peuple ne comprend point le sentiment qui les anime et juge les actes des chefs militaires par comparaison avec ses droits. Les heurts, les actes d'indiscipline, les insurrections même, tout dénote dans l'armée l'esprit nouveau qui gagne en intensité au fur et à mesure que la Révolution gagne du terrain. Le pouvoir exécutif met tout en œuvre pour enrayer ce mouvement et l'endiguer, témoin cette affaire sanglante de Nancy ; il aurait mieux fait, sans doute, de dénoncer aux officiers l'attitude qu'ils prendront plus tard. Nous parlons de ceux, seulement, qui, soldats et patriotes avant tout, n'émigrèrent point et restèrent à leur poste. La première milice citoyenne, à Marseille, a placé dans sa devise le roi avant la loi. La garde nationale actuelle place la souveraineté du peuple au-dessus de tout et le roi n'est déjà plus que le premier serviteur de son peuple.

CHAPITRE III

I. *Fermentation des esprits.— Les chefs militaires semblent faire dans les forts des préparatifs de défense.— Le peuple s'empare du fort de Notre-Dame-de-la-Garde (30 avril 1790).* — II. *Reddition de la citadelle Saint-Nicolas et du fort Saint-Jean. — Comme le Royal la Marine, le régiment de Vexin se rallie à la cause du peuple.* — III. *Marseille est représentée en haut lieu comme une ville rebelle.— La municipalité reçoit l'ordre de faire évacuer les forts.— Elle refuse énergiquement de les rendre.* — IV. *Le peuple démolit les deux citadelles.— Rôle de Mirabeau.— Fédération du 14 juillet.* — V. *Composition de la garde nationale.— La classe riche se tient à l'écart.*— VI. *Habillement, armement, discipline.* — VII. *La garde nationale marseillaise rend de grands services. — Sa mission à l'intérieur. — Dictatures militaires.* — VIII. *Affaire Lieutaud. — La Contre-Révolution en Provence.*

I

L'issue de l'affaire du marquis d'Ambert augmenta l'effervescence générale. Un long cri de fureur accueillit l'ordonnance du lieutenant général criminel qui fut obligé de s'enfuir. La municipalité, à ce moment, se débattait au milieu des pires difficultés ; l'avenir lui paraissait gros de menaces. Malgré de nouvelles instances, le marquis de Miran ne voulait, à aucun prix, céder les portes de la ville à la garde nationale. Bien mieux, il ordonnait, de sa propre autorité, des mouvements de troupe dans l'intérieur de la province. Le régiment de Bourgogne quittait Arles pour une destination inconnue (1). Au même moment les officiers municipaux de Rennes et de Nantes annonçaient à la ville de Marseille la formation d'un camp volant en Bretagne et des dispositions hostiles de la part de l'Espagne (2). Ils mettaient la municipalité en garde contre les mesures arbitraires et anticonstitutionnelles du pouvoir exécutif.

---

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue. N° 29, p. 85. Lettre de la municipalité d'Arles.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 10 avril 1790, n° 29, pages 68 et 70.
Lettres des municipalités de Rennes et de Nantes.

Or, les officiers municipaux, à Marseille, étaient déjà assez irrités du refus, plus ou moins déguisé, qu'opposaient les ministres aux démarches réitérées relatives au renvoi des troupes. Ils avaient demandé, à dix reprises, que la garde nationale fût armée entièrement. Le ministre de Saint-Priest ne leur répondait même plus et, chose plus grave, les décrets d'ordre général ne parvenaient à la municipalité qu'indirectement quand les papiers publics en avaient déjà connaissance (1). Il paraissait exister, en un mot, une opposition systématique de la part des ministres et une connivence étroite entre le pouvoir exécutif et le gouverneur militaire de la Provence.

La municipalité fit alors preuve d'énergie. Le 30 mars, elle dénonce à l'Assemblée nationale l'attitude scandaleuse du ministre de Saint-Priest à son égard. Elle envoie en même temps une adresse à toutes les municipalités du royaume. Le 9 avril, elle délibère la démolition d'un corps de garde établi sur le Cours et somme le marquis de Miran, sur réquisition, de faire retirer les troupes.

Ces mesures sont efficaces et obtiennent un certain effet. L'ordre du départ des troupes est enfin donné par les organes intermédiaires. Les dragons des régiments du Roi et de Lorraine quittent la ville les 17 et 18 avril ; le Royal la Marine, le 21.

Néanmoins, même sur ce point, les officiers municipaux n'obtiennent pas une entière satisfaction. En plus du régiment de Vexin, caserné dans les forts depuis longtemps, on laisse à Marseille le régiment suisse d'Ernest. Ce corps étranger va bientôt donner la mesure de ses idées rétrogrades. A n'en point douter, son maintien à Marseille, étant données les circonstances, semble apporter la preuve, à la municipalité, des intentions perfides du pouvoir exécutif à l'égard du peuple.

Ce qui se passait sous les yeux des officiers municipaux était bien fait, en outre, pour effrayer des esprits plus pusil-

(1) Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. Tome 40, page 57.

lanimes, pour abattre des caractères moins bien trempés. Depuis quelque temps, les commandants militaires faisaient entrer, à grand fracas, des approvisionnements de toute espèce dans les forts. On construisait des fours. L'artillerie était augmentée ; les canons mis en batterie, la bouche des pièces placées dans les embrasures tournées contre la ville. La manœuvre avait lieu du matin au soir. On semblait se préparer à quelque grand événement.

Ces opérations militaires, que rien ne justifiait, troublaient au plus haut degré la tranquillité publique et portaient la méfiance dans l'esprit des citoyens à tel point que les opérations commerciales en étaient altérées et presque suspendues (1). Aucun navire n'osait plus sortir du port, ne sachant s'il pourrait rentrer. Or, à Marseille, le commerce est la pierre angulaire de la cité. S'il languit, les autres affaires souffrent et toute la ville est dans la gêne ; le peuple, lui, est dans la misère. A cette époque où les moyens de communication étaient restreints, on vivait sur des nouvelles vagues de ce qui se passait en dehors de la province. Les faits étaient exagérés, relatés de bouche en bouche, d'une ville à l'autre. Tout le monde croyait alors à la contre-révolution. A Marseille, l'attitude des chefs militaires sembla en apporter la preuve. On s'imagine difficilement l'effet que produisit, à ce moment, sur les masses, l'arrestation d'une charrette remplie de munitions de guerre, à destination du fort Saint-Nicolas. Le conducteur voyageait sans le passe-debout réglementaire qui, d'ordinaire, était délivré par la municipalité. Pour comble de malheur il commit la maladresse d'accuser un chargement de poudre et la charrette était remplie de balles !... (2).

C'était donc vrai que les forts allaient tirer contre la ville à un signal donné ? Les masses populaires en étaient tout à fait convaincues. Ne savait-on pas, d'ailleurs, qu'ils avaient été construits, uniquement, par Louis XIV, pour asservir Mar-

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. N° 40, page 77.

(2) Archives municipales. Série H, non classée. Procès-verbal du capitaine Dessory, du 19e bataillon ; autographe. — Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. N° 40, page 57.

seille et la réduire le cas échéant (1) ? Dans quelques jours l a municipalité ne les désignera-t-elle pas comme « des monuments odieux d'un despotisme superbe ? » Dès ce moment le sort en est jeté. Ce sont autant de bastilles dont le peuple doit s'emparer. Jusqu'à ce qu'elles soient en son pouvoir il n'aura trève ni repos.

Le Fort de Notre-Dame-de-la-Garde en 1790

(Collection du Musée Borély)

(1) A l'époque de la Fronde, Marseille avait pris parti contre le roi, et le jeune monarque, pour donner une leçon aux habitants, refusa d'accepter les clefs que lui tendaient, sur un plat d'or, les échevins de la Ville à l'une des portes des remparts. Il entra dans Marseille, à cheval, par la brèche et chargea aussitôt les chevaliers de Clairville et de Châtillon de la construction des forts, aujourd'hui déclassés. Une inscription latine que l'on a retrouvée à l'Hôtel de Ville donne les raisons de cette attitude : « De peur que la fidèle Marseille, trop souvent en proie aux criminelles agitations de quelques-uns, ne perdit enfin la ville et le royaume, ou par la fougue des plus hardis, ou par une trop grande passion de la liberté, Louis XIV, roi des Français, a pourvu à la sûreté des grands et du peuple, en élevant cette citadelle. »

Voici, du reste, l'opinion de Vauban sur le fort Saint-Nicolas, dont il est question ici, et qu'il a visité en 1671 : «... C'est l'assemblage le plus magnifique de tout ce qui a jamais passé d'extravagant par la tête des plus méchants ingénieurs du monde. Si le fort a été fait pour être dirigé contre la ville, rien de mieux et la moitié moins y aurait suffi. Mais s'il a été fait pour autre chose, on ne s'explique pas que l'on n'ait point utilisé près de là un lieu-fort appelé Tête-de-More (aujourd'hui le Pharo), où, pour 200.000 écus, on aurait fait une place imprenable. »

En 1701, lors d'une deuxième visite, Vauban, devenu courtisan, revient un peu sur sa première opinion. « ... Le fort Saint-Nicolas est petit, dit-il, mais assez bien situé et peut rendre de grands services. » (Documents tirés de la Chefferie du Génie de Marseille.)

Il paraissait cependant impossible de s'emparer à la fois des trois forts qui commandent la ville. Celui de Notre-Dame-de-la-Garde, en particulier, qui prend à revers ceux de Saint-Nicolas et de Saint-Jean, est situé à 159 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il importait de s'en assurer la possession tout d'abord. Un coup de surprise, seul, pouvait amener la reddition de la garnison qui, en réalité, ne se composait, il est vrai, que de cinquante soldats du régiment de Vexin et de quelques invalides. En revanche, elle était protégée par de hautes murailles, un fossé assez large et tous les soirs on levait le pont-levis. Une sentinelle était placée en dehors pendant le jour ; elle se retirait dans le fort à la nuit tombante.

Le nommé Doinet, sergent au 21e bataillon de la garde nationale, conçut un projet dont il communiqua le plan à son capitaine. Celui-ci, l'ayant approuvé, en fit part aussitôt à un de ses lieutenants, le sieur Garnier, et à trois soldats de sa compagnie : Brard, Chaix et Montbrillon. Ces citoyens s'en adjoignirent quelques autres, tout aussi résolus, et tous ensemble, au nombre de quarante-huit, décidèrent l'expédition pour la nuit même (29-30 avril).

La petite colonne se mit en route à 3 heures du matin et gravit la colline en silence. Les assaillants s'étaient divisés en trois groupes. Le premier, aux ordres de Chaix, alla se placer sous la redoute de la Croix qui se trouvait en avant du fort. Le second, commandé par un ancien militaire, Laforet, s'avança jusqu'au pied des murailles et se cacha derrière un angle du rempart. Le troisième fut posté à l'est, dans une vieille tour isolée.

L'embuscade durait depuis une heure environ, quand le jour parut enfin. La garnison, suivant son habitude, baissa alors le pont-levis et plaça la sentinelle extérieure. C'était le moment impatiemment attendu.

Deux volontaires, Renaud et Feissole, feignant d'être venus pour entendre la messe à la chapelle, s'avancent seuls et montent l'escalier qui conduit au pont-levis. Arrivés à hauteur du factionnaire, ils se jettent sur lui, lui annoncent que la Nation s'empare du fort, le désarment et le menacent de mort au moindre bruit. Au même instant, le lieutenant Garnier, qui commandait l'expédition, fait, du bas de l'escalier,

le signal convenu. Les trois détachements pénètrent simultanément dans le fort, désarment les soldats endormis et font la garnison prisonnière. Le commandant du fort seul, ayant fait un mouvement de défense, est couché en joue par le citoyen Javel.

— « Combien êtes-vous ? » demande le capitaine du régiment de Vexin.

— « Deux mille, » répond Javel. Et l'officier rend son épée (1).

Le drapeau aux trois couleurs remplace bientôt sur les remparts l'enseigne royale aux fleurs de lis. A cette vue, la femme d'un des volontaires, la dame Brard, se hâte d'accourir chez le maire pour lui apprendre l'événement. Le sergent Doinet arrive peu après pour confirmer la nouvelle. Le maire rassemble aussitôt le Conseil général et celui-ci mande trois de ses membres, Lieutaud, Chompré et Brémond-Jullien, au fort Notre-Dame. Une fois sur les lieux, les magistrats s'empressent de rendre la liberté à la garnison. Ils inventorient les effets et objets contenus dans la place et dressent un procès-verbal de leurs opérations. La prise du fort est ainsi officiellement reconnue par la municipalité.

Quand le peuple apprend à son tour l'événement, sa joie enfin déborde et il ne veut pas s'arrêter en si beau chemin. Des attroupements se forment partout. La ville entière est debout. On apprend bientôt, dans la matinée, que les commandants militaires font lever les ponts, battre la générale, charger et pointer leurs canons sur la ville. La générale bat, à son tour, dans Marseille. Les districts courent aux armes ; les bataillons se rassemblent. De toutes parts éclatent les cris mille fois répétés : « Les forts, les forts ! » C'est un torrent qui a rompu sa digue et qui suit sa pente : rien ne pourra le détourner ni le ralentir (2).

Les avenues qui conduisent aux forts sont garnies d'artillerie et de retranchements improvisés. Toutes les hauteurs sont

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, f°be 91.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome 1, page 263.

couronnées de pièces de gros calibre (1). Les portes de la ville sont étroitement gardées. Le 17e bataillon se porte au pont d'Arenc, y traîne les canons de la batterie maritime et surveille ainsi la route d'Aix. 15.000 hommes, tambours battants, enseignes déployées, s'avancent en ordre par la rue de la Citadelle (2) et la place Saint-Victor, jusqu'à 100 mètres du fort Saint-Nicolas. Là, à l'abri de quelques murailles, ils attendent impatiemment le moment de l'assaut. Le capitaine Arnaud, à la tête de 30 hommes, se présente audacieusement à la porte du fort et somme le commandant de capituler.

Le Vieux Port et le Fort Saint-Nicolas en 1790

(Collection du Musée Borély)

(1) A cette époque, où la navigation n'était pas très sûre, tous les navires marchands avaient à bord de l'artillerie. Les négociants possédaient en ville des approvisionnements de guerre de toute espèce. La ville elle-même avait à l'arsenal une réserve de canons. C'est ce qui explique pourquoi les Marseillais pouvaient avoir ainsi sous la main un attirail complet de guerre.

(2) Cette rue n'existe plus aujourd'hui. Elle était sur l'emplacement du bassin de Carénage qui était alors un terre-plein.

II

Pendant que le peuple prenait ses dispositions pour s'emparer, par la force, de la citadelle Saint-Nicolas, des pourparlers avaient lieu entre la municipalité et le commandant du fort. Les officiers municipaux, qui ne pouvaient songer, un seul instant, à désarmer, à la fois, la garde nationale et la foule, prirent un moyen terme : c'était de demander l'admission dans les forts de la garde nationale pour faire le service conjointement avec les troupes réglées. L'attitude des chefs militaires ne semblait guère se prêter à pareille convention. Les commandants respectifs de Saint-Nicolas et de Saint-Jean, de la Roque et de Calvet, avaient déjà pris les devants et requis la municipalité, à neuf heures et demie du matin, de s'opposer « à toute démarche contraire à la fidélité due par tous au roi. » Ils ajoutaient qu'ils rendaient les officiers municipaux responsables de tous les malheurs pouvant résulter de la défense « qu'ils sont bien résolus de faire si on les y forçait (1). »

A 11 heures du matin, la municipalité envoie au commandant de Saint-Nicolas une première réquisition, conçue en ces termes :

« Nous requérons M. de la Roque d'admettre la garde nationale à garder la citadelle, concurremment avec les troupes réglées, sous la responsabilité de la municipalité, déclarant à M. de la Roque que la municipalité le rend responsable de tous les événements en cas de refus (2). »

Le commandant de Saint-Nicolas répondit aussitôt : « ... Nous sommes soumis à des règles inviolables et nous ne pouvons y déroger que par les ordres du roi, déclaré chef suprême de l'armée, ou par son représentant, le marquis de Miran que nous envoyons prévenir par M. le lieutenant de Courson... (3). »

(1) Archives municipales. Série H, non classée ; autographes.

(2) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général de la Commune. Tome I, page 59.

(3) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général de la Commune. Tome I, page 60.

Il était imposible à un militaire de tenir un autre langage. La réponse de M. de la Roque ne manquait ni de sens ni de logique. La municipalité le comprenait bien ; c'est pourquoi elle hâta le départ, pour Aix, du lieutenant de Courson. Mais le peuple, « qui écoute moins la logique que ses propres convictions », poursuivait résolument son dessein. Il voulait les forts ; il les voulait même au prix de son sang (1).

Les officiers municipaux se trouvaient dans une impasse ; il fallait en sortir. Pour eux qui sont les mandataires du peuple, ils considèrent que son salut dans les circonstances suprêmes est la « suprême loi. » Dans une deuxième réquisition, tout aussi impérative que la première, ils essaient de faire fléchir les chefs militaires en leur exposant leur rôle rendu nécessaire par les circonstances. Puis, pour éviter tout refus et prévenir les lenteurs d'une discussion par écrit, le Conseil général de la Commune, au grand complet, se transporte lui-même au fort Saint-Nicolas, auprès du commandant. Cette démarche est décisive. Le major de la Roque comprend enfin qu'au-dessus de pouvoirs de convention et d'un faux point d'honneur, il y a le cri de la conscience humaine qui défend de détruire son semblable, surtout lorsqu'il est égaré par la colère. Il rassemble un Conseil de guerre. La majorité des officiers, après avoir fait remarquer, d'ailleurs, que le régiment paraissait, en grande partie, gagné à la cause du peuple, est d'avis d'admettre l'entrée dans le fort de la garde nationale.

Le commandant signe alors une espèce de capitulation, aux termes de laquelle on laissera pénétrer dans le fort autant de gardes nationaux qu'il y aura, chaque jour, de soldats de service.

La paix étant ainsi rétablie, on ouvre la porte du fort. L'armée marseillaise défile en ordre devant le maire et l'état-major de Vexin. Les soldats et quelques officiers crient : « Vive la Nation ! » Le drapeau tricolore est arboré sur le donjon. Puis, la garde nationale sort aussi paisiblement qu'elle est entrée en laissant dans la citadelle cent hommes de service.

Il restait encore le fort Saint-Jean. Le Conseil général s'y

(1) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome I, page 256.

transporte également pour accomplir la même mission. Un conseil de guerre est tenu. La municipalité éprouve, cette fois, de grandes résistances. Les officiers, surtout le major de Beausset, se montrent intraitables. Celui-ci ayant donné l'ordre de lever la herse, les soldats refusent d'obéir et le peuple irrité pénètre en masse dans le fort. Les officiers, toujours inébranlables, ne cèdent, à la fin, qu'en raison de l'attitude de la troupe elle-même, qui manifeste, à leur égard, des sentiments peu louables. Cette remarque est importante ; si le régiment de Vexin n'avait pris ouvertement parti pour le peuple, il est hors de doute que les commandants militaires n'auraient jamais cédé aux instances des officiers municipaux. Il y aurait eu du sang versé.

Dans la matinée du 1er mai, la municipalité reçoit une lettre du marquis de Miran d'après laquelle elle est requise « de faire rendre le fort de Notre-Dame-de-la-Garde aux troupes de Sa Majesté et de prévenir toute entreprise contre les autres forts. » Cette réquisition venait trop tard et ne pouvait rien changer aux faits accomplis. Un officier municipal ayant proposé de renvoyer sa lettre au gouverneur de Provence avec ces mots : « Nous n'avons d'ordre à recevoir que de la Nation et du roi, » un autre se lève et déchire le billet en déclarant qu' « il n'y a pas lieu à délibérer. »

Le marquis de Miran apprend, le même jour, par les commandants militaires, la défection du régiment de Vexin. Effrayé, il envoie aussitôt sa démission, puis émigre le surlendemain. Un escadron de dragons de Tarascon, qu'il requiert de lui servir d'escorte, l'abandonne sur la route et fait cause commune avec le peuple. Le gouverneur militaire de la Provence, qui avait, la veille, douze régiments sous ses ordres, n'a pas un soldat pour accompagner ses bagages. C'est sous un déguisement et par un long détour qu'il gagnera la frontière.

Dans cette prise des forts, la municipalité de Marseille a, sans nul doute, dépassé ses attributions. Mais pouvait-elle faire autrement ? Le peuple tout entier, y compris la garde nationale, a pris les armes. Ce qu'il importe avant tout, c'est d'éviter l'effusion de sang. Elle n'a aucun moyen d'action sur la multitude qui vient de l'élever au pouvoir. Il ne lui restait

que le procédé d'intimidation auprès des commandants militaires. Si ce procédé, dans la forme, n'est pas louable, il ne saurait être blâmé dans le fond.

Au reste, elle prend hautement la responsabilité de ses actes et, dans sa lettre du 30 avril, elle fait connaître au ministre de Saint-Priest, que « la garde nationale a cédé à l'impulsion d'un mouvement bien légitime. (1) » Peut être, en réalité, n'est-elle point fâchée de faire, à son tour, acte de souveraineté. La suite des événements peut le laisser supposer. Mais, en somme, elle n'a fait que suivre les aspirations de la nation et la Révolution a encore bien des réformes à accomplir.

Par délibération, en date du 1er mai, elle réclame des commandants militaires les armes qui sont dans les magasins des forts pour en pourvoir la garde nationale. Le major de la Roque ouvre, sans difficulté, les salles d'armes et remet, sur reçu, aux officiers municipaux, 3.000 fusils. Au fort Saint-Jean, le major de Beausset fait, comme la veille, des difficultés. Il s'oppose formellement à toute sortie d'armes et, pour empêcher la foule, qui a suivi les députés, de pénétrer à l'intérieur, il donne l'ordre de lever le pont-levis. Pour la deuxième fois les soldats de Vexin refusent d'obéir. Le peuple, croyant que le major de Beausset a voulu attenter à la liberté ou à la vie de ses commissaires, pénètre en masse dans le fort, s'empare de sa personne et, malgré la garde nationale qui essaie de le protéger (2), elle le massacre. Sa tête est aussitôt promenée au bout d'une pique par toute la ville.

Le régiment de Vexin, déjà très populaire à Marseille, avait sauvé la ville d'un véritable désastre dans la journée du 30 avril : son attitude, au fort Saint-Jean, le 1er mai, lui gagna tous les cœurs. Le peuple, reconnaissant, demanda une amnistie pour les militaires détenus, ce qui fut accordé. Peu après le régiment se répandit en ville où on le fit boire, manger, chanter et danser durant toute une journée.

---

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite. Tome 40, page 77.

(2) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général de la Commune. Tome I, page 65.

Sans doute, cette fusion du peuple avec un des régiments de l'ancien régime était touchante ; mais il fallait éviter les excès possibles. La licence suit généralement les grandes joies populaires. La municipalité le comprit et elle fit publier qu'on eût à ramener les soldats dans leurs quartiers. Ce qui fut exécuté après qu'ils eurent été conduits, au préalable, au Club de la rue Thubaneau (1), où Brémond-Jullien leur adressa une allocution patriotique qu'ils couvrirent d'applaudissements.

III

Le peuple, cette fois, est satisfait. Grâce aux efforts de la municipalité, au patriotisme louable du régiment de Vexin, et (si nous en exceptons le major de Beausset) à la condescendance des chefs militaires, les forts sont en son pouvoir, désormais. Ce résultat, il l'a obtenu par la simple manifestation de sa force. C'est la première expédition de la garde nationale contre l'autorité royale déjà si ébranlée par la prise de la Bastille.

Mais les événements ne se passent pas ici comme à Paris. Avant d'émigrer, le marquis de Miran a envoyé un rapport peu favorable au ministre de Saint-Priest et celui-ci, déjà prévenu contre Marseille, réussit à la représenter comme une ville rebelle. Coup sur coup, la municipalité reçoit une lettre de Saint-Priest, un décret de l'Assemblée nationale et l'ordre ferme du roi d'évacuer les forts. Son attitude est vivement blâmée.

« ... Le roi, Messieurs, écrit le ministre, à la date du 10 mai, était déjà informé de la surprise du fort de Notre-Dame-de-la-Garde et de l'occupation de la citadelle et du fort Saint-Jean ; mais Sa Majesté ne se serait pas attendue qu'au lieu d'excuser ces coupables démarches vous les représentiez comme dignes d'éloges... (2). »

(1) Le Club de Marseille ouvrit sa première séance dans la salle de l'ancien Jeu de Paume de la rue Thubaneau, le 11 avril 1790. Il prit le titre d' « Assemblée patriotique des Amis de la Constitution ». Le maire en fut nommé président, mais ses fonctions l'empêchèrent de présider les séances.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 5 avril 1790, page 73.

De son côté, l'Assemblée nationale, « profondément affligée des désordres qui ont eu lieu dans plusieurs endroits du royaume et notamment dans la ville de Marseille, charge son président de se retirer vers le roi pour remercier Sa Majesté des mesures qu'il a prises, tant pour la recherche des coupables que pour la réparation des excès commis... (1). »

Enfin, le roi, en même temps qu'il donne l'ordre au régiment suisse d'Ernest de remplacer dans les forts le régiment de Vexin, « mande et ordonne aux officiers municipaux qu'ils aient à faire évacuer par la garde nationale les trois citadelles et à les remettre aux troupes réglées... (2). »

Rien mieux que les relations qui précèdent ne peut faire ressortir l'opposition systématique de la Cour à la manifestation des vœux populaires. Un an après la Déclaration des droits de l'homme, une grande ville comme Marseille ne peut admettre que ce qui appartient au roi n'appartienne pas d'abord à la Nation. Des forts ont été construits à une époque de domination pour asservir la ville. Ils sont odieux au peuple qui s'en empare et assure lui-même le service avec les troupes réglées pour bien montrer qu'il ne doit plus exister d'autre principe que celui de la souveraineté nationale. Ce principe a été solennellement proclamé par l'Assemblée ; il a été reconnu par le roi. Le peuple passe à l'application et l'Assemblée nationale « en est affligée. » La municipalité, pour éviter un combat sanglant, a régularisé le mouvement, fort logique, en somme, et le roi, prévoyant moins une sédition populaire que la perte d'une de ses prérogatives dont le maintien est pourtant une non-sens absolu, blâme cette municipalité. Il écarte la garde nationale créée pour le maintien de l'ordre. Bien mieux, il punit le régiment dont les sentiments ne sont point serviles. La nation est à ses ordres comme auparavant ; les troupes doivent être, comme autrefois, un instrument docile (3).

---

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 5 avril 1790, page 73.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 5 avril 1790, page 73.

(3) Voir, aux pièces justificatives, n° 3, l'adresse envoyée à l'Assemblée nationale par les 48 citoyens qui se sont emparés du fort de Notre-Dame-de-la-Garde.

C'est ce que le peuple et la municipalité de Marseille ne peuvent comprendre. A quoi bon avoir fait une révolution si l'ancien état de choses doit subsister ? Comment se fait-il que ce qui a été accompli à Paris dans le sang et régularisé officiellement, par la suite, ne soit point reconnu à Marseille ? Pourquoi donc avoir laissé créer une garde nationale pour

Allégorie de la prise des forts faite dans un corps de garde par des volontaires

(Bibliothèque municipale)

Dans les *Origines de la France contemporaine*, tome II, page 306, Taine nous apprend que « deux comédiens, aidés de 50 volontaires », ont surpris une sentinelle et se sont emparés du fort. Il ne cite aucune source en ce qui a trait à cet épisode.

A la suite de l'adresse que nous reproduisons le lecteur trouvera les noms des volontaires qui ont participé à l'expédition. Les professions sont indiquées ainsi que le lieu d'origine. pour chacun d'eux. Quant au chef de l'expédition, le lieutenant Garnier, il sera nommé, en 1793, général de division sur le champ de bataille. Au reste, Garnier n'a jamais été comédien. C'était le fils d'un maçon de Marseille. Il fut accompagné dans l'expédition par son propre frère et par son père lui-même, déjà chef de bataillon dans la garde nationale marseillaise.

Bibliothèque municipale. Section de Provence, Tbe 132.

défendre la Constitution, si celle-ci n'est pas appliquée ? L'Assemblée nationale, les ministres, le roi lui-même sont donc les ennemis du peuple ? La souveraineté nationale est donc violée ? Que faut-il pour obliger le gouvernemeut à la reconnaître ? Des coups de force ? Qu'à cela ne tienne. A Paris, après s'être emparé de la Bastille, on l'a démolie. Eh bien ! à Marseille on démolira les forts de Louis XIV, plutôt que de les remettre à des agents du roi.

La municipalité surtout, est irritée. Qu'a-t-on à lui reprocher, en somme ? Le premier de ses devoirs consiste assurément à veiller à l'exécutiou des lois et aucun décret ne l'a autorisée à s'emparer des forts, même au nom de la Nation. Elle n'a pas pour elle la légalité des moyens. Mais en temps de révolution faut-il attendre des sanctions officielles d'un pouvoir qu'on chercher à diminuer ? Si on entrait dans ces considérations, l'Assemblée nationale, elle-même, a dépassé son rôle, puisque les Etats Généraux n'avaient été convoqués que pour assurer une meilleure assiette des impôts. Et si elle a pu le faire, c'est par des coups de force qui lui ont réussi. Elle avait derrière elle l'opinion publique. La municipalité de Marseille, à son tour, n'agit pas d'après des vues personnelles. C'est le peuple lui-même qui se fait justice. Mandataire fidèle, elle régularise ce qu'elle ne saurait empêcher.

On s'explique aisément que le pouvoir royal, quand il se sent fort, fasse opposition aux réformes et ne les accepte, parfois, que comme une nécessité inéluctable. Il a pour lui, cette fois, les apparences du droit et il en abuse. Mais ce qui paraît plus difficile à concevoir, c'est l'attitude de l'Assemblée nationale se retranchant derrière le pouvoir exécutif qu'elle est chargée de combattre. Cependant, tout s'était terminé, à Marseille, à la satisfaction générale. Etait-ce donc un si grand mal que de permettre à la garde nationale de faire le service des forts, conjointement avec les troupes réglées ? Pourquoi, surtout, provoquer des excès inévitables pour le maintien d'un principe appelé, d'ailleurs, à disparaître dans un temps donné ? Aux époques troublées il est peut-être plus sage d'accorder au peuple un semblant de réforme, plutôt que de courir le risque de plus grands excès qu'il faudra réprimer. L'Assemblée nationale n'a pas compris son véritable rôle en

cette affaire et sa religion, sans doute, a été surprise par le pouvoir exécutif, seul coupable en l'espèce. Ce qu'il importe, c'est de dissiper les préventions de l'Assemblée et du roi lui-même, contre la ville de Marseille. C'est de mettre à nu l'attitude équivoque et répréhensible des ministres à son égard. La délibération du Conseil général en date du 17 mai est un monument remarquable de bon sens et de logique.

«... Considérant, dit-il, que l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée. Considérant que l'article 2 du décret de l'Assemblée nationale concernant l'armée porte : L'armée est essentiellement destinée à défendre la Patrie contre les ennemis du dehors. Considérant que l'article 1er, du décret de l'Assemblée nationale sur la sûreté des personnes, des propriétés et des impôts porte : Nul ne pourra sous peine d'être puni comme perturbateur du repos public se prévaloir d'aucun acte émané de nous, s'il n'est revêtu des formes prescrites par la Constitution et s'il n'a été publié par les officiers chargés de cette fonction (1).

Considérant, enfin, que les corps municipaux sont spécialement chargés de veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques ne peut, sans frémir d'horreur, envisager les conséquences funestes de la témérité du sieur de Saint-Priest qui manque à la fois, à la Nation, à la loi et au roi.

A la Nation, en méconnaissant les droits sacrés de l'homme et de la constitution du royaume. La force publique, dont ce ministre prétend disposer à son gré, est une contradiction formelle, car si les corps municipaux sont chargés des droits de tous et qu'ils jugent que pour la conservation de ces droits, ces forteresses doivent être à leur disposition, pourquoi le ministre prétendrait-il qu'elles fussent à la sienne et gardées exclusivement par les troupes ministérielles ?

(1) Dans sa précipitation à sévir contre Marseille, le ministre de Saint-Priest n'avait point fait revêtir de la sanction royale les décrets dont il est parlé ci-dessus. Profitant de ce vice de forme, la municipalité les considéra comme nuls et non avenus.

Dans ce cas, que deviendrait cette force publique, pour le maintien des droits de tous, surtout si l'on considère l'esprit de l'ordre extorqué au roi, dans lequel on lui fait dire : ses troupes, en parlant des troupes de ligne de l'Empire français.

A la loi, en nous envoyant un décret qui n'est point revêtu des formes prescrites par la Constitution.

Au roi, en osant présenter les Marseillais comme des révoltés et les outrager au point de leur préférer des étrangers pour la garde des forts ; quelque vertueux que soient ces étrangers, cette préférence est un crime de lèse-nation.

Non, sans les perfides insinuations du sieur de Saint-Priest, jamais Louis XVI, ce roi-citoyen, n'aurait si cruellement outragé les Marseillais.

A unanimement délibéré :

1° De persister dans sa précédente dénonciation du sieur de Saint-Priest et de le dénoncer de nouveau sur tous les faits ci-dessus et autres ;

2° Que le corps municipal requerra le commandant du régiment d'Ernest-Suisse de rester caserné dans la ville, jusqu'à nouvel ordre, pour la conservation des droits de tous ;

3° Que le corps municipal requerra également le commandant du régiment de Vexin, de ne point sortir des forts, jusqu'à nouvel ordre, aussi pour la conservation des droits de tous ;

4° Qu'il sera fait une adresse à l'Assemblée Nationale et une au Roi, expositive des faits qui ont précédé et suivi l'entrée dans les forts ;

5° De cesser toute correspondance avec le sieur de Saint-Priest (1). »

IV

Après avoir voté, dans la séance du 17, des mesures si énergiques, la municipalité envoie extraordinairement à Paris, pour défendre son attitude, deux députés, Brémond-Jullien et Le Roi d'Ambleville. De plus, elle joint pour le roi

(1) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général de la Commune. Tome I, pages 74, 75 et 76.

une adresse où elle définit sa mission. « ... Nous avions d'un côté, dit-elle, à déconcerter les projets des chefs militaires et, de l'autre, à contenir un peuple immense indigné d'une longue suite de vexations et excité à la défense par l'appareil des forts... Il est de notre devoir de vous représenter, Sire, que

La démolition du fort Saint-Jean
d'après une estampe de l'époque

(Collection Arbaud)

le ministre n'a pas prévu, comme nous, l'exécution de vos ordres. Voudrait-il encore porter l'incendie dans toute l'étendue de l'empire au moment où le feu de la discorde est sur le point de s'éteindre ?... (1). »

Mais la discorde était loin de régner dans la ville, à ce

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. Tome 40, page 106.

moment. Le peuple, en effet, indigné des attaques perfides des ministres, à l'égard de Marseille, venait de se lever comme un seul homme à l'annonce qu'on voulait lui reprendre les forts. Des milliers de travailleurs, appartenant à toutes les classes de la société, se mirent à l'œuvre et, dans la nuit du 17 au 18 mai, commencèrent simultanément la démolition des deux citadelles. Ni la troupe, ni la garde nationale ne s'y opposèrent. Quand le jour parut, on avait fait passablement de besogne.

La municipalité comprit que les choses allaient trop loin, cette fois, et voulut arrêter cet élan destructeur. Elle se transporta en corps successivement aux deux forts et fit cesser les travaux. Le peuple, sur l'injonction des officiers municipaux, se retira, docile. Mais dès que ceux-ci se furent éloignés, la foule revint et se remit au travail avec plus d'ardeur qu'auparavant.

Ne pouvant empêcher la destruction, la municipalité essaya de la régulariser, en quelque sorte, et de sacrifier une partie des fortifications pour sauver le reste. Dans la séance du 18 mai, elle autorisa le peuple à poursuivre la démolition des batteries dirigées contre la ville en interdisant formellement de toucher aux autres. Elle fit ressortir, d'autre part, que l'opération devait être conduite avec méthode, de façon à ne pas combler le port, ce qui nuirait fatalement au commerce (1).

Des ingénieurs se partagèrent alors les travaux. La Société des « Amis de la Constitution » stimulait les travailleurs, en rémunérant leur travail au moyen de dons fournis par les citoyens. Une liste que nous avons retrouvée à l'Hôtel-de-Ville donne en détail les noms des souscripteurs (2).

Aux yeux des Marseillais, la démolition des forts était considérée comme une œuvre éminemment patriotique. Les corporations, les négociants, les districts, les couvents, toutes les classes de la société, en un mot, y contribuèrent par des dons ou directement. L'évêque de Marseille, lui-même, envoya

(1) Archives municipales. Délibérations du Conseil général de la Commune. Tome I, pages 78, 83 et 84.

(2) Archives municipales. Série H, non classée. Voir cette liste aux pièces justificatives n° 4.

son obole et la Société patriotique reçut de lui 48 livres. Une représentation de la prise des forts fut donnée, au grand théâtre, au profit des ouvriers.

Cependant la nouvelle de la démolition parvenait à Paris. Cette fois, le ministre de Saint-Priest accabla, du coup, la ville de Marseille et peu s'en fallut que l'Assemblée nationale n'appelât à sa barre le corps municipal tout entier. Néanmoins, grâce à la puissante intervention de Mirabeau, l'affaire fut simplement renvoyée, pour l'instant, au Comité des rapports. L'Assemblée se contenta de rendre un décret pour suspendre la démolition qui était alors, d'ailleurs, presque entièrement terminée.

En même temps que le décret, la municipalité reçut de Mirabeau, le 1er juin, une lettre qui était un mélange d'humour et de bonhomie. Le grand tribun, alors à son apogée, sous couleur de bons conseils à sa bonne ville de Marseille, mariait très finement l'ironie et la sévérité.

« ... Je fis délibérer sur une motion, écrit-il, que nos députés extraordinaires seraient admis à l'honneur de la séance, quoique, à vrai dire, la démolition d'une citadelle ne puisse pas être regardée comme une offrande patriotique. Mais je voulais, par dessus tout, sauver l'honneur de Marseille... » Plus loin il ajoute : « ... La municipalité ne peut pas être inculpée ; je me charge de le démontrer contre tous ses détracteurs. Mais le royaume est maintenant organisé. Des formes légales sont établies même pour l'exercice de la liberté... Voilà, je crois, ce qu'il importe de faire remarquer à ces bons citoyens, qui, sous la pureté de leurs intentions, ne craindraient pas, pour obtenir des choses très justes, de se livrer aux dangers de l'anarchie... (1). »

La municipalité comprit la leçon. Elle se hâta de donner des ordres à la garde nationale pour arrêter la démolition. Deux bataillons furent de service dans les forts de façon permanente Les citoyens qui travaillaient depuis 12 jours avaient aussi besoin de repos. Ils ne revinrent plus. Les batteries dirigées du côté de la mer furent ainsi conservées.

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 10 février 1790, page 50.

D'autre part, le Comité des rapports ne solutionna jamais cette affaire qui fut bientôt abandonnée. Le décret du 12 juin sur l'organisation de la garde nationale vint, fort à propos, détourner l'attention et la municipalité s'empressa, par son zèle, de faire oublier un écart momentané d'attitude. Mirabeau intervint une seconde fois et, grâce à lui, les rapports avec le ministre de Saint-Priest furent repris.

A ce moment, d'ailleurs, régnait par toute la France une période d'accalmie, de détente véritable. Partout ou se préparait pour cette manifestation grandiose du 14 juillet dont l'époque approchait. Tous les cœurs battaient à l'unisson ; des fédérations particulières s'organisaient déjà, en province, en maints endroits. De l'avis de Taine, lui-même, il semble « que toutes les barrières qui séparent les hommes soient tombées. » Les fédérations de province s'unissent à celles de Paris. Le 8 juin, sur la proposition de la municipalité parisienne, l'Assemblée décrète, enfin, la fédération universelle qui aura lieu dans la capitale, le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. D'après le décret, chaque garde nationale devra envoyer, à Paris, un homme sur deux cents ; chaque régiment, un officier, un sous-officier et quatre soldats. Le serment national sera prêté partout à la fois et à la même heure par la garde nationale et les troupes réglées.

Marseille, comme toutes les autres villes de France, envoie ses députés à Paris. En même temps elle se prépare à célébrer dignement dans son sein cette mémorable journée.

La grande solennité est annoncée, la veille, par le son des cloches sonnant à toute volée. Dans la matinée du 14, les canons des forts donnent le signal du rassemblement des troupes. Une seconde décharge d'artillerie annonce leur départ. Aussitôt les bataillons, musique en tête et drapeau déployé, se mettent en marche pour venir occuper leurs emplacements. 20.000 soldats s'étendent sur trois lignes depuis la porte d'Aix à la porte de Rome, d'un côté, et de la porte Noailles jusqu'au port, de l'autre. A 11 heures, le corps municipal arrive. Il est suivi par les notables et les administrateurs du district. A mesure que le cortège passe devant le front des bataillons, la garde nationale présente les armes, les drapeaux s'inclinent, les tambours battent aux champs.

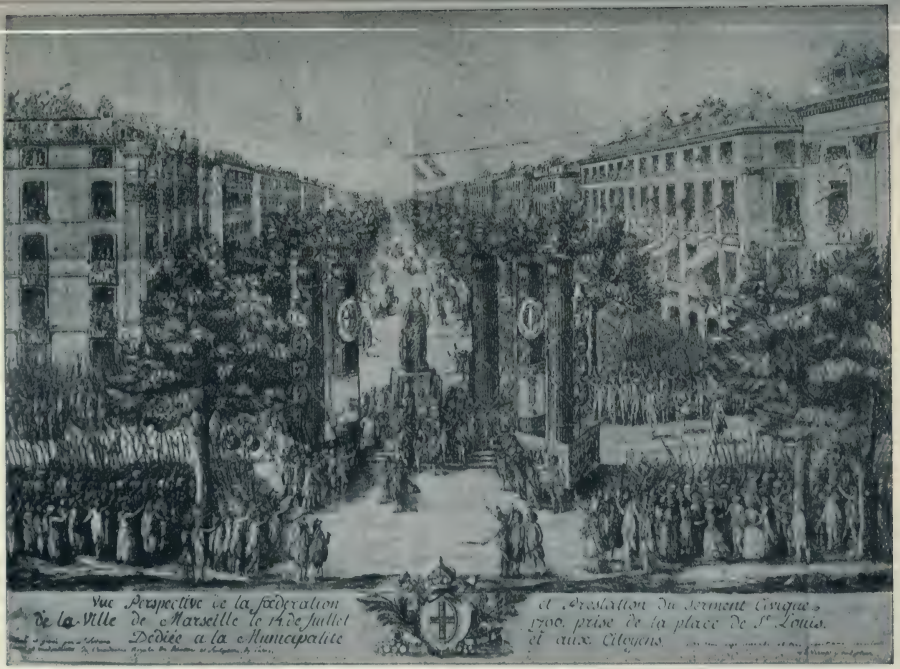

La Fédération du 14 Juillet à Marseille (1790) — Collection du Musée Borély

L'autel de la Patrie est élevé en vue du port, au milieu de l'intervalle compris entre le cours Saint-Louis et le cours Belsunce, d'une part ; la rue Noailles et la Cannebière, d'autre part. Il affecte la forme d'un grand octogone dont les faces envisagent les quatre avenues. Aux huit angles, huit grands faisceaux d'armes portent chacun des boucliers et des emblèmes. Au centre de l'octogone, au-dessus d'un piédestal énorme, s'élève une statue de huit pieds, représentant Marseille, qui se repose d'une main sur son bouclier et tient de l'autre une lance couronnée du symbole de la liberté. A ses pieds s'étalent les chaînes de l'esclavage et le glaive brisé du despotisme. On aperçoit, au loin, dans le port, les navires décorés de leurs pavois. Le drapeau de la Nation flotte au-dessus des ruines du fort Saint-Nicolas. Tous les magasins sont fermés, les travaux suspendus. Une foule innombrable se presse aux fenêtres, dans les avenues, autour de l'autel de la Patrie. C'est un jour de fête solennelle ; l'allégresse est générale.

La cérémonie commence par la célébration du mariage d'une pauvre fille que la Société patriotique a dotée. Puis, quatre messes sont dites simultanément aux quatre faces de l'autel. Une décharge d'artillerie annonce le signal de la prestation du serment. Le maire prononce un discours tout vibrant de patriotisme. La garde nationale et les troupes réglées prêtent le serment, à leur tour. Un cri général de : Vive la Nation ! se fait entendre. Toutes les têtes se découvrent ; on se félicite, on s'embrasse. Spontanément les gardes nationaux quittent leurs rangs et se jettent au cou des soldats. Les uns et les autres se jurent une amitié éternelle, une fraternité inviolable. Le peuple verse des larmes. Toutes les classes sociales sont confondues. C'est un mélange de citoyens, de soldats, de prêtres, de femmes, d'enfants, de vieillards qui fusionnent dans un même élan patriotique.

Hélas ! cette journée n'aura pas de lendemain.

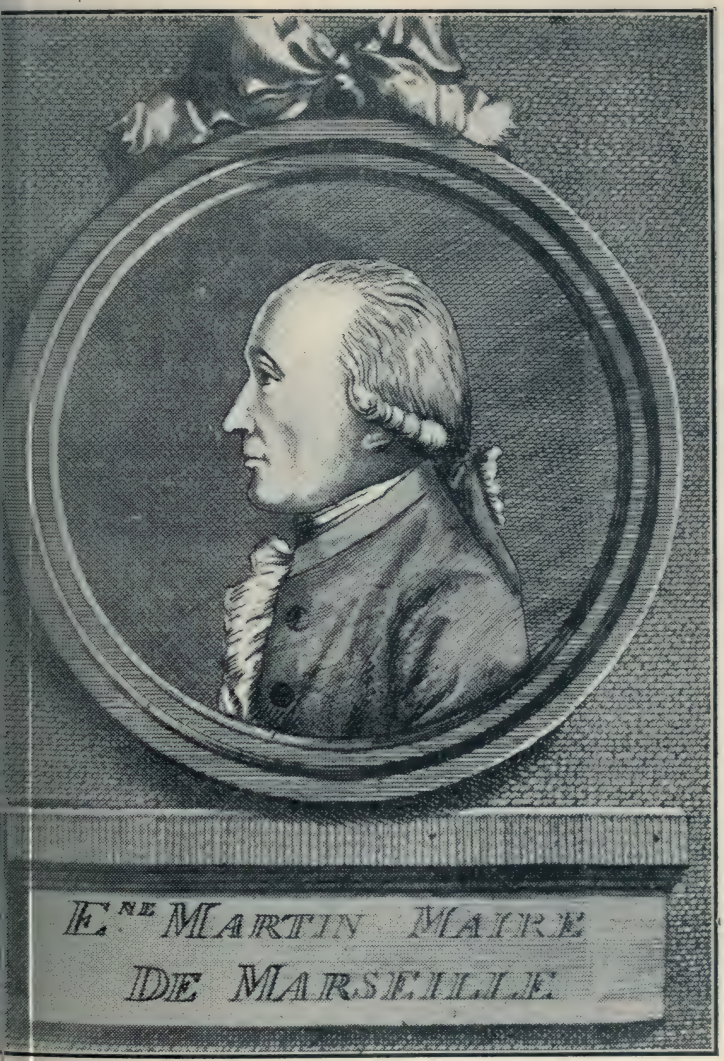

Portrait de M. Martin, maire de Marseille (1790)

(Collection du Musée Borély)

V

La nouvelle municipalité, ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède, avait embrassé avec ardeur les idées nouvelles. Son attitude énergique pendant l'affaire du marquis d'Ambert, et surtout ou moment de la prise des forts, l'avait rendue très populaire parmi les masses. Par contre les classes privilégiées lui étaient nettement hostiles. Aussi, quand elle résolut de contracter un emprunt de 1.500.000 livres, rendu nécessaire par la suppression des impôts directs, elle ne trouva à Marseille aucun prêteur. Déjà, le 13 juin, les officiers municipaux écrivaient aux députés à l'Assemblée nationale : « ... La situation est d'autant plus critique que les besoins augmentent et que les créanciers de la communauté deviennent plus pressants, en raison même de la pénurie des finances... (1). »

Ce sera là le procédé habituel des privilégiés de la fortune pendant la tourmente : ne pouvant triompher de la Révolution par la force, ils l'affameront. Cependant, le maire de Marseille, Martin, est un des leurs. L'intégrité de son caractère, des mœurs pures, un long et brillant passé dans le commerce lui ont conquis toutes les sympathies. Ses ennemis, eux-mêmes, l'ont surnommé « Martin le Juste ». A la veille des élections, alors qu'il n'était que simple échevin et qu'il manifestait l'intention de démissionner, le comte de Caraman le « supplie de rester en fonctions (2). » Mais le maire actuel n'avait pas encore donné sa mesure. Quand il sera revêtu des plus hautes fonctions municipales et que, suivant le vœu de l'immense majorité des citoyens, il marchera d'un pas sûr et tranquille, sans rigueurs inutiles, mais sans faiblesse, dans la voie du progrès, ses amis de la veille deviendront ses ennemis les plus acharnés. Cet homme, ami de l'ordre, qui a épargné à la ville de Marseille bien des larmes et du sang, sera bafoué, vilipendé, voué aux gémonies par la classe

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790, N° 40, page 143.

(2) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre du comte de Caraman à M. Martin ; autographe.

sociale qu'il représente. Cette noble figure qui incarne la Révolution, en Provence, sera poursuivie, jusque dans sa retraite, par la haine la plus implacable. Mais l'histoire qui porte un jugement sévère sur les excès des partis, fait aussi justice de ceux qui ont déchaîné la tempête. A Marseille, en particulier, les réactions seront terribles. Si l'on remonte aux origines, les responsabilités retombent entièrement sur les classes privilégiées qui ont excité, en toutes occasions, la colère du peuple.

L'inertie, le mauvais vouloir de la classe aisée ou riche eut bientôt l'occasion de se manifester avec éclat. Par son décret du 12 juin 1790, l'Assemblée nationale vient de décider que « tous les citoyens actifs qui voudront conserver l'exercice des droits attachés à cette qualité seront tenus de se faire inscrire sur les registres de la garde nationale (1) ». Malheureusement, la Constituante eut le tort d'ajouter « qu'aucun citoyen ne pourrait porter les armes s'il n'était inscrit de la façon qui vient d'être réglée. » Comme pour être citoyen actif il fallait payer une imposition dont le montant était au moins égal au prix de trois journées de travail, il en résultait que le peuple, par le fait, était exclu, en partie, des fonctions militaires.

Jusqu'ici, à Marseille, on a admis dans la garde nationale, les sujets de bonne volonté qui se sont présentés. Ce sont, en général, des ouvriers, des artisans, des gens de tout âge, de toute condition. Les riches sont restés à l'écart, cette fois. Par l'inscription unique des citoyens ou fils de citoyens actifs, le décret du 12 juin élimine ceux qui ne paient pas d'impositions. Si l'on avait tenu compte de cette prescription, plus de la moitié de l'effectif de la garde nationale aurait disparu.

Le nouveau commandant général des légions, Lieutaud, publie aussitôt une adresse en faveur des citoyens non actifs. « ... Sortiront-ils de nos rangs, dit-il, ceux qui les ont formés les premiers, ceux qui les ont rendus impénétrables aux ennemis de la Patrie ? Est-ce au moment où nos côtes sont menacées, où tous les Français doivent se rallier sous les mêmes étendards et consacrer jusqu'au dernier soupir leurs efforts

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Série L, Liasse 160.

généreux à la défense de leur pays, qu'on établira des distinctions, qu'on discutera sur des titres et qu'on pèsera les hommes au poids de leur fortune et de leur naissance, quand on ne doit les juger que sur leurs principes et sur leurs sentiments !... (1). »

La municipalité publia bien le décret du 12 juin, au sujet de l'inscription des citoyens actifs, mais elle ne jugea pas à propos de renvoyer ceux qui ne payaient point de contributions. Le 10 septembre, elle fit, au contraire, une proclamation en leur faveur. « ... Ceux-là qui veulent que les seuls citoyens actifs fassent seuls partie de la garde nationale, dit-elle, connaissent mal les décrets ou veulent irriter les passions du peuple en publiant que les seuls citoyens actifs sont des hommes riches et qu'il faut chasser de leur poste honorable les hommes qui n'ont à offrir à la Patrie que des vertus et du courage... (2). »

D'autre part, les officiers municipaux firent appel au civisme des citoyens actifs au moyen d'une autre proclamation. Leurs efforts furent vains. La classe aisée se serait fait inscrire, sans doute, mais il aurait fallu auparavant renvoyer les citoyens non actifs. C'était revenir, à peu de chose près, à l'établissement de la garde bourgeoise.

Par arrêté, en date du 11 octobre, la municipalité constate dans ses considérants le peu d'empressement des classes privilégiées : «... Ceux qui ont des propriétés et des fortunes, dit-elle, semblent frappés d'une insouciance que rien ne saurait excuser ; le service n'est assuré que par la classe précieuse des artisans... (3). »

Bientôt elle prend des mesures à leur encontre et défend aux citoyens actifs de se présenter dans les assemblées des sections pour y voter, s'ils ne se font pas fait inscrire, au préalable, sur les registres de la garde nationale.

---

(1) Bibliothèque municipale, section de Provence, Tbe 148.

(2) Archives municipales. — Registre des délibérations du Conseil général. Tome II, page 48.

(3) Archives municipales. — Registre des délibérations du Conseil général. Tome II, page 49.

Cette mesure produit son effet. Un assez grand nombre de citoyens se font inscrire, cette fois, mais ils ne remplissent pas pour cela le devoir prescrit à tout garde national. Par là, ils donnent le mauvais exemple et risquent de détourner la classe ouvrière en semant le découragement, en affaiblissant le patriotisme.

Le 15 novembre, la municipalité publie un nouvel arrêté : « ... Tout citoyen inscrit sur les registres de la garde nationale devra faire son service, le jour de garde. Ceux qui refuseront seront frappés d'une amende, fixée provisoirement à 3 livres pendant l'été et à 6 livres pendant l'hiver... » Un registre des amendes est tenu dans chaque section. Des commissaires sont nommés pour surveiller l'inscription des citoyens et de leurs tours de service.

Quelque temps après, sur l'observation du Comité militaire, les officiers municipaux, « considérant que le service de la garde nationale est une dette publique que nul n'est exempt d'acquitter », arrêtent que tous les citoyens inscrits seront tenus de monter la garde ou de se faire remplacer. Ceux qui manqueront à leur service seront condamnés aux frais de remplacement et à une amende. Les citoyens non inscrits seront, en outre, suspendus de leurs droits de citoyens actifs. De plus, il sera tenu garnison chez les citoyens qui refuseront de satisfaire au remplacement (1).

Mais la classe aisée ou riche n'avait pas du tout l'esprit révolutionnaire, à Marseille. A l'origine, les nobles et les riches ont voulu, surtout, dans cette ville libre, faire brèche au pouvoir royal dans leur intérêt propre uniquement. C'est pour retrouver des privilèges abolis qu'ils ont fait, un instant, cause commune avec le peuple. Aussi, maintenant que l'autorité royale est sérieusement menacée et que la souveraineté nationale jette définitivement ses assises, ils ne songent plus qu'à sauvegarder les prérogatives qui leur restent. Ils ont à se faire pardonner leur première attitude. Désormais, le pouvoir royal n'aura pas, en France, de plus zélés partisans.

En attendant, les classes aisées préparent en sous main le

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome 22, p. 71.

fédéralisme. Il faudra le système de la réquisition pour forcer les jeunes gens à payer leur dette à la patrie. Beaucoup d'entre eux déserteront, d'autres ne partiront point et quand la réquisition sera terminée, on verra descendre des collines d'Allauch, alors boisées, un grand nombre de fils de famille qui, plutôt que de courir aux frontières, ont vécu, pendant des mois, dans des grottes ou des fermes isolées. Ils y retourneront, d'ailleurs, plus tard, par centaines, sous le Directoire (1). Sous Napoléon, ce sera pire. Le luxe allié à l'esprit mercantile les a avilis.

VI

Vers le milieu de 1790, les gardes nationales du royaume se trouvaient à peu près organisées. Une question très importante était encore à l'ordre du jour et passionnait beaucoup l'opinion. Laissera-t-on les gardes nationales sans uniforme ? ou bien les municipalités resteront-elles libres de les habiller à leur guise ? Il est curieux de relater l'opinion de certains parlementaires de l'époque ; les arguments développés pour ou contre ne vont point sans quelque naïveté. C'est ainsi que M. Dupont, « persuadé que ce n'est pas sans quelque motif qu'on a distingué jusqu'ici les régiments par divers uniformes », croit que cette diversité servait aux généraux à distinguer sur le champ de bataille ceux à qui ils donnaient des ordres différents!... Il abandonna néanmoins cette idée quand on lui eut représenté que les gardes nationaux étaient des « soldats républicains » qui se transporteraient rarement sur le champ de bataille et chez qui il importait de maintenir avant tout l'esprit d'égalité.

Le 19 juin 1790, Rabaut de Saint-Etienne présente enfin le décret qui ordonne que le même uniforme sera porté dans toute la France. Les raisons qui ont fait adopter cette mesure sont ainsi exposées dans la motion préliminaire : « ... Une différence de couleur et d'habits peut faire naître des divi-

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Lettres des généraux Merle et Quentin, gouverneurs de Marseille.

sions et des querelles. Vêtus de la même façon, les gardes nationales se considèreront comme une armée de frères, comme les appuis d'une même famille... (1).

Marseille fit des difficultés pour adopter l'uniforme. Le souvenir des « habits bleus » était vivace ; l'esprit séparatiste d'une ville libre animait d'ailleurs la municipalité et la population qui ne voulaient point entendre parler d'uniforme. Il fallut l'intervention des députés à l'Assemblée nationale pour que la mesure fût adoptée. Mirabeau, à ce sujet, faillit même se fâcher avec la municipalité. Il écrivit : «... On veut, dites-vous, un décret plus positif pour Marseille ; mais nos représentants n'ont point de temps à perdre pour répondre aux objections de quelques habitants d'une seule ville... Il y a beaucoup de choses qui doivent être entendues dans un décret général. Il n'existe plus de troupes bourgeoises ; il n'y a plus que des Français qui ne doivent avoir qu'une même opinion, qu'un même esprit et les mêmes couleurs distinctives... (2). »

L'uniforme une fois adopté, il ne restait qu'à en pourvoir la garde nationale. Mais l'Assemblée nationale, en prenant cette mesure, n'avait ouvert aucun crédit. Les municipalités ne pouvaient prendre sur elles une pareille dépense ; d'ailleurs les fonds manquaient. Le port de l'uniforme fut donc laissé à l'initiative de chacun. Ce fut une faute, car, assurément, quand on prévoit l'établissement d'une force armée, deux conséquences immédiates s'imposent : l'habillement et l'armement.

Faute d'armes et d'effets, la levée des bataillons de volontaires se fit plus tard très péniblement et beaucoup de citoyens-soldats se découragèrent avant de partir aux frontières. Ce fut là une première cause des désertions qui se produisirent. Dans certaines villes, comme Paris, où les gardes nationales furent, à l'origine, habillées et armées, les bataillons s'orga-

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais, Tome II, p. 669. L'uniforme prescrit est le suivant : Habit bleu de roi, doublure blanche, parements et revers écarlates ; le passepoil blanc ; épaulettes jaunes ou en or, la manche ouverte à 3 boutons ; les poches en dehors en trois pointes. Sur le bouton se trouve écrit le nom du district ; le retroussis de l'habit écarlate ; sur l'un des retroussis se trouve écrit le mot de : Constitution, et sur l'autre le mot de : Liberté.

(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome II, p. 677.

nisèrent plus rapidement que partout ailleurs. Certains écrivains militaires, qui ne font pas entrer en ligne de compte les causes locales, sont parfois persuadés que Paris, lors de la levée de 1791, a montré plus d'empressement que la province. C'est une erreur profonde. Ainsi, à Marseille, à la date du 1er novembre 1791, le Comité militaire fait connaître que 1534 volontaires, déjà inscrits, sont impatients de partir. Or, à cette époque un bataillon, à peine, a pu être organisé. Des hommes de cette première levée, inscrits au mois d'août 1791, ne prendront rang dans leur bataillon qu'au mois de mai de l'année suivante.

Il en va de même de l'armement. Nous avons vu, qu'à part quelques fusils que le marquis de Miran prit sur lui de retirer du Château-d'If, la garde nationale n'en est nullement pourvue. Les stocks des armuriers de la ville, chez qui, d'ailleurs, les gardes nationales des environs vinrent aussi s'approvisionner, furent vite épuisés. La municipalité, il est vrai, s'empara de 6.000 fusils qui étaient dans les forts ; mais l'effectif de la garde nationale, par l'adjonction à la ville des huit districts de la banlieue, s'élève maintenant à près de 18.000 hommes.

Rien ne décourageait plus les volontaires que cette pénurie d'armes. La municipalité fit tous ses efforts, comme nous le verrons par la suite, pour remédier à cet état de choses. Ses réclamations successives aux ministres restèrent lettre morte. Elle fit une commande de 2.400 fusils à Saint-Etienne et elle en remit une certaine quantité à des villes voisines ; Arles, notamment, en reçut 1.000 ; Saint-Remy, 400. Devant les menaces des puissances coalisées, la Constituante prit enfin le parti d'armer les gardes nationales des départements frontières, par son décret du 29 juillet. Mais le pouvoir exécutif fit la répartition avec une telle parcimonie que les grandes villes réclamèrent comme auparavant.

Le 28 août 1790, la municipalité de Vesoul écrit à celle de Marseille de s'unir à elle, et à toutes les villes frontières, pour hâter de nouvelles décisions de la part des ministres. Ceux-ci se contentent, plusieurs mois après, de demander des états de prévision. Marseille, le 17 décembre, réclamera encore 30.000 fusils, Toulon 12.000. Mais ni l'une ni l'autre ne recevront

satisfaction. Il n'y a d'ailleurs que 122.000 fusils dans les magasins (1).

Ce n'est que lors de la formation des bataillons de volontaires, en 1791, que l'ordre définitif de distribuer les armes des magasins et arsenaux sera donné. La mesure viendra trop tard ; les approvisionnements ne seront point suffisants et les manufactures qui, jusqu'ici, n'ont pas reçu de commandes, ne pourront livrer en temps voulu. Il faudra, plus tard, l'énergique intervention des représentants du peuple et du Comité de Salut public pour remédier, en partie, à la pénurie des approvisionnements de toute espèce.

La garde nationale, à Marseille, est donc organisée et, quoique imparfaitement, il est vrai, armée et habillée, en partie, vers le milieu de 1790. Il ne lui manque que de la cohésion. L'indépendance du caractère méridional rend aux chefs la tâche difficile. Certes, les Marseillais sont enthousiastes, mais cela ne suffit pas. Si l'enthousiasme dans l'action n'est joint à la ténacité de l'effort, s'il ne se plie à l'obéissance, même passive, il n'est que feu de paille.

Dans une proclamation, le 5 août, le général marseillais supplie ses concitoyens de remplir leurs devoirs militaires. « Ce n'est pas assez, leur dit-il, de former une armée intrépide et nombreuse, si l'usage et l'expérience ne rendent les armes des citoyens redoutables et si la discipline n'en règle les mouvements (2). » De son côté, la municipalité fait tous ses efforts pour amener les esprits à la subordination et à la pratique des armes. Un officier municipal, M. Blanchard, s'écrie : « ... Nous voulons être libres, mais nous voudrions obtenir ce don précieux en gardant tous nos vices, tous nos défauts, que le despotisme nous a laissés... Nous serons libres, quand, dignes descendants de ces anciens Marseillais qui repoussèrent le puissant Charles-Quint, nous préférerons le travail, la simplicité et la discipline militaire à nos vaines futilités et que nous quitterons tous nos plaisirs pour l'exer-

(1) Colonel Iung. *L'Armée et la Révolution*. Tome I, page 157.

(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome II, p. 696.

cice des armes... Nous serons libres quand l'esprit public aura remplacé l'égoïsme et l'inertie... (1). »

Dans une nouvelle proclamation, Lieutaud dit encore en s'adressant aux chefs : « ... Rallions-nous, sachons obéir, si nous voulons être dignement commandés. Les Romains sentirent cette vérité ; ils furent libres et maîtres du monde parce que leur force naissait de l'union ; ils déchurent et s'anéantirent lorsque les militaires devinrent discoureurs et courtisans... (2). »

L'esprit militaire ne s'improvise pas. S'il est relativement aisé de rassembler des hommes, il est plus difficile de leur former une âme de soldat. Même quand le danger de la patrie sera pressant, on verra ces hommes, animés, certes, des meilleures intentions, discourir au lieu de marcher, se plaindre de l'habillement ou de la solde, au lieu de monter à l'assaut. La garde nationale fut la source, sans doute, de l'armée de la Révolution ; mais si les bataillons de volontaires, tirés de son sein, rendirent plus tard de grands services, il fallut prévoir, pour cela, une autre organisation et créer l'amalgame déjà préconisé, en 1790, par des esprits clairvoyants, tels que Dubois-Crancé.

On peut le dire, aujourd'hui que l'expérience en est faite : la garde nationale et les bataillons de volontaires ont peu valu, généralement, par eux-mêmes. L'armée de l'ancien régime, avec ses errements, a formé la nouvelle. Quand on voulut plus tard, sous la Restauration, se modeler sur ce qui avait été fait sous la Révolution et créer à part une garde nationale, une force particulière, composée exclusivement de citoyens, l'épreuve fut décisive. Le peuple tourna en dérision une pareille organisation ; ce qui avait fait la force primordiale de la première garde nationale n'existait plus : le feu sacré avait disparu.

---

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome II, p. 685.
(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais, Tome II, p. 705.

VII

Il y a lieu de considérer, cependant, qu'au début de la Révolution, la garde nationale est uniquement créée pour le maintien de la Constitution. Ce n'est que beaucoup plus tard que le législateur songera à en tirer réellement parti contre l'ennemi du dehors. A l'origine, c'est une force intérieure. Son rôle est d'assurer partout l'exécution des lois ; les municipalités trouvent en elle un appui efficace.

Le nouvel ordre de choses, en changeant le cours des événements, devait nécessairement amener des troubles. Partout, les paysans, après le 4 août 1789, brûlent les châteaux, dévastent les forêts, détruisent les propriétés. Dans les villes, des ramassis de vagabonds s'organisent en bandes et profitent de la division des esprits pour faire la loi. Seule, la garde nationale, bien organisée, peut faire cesser l'anarchie inséparable d'un changement de pouvoirs.

A Marseille, elle remplit merveilleusement son rôle. Des patrouilles nombreuses sillonnent continuellement, nuit et jour, les rues de la ville et la banlieue. La municipalité organise un tour de service qui est sévèrement contrôlé. L'effectif mis sur pied journellement est considérable ; la situation du 1er mai nous donne les renseignements suivants : dans les forts, 300 hommes ; aux portes de la ville, 400 hommes ; à l'intérieur, 400 hommes. La garde est doublée, la nuit, dans les forts. Tous les jours deux bataillons, sur vingt-quatre, montent la garde.

Plus de deux cents rapports que nous avons sous les yeux démontrent surabondamment les services rendus par la garde nationale marseillaise. Grâce à elle, les attroupements sont dispersés ; la sécurité de la rue, à toute heure, assurée. Elle vérifie les passeports des voyageurs, surveille la contrebande, escorte la malle. Son action de police s'étend sur tout, embrasse tout. Les particuliers rencontrés à une heure indue sont ramenés, de gré ou de force, à leur domicile. Elle règle même les divertissements publics ; fixe les lieux de danse, de réunion. Par un reste des mœurs de la régence, le peuple, imitant en cela les classes privilégiées, s'adonne à la passion

effrénée du jeu. C'est un mal indéracinable qui a gangrené toutes les classes de la société. Des maisons particulières sont le siège de sociétés qui drainent le tiers de l'argent liquide aux jeux de « belle » et de « reste ». Les patrouilles font aux joueurs une guerre implacable. En quelques mois, vers la fin de 1790, le résultat obtenu est appréciable. Le peuple a perdu cette triste habitude. Il ne reste plus à Marseille que vingt-deux maisons où on joue « gros jeu » (1).

Malheureusement ce zèle même de la garde nationale n'est pas sans danger. Pour rendre ses services réellement efficaces, il aurait fallu, dans l'ensemble, pour toute la France, en général, une harmonie d'efforts vers un but unique, nettement défini. Et ce but fut très souvent dépassé. C'est ainsi que nous avons vu, à Marseille, la force armée, docile instrument de la municipalité, lui servir, en quelque sorte, de levier politique. Grâce à sa garde nationale, la nouvelle capitale de la Provence marchait plus vite que la Révolution elle-même.

En d'autres endroits, au contraire, où les municipalités étaient sans force, l'instrument joua parfois un rôle néfaste. Exemple : Montauban, où une insurrection bien caractérisée obligea la municipalité de la ville à faire appel à la garde nationale de Bordeaux. Le procédé qui consiste à opposer une force à elle-même prouve la faiblesse de l'institution. Trois millions de citoyens se sont levés pour défendre la Constitution ; mais, suivant les lieux qu'ils habitent, ils interprètent différemment les décrets. En Provence, où il y a très peu de céréales, la garde nationale permet la libre circulation des grains ; dans le Nord, par contre, elle s'y oppose.

Parfois, la garde nationale entre en lutte ouverte avec les municipalités elles-mêmes, et l'on assiste alors à ce spectacle, comme à Nimes, d'une faction s'emparant du pouvoir grâce à son appui. Ailleurs, en Vendée, et plus près de nous, à Arles, elle favorise les haines religieuses. En définitive, il n'y a pas

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Rapports des chefs de la garde nationale ; autographes.

Bibliothèque municipale. Section de Provence, Tbe 105.

unité de vues ; il n'existe pas d'organisation d'ensemble. Des fédérations particulières ont eu lieu, il est vrai ; la Fédération du 14 juillet les a bien réunies en un commun élan de solidarité ; mais le lien est d'ordre moral et par suite fragile, dans une période troublée. Ici, la garde nationale subit l'influence des clubs ; là, elle a la haute main, au contraire, sur les pouvoirs publics. Elle reflète, en un mot, l'opinion des masses et par les masses celle du pays tout entier. Or, le pays est divisé ; les réformes ont amené des perturbations profondes dans l'état social. La Révolution s'accomplit envers et contre tous. Quand la Constituante aura vécu et que la République sera proclamée, les scissions seront plus nettes et plus profondes. En certains endroits, la garde nationale, image fidèle des couches qui la composent, se séparera de la Révolution après l'avoir soutenue. C'est ce qui explique que dans quelques départements la levée des bataillons de volontaires, de 1791, ait produit un meilleur résultat que celle de 1792, après la déclaration de la Patrie en danger et l'établissement de la République. Dans d'autres, par contre, l'unité de vues aura décuplé l'élan des masses.

On ne peut véritablement se faire une idée d'ensemble de l'effort national sous la Révolution, si l'on prend uniquement pour base de documentation un cas particulier, un département, une province, une région même, comme l'ont fait jusqu'ici certains auteurs, dont le tort a été de borner leur étude à une organisation, un mécanisme, d'ordre purement technique. Sous prétexte qu'ils faisaient œuvre militaire ils n'ont pas voulu entrer dans d'autres considérations et par suite remonter aux origines. Ils ont ainsi passé à côté du sujet. Qu'on le veuille ou non, pour traiter dans toute son ampleur la question des bataillons de volontaires nationaux sous la Révolution, il faut étudier de près, parallèlement, l'histoire politique de la France, à cette époque et par suite la garde nationale elle-même. D'où proviennent les bataillons de volontaires, si ce n'est de la garde nationale, plus ou moins bien organisée, suivant les régions et l'état politique de la contrée ? Et qu'est-elle donc, cette garde nationale, sinon le pays, lui-même, dans ce qu'il a de plus viril, de plus enthousiaste, de plus combatif ? N'est-ce point

ici l'histoire même du peuple qui évolue, souffre, lutte et recule parfois ?

Comment peut-on, vraiment, vouloir retrouver l'état d'âme de l'époque, le souffle qui a produit l'armée de la Révolution, si l'on raisonne uniquement sur des abstractions et sur des chiffres ? Pour connaître une époque, un pays, il faut vivre sa vie, assister à ses luttes, souffrir avec lui. Nous pourrions citer tel bataillon de volontaires qui perd en un seul jour 300 hommes. Peut-on déduire de cela, même en multipliant l'exemple, que l'effort national est plus apparent que réel et la discipline nulle ? Non, sans doute, car si ces volontaires sont revenus, c'est que peut-être dans leur pays la lutte politique a changé les rôles. Ils retourneront, d'ailleurs, plus tard, à la frontière. La discipline militaire, ils ne la connaissent pas encore, au sens strict du mot. Ce sont des soldats de fortune qui sont avant tout citoyens et doivent être considérés à ce point de vue uniquement. La désertion, en effet, ne revêt pas le même caractère, à toutes les époques. Avant l'amalgame, un volontaire quitte l'armée comme il est venu. Les décrets eux-mêmes l'y autorisent. Quand le citoyen-soldat aura compris que sous les armes son rôle de citoyen momentanément lui échappe et passe au second plan, alors seulement il sera responsable. Il possédera l'esprit militaire quand il ne sera plus abandonné à lui-même et que ses chefs seront des professionnels, c'est-à-dire après l'amalgame. Jusque-là, même à la frontière et sur les champs de bataille, même après les combats et les premières campagnes, les bataillons de volontaires ne seront que la reproduction exacte, la continuation fidèle des bataillons de la garde nationale dont la pensée est surtout dirigée vers l'intérieur.

En 1790, l'Assemblée nationale se rend compte, sans doute, des dangers d'une pareille organisation qui se meut exclusivement sur un terrain politique. Elle semble plutôt embarrassée de cette force nouvelle, trop remuante. Elle a sous les yeux l'exemple de la garde nationale parisienne et de son chef ambitieux, Lafayette. Elle craint, non sans raison, qu'elle n'outrepasse ses droits en exagérant ses devoirs. Elle prévoit, enfin, des dictatures militaires à l'encontre des pouvoirs civils qui doivent conserver la suprématie.

Ces craintes ne sont point exagérées. Les paisibles citoyens, nommés du jour au lendemain, sans transition aucune et sans autre garantie qu'un brevet de civisme, chefs de bataillon ou de légion, peuvent être tentés d'abuser de leur nouvelle influence.

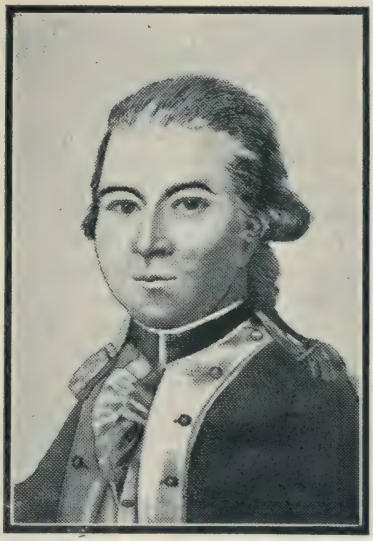

Lieutaud, commandant de la garde nationale marseillaise (1790)

(Collection Arbaud)

C'est ce qui arrive à Marseille. Le commandant général des légions, Lieutaud, jusque-là très populaire, prend subitement une attitude équivoque. La ville vient de perdre ses dernières franchises; les affaires sont dans le marasme; 6.000 personnes manquent de travail. La misère est profonde; les classes privilégiées, tout en serrant leurs valeurs dans les coffres, ne manquent pas, afin de frapper l'imagination populaire, de l'attribuer au nouvel état de choses.

Le désordre est partout : au club, dans la garde nationale, au sein de la municipalité et même des directoires. Lieutaud, que des influences occultes ont déjà détourné de la Révolution, croit le moment favorable pour tenter un coup d'Etat à Marseille. De sa propre autorité il établit un conseil de guerre, composé d'un député par compagnie, qu'il fait nommer d'après une liste établie d'avance. Ce conseil, recruté par ses soins, lui est dévoué. Le commandant général préside ses délibérations et par lui il attaque de front la municipalité. Peu après il nomme des aides de camp et il choisit pour cela des hommes manifestement hostiles aux idées nouvelles. La municipalité, cédant au vœu de l'opinion publique,en demande le renvoi. Les aides de camp, au nombre de six, donnent d'eux-mêmes leur démission. Lieutaud les reprend quelques jours après (1).

Quand les députés, envoyés à Paris pour la Fédération du 14 juillet, revinrent dans leur ville natale, il y eut une prise d'armes et le général marseillais alla à leur rencontre. La députation se dirigea vers l'Hôtel de Ville pour rendre compte de sa mission. Lieutaud voulut astreindre les officiers municipaux à la recevoir sur la porte de la maison commune. La municipalité, par un sentiment de dignité bien compréhensible, resta dans la salle du Conseil où elle était assemblée. Lieutaud alors se retira et leva, à partir de ce jour, complètement le masque.

Des émissaires, soudoyés par la faction aristocrate, répandirent sur les officiers municipaux toutes sortes de calomnies. Une propagande active fut faite dans les bataillons par les partisans du général ; ceux-ci disaient ouvertement que lui seul avait le droit de donner des ordres. La ville était agitée. C'est alors que le club de la rue Thubaneau, indigné de tant d'audace, dévoila au public les intrigues de Lieutaud qui par ses sourdes menées opposait les bataillons aux sections et la populace au peuple (2). Il le dénonça comme perturbateur du repos public (3). » Le général marseillais jura,dès ce moment, la perte de cette société.

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, l'be 125.
(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome I, page 292
(3) Bibliothèque municipale. Section de Provence, l'be 107.

Le 17 août, des rumeurs circulèrent en ville. On disait que les membres du club devaient être attaqués à l'entrée de la nuit. Sans ajouter entièrement foi à ces bruits de la foule, la municipalité crut devoir, néanmoins, prendre quelques dispositions. Elle adressa, dans la soirée, une réquisition à Lieutaud en le priant de mobiliser immédiatement les forces nécessaires pour prévenir le trouble dans la ville. Puis elle se transporta en corps dans la rue Thubaneau, pour dissiper l'attroupement qui, effectivement, s'était formé. 8 à 900 personnes stipendiées attendaient la sortie des membres du club pour leur faire un mauvais parti. Les officiers municipaux eurent grand'peine à ramener le calme. Le lendemain, 18, ils publièrent une proclamation, d'après laquelle, disaient-ils, « les cris du peuple sont marqués à des caractères qui laissent entrevoir le projet de diviser les citoyens et de les armer les uns contre les autres (1). »

VIII

Cette affaire du 17 août acheva d'aigrir les esprits. Les partisans de Lieutaud disaient tout haut que le commandant de la garde nationale était le maître de la ville (2). Le chef du 1er bataillon, nommé Latour, voulut rassembler, sans ordres de la municipalité, ses compagnies en déclarant qu'on n'avait plus désormais qu'à obéir au général. Mais il n'y réussit pas. Les compagnies refusèrent de se rassembler et les capitaines firent un rapport à la municipalité. Celle-ci, sachant que Lieutaud avait pour lui une partie de la ville, n'osait véritablement sévir contre lui, non par crainte, mais pour ne pas augmenter l'effervescence.

Le général marseillais possédait l'appui, en outre, de hautes personnalités politiques. Il était l'ami intime de Mirabeau et par lui il avait conquis la multitude. Le ministre de Saint-

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 5 août 1790. N° 41, page 55.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome I, page 296.

Priest, autrefois ambassadeur à Constantinople, avait conservé des relations avec le haut commerce de la ville, réfractaire à la Révolution. Il avait compris, du premier coup, tout le parti qu'on pouvait tirer d'une âme basse et corrompue, doublée d'un tempérament énergique. Ne pouvant s'opposer à l'organisation de la garde nationale, il voulut avoir pour lui son chef et fit soutenir sa candidature par le parti rétrograde. Ainsi pour des raisons contraires, en apparence, Lieutaud, au moment de son élévation, avait eu pour lui les masses et les classes privilégiées. Il devait infailliblement tromper les espérances des unes ou des autres. C'est le peuple qu'il sacrifia.

Depuis longtemps la municipalité savait à quoi s'en tenir sur le compte du général marseillais. Mais elle ne pouvait aborder, pour l'instant, la lutte de front. Elle se contenta, par l'organe du Comité de Constitution, tiré du sein du Conseil général de la commune, de rappeler leurs devoirs aux chefs militaires, en général : « ... Les administrations du département, proclame ce comité, auront le droit de mander un chef quelconque de la garde nationale pour rendre compte de sa conduite. Les gardes nationales doivent déférer, sans examen, aux réquisitions de la municipalité, sauf à réclamer paisiblement, par la suite, si ces réquisitions ne sont pas fondées... La garde nationale n'a jamais été créée pour former un corps militaire destiné à remettre la nation aux fers..... » (1).

Comme suite à cette proclamation, la municipalité fit mander le commandant des légions pour lui réclamer des explications sur le rassemblement du 1er bataillon. Lieutaud répondit avec arrogance qu'il ne reconnaissait pas la nécessité des explications demandées et refusa de se présenter. Puis, sans préambule, il adressa à la municipalité, le 24 septembre, à 7 heures du soir, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je vais assembler, ce soir, tous les bataillons de l'armée pour des objets relatifs à la police intérieure de la garde nationale (2). »

Cette fois le délit était flagrant. La municipalité, ne se mé-

(1) Archives municipales .Série S, affiche.
(2) Bibliothèque municipale. Section de Provence, Tbe 125.

prenant pas sur les intentions du commandant général des légions, lui répondit aussitôt :

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous défendons expressément toute convocation des bataillons, vous rendant personnellement responsable de toute désobéissance à cet ordre précis (1). »

Il fallait céder ou donner, au contraire, plus de force à cet abus de pouvoir. Lieutaud n'osa pas assembler les bataillons. Il attendit un moment plus propice. Mais la municipalité, cette fois, ne lui donnera pas le temps de se ressaisir.

Dès le lendemain, en effet, elle portait l'incident à la connaissance de la population marseillaise. Une proclamation fut affichée, le même jour, 25 septembre. « La garde nationale, disent les officiers municipaux, n'a aucun droit de se mêler des affaires de la commune ; c'est un principe sacré que des hommes armés ne peuvent délibérer... Les soldats, quand ils sont de service, doivent obéir au commandant ; le commandant doit obtempérer aux ordres de la municipalité ; ils doivent rester sans action quand les officiers municipaux ne les mettent pas en mouvement (2). »

Le général marseillais avait été pendant longtemps très populaire à Marseille. Au début de la Révolution, il s'était montré l'un des plus ardents défenseurs du nouvel ordre de choses et il contribua pour beaucoup à la formation de la première milice citoyenne. Indépendamment du parti qui le dirigeait maintenant, il possédait encore au sein même de la municipalité une certaine influence. C'est pourquoi, celle-ci ne pouvait prendre, sans danger, des mesures de rigueur contre lui. D'autre part, le directoire du district témoignait au général marseillais une excessive bienveillance. Après que les officiers municipaux eurent interdit à Lieutaud le rassemblement des bataillons, celui ci, outré, alla s'épancher dans son sein. Le directoire, adressa alors à la municipalité une lettre comminatoire en la rassurant rétrospectivement sur la convo-

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome III, p. 18.
(2) Archives municipales. Série S, affiche.

cation du général qui, disait-il, « n'avait rapport qu'à des objets de dépenses (1). »

Mirabeau essaya, à son tour, de sauver son ami ; mais ne put y parvenir. Il écrivit à la municipalité : « ... La distinction des pouvoirs a-t-elle été violée ? Le corps municipal a-t il requis sans être obéi ? Le corps subordonné veut-il soumettre celui dont il doit recevoir des lois ? Accusez, nommez le coupable. Quel qu'il soit, je serai son dénonciateur ; je suis déjà son ennemi (2). »

Cependant le peuple jugeait sévèrement la conduite du commandant général des légions. Depuis l'affaire du 17 août, un revirement complet s'opérait à l'égard de ce dernier et sa popularité était bien déchue. La section 19 ayant fait la proposition de renouveler tous les grades, toutes les autres y adhérèrent successivement. La municipalité, pour éviter des réclamations et « enlever au parti de Lieutaud une marque de désapprobation quelconque », décida que les anciens chefs pourraient être réélus. De nouvelles élections eurent lieu le 2 octobre. Cabrol-Moncoussou, chef du bataillon n° 3, district de Saint-Ferréol, obtint près de 3.000 voix sur 3.200 votants. Lieutaud n'en eut que 78 (3). L'échec était complet. Le général marseillais se retira, dès le lendemain, à sa maison de campagne.

Le bon sens populaire, guidé par la municipalité, venait de remporter un réel succès sur les ennemis de la Révolution, à Marseille. On s'aperçut bientôt du piège dans lequel on avait failli tomber. Mirabeau, par son attitude, fut le premier à le dévoiler. Dans une deuxième lettre qu'il adressa à la municipalité, le 11 octobre, à la suite de l'élection non prévue par les décrets, il reconnait « qu'il est des moments où l'homme public doit pouvoir s'élever au-dessus même des règles, paraître les enfreindre pour mieux les observer, et ne chercher

(1) Archives municipales. Série II, non classée. Lettre du district à la municipalité ; autographe.

(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome III, p. 167. Archives municipales. Registre des lettres reçues. Tome 10, page 167.

(3) Archives municipales. Série II, non classée. Listes par districts.

sa justification que dans la suprême loi du salut commun (1).» La municipalité a donc raison puisqu'elle a pour elle le vœu populaire et Mirabeau, quoique déjà fort lié au parti de la Cour, tient à conserver sa propre popularité. Les deux lettres qu'il envoie, à Marseille, à si peu d'intervalle, montrent admirablement la mentalité du grand homme. Dans la première il essaie d'intimider la municipalité,afin qu'elle épargne Lieutaud ; dans la seconde il approuve les mesures prises par elle parce que ces mesures ont réussi et satisfait l'opinion. C'est le jeu à double face dont il usera jusqu'à la fin. Grâce « à sa connaissance profonde de la tactique du cœur humain (2) », il saura jouer son rôle jusqu'au bout et ses concitoyens, ignorant ses intrigues, déploreront sa mort, quelques mois après, comme un malheur public.

Nous ne suivrions pas le général marseillais dans sa retraite, si sa personnalité n'était mêlée aux événements qui vont suivre. Le coup de force qu'il avait tenté en faveur de la contre-révolution était vraiment prématuré, mais il est indéniable qu'un vaste plan de conspiration existait déjà à cette époque. On ne tarda pas à en découvrir les fils. Les amis de Lieutaud continuèrent d'agiter sourdement la ville après son départ. La minorité des sections, ne tenant aucun compte du vœu général, se forma en assemblée. La majorité voulut la disperser par la force ; mais la sagesse de la municipalité calma l'indignation des uns et l'audace des autres.

Peu après, les dissidents, usant du droit de pétition, envoyèrent deux députés à Paris pour porter leurs réclamations à l'Assemblée nationale.Ces réclamations furent vaines ; la municipalité ne céda ni aux instances des médiateurs ni aux menaces des comités. Esménard, qui avait dirigé, jusque-là, l'*Observateur marseillais*, en collaboration avec Barbaroux, se sépara de son confrère et parvint à faire publier dans le journal de Camille Desmoulins, moyennant finance, une lettre apologétique en faveur de Lieutaud. Barbaroux,

(1) Archives municipales. Registre des lettres reçues. N° 10, page 164.

(2) Colonel Iung. *L'Armée et la Révolution* Tome I. page 101 (Paroles de Dubois-Crancé).

nommé secrétaire de la garde nationale marseillaise, dévoila, par ses écrits, les intrigues des factieux qu'il signala ainsi à l'animadversion publique.

Il entrait néanmoins dans le plan de conduite des fauteurs de troubles de lutter jusqu'au bout. Lambarini, ex-aide de camp de Lieutaud et peseur de charbon sur les quais, entretenait la fermentation parmi les charbonniers. Certains curés semaient les mêmes ferments de discorde dans les campagnes. Des agents répandus dans les tavernes payaient du vin aux ouvriers et distribuaient de l'argent. La municipalité qui suivait de près toute la trame parvint à faire arrêter un des distributeurs qui avoua tout.

Presque au même instant éclatait à Aix la preuve manifeste du complot royaliste. L'éminent jurisconsulte Pascalis, le chevalier de Guiramand et de la Roquette, pris en flagrant délit d'appel à la guerre civile, furent mis à mort par une populace surexcitée. L'ex-général marseillais, craignant pour ses jours, essaya de s'enfuir à Nice, sur un bateau catalan. Sa fuite sembla corroborer les soupçons qui pesaient sur lui. Les vents contraires l'ayant obligé à débarquer à Bandol (Var), la garde nationale du lieu procéda à son arrestation et l'amena à Toulon devant le directoire du département. De Toulon, Lieutaud fut ramené à Marseille où une procédure fut aussitôt engagée contre lui (décembre 1790).

CHAPITRE IV

I. *Dissolution de l'armée permanente par les officiers de l'ancien régime.* — II. *Cruautés exercées envers les soldats.* — *Ceux du Royal la Marine sont atrocement brimés par le corps d'officiers.* — III. *Duel entre le Vexin et le Royal la Marine.— Les soldats de ce dernier corps désertent en masse.— Attitude louable de la municipalité de Marseille à leur égard.* — IV. *Insurrections militaires.* — *Combat de Nancy.* — V. *Rôle funeste des officiers de l'ancien régime.— Patriotisme du régiment de Vexin.* — VI. *Il est envoyé en disgrâce sur la frontière.— Hypocrisie du pouvoir exécutif à l'égard de la municipalité marseillaise.* — VII. *La Contre-révolution en Provence.— Troubles de la ville d'Aix.—Les officiers du régiment de Lyonnais conspirent ouvertement contre le peuple.* — VIII. *Ils essaient de faire marcher contre lui leurs soldats.— Attitude patriotique du sous-lieutenant Ferréol.* — *Le régiment de Lyonnais se rallie à la cause du peuple.*

I

On croit généralement, qu'en 1790, la Révolution était un fait accompli en France. Sans doute, la nouvelle Constitution était acceptée par l'énorme majorité des citoyens, mais le parti de la Cour n'avait vu qu'à regret s'accomplir les réformes. En dehors du roi qui, peut-être, à ce moment-là, était le plus sincère, il existait une minorité remuante qui agissait pour son compte. Il est incontestable que la contre-révolution avait, dès 1790, des ramifications par toute la France. Les preuves originelles manquent en beaucoup d'endroits, et l'on ne pourra jamais, sans doute, les réunir en un faisceau unique pour cette raison que l'impulsion initiale venait de l'étranger où les princes de sang et tous les grands seigneurs s'étaient donné rendez-vous. Un fait est certain néanmoins : partout où il y eut des troubles graves, le pouvoir exécutif mit tout en œuvre pour essayer de sauver les coupables. A Toulon, à Montauban, à Nimes, les véritables auteurs des complots ne furent jamais découverts. Le mobile de ces insurrections populaires échappe parfois, et ce n'est pas une des moindres manœuvres de l'aristocratie que d'avoir su ainsi, par de louches intrigues, opposer au peuple le peuple lui-même.

A Marseille, l'affaire du marquis d'Ambert n'est qu'un épisode sans portée politique. L'affaire Lieutaud fit peut-être moins de bruit, mais elle était autrement importante. Gagner les chefs populaires, semer la division dans les esprits, amener le désordre, telle est la tactique habituellement employée. Affamer le peuple, provoquer des séditions populaires, c'est aussi le procédé mis souvent en usage. Les évêques, dont les sièges ont été supprimés, préparent à Paris, dans les ténèbres, un manifeste contre la Constitution civile du clergé ; sous le couvert de la religion, ils se flattent d'allumer la guerre civile. D'un autre côté, une foule d'émigrés, réfugiés près de la frontière, dans les Etats voisins, trament des complots, achètent des armes, répandent de l'argent. Une correspondance active s'échange avec l'étranger. Des émissaires parcourent toute la région du Midi pour recruter des partisans. Nous venons de voir leurs manœuvres à Marseille. Dans quelques jours, le complot sera découvert à Aix. En 1791, Arles lèvera l'étendard de la révolte ; le camp de Jalès, le comtat Venaissin, deviendront le refuge de bandes royalistes n'attendant que le signal pour agir de concert.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de faire l'historique des événements politiques eux-mêmes. Mais ce que nous nous proposons de faire ressortir de façon constante, c'est l'attitude, en face des événements, de la garde nationale et des troupes réglées. Ces deux leviers, différents dans l'espèce, seront souvent opposés l'un à l'autre comme dans l'affaire du marquis d'Ambert. En étudiant leurs rapports réciproques, nous verrons aussi agir les forces qui les meuvent, dont l'une se retrempe dans les souvenirs du passé, et l'autre puise dans l'avenir sa consistance. Nous voulons parler des municipalités et des chefs militaires.

On dit souvent que les armées de la République furent improvisées. Et cela est vrai si nous entendons seulement par là des détails d'organisation, de commandement, de mécanisme. Elles le furent, certes, au point de vue technique.

Mais quand les armées vont en campagne, il y a aussi un autre facteur qui entre en ligne de compte et celui-là, d'ordre moral, est essentiel. C'est de l'âme du soldat dont il est ici question. Cette âme ne peut se créer arti-

ficiellement, de toutes pièces, du jour au lendemain. Elle est la résultante d'une éducation particulière qui peut s'acquérir ailleurs que sur le champ de bataille. Et n'est-ce pas un véritable champ de bataille, ce sol natal lui-même, où se livre une lutte sourde de tous les instants contre les ennemis de la Constitution qu'il s'agit de défendre ? « La liberté ou la mort », telle est la devise inscrite sur les drapeaux de la garde nationale. Cette devise est aussi dans les cœurs. Trois ans de souffrances auront endurci l'âme des volontaires, à leur départ, et perfectionné leurs qualités natives. La foi les anime. Quand la discipline les aura pliés sous son rude joug, ils seront invincibles. Cette discipline est le propre des vieilles troupes à qui il manque, peut-être, cette chaleur, cet enthousiasme, qui des volontaires fera des héros. Voilà pourquoi il nous paraît intéressant, avant de suivre les bataillons à la frontière, d'étudier de près leurs qualités morales. Les vieilles troupes leur communiqueront plus tard, avec l'embrigadement et l'amalgame, l'esprit militaire. En attendant, elles vont recevoir de la garde nationale, grâce à son contact, le feu sacré qui l'anime. C'est pour cette raison qu'une étude parallèle de la garde nationale et des anciens régiments nous paraît œuvre utile. L'armée de la Révolution est issue de l'ensemble. On ne saurait séparer les deux éléments sans faire fausse route.

Il va de soi que les éducateurs doivent, à leur tour, subir le parallèle. Mais autant l'œuvre des municipalités et des clubs fut louable dans l'ensemble, autant celle des officiers de l'ancien régime nous apparaît néfaste, car, au lieu de considérer uniquement la Patrie, ils ont ravalé la nation à l'intérêt d'une caste.

Il n'a pas dépendu des chefs militaires que cette fusion n'eût pas lieu. Il serait facile de consacrer de longs chapitres à ce que l'on pourrait appeler la dissolution de l'armée permanente par les officiers de l'ancien régime. Les actes que nous allons citer ne sont que des exemples, sans doute, mais des exemples qui se répercutent, à l'infini, dans toute la France. La mentalité des officiers est la même à Marseille, à Toulouse, à Belfort, à Cambrai. Ce ne sont point là des exceptions, mais bien des cas circonstanciés qui viennent à l'appui d'une thèse et

démontrent de façon péremptoire que l'armée permanente d'autrefois a failli devenir, grâce à ses chefs, une armée de parti.

Une constatation s'impose : les municipalités, les clubs, le peuple, enfin, emploient tous les moyens en leur pouvoir pour gagner à la cause de la Révolution les soldats de l'ancien régime. Quand les chefs, par hasard, sont favorables aux idées nouvelles, ou simplement indifférents, la fusion est immédiate et a lieu sans violences ; exemple : entre le régiment de Vexin et la garde nationale marseillaise. Par contre, dans les régiments où domine l'ancien esprit de corps que des officiers imbus d'idées de caste entretiennent jalousement, les progrès sont moins rapides et quelquefois incertains. C'est dans ces corps, précisément, sujets à des réactions terribles, que les insurrections se manifestent de préférence et que les violences des soldats sont réprimées de façon sanglante, comme à Marseille même, dans le régiment Royal la Marine.

II

Tant que le régiment fut dans cette ville, il vécut en paix avec les habitants après l'affaire du marquis d'Ambert. Les bas officiers, nous l'avons vu, avaient beaucoup contribué au rapprochement entre la garde nationale et le peuple. Mais les officiers reprirent bientôt le dessus. L'élargissement de leur colonel les encouragea à persévérer dans leurs mauvais desseins. Le jour même du départ du Royal la Marine, la municipalité écrit au marquis de Miran de faire rentrer dans leurs quartiers 80 soldats qui « se promènent en ville, le sabre nu à la main (1). »

Enfin le régiment quitte Marseille et l'un des bataillons va tenir garnison à Aix, l'autre se rend à Lambesc. Les municipalités ne voient pas arriver sans effroi un régiment dont les chefs paraissent suspects et que le peuple tient en défiance. A peine installés, les officiers, tant à Aix qu'à Lambesc, s'iso-

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. N° 40, page 65.

lent complètement des citoyens et briment les soldats qui se sont fait particulièrement remarquer par leurs sentiments patriotiques. A Aix, le grenadier Beaurivage a crié sur le cours Mirabeau : « Vive le Roi, la Nation et le brave tiers état ! » Il est aussitôt mis au cachot ; puis renvoyé avec une cartouche jaune (6 mai). Les maires d'Aix et de Marseille interviennent personnellement pour lui faire rendre justice. Mais c'est en vain (1).

Le 13 mai, neuf grenadiers se rendent sans permission d'Aix à Marseille. Ils rentrent au corps le 15 et sont mis en prison. La punition est légale, mais ne suffit pas. Un nommé Marville ameute contre eux, par ordre, à leur sortie, une partie du régiment. Tous les grenadiers patriotes se rangent du côté des déserteurs ; ils font une démarche en leur faveur auprès du major de Chartongue en demandant le renvoi de Marville, fauteur de troubles. Le major leur répond que Marville ne partira pas. La députation a le tort d'ajouter qu'ils le jetteront, dans ce cas, par la fenêtre. M. de Chartongue donne l'ordre aux grenadiers de rentrer au quartier et s'y rend lui-même pour les mettre en prison.

A cette nouvelle, tous les soldats qui ont en haine les procédés de l'ancien régime accourent et s'écrient : « Ils n'iront pas ». Ceci se passe, en particulier, dans la compagnie des grenadiers. Le plus ancien soldat exhorte « les bons garçons, ceux qui veulent soutenir le major », à passer d'un côté et invite les récalcitrants à se ranger de l'autre. On tire le sabre et le combat s'engage. Deux grenadiers sont à l'instant blessés. Les autres sont aussitôt désarmés et ceux qui ont fait partie de la députation, au nombre de 15, sont mis en prison

Le lendemain, 16 mai, on fait sortir, dans la nuit, trois d'entre eux, Ballet, Lucan et Beaudésir. Des sergents les conduisent dans la chambre du fourrier Crétin. Là, en présence de deux officiers, MM. Dergobert et de Finfre, lieutenants, on règle leur solde et cette opération terminée on leur

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre d'Espariat, maire d'Aix, au maire de Marseille ; autographe. Lettre au grenadier Beaurivage. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. N° 40. dages 83 et 84.

coupe les cheveux qu'ils sont obligés de ramasser à terre jusqu'au dernier. On les conduit ensuite à un quart de lieue de la ville et les camarades de ces malheureux, qui ont été préparés à cette exécrable besogne, par des libations à la cantine, jusqu'à minuit, les font mettre à genoux. Les trois grenadiers tiennent chacun dans une main, leurs cheveux, de l'autre une chandelle. On les oblige ainsi à brûler leurs cheveux dans le creux de la main. Ils reçoivent des coups. Le nommé Mézière « du pays du major », coupe l'oreille gauche à Beaudésir. Les malheureux peuvent enfin s'échapper et passent la nuit à travers champs.

Les officiers, en présence de ces odieux forfaits, disaient mollement aux bourreaux : « Ne faites pas ça, laissez-les aller ; » puis un moment après : « Faites-en ce que vous voudrez. »

Deux jours après, les mêmes scènes se renouvellent. Trois nouveaux martyrs, Thomas Briquet, Claude Giraud et Collard, subissent les mêmes traitements. Cette fois, c'est l'oreille droite qu'on coupe à Thomas Briquet. Quand les malheureux furent abandonnés à eux-mêmes, leurs bourreaux, ayant sans doute le regret de ne pas les avoir achevés, les poursuivirent la nuit durant. Collard ne put rejoindre ses camarades. On ignore ce qu'il devint. Thomas Briquet et Claude Giraud, après s'être cachés dans un moulin à vent, coururent au hasard dès la pointe du jour. Ils se rendirent à Rognes, de là à Mallemort, puis à Saint-Remy et enfin à Arles, où ils arrivèrent le 26 mai, dans un état qui faisait pitié (1).

La municipalité les réconforta de son mieux et comme ils manifestaient le désir de se rendre à Marseille, le maire d'Arles, après avoir consigné leurs déclarations sur les registres de la commune, écrivit à la municipalité la lettre suivante :

« Il est des choses qu'il faut conter simplement ; un travail soigné pourrait les affaiblir et tout commentaire les énerverait. Il est aussi des objets qu'on doit exposer à nu ; l'ornement le plus léger déguise trop... Tel est le récit que ces

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, Fbe 95.

malheureux ont à vous faire... On a déparé leur tête, mais on ne l'a pas courbée... Ils se présenteront devant vous, marqués du ciseau de l'opprobre (1) ; mais ils portent un front pur et un cœur citoyen (2). »

Le même jour que la municipalité de Marseille recevait cette lettre, l'un des coupeurs de cheveux se promenait en ville, avec la permission du major, sous un déguisement. Reconnu par la foule, il faillit être massacré et c'est à grand'-peine que la garde nationale l'amena sain et sauf à l'Hôtel de Ville. Interrogé par les officiers municipaux il fit des aveux complets. A partir de ce moment, de crainte de représailles, il ne voulut pas retourner à son corps et la municipalité fit demander son congé par l'intermédiaire du maire d'Aix (3).

Le 29 mai, elle écrivait à la municipalité d'Arles : « Vous avez bien raison de dire qu'il y a des choses qu'il faut conter simplement. Nous avons lu avec autant d'attendrissement pour les malheureuses victimes de l'aristocratie que d'admi-ration pour leur patriotisme, le récit de Briquet et Giraud, grenadiers au Royal la Marine. Nous les avons consolés ; nous leur avons fourni tous les secours dont ils avaient besoin ; nous concourrons à leur faire rendre justice. Enfin, nous avons adressé leur récit à nos députés, à Paris, pour qu'ils agissent avec le plus grand zèle... (4). »

III

Ces actes d'atrocité soulevèrent l'indignation publique et toute la Provence manifesta sa réprobation envers les officiers assez barbares pour soulever une partie du régiment contre l'autre afin d'assouvir leur haine. Le régiment de Vexin qui partageait, en toutes occasions, les sentiments du peuple, jura

(1) A cette époque, les soldats eux-mêmes portaient la perruque. Seuls, les galériens en étaient privés. La perte de leurs cheveux était pour les soldats une marque infamante et le plus grand signe de déshonneur.

(2) Bibliothèque municipale. Section de Provence, l'be 95.

(3) Bibliothèque municipale. Section de Provence. l'be 95.

(4) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. N° 40, page 115.

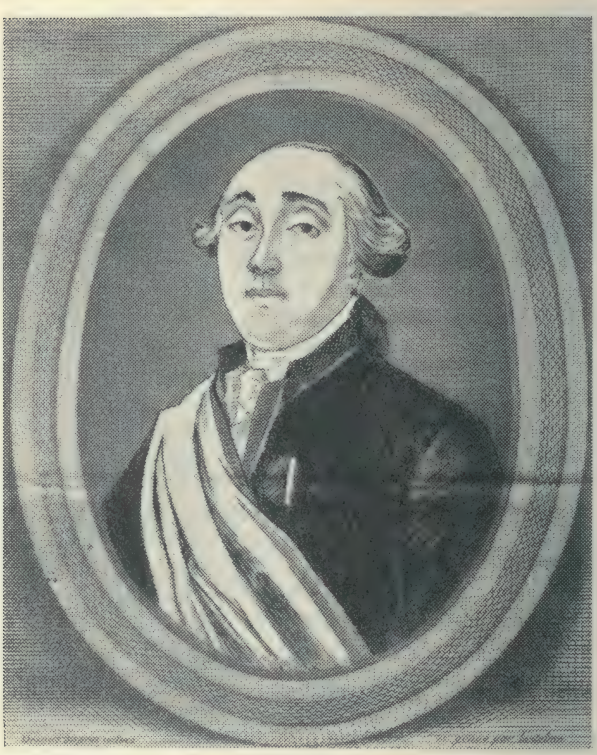

Espariat, maire d'Aix (1790)

(Collection Ferrier)

de venger les soldats patriotes. Depuis longtemps d'ailleurs une grande inimitié existait entre les deux régiments. Celui de Royal la Marine reprochait à Vexin d'avoir forfait à l'honneur en laissant prendre les forts. Une correspondance entre les bas officiers s'échangea bientôt. Un duel est finalement proposé et accepté de part et d'autre. Le rendez-vous est fixé à mi-chemin d'Aix et de Marseille, à un endroit appelé le Pin.

Le 26 mai, malgré les efforts de la municipalité qui voulait éviter un pareil conflit, malgré la garde nationale elle-même, 400 soldats de Vexin, ayant à leur tête leurs bas-officiers, se mettent en route, avec armes et bagages et se dirigent sur Aix. Arrivés au lieu du rendez-vous ils n'y trouvent point le Royal la Marine ; la municipalité d'Aix, prévenue à temps par celle de Marseille, l'avait fait consigner, sur réquisition, dans son quartier. Les soldats de Vexin continuent leur route et marchent sur Aix pour aller attaquer, sur place, les lâches qui n'osent plus se montrer. A l'entrée de la ville ils s'arrêtent. Le maire d'Aix, Espariat, intervient et les loge provisoirement, pour la nuit, à la Mule Blanche. Il propose au régiment de Vexin d'envoyer une députation auprès du Royal la Marine pour aplanir le différend. Ses exhortations obtiennent à la fin un résultat. Le Royal la Marine, sollicité à son tour le lendemain, 27, envoie également une députation de bas officiers. Espariat les reçoit toutes deux à l'Hôtel de Ville. Grâce à l'heureuse intervention du maire et à son discours patriotique qui produisit une profonde impression, le calme fut rétabli. Les bas officiers, en présence des officiers municipaux, se jurèrent une amitié inviolable. Le régiment de Vexin obtint l'honneur de défiler, avant son départ, devant le Royal la Marine rassemblé.

La paix était cimentée et le Vexin avait déjà quitté la ville d'Aix quand tout à coup il voit paraître sur le chemin de Marseille une foule en armes qui l'oblige à s'arrêter. Le peuple de Marseille, en effet, ne voyant pas revenir son régiment, s'était mis en route, dans la nuit du 26, pour aller le venger s'il avait succombé ou lui prêter main-forte si le combat n'était pas terminé. Quand la foule apprit l'heureuse issue de la querelle, elle fut en partie déçue et elle résolut d'aller rendre la liberté à trois soldats du Royal la Marine qui étaient encore en prison. Une grande partie de Vexin et la plupart des bas officiers ne voulurent pas retourner sur leurs pas ; les exaltés, seulement, rebroussèrent chemin.

Espariat intervint une seconde fois ; il réclama les prisonniers aux officiers du Royal la Marine. Ceux-ci refusèrent d'abord de céder et rassemblèrent le régiment en bataille sur le cours Mirabeau. Les esprits, de part et d'autre, étaient très

montés. Le maire d'Aix fit tout ce qu'il put pour empêcher la jonction des deux troupes. Il savait que s'il est facile de parler d'honneur à des soldats, il est plus difficile de faire entendre raison à la multitude. Mais ses efforts furent vains. La garde nationale d'Aix s'interposa inutilement. Elle fut débordée et la tête de la colonne marseillaise ayant parcouru une rue latérale déboucha sur le Cours.

Le maire, se sacrifiant jusqu'au bout, harangua encore une

Duel entre le Vexin et le Royal la Marine — Rôle du maire Espariat
(Collection du Muséon Arlaten, à Arles)

fois ceux qui l'approchaient le plus. Sa parole persuasive semblait avoir gain de cause quand une poussée se produisit. Il arrivait à tout instant de nouveaux renforts marseillais et la queue de la colonne poussait la tête. C'est alors que découragé et renonçant plus longtemps à se faire entendre, le maire d'Aix, en larmes, s'élança au milieu de l'espace qui séparait encore les belligérants. Il découvrit sa poitrine et s'écria : « Non, je ne verrai pas ainsi se détruire inutilement deux

beaux régiments français, et puisque je ne puis vous arrêter dans votre horrible projet, je veux mourir auparavant ; faites feu maintenant. »

Ce geste de héros calma instantanément le courroux des antagonistes. Il y eut des pourparlers ; finalement il fut décidé que les trois prisonniers seraient remis en liberté. Le peuple de Marseille s'en retourna alors en emmenant triomphalement les victimes de l'aristocratie militaire.

Des faits aussi graves ne devaient pas rester impunis. Les députés de Provence les dénoncèrent à l'Assemblée nationale. La culpabilité des officiers du Royal la Marine fut reconnue. Seul, le député de la noblesse d'Aix, l'ex-commissaire royal, d'André, fit en leur faveur un discours inutile qui lui attira un blâme unanime.

Brémond Jullien et le Roi d'Ambleville écrivirent à la municipalité de Marseille, à la date du 4 juin : « Les déclarations que vous avez reçues chargent beaucoup les officiers, qui, malgré le panégyrique qu'en a fait M. d'André, nous paraissent très coupables. Vous avez bien raison de dire qu'il existe un complot tendant à diviser les régiments ; à en éloigner les braves soldats ; à les pousser au brigandage en les chassant avec ignominie... Les insurrections se multiplient dans l'armée. . L'Assemblée nationale cherche à découvrir la cause de ces troubles... (1). »

L'affaire du Royal la Marine fut renvoyée au Comité des rapports, mais comme l'on approchait du moment où allait se débattre la grande question de la régénération de l'armée, on ne s'occupa plus du régiment.

A partir de ce moment les soldats patriotes du Royal la Marine ne voulurent plus continuer à servir sous les ordres de chefs inhumains qui préféraient satisfaire leurs haines particulières plutôt que de contribuer au bien public. Ils désertèrent en masse. Pour arrêter cet exode, la municipalité de Marseille donna la consigne à la garde nationale de ne pas

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 5 avril 1790. N° 10, pages 57 et 58.
Bibliothèque municipale. Section de Provence, Fbe 95.

leur laisser franchir les portes. Dans un procès-verbal établi à la date du 30 mai, le capitaine Reine fait connaître qu'il en a fait rétrograder neuf à la fois, à la porte d'Aix seulement (1). Le lendemain, les officiers municipaux écrivent au major de Chartongue qu'il y en a de « 50 à 60 » dans les faubourgs et que « ce n'est pas le fait de la garde nationale de les conduire à leur corps (2). »

Le contre-coup de ce qui se passait à Aix se fit sentir à Lambesc, au deuxième bataillon du Royal la Marine. Les officiers, s'ils ne brimaient pas aussi atrocement leurs soldats, les décourageaient par toutes sortes d'humiliations et de vexations. C'est alors que poussés à bout, ceux-ci se révoltèrent et les chassèrent. La municipalité de Lambesc prit les officiers sous sa sauvegarde. Elle leur prêta 2.000 livres « pour faire le voyage et se rendre chez eux. Ils sont tous partis ce matin, écrit-elle aux officiers municipaux de Marseille, à la date du 2 juin, et depuis la paix est rétablie (3). »

---

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Rapport du capitaine Reine, autographe.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 25 février 1790. N° 40, page 118.

(3) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 10 février 1790. N° 29, page 153.

Historique du Royal la Marine. — Le Royal la Marine fut créé sous ce titre pour le service de mer, par ordonnance du 24 décembre 1669. Est affecté au service de terre en 1671.

Fait la campagne du Rhin avec Turenne (1673-1675). Prend part aux batailles de Seintzheim, d'Ensheim, de Mulhausen, de Durckheim. Passe en Flandre avec Créqui (1677). Se distingue au siège de Bouchain. Assiste à la bataille de Cassel (1677).

Se trouve au siège de Namur en 1692. Passe à l'armée d'Italie (1694). Est embrigadé avec la Vieille Marine (1701). Combat en Italie pendant la guerre de la succession d'Espagne.

Rejoint l'armée du Nord sur l'Escaut. Perd une grande partie de ses officiers et l'élite de ses soldats à la bataille de Malplaquet (1709).

Assiste aux batailles de Fontenoy (1745), de Raucoux et de Lawfeld (1746). Se signale à la prise de Port-Mahon (1756). Passe à la Martinique en 1763.

Revient en France (1768). Est envoyé en Corse. C'est là où le rejoint Bernadotte (1780). Débarque en Provence (1784). Tient garnison à Marseille (1790).

Prend part à la pacification de la Vendée. Ne subit par le premier amalgame. Le 1er bataillon entre directement à l'armée des Côtes de l'Océan (1796), dans la 20e nouvelle. Le 2e bataillon est versé la même année à l'armée de Sambre-et-Meuse (23e demi-brigade nouvelle).

Certains auteurs reprochent parfois aux municipalités d'avoir favorisé les désertions pour amener la désorganisation dans l'armée. Nous serions curieux de voir cette affirmation confirmée par la règle et appuyée par d'autres documents que ceux qui proviennent des commandants militaires. En parcourant les registres de correspondance et de délibérations des municipalités, on est frappé, au contraire, de la sollicitude qu'elles témoignent en vue de maintenir la discipline. On nous objectera, peut-être, que nos propres documents émanent de la contre-partie. Rien n'est plus exact. A tout prendre on peut les mettre en parallèle, croyons-nous, avec les rapports des chefs militaires qui se plaignent et émigrent. Les officiers municipaux ont parfois marché à l'ennemi ; les officiers de l'ancien régime ont tourné les armes contre leur pays.

A Marseille, en particulier, la municipalité est calomniée par les rapports des commandants militaires (1) et par suite,

(1) Ce sont ces rapports, déposés aujourd'hui aux archives de la Guerre ou aux archives nationales, qui servent généralement de base à la documentation des auteurs écrivant sur la matière. Taine, surtout, a su tirer un merveilleux parti des plaintes des chefs militaires. Depuis, presque tous les auteurs militaires le répètent ou le citent. Aucun écrivain, sauf peut-être le colonel Iung, n'a songé à approfondir sérieusement ces causes de désordres, de troubles et d'insurrections. C'est à Paris qu'on écrit l'histoire militaire de la Révolution et ce sont les opinions des gouverneurs de provinces ou des généraux de l'époque qui prévalent. Que sont devenus, cependant, ces gouverneurs, ces généraux pendant la tourmente ? Ils sont allés rejoindre l'armée de Condé ! Quand cessera-t-on de juger l'armée de l'ancien régime d'après les rapports de ses chefs exclusivement ? Pourquoi, du moins, ne pas tenir compte aussi de la documentation de la contre-partie, vérifier, étudier sur place et se former ainsi un jugement sûr et définitif ? Il n'y a pas qu'une source unique de documents. Vingt volumes sortent des archives de la capitale où les faits ont été dénaturés et surchargés pour les besoins de la cause à cette époque ; aucun livre n'est écrit en province. Et cependant c'est là qu'est la vérité. Les archives communales et départementales offrent souvent à l'écrivain consciencieux un tout complet. Sans doute, dans ces conditions, l'œuvre paraît avoir une portée moins générale. Mais elle a un mérite : c'est d'être vraie et enfin complète.

Un travail de décentralisation doit enfin être entrepris, si l'on veut réellement connaître l'histoire militaire de la Révolution au même titre que l'histoire politique elle-même. Bien des légendes tomberont, sans doute, mais au lieu d'opinions controversées et discordantes, on verra apparaître une unité d'action et des vues uniques et l'on se pénétrera, surtout, de cette vérité incontestable que l'évolution de l'armée fut rationnelle et méthodique.

par les ministres. Cependant, elle peut, à juste titre, servir d'exemple, même pour ce qui touche de près à l'armée. En 1790, les désertions font des ravages effrayants dans les régiments ; mais les responsabilités ne sauraient être déplacées. Les véritables coupables sont ceux qui les ont provoquées par leur attitude anticonstitutionnelle. Voici quelques cas de désertions, pris au hasard, où le rôle de la municipalité marseillaise est loin de se rapprocher de l'attitude que lui prêtent, sans exception, tous les écrivains militaires.

Le 11 mars 1790, le major de Montchoisy, commandant des chasseurs royaux de Provence, en garnison à Antibes, remercie les officiers municipaux d'avoir contribué à la rentrée de quatre déserteurs. « Le zèle que vous avez mis, Messieurs, écrit-il, à rétablir l'ordre et à exhorter ces soldats à rejoindre, me laisse espérer que vous voudrez bien employer la force s'ils continuent à méconnaître vos bontés (1). » Le baron Frédéric le Fort, commandant le 77e régiment, ci-devant la Mark, écrit à son tour au sujet de deux autres déserteurs : «... Si je n'avais été disposé à oublier la faute qu'ils ont commise, je n'aurais pu m'y refuser d'après votre invitation et l'intérêt qu'ils vous ont inspiré (2). »

Quelquefois, la municipalité, touchée des plaintes des soldats, intervient, soit pour adoucir leur rentrée, soit pour obtenir un changement de congé. Le 14 juin, elle écrit au colonel de Fesenzac sur le cas du soldat Saint-Rémy qui se plaint de vexations subies. Elle demande si les griefs sont fondés et dans l'affirmative, elle prie le chef de corps de le reprendre sans le punir. Le colonel de Fesenzac répond que le sujet est médiocre, qu'il le reprend, néanmoins, pour tenir compte de la démarche de la municipalité et en raison, aussi, de son ancienneté de service. «... On ne fait aucun tort, ajoute-t-il, ni aucun mauvais traitement aux soldats. J'y veille avec une attention particulière et je regarde ce soin comme un de mes premiers devoirs (3). » Le ministre de la Guerre, lui-même, de La Tour du Pin, en désaccord flagrant avec la municipalité

(1) Archives municipales, série H, non classée ; autographe.
(2) Archives municipales, série H, non classée ; autographe.
(3) Archives municipales, série H, non classée ; autographe.

de Marseille, ne peut s'empêcher de la féliciter. « ... J'étais sûr, dit-il, que vous faciliteriez, en tout ce qui dépendrait de vous, l'exécution des ordres que j'avais donnés au sujet des trois dragons de Lorraine... Je ne me dispenserai pas, cependant, de vous faire mes remerciements de l'empressement que vous y avez apporté... (1). »

IV

Ce n'est pas seulement à Marseille et en Provence que les soldats se révoltent contre leurs chefs. Partout c'est le même état d'esprit. Dans le Nord, au Quesnoy, la mésintelligence règne entre les officiers et les soldats du régiment d'Auvergne. A Lille, la Couronne, Normandie-Chasseurs et Royal des Vaisseaux, s'arment les uns contre les autres. En Bretagne 50 soldats de Penthièvre veulent tuer leurs officiers ; les hommes du Royal-Comtois et les dragons de Colonel général désertent en masse. Dans l'Est les troupes, mêmes du marquis de Bouillé, se mutinent à Metz et, fait caractéristique, les hommes de Picardie refusent le pardon qui leur est accordé. Ils veulent rester sous le coup de la punition infligée et gardent d'eux-mêmes les arrêts pendant huit jours.

Quelle était, dans tous ces conflits, l'attitude réelle des officiers ? Nous venons de dire celle des chefs du Royal la Marine. On pourrait l'étendre, à de rares exceptions près, aux officiers de tous les régiments indistinctement. Partout les chefs provoquent leurs soldats, les ameutent les uns contre les autres, désorganisent l'armée. Citons encore le Royal Champagne, en garnison à Hesdin. Les cartouches jaunes pleuvent dans ce corps en si grand nombre que les soldats réclament. Un jeune sous-lieutenant, Davout, le futur duc d'Auerstædt, exaspéré de tout le mal qu'il voit autour de lui, prend en mains la cause des opprimés. Muni d'une permission régulière il se rend à Paris au comité militaire de constitution.

(1) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 5 avril 1790, N° 10, page 103.

A son retour, un accident de voiture survient ; il arrive en retard. Sous ce prétexte, il est arrêté et mis en prison. Le marquis de Fournès, commandant du Royal Champagne, réclame une punition sévère contre « ce détestable sujet. » Il est transféré dans les prisons d'Arras et mis au secret. De cette façon il ne pourra plus défendre la cause des malheureux soldats. Ceux-ci passent en jugement ; 60 cartouches jaunes leur sont délivrées malgré l'avis du Comité militaire. On s'émeut, toutefois place Vendôme. Dubois-Crancé, secrétaire du Comité, a vu Davout ; il fait un rapport à l'Assemblée nationale. Le marquis de Fournès réplique par une adresse des notables d'Hesdin. L'Assemblée, finalement, envoie deux commissaires.

Mais ce qui se passe à Hesdin, écrit le colonel Iung, à qui nous empruntons la relation qui précède, n'est que l'expression d'un état presque général. De toutes parts, les conflits surgissent entre les officiers inférieurs, les sous-officiers et soldats et des chefs inféodés à un ordre de choses dont ils ne veulent pas admettre la disparition. Dubois-Crancé est effrayé de cette situation. Il en témoigne son sentiment au Comité, donne lecture d'une circulaire destinée à calmer les esprits et à ramener dans le devoir les soldats qui suivent les préceptes des chefs de l'ancien régime. Après une séance orageuse, l'Assemblée nationale accepte les termes de cette circulaire dont elle décide l'envoi par toute la France (1).

« ... Soldats français, s'écrie le futur ministre de la Guerre de la Convention, vous avez juré de défendre la Constitution et vous la perdez...

... On vous a représenté les députés du peuple comme des parricides, la nation elle-même, comme ingrate et révoltée. On espérait vous isoler de la patrie. Vous êtes au roi, vous disait-on ; vous n'êtes rien à la nation que pour la contenir dans le respect et une obéissance servile... (2). »

L'Assemblée nationale, qui n'entendait rien aux choses militaires et dont le jugement était prévenu par les officiers

(1) Colonel Iung. *L'Armée et la Révolution*. Tome I, page 178.

(2) Archives municipales, série H, non classée.

siégeant dans son sein, fut cependant obligée, en raison même des événements, de prendre, à la fin, un parti. Deux décrets furent publiés, au mois d'août, sur le rétablissement de la discipline dans l'armée. Des inspecteurs extraordinaires reçurent la mission de procéder à la vérification des comptes du corps et de faire droit aux réclamations justifiées des soldats.

Jusqu'ici on a distribué des cartouches jaunes, dans les régiments, à tort et à travers. A l'avenir, elles ne pourront plus être délivrées qu'en vertu d'une procédure instruite dans les règles et après jugement. Celles qui ont été expédiées depuis le 1er mai 1789 ne comporteront aucune note, ni flétrissure au préjudice des détenteurs, renvoyés de façon illégale. Enfin les officiers sont invités à traiter leurs soldats avec justice. De leur côté, les soldats doivent à leurs chefs une obéissance absolue dans tout ce qui concerne le service (1).

Mais l'Assemblée nationale ne pouvant frapper à la tête, les choses restèrent en l'état. C'est surtout les grands chefs militaires qui donnent l'exemple du parti pris le plus éhonté. Un membre de la Constituante, colonel au régiment de Touraine, le vicomte de Mirabeau, rejoint son corps, à Perpignan. Dès son arrivée, il entre en conflit avec ses soldats qui veulent le retenir prisonnier. Il met l'épée à la main, blesse trois hommes grièvement et court se réfugier dans la maison du maire. Celui-ci a accepté en dépôt la caisse du régiment. Dans la nuit, le vicomte de Mirabeau s'enfuit en emportant les drapeaux et les fonds confiés à la garde du maire. Quand le régiment s'en aperçoit, il accuse ce dernier de connivence avec le colonel et l'enferme dans la citadelle. Toutes les gardes nationales de la contrée se mettent à la poursuite de l'officier félon qui est arrêté à Castelnaudary. Le croira-t-on ? Le colonel de Touraine trouve, néanmoins, des défenseurs à l'Assemblée nationale et M. de Cazalis demande son élargissement (2) !... Quand le vicomte de Mirabeau aura passé la frontière, il s'empressera de prendre du service dans l'armée de Condé.

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Série L, Liasse 147.
(2) Archives municipales. Registre de correspondance reçue, commencé le 5 avril 1790. N° 10. Lettre des députés, pages 70 à 75.

A Belfort, le marquis de Bouillé rencontre des officiers en révolte contre les habitants. Il les met d'abord aux arrêts, puis les disculpe, en accusant les bourgeois de la ville, sur le vu d'une lettre anonyme. Cependant les officiers ont bravé les autorités du lieu et la Constitution elle-même. Ils ont été pris en flagrant délit de provocation à la guerre civile. Le ministre de la Guerre les couvre. C'en est trop. L'Assemblée générale des Bouches-du-Rhône envoie, le 9 novembre, une adresse à tous les départements du royaume, ainsi qu'à l'Assemblée nationale. «... Augustes représentants, dit-elle, soyez tout ce que vous êtes ; la clémence est une vertu paternelle, elle doit être la vôtre. Mais quand le crime attaque à front découvert, la clémence est faiblesse ; il faut alors ou punir ou périr...

« Il est temps d'arrêter ces essais de contre-révolution qui épuisent nos forces. Dans l'administration qui nous est confiée, notre marche doit être sûre et l'on ne peut faire route sur un terrain miné de toutes parts... La mort est la seule peine due aux traîtres et aux conspirateurs... Il faut à la nation un grand exemple... (1). »

On ne saurait passer sous silence l'événement sanglant de Nancy. Dans cette ville tiennent garnison le régiment du Roi, Mestre de Camp (cavalerie) et Châteauvieux (infanterie suisse). Vers la fin de juillet 1790, le régiment du Roi demande ses comptes aux officiers. Ceux-ci doivent payer une somme en retard. Tentés par cet exemple, les Suisses de Châteauvieux envoient, le 5 août, deux d'entre eux s'enquérir, auprès de leurs camarades, de la marche à suivre pour ces réclamations. Mais d'après des capitulations, les soldats suisses ont comme juges suprêmes leurs officiers. Ces derniers donnent l'ordre d'arrêter les délégués et en pleine parade les font passer par les courroies (2).

Cette punition imméritée exaspère les soldats. Les deux suisses mis en prison, sont délivrés par leurs camarades de

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de délibérations des trois corps administratifs. Tome LIII-2, page 66.

(2 Ernest d'Hauterive. *L'Armée sous la Révolution*, page 122.

Mestre du Camp et du Roi, qui se disputent l'honneur de les posséder au milieu d'eux. L'indignation est générale en ville. Le peuple est surtout trappé de ce fait, que sur la même réclamation, ici on donne de l'argent et là des coups de verges. On crie hautement que les deux Suisses fustigés sont victimes de leur dévouement à la cause commune et qu'il faut les venger. Les soldats, la garde nationale et le peuple les promènent en triomphe par les rues de la ville. Bientôt les officiers suisses, effrayés de cette démonstration populaire, font amende honorable. Il est trop tard. Les deux soldats qu'ils ont battus demandent à prendre du service dans la garde nationale où ils sont acceptés avec enthousiasme.

Sur ces entrefaites, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale en date du 6 août, M. de Malseigne est envoyé à Nancy pour vérifier la comptabilité des régiments. C'est un officier cassant, agressif. Il élude les réclamations des Suisses et leur adresse des reproches sur leur conduite. La mesure est comble. Les soldats veulent le retenir prisonnier. M. de Malseigne se fait jour, l'épée à la main et quitte précipitamment la ville. Les insurgés le poursuivent jusqu'à Lunéville où il trouve enfin un refuge au milieu des carabiniers. Quelques jours après, ceux-ci embrassent la cause de leurs camarades de Nancy et leur livrent M. de Malseigne ainsi que le lieutenant général de la Noue, comme gage de leur union. Les régiments, en pleine révolte, ne reconnaissent plus leurs officiers qui sont obligés de se cacher pour éviter d'être maltraités.

Cette fois l'occasion est belle. Les grands chefs militaires qui n'attendent qu'un prétexte pour faire un exemple se font délivrer des instructions par le roi et M. de La Fayette. L'Assemblée nationale donne l'ordre de réprimer l'insurrection. Le marquis de Bouillé rassemble à la hâte 3.500 hommes de divers régiments, et, pour donner un semblant de justice à l'expédition, il fait appel aux gardes nationales des environs. 800 hommes, seulement, de Metz et de Pont-à-Mousson viennent se ranger sous ses ordres. Il convient de remarquer, en passant, que le marquis de Bouillé est commandant général des légions à Metz et qu'il doit à cette qualité d'avoir pu recruter une certaine partie des forces

populaires. La petite armée, réunie à Toul, quitte cette ville le 31 août et se rend à Frouard le même jour.

Là, le marquis de Bouillé reçoit, à deux reprises, des députations des régiments. Il se montre inflexible. Des deux côtés on est sous les armes. La garde nationale de Nancy a pris parti pour les régiments ; le peuple s'est emparé des armes en dépôt à l'arsenal.

La municipallté, comme à Marseille précédemment, comme à Aix plus tard, comme partout ailleurs, du reste, essaie de concilier les deux parties, afin d'éviter l'effusion de sang. Grâce à elle, les soldats font droit aux réclamations de M. de Bouillé ; MM. de Malseigne et de la Noue sont relâchés. Les rebelles quittent la ville pour remettre leurs armes.

Mais cela ne fait pas l'affaire du marquis de Bouillé. Malgré les bruits de soumission, son avant-garde s'est avancée jusqu'à une centaine de pas de la porte de Stainville. Tout à coup, on entend un coup de canon, suivi d'une vive fusillade. Les insurgés crient à la trahison et regagnent précipitamment leurs casernes. Là, les officiers parviennent à en retenir la plus grande partie. Seuls, trois cents Suisses et quelques soldats des deux autres régiments se joignent au peuple et à une infime partie de la garde nationale. Le combat s'engage avec une violence extrême. Pendant trois heures, les insurgés, retranchés dans des maisons ou derrière les barricades, tirent à coup sûr sur la petite troupe du marquis de Bouillé. Le nombre de morts et de blessés est considérable. Enfin force reste à la loi (1).

Le soir même, les trois régiments rebelles quittent Nancy. Quatre jours après, suivant leurs capitulations, les officiers suisses jugent 137 rebelles pris les armes à la main ; 40 sont condamnés aux galères, vingt et un à mort ; un autre est roué vif.

---

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Relation de l'affaire de Nancy. Lettre de l'Assemblée Nationale.

V

L'affaire de Nancy eut un grand retentissement dans la France entière. « La Cour considéra la victoire de Bouillé comme la victoire de la monarchie. » Les officiers relevèrent la tête. Le roi, La Fayette, l'Assemblée nationale, elle-même, félicitèrent le général qui avait assuré le triomphe de la loi. C'est la cause de l'aristocratie qui vient d'avoir le dessus. On a beau vouloir présenter, quelquefois, cette affaire comme le triomphe de l'ordre sur le désordre, de la loi sur l'anarchie, c'est avant tout la lutte du peuple contre l'ancien régime, des soldats contre leurs officiers. L'insurrection a été locale, sans doute, et les soldats suisses paient seuls de leur tête leur coupable révolte ; mais l'armée tout entière est amoindrie, le peuple lui-même est atteint. Depuis un an, la lutte est engagée dans le domaine politique entre la Nation et le parti de la Cour et celui-ci vient de faire, une fois de plus, l'expérience de sa force. Le pouvoir exécutif ne se sent pas de joie ; les chefs de l'armée reprennent courage.

A quoi peuvent donc servir les réformes si l'armée, à son tour n'évolue pas et constitue, comme par le passé, un organe à part dans le pays ? Comment les appliquer si l'instrument de domination reste entre les mains de ceux qui les combattent ? « Les commandants de troupe de ligne, écrit au ministre le Directoire des Bouches-du-Rhône, à la date du 7 septembre, paraissent ignorer jusqu'à l'existence du premier corps administratif... Il a fallu traiter avec les chefs de corps comme avec les représentants d'une puissance étrangère... (1). »

A tout propos, à la moindre réquisition, quand il s'agit même de placer un factionnaire pour la bannière donnée au département, à l'occasion du 14 juillet, les chefs militaires discutent les pouvoirs des autorités locales et demandent à être couverts par les ministres. Il y a mieux : comme l'Assem-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance du directoire. Tome I, page 141.

blée nationale a seulement donné, un an auparavant, le droit de réquisition aux municipalités, les officiers ne reconnaissent pas le droit aux directoires, nés plus tard, de mobiliser les troupes. Ceci peut paraître invraisemblable et cependant c'est la vérité : avant d'obéir aux injonctions du Département, le colonel de Lyonnais réclame une réquisition de la part de l'autorité inférieure, la municipalité de Marseille ! La hiérarchie des pouvoirs lui échappe et lorsque enfin il sera muni de toutes les réquisitions nécessaires il écrira au directoire « qu'il ne saurait plus se refuser au désir exprimé par lui pour assurer la paix publique. » Puis il termine en demandant que les termes de la réquisition soient modifiés dans un sens qu'il indique !... (1).

Comment expliquer l'attitude des officiers qui répondent aux réquisitions des directoires par les pouvoirs d'un organe intermédiaire ? Est-ce indifférence pour les actes du législateur, inertie ou mauvais vouloir ? L'interversion des règles de la hiérarchie politique ne prouve-t-elle pas, de leur part une espèce d'affectation de mauvais aloi ? Pourquoi rendent-ils les honneurs militaires aux maires et aux municipalités et méconnaissent-ils les autorités supérieures ? La raison qu'ils invoquent peut, à juste titre, paraître insuffisante, lorsqu'ils basent leur conduite sur l'inexistence de nouveaux décrets.

D'ailleurs ces décrets eux-mêmes lorsqu'ils existent ne sont pas appliqués. Le pouvoir exécutif montre, le premier, l'exemple de la plus coupable indifférence pour les décisions du législateur. Quand le lieutenant général de Coincy prend le commandement de la 8e division militaire (2), le directoire des Bouches-du-Rhône n'est prévenu de cette nomination que par la voie d'une réquisition de ce général au sujet d'un mouvement de troupes ordonné par le roi. Il en témoigne sa surprise aux ministres et à l'Assemblée Nationale : « Un titre

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance du directoire. Tome I, pages 42, 45, 46 et 141.
Archives municipales. Série H, non classée. Lettre du colonel de Lyonnais; autographe.

(2) La 8e division militaire comprenait les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes.

attributif du droit de commander les troupes, écrit-il le 26 août, devrait-il être un secret pour le premier corps administratif du département ?... (1). »

Par contre, lorsque les chefs militaires, s'inspirant de l'état nouveau, sont dévoués à la Nation, les rapports réciproques sont pleins d'aménité. Le 26 août, le colonel de Vexin veut rassembler son régiment sur le cours Belsunce; il en prévient la municipalité. Les soldats, qui vont souvent escorter la malle, ou réprimer des troubles, demandent des cartouches ; de Pouilly en réclame aux officiers municipaux en ajoutant que « les principes du régiment leur sont assez connus pour être un sûr garant de l'usage qu'ils en feront (2). » La municipalité acquiesce et, comme elle se plaint, peu après, de ce qu'un caporal a insulté une sentinelle de la garde nationale, le caporal est cassé. L'union la plus étroite règne, à Marseille, entre le régiment de Vexin, tant officiers que soldats, et le peuple. La municipalité en est enchantée. Une longue correspondance que nous avons retrouvée à l'Hôtel de Ville montre à quel point le régiment tient à l'attachement des Marseillais ; ceux-ci, à leur tour, ont pour lui la plus vive reconnaissance.

Si tous les corps avaient aussi vite évolué que le Vexin, il n'y aurait pas eu d'insurrections militaires. L'exemple est rare assurément; il n'en est que plus digne de remarque. Mais s'il venait à être contagieux, ce serait la fin de l'armée de l'ancien régime. Le lieutenant général de Coincy l'a vite compris ; aussi demande-t-il d'urgence l'envoi du régiment sur la frontière.

Tous les auteurs, sans exception, sont unanimes à proclamer le mauvais état d'esprit du Vexin dont « l'insubordination épouvante (3). »

Nous ne saurions dans cette étude nous étendre particulièrement sur un régiment, mais malgré notre cadre restreint, il nous paraît utile de publier, ici, deux lettres, qui, mieux

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance du directoire. Tome I, page 96.

(2) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre de M. de Pouilly; autographe.

(3) Ernest d'Hauterive. *L'Armée sous la Révolution*, page 134.

que toute appréciation personnelle, feront ressortir au lecteur, non seulement la moralité du régiment de Vexin, mais la mentalité spéciale du milieu militaire à l'époque révolutionnaire. Ces lettres de deux colonels d'un même régiment dont l'un est inféodé au parti de l'ancien régime et le second acquis aux idées nouvelles, dépeignent d'un trait l'armée royale et résument admirablement l'attitude des chefs militaires sous la Révolution.

Nous avons vu qu'en 1789, lors des premiers troubles, à Marseille, le régiment de Vexin était sous les ordres du chevalier de Damas qui, en qualité de commandant de la milice bourgeoise, prit part à l'affaire de la Tourette. Ce colonel devint, par la suite, très impopulaire et ne tarda pas à émigrer. Il essaya auparavant de débaucher ses soldats. Ne pouvant y parvenir, il se contenta d'en amener une trentaine à Nice et là, quoique à l'étranger, il s'intitula toujours colonel de Vexin. C'est en cette qualité qu'il écrivit à M. de Pouilly, colonel au 72e régiment (ci-devant Vexin) resté en France, la lettre suivante :

« J'ai dû ignorer jusqu'à ce que vous m'en eussiez fait part, Monsieur, que l'on vous eût nommé lieutenant-colonel du 72e régiment, puisque vous me regardez comme votre chef. Mais je vais vous mettre bien à l'aise.

Le Roi m'a fait la grâce de me confier le commandement du régiment de Vexin. Ce régiment existe pour moi dans la portion qui est à Nice et c'est avec cette portion que je dois correspondre.

Je suis bien assuré qu'elle ne souillera jamais sa gloire par des calomnies et virulentes déclamations, telles celles mises, par je ne sais qui, dans la bouche des sous-officiers et soldats du 72e régiment. C'est un pareil corps que je m'honorerai toujours de commander.

Vous pouvez, Monsieur, vous dispenser de me faire part de vos opinions et de me rendre aucun compte, car nous différons absolument de principes. Je serai invariablement fidèle à ceux que j'ai reçus en naissant et dont j'ai juré au Roi le maintien lorsqu'il m'a fait la grâce de m'admettre à son service et de m'accorder la croix de Saint-Louis.

C'est dans cette vue, Monsieur, que je me rallie, avec toute

la noblesse française, autour des princes augustes, qui, à défaut de notre infortuné monarque, sont maintenant les chefs de la monarchie.

Puisse ma lettre vous ramener aux véritables principes, dissiper les prestiges qui vous égarent et détruire en vous les fausses idées patriotiques qui vous fascinent les yeux. C'est le dernier vœu que me dicte mon attachement pour vous, Monsieur, et pour la portion du régiment de Vexin que j'aimerais à croire plus égarée que corrompue (1).

Signé : le chevalier de Damas, colonel au régiment de Vexin. »

Le colonel de Pouilly et le régiment tout entier répondirent au chevalier de Damas en ces termes :

« Vous ne trouverez pas étonnant que M. de Pouilly n'ait pas été le premier à vous annoncer sa nouvelle promotion ; il en a rendu compte où vous deviez être, et non à Tournay, où vous avez porté vos pas, quand on s'est lassé de vous accorder des congés et des appointements en pure perte depuis deux ans.

Puisque vous commandez à Nice, ordonnez donc à MM. Neffanes, Chenaie, Vieille aîné, Branche, Courson et Saulx (2) de payer les dettes qu'ils ont laissées à Marseille en prenant la route de l'étranger.

... Rappelez-vous l'acte de despotisme que vous avez exercé, étant à Marseille, pour contrarier les sous-officiers de votre régiment à l'égard des hommes, en les forçant à signer une lettre circulaire que vous avez dictée et portée vous-même, sans rougir, à Paris.

Où étiez-vous, depuis deux ans, tandis que votre patrie était en si grand danger, moins par les menaces des nations étrangères que par le mécontentement d'un peuple courroucé d'avoir si longtemps subi le joug des despotes ? Où étiez-vous quand, après avoir contribué par vos ordres arbitraires et vos vexations au soulèvement des troupes qui vous avaient été, si mal à propos, confiées, vous avez si lâchement abandonné

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, Tbe 92.
(2) Officiers au régiment.

votre poste auquel la crise violente du moment aurait dû vous fixer ? Et vous osez encore insulter ce chef et ses subordonnés, qui, au milieu des orages de tout genre, ont tout surmonté pour rester fidèles à leur pays et à leur serment en employant patiemment tous les moyens de rétablir l'ordre parmi des soldats que vos injustices et de trop justes réclamations avaient excités à s'en écarter !...

Vous prenez donc la plus petite partie de la noblesse pour le tout, et vous voulez sans doute parler de cette noblesse d'extraction qui avait toute préséance et tout crédit pour obtenir les distinctions, toutes les places et pensions que la noblesse de province n'avait nul droit de demander. Ceux de cette classe, peu habitués aux menées sourdes de vos courtisans, ont eu le bonheur de n'entrevoir le bien que dans l'exécution des bonnes lois que l'auguste Assemblée vient de présenter. Pour vous, homme de cour, par conséquent corrompu, vous, âme vile et intéressée, sot enthousiaste de vos anciens privilèges qu'il vous faudra tôt ou tard délaisser, poursuivez vos objets d'adulation, mais soyez bien assuré du mépris et de la haine de tous les bons Français.

Croyez-vous que nous avons oublié les ordres arbitraires pour lesquels vous vous autorisiez à tout entreprendre contre nous ? ces vols manifestes sur les demi-soldes des congés et permissions ? sur les réparations de l'équipement, habillement et armement, faites à tort sur le compte des soldats ? Croyez-vous que nous avons oublié ces ordres clandestins par lesquels vos subordonnés se trouvaient forcés de dépasser la rigueur des ordonnances et des lois ? Ne sentez-vous pas au fond de votre cœur atroce ce cri terrible du remords qui doit vous reprocher la mort d'un nommé Lefèvre que vous avez fait mourir par le supplice de la question en le faisant gorger de vin ? Certes, c'était là une manière barbare de le corriger... Allez, Monsieur, vous pouvez rester où vous êtes et n'attendre de nous que l'oubli des maux que vous nous avez fait supporter.

MM. les officiers vous rendent toute la justice que vous méritez. Ils ont été témoins de votre belle action à la Tourette, et, comme il ne convient pas de louer les siens, ils laissent aux Marseillais le soin de vous élever un arc de

triomphe qui transmette à vos nobles descendants l'époque de cette glorieuse journée. En attendant ils méconnaissent votre qualité moderne de colonel de Vexin, dont les trente individus qui composent ce régiment imaginaire portent aussi le nom et cherchent à accréditer à notre détriment que le vrai Vexin, ou le 72e, a été s'incorporer avec cette faible partie de la bande noire dont on ne parle plus. Mais tout le monde sait que depuis la fuite honteuse de ces traîtres, le régiment est des plus tranquilles et des plus ardents à s'opposer aux désordres au dedans de l'Etat et surtout à l'incursion de ses ennemis (1). »

VI

Ainsi, voilà, pour une fois, un régiment patriote, chefs compris. Ses sentiments sont ceux du peuple. L'un et l'autre marchent de pair dans la voie des réformes. Cela ne saurait durer.

Par lettre en date du 5 août, le ministre de La Tour du Pin prévient la municipalité de Marseille « qu'il a donné ses ordres » pour le départ du régiment. « Celui d'Ernest, ajoute-t-il, est plus que suffisant pour garder les forts et la citadelle (2). »

Depuis deux ans la ville possédait le régiment de Vexin ; cela lui suffisait. Par ordre supérieur il est remplacé par un régiment étranger qu'elle n'a jamais réclamé. Le ministre qui a critiqué l'attitude de Marseille, quand elle demandait le renvoi des troupes, va lui reprocher maintenant de vouloir retenir un régiment malgré ses ordres.

---

(1) Bibliothèque municipale. Section de Provence, l'be 92.

Le chevalier de Damas revint plus tard en France, dans les fourgons de l'étranger. Il fut comblé de titres et d'honneurs. Il commanda, sous la Restauration, la 8e division militaire, dans le commandement de laquelle l'avait précédé Bernadotte. Telle fut, cette fois, la réponse de l'histoire après le règne du sabre de l'an X.

(2) Archives municipales. Série H. Lettre du ministre de la Tour du Pin à la municipalité ; autographe.

La municipalité, en effet, a eu le tort de réclamer, au lieutenant général de Coincy, communication de la patente qui l'établit commandant des troupes en Provence. Il n'en faut pas davantage à ce chef de l'ancien régime pour vouer une haine mortelle à la ville. Il calomnie aussitôt la municipalité et rend compte au ministre de la guerre que les sections se sont rassemblées, que celles-ci, au nombre de 17, ont résolu de s'opposer, par la force, au départ du Vexin, etc. « La ville dit-il, est rebelle, le régiment gangrené. »

C'est là pure invention. Depuis l'affaire du marquis d'Ambert les sections ne se sont plus réunies. Mais il importe ; le coup est lancé. La machination a été ourdie d'avance. Le ministre ne tient aucun compte des protestations de la municipalité et il fait connaître à l'Assemblée nationale que la ville s'oppose à l'exécution des décrets.

La stupeur, l'indignation sont à leur comble à Marseille. Le Conseil général de la Commune, réuni en séance extraordinaire, dénonce l'attitude scandaleuse du ministre et demande à le traduire devant les tribunaux (1). Il vote une adresse à l'Assemblée nationale (2). Le directoire du district certifie authentiquement que depuis six mois les sections n'ont pas été rassemblées (3). Celui du département fait parvenir les motions des sections, les adresses des habitants, les réclamations de la municipalité ; ils se porte garant du loyalisme de la ville, en cette affaire. Mais le sort en est jeté. Que peuvent signifier toutes ces preuves en regard du rapport d'un agent militaire ? La prévention est bien établie, rien ne pourra l'effacer. Sans doute la vérité ressortira à la surface ; mais dans les hautes sphères on croira toujours que la ville est coupable. En veut-on la preuve ?

L'ordre du départ de Vexin a été donné le 17 août pour le

(1) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général de la commune. Tome II, pages 74 et 75.

(2) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général de la commune. Tome II, pages 76 et 77. Voir ce document aux pièces justificatives, nº 5.

(3) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre du district à la municipalité ; autographe.

28 du même mois. Le 21, le directoire du département fait préparer l'étape à la municipalité d'Aubagne ; le régiment va partir (1). Il n'en est rien. La dénonciation du commandant de la 8e division militaire a porté ses fruits et le ministre, qui a saisi, entre temps, l'occasion de montrer, une fois de plus, le pouvoir exécutif sans force en face des municipalités, donne lui-même l'ordre de surseoir au départ pour éviter des troubles !... Pour accentuer les torts de la municipalité, et faire vibrer la corde patriotique à son détriment, il fait ressortir à l'Assemblée nationale le besoin de renforcer l'effectif des frontières. Puis il fournit, à ce sujet, à la ville de Marseille, des explications que celle-ci ne lui a point réclamées (2). Seul, le colonel du Vexin qui considère, étant données les circonstances, le départ du régiment « comme une punition », demande, le 24 août, au lieutenant général de Coincy, le maintien de ce corps, à Marseille (3).

Les manœuvres du pouvoir exécutif ont pleinement réussi ; l'effet est produit. En conséquence l'ordre du départ est repris. Le lieutenant général de Coincy l'annonce en ces termes, à la municipalité de Marseille à la date du 7 octobre :

« ... Le ministre, Messieurs, m'écrit de m'occuper de mettre à exécution les ordres de sa Majesté... Il m'est aussi recommandé de me concerter pour ce mouvement avec la municipalité de Marseille qui emploiera vraisemblablement tous les moyens qui sont en son pouvoir pour que cette disposition ne rencontre plus d'obstacles... (4). »

La municipalité, qui croit encore à l'honneur militaire du vieux général fait naïvement appel à sa bonne foi. « ... Personne mieux que vous, Monsieur, dit-elle, ne sait si ces obstacles ont existé par notre faute..... Les lettres que nous

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 50.

(2) Archives municipales. Registre des lettres reçues, commencé le 5 avril 1790. N° 10, page 132.

(3) Archives municipales. Registre des lettres reçues, commencé le 10 février 1790. N° 29, page 268.

(4) Archives municipales. Registre des lettres reçues, commencé le 9 septembre 1790. N° 30, page 74.

vous avons écrites déposent contre cette calomnie et votre équité nous aiderait, au besoin à la repousser... (1). »

Enfin, le 18 octobre, le régiment de Vexin quitte Marseille. Ce départ qui s'effectua dans la plus grande tranquillité servit à prouver combien étaient fausses les inculpations du ministre (2). Ernest-Suisse qui restait seul dans la ville fut chargé d'occuper les forts (3).

VII

Au moment du départ de Vexin, Marseille était agitée par les suites de l'affaire Lieutaud et les menées contre-révolutionnaires qui s'étendaient alors dans toute la région du Midi. Des bruits de guerre, signes avant-coureurs des futures hostilités, venaient accroître la méfiance naturelle des esprits. Déjà, le 16 juillet, la municipalité de Cette avait dénoncé tout

---

(1) Archives municipales. Registre de correspondance écrite, commencé le 5 avril 1790, nº 41, page 240.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome I, p. 307.

(3) *Historique du régiment de Vexin.* — Le régiment de Vexin fut créé par ordonnance du 1er mars 1674 et formé à Montpellier, par le marquis de Castries. Fait brillamment ses premières armes en Catalogne à la bataille d'Espouilles (1677). Occupe Casal pendant 2 ans (1681-1683). Revient en Catalogne (1684). Passe à l'armée de Flandre (1690). A Fleurus 18 officiers sont mis hors de combat. Fait le siège de Mons (1691). Est envoyé en Alsace, puis sur les Alpes (1695). Prend part à l'expédition de Villeroy (1702). Suit Vendôme, l'an d'après, dans le Tyrol. Se rend en Flandre (1707). Assiste à la bataille d'Oudenarde (1708) Participe à celle de Malplaquet (1709). Prend part à la bataille de Denain (1712) et passe l'année suivante à l'armée d'Allemagne.

En 1727, on le retrouve au camp de la Sambre. Passe en Italie en 1734. Pendant la guerre de Sept ans il fait partie de l'avant-garde de l'armée de Hanovre. Assiste à la bataille d'Hastembeck. En 1762 il est affecté au service des Colonies et va aux Antilles. Revient en France (1771-1773). Tient garnison à Marseille (1788).

En 1792, le 1er bataillon est envoyé à l'armée du Nord. Défend Valenciennes. Fait partie de l'armée de l'Ouest. Est amalgamé le 21 décembre 1796 dans la 70e demi-brigade de 2e formation.

Le 2e bataillon fait partie de l'armée du Var. Se signale à la conquête du comté de Nice. Au combat de Sospel, il forme la tête de colonne du centre dirigée par d'Anselme lui-même. Passe à l'armée des Pyrénées-Orientales. Forme, le 5 avril 1795, le noyau de la 124e demi-brigade. Se fond également en 1796 dans la 70e demi-brigade de 2e formation (armée des Côtes de l'Océan).

un plan de contre-révolution que devaient soutenir l'Espagne, la Sardaigne et l'Autriche coalisées. Les foyers d'insurrection étaient désignés : Aigues-Mortes, Agde, Toulouse, Montauban, Lyon devaient donner le signal de la révolte. Le 2 août, le procureur général syndic des Pyrénées-Orientales écrit à la municipalité que l'Espagne arme et qu'une flotte cingle vers Mahon. Il propose d'entretenir une correspondance suivie, car, ajoute-t-il, « il serait peut-être dangereux de se reposer dans une parfaite sécurité, au moment où nos ennemis se préparent à insulter nos côtes. » Deux jours après, les officiers municipaux de Toulon annoncent qu'une flotte anglaise croise dans les eaux de la Méditerranée, aux environs de Villefranche. Le littoral, depuis Port-Vendres jusqu'à Antibes, est mis aussitôt en état de défense. La municipalité de cette dernière ville fait connaître, le 9, que tous les canons sont en batterie et que les habitants ont juré « à la face du ciel » de vivre libres ou de mourir. Celle de Marseille, à son tour, passe rapidement l'inspection des batteries de la rade et demande à Toulon quatre pièces de gros calibre. Une correspondance active s'échange entre les villes frontières. Marseille offre de voler, « au premier signal » au secours de celles qui sont menacées d'une invasion probable de la part du roi de Sardaigne. Les officiers municipaux de Barcelonnette répondent qu'ils se défendront « jusqu'au dernier soupir. »

Telles sont les alarmes extérieures. A l'intérieur la situation est loin d'être satisfaisante. L'émigration a tari dans sa source la richesse du pays. Les affaires languissent, le commerce périclite de plus en plus ; le peuple est voué par la misère au désespoir. Les représentants de l'ancien régime qui n'ont pas émigré lui mettent le marché à la main. C'est le moment que choisissent les aristocrates pour recruter des adhérents. De l'argent est répandu parmi les ouvriers. Tous les moyens de pression sont employés. La tête de la contre-révolution est à Turin et à Nice, où le parti des princes a pour chef M. de Colonne. Des ramifications, comme autant d'antennes, s'étendent dans toute la région du Midi, dans les grandes villes principalement. Les insurrections de Nimes, Montauban, Toulouse, sont des coups de sonde. Il est certain qu'à un signal donné la Révolution va se trouver en face de l'invasion

étrangère et d'une guerre civile. Il y a de l'orage dans l'air. Chacun se méfie de son voisin. L'ami de la veille passe à l'ennemi et l'on ne sait plus de quel côté diriger ses regards. Mais les municipalités et les clubs veillent. A Marseille, grâce à eux, le complot est découvert à temps. Il va en être de même à Aix, où se trouve en garnison le régiment de Lyonnais.

Dans cette ville aristocratique, qui est le refuge des royalistes de l'ancienne Provence, les esprits sont fort surexcités. Au mois de mai, à l'instigation de celui qui venait de s'établir à Marseille, un club s'était formé sous le titre des « Amis de la Constitution ». Mais devant les menaces des partisans de l'ancien régime, son action parut insuffisante et un deuxième club fut organisé. Il eut pour titre : les « Antipolitiques ». Ce dernier prit bientôt une telle influence que les royalistes lui opposèrent secrètement un troisième club, celui des « Amis du clergé et du roi », dont les projets transpirèrent bientôt. Sous le couvert de la religion, il s'agissait, le moment venu, de soutenir le trône par l'emploi de la force. Presque tous les officiers de Lyonnais, sous l'inspiration d'un vieux militaire, le chevalier de Guiramand, participèrent à sa formation. On devait plus tard arborer la cocarde blanche ; en attendant le signe de ralliement consistait en un bouton blanc porté au chapeau.

Le 12 décembre, dans l'après-midi, l'ancien club des Amis de la Constitution, prévoyant un coup de main de la part des aristocrates, se rend à la chapelle des Dames pour « cimenter un traité d'alliance » avec le club des Antipolitiques. Les serments les plus solennels sont échangés de part et d'autre et après s'être juré « une fidélité inviolable », les deux assemblées réunies, président en tête, se dirigent vers le couvent des Bernardines qui est le siège du club des Amis de la Constitution.

En passant sur le cours Mirabeau, les membres des Sociétés populaires sont hués par les partisans des « Amis du clergé et du roi », réunis au café Guion. Des coups de sifflet se font entendre. Néanmoins, les deux Assemblées continuent leur chemin. Cette attitude, indifférente en apparence, excite la bile de M. de Guiramand qui se trouve sur le seuil de la

porte et ne cesse de répéter : « Où va cette canaille ? » Le vieux chevalier a tort d'ajouter : « Si quelqu'un s'arrête, je lui brûle la cervelle. » Un retardataire, le nommé Pascal, croit devoir lui dire : « Vous n'auriez sans doute pas assez de cœur pour le faire. » Aussitôt, M. de Guiramand lâche sur lui deux coups de pistolet qui ratent l'un et l'autre. Le sieur Pascal s'élance sur le chevalier qu'il repousse dans le vestibule de la maison. Là, il se voit entouré par plus de vingt officiers de Lyonnais qui fondent sur lui le pistolet au poing, l'épée à la main. Mais les coups de pistolet ont attiré l'attention de la foule : celle-ci, à son tour, pénètre dans le vestibule. Un corps à corps s'engage. La foule est de plus en plus nombreuse. Quand les officiers ont déchargé leurs armes dans le tas, ils fendent les rangs à coups d'épée et « frappant, frappés », se sauvent en courant à leur caserne, située en dehors des portes de la ville (1).

---

(1) Dans les *Origines de la France contemporaine*, tome II, page 317, Taine raconte de tout autre façon cet épisode. Sa version est diamétralement opposée à la nôtre. D'après lui, ce serait la foule qui a excité au meurtre, par ses cris hostiles, les officiers de Lyonnais, lesquels n'auraient fait usage de leurs armes qu'à la dernière extrémité. Cette version erronée ferait sourire, si le talent personnel de l'auteur ne donnait malheureusement crédit à cette légende. Il n'entre pas cependant dans le cadre de notre étude de réfuter d'un bout à l'autre le grand écrivain. Nous prions seulement le lecteur, pour l'instant, de comparer les sources. Taine s'est uniquement basé pour écrire cette page de son histoire :

1° Sur les rapports des commissaires envoyés par le roi et l'Assemblée nationale (Archives nationales, F-7, 3195).

2° Sur les articles du *Mercure de France* et notamment sur une lettre des sept officiers détenus dans les prisons d'Aix à la suite de cette affaire.

Nos sources sont les suivantes :

1° Registres de correspondance et de délibérations des directoires du département et des districts ;

2° Registres de correspondance et de délibérations de la municipalité de Marseille.

3° Correspondance des clubs d'Aix et de Marseille.

4° Dépositions des officiers de Lyonnais patriotes ;

5° Dépositions de la foule faites au greffe du tribunal du district ; 117 dépositions concordantes nous ont fourni la matière du résumé succinct qui paraît ici.

Le lecteur pourra remarquer, comme nous, que les sources de Taine émanent, de façon générale (et ceci paraît être un principe chez l'auteur), de personnalités ayant en horreur la Révolution. Il est peu d'écrivains, à notre avis, qui aient écrit l'histoire de façon plus partiale. Taine raconte

Tous cependant ne peuvent rejoindre. La foule s'empare de sept d'entre eux et les conduit à l'Hôtel de Ville, où ils trouvent un refuge au milieu des officiers municipaux, alors en séance. Le directoire du département, devant le tumulte qui grandit à chaque instant, fait éclairer toutes les rues et fermer les portes de la ville. La garde nationale est convoquée ; le régiment de Lyonnais reçoit l'ordre de rester consigné dans sa caserne.

Mais le calme est loin de se rétablir. C'est alors qu'en prévision de nouveaux troubles les administrations réunies font appel, dans la nuit, à 400 soldats suisses, en garnison à Marseille, et à autant de gardes nationaux de cette ville. La municipalité donne l'ordre de murer les portes et fenêtres du café Guion. Des mandats d'arrêt sont lancés contre les perturbateurs ; la garde nationale court à leur recherche. Toute la ville est en ébullition.

VIII

Tandis que tout cela se passait, les officiers du régiment de Lyonnais qui avaient pu franchir les portes s'étaient rendus à la caserne. A peine arrivés, de leur propre autorité, ils font battre le rappel. Le capitaine de Valais rassemble le régiment en bataille, par compagnies. Des cartouches sont distribuées aux soldats à la hâte. Les officiers, pour assouvir leurs

---

notamment que les assemblées patriotiques « passent et repassent » devant le café Guion et que chaque fois la foule « huait et sifflait » les officiers « qui jouaient paisiblement ». Donc, à le croire, cette affaire aurait été suscitée par les membres du club. Cela est si peu vrai, que quand la rixe se produisit, les deux assemblées étaient parvenues au haut du Cours et avaient tourné au coin d'une rue. Ce ne fut qu'en séance, aux Bernardines, qu'elles apprirent les événements.

Il faut retenir de Taine les expressions « passent et repassent ». Ces trois mots, placés en tête du récit, découvrent la pensée de l'auteur qui essaie d'établir la préméditation. Et cependant, quoi de plus naturel et de plus logique que la marche des Assemblées ? Le Cours est la route qu'elles doivent suivre. Les amis de la Constitution passent une première fois pour se rendre à la chapelle des Dames. Ils repassent ensuite, accompagnés des Antipolitiques, pour regagner les Bernardines. Y a-t-il la quelque chose d'extraordinaire ?

rancunes et délivrer leurs camarades, ne craignent point d'opposer au peuple le régiment.

Tout à coup, dans le silence émouvant de la nuit, un commandant bref retentit : « Par le flanc droit ». Mais, ô stupeur, la compagnie des grenadiers, qui est en tête, reste immobile. Pour la première fois, depuis des siècles, les soldats refusent d'obéir. Il faudra marcher sur les braves grenadiers pour sortir de la caserne.

Qui donc peut ainsi s'opposer à un ordre du commandement ? Quel est le chef qui refuse de participer à l'exécution du mouvement ? C'est un sous-lieutenant nommé Ferréol qui a prêché à ses soldats la désobéissance. « L'armée, dit-il, est faite pour rétablir l'ordre et non pour créer du désordre et tirer sur le peuple. » Il est aussitôt entouré, blâmé. Ses camarades traitent de lâche ce vieux serviteur de 50 ans qui doit son épaulette à 26 ans de services sur les champs de bataille (1).

Sur ces entrefaites, le major de la Volvène arrive. Il voit les tambours prêts à partir, en dehors de la porte du quartier, le régiment moitié par le flanc, moitié en bataille. Il demande des explications. Les officiers le supplient de faire partir le régiment : « — Messieurs, leur répond la Volvène, je ne puis faire marcher la troupe sans en être requis. »

« — Faites-le pour nous », s'écrient, en chœur les lieutenants et capitaines. « Il y a par la ville de nos camarades et soldats ; il faut aller les délivrer. »

Pour toute réponse, le major fait rentrer les tambours et donne l'ordre au régiment de rester en bataille. Puis il se rend à l'Hôtel de Ville.

Pendant son absence le capitaine de Valais essaie vainement de faire mouvoir la troupe. Les officiers, parmi lesquels on remarque MM. Latour, d'Iprès, Lambestey, Brossard, excitent leurs hommes. Peine perdue ; l'exemple des grena-

(1) L'ancien régime, malgré son despotisme, laissa toujours une porte ouverte dans l'armée, aux sous-officiers qui se conduisaient brillamment. Les grades d'officiers subalternes, dans la compagnie des grenadiers, leur étaient généralement attribués. C'est ce qui explique l'élévation de Ferréol, déjà sous-lieutenant, à cette époque, depuis quelques années.

diers est contagieux. Un lieutenant s'écrie : « N'y aura-t-il donc pas quelques hommes de bonne volonté pour nous suivre (1) ? » Les soldats et les bas officiers restent immobiles, froids, inertes. L'armée de l'ancien régime a vécu. Le souffle de la Révolution vient de passer sur le vieux régiment de Lyonnais rassemblé. Une auréole couvre déjà ce héros à la tête de ses grenadiers ; le régiment a les yeux fixés sur lui. Il appartient désormais à la Nation.

La nouvelle de la prise d'armes de Lyonnais se répand en ville. Les administrations réunies comprennent le danger. Le directoire du département donne l'ordre au major de la Volvène de quitter Aix, immédiatement, avec sa troupe. Le régiment obéit, docile, à la réquisition des magistrats du peuple. Il part, la mort dans l'âme, à cinq heures du matin et « sans battre tambour ». Un bataillon se dirige sur Lambesc ; l'autre se rend à Roquevaire.

Mais tout en l'éloignant, par mesure d'ordre, la Ville rend hommage à ses bons sentiments. La Société des Amis de la Constitution présente au directoire dix officiers patriotes, dont l'aumônier (2). Elle vote ses félicitations

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département, Liasse 105. (Extrait du greffe criminel du district d'Aix. Dépositions des témoins nos 1, 2, 16, 30, 85, 87 et 90.

Registre de correspondance du directoire, tome I, page 235.

Que le lecteur relise les pages 316 à 320 des *Origines de la France contemporaine*, tome II, que Taine a consacrées à l'étude de ce qu'il appelle une sédition populaire. Il n'y trouvera pas trace de la prise d'armes du Lyonnais !... Est-ce que les rapports des commissaires du roi, qu'il a consultés aux Archives nationales, n'en feraient pas mention ?

De deux choses l'une : ou Taine a volontairement passé sous silence la prise d'armes du Lyonnais, et dans ce cas il a tronqué les rapports mêmes de ces agents du roi, où ces rapports étaient incomplets. Dans ce dernier cas, la faiblesse de la documentation de l'auteur des *Origines de la France contemporaine* ne laisse aucun doute et témoigne, d'autre part, de l'emploi qu'il en a fait.

(2) Ce sont MM. Henry, Bourgeois, Sisterne, Ferréol, Escoffier, Leclerc, Lavorède, aumônier ; Leclerc, quartier-maître ; Boisseau, chirurgien-major ; Dumortier, lieutenant de grenadiers. (Les quatre derniers étaient membres du Club).

Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de délibérations du directoire du département. Tome L III, 2, page 424.

à Ferréol (1) et demande pour lui de l'avancement Quand le roi, le 27 décembre, donnera l'ordre au régiment de Lyonnais de se rendre à Montpellier, le club profitera de son passage pour donner une fête civique en son honneur (2).

Nous ne pouvons passer sous silence les événements qui suivirent après le départ de Lyonnais. Les 400 Suisses d'Ernest et les 400 gardes nationaux de Marseille arrivèrent à Aix le 14 décembre, dans l'après-midi. La fermentation était toujours grande en ville. Les mandats d'arrêt lancés contre les fauteurs de troubles venaient de recevoir leur exécution. Pascalis, qui dirigeait le mouvement contre-révolutionnaire, ainsi que de la Roquette, furent saisis et traduits à la maison d'arrêt.

Des bruits sinistres circulèrent bientôt. On parlait de forcer les prisons et de mettre à mort les prisonniers. Le peuple,

---

(1) Ferréol obtint, par la suite, un avancement très rapide, grâce à la recommandation des clubs et des municipalités. Nommé peu après lieutenant-colonel du 1er bataillon des volontaires des Bouches-du-Rhône, il abandonna ce commandement en faveur de Ribotty. En 1793, on le retrouve à Bastia, en qualité de général de brigade, gouverneur de la place. Il défendit héroïquement la ville contre les Anglais.

(2) *Historique de Lyonnais.* — Le régiment de Lyonnais est créé, le 13 novembre 1606, par le marquis de Villeroy. Fait ses premières armes en Italie, avec Lesdiguières (1617).

On le retrouve en Espagne en 1640. Assiste à la bataille de Lérida. Est rappelé en France par les troubles de la Fronde. Retourne en Italie en 1653. Prend part à la première expédition de la Franche-Comté (1668) ; puis à la seconde. Perd 120 hommes à l'attaque de Gray (1674). Part pour la Flandre (1676). Se distingue aux sièges de Landrecies, de Condé, de Maëstricht. Assiste à la bataille de Neerwinden (1693).

Combat en Italie pendant la Guerre de Succession d'Espagne. Revient en France après avoir perdu les trois quarts de son effectif. Retourne en Flandre. Prend part aux batailles d'Oudenarde (1708), de Malplaquet (1709). Se conduit héroïquement à Denain (1712).

Fait partie de l'expédition d'Allemagne pendant la Guerre de Sept Ans. Se trouve à la bataille d'Hastembeck, puis à la prise de Minden. Capitule dans cette dernière place (1758), d'où 1.500 hommes parviennent à s'échapper sous le commandement d'un caporal. Est dédoublé à Calais en 1774.

Les 1er et 3e bataillons deviennent le 28e régiment qui participe à l'expédition de Minorque (1781). Revient en France en 1783. Tient garnison à Aix (1790) puis à Nimes (1791) et enfin à Mende (1792).

Est envoyé à l'armée du Rhin. Est amalgamé, en 1794, dans les 53e et 54e demi-brigades.

« prompt dans sa colère », se rendait compte maintenant du péril qu'il avait couru.

Le 16 décembre, des groupes nombreux se forment subitement de toutes parts. Une foule immense débouche, à la fois, de toutes les rues sur le Cours et se dirige vers les prisons. Les administrations réunies convoquent la garde nationale. Le chef, seul, accourt et fait connaître aux autorités que sa troupe s'est fondue dans la multitude et qu'il ne lui reste plus

Le Cours Mirabeau à Aix, en 1790

(Collection Arbaud)

un seul homme. La municipalité réquisitionne à la hâte les 400 Suisses d'Ernest et le bataillon marseillais. Mais que peuvent véritablement 800 hommes en face d'une pareille foule en délire ?

D'ailleurs, aucune autorité n'ose proclamer la loi martiale et les officiers municipaux se disent, peut-être, qu'il vaut mieux sacrifier la vie de quelques conspirateurs que de verser le sang du peuple. Les portes des prisons sont forcées. La foule

s'empare des deux prisonniers et les pend au milieu du Cours. Quant au chevalier de Guiramand, qui s'était réfugié à la campagne, il est amené sur le Cours et subit bientot le même sort. Les Suisses et la garde nationale de Marseille assistent, impassibles, à ces exécutions. Un officier municipal, qui voulait haranguer la foule, reçoit un coup de sabre.

Le peuple, que l'on égare toujours pour lui donner des torts, fut grandement coupable en cette affaire. L'historien ne saurait excuser de telles atrocités. Mais si quelque chose peut atténuer l'horreur des assassinats politiques, c'est que ceux qui en sont les victimes sont généralement les premiers qui ont armé les bras des assassins.

L'Assemblée nationale s'occupa de l'affaire d'Aix et le roi nomma trois commissaires civils revêtus de pouvoirs étendus pour juger en dernier ressort les coupables qui avaient échappé à la justice du peuple. Quelle mission pouvait être celle de ces agents du roi, chargés d'enquêter sur les faits et gestes d'hommes politiques dévoués à la cour et auxquels on ne pouvait reprocher que de s'être laissé prendre ? On ne juge pas un crime politique dans le sein du parti qui l'a suscité.

Le grand contempteur de la souveraineté nationale a vraiment beau jeu, dans sa « Constitution appliquée », lorsqu'il prend uniquement pour base de documentation les rapports de ces commissaires et les lettres des prisonniers. Dans toute affaire qui doit être jugée, soit par un tribunal, soit par l'opinion, il est de toute justice d'entendre les deux parties. Taine, dans son ouvrage, est le procureur du roi de la Révolution. Si nous nous contentons comme lui des charges d'accusation et que nous supprimions les avocats, c'est-à-dire ceux qui ont fait la Révolution et l'ont soutenue envers et contre tous, assemblées et pouvoirs publics, il ne restera plus, en face « du vice élégant de la cour, » que la malpropreté repoussante du peuple dont le crime est « horrible à voir. »

Dans une proclamation que les commissaires civils publièrent en janvier 1791, pour calmer l'effervescence populaire, ils font presque l'apologie des coupables. « .... Sans doute, disent-ils, il est encore des hommes attachés aux anciens abus, des hommes qui regrettent leurs chaînes parce qu'elles

étaient dorées.... Laissez-les se punir eux-mêmes par le chagrin qui les dévore.... Peu d'âmes ont reçu de la nature assez de force et d'élévation pour faire volontiers le sacrifice des privilèges honorifiques et utiles qu'une longue possession leur rendait plus chers, et pour arborer, avec joie, l'étendard de l'égalité.... »

Paroles très justes et pleines de sens, dignes d'être entendues de nos jours. Mais en temps de révolution ce sont là des abstractions que le peuple ne peut saisir ni entendre. La mission des commissaires échoua piteusement. Comme il fallait s'y attendre, le rapport fut défavorable aux autorités, à la garde nationale, au peuple, enfin. Il y eut, en France, une ville de plus en état de rébellion.

LIVRE DEUXIÈME

LIVRE DEUXIÈME

Rôle de la Garde Nationale marseillaise

Histoire militaire de l'insurrection d'Arles. — Bataillon du 10 août.

CHAPITRE PREMIER

I. *La Constituante ne sait pas tirer parti des forces populaires mises en mouvement. — Robespierre pose, le premier, le principe de la Nation-armée. — Création des bataillons de volontaires nationaux.* — II. — *Mesures prises par la municipalité de Marseille en ce qui a trait à l'armement de la garde nationale.* — III. *A l'habillement et à l'équipement. — Inertie du législateur. — Pénurie des approvisionnements de toute espèce.* — IV. *Discipline et cohésion de la garde nationale marseillaise.— L'instinct guerrier s'empare de cette masse armée de 18.000 hommes.— Première expédition d'Avignon (juillet 1791).* — — V. *Organisation définitive de la garde nationale. — Loi du 14 octobre 1791.— A Marseille la classe aisée ou riche refuse de participer à la défense nationale. — Forces globales du département.*

I

On a pu remarquer, à propos de l'incident du Lyonnais, qu'une partie des officiers de l'ancienne armée est déjà acquise aux nouveaux principes. Sans être patriotes à la façon de Ferréol, certains d'entre eux sont néanmoins partisans de l'évolution qui anime les masses. Cette constatation a son importance. Après la guerre d'Amérique, la monarchie, elle-même, avait, en effet, jeté le mécontentement dans les rangs des officiers subalternes. Le secours donné par le gouvernement monarchique de la France à la République des Etats-Unis avait eu pour résultat de faire pressentir le moment où

tous les hommes de valeur, quelle que fût leur naissance, pourraient aspirer aux plus hauts commandements militaires. Aussi, le parti de la Cour, effrayé de ce vague instinct qui conduisait alors sous les drapeaux cette génération héroïque de la Révolution, imbue des idées philosophiques du dix-huitième siècle, prit à son égard une mesure bien impolitiqne. L'ordonnance du 22 mai 1781 exigea, pour être officier, la preuve de quatre quartiers de noblesse. De plus, le comte de Saint-Germain, en diminuant de moitié le nombre des compagnies, sema des germes de découragement parmi cette petite noblesse sans fortune qui n'avait eu, jusqu'ici, pour refuge, que le métier des armes. Quand la Révolution éclata, l'armée, très belle, en apparence, était profondément divisée. Le corps d'officiers était loin d'offrir uue masse compacte entièrement dévouée à son roi. De sourdes rancunes s'amoncelaient et l'irritation grandissante devait nécessairement amener, par la force même des événements, une scission complète entre les officiers d'origine modeste et le parti de la Cour dont l'intransigeance maladive préparait la ruine totale. Si le roi avait su s'attirer le dévouement absolu de la petite noblesse, le corps d'officiers, tout entier, aurait émigré après Varennes. En réalité, à part les grands chefs militaires, 2.000 officiers, seulement, refusèrent de prêter serment et quittèrent l'armée. Sans doute ceux qui restèrent à leur poste étaient plutôt des libéraux que des jacobins; mais, du moins, d'une façon générale, ils n'entravèrent pas, par la suite, l'œuvre de la Révolution et leur attitude contribua, pour beaucoup, à éloigner des luttes politiques la grande masse de l'armée qui assista, impassible, à de très rares exceptions près, aux grands événements de cette période troublée. Grâce à eux et à l'admirable corps des sous-officiers de l'époque, l'armée, après la fuite du roi et le départ pour l'étranger de l'élément désorganisateur, conserva ce véritable sens moral qui doit diriger en tout temps tous ses actes dans un pays bien organisé.

Le rapprochement entre la garde nationale et les troupes réglées qui, pour beaucoup d'esprits, semblait impossible à envisager en 1789, devenait dès lors inévitable. La nécessité en fit une loi. En 1790, il paraissait urgent, en raison des alar-

mes extérieures, de tirer parti des forces nationales mises en mouvement. Le législateur n'a prévu, il est vrai, que la guerre défensive, mais il importe de prendre des mesures pour la réorganisation de l'armée de ligne qui ne se recrute plus. Dubois-Crancé ne s'était point trompé dans ses prévisions ; l'effectif de l'armée était subitement tombé de 154.000 hommes à 115.000.

Sur la proposition de Lameth, on se décide, enfin, à faire appel à la garde nationale et même directement au peuple. 100.000 « auxiliaires » devront compléter éventuellement l'armée de ligne. Ces auxiliaires s'engageront à marcher avec elle en temps de guerre. Pendant trois ans ils seront à la disposition du ministre. En attendant, ils peuvent vaquer à leurs occupations habituelles, deviennent de droit citoyens actifs et une solde de trois sous par jour leur est attribuée (1).

Malgré tous ces avantages, ce moyen bâtard de recrutement ne pouvait réussir et il fut loin, en effet, de porter ses fruits. En 1790, les gardes nationales étaient complètement organisées et le paysan français qui venait de conquérir sa liberté ne voulait plus l'aliéner au profit du monarque. Le peuple considérait toujours l'armée de ligne comme un organe à part du reste de la nation. Il sentait d'instinct que l'instrument de parti viendrait se fondre, un jour ou l'autre, dans la garde nationale, et il n'admettait pas le principe de la division des forces posé par la loi du 12 décembre 1790 : une garde nationale pour l'intérieur, une armée permanente contre l'ennemi du dehors.

Nous sommes loin encore de la Nation-armée, telle qu'elle apparaît à nos yeux, de nos jours. Un député du clergé de Marseille, de Villeneuve-Bargemont, réussit, cependant, quelques jours après, à faire apporter un tempérament à cette loi. Il fit adopter, par l'Assemblée nationale, une motion invitant, à l'avenir, les troupes réglées à se joindre, le cas échéant, à la garde nationale, pour assurer la paix publique (2). C'était

(1) Archives municipales. Série S. Affiches. Décrets des 8 et 10 février, 7 et 9 mars 1791.

(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome IV, page 7.

un pas de fait vers l'union des forces que le danger commun réunira plus tard sur les frontières. Mais en temps de paix, et dans l'intérieur du territoire, la démarcation subsiste de par la volonté même du législateur.

Cependant, il semble qu'on aurait dû tenir compte, plus tôt, de la manifestation des vœux populaires. Que signifient ces distinctions de force extérieure et intérieure devant le danger de la patrie ? Quand la Constitution est menacée, le peuple se lève pour la défendre ; quand le sol est envahi, le peuple entier doit prendre les armes. L'effort doit être unique et dirigé vers un but commun. Le citoyen français ne peut comprendre autrement sa mission. Il est curieux de relater les mesures prise, par exemple, par un département frontière, en 1790, devant les menaces de la Sardaigne.

« Nos frères du Var, écrit à la date du 6 octobre, le directoire des Basses-Alpes, à celui des Bouches-du-Rhône, craignent d'être attaqués; nous leur devons des secours si les circonstances l'exigent. Tenons-nous prêts à les leur donner.» Dans une proclamation adressée à la garde nationale du département, l'administration exhorte les citoyens à entrer dans les bataillons qui devront marcher. « L'amour de la patrie, dit-elle, le veut impérieusement; l'honneur vous l'ordonne ; votre plus grand intérêt l'exige. » La pensée de compter exclusivement sur l'armée de ligne est déjà bien loin. Une organisation d'ensemble est prévue. Il sera pris un volontaire sur dix citoyens actifs ; 60 compagnies seront ainsi formées. Digne, Valensole, Forcalquier, Sisteron, Castellane et Barcelonnette devront lever chacune un bataillon à dix compagies. Le commandant général est désigné : c'est M. de Brunet, colonel au régiment provincial d'Auxonne (1).

Voilà certes des indications, mais la Constituante, dominée par le parti militaire de la Cour, nous ne saurions trop le répéter, ne veut entendre parler, à aucun prix, de la collaboration des forces populaires. La loi, portant organisation définitive de la garde nationale, ne paraîtra même que le 14 octobre 1791.

(1) Archives municipales. Série H, non classée.

Il y avait cependant un parti, celui du peuple, qui, depuis longtemps, entrevoyait l'avenir. En février 1791, Robespierre pose le principe de la Nation-armée. « ... Tout homme, dit-il, a le droit d'être armé pour sa défense personnelle et pour celle de ses semblables... Tout citoyen a un droit égal et une égale obligation de défendre sa patrie... La garde nationale ne peut être que la Nation-armée, se levant au bruit du danger pour défendre ses droits, sa liberté et sa sûreté... »

Mais les événements, eux-mêmes, mettront bientôt le législateur en demeure de tirer parti des forces populaires. Après la fuite du roi, l'Assemblée nationale vote, enfin, la mise en activité de la garde nationale et la levée immédiate, le 3 juillet, de 26.000 hommes dans les départements frontières. Puis elle s'enhardit et décide qu'il sera pris un volontaire sur vingt gardes nationaux. Le contingent à fournir est porté à 97.000 hommes, le 22 juillet, et à 101.000, le 17 août. Il est ainsi formé 169 bataillons à 574 hommes. Dès le 25 septembre, le ministre fait connaître que 60 d'entre eux se sont déjà rendus aux destinations qui leur ont été assignées. C'est là, enfin, la première application de la levée des bataillons de volontaires nationaux. Au fur et à mesure des besoins on fera maintenant appel sans discontinuer à la garde nationale.

Les bataillons de volontaires, que le besoin met sur pied, devront marcher isolément et ne seront pas confondus avec les troupes de ligne. Le législateur fera encore bien des efforts pour obtenir le recrutement de ces dernières ; la mesure prise à l'égard des volontaires, qui ne sont appelés que pour une campagne seulement, n'est que transitoire. C'est toujours le même principe de la division des forces qui subsistera jusqu'à l'amalgame. Dans la séance du 24 février 1792, l'Assemblée législative, elle-même, « considérant qu'il est nécessaire de conserver à chaque arme l'intégrité de sa composition », exhorte les citoyens non incorporés dans les bataillons de volontaires à prendre du service dans les régiments. Des primes d'engagement sont offertes : 80 livres dans l'infanterie, 120 livres dans l'artillerie et le génie. Il est alloué aux volontaires des troupes de ligne trois sous par lieue pour se rendre à destination.

Ce décret n'eut guère plus de succès que les précédents. Les municipalités sont unanimes à déclarer que devant le danger de la patrie les volontaires sont prêts à se dévouer, mais qu'ils veulent marcher ensemble par communes, par districts, avec des chefs nommés par le système de l'élection (1). Ceux qui, alléchés par l'appât des primes, vont compléter l'armée de ligne ne sont, la plupart du temps, que des citoyens non actifs, atteints d'infirmités les rendant inaptes à un service de guerre. Les chefs de corps les renvoient, généralement. A plusieurs reprises, le directoire des Bouches-du-Rhône prévient les municipalités d'écarter avec soin les recrues qui, « soit pour infirmités ou flétrissures, ou par défaut de taille », se présenteront pour signer un engagement (2). Généralement ce sont des vagabonds qui, sachant à l'avance qu'ils ne seront point acceptés, signent parfois plusieurs engagements successifs afin de percevoir les primes.

Le véritable défenseur de la patrie, celui qui fait volontiers le sacrifice de sa vie, s'incorpore uniquement dans les bataillons de volontaires. Quand, par exception, il est appelé à servir dans un régiment il a bien soin de spécifier qu'il tient « à rester sans paie, ni solde », pendant tout le temps de la guerre, afin d'être libre de retourner dans ses foyers, la campagne finie (3). »

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 117.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 66. Arrêté du 4 avril 1792.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse des Antipolitiques. Lettre du peintre Jaubert à la Société, datée d'Ath, en Hainaut, le 10 novembre 1792 : «... J'ai quitté Aix, dit-il, le 20 septembre dernier, pour servir la patrie en danger. Mon frère étant chirurgien au 72e régiment, ci-devant Vexin, j'ai voulu le rejoindre. Je me suis rendu d'abord à Paris, puis à Meaux, où on m'avait dit que le régiment se trouvait. De Meaux, je suis revenu à Châlons-sur-Marne, puis à Sainte-Menehould, où s'est livrée la bataille de Valmy. J'ai enfin joint et rencontré le 72e régiment au camp de Savigny, en Champagne, le 10 octobre.

« J'ai été adopté par le colonel, sans paie, ni solde, pendant tout le temps de la guerre, pour être libre de retourner à Aix, la campagne finie. »

II

Ainsi, même en face de l'ennemi, chacun garde ses positions. Le peuple ne reconnaît que les bataillons de volontaires ; le législateur compte surtout sur les troupes de ligne. L'un et l'autre ont raison sans doute. Les volontaires apportent l'enthousiasme et la foi dans le succès ; la cohésion, la discipline sont le propre des vieilles troupes. Quand le projet sur l'amalgame sera présenté par le Comité de défense générale, sous la Convention, en février 1793, le principe, seul, sera adopté. Il faudra encore de longs mois pour que l'armée soit nationalisée en fait. L'instrument de l'ancien régime avait des racines profondes et tout un passé de glorieuses traditions ; il paraissait difficile de toucher à une organisation qui avait fait ses preuves. Mais son recrutement n'était plus assuré désormais. Il fallait encadrer, d'ailleurs, l'énorme masse de bataillons de volontaires qui parvenaient tous les jours aux frontières, sans ordre et sans aucun lien.

En 1793 et 1794, les représentants du peuple, envoyés aux armées, procédèrent à l'opération de l'embrigadement. La demi-brigade de nouvelle création devait comporter un bataillon de troupes de ligne et deux bataillons de volontaires. L'amalgame répartissait les officiers sur l'ensemble de la brigade. De cette fusion entre les bataillons de volontaires et les régiments de ligne naîtra cette armée de la Révolution que les célèbres campagnes de 1794 et 1795 vont immortaliser.

L'amalgame et l'embrigadement, avant 1793, étaient-ils possibles et pouvaient-ils avoir lieu ailleurs que sur le champ de bataille, alors que le danger commun resserre les liens de camaraderie entre soldats, et d'estime envers les chefs ? Il est très difficile de répondre à cette question, l'expérience n'ayant pas été tentée. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'armée, qui ne vaut que par ses chefs, avait eu jusque là de la méfiance à l'égard des officiers de l'ancien régime. Elle ne pouvait pas non plus avoir une confiance extrême dans les chefs de la garde nationale dont les talents militaires étaient

à peu près nuls. En 1793, les bas-officiers, qui connaissent le métier des armes et sont en outre d'excellents citoyens, sont généraux ou vont le devenir. C'est à eux que revient l'honneur d'avoir soudé les deux éléments et d'en avoir su tirer parti.

Ce qu'on doit reprocher à la Constituante, c'est surtout un manque de vues et un défaut de principes. A l'origine, elle tient systématiquement à l'écart ce merveilleux levier des forces populaires, cette garde nationale qui donnera plus tard à la patrie tant d'héroïques phalanges. Suivant le mot d'un général connu, elle considère l'éclosion de cette armée nouvelle « comme une énorme aberration d'un peuple en délire (1). » Aussi, malheureusement, laisse-t-elle les municipalités libres d'agir à leur guise, sous leur inspiration propre, comptant peut-être que le meilleur moyen d'en amener la dissolution est de la laisser périr d'inanition. On sent que la garde nationale parisienne lui porte ombrage et elle se contente de régulariser, au fur et à mesure, ce qu'elle n'a su prévoir, ni empêcher. Néanmoins, quand le moment sera venu, elle utilisera ces nombreux bataillons qui lui inspirent, dans le fond, moins de confiance que de crainte.

Depuis longtemps, les grandes villes réclament des armes. Mais les demandes n'ont pas d'écho. Marseille s'est emparée, nous l'avons vu, des 6.000 fusils qui étaient dans les forts. Devant l'inertie du pouvoir exécutif, les officiers municipaux prennent toute une série de mesures en vue d'armer la garde nationale. Le 6 mars 1791, ils ordonnent que tous les fusils seront numérotés. De plus, les armuriers, marchands, armateurs et autres négociants qui font le commerce des armes, sont tenus de déclarer celles qu'ils ont en magasin. Tous les quinze jours, ils doivent faire connaître les ventes qu'ils ont faites, le nom des acheteurs et le lieu de l'envoi.

Quand l'Assemblée nationale, après la fuite du roi, eut décidé d'armer les gardes nationales des frontières, les fusils expédiés furent arrêtés en cours de route par les municipalités et le ministre de la Guerre, par lettre du 7 juillet, en

(1) Général Suzanne. *Histoire de l'Infanterie française*. Tome I, page 316.

suspendit l'envoi. Au moment de l'organisation des premiers bataillons de volontaires, les généraux furent autorisés à livrer les armes des magasins et arsenaux. La municipalité de Marseille en réclama vainement. Dans sa lettre du 18 septembre, le ministre de la Guerre, Duportail, lui rappelle qu'elle a dépassé le chiffre de la répartition, primitivement fixé. « Marseille dit-il, possède 6.136 fusils du modèle de 1763 ; 572 du modèle de 1754 et 1.965 de celui de 1782, formant ensemble un total de 8.673 fusils. Ce nombre, ajoute-t-il, excède de beaucoup celui de 3.290, représentant le chiffre de ceux qui doivent être délivrés aux départements maritimes de 1re ligne (1). Comme conséquence, le ministre termine sa lettre en priant la municipalité de prendre, elle-même, les mesures nécessaires en vue de pourvoir à l'armement des volontaires qu'elle doit fournir.

En date du 20 décembre, les officiers municipaux, « considérant que les citoyens sans armes ne peuvent faire le service », délibèrent qu'il sera prélevé, sur les contributions patriotiques, une somme suffisante à l'achat de 6.000 fusils, 6.000 sabres et 6.000 piques. Le directoire n'autorise pas la dépense en se basant sur ce fait que les contributions patriotiques sont destinées à éteindre la dette publique.

Irritée de cet échec, la municipalité devait prendre bientôt sa revanche. Au retour de l'expédition d'Arles, la garde nationale marseillaise apporta 1.500 fusils pris aux contre-révolutionnaires. Le directoire, les généraux, le ministre de la Guerre, lui-même, les réclamèrent. Elle refusa énergiquement de les rendre. « Ces armes, dit-elle, étaient depuis huit mois entre les mains des rebelles et personne ne songeait à les en priver. Comment se fait-il qu'on nous les réclame maintenant ? Elles nous appartiennent, comme celles des forts, par droit de conquête (2) ».

Plus tard, après la levée des bataillons de volontaires, la municipalité chargea la maison Greling d'acheter des armes

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre du ministre de la Guerre Duportail ; autographe.

(2) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général. Tome III, page 3. Séance du 20 juin 1792.

à l'étranger. Des négociants se rendirent à Gênes, à Livourne, à Trieste, en pure perte. Plus heureux en Angleterre et en Hollande, ils purent expédier de Londres 300 fusils. Le correspondant de Rotterdam écrit, à son tour, à la date du 15 novembre 1792 : « ... J'ai fait l'acquisition de 8.000 fusils neufs du calibre de 16 ; 2.000 seront expédiés, le mois prochain par le navire actuellement en charge. Nous vous adresserons ensuite 1.500 à 2.000 pièces, chaque mois, par la première occasion possible... (1). »

Dans les villes comme Marseille, Aix, et même dans les villes de moindre importance on a pu armer, en partie, la garde nationale. Mais dans les petites localités il n'existe pas de fusils de munition. Les fusils de chasse sont en outre la propriété exclusive des châtelains qui les conservent jalousement. Faute d'armes les gardes nationales ne peuvent s'organiser en maints endroits. C'est ainsi que la municipalité de La Barben écrit, le 4 juillet 1791, au directoire du département : « ... Sans doute nous pourrions établir une garde nationale ; mais avoir des soldats sans armes, nous paraît une chose tout à fait inutile. Envoyez-nous des fusils et nous aviserons (2). »

Toutes les municipalités demandent à grands cris des armes. Celles, surtout, qui ont établi une garde nationale, se plaignent amèrement : « ... Notre garde nationale, écrit la municipalité de Saint-Rémy, est organisée ; mais nous possédons trop peu de fusils. A qui les distribuer ? Ceux qui n'en reçoivent pas menacent de se retirer et refusent de monter la garde. »

Beaucoup de communes sont dans le même cas. Quelques-unes prennent le parti de déposer les armes à la maison commune ; les compagnies qui seront de service s'en serviront à tour de rôle. En d'autres endroits, à Lançon, à Martigues, à Salon, les gardes nationales réclament, faute de mieux, les fusils de chasse renfermés dans les châteaux. Par

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre de la maison Greling, frères ; autographe.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District de Salon. Liasse 134.

arrêté en date du 29 juin 1791, le directoire du département prescrit aux citoyens qui ont plus de six fusils d'en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures (1). Mais d'une façon générale les armes qui sont entre les mains des particuliers restent invisibles. Ce sont précisément les partisans de l'ancien régime qui les possèdent et les cachent. Bien mieux, les contre-révolutionnaires, qui disposent de l'argent liquide, s'approvisionnent auprès des armuriers et négociants de préférence aux municipalités. Celles-ci n'ont aucun crédit et souvent pas de fonds disponibles ; plus tard elles paieront en assignats.

Le 1er novembre 1790, les administrateurs du Var signalent l'arrivée à Nice de 4.000 fusils achetés à l'étranger pour le compte des émigrés. L'alarme est grande dans la région. Un capitaine marchand, à qui on a offert un « fret très avantageux », a reçu la proposition d'en transporter 6.000 sur les côtes du Languedoc (2). Le directoire des Bouches-du-Rhône prescrit aux municipalités de faire visiter tous les bâtiments marchands qui aborderont sur le littoral ou remonteront le Rhône. La municipalité d'Arles répond que l'embouchure du fleuve sera bien gardée. Quelques jours, après les contre-révolutionnaires de cette ville s'emparent de 1.475 fusils destinés pour la Corse et cela sous prétexte « qu'en raison des troubles qui divisent l'île, il est préférable de garder en France les armes en question (3). »

On s'explique ainsi, en partie, les sacs des châteaux, dans le Midi. La garde nationale irritée favorise, parfois, les mouvements populaires. Elle trouve souvent dans les vieilles demeures seigneuriales un attirail complet de guerre. Partout des razzias s'organisent ; les armes sont recherchées et retirées par la force des mains des particuliers qui les possèdent. Le peuple a oublié les droits seigneuriaux ; il pardonne aux hobereaux ; mais quand il trouve des armes en leur pouvoir il leur voue une haine mortelle.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 134.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District de Tarascon. Liasse 72.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Arles. Liasse 103.

III

A la longue les haines se calmeront peut-être. Mais ce qui est plus grave c'est qu'en face de l'invasion étrangère les volontaires sont sans armes. Souvent celui qui veut partir n'a point de fusil. Découragé il y renonce. Parfois, pour le satisfaire, les municipalités retirent le fusil des mains d'un autre. Celui-ci quitte, aussitôt, le service de la garde nationale et ne reparaît plus. Quand une fois le citoyen-soldat a reçu une arme il est difficile de la lui reprendre et quand il s'en sépare il est aigri. On comprend du reste cette mentalité si l'on veut bien se rappeler qu'avant la Révolution, il lui était défendu, sous des peines extrêmement sévères, de posséder même un fusil de chasse. Le 1er bataillon des Bouches-du-Rhône, levé dans Marseille, fut organisé très rapidement parce que Marseille possédait des fusils. Il n'en fut pas de même des trois autres que le département avait à fournir. Une année entière sera nécessaire pour les habiller et les armer et cependant au mois de septembre 1791, la municipalité d'Aix, à elle seule, a reçu 234 inscriptions. Elle fait connaître au directoire du département que les volontaires sont impatients de partir. Mais ils ne sont ni habillés, ni armés ; il faut attendre.

C'est ici que se révèle l'inertie du pouvoir exécutif. Des décrets successifs enjoignent enfin aux généraux d'ouvrir toutes grandes les portes des arsenaux. Mais que représentent 120.000 fusils quand il s'agit d'armer deux millions de citoyens ? Ce n'est pas en 1791 et en 1792 qu'il aurait, d'ailleurs, fallu prendre cette mesure. C'est en 1790, au moment où les gardes nationales, bien organisées, venaient de prêter le serment conjointement avec les troupes de ligne. Dubois-Crancé avait cependant bien défini le rôle de la garde nationale quand il disait que dans un pays libre tous les citoyens doivent être soldats. Les mêmes bases qui déterminèrent le régime civil auraient dû être employées, au début, pour l'organisation militaire. En donnant plus d'activité aux manufactures nationales, en faisant appel, dans une large mesure, à

la main-d'œuvre civile, on aurait pu doubler, en 18 ou 20 mois, le chiffre des armes en magasin. De cette manière les bataillons de la levée de 1791, plus rapidement organisés, auraient plus tôt rejoint. La méfiance, le découragement, à l'état latent dans l'âme des volontaires, ne se seraient pas manifestés, de si étrange façon, par des paniques invraisemblables.

L'incurie des ministres, de 1789 à 1792, eut des suites incalculables dans l'histoire des guerres de la Révolution. Le retard apporté dans la fabrication des armes ne fut, par la suite, jamais rattrapé. Sans attribuer uniquement nos revers de 1793 à la pénurie des approvisionnements on peut avancer hardiment que ce fut là l'une des causes initiales. Qu'on se pénètre de cette vérité qui résulte des documents de l'époque : les désertions en masse qui se produisirent n'ont point d'autre cause originelle qu'un défaut d'organisation. Il faut à un soldat des habits et des armes. Dans notre prochaine étude sur les bataillons de volontaires nationaux des Bouches-du-Rhône, nous verrons, à Toulon, une compagnie entière de grenadiers refuser de monter la garde en présence de l'ennemi parce qu'elle n'a point d'armes à lui opposer, le cas échéant.

L'habillement, l'équipement, sont, du reste, à l'avenant. L'Assemblée nationale a prescrit un uniforme, sans doute, mais qui va procurer au citoyen-soldat les effets dont il a besoin ? A Marseille, en particulier, où trouver des crédits pour habiller 18.000 hommes ? Quand le soldat possède son arme, il se contente pour rejoindre d'un signe distinctif. Cela peut suffire à la garde nationale ; mais quand le volontaire part pour la frontière, il faut aussi pourvoir à son habillement, aussi bien qu'à sa subsistance. La garde nationale est l'œuvre des municipalités, que les municipalités lui procurent des uniformes, fait connaître le ministre. Les pouvoirs publics passent aussitôt des marchés lorsqu'il y a des fonds ; mais les ressources sont vite épuisées. Finalement, les volontaires sont autorisés à se pourvoir, eux-mêmes, des effets qui leur manquent. On voit alors des compagnies, suivant les quartiers, entièrement pourvues d'uniformes ; d'autres n'en possèdent point. Des jalousies naissent de cet état de choses, des rancunes s'élèvent. Certains officiers habillent leurs hommes et doivent ainsi leur élection à la générosité qui les élève

au pouvoir L'équipement est incomplet, parfois nul. Lors de l'expédition d'Arles, les gardes nationaux de la commune des Baux, faute de gibernes, emportent les cartouches dans les poches de leurs habits. Au moment même de la levée des bataillons de volontaires, le législateur ne vote aucun crédit. « Habillez vos hommes, écrit encore le ministre aux municipalités, les caisses publiques vous rembourseront. » Les communes engagent immédiatement des dépenses. Elles auront d'ailleurs, plus tard, beaucoup de peine à rentrer dans leurs fonds. Trop de fournisseurs sont intéressés. On aurait cru peut-être que la rapidité devait naître de cette diffusion. Il n'en est rien. Les magasins ne sont pas approvisionnés ; les marchands épuisent leurs stocks ; la qualité du drap est généralement mauvaise. Des réclamations s'élèvent de tous côtés. Les municipalités sont harcelées de demandes et quand il s'agit de livrer, les habits manquent faute de bras, d'avances et de moyens. La confusion est générale, le désordre est partout. Les conseils d'administration refusent des livraisons entières de souliers parce que la qualité est défectueuse, le cuir pourri et parfois non tanné.

Les petits fournisseurs intriguent pour obtenir les commandes au détriment des grandes manufactures qui se lamentent. Le ministre lui-même, égaré par de faux rapports, ignore les vraies ressources du pays. Voici un exemple : A Lodève, ville manufacturière par excellence, qui date du temps de Colbert, il existe de grands approvisionnements de toute espèce. Les industriels qui ont prévu et compris la levée de nombreuses troupes ont augmenté considérablement leur personnel qui travaille jour et nuit. Des stocks énormes de drap sont en magasin. Peine inutile ; personne ne s'adresse à eux. On feint même d'ignorer leur existence et le ministre prescrit l'achat de drap à l'étranger !...

Un fabricant, le nommé Salze, écrit alors à toutes les administrations du Midi : «... Comment se fait-il qu'on ne songe pas d'abord à tirer parti des ressources nationales ? Lodève, à elle seule, peut suffire à l'habillement de la plus grande partie de nos troupes (1). » Et cela est vrai. Des commissaires

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 91.

envoyés, peu après, par le directoire des Bouches-du-Rhône, écrivent qu'il y a 25.000 pièces de drap en régie, autant dans les fabriques et que celles-ci sont dans la plus grande activité. Il existe des draps suffisants en un mot « pour habiller la moitié de la République (1). » Faute d'impulsion centrale, de direction unique, les commandes se croisent et s'entrecroisent. Des contestations s'élèvent et augmentent le chaos. L'incurie d'en haut amène l'incertitude et le gâchis. Rien n'est stable, tout est laissé au hasard. Telle est l'œuvre de la Constituante et de l'Assemblée législative, elle-même.

La Convention, par ses mesures énergiques, le Comité de Salut public, par sa puissante intervention, pourront seuls, remédier à ce déplorable état de choses. Il faut dépouiller les documents de l'époque pour se rendre un compte exact du labeur énorme fourni plus tard par les représentants du peuple envoyés aux armées. On ignore trop, généralement, qu'ils ont sauvé la France. Les mesures draconiennes, rendues nécessaires par les circonstances, et que certains esprits, mal éclairés, leur reprochent bien à tort, ont contribué à assurer, en grande partie, le salut de la patrie.

En 1791, le péril n'est pas immédiat. La guerre va être déclarée, il est vrai, mais grâce à la garde nationale, le peuple a confiance en lui-même. Il a foi en l'avenir. Les forces populaires prennent de jour en jour, malgré bien des obstacles, plus de consistance. A Marseille la garde nationale se fortifie de plus en plus. En date du 30 avril 1791, la municipalité proclame que « pour maintenir la liberté et résister à l'oppression, il est nécessaire de cultiver l'art meurtrier de la guerre. » Les fusils ne suffisent plus. « L'exercice du canon, dit-elle, est devenu un saint devoir. » En conséquence, elle dote chaque compagnie d'une pièce de 4 et publie un règlement pour les canonniers où il est dit que « de leur existence dépend essentiellement celle de la force publique (2). »

La municipalité fonde, en outre, pour les canonniers mé-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 153. Rapport de Marillier.

(2) Archives municipales. Série S. Proclamation de la municipalité.

ritants, un prix de tir qui consiste en un sabre d'honneur. Le nom des bons tireurs est inscrit sur un tableau qui est déposé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Comité militaire. Elle prie l'autorité militaire de lui envoyer « des professeurs » pour apprendre la manœuvre des pièces. Quelque temps auparavant elle avait déjà appointé, par bataillon, un moniteur de gymnastique (1).

A la date du 29 juin de la même année, devant certaines défaillances qui se produisent, le remplacement est supprimé. Chaque citoyen, jusqu'à l'âge de 60 ans, sera tenu de faire son service en personne (2). Cette mesure est étendue le lendemain aux bataillons de la banlieue.

IV

Depuis que les troupes réglées ont quitté la ville, le calme a reparu. Le service par suite est diminué ; un demi-bataillon l'assure désormais ; 325 hommes montent la garde tous les jours (3).

La parade a lieu sur la Cannebière ; de là les divers postes gagnent leurs emplacements (4). Les patrouilles fonctionnent régulièrement, parcourent nuit et jour les rues de la ville et la banlieue. Les personnes marchant en armes, à quelque

---

(1) Archives municipales. Série S. Proclamation de la municipalité.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre des délibérations du directoire. Tome II, Page 97.

(3) Archives municipales. Série H, non classée.

(4) Décomposition journalière de l'effectif de service :

1re Compagnie : La maison commune, 25 hommes ; le Palais de Justice, 40 hommes ; le fort Saint-Jean, 7 hommes ;

2e Compagnie : La maison du maire, 20 hommes ; le Cours, 15 hommes ; les Allées, 30 hommes ;

3e Compagnie : Le chef de la garde nationale, 20 hommes ; la Comédie, 20 hommes ; La Construction, 20 hommes ;

4e Compagnie : La porte d'Aix, 25 hommes ; Saint-Lazare, 15 hommes ; le Panier, 15 hommes ; la place de Lenche, 12 hommes ;

5e Compagnie : La porte de Rome, 25 hommes ; le directoire du district, 7 hommes ; la Plaine, 15 hommes ; Sylvabelle, 15 hommes.

Total général : 326.

heure que ce soit, sont amenées immédiatement à l'Hôtel de Ville et traduites devant les tribunaux. Une discipline sévère est établie. Les citoyens qui manquent à leur service ou ne se présentent pas à la parade sont frappés d'une amende au profit des hôpitaux. Après le départ du premier bataillon de volontaires, la classe aisée ou riche, qui ne voulait aller à la frontière à aucun prix, se relâcha considérablement et donna le plus mauvais exemple. L'intervention du district fut énergique. Des commissaires nommés dans chaque section procédèrent d'office à l'inscription des citoyens actifs. Dans un nouvel arrêté, publié quelque temps après, la municipalité fait connaître que chaque citoyen sera prévenu, par billet, à domicile, huit jours à l'avance, de son jour de garde. S'il manque à son service trois fois dans l'année, il sera suspendu de ses droits de citoyen actif, inscrit sur un registre spécial et soumis à la taxe de remplacement (1).

Toutes ces mesures aguerrissent la troupe, autant qu'on peut le demander à des citoyens dont les chefs, à part quelques rares retraités, n'ont jamais appris le métier des armes. Mais ce n'est pas impunément que l'on apprend à des hommes nouveaux le maniement du canon et du fusil. L'instinct guerrier s'est emparé de cette masse armée de 18.000 hommes. L'amour de la patrie enflamme tous les cœurs ; l'enthousiasme est général.

Les troubles intérieurs, les menées contre-révolutionnaires lui ont rendu le tempérament belliqueux. Le citoyen-soldat brûle du désir de consacrer à la défense de ses droits la force qu'il met au service de la Constitution. C'est l'armée nouvelle, en un mot, qui vient de surgir. La municipalité est obligée de fixer à l'avance le chiffre des volontaires pour l'expédition d'Avignon. Tout le monde veut se faire inscrire. On tire au sort cinq noms par compagnie (2). Défense est faite aux citoyens de se joindre aux 500 volontaires prenant part à cette première expédition, toute pacifique d'ailleurs, puisqu'il ne s'agit, en l'espèce, que de protéger nos établissements et

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome V, p. 109.
(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome IV, p. 393.

d'assurer la liberté du vote, dans cette ville qui vient de se donner à la France.

Depuis longtemps Avignon avait manifesté le désir d'être réunie au territoire français. Dès le début de la Révolution cette ville avait pris nettement parti pour le régime nouveau et chassé le vice-légat qui s'était réfugié à Carpentras. Le pays de Vaucluse fut dès lors partagé en deux camps opposés. Le Comtat qui soutenait les intérêts du pape partit en guerre contre Avignon. Les révolutionnaires et les papistes prirent tour à tour le dessus et pendant deux ans ce malheureux pays fut en proie à la plus atroce des guerres civiles.

Au début de 1791 les événements se précipitent. Une armée comtadine, forte de 7.000 hommes et commandée par plus de 50 officiers nobles qui ont quitté les rangs de l'armée française, se trouve concentrée sous les murs de Sarrians. Devant le péril, le fameux Jourdan, secondé, ou plutôt dirigé en sous main par les révolutionnaires Duprat et Rovère, lève à la hâte un corps de 2.000 hommes qui va au-devant de l'armée papiste et contre-révolutionnaire. Le combat s'engage par une vive canonnade du côté de l'armée d'Avignon. Les bandes comtadines qui n'ont point amené de canons sont prises subitement de panique et se débandent ; le plus grand désordre règne dans leurs rangs. Jourdan, à la tête des patriotes, sabre les fuyards, les poursuit vigoureusement l'épée dans les reins et vient mettre le siège devant Carpentras. Là il échoue. Son armée réunie au camp de Monteux est obligée de lever le siège et de rentrer à Avignon.

Pendant que ces opérations militaires s'effectuaient, bien des événements politiques avaient encore une fois changé la face des choses. A la suite de l'arrestation du roi et devant l'établissement prochain de la République, le parti dévoué à la France se scinde en deux. Jourdan, qui croyait rentrer en vainqueur à Avignon, trouve devant lui une municipalité dévouée à l'ancien régime. Son armée est licenciée ; les soldats révolutionnaires regagnent leurs foyers. Un de leurs détachements est exterminé à Caromb, avec une cruauté inouïe, par les partisans du roi et du pape réunis. Les luttes politiques viennent s'ajouter aux haines religieuses. Les révolutionnaires sont proscrits et leurs chefs décrétés de

prise de corps. L'anarchie est à son comble (juin 1791). Quand les médiateurs, envoyés par l'Assemblée nationale, arrivent à Avignon, ils se trouvent en présence de trois partis : les papistes, les royalistes municipaux qui s'en rapprochent peu à peu et les patriotes révolutionnaires (1).

Marseille suivait de très près les événements de Vaucluse. C'est dans ces circonstances qu'elle crut devoir intervenir et envoyer à Avignon un détachement de gardes nationaux demandé par les médiateurs eux-mêmes. Le bataillon marseillais quitta Marseille le 14 juillet, emmenant avec lui deux canons. Il avait pour chef le brave d'Hilaire, major général des légions (2). Un détachement de la garde nationale de Nimes vint renforcer les forces marseillaises. Quelque temps après, les troupes du roi, qui avaient témoigné des sentiments hostiles à la cause du peuple, quittèrent Avignon, à la demande générale des habitants. Le régiment suisse de Sonnambert, les hussards du 5e régiment, ainsi qu'une compagnie d'artilleurs, se rendirent à Orange. A partir du 4 août, la capitale de Vaucluse ne conserva dans ses murs que les gardes nationales des départements voisins.

Ce fut un tort, cette fois, car la garde nationale d'Avignon ne l'était que de nom. Les bandes armées levées au hasard et à la hâte par Jourdan manquaient de cohésion et de discipline. En outre, il y avait des hommes trop portés à satisfaire des rancunes particulières. La municipalité les avait abreuvés d'outrages et de calomnies. Certains révolutionnaires rabaissant leur rôle à l'esprit de parti qui les anime, croient le moment venu d'assouvir leurs vengeances.

Le 10 août, un rassemblement tumultueux se forme sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les citoyens-soldats avignonnais réclament, les armes à la main, l'indemnité de 40 sous par jour qui leur avait été promise lors de l'expédition du Comtat. La municipalité fait appel aux forces disponibles. Les gardes nationales de Marseille et de Nimes accourent aussitôt, se

(1) Lauris. *Avignon révolutionnaire*, page 21.

(2) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome IV, pages 387 à 397. Règlement sur l'ordre et la marche de l'armée marseillaise.

massent autour de la maison commune et forcent les rebelles à envoyer, seulement, une députation. Déjà plusieurs officiers municipaux avaient été menacés de la lanterne. L'attitude énergique des Marseillais en impose aux Avignonnais qui les relâchent. Le calme, grâce à eux, est rétabli (1).

Mais ce calme n'était qu'éphémère. Le médiateur Mulot, au lieu de chercher à pacifier les esprits, irritait les patriotes avignonnais par ses mesures anticonstitutionnelles. Il prit ouvertement parti pour la municipalité et appela à son aide les troupes disséminées dans la région. Le Comtat était alors le refuge des contre-révolutionnaires. Il paraissait évident qu'il entrait dans l'esprit de la Cour de retarder, le plus longtemps possible, la réunion de ce pays à la France. Une fois annexé au royaume, le foyer d'insurrection perdait de sa vigueur première et disparaissait peut-être. L'Assemblée nationale, mal éclairée, était trop tentée de perpétuer, par son inertie, cet état de choses. Avignon, en raison de louches manœuvres des médiateurs, allait subir définitivement, à son tour, le joug des contre-révolutionnaires et des papistes. Un coup de force devenait nécessaire de part ou d'autre.

Il est tenté, le 21 août, avec un plein succès, par les patriotes avignonnais qui pénètrent dans la Mairie et emprisonnent les officiers municipaux, ainsi qu'un grand nombre d'aristocrates. Jourdan, à la tête de 200 hommes, s'empare du Palais des Papes. Mulot est obligé de s'enfuir.

Tous ces événements décident enfin l'Assemblée nationale à réunir définitivement à la France le Comtat et Avignon. Elle décrète, le 14 septembre, que ces Etats feront partie intégrante de l'empire français.

La Cour, néanmoins, retarda l'annexion. Elle fit à plaisir renaître les divisions en provoquant d'autres excès. Elle présenta comme rebelles les patriotes avignonnais. Dans les rapports du pouvoir exécutif, la garde nationale marseillaise fut traitée de la même façon que les brigands avignonnais

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Liasse 94.
Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome IV, pages 421 à 459. Relation de l'affaire d'Avignon. Détail de ce qui s'est passé à l'occasion des troubles. Conduite des Marseillais.

dont elle était chargée de réprimer les exploits. Une simple réclamation d'un aubergiste qui avait à se plaindre d'indélicatesses, provoqua une réprimande sévère et un jugement dénaturé de la part du ministre Delessart (1). Tel était l'aveuglement de l'Assemblée nationale qu'elle confondait dans la même réprobation les forces marseillaises, les patriotes avignonnais et les gens sans aveu du pays de Vaucluse.

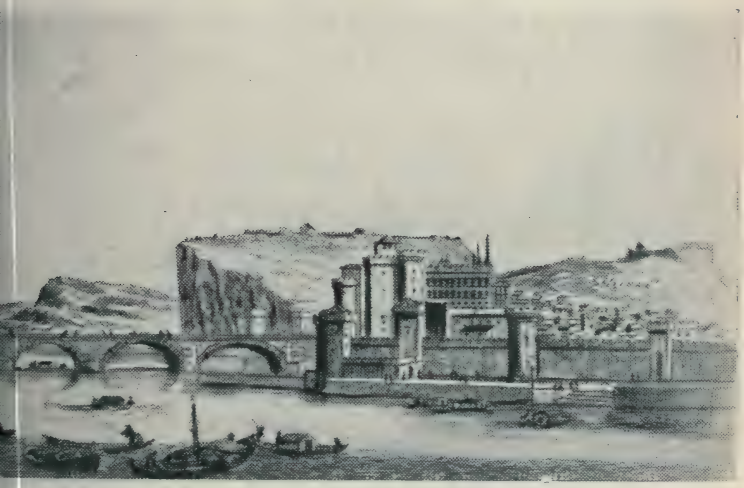

Le Château des Papes à Avignon, en 1790

(Bibliothèque municipale)

Le bataillon marseillais rentra à Marseille au commencement de septembre. Une indemnité de 50 livres fut, par la suite, accordée à chaque volontaire. Au retour de cette expédition la ville connut, par le récit de témoins oculaires, les souffrances des Avignonnais. L'union la plus étroite rapprocha les cœurs des patriotes des deux grandes cités. Marseille et Avignon, ces deux grandes sœurs du Midi, luttèrent de

(1) Archives municipales, série H, non classée. Lettre du district à la municipalité, en date du 9 septembre ; autographe.

concert, à partir de ce jour, contre le parti de la Cour et les attaques des contre-révolutionnaires. Quand la Patrie sera déclarée en danger, l'année suivante, et que Marseille, sur l'invitation du général d'Anselme, lèvera une armée de 6.000 hommes, Avignon lui enverra son contingent. Le bataillon de Vaucluse, commandé par Jourdan, viendra tenir garnison à Marseille, avant son départ pour la frontière (octobre-novembre 1792).

V

Après deux années d'atermoiements, de tergiversations de toutes sortes de la part de la Constituante, la loi, portant organisation définitive de la garde nationale, est enfin votée. L'exemple des gardes nationales bien organisées, de celle de Marseille en particulier, est mis à profit. Bien qu'il soit encore nécessaire d'être citoyen actif, c'est-à-dire âgé de 25 ans et redevable d'une contribution au moins égale au prix de trois journées de travail, il est dit, néanmoins, dans cette loi du 14 octobre 1791, que sans être actifs, les citoyens qui ont servi dans la garde nationale depuis sa première formation pourront rester par délibération des districts. C'était consacrer un principe appliqué depuis longtemps à Marseille.

Une nouvelle organisation est prévue. La garde nationale sera formée par district. Elle ne pourra l'être, dans aucun cas, par commune, si ce n'est dans les villes de 6.000 habitants et au-dessus. Les sections, dans les villes, sont considérées comme cantons et les villes de 50.000 habitants comme districts. Un bataillon sera organisé par canton. Il comportera six à dix compagnies de 53 hommes chacune. Chaque compagnie est divisée en deux pelotons, quatre sections et huit escouades.

La réunion des bataillons d'un même district forme une légion. Il y aura un chef de légion, puis un commandant général des légions dans les villes de plus de 100.000 habitants (1). Le haut commandement sera renouvelé tous les

(1) La population de Marseille, suivant un recensement de 1791, était de 106.000 habitants. (Archives municipales. Série H, non classée.)

trois mois dans les petites villes, tous les ans dans les grandes (1).

Trois décrets publiés les 30 avril, 27 et 28 juillet 1791, sur la réorganisation des bataillons, avaient préparé la loi du 14 octobre. Par arrêté en date du 15, le directoire du département, en vue d'assurer l'exécution des prescriptions antérieures et partant de ce principe que les nouveaux bataillons ne peuvent être refondus au même instant pour ne pas laisser la ville sans force publique, décide qu'il sera d'abord procédé à la réorganisation de six bataillons. Lorsque les six premiers bataillons seront formés, on procèdera à la réorganisation de six autres et ainsi de suite.

Nous avons retrouvé à l'Hôtel de Ville la date de formation de 18 bataillons qui furent successivement mis sur pied, à l'effectif de 10 compagnies, les 23 octobre, 3 et 9 novembre. Les 14 bataillons restants furent réorganisés beaucoup plus tard. Cela tient à diverses causes dont la principale est, surtout, l'inertie d'un grand nombre de citoyens actifs qui cherchaient, par toutes sortes de moyens, à éluder leur inscription sur les registres de la garde nationale. La municipalité, les directoires durent intervenir à plusieurs reprises. On avait déjà commencé, à cette époque, la levée des bataillons de volontaires et, de crainte d'être obligée de partir aux frontières, la classe aisée ou riche se tenait à l'écart plus que jamais (1). Les nobles ont émigré pour soutenir leurs privilèges et la forme du gouvernement ; à Marseille, une partie de la bourgeoisie quitte son pays uniquement pour n'avoir pas à le défendre.

Les pouvoirs publics mirent tout en œuvre pour échauffer le civisme de tous les citoyens indistinctement. A maintes

(1) Marseille ne tiendra aucun compte de cette prescription. Cabrol-Moncoussou ayant donné sa démission le 4 octobre 1791, d'Hilaire Chamvert, major général des légions, prit alors le commandement et le conserva. On le retrouve encore, investi du grade de chef de légions, vers la fin de 1792 et même au commencement de 1793, lors de l'expédition de Sardaigne, à laquelle il contribua.

(2) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil municipal. Tome II, page 277. Série S. Proclamations des 2 décembre 1791, 9 mai 1792. Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département Liasse 198. Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome V, page 129.

reprises ils firent appel au patriotisme des classes aisées. Mais leurs efforts furent vains. Les proclamations de l'époque sont remarquables par la force des expressions et le sentiment élevé qui les dicte. Nous en citerons, au hasard, quelques-unes :

« ... De tous les services que tous les citoyens sont tenus de rendre à la patrie, s'écrie le procureur général syndic de la commune, celui de la garde nationale est, dans les circonstances, le plus essentiel. L'Etat est menacé de toutes parts ; la guerre est déclarée ; les hostilités commencées. Les troupes étrangères entourent les départements voisins. Au milieu de ces ennemis extérieurs, le préjugé des distinctions, le fanatisme des prêtres et le vil intérêt de l'égoïsme lancent parmi nous des émissaires qui s'agitent en tous sens pour éveiller des divisions intestines ;... jamais intérêt plus grand ne commanda l'union de nos forces, et cependant ce sont nos concitoyens les plus aisés qui voient avec indifférence les dangers dont ils sont menacés. Ah ! si le patriotisme ne guide pas eur courage, si les maux de la patrie ne les touchent pas, qu'ils s'éveillent au moins à ceux qui sont particuliers à leurs personnes, à leurs familles, à leurs propriétés ; qu'ils remplissent les dispositions de la loi sur la force publique !... (1).

En prévoyant le remplacement à prix d'argent, la Constituante a porté un rude coup à la vitalité de la garde nationale. Elle a sapé par la base l'édifice qu'elle vient d'établir. Les riches, moyennant finances, sont exempts de tout service. S'ils refusent de monter la garde et de satisfaire aux obligations présentes, à plus forte raison refuseront-ils de se porter aux frontières quand il s'agira de lever de nouveaux bataillons. Lorsqu'ils se voient inscrits sur les registres de la garde nationale et soumis à la taxe de remplacement, ils se font remplacer par des éléments peu recommandables ; double avantage, puisque, en éludant leur devoir, ils désorganisent, par contre-coup, le service de la force publique. Ils envoient, pour monter la garde, des gens sans aveu qui sèment la dis-

(1) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil municipal. Tome III, pages 79, 80, 81 et 82. Série S. Proclamations de la municipalité ; affiches.

corde, répandent l'insubordination et découragent les bons citoyens.

Taine, mal renseigné, fait un crime à la municipalité d'avoir introduit dans la garde nationale des « gens sans propriété ». Ce reproche est immérité. Sans doute la municipalité a admis dans le sein de la garde nationale des ouvriers qui ne paient point d'impositions. Mais ce sont des citoyens domiciliés, d'un civisme éprouvé, qui servent leur pays avec enthousiasme et dont la moralité est connue. C'est précisément la classe que l'auteur vénère qui, au lieu de servir elle-même et de donner ainsi le bon exemple, envoie pour la représenter des ouvriers étrangers qui pullulent sur les quais, des Napolitains, des Espagnols, des vagabonds, en un mot, pour lesquels tout sentiment de nationalité a disparu.

La municipalité prévoit le danger. En ouvrant la séance du 11 mai 1792, le nouveau maire, Mourraille, s'écrie à son tour :

« ... Citoyens, l'ennemi est à nos portes et il menace nos côtes. Une escadre russe et une escadre espagnole doivent paraître incessamment sur nos mers. Un rassemblement considérable de troupes se fait à Nice M. Montesquiou nous demande des forces et celles de ligne ne suffisent pas. De très mauvais citoyens refusent de défendre leurs propres foyers ; il faut les menacer de la prison pour les faire servir en personne ; leur argent ne sert qu'à nous fournir des gens sans aveu, des impotents et des traîtres...

« Citoyens, sortons de notre léthargie ; le moment presse, le péril est urgent. Nous avons des moyens, il faut les employer ou périr... (1). »

Mais bientôt la patrie est déclarée en danger. Les propriétaires suivent dans l'exil les nobles et les prêtres. A son tour, le directoire du département intervient. « ... Nous apprenons, s'écrie t-il, que de grands propriétaires abandonnent leurs propriétés et s'enfuient à l'étranger. Serait-ce la crainte des maux qui nous menacent ? ou bien le projet insensé d'appeler de tout côté la misère et le désespoir ?...

(1) Archives municipales. Registre des délibérations du Conseil général. Tome II, page 367.

« ... Citoyens qui fuyez, où courez-vous ? Restez au milieu de nous. Les lois protectrices veilleront sur vos jours. Rappelez-vous que c'est cette grande masse que vous appelez : peuple, qui a protégé, jusqu'ici, vos vies et vos propriétés. Il n'a cessé, ce bon peuple, de rendre le bien pour le mal... (1). »

Le remplacement, dont la suppression était, depuis de longs mois, décidée en principe, fut abrogé par la municipalité marseillaise (2). Pour donner plus de force à l'arrêté des officiers municipaux, le directoire du département, « considérant que devant le danger de la patrie, chaque citoyen doit payer de sa personne », arrête, le 2 août 1792, que les remplacements et exceptions ne seront admis qu'en ce qui concerne les fonctionnaires publics (3). Une fois de plus, Marseille devance le législateur dans l'exécution des mesures salutaires. On comprend ainsi qu'avec de pareilles administrations, pleines de sève et d'énergie, l'élément populaire fût stimulé pour la grande tâche qui lui restait à accomplir.

Marseille, cette ville généreuse, était toujours à la tête du mouvement révolutionnaire dans le Midi. Sa garde nationale, très disciplinée, rompue aux évolutions militaires, inspirait la terreur aux représentants de l'ancien régime. Partout où l'ordre était troublé, à Aubagne, à Auriol, à Cassis, et plus loin, à Eyguières, à Apt, à Avignon, à la seule apparition des Marseillais, les discordes s'apaisaient, le calme était rétabli. Sur un simple appel des municipalités, la garde nationale marseillaise accourait, en imposait aux factieux et reprenait, docile, la route de Marseille quand la paix était assurée.

A son exemple, les autres villes de Provence organisèrent, à leur tour, une force calquée sur celle de Marseille. Aix, Salon, Tarascon, prirent à l'envi des mesures identiques. Le canton de Martigues, dont la population était surtout composée de marins, resta seul réfractaire et leva péniblement, par la suite, sa garde nationale. Au commencement de 1792, les

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre des délibérations du directoire du département. Tome 12[a], page 189.

(2) Archives municipales. Registre des délibérations du Conseil général. Tome II, page 218.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 177.

listes, adressées au directoire du département, donnent la répartition d'une grande partie des forces départementales. Le district d'Aix a levé 25 bataillons d'une force effective de 14.000 hommes ; celui de Salon, 12 bataillons dont le contingent total atteint près de 5.000 hommes. Le même chiffre se retrouve dans le district de Tarascon. La ville de Marseille, on le sait, compte 32 bataillons et 18.000 hommes ; les forces générales du district se montent à 24.000. La garde nationale du département s'élève, à la fin de l'année, à près de 65.000 citoyens-soldats, le double de l'effectif d'un de nos corps d'armée actuels ! Et la population du département ne dépasse pas, en y comprenant le district d'Apt, 400.000 habitants !

Sans doute, le nombre de citoyens actifs est encore supérieur à ce chiffre, puisqu'il s'élève, en moyenne, à 80.000. Mais la garde nationale représente bien, surtout à Marseille, une force vraiment nationale, indépendante pour plus de moitié du droit de vote. C'est l'élément vital du pays, celui qui donnera sans marchander sa vie à la patrie. Malgré toutes les mesures prises on ne put jamais arriver à incorporer, au-dessus de cette proportion, les citoyens actifs jouissant du droit de vote et ceux-ci, pour une bonne moitié, restèrent par conséquent à l'écart, non seulement des affaires publiques, mais encore du mouvement national qui porta le peuple à lutter contre l'envahisseur.

CHAPITRE II

I. *La population marseillaise prend en haine le régiment suisse d'Ernest. — Son renvoi est demandé. — Attitude équivoque des chefs militaires en général.* — II. *La ville d'Arles reçoit dans son sein des réfugiés politiques. — Elle chasse les citoyens patriotes et s'entoure de moyens de défense. — Premières bagarres (8 et 9 juin 1791). — Impuissance des pouvoirs publics.* — III. *Des commissaires sont envoyés pour essayer de pacifier les esprits. — Résultat négatif de leur mission.* — IV. *La compagnie des Monnaidiers est dissoute par la force (1er septembre 1791). — Le directoire du département ordonne le désarmement de la ville d'Arles (7 septembre 1791). — Mesures prises par les insurgés.* — V. *Attitude équivoque du commandant de la 8e Division militaire. — Il calomnie la ville de Marseille. — La garde nationale marseillaise marche contre les rebelles. — Concentration des troupes à Tarascon (20 septembre 1791.* — VI. *Duplicité du directoire du département. — Double échec de la municipalité marseillaise (fin 1791).*

I

Avant d'aller aux frontières défendre le pays contre l'Europe coalisée, la garde nationale marseillaise a d'abord à le défendre contre lui-même. La ville d'Arles, avec ses 900 prêtres réfractaires et ses réfugiés du camp de Jalès, est un foyer permanent de contre-révolution. Il importe de réduire cette ville rebelle. Les troupes de ligne sont maintenant gagnées à la cause du peuple et ne sauraient y mettre obstacle. Seul, le régiment suisse d'Ernest, venu en France pour servir le monarque, ne peut que rester dévoué au parti de la Cour. Sa présence, à Marseille, constitue un danger qu'il faut écarter. Tant qu'il sera caserné dans l'intérieur de la ville on ne peut réellement songer à réprimer les insurgés d'Arles. Le club de la rue Thubaneau n'essaie même pas de le conquérir. Est-ce que des étrangers qui louent leurs services en dehors de leur patrie peuvent comprendre la liberté et, qui pis est, se déjuger ? Son maintien sur le territoire français est un anachronisme qui doit cesser.

D'ailleurs, le régiment d'Ernest, qui depuis le départ de Vexin, est caserné dans les forts, a donné de lui-même, à maintes reprises, la mesure des sentiments qui l'animent. On

se souvient qu'après l'arrestation de Lieutaud, ce chef de la garde nationale, traître à son pays, une procédure avait été engagée contre lui vers la fin de décembre 1790. On avait découvert, à cette époque, la trame de la conspiration dont il était l'âme, à Marseille. Le parti de la Cour, à qui il servait d'instrument, essaya vainement de lutter pour l'arracher au glaive de la loi. De guerre lasse il se décida à brusquer les événements pour sauver sa tête. Le détachement suisse d'Ernest, qui avait la garde du Palais de Justice, le laissa sortir librement des prisons. Lieutaud, travesti en Suisse, réussit ainsi à s'échapper, entouré et protégé par ceux-là mêmes qui étaient chargés de veiller sur lui (1).

A partir de ce moment, le régiment d'Ernest fut pris en horreur par la population tout entière. La municipalité dut même prendre des mesures pour éviter des collisions entre les soldats et le peuple et elle demanda aussitôt le renvoi du régiment.

Sa tâche était singulièrement facilitée par les événements eux-mêmes. A l'exemple du colonel de Lyonnais, le commandant d'Ernest avait exigé, à plusieurs reprises, la réquisition de la municipalité avant de répondre à celle du directoire du département (2). Les ordres des officiers municipaux étaient, en outre, parfois éludés. Chaque fois que la force armée était nécessaire, il fallait entrer dans des discussions avec l'autorité militaire sur l'opportunité des déplacements. L'hostilité marquée des chefs donnait ainsi plus de force aux réclamations des pouvoirs publics. Tout en le louant des services rendus, les officiers municipaux écrivent, le 29 juin 1791, au maréchal de camp de Boissieu, que la présence, à Marseille, du régiment d'Ernest est devenue inutile. « Un régiment, ici, peut nous être utile et même nécessaire, disent-ils, mais il ne

(1) A l'affaire du 10 août, on retrouve à Paris, Lieutaud, devenu espion du roi. Il était chargé de recruter des ouvriers pour une basse besogne et les payait à raison de 5 francs par jour sur la liste civile. Son amitié pour Mirabeau l'avait perdu.

Barbaroux. Mémoires, page 12.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. — Correspondance du directoire du département. Tome Ier, pages 42, 45 et 56.

doit avoir d'autre mission que celle de remplir nos réquisitions, conformément aux lois (1). »

Après la fuite du roi, les sollicitations de la municipalité devinrent plus pressantes. Le 7 juillet, le directoire du département est prié d'obtenir le départ du régiment suisse et son remplacement « par un régiment français (2). » Le directoire en réfère aussitôt à M. du Muy. Mais comme il est, depuis quelque temps, en mésintelligence ouverte avec la municipalité de Marseille, il est accusé de lenteur. Le 28 août, il répond à une deuxième demande que « c'est toujours avec douleur qu'il se voit gêné pour elle, par les limites que la Constitution a mises en son pouvoir (3). » Néanmoins, il réclame le renvoi du régiment à M. de Coincy, gouverneur de la 8e Division militaire, résidant à Toulon.

Ce général valétudinaire fait aussitôt un plaidoyer en faveur d'Ernest-suisse. Il trouve « outrées » les plaintes de la municipalité de Marseille à l'égard du régiment. Que lui reproche-t-on en somme ? Marseille lui doit, au contraire, « de la reconnaissance ». Sans doute les officiers suisses ont causé du scandale au théâtre et « envoyé promener le sergent de police qui essayait de les ramener au calme ». Mais M. d'Ollivier, leur colonel, les a mis aux arrêts ; « cela devrait suffire ». Pourquoi, alors, menacer de donner à cette affaire les suites juridiques qu'elle exige ? « Cette nouvelle, ajoute-t-il, ne peut-être accueillie de nos maîtres. » Quant au déplacement du régiment, c'est affaire du ministre (4).

En fait, il a raison ; il y a encore des « maîtres » en France et le monarque a traité de « souverain à souverain » avec les cantons suisses. C'est ce que fait remarquer, à son tour, aux officiers municipaux, à la date du 30 août, M. d'Ollivier, lieu-

(1) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil municipal. Tome II, page 142.

(2) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général. Tome II, page 260.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance du directoire du département. Tome II, page 259.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 104. Lettre du lieutenant général de Coincy ; autographe.

tenant-colonel au régiment d'Ernest. « Vous voulez juger, dites-vous, nos officiers. Mais il est un fait certain, incontestable : nos régiments suisses ont en France, entre autres droits, discipline, police, privilèges, celui de leur justice particulière. Le Suisse ne peut être attaqué que devant son juge naturel et traduit devant le tribunal compétent pour être jugé suivant notre loi souveraine qu'on appelle la Caroline. Toute infraction à cette règle me mettrait dans la nécessité d'en référer sur-le-champ à nos cantons, qui prendraient fait et cause en mains... (1). »

La municipalité avait, sans doute, ignoré jusqu'ici, les capitulations des Suisses. Aussi, elle n'insista plus. Elle avait le tort, assurément, de croire qu'il ne devait y avoir, en France, qu'une loi pour tout le monde. De crainte de complications internationales, elle se tut pour l'instant. La population, moins éclairée, jugeait avec son instinct, que dans un pays libre, les troupes mercenaires étrangères sont un luxe inutile. En réalité, on peut être étonné que, deux ans après la Déclaration des droits de l'homme, on ait encore recours, pour assurer l'exécution des lois, à des régiments soumis à des règlements spéciaux et commandés par des princes étrangers qui, par solidarité vis-à-vis du monarque, peuvent être tentés d'obéir à des suggestions perfides. Il existait, il est vrai, des capitulations et comme une espèce de marché conclu. Mais les conditions changent avec les lois et la souveraineté du peuple est le droit des nations. L'objection qui pourrait être faite qu'en licenciant les 12 régiments suisses on réduisait d'autant les forces nationales tombe d'elle-même, puisqu'ils furent renvoyés, l'année suivante, alors que l'infanterie avait perdu par les désertions et faute de recrutement plus de 50.000 hommes.

Marseille n'avait point demandé, précédemment, le renvoi du régiment de Vexin. Mais en raison de l'attitude de ce dernier, la Cour, effrayée par les rapports qu'elle recevait à son sujet, s'était empressée de rappeler, en toute hâte, de

(1) Archives municipales. Série H. non classée. Lettre de M. d'Ollivier ; autographe.

Corse, où il combattait les derniers partisans de Paoli, le régiment suisse d'Ernest qui vint aussitôt à Marseille pour remplacer le régiment patriote. Cette mesure, seule, suffirait à démontrer les tendances spéciales des partisans de l'ancien régime qui, sous couleur d'assurer l'ordre de la rue, opposent au peuple, pour mieux le surexciter, des troupes étrangères qu'une discipline étroite et sévère place mieux dans la main de leurs chefs. Quand la municipalité demande le renvoi de ce régiment, elle agit, de son côté, suivant un plan méthodique tracé d'avance; c'est indiscutable. Les tracasseries journalières entre les pouvoirs publics et les chefs militaires, les incartades des officiers, l'animosité des uns vis-à-vis des autres, reflètent l'état d'esprit qui anime, de part et d'autre, les belligérants. Ce ne sont là, après tout, que des prétextes, Il y a plus ici qu'une question de personnes ou une rivalité mesquine d'intérêts ; la lutte est plus haute. C'est, d'un côté, le peuple souverain qui réclame ses droits et l'accomplissement des réformes ; de l'autre, le parti rétrograde qui lutte d'influence en lui opposant adroitement ses dernières barrières sous le couvert des lois nouvelles elles-mêmes. En cas d'émeute ou de troubles graves qu'il suscitera, le cas échéant, par son attitude et le choix des moyens, le parti de la Cour aura pour lui la légalité suivant la forme. La municipalité de Marseille ne s'y méprend pas, et elle prend acte de quelques troubles sans importance pour en prévenir de plus grands. Aussi ses demandes de renvoi ne peuvent avoir de suites parce que, plus il y aura de troubles, plus le concours des troupes, placées à dessein, sera reconnu nécessaire.

C'est bien là, à cette époque, la manœuvre astucieuse du pouvoir exécutif, qui, il faut bien l'avouer, n'est point dépourvue d'art. Un lien secret, des conventions tacites unissent étroitement à l'organe central, d'où naît l'impulsion occulte, les commandants militaires. Force doit rester à la loi, tel est le grand principe du Code qu'édictent les chefs de l'ancien régime chargés de l'appliquer. Comme si la loi est intangible devant l'évolution des masses, immuable dans son action et tranchante comme un glaive. De par leur essence même, les chefs militaires sont naturellement juges et parties, en face du peuple, lors des troubles dont ils ne comprennent pas

généralement la signification et la véritable portée politique. On comprend ainsi l'horreur instinctive des masses à leur égard quand elles se voient arrêtées dans leur élan par ceux-là mêmes qui sont chargés de les défendre.

En 1791, le roi est encore sur le trône ; l'armée est à ses ordres ; les chefs lui sont dévoués. On parle déjà de modifier le régime politique. Il va de soi que ce ne sera pas sans secousses. On conçoit, dès lors, que la ville de Marseille, ce foyer de patriotisme, à cette époque, confondit dans la même réprobation et les rebelles d'Arles et le régiment d'Ernest. Guidée, animée par une municipalité intelligente et énergique, par un maire intègre et démocrate, elle ne pouvait que marcher dans la voie du progrès. « On se ferait difficilement une idée aujourd'hui, écrit Lourdes dans son *Histoire de la Révolution en Provence*, de l'esprit qui animait les Marseillais avant 1793 ; rien n'égalait leur ardeur pour la liberté, leur courage pour la défendre. Ils se préparaient au combat comme on se prépare pour une fête ; de toutes parts il se formait des phalanges fières et menaçantes comme aux beaux jours de Rome et de Sparte. »

Cet éloge n'est pas outré. A la fin de 1792, Marseille, à elle seule, aura donné à la patrie 5.000 défenseurs (1). C'est là, toutes proportions gardées, un chiffre énorme que l'on n'atteindra nulle part ailleurs, même avec le système de la réquisition. Il ne faut point l'oublier de nos jours.

Dans ce qui va suivre, nous allons assister, à l'intérieur, à un spectacle remarquable, unique : le peuple faisant, pour la première fois, sa police lui-même et déjouant, par contre coup, tout un plan de contre-révolution. On peut ainsi définir l'expédition de la garde nationale marseillaise en marche sur Arles.

(1) A la fin de 1792, Marseille a effectivement levé 5 bataillons de 800 hommes : le 1er des Bouches-du-Rhône, à l'armée du Nord ; les 6e et 7e des Bouches-du-Rhône, les 1er et 2e de la Phalange marseillaise et la compagnie des chasseurs à cheval, Carrière, à l'armée d'Italie ; la compagnie des grenadiers Moniot à l'armée des Pyrénées-Orientales. Elle a fourni, en outre, 300 engagements pour les troupes de ligne. Et nous ne parlons ici ni des bataillons politiques du 10 août et du 21 janvier, ni de ses nombreux corsaires, ni des compagnies de marins. Si la France entière avait donné de la même façon, elle aurait eu sous les armes, avant l'établissement du Comité de Salut public, 1.500.000 hommes !

II

Vers le milieu de 1791, la ville d'Arles est divisée en deux camps irréconciliables. A l'origine, le parti de la Révolution avait eu, comme partout, le dessus. Peu à peu des éléments disparates vinrent renforcer le parti dévoué à la Cour. En 1791, on comptait à Arles plus de 2.000 étrangers, prêtres, nobles, déserteurs, réfugiés politiques. Par contre, les patriotes, menacés dans leurs personnes et dans leurs biens, durent s'exiler, Ce fut là une des premières manifestations des « Chiffonnistes » à l'égard des « Monnaidiers » (1) : chasser de leurs demeures, au besoin par la force, les partisans du nouvel ordre de choses. Une pétition d'un certain nombre de patriotes, adressée au directoire du district, fait connaître, vers le début de 1791, qu' « un grand nombre de familles monnaidières sont déjà parties » et que ne pouvant se résoudre à prendre les armes contre les ennemis de l'intérieur, « ils préfèrent quitter, à leur tour, leur patrie (2). »

Il existe à Arles un grand nombre de couvents que la Révolution a fait fermer ; beaucoup d'églises où le culte est proscrit. Des religieuses non autorisées pratiquent l'enseignement ; des prêtres non assermentés célèbrent le culte divin. La municipalité, d'abord impuissante, les couvre bientôt de son égide ; puis, pour les garantir, elle prend dans ses murs des moyens de défense. Le 6 mai, le commandant de

(1) Ces noms de parti furent tirés, si l'on en croit la chronique, des lieux de réunion, eux-mêmes. Les aristocrates se réunissaient à l'endroit dit : la Chiffonne ; les patriotes dans un local appelé : la Monnaie. Les Chiffonnistes avaient adopté comme signe de ralliement un petit siphon d'argent que les femmes portaient sur leur sein et les hommes à la boutonnière. D'après Barbaroux, dans ses Mémoires, ce siphon, généralement prononcé : chiffon par les paysans, aurait aussi contribué à donner, par extension, leur nom de guerre aux aristocrates. Sur le bord inférieur on pouvait lire, écrits en petits caractères, les mots suivants qui servaient de devise :

« L'honneur chiffon tu soutiendras
Et de ton sang le scelleras. »

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25.

l'artillerie de Marseille, de Montperreau, fait connaître au lieutenant général de Coincy que les Arlésiens se sont emparés de quatre canons qui protègent, à la tour de Bouc, l'embouchure du Rhône. « Il y a tout à craindre, ajoute-t-il, de la part des Barbaresques, qui peuvent impunément porter le trouble à l'intérieur (1). »

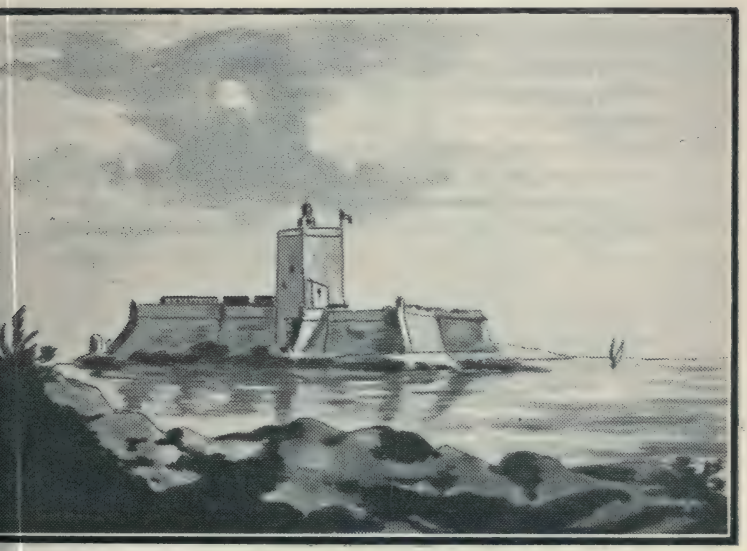

La Tour de Bouc en 1790
(Collection Arbaud)

A son tour, le maréchal de camp de Boissieu annonce la nouvelle au commandant de la 8e Division militaire, le 11 mai. « Vous sentez, dit il, aussi bien que moi, à quoi nous exposent de pareils désordres et je crois que ce crime pourrait se trouver dans le code, comme crime contre la Nation (2). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance du directoire. Tome II, page 39.

(2) Archives municipales. Serie H, non classée. Lettre de M. de Boissieu à la municipalité ; autographe.

Le lieutenant général de Coincy, qui favorise en sous main les révoltés, ne prend aucune mesure. Un patron de barque devient, quelques jours après, avec sa cargaison, la proie des Barbaresques. De Boissieu prévient alors la municipalité de Marseille qui s'empresse d'envoyer des canonniers a la tour de Bouc et à celle de Saint-Louis. Mais que peuvent faire des artilleurs sans canons !...

Jusqu'ici il avait été organisé à Arles, comme dans les autres villes de Provence, à l'exemple de celle de Marseille, une garde nationale dont les compagnies avaient été formées par sections, par quartiers. Cette façon de procéder avait amené la création, à côté de la masse homogène des Chiffonnistes, d'une compagnie entière de Monnaidiers qui portait ombrage aux premiers. Il fut résolu qu'on en poursuivrait la dissolution par des voies soi-disant légales, afin de ne pas indisposer prématurément les pouvoirs publics et pour donner un semblant de justice à une réforme réclamée par l'opinion publique.

Un Comité militaire de 12 membres choisi avec soin fut établi. Il eut pour mission ostensible de rechercher les améliorations à introduire dans l'organisation de la garde nationale. Ses décisions ne se firent pas attendre.

Dans un premier rapport, ce comité décida que la garde nationale serait entièrement refondue et reconstituée sur de nouvelles bases. Le rendez-vous pour la formation de la nouvelle garde était fixé dans l'église des Trinitaires. Là, tous les citoyens qui désiraient en faire partie devaient déposer, dans un sac, un billet portant leur nom. Ecoutons l'article IV : « Il sera tiré du sac, et au hasard, les noms de cinquante gardes nationaux. Les cinquante premiers numéros sortis formeront la première compagnie qui se rendra de suite dans tout autre lieu pour procéder, sans délai, à la nomination des officiers qui devront être choisis dans son sein. Les cinquante numéros suivants formeront la deuxième compagnie qui procèdera de la même façon que la première... (1). »

Il n'est pas besoin d'insister pour être pénétré du but poursuivi par les Chiffonnistes. Les quelques rares Monnaidiers

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25.

qui auraient eu le courage de se présenter, après la dissolution de leur compagnie étaient, d'avance, éparpillés par le sort dans toutes les autres. Ils ne se présentèrent donc point et avant d'être licenciés protestèrent énergiquement. Il y eut

Portrait d'Antonelle, maire d'Arles

(Musée Réattu)

des bagarres dans les journées des 8 et 9 juin. Des menaces de mort furent échangées de part et d'autre ; la surexcitation des esprits atteignit son paroxysme.

A partir de ce jour, les patriotes monnaidiers désarmés, pris à partie isolément, furent maltraités. Les voies de fait devinrent journalières. Les administrations réunies publièrent bien

deux arrêtés successifs pour essayer de calmer les esprits et de dissoudre les assemblées des Chiffonnistes ; mais elles étaient débordées, sinon terrorisées. Que pouvaient d'ailleurs les pouvoirs locaux devant le vœu presque unanime de la population ? Leurs protestations étaient de pure forme. La majorité du Conseil municipal était, en outre, acquise aux rebelles. Le maire patriote, Antonelle, se voit bientôt l'objet de la haine presque universelle. Il est obligé de s'enfuir pour échapper à la mort.

Le 27 juillet, le directoire du district annonce au département que « la disposition des esprits ne saurait être plus alarmante. » Il avoue son impuissance. « Depuis six semaines », écrit-il, c'est le premier pas que nous osons faire de nous-mêmes vers vous (1). » Les patriotes sont guettés, la nuit, au coin des rues et assommés. Des patrouilles font à toute heure des visites domiciliaires. On distribue des cartouches à la garde nationale. La terreur règne dans Arles.

III

Cet état de choses ne peut durer. Le directoire du département s'en rend compte et le 30 juillet il publie un arrêté aux termes duquel il sera pris des informations sur les événements des 8 et 9 juin. Les prêtres non assermentés devront quitter la ville ; les paroisses de Notre-Dame, Saint-Lucien et Saint-Martin, supprimées par la loi, seront fermées.

De plus, en vue d'assurer l'exécution du décret, il nomme deux commissaires pris dans son sein, Pellicot et Verdet, pour se rendre sur les lieux. Un bataillon de ligne de 400 hommes est mis à leur disposition pour que force reste à la loi.

A cette dernière nouvelle l'effroi s'empare des rebelles. Ils ne sont pas encore prêts pour la lutte contre l'ennemi du dehors et ce qui les consterne, ce n'est pas l'arrivée des commissaires, mais la suite qui les accompagne. Une pétition

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25.

Portrait de la Chiffonniste ou Siphonnière

(Collection Arbaud)

couverte par plus de 500 signatures leur est aussitôt adressée. Elle invite « MM. les Commissaires à éloigner les troupes et à ne s'entourer que de cette confiance qui forme le caractère des administrations populaires (1). » Puis, pour donner le change, l'un des contre-révolutionnaires les plus en vue, le sieur Estrangin, écrit que « l'annonce du départ des commissaires a répandu une joie générale. » On les prie de faire connaître le jour de leur arrivée afin qu'on puisse envoyer, au-devant d'eux, une députation.

Les commissaires, très prudents, craignant un piège, se rendent d'abord à Tarascon. De là ils envoient à la municipalité copie de l'arrêté du 30 juillet en la priant de le faire afficher « partout » et de leur rendre compte ensuite de l'état des esprits. « Nous vous préviendrons, ajoutent-ils, du jour de notre arrivée, mais point d'apparat, point d'éclat. »

Le 9 août, le club de Marseille, impatient, rappelle au directoire du département l'exécution de son arrêté. « Les Marseillais, dit-il, sont prêts à marcher au premier signal. » Deux jours après, l'administration du district d'Arles écrit à la municipalité marseillaise que les commissaires « feront bien de ne pas trop s'abandonner au calme des Arlésiens qui ne peut être que feint (2). »

Pellicot et Verdet se décident, enfin, à pénétrer dans la ville rebelle.

Ils arrivent à Arles, le 16 août, précédés par deux administrateurs qui les accompagnent depuis Tarascon. La ville entière les reçoit avec les manifestations de la joie « la plus débordante ». Leur présence, seule, semble avoir ramené le calme ; les esprits paraissent tout disposés à la conciliation. Que peut-on véritablement reprocher aux Arlésiens ? Ce serait leur faire injure et méconnaître leurs sentiments, que de les suspecter de désobéissance aux lois. D'elle-même la garde nationale rend ses cartouches ; les chefs nommés arbitrairement après le 10 juin donnent leur démission. Les fonctionnaires publics qui n'ont pas prêté le serment protestent

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département Liasse 25.

néanmoins de leur absolue soumission ; les trois paroisses supprimées sont fermées sans coup férir. L'ordre règne, en un mot. Le 21 août, les commissaires et les administrations réunies, en présence d'une foule innombrable, procèdent à l'ouverture de la paroisse Sainte-Anne, transférée dans l'église Saint-Trophime, et à l'installation des fonctionnaires ecclésiastiques de ladite paroisse, avec « toute la solennité qu'exige une pareille cérémonie civile et religieuse (1). »

Les commissaires n'avaient évidemment plus rien à faire à Arles. Ils le comprirent et s'en allèrent. Auparavant, ils avaient prié les commandants des troupes qui, suivant le désir des Arlésiens, étaient restés dans les environs, de se retirer. Le détachement de la Marck, cantonné à Tarascon, rentra à Aix. Les municipalités qui avaient été invitées à fournir des contingents de gardes nationales qu'elles tenaient prêtes à tout événement reçurent contre-ordre. La paix semblait rétablie à la satisfaction générale. C'était du moins l'avis des commissaires. Elle devait être de courte durée.

IV

A peine les commissaires ont-ils quitté la ville que les hostilités recommencent entre les deux partis. Les Chiffonnistes ne pouvaient supporter la présence de la compagnie des Monnaidiers et pour l'annihiler dans un guet-apens, peut-être, ils imaginèrent une ruse de guerre qui faillit réussir.

Jusque là une seule compagnie avait été tous les jours de service. L'état-major, jugeant subitement qu'il convenait, la nuit venue, de renforcer tous les postes, décida qu'à partir de 10 heures du soir, il serait fourni un « supplément ». Ce supplément, non soumis à des règles fixes, et pour cause, était infiniment variable et comprenait quelquefois quarante hommes, d'autres fois cent.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25. Rapport des commissaires.

Le tour de garde de la compagnie des Monnaidiers était fixé au 1er septembre. Par mesure de prudence, le capitaine alla trouver, la veille, les officiers municipaux et leur tint le langage suivant : « Je vous observe, Messieurs, qu'il n'est point besoin de supplément pour monter la garde. Ma compagnie, à qui c'est le tour de service demain, peut facilement s'en passer. Si le colonel juge utile d'en envoyer un, malgré mes observations, je vous prie de lui dire que je tiens à connaître d'avance, et le chiffre de ce supplément, et le nom des hommes qui le composeront. »

Le lendemain, à 6 heures du soir, la compagnie des Monnaidiers se présente à la parade. Afin d'éviter tout conflit, les administrations réunies font aussitôt mander le commandant de la garde nationale, M. Clairion, et l'engagent à s'unir à eux en vue d'éviter des troubles. Le colonel ne leur donne aucune satisfaction.

Devant cette attitude, les administrateurs lui demandent de faire connaître, au moins, quelle sera la force de ce supplément. « Il sera, dit M. Clairion, de trois à quatre cents hommes. »

Les autorités font ressortir au commandant de la garde nationale que l'ennemi n'est pas aux portes de la ville et que cette façon de procéder peut amener des rixes sanglantes. Peine inutile. M. Clairion ne veut rien entendre et sort de la salle où avait lieu la réunion, de la façon la plus arrogante, bravant ainsi les pouvoirs publics à front découvert.

Il y avait en garnison à Arles, à ce moment, un détachement de dragons de Penthièvre, commandé par le capitaine Cambau. Cet officier reçoit l'ordre de se rendre au district. Il fait dire qu'il va venir mais ne se dérange nullement. Les administrateurs l'attendent inutilement pendant une heure et demie, puis se séparent. Plus tard on apprit que les dragons de Penthièvre se tenaient prêts à tout événement ; mais c'était pour donner la main aux Chiffonnistes si le choc s'était produit (1).

Vers 9 heures du soir, des bandes armées se dirigent sur l'Hôtel de Ville où se trouve le poste qu'il s'agit de renforcer.

(1) Bibliothèque municipale. *Journal de Provence*, page 85.

Mais, au lieu de trois à quatre cents hommes qui doivent constituer le supplément, c'est toute la garde nationale qui se masse en bataille sur la place ; c'est en entier le parti de la Chiffonne. Un officier municipal, M. Pascal, s'est rendu sur les lieux. Il interpelle le colonel : « Il me semble, lui dit-il, que votre supplément est fort nombreux !

— Il est sans nombre, répond le commandant des forces arlésiennes.

— Il est sans nombre, répètent huit cents poitrines. »

Le Siphon arlésien
Cabinet des Médailles (Bibliothèque municipale)

Un détachement de 200 hommes, précédé par les sieurs Loys, Fassin, Jonquet, Giraudet père et fils, le sabre nu à la main, s'avance sur le corps de garde. A cette vue la sentinelle se retire à la hâte. Les sieurs Fassin et Loys crient : « Aux armes ! » Les Chiffonnistes pénètrent aussitôt dans le corps de garde, désarment la compagnie des Monnaidiers et la chassent de l'Hôtel de Ville. Sur la place elle est couchée en joue par l'autre partie de la garde nationale. Le capitaine rallie son monde et parvient à gagner la place Antonelle où il est poursuivi par les Chiffonnistes. Grâce à son sang-froid, il n'y

a pas de sang versé. A peine des menaces. C'est ainsi que le sieur Loys, le futur maire d'Arles, tint un moment le tranchant de son sabre sur le cou du sieur Raybaud, mais ne lui fit aucun mal. Ce fut une simple bagarre, en somme, que l'attitude calme des patriotes n'envenima pas (1).

L'alarme fut chaude néanmoins. Le lendemain, 2 septembre, les administateurs du district envoient au département un compte rendu des événements. « Nous avons été à la veille d'une guerre civile, ce que nous verrons, peut-être, disent-ils, si vous ne prenez des mesures pour la prévenir... (2). »

Le 7 septembre, le directoire du département ordonne le désarmement de la ville d'Arles. L'arrêté est formel : « Toutes les armes devront être déposées, dans les 24 heures, dans un dépôt public, d'où elles ne pourront être retirées que sur l'ordre de la municipalité et pour le service journalier seulement. » Un gendarme et un fourrier portent à Arles ledit arrêté. Ils reçoivent la mission de rester vingt-quatre heures, pour s'assurer de son exécution. Le 9, ils sont de retour à Aix et rendent compte que la mesure prise est inefficace. Les Monnaidiers, seuls, ont rendu les armes que les Chiffonnistes ne leur ont point enlevées.

C'en est trop à la fin. La ville rebelle met en ébullition tout le département. L'assemblée électorale qui s'occupait alors à Aix des élections des députés à l'Assemblée législative se fait l'écho de ses commettants et réclame l'envoi de troupes contre les insurgés. On apporte coup sur coup de mauvaises nouvelles. Les officiers municipaux et les administrateurs du district ayant voulu faire exécuter l'arrêté du 7 septembre sont, depuis, retenus « en charte privée ». Les Arlésiens viennent de s'emparer d'un train d'artillerie, à destination d'Antibes et Monaco et retenu accidentellement par les sables à l'embouchure du Rhône. Les portes de la ville sont fermées et étroitement surveillées ; personne ne peut entrer ni sortir.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Liasse 25. Lettre et rapport du directoire du district.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25. Lettre du district.

Le directoire n'hésite plus. Le 12 septembre, il envoie une réquisition, en forme, au lieutenant général de Coincy (1). Puis, poussé par l'assemblée électorale, il ordonne la formation d'un camp provisoire de 4.000 gardes nationaux, aux environs de la ville d'Arles, en attendant l'arrivée des troupes de ligne (2).

V

Toutes ces mesures irritent les Chiffonnistes qui se croyaient sûrs de l'impunité. Dès le 8 septembre, il ont déjà réclamé au directoire du département la suppression de son arrêté de la veille. Puis, comme celui-ci ne répond pas, le procureur syndic de la ville rebelle lui fait connaître, le 10, « que la population le rend responsable des malheurs qui arriveront s'il persiste à vouloir le faire exécuter... (3). »

Afin d'intimider les Marseillais, les officiers municipaux écrivent à ceux de Marseille que la ville est tranquille et « qu'on se prépare seulement à repousser l'invasion des brigands (4). » Quand elle apprend que les gardes nationales des environs se mobilisent avec la plus grande rapidité, la ville d'Arles jette complètement le masque et donne le commandement général des forces à un ancien maréchal de camp, le sieur Léautaud. Celui-ci écrit, le 15, au procureur général syndic du département, qu'Arles se défendra à outrance et qu'elle est déterminée à « s'ensevelir dans ses ruines plutôt que de se rendre (5). » C'est la guerre civile, en un mot.

Aussi bien Arles rebelle est encouragée dans son attitude par celle du commandant de la 8e division militaire, lui-même. Le lieutenant général de Coincy, en effet, a reçu, le 12, la

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance du directoire du département. Tome II, page 287.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance du directoire du département. Tome II, page 289. Lettre à M. Delessart et à l'Assemblée nationale.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25.

(4) Archives municipales. Série H, non classée.

(5) Archives municipales. Série H, non classée Lettre du maréchal de camp Léautaud ; autographe.

réquisition du directoire du département. Afin de gagner du temps et de permettre ainsi aux Arlésiens de pourvoir aux moyens de défense, il ne donne signe de vie que le 15. Sa réponse est dilatoire. « Je dois concourir, sans doute, écrit-il, au rétablissement de la tranquillité publique, mais mes moyens sont courts. Tout au plus pourrais-je disposer d'un bataillon de troupes de ligne. D'ailleurs, ajoute-t-il, les honnêtes gens de la ville d'Arles ont déclaré que l'arrêté du directoire est illégal et qu'ils repousseront la force par la force. Ils ont nommé pour chef un officier supérieur en réputation pour la guerre. Je pense, Messieurs, qu'il faut attendre la décision de l'Assemblée nationale et je suis persuadé que nos maîtres approuveront les moyens de pacification que je vous propose (1). »

Le directoire, outré, lui envoie une deuxième réquisition, plus impérative que la première. Cette fois le refus est formel quoique la forme soit sauvegardée. Il n'existe pas de troupes disponibles. « Vous savez, Messieurs, écrit le lieutenant général de Coincy, que les troupes de ligne ne peuvent être réquises qu'à la distance de 12 milles qui font 5 lieues de France. Cet article que je cite, joint aux raisons déduites dans ma précédente lettre, me tranquillise sur la responsabilité dont on me menace, d'accord en cela vraisemblablement avec des personnes trop acharnées contre les honnêtes gens d'Arles, vos compatriotes, dont le sang est trop précieux pour le verser par un acharnement déplacé. C'est ce dont j'ai été informé il y a quelques jours... (2).

Il va de soi que les « maîtres » prendront fait et cause pour le commandant militaire et par suite pour les rebelles eux-mêmes. Ce ne sont point les « honnêtes gens » d'Arles qui sont en insurrection ; c'est plutôt la garde nationale marseillaise et la municipalité qui la dirige. Au mépris des « droits les plus sacrés », les officiers municipaux de Marseille n'ont-ils pas eu l'audace de se présenter à l'arsenal et de faire enlever

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance des trois corps administratifs. Tome LIII 3, page 17.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance des trois corps administratifs. Tome LIII 3, page 18.

les effets et attirails qui convenaient, sans doute, à leurs projets contre Arles, comme bombes, petites bombes et quantité de leviers !.... (1).

En vain la municipalité, épouvantée d'une vengeance si atroce, écrit-elle à la hâte au ministre qu'on n'a rien à lui reprocher et que les bombes sont sa propriété. « Il nous manquait, il est vrai, dit-elle, huit écouvillons ; mais la personne chargée de les garder nous les a remis sur demande. » En vain essaie-t-elle de se disculper auprès du directoire du département, en faisant valoir ses titres de créance pour un matériel qui lui appartient en propre (2). En vain le Conseil général de la commune, indigné de la conduite du lieutenant général de Coincy, qui cherche ainsi à « surprendre des ordres supérieurs » veut le traduire devant les tribunaux (3). Tout est inutile ; la calomnie fera son chemin et le ministre, n'écoutant que le rapport de son agent, blâmera, à la fois, et la municipalité de Marseille et le directoire du département lui-même, coupables tous les deux d'avoir voulu allumer la guerre civile dans le Midi.

Cependant, en dépit de l'inertie du commandant militaire, les préparatifs des gardes nationales se poursuivent avec beaucoup d'activité. De tous côtés, les municipalités font connaître que les volontaires sont impatients de partir. La levée des bataillons est générale dans le département. C'est une vraie croisade qui s'organise ; les communes les plus reculées fournissent leur contingent. A partir du 20 septembre, 400 hommes arrivent journellement à Tarascon, point de concentration des troupes (4).

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de correspondance du directoire. Tome II, page 316.

(2) Archives municipales. Registre de correspondance du Conseil général. Tome II, page 279.

(3) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre au directoire du district.

Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil général. Tome II, pages 280 et 281.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 94. Décomposition de l'effectif par districts : Aix a levé 700 gardes nationaux ; Marseille, 2.014 ; Apt, 504 ; Tarascon, 483 ; Arles, 52 ; Salon, 316 ; Orange, 158. Au total : 4.307.

Marseille est à la tête de l'expédition projetée. C'est de cette ville, en effet, que part l'impulsion guerrière qui anime les masses et enflamme les cœurs des patriotes. Une série de proclamations et d'arrêtés font connaître aux citoyens les dispositions à prendre. Dès le 15 septembre, les bataillons ont été rassemblés ; chacun d'eux devra lever 60 hommes ; ceux de la banlieue 25 seulement. Le bataillon qui revient du Comtat prendra part tout entier à l'expédition.

Un détachement de canonniers, fort de 200 hommes et muni de 24 bouches à feu, accompagnera la colonne.

Dans une première proclamation, la municipalité arrête que dans le cas « où des particuliers seraient assez méchants pour mettre obstacle au départ des soldats-citoyens en les menaçant de les priver de leurs places ou emplois, soit de commis ou d'ouvriers, ou de tous autres postes à salaires, elle ne verrait, dans de pareils actes, qu'un véritable délit contre la patrie. Les auteurs, s'il est possible qu'il en existe, dit-elle, seront notés dans les registres publics à la classe des citoyens suspects et malintentionnés (1). »

Le même jour, 15 septembre, la municipalité fait connaître qu'une solde de 15 sous par jour sera attribuée à chaque volontaire. Mais l'amour du bien public doit être le seul mobile qui doive diriger leurs actes. « Celui-là serait un mauvais citoyen, qui calculerait le prix de ses services, proclament les officiers municipaux. Telle n'a pas été la conduite des gardes nationales du département de la Meuse qui ont fourni, pour marcher aux frontières, un nombre de volontaires bien plus considérable que celui déterminé par les décrets. Telle ne sera pas la conduite des Marseillais ; ils ne peuvent oublier qu'ils sont les descendants des Phocéens (2). »

Un officier municipal, Boulouvard, reçoit la mission d'organiser un train d'artillerie comportant des pièces de gros calibre. Des allèges chargées de canons de 24 et de 36 se rendront à l'embouchure du Rhône pour remonter le fleuve (3).

(1) Archives municipales. Série S. Proclamation de la municipalité.

(2) Archives municipales. Série S. Proclamation de la municipalité.

(3) Archives municipales. Série H, non classée. Ordre de marche des colonnes marseillaises. Rapport.

Le 19 septembre, le commandant de la garde nationale marseillaise annonce à la municipalité que les volontaires se présentent en foule « au-delà de toute demande ». Leur impatience de partir est extrême.

La municipalité d'Avignon, à son tour, envoie au comman-

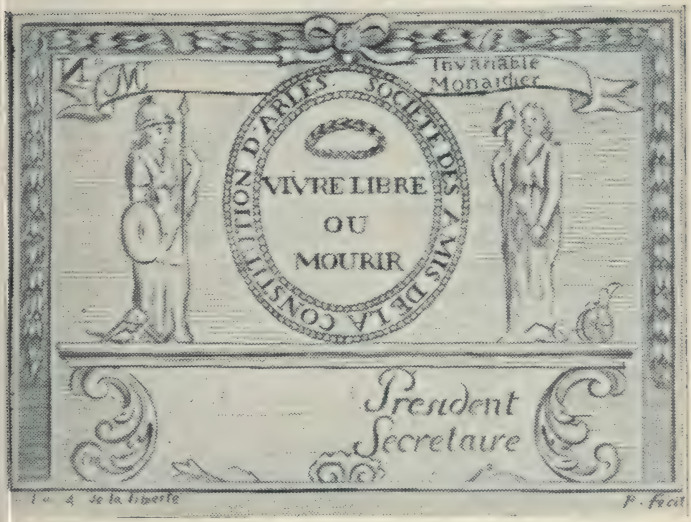

Carte de membre du Club des Monnaidiers

(D'après la planche en cuivre déposée au Muséon Arlaten)

dant une lettre qui est « l'expression du plus pur patriotisme ». Elle promet de faire marcher, de suite, si la demande est agréée, 300 volontaires et 60 canonniers, équipés et armés, pourvus de tout le nécessaire et munis de leur prêt pour huit jours (1). Les officiers municipaux de Marseille déclinent cette offre généreuse qui peut entrainer des complications ; les

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25.

gardes nationales, en effet, ne peuvent se déplacer, d'après les décrets, que dans l'intérieur des départements.

La question de la solde est vite réglée. Par arrêté en date du 18 septembre, le directoire du département charge les municipalités de faire toutes les avances nécessaires. Elles seront remboursées ultérieurement par les caisses publiques (1).

Dès le 20 septembre les colonnes s'ébranlent de toutes parts, à la fois, et se dirigent, par Lambesc et Salon, sur Tarascon. Le 1er bataillon des volontaires nationaux des Bouches-du-Rhône, sous le commandement de Ribotty, est déjà à Salon depuis quelques jours. Le 15 septembre, des soldats, entraînés par leur zèle patriotique, ont arrêté le procureur syndic de la ville d'Arles qui se rendait à Aix, sur la convocation du directoire. Celui-ci blâme aussitôt le district et la municipalité de Salon qui ont approuvé la mesure (2). Ce qui ne l'empêchera point d'être incriminé lui-même, par la suite, et rendu responsable de ce qu'il ne pouvait prévoir.

Cet acte arbitraire dont les détails sont amplifiés et dénaturés vient, à point nommé, accroître l'indisposition du pouvoir exécutif et de l'Assemblée nationale à l'égard des autorités du département. Les officiers municipaux d'Arles, mandés à la barre, profitent de cette circonstance pour éluder la convocation, « attendu que leurs personnes ne paraissent pas être en sûreté (3). » Néanmoins, il se mettent en route le 20 et arrivent à Aix le 21. Là, ils apprennent que le procureur syndic, contrairement à ce qu'on leur avait annoncé, n'est pas encore relâché. Effrayés, ils veulent revenir sur leurs pas. Certains membres de l'Assemblée électorale les exhortent à accomplir leur devoir et à se présenter devant le directoire. Ils hésitent, puis finalement, disparaissent après s'être contentés de déposer, entre les mains de l'Assemblée, un nouveau procès-verbal relatif aux événements (4).

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 124.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome II, page 309.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 25.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département Liasse 25.

VI

On attendait de part et d'autre, avec une vive impatience, les décisions du pouvoir exécutif et de l'Assemblée nationale, au sujet des troubles. Enfin le 27 septembre, le directoire du département reçoit notification du ministre Delessart d'avoir à licencier immédiatement les gardes nationales mobilisées à tort. «... Comment n'avez-vous pas craint, s'écrie le ministre, de causer l'effusion du sang des citoyens et d'allumer dans une ville, que votre arrêté du 7 avait déjà mise en fermentation, le feu de la guerre civile... Ce n'est pas en aigrissant encore les esprits que vous pouviez espérer de les apaiser. Les calmer, recommander l'union entre tous les citoyens, resserrer leurs liens prêts à se briser, tel doit être l'objet constant de votre zèle pour le maintien et le bonheur de la Constitution... (1). »

Paroles sages, évidemment, que le pouvoir exécutif emploie quand il s'agit de couvrir les actes des partisans de l'ancien régime. Par contre, en face des rassemblements populaires, hostiles à la cour, il va bientôt regretter qu'on n'ait pas employé la force pour les dissiper et le général, coupable de n'avoir pas fait usage des armes pour éviter l'effusion de sang, sera destitué avant jugement. Il y a plus. Les mouvements populaires sont spontanés ; c'est là surtout en face de surexcitations passagères qu'il conviendrait d'appliquer de si belles maximes puisque, normalement, le lendemain tout rentre dans l'ordre. Or, à Arles, la rébellion est très caractérisée ; l'état d'esprit, depuis de longs mois, est manifeste. On a à réprimer, en un mot, des insurgés dont l'audace croit, de jour en jour, avec l'impunité.

Dans sa lettre du 27 septembre, le ministre rejette, en grande partie, le tort des mesures qu'il désapprouve sur l'Assemblée électorale, réunie à Aix. Cette Assemblée a fait des pétitions ; elles ne sont pas légales. Elle est rassemblée pour nommer des députés et non pour imposer des lois aux pouvoirs publics.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Correspondance du directoire. Tome III, page 34.

Le directoire, composé en grande partie de monarchistes constitutionnels, s'empresse de saisir l'occasion que lui offre le ministre et se découvre: « ... L'Assemblée électorale, dit-il, s'est emparée de tous les pouvoirs, sous prétexte qu'elle avait le droit d'exercer la souveraineté nationale dans le département... En paraissant céder à ce torrent, nous avons conservé des pouvoirs qu'on était prêt à nous arracher.... L'acceptation de la Constitution, les actes du pouvoir exécutif, le départ des députés à la prochaine législature, tout nous a servi, malgré les idées de républicanisme qui avaient fait tant de progrès dans notre département. Il ne s'est pas désorganisé et l'étincelle sur laquelle nous n'avons pas soufflé le vent de la contradiction s'est éteinte d'elle-même... »

Cette lettre mériterait d'être citée tout entière, car elle résume admirablement l'état politique du département, à la fin de 1791. C'est un véritable monument historique. La scission entre les libéraux constitutionnels et les démocrates apparaît déjà, très nette. Encore une fois, Marseille et le département des Bouches-du-Rhône devançaient la France entière dans l'évolution sociale. La municipalité marseillaise, surtout, est prise à partie, dans cette lettre du directoire. Ecoutons la suite :

« .... L'administration a fait parler le langage de la loi dès qu'elle l'a pu et nous croyons que sa conduite quoique improuvée par l'Assemblée nationale mérite plutôt des éloges qu'une censure. Elle a empêché la guerre civile ; elle a laissé s'évaporer en vaines menaces et en préparatifs trop insuffisants, pour être dangereux, la passion de quelques individus capables de concevoir follement le projet de changer l'ordre établi, mais dépourvus de talents et de moyens dangereux... Nous parviendrons sans peine à dissiper le reste de fièvre qui agite encore quelques contrées de ce département... Nous espérons que notre attitude étant comprise, le roi n'aura pas besoin d'envoyer des commissaires à Arles, comme il y est autorisé par la loi... (1). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Correspondance du directoire. Tome II, page 311.

Depuis quelque temps déjà, le directoire des Bouches-du-Rhône était en complet désaccord avec la municipalité de Marseille. Le pouvoir exécutif ne l'ignorait point et sa sympathie était acquise au premier parce qu'il secondait ses vues, généralement. Le maréchal de camp du Muy, ainsi que le lieutenant général de Coincy, étaient en excellents termes avec la plupart de ses membres. Le district de Marseille ayant porté une appréciation assez vive sur certains actes de M. de Muy fut violemment pris à partie par le directoire du département et forcé de faire des excuses. La décision de cette dernière assemblée quand elle prescrivit le désarmement de la ville d'Arles dut surprendre étrangement les ministres, M. Delessart ne lui avait-il pas écrit, en effet, le 23 août, au sujet des troubles, « que les détails qu'il en avait reçus n'étaient point suffisants pour le mettre en état de rien prévoir de positif sur la conduite qu'il avait à tenir en cette occasion. C'est à vous à juger dans votre prudence, ajoutait-il, des moyens les plus propres à ramener le calme dans cette ville (1). » Le mandat était formel, mais l'émissaire du roi comptait bien que le directoire ne prendrait aucune mesure qui pût effrayer les rebelles. Aussi, le désavoua-t-il complètement, par la suite, sur ses arrêtés des 7 et 12 septembre. Le directoire, confus, s'empressa, alors, nous venons de voir en quels termes, de faire amende honorable. La palinodie de part et d'autre est flagrante.

Dans la séance du 30 septembre, d'André, à la tribune de l'Assemblée nationale, peut enfin annoncer que le calme est complètement rétabli à Arles (2). La municipalité de Marseille vient de subir un double affront. Que pouvait-on attendre des événements si la Constituante était restée en fonctions ? Cette grande assemblée qui, dit-on, s'était déshonorée par son vote au sujet de la révision de la Constitution, n'aurait pas su éviter la guerre civile qui se localisera plus tard en Vendée. La ville d'Arles, encouragée, va continuer son mouvement de révolte qui ira en s'accentuant. D'autres mesures seront néces-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Correspondance du directoire. Tome II, page 395.

(2) *Moniteur*. Compte rendu de la séance du 30 septembre 1791.

saires et l'Assemblée législative, d'accord en cela avec la municipalité de Marseille, saura y mettre un terme. Quant au directoire du département, il sera ballotté par les événements et donnera le plus triste exemple d'incohérence et d'inertie. Il finira ensuite misérablement devant l'émeute populaire qu'il n'aura su prévoir ni empêcher.

CHAPITRE III

I. — Le renvoi du régiment suisse est de nouveau réclamé. — Tumulte au grand théâtre à Marseille (octobre 1791). — Les officiers suisses lancent un cartel au parterre. — II. Sourdes intrigues de l'autorité militaire et du directoire du département. — Ernest-suisse quitte Marseille et se rend à Aix. — III. La ville d'Arles relève la tête. — La municipalité marseillaise dénonce l'attitude équivoque du directoire du département (30 janvier 1792). — IV. Les Marseillais marchent sur Aix, à l'improviste, pour désarmer le régiment d'Ernest (27 et 28 février 1792). — Première journée de l'insurrection. — Attitude héroïque du maréchal de camp Puget de Barbentane. — V. Deuxième journée de l'insurrection. — Ernest-suisse quitte la ville d'Aix et se rend à Berne. — VI. Puget de Barbentane est destitué et passe devant une cour martiale. — Adresses énergiques des autorités et des habitants en sa faveur. — VII. La ville d'Arles se prépare à soutenir un siège en règle. — VIII. L'Assemblée législative la déclare en état de révolte (13 et 19 mars 1792). — Rôle de Barbaroux.

I

Marseille avait échoué dans ses projets contre Arles aussi bien qu'en ce qui avait trait au départ du régiment d'Ernest. Ce n'était que partie remise. Les événements donneront bientôt raison à la perspicacité de la municipalité. Sur de nouvelles instances, le directoire du département demanda encore une fois, pour la forme, le déplacement du régiment suisse. Le commandant de la 8e division militaire écrivit, à ce sujet, le 9 octobre, au président de cette assemblée, une lettre où il épanchait son cœur: « On ne peut, Monsieur, dit-il, être plus surpris que je le suis de la demande que vous me faites de retirer de Marseille le régiment d'Ernest... Vous savez que j'ai fait passer au ministre les plaintes de ces messieurs de Marseille contre ce régiment payé d'ingratitude. J'attends des ordres et jusqu'au moment de les recevoir, j'ai trop de raisons, à moi connues contraires, pour retirer de Marseille ce régiment (1). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 104.

Il était donc bien avéré qu'Ernest-suisse resterait dans cette ville. Il fallait, pour déterminer ce départ, un événement prévu secrètement, peut être, de part et d'autre; chaque parti comptant bien faire rejaillir les torts sur l'adversaire. Il faut rendre cette justice à la municipalité de Marseille qu'elle a fait tout son possible pour éviter un malheur que les circonstances pouvaient amener d'un instant à l'autre. Le lieutenant général de Coincy, en comparant dans son esprit un régiment discipliné à une ville rebelle, ne se serait jamais douté qu'Ernest-suisse allait lui-même provoquer son départ de la façon la plus inattendue.

Une animosité extrême séparait le peuple, à cette époque, de la classe bourgeoise dont la plus grande partie paraissait insensible aux malheurs de la patrie. Les haines de caste se manifestaient à tout propos. Elles prirent bientôt une tournure grave, au grand théâtre, à propos d'un acteur récemment arrivé de Paris. Lors d'une soirée donnée dans les premiers jours d'octobre, le jeu de M. Lainez (c'était le nom de l'acteur) déplait au parterre qui manifeste bruyamment contre lui. Les balcons et les loges prennent parti pour l'artiste. Des injures s'échangent bientôt et le tumulte est à son comble. Puis on en vient aux coups; la mêlée est générale; les femmes y prennent part. Les acteurs, divisés d'opinion, également, se battent à leur tour, sur la scène. La garde nationale arrive fort à propos pour séparer les combattants et faire évacuer la salle. L'incident paraît terminé pour l'instant et n'a pas d'autre suite. Mais tout n'était pas dit.

Le 16 octobre, en effet, la même scène se renouvelle au sujet d'un nouvel acteur, M. Blache. Cette fois, le parterre applaudit, fait venir le directeur et l'invite, devant le vœu général, à signer l'engagement de l'artiste. Quelques officiers suisses, qui étaient dans les loges, témoignent des doutes sur la généralité de ce vœu. Leurs expressions, peu mesurées, mettent hors de lui le parterre qui se lève comme un seul homme et les invective à son tour. Les officiers suisses, perdant toute mesure, descendent alors au parterre et proposent des cartels à droite et à gauche. Les cartels sont acceptés. Une lutte terrible allait s'engager; mais comme l'incartade

des Suisses est isolée, cette fois, des médiateurs s'interposent et font cesser le scandale (1).

Mais la nouvelle du différend avait franchi l'enceinte du théâtre et s'était répandue en ville avec une rapidité effrayante. On voit bientôt arriver sur la place une foule innombrable qui profère des menaces de mort à l'adresse des officiers suisses. Il est certain qu'à leur sortie, ils seront massacrés. La municipalité, prévenue, se transporte en corps sur les lieux et tel est le prestige des mandataires du peuple qu'ils parviennent à calmer la foule, sous promesse que les officiers seront punis. Ceux-ci sont aussitôt transférés à la conciergerie du Palais. Le bruit ayant couru que le régiment se proposait de venir les délivrer, la garde nationale, tout entière, prend les armes. Des canons sont braqués sur la place du Palais et sur toutes les avenues qui y conduisent.

Le lendemain, 17, la municipalité, qui voyait l'effervescence grandir de plus en plus, requiert le commandant de la marine de faire relever les postes du port occupés par les Suisses. Cette mesure était sage, car le peuple, surexcité, aurait provoqué des rixes (2). Puis, les Suisses, une fois rentrés, les officiers municipaux prièrent le lieutenant-colonel, M. d'Ollivier, de consigner immédiatement, dans les forts, jusqu'à nouvel ordre, le régiment placé sous ses ordres. Le commandant de la marine ayant parlé de responsabilité, la municipalité lui répondit qu'elle la prenait, tout entière : « ... Il est glorieux pour elle, dit-elle, de se charger de toute espèce de responsabilité, lorsque, par des mesures dictées par la sagesse, elle rappelle la tranquillité, déjoue les plus funestes complots et fait triompher la cause de la Révolution (3). »

Des députés sont ensuite envoyés à Aix, auprès du directoire du département pour l'informer des troubles survenus et le

(1) Bibliothèque municipale. *Journal de Provence* du 20 octobre 1791. N° XXIII, pages 171 à 174.

(2) Archives municipales. Délibérations du Conseil municipal. Tome II, pages 207 et 208.

(3) Archives municipales. Délibérations du Conseil municipal. Tome II, page 200.

prier de réitérer la demande de renvoi. La municipalité fait connaître qu'elle se décharge, pour l'avenir, de toute responsabilité, si le régiment reste plus longtemps à Marseille. « Quelques officiers, dit-elle, ont excité, par leur conduite, une fermentation dont les suites peuvent être terribles (1). »

Le même jour, le commandant des Suisses, tout en déférant à la réquisition reçue de la part des officiers municipaux, prie ceux-ci de vouloir bien rendre la liberté aux quatre officiers détenus, afin qu'ils soient jugés conformément aux droits et capitulations des Suisses : « Ces officiers, fait connaître le lieutenant-colonel d'Ollivier, ne sont point coupables dans cette malheureuse affaire. Le seul coupable, et qui a occasionné la rixe du Grand-Théâtre, est M. Horf. Il est en prison au donjon. Il y restera, bien fermé, jusqu'à nouvel ordre. Je pense, Messieurs, dit-il, pour terminer, que vous devez déconsigner le régiment sans tarder (2). »

La municipalité ne tint aucun compte de cette requête ; elle fit, au contraire, commencer la procédure suivant la forme ordinaire par le tribunal du district.

II

Cependant, le lieutenant-général de Coincy est informé, à son tour, le 18, de très grand matin, des troubles qui ont agité Marseille. Le lendemain, il répond au directoire du département qu'il va donner des ordres pour faire sortir les Suisses. « Un bataillon, dit-il, partira de Toulon et ira relever le régiment d'Ernest, auquel je suis fort aise de rendre ce service qu'une cabale irréconnaissante lui fait désirer depuis longtemps. J'observe, Messieurs, que le régiment ne se mettra point en marche sans tous ses officiers, d'autant plus que les accusés n'ont aucun tort qui puisse faire sensation (3). »

(1) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil municipal. Tome II, page 209.

(2) Archives municipales. Série H. non classée. Lettre de M. d'Ollivier ; autographe.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 108.

Ainsi, même devant les faits, la partialité subsiste. Il y a, dans cette lettre, comme un regret que la municipalité ne soit point coupable. A la fin de la missive, on sent la menace.

Autre considération Il y a à peine quelques jours, il fallait au lieutenant général de Coincy des ordres supérieurs pour faire quitter la ville au régiment d'Ernest. Les événements, cette fois, le décident à prendre sur lui une telle décision. Les Suisses sont dans leur tort ; on voit la mesure. On peut se demander si le vieux général l'aurait prise pareillement dans le cas de provocations de la part du peuple.

Mais la municipalité est maintenant satisfaite ; le régiment va donc enfin quitter Marseille. Dans la séance du 19 octobre, elle rend justice à M. d'Ollivier pour « la manière franche avec laquelle il a répondu aux réquisitions. » Puis, pour marquer la détente, elle déconsigne le régiment et porte le fait à la connaissance du public au moyen d'une proclamation qui lui fait le plus grand honneur et témoigne des sentiments de modération qui l'animent. « Ce régiment, dit-elle, attend, à son tour, des Marseillais, les égards qui lui sont dus. Tout citoyen, dans les circonstances, se rendrait coupable s'il confondait, avec le corps en général, le tort de quelques individus. On doit aux sujets du régiment suisse les égards que tous les hommes se doivent entre eux (1). »

Le 21, les officiers municipaux décident de renvoyer à leur corps les officiers détenus. Ils louent encore la conduite du régiment « qui s'est conduit avec honneur et loyauté et n'a pas cessé de bien mériter de la Ville par la plus exacte observation de la discipline militaire (2). »

Le lieutenant général de Coincy comptait peut-être, en son for intérieur, que la municipalité ferait des difficultés pour relâcher les officiers. Il fut déçu. Par une coïncidence due au hasard, ou préparée d'avance, il prit une mesure bien désastreuse. Supposant un ordre du roi que, s'il a existé, il avait provoqué, sans doute, il annonça, le 22, au directoire du

(1) Archives municipales. Délibérations du Conseil municipal. Tome II, page 212. Archives municipales. Série S. Proclamation aux habitants.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal de Provence* du 22 octobre 1791. N° XXIX, page 183.

département, le départ du régiment de la Marck, en garnison à Aix. Un bataillon du 91e régiment, ci-devant Barrois, avait déjà quitté Toulon pour se rendre à Marseille. Il reçoit subitement l'ordre d'interrompre sa marche et de rester à Aubagne jusqu'à décision à intervenir. L'ordre du départ du régiment d'Ernest est en même temps suspendu.

« ... Quelque chose qui arrive, écrit alors le lieutenant général de Coincy au directoire du département, je ne laisserai pas un seul jour la ville d'Aix sans troupe (1). » Celui-ci, naturellement, s'empresse de réclamer aussitôt le régiment d'Ernest et sa demande est agréée. Le plan est savamment conçu. Quand il aura reçu son exécution, le directoire pourra écrire au commandant de la 8e divison militaire que « le régiment suisse sait apprécier, mieux que tout autre, les principes de la liberté !.., Il est à l'abri, dit-il, des séductions qu'on a pu employer quelquefois, avec succès, contre la discipline militaire !... (2). »

Qu'on juge ici la mentalité et l'attitude de cet officier général qui dirigea, en partie, on peut le dire, de façon occulte, le mouvement politique de la contrée pendant deux ans. Quand il a éloigné les régiments français, il refuse de se prêter aux réquisitions sous prétexte qu'elles ne sont valables que dans un rayon de cinq lieues. Il n'a qu'un bataillon à envoyer contre Arles rebelle ; ce bataillon, d'ailleurs, ne partira pas. Mais lorsqu'il s'agira d'opposer la force aux Marseillais qu'il a excités par tous les moyens, il ne craindra plus alors l'effusion de sang. 22 bataillons, mobilisés à la hâte dans les départements voisins, recevront l'ordre de départ !...

Dès qu'on eut connaissance, à Marseille, du contre-ordre donné au régiment d'Ernest, l'irritation des esprits fut extrême. Pour éviter tout conflit, la municipalité fit, sur réquisition, consigner la troupe. M. d'Ollivier fait connaître, le 23, que cette consigne rigoureuse ne saurait durer. La modération dont il a donné la preuve, jusqu'ici, semble l'avoir aban-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du Directoire. Tome II, page 561.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire, Tome II, page 148.

donné. « Si un soldat quelconque, écrit-il, est attaqué ou suivi par un attroupement, je ferai marcher aussitôt le monde nécessaire pour le dégager (1). »

Devant cette menace, la municipalité, conciliante, manifeste son regret « de le voir se brouiller avec elle. » M. d'Ollivier revient alors à de meilleurs sentiments. C'est ce qui résulte de sa lettre du 24 : « Je veux bien, dit-il, consigner encore pour aujourd'hui le régiment, mais cela ne se fait qu'au moment et dans des circonstances qui l'exigent impérieusement (2). »

Le régiment suisse est très discipliné ; mais, pour que la discipline soit observée, il faudrait que les officiers donnent l'exemple. Or, la surveillance se relâche. Des soldats sortent par groupes, dans la journée du 25. La municipalité en est prévenue. « La consigne que nous avons donnée est violée, écrit-elle à M. d'Ollivier. Des soldats se promènent dans les rues, armés de sabres de différentes sortes, ce qui prouve qu'ils sont armés à votre insu. Ils paraissent déterminés à se porter à des actes hostiles. Plusieurs ont affecté de se montrer aux abords des postes occupés par la garde nationale. »

Le danger est réel. Cette lettre est à peine expédiée que les officiers municipaux reçoivent communication d'un procès-verbal du capitaine de garde au cours Saint-Louis. Cinquante soldats suisses se trouvent devant le poste. « Ils ont l'air de provoquer la garde nationale (3). »

Cette fois M. d'Ollivier consigne rigoureusement ses hommes. Enfin l'ordre du départ est repris. Le régiment d'Ernest quitte Marseille, le 1er novembre. Il est provisoirement remplacé par le bataillon du Barrois, cantonné à Aubagne.

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre de M. d'Ollivier; autographe.

(2) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre de M. d'Ollivier; autographe.

(3) Archives municipales. Série H, non classée. Rapport du capitaine; autographe.

III

On a pu voir, par ce qui précède, l'attitude réciproque des partis. Les rapports envoyés au ministère par le lieutenant général de Coincy sont entièrement défavorables à la municipalité. Celle-ci est inculpée de sédition, de provocation au meurtre. C'est à peine croyable. Elle est obligée de se défendre et n'y parvient que difficilement, tant est enracinée profondément la calomnie qui a fait son œuvre. Vers la fin de 1791, elle publie un mémoire sur les événements antérieurs, où sont relatés, notamment, les rapports entre les autorités et le régiment d'Ernest. La lettre suivante qui lui est adressée, le 24 décembre, par le maire de Paris, Pétion, peut donner une idée de la prévention injuste dont elle est l'objet :

« Je reçois avec reconnaissance, écrit Pétion aux officiers municipaux, les exemplaires du mémoire que vous avez bien voulu m'envoyer. Je vous prie d'en agréer mes plus sincères remerciements : le patriotisme de Marseille m'est connu et le vôtre est digne de la cité qui vous a donné sa confiance. Vous triompherez, je l'espère, auprès d'une assemblée qui aime la liberté et qui sent vraiment les dangers de l'ascendant que la force armée tend sans cesse à prendre sur les citoyens paisibles. Le peu d'influence que je puis avoir auprès de quelques membres de la législature, je l'emploierai, n'en doutez pas, à rendre à mes frères de Marseille la justice qu'ils sont en droit d'attendre (1). »

La lutte entre la municipalité de Marseille et le directoire du département devenait tous les jours plus vive. La conduite faible et vacillante de ce dernier donnait de l'audace aux contre-révolutionnaires et entretenait les germes d'une guerre civile dans le Midi. Arles, grâce à son appui et à la protection des ministres, était le réceptacle de tous les prêtres réfractaires, de tous les nobles, de tous les anarchistes du

(1) Archives municipales. Série II, non classée. Lettre de Pétion ; autographe.

Midi. Le maire patriote, Antonelle, élu à l'Assemblée législative, fut remplacé par un fanatique enragé, le sieur Loys. A partir de ce ce moment, Arles prit ouvertement parti contre la Révolution. Elle leva des bandes entières de réfugiés politiques, entre autres la fameuse compagnie des Cébets qui avait porté la désolation dans le Gard, en 1790. Les patriotes furent plus que jamais opprimés. Les étrangers qui se risquaient sur le territoire étaient molestés, parfois emprisonnés. Des razzias s'organisaient ; on enlevait les bestianx ; on emportait des vivres. Les récoltes étaient ravagées (1). La terreur, en un mot, régnait aux environs et le greffe de la justice de paix de Beaucaire recevait, tous les jours, de nouvelles plaintes de la part d'une foule de gens (2).

La situation paraissait sans issue. Avignon était alors la proie des fanatiques du Comtat. L'ennemi était sur les frontières de la Savoie ; les bruits d'invasion prenaient de plus en plus consistance. Les émigrés tramaient, à Nice, les complots les plus manifestes. On parlait de trahison. Il appartenait à la municipalité de Marseille, vigilante et ferme, de frapper un grand coup.

Dans la séance du 31 janvier 1792, le maire Mourraille, prenant acte de ce que le directoire du département garde « un silence profond sur tous les événements qui l'environnent », prononce à son adresse un énergique réquisitoire. « Messieurs, dit-il, en s'adressant aux membres du Conseil général de la commune, depuis longtemps le directoire du département cherche à paralyser notre administration municipale. Il agit en despote ; il casse, suivant les caprices, les délibérations les plus sages et les plus urgentes ; il se montre ouvertement l'ennemi de la Constitution pour l'anéantir et la perdre. Il en est venu au point qu'il invoque auprès du ministre de la Guerre le secours du régiment d'Ernest qu'il représente comme le plus ferme soutien de la liberté et comme la seule troupe capable de ramener l'ordre dans Marseille...

Il est temps de mettre un frein à ce désir effréné de nous

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux*. N° 6, page 21. Plainte de la commune des Baux.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

nuire qui se décèle dans chaque opération du département, et pour y parvenir, nous avons fait une adresse à l'Assemblée nationale où nous rapportons et prouvons tous nos griefs contre lui. Nous ne doutons pas, Messieurs, que vous ne donniez votre adhésion à un acte qui est l'unique moyen légal que nous puissions employer pour sauver la patrie... (1). »

Le Conseil général, après avoir entendu la lecture de l'adresse, délibéra unanimement d'y adhérer et de nommer deux députés pour aller la présenter à l'Assemblée législative. Barbaroux et Loys furent chargés de cette mission. Ils parurent à la barre et Loys lut la dénonciation contre la ville d'Arles, à laquelle il joignit une dénonciation contre son propre frère. « Là, dit-il, en parlant de la ville d'Arles, un homme rampant, ami de l'aristocratie, est parvenu à force d'intrigues et de cabales à se faire nommer maire de cette ville, et cet homme est mon frère... (2). »

L'Assemblée législative, émue des troubles qui agitaient Arles et de la division des esprits dans le reste du département, n'allait pas tarder à prendre des mesures pour rétablir la paix dans la région Midi.

Un événement, insignifiant en lui-même, peut donner une idée de la surexcitation des esprits à cette époque. Le 15 février, le sieur Lamanon, capitaine d'un bâtiment marchand arlésien, se présente à l'entrée du port à Marseille. Il a arboré, à la place du pavillon aux trois couleurs, un morceau d'étoffe blanche. Il se voit aussitôt environné d'une foule de barques et de petits bateaux qui l'escortent jusqu'à la consigne. Dès qu'il prend terre la foule se rue sur lui et lui aurait, certes, fait un mauvais parti, sans l'intervention de la garde nationale qui vient fort heureusement à temps le protéger. Amené prison-

(1) Archives municipales. Délibérations du Conseil général. Tome II, page 353.

(2) Barbaroux, dans ses Mémoires, dit en parlant de cette dénonciation de Loys contre son frère : « ... Les uns croyaient que c'était héroïsme ; les autres barbarie. Ce n'était au fond qu'un vrai jeu, car, peu de temps après, Loys, très malade, quitta précipitamment Paris pour aller dans le Midi, où tout fermentait, favoriser l'évasion de ce même frère, qu'il avait accusé. »

sonnier à l'Hôtel de Ville, les officiers municipaux veulent bien se contenter de ses explications et après l'avoir retenu, pour la forme, une nuit entière, ils lui rendent la liberté (1).

IV

Marseille trouvait le pouvoir exécutif trop lent à frapper les coupables. Elle résolut de se faire justice elle-même et de reprendre l'expédition qui avait échoué tout d'abord. Le régiment d'Ernest, qu'on avait placé sur la route, était gênant et pouvait contrarier les vues des patriotes. Ce corps étranger venait de se signaler encore à l'animadversion publique par son attitude. M. d'Ollivier, malade, avait été remplacé par le major de Watteville. Suivant le cérémonial accoutumé, la formule du serment fut prêtée au nom du comte d'Artois, colonel-général des Suisses et Grisons. Le futur Charles X était alors de l'autre côté de la frontière, dans l'armée de Condé.

Le Club des Amis de la Constitution envoie aussitôt une adresse à l'Assemblée législative : « Sans doute, dit-il, nous ne saurions incriminer ces régiments (les Suisses) d'une formule de proclamation autorisée par leur exception et par les capitulations avec les cantons helvétiques. Mais des Français dont le sang bouillonne au seul nom du traître Charles-Philippe pourraient-ils voir avec une coupable indifférence que ce chef de rebelles ait encore le commandement d'une partie de la force publique et qu'en cette qualité il perçoive du trésor national les émoluments affectés à sa charge ? Ce double outrage a suscité en nous une foule de mouvements dont nous essayons de réprimer la violence afin de pouvoir vous présenter une pétition juste, calme et respectueuse. Nous

(1) Cet acte de la part de la municipalité nous révèle, encore une fois, la modération de son attitude. Les officiers municipaux n'ignoraient point, cependant, que le capitaine Lamanon était un ardent contre-révolutionnaire et le peuple avait eu raison de découvrir en lui un ennemi de la chose publique. En 1793, au moment du fédéralisme, on voit le capitaine Lamanon, à Arles, assouvir des rancunes et terroriser, pendant de longs mois, les bateliers du Rhône favorables à la Révolution (Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

sollicitons de votre sagesse un décret pour la prompte organisation des régiments suisses et pour une nouvelle capitulation digne du peuple français... (1). »

Il était de toute évidence que le régiment d'Ernest s'opposerait, au passage, à la marche des Marseillais, ou les prendrait en queue. Il fut décidé qu'il serait désarmé. « La Révolution, écrit Barbaroux dans ses Mémoires, n'offre pas d'entreprise plus hardie. »

Le 25 février, vers 10 heures du soir, on entend tout à coup, à Marseille, la générale battre dans plusieurs quartiers. Des rassemblements d'hommes armés ont lieu sur les places publiques dans le plus profond silence. Les citoyens, qui semblent obéir à une secrète impulsion, se dirigent, en bon ordre, vers la rue des Récollets où se trouve une réserve d'artillerie. Ils s'emparent de six pièces de canon et prennent ensuite la direction de la porte d'Aix, qu'ils franchissent à onze heures et demie du soir, par un temps affreux, sous une pluie battante. Le poste de la garde nationale tente inutilement de s'opposer au passage de cette troupe. Le commandant, stupéfait, demande qu'on lui fasse connaître, au moins, les raisons de cette prise d'armes. On lui répond que ce n'est pas son affaire et qu'il n'a qu'à rester à son poste. Le chef de poste dresse aussitôt un procès-verbal de l'événement et le transmet immédiatement au maire.

Celui-ci, prévenu, d'autre part, par divers rapports qui lui parviennent à tout instant, se rend en hâte à l'Hôtel de Ville. Il convoque, par billet écrit de sa propre main, les officiers municipaux et le procureur de la commune ainsi que le commandant de la garde nationale. Quand la municipalité est réunie, vers une heure du matin, elle se transporte en corps à la porte d'Aix pour essayer de dissoudre les rassemblements.

Mais la troupe armée est déjà loin sur la route. Les officiers municipaux doivent se contenter d'enregistrer les déclarations des chefs de poste. Ils retournent à la maison commune, décident que le Conseil restera en séance jusqu'au

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 146.

rétablissement de l'ordre et s'occupent, sans désemparer, des mesures nécessitées par les circonstances. Le commandant de la garde nationale reçoit mission de s'opposer à toute tentative nouvelle qui pourrait avoir lieu. Tous les postes sont renforcés, des patrouilles sillonnent les rues de la ville. Mais le calme partout est complet (1).

A quatre heures du matin, la municipalité apprend de source sûre que la troupe armée a pris comme objectif la ville d'Aix. Elle ignore encore au juste ses intentions qui sont, à n'en point douter, soit de s'emparer des membres du directoire, soit d'obliger le régiment d'Ernest à quitter la ville.

Deux officiers municipaux, Pourcelly et Pètre, sont alors envoyés au-devant du rassemblement populaire, avec mission de le ramener à Marseille, au nom de la loi. Mais les officiers municipaux arrivent trop tard (2).

Le 26 février, à 9 heures du matin, huit cents Marseillais se présentent à Aix devant la porte du Cours. Le maire, prévenu un moment auparavant de l'arrivée probable de cette troupe, avait déjà pris quelques mesures. Le Conseil municipal était réuni et en séance. Le régiment d'Ernest vient de recevoir l'ordre de rester consigné dans sa caserne, prêt à toute réquisition. Tous les postes sont doublés ; la générale est battue ; la garde nationale convoquée.

Le commandant de la place, le maréchal de camp Puget de Barbentane, mandé en toute hâte, se porte au galop vers la porte au devant de laquelle, croit-il, doivent se trouver les Marseillais. Il arrive juste à temps pour voir défiler leurs canons dans la ville. Le peuple, la garde nationale, elle-même, ont fait cause commune avec la troupe et fraternisent avec elle. Celle-ci, en bon ordre, se met en bataille sur e Cours. Quand le maréchal de camp, Puget de Barbentane, donne l'ordre au major de Watteville de faire franchir la porte, à son tour, au régiment d'Ernest, les Marseillais braquent leurs canons sur le passage du régiment. Leurs intentions sont nettement hostiles ; la situation est critique.

(1) Bibliothèque municipale. *Journal de Provence* du 28 février 1792. N 35, page 403.

(2) Archives municipales. Registre de délibérations du Conseil municipal. Tome III, pages 7, 8 et 9.

Un détachement suisse est allé chercher les drapeaux, chez le colonel. Il se trouve séparé du régiment à son tour. Le maréchal de camp se place devant la tête des insurgés et parlemente : « Je ne sais, dit-il, ce qui vous amène ici ; quant à moi je suis à la réquisition des officiers municipaux ; laissez prendre les drapeaux. » Les Marseillais ouvrent leurs rangs ; les drapeaux passent devant le front de la troupe qui leur rend les honneurs. Des pourparlers s'engagent. L'éloignement du régiment suisse est demandé ; il doit avoir lieu à l'instant même. Le commandant de la place n'a devant lui qu'une solution : disperser par la force ce rassemblement populaire. Le régiment suisse est là, prêt à toute éventualité ; il obéira à la voix de ses chefs.

Mais le maréchal de camp, Puget de Barbentane, a l'âme trop haut placée pour donner le signal d'un carnage inutile et que rien ne justifie. C'est un des rares chefs de l'ancien régime qui ont compris leur véritable devoir et placé, dans leur conscience, la souveraineté du peuple au-dessus des pouvoirs du roi. Les Marseillais paraissent résolus au combat ; leurs canons sont prêts à tirer sur les Suisses. Ils seront peut-être soutenus dans la lutte par la garde nationale aixoise, également hostile ; le peuple, lui, a embrassé avec enthousiasme la cause qui anime les frères de Marseille. D'un côté, c'est le pays, en un mot, qui se soulève pour garantir la défense de ses droits qu'on ne veut point reconnaître ; de l'autre, c'est un régiment étranger, venu en France sous l'ancien régime et à ses ordres. D'ailleurs, le gouverneur militaire est à la disposition des autorités constituées et la loi martiale n'est point proclamée. Sa mission ne pouvait être que ce qu'elle fut véritablement : la pacification des esprits.

Les Marseillais étaient intraitables. La situation paraissait sans issue, lorsqu'une nouvelle réquisition de la municipalité vint mettre un terme momentané à la tension générale des esprits. Le régiment d'Ernest reçut l'ordre de réintégrer son quartier. Il obéit. La petite armée marseillaise, grossie entre temps d'une notable partie de la garde nationale aixoise, se retira de son côté. Les hostilités étaient, pour l'instant, suspendues.

V

Cependant la nouvelle de cette prise d'armes s'était répandue de toutes parts avec la rapidité de la foudre. Le peuple marseillais qu'on accuse, parfois, d'avoir fomenté des émeutes ne faisait que devancer l'opinion générale dans ses revendications légitimes. Le département, tout entier, jusqu'aux communes les plus reculées, partageait entièrement ses vues. Cette constatation est ici de la plus extrême importance. Si Marseille est coupable, toute la Provence l'est avec elle ; on ne saurait l'oublier.

On vit bientôt arriver à Aix les gardes nationales des environs. Le contingent marseillais grossissait à vue d'œil. Vers 4 heures du soir on pouvait évaluer les combattants à près de sept à huit mille hommes. Des députations venaient à tout instant réclamer à l'Hôtel de Ville, auprès des autorités constituées, le départ du régiment d'Ernest. C'est alors que le directoire du département, cet aveugle instrument d'un pouvoir arbitraire, ne tenant aucun compte des manifestations populaires, prit une mesure des plus désastreuses. Sous prétexte d'assurer la liberté de ses délibérations, il requit le maréchal de camp Puget de Barbentane de faire avancer deux cents hommes du régiment d'Ernest.

Le gouverneur militaire, qui assistait aux séances, représenta vainement au directoire que cette façon de procéder, en contradiction formelle avec les ordres de la municipalité, pouvait amener les plus grands malheurs. Rien n'y fit. Bien mieux, à peine cette réquisition recevait-elle son exécution que le directoire l'aggrava en exigeant l'envoi d'un bataillon tout entier. Respectueux, avant tout, des décisions de la première assemblée du département, et quoique à contre-cœur, le gouverneur de la place, qui se trouvait alors au quartier, fit ce que son honneur militaire lui commandait. Il se mit lui-même, et à pied, en tête de la force armée, après s'être assuré des points de communication tout le long du parcours. Il était 5 heures du soir.

Le bataillon suisse avançait péniblement. Les rues étaient remplies d'une foule d'étrangers qui barraient toutes les issues. Quand on apprit que la marche du bataillon était ordonnée par le directoire du département, les esprits, déjà échauffés, menacèrent ouvertement les Suisses. Des coups de feu se firent entendre. Les habitants d'Aix, effrayés, conjuraient le commandant de la place de ne plus avancer. Mais l'ordre du directoire était positif. La panique s'empara d'une partie de la population ; de toutes parts des gens s'enfuyaient à l'approche du bataillon en poussant des cris de terreur. Les gardes nationales faisaient des préparatifs de défense. Des canons étaient, à la hâte, mis en batterie, sur la place de l'Hôtel de Ville. Le cercle se resserrait de plus en plus autour des Suisses, le choc paraissait inévitable.

En présence d'une telle situation, la municipalité, pénétrée du danger et s'inspirant uniquement des circonstances, sortit tout entière en écharpe et se présenta au-devant du bataillon en lui ordonnant d'arrêter sa marche. Le commandant de la place répondit qu'il devait exécuter la réquisition de l'autorité supérieure. Le corps municipal réitéra ses injonctions en alléguant qu'il était seul chargé de la police de la cité. Puget de Barbentane, cédant à la fin, fit faire halte au bataillon. Il envoya de suite un aide de camp auprès du directoire pour lui faire connaître les dispositions de la foule et en obtenir, au besoin, de nouvelles instructions. Cet officier revint peu après, apportant la nouvelle que le directoire n'existait plus ; tous ses membres s'étaient enfuis lâchement dans toutes les directions.

Le gouverneur militaire, déférant alors à la réquisition des officiers municipaux, les pria de se mettre en tête de la colonne. Celle-ci fit demi-tour et rentra au quartier. Il était temps. Les corps de garde de la place avaient déjà été désarmés par la foule ; l'un d'eux se présentait en cet état à ce moment.

Telle est la première journée de l'insurrection. Chacun garde ses positions. Dans la soirée du 26, le commandant de la place envoie un exprès, au lieutenant général de Coincy, pour le prier de lui donner des ordres en vue du départ du régiment.

La nuit du 26 au 27 se passe, néanmoins, sans encombre. Mais à la pointe du jour, le 27, on entend, tout à coup, battre la générale. Des rassemblements nombreux viennent entourer la caserne. Bientôt des canons sont mis en batterie en face des murailles et sur le seul passage que peut suivre le régiment s'il veut sortir. Les Suisses sont maintenant assiégés. Un des chefs de la troupe s'avance au devant du commandant militaire et le somme de faire partir le régiment sans armes. Cette condition paraît inacceptable au maréchal de camp Puget de Barbentane, aussi bien qu'au major de Watteville. On parlemente encore une fois.

Les insurgés perdent patience et tirent un coup de canon qui abat un pan de muraille. Le temps presse. Une députation de sous-officiers, envoyée par le commandant des Suisses est désarmée et retenue prisonnière. Il faut céder ou faire usage des armes. Le commandant de la place fait connaître au major de Watteville que si le régiment veut sortir il se mettra à sa tête. Il fait ressortir, néanmoins, que ce serait folie de vouloir tenter de percer le cercle qui les entoure. Les Suisses n'ont que leurs fusils ; le régiment compte à peine 900 hommes. Il a maintenant en face de lui 10 à 12.000 hommes avec du canon.

Le major de Watteville rassemble un conseil de guerre et dit alors à ses officiers : « ... Allez dire aux compagnies qu'ayant éprouvé dans d'autres circonstances leur attachement en moi, j'espère tout de leur docilité... Qu'elles se tiennent prêtes à exécuter ce que je vais leur commander... J'aurais désiré, comme vous, périr à la tête de ce brave régiment ; mais comme chef et maître de son sort j'en suis responsable vis-à-vis du canton de Berne et ne puis vouloir faire périr, sans utilité, 900 de ses sujets... Le régiment est en France pour aider les soldats dans la guerre étrangère et non pour détruire des citoyens français. Ils nous demandent nos armes ; je vous ordonne donc, sous ma responsabilité, de les déposer quand le moment sera venu. Je réponds de tout vis-à-vis du canton de Berne... »

Cette résolution, une fois prise, il ne restait plus qu'à l'exécuter. Les soldats suisses donnèrent, en cette occasion, un rare exemple de dévouement et de discipline. Le geste de

rendre les armes sans combat dut être pénible pour ces soldats de carrière qui auraient voulu décider autrement du sort de la lutte. Les armes furent déposées. Immédiatement après, précédé et suivi par des détachements de gardes nationales, le régiment, muni de son équipement seulement, quitta la ville sans esprit de retour et se rendit à Toulon. Là, on lui remit des fusils. Quelque temps après, Ernest-suisse regagna sa patrie entouré de l'estime même de ceux qui l'avaient le plus combattu (1).

VI

Les Marseillais revinrent à Marseille couverts de gloire. Cet événement eut un retentissement énorme à l'époque. La Cour donna tous pouvoirs au lieutenant général de Coincy.

---

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 6 mars 1792, n° 1, pages 1 à 5.

Archives municipales. Délibérations du Conseil municipal. Tome III. Séances des 26, 27 et 28 février.

Archives des Bouches-du-Rhône. Délibérations de l'Assemble administrative du département. Tome LIII 6, pages 83 et suivantes.

Mémoires du maréchal de camp Puget de Barbentane.

Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome II, pages 506 et suivantes.

Rapport adressé au roi par le canton de Berne (communiqué par le commandant de Cazenove). Archives de Berne.

Cette dernière relation que nous avons pu lire en entier, grâce au commandant de Cazenove qui a pu se la procurer en Suisse, diffère sensiblement, sur certains points, de la version que nous donnons ici. L'attitude du maréchal de camp Puget de Barbentane, notamment, est vivement critiquée. Il est probable, que par la suite, le major de Watteville, ce prince étranger au service du roi de France, aura voulu, en gentilhomme, sauver les apparences. Ce document, venant de Suisse, a servi de base à la légende qui s'était établie jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, les documents que nous citons plus haut concordent de façon absolue et démontrent, jusqu'à l'évidence, que l'ordre ferme du désarmement, quoi qu'on en ait dit, ne fut jamais donné par le marquis de Barbentane. Au contraire, cet officier général, ainsi que nous le faisons remarquer dans notre étude, dit au major de Watteville qu'il prendrait lui-même la tête du régiment s'il voulait faire usage des armes. Ce point très important ne doit pas même être discuté, puisque dans son rapport le major de Watteville relate la décision prise par lui en des termes, d'ailleurs, qui lui font le plus grand honneur et témoignent d'une compréhension bien nette des circonstances et de l'état d'esprit de l'époque.

Mais celui-ci avait déjà pris les devants et mobilisé de sa propre initiative les 22 bataillons dont nous avons parlé. C'en était fait des Marseillais s'ils avaient songé à donner suite, après le désarmement du régiment suisse, à leurs projets contre Arles. Heureusement pour eux qu'ils eurent le bon esprit de regagner leurs foyers.

Il fallait cependant au pouvoir exécutif un bouc émissaire. Puget de Barbentane, cet éminent patriote, était tout désigné. Par lettre en date du 6 mars, le ministre de la guerre, Louis de Narbonne, le suspendit de ses fonctions en attendant le jugement d'une cour martiale qui devait juger sur son sort : « Le roi, dit-il, qui connaît bien la responsabilité de ses ministres, doit garantir à la Nation toutes les démarches du gouvernement. Il entend que cette responsabilité pèse de grade en grade sur tous les agents de son pouvoir et qu'ils soient également atteints par elle et pour les fautes qu'ils auraient pu commettre et pour celles qu'ils auraient dû prévenir... (1). »

Ainsi la Cour punissait Puget de Barbentane, au nom de la Nation, parce qu'il n'avait pas répandu le sang des patriotes comme l'avait fait de Bouillé à Nancy !... C'était le comble de l'impudence et la Nation qu'elle avait mise en cause le lui fit bien sentir. Toutes les autorités constituées, les municipalités d'Aix et de Marseille, le directoire du département lui-même, revenu de sa frayeur, plaidèrent chaleureusement sa cause. « Nos administrés, s'écrie ce dernier qui, pour une fois semble bien inspiré, se demandent avec étonnement quel est son crime... Comme chef militaire, M. Barbentane a obéi aux réquisitions des corps administratifs... Comme citoyen il a empêché le sang de couler. Il a sauvé la ville d'Aix d'une ruine inévitable ; il a étouffé les germes d'une guerre civile prête à se déclarer dans les départements du Midi... (2). »

---

(1) Archives municipales, série H, non classée.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Séance du directoire du département. Tome 11e, page 107.

Le lecteur a pu se pénétrer, comme nous, du rôle joué par le directoire du département dans l'affaire du régiment d'Ernest. Son attitude à l'égard du marquis de Barbentane est digne de remarque. Et puisqu'il le loue c'est qu'il le mérite. L'opinion de cet organe administratif, étant donnés son attitude

Des adresses énergiques, parfois violentes, sont adressées au roi et à l'Assemblée législative par des milliers de citoyens actifs du département. Les habitants d'Aix écrivent qu'ils « bénissent la sagesse de ce commandant et lui doivent un monument de son estime et de sa reconnaissance... (1). »

Mais l'adresse la plus remarquable par la force des expressions fut assurément celle du Club de Marseille. Elle fut rédigée par Ricord, en termes violents et adressée au roi en ces termes :

« Tu souffres qu'un impudent ministre punisse Puget-Barbentane, commandant des troupes de ligne, à Aix, et cela parce qu'il est Jacobin ! tandis que la présence du cousin de Bouillé, cet assassin en second, souille ton château et que tu concertes avec lui les moyens les plus propres pour faire renaître le despotisme !...

Barbentane est notre frère. Sans analyser sa conduite, il nous suffit de te dire qu'il a épargné le sang des patriotes, et quand tu le mandes à la cour martiale, nous lui décernons la couronne civique. Il nous suffit de te dire que nous le voulons au milieu de nous et si tu persistes dans ton injustice tes barbares satellites viendront l'arracher d'entre les Marseillais bien résolus à leur faire payer chèrement leur témérité. Tu seras peut-être étonné de notre langage ; tu ne le serais point si tu étais convaincu que le peuple est souverain et toi seul... sujet...

Purge notre département de ton agent Coincy. Nous le connaissons ; il ne peut plus te servir ici et si tu t'obstines à te montrer l'ennemi du peuple il te sera plus utile aux Tuileries. Mets à son poste un citoyen digne de la confiance publique. Puget Barbentane a fixé les vœux des Marseillais et des patriotes de ce département... (2). »

---

antérieure et les événements qui suivirent, suffirait seule, croyons-nous, à définir le rôle véritable de cet officier général de l'ancien régime. Que de légendes tomberaient ainsi d'elles-mêmes, pour le plus grand bien de l'histoire, si l'on voulait se donner la peine d'utiliser les archives de la province !

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 147.

(2) Bibliothèque municipale. — *Journal des Départements méridionaux* du 24 mars 1792. N° 9, page 35.

Chose remarquable et bien faite pour attirer l'attention dans cette période troublée, si fertile en événements, cette adresse pleine de fiel et de haine vit son entier accomplissement. Un nouveau ministre de la guerre, de Grave, rendit pleinement justice au général-citoyen et le roi le replaça dans son commandement. Chargé peu à près d'une mission de pacification dans le Comtat, Puget de Barbentane fut nommé lieutenant général à son retour, et prit en cette qualité la place de M. de Coincy, dans le commandement de la 8e Division militaire (1).

VII

Quand on apprit à Arles le désarmement du régiment suisse d'Ernest, l'exaltation des esprits fut extrême. Un vent de fureur et de véritable folie souffla par la ville. Les Chiffonnistes, se figurant voir déjà les Marseillais à leurs portes, prirent de grandes mesures de défense. La municipalité avait maintenant à sa tête, Loys, cet homme exalté et néfaste, et celui-ci exerça alors une véritable dictature. Les canaux furent détournés de leur cours et la campagne inondée; le pont de Trinquetaille coupé (2). Arles, s'isolant complètement du reste du département, ferma ses portes et supprima tous moyens de communication avec l'extérieur.

(1) Paul-François-Hilarion-Bienvenu de Puget, marquis de Barbentane, dut à l'ardeur de ses opinions un avancement rapide sous la Révolution. Le 1er mai 1789, il avait, comme colonel au régiment d'Aunis, fait prendre, le premier, la cocarde tricolore à ses soldats. Elu peu après député-suppléant à l'Assemblée Nationale. Promu maréchal de camp en 1790. Sa conduite remarquable, dans la journée du 27 février, lui valut par la suite le grade de lieutenant général. Remplaça en cette qualité le lieutenant-général de Coincy dans le commandement de la 8e Division militaire. Commanda un moment l'armée des Pyrénées-Orientales. Revint bientôt à Marseille où il fut affecté à l'armée d'Italie (armée des côtes de la Méditerranée, réserve de l'intérieur). Destitué par le Comité de Salut public comme ci-devant noble et emprisonné. Echappa au supplice grâce au 9 thermidor. Napoléon qui n'aimait pas plus les jacobins exaltés que les nobles favorables à la cause de la Révolution, le laissa plus tard complètement à l'écart. Vécut quelque temps à Paris, dans l'oubli. Se retira à Barbentane dans son lieu d'origine où il publia ses Mémoires. Mort en 1832.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 24 avril 1792. N° 22, page 90.

Les remparts sont ensuite restaurés à la hâte ; des batteries viennent renforcer les ouvrages naturels de défense. On confectionne des gargousses ; on prépare des projectiles. L'Hôtel de Ville et l'ancien évêché sont transformés en arsenaux. Arles se prépare à soutenir vigoureusement un siège en règle.

Quelque temps auparavant, sous l'œil bienveillant des commissaires du roi, envoyés sur les lieux au commencement de l'hiver, la municipalité avait essayé d'enrôler des gens sans aveu, sans foi ni loi, de cette espèce qui pullule lors des grands troubles dans les villes. Des émissaires stipendiés parcouraient toute la région du Midi pour recruter cet élément au nom du roi. Le 30 janvier, le procureur général syndic du département du Gard avait dénoncé le péril et offert des preuves, par écrit, d'engagements « pour le régiment de la Chiffonnière (1). »

Puis, comme ce moyen de compléter la force armée ne paraît point suffisant, la municipalité requiert, le 1er mars, le maréchal de camp de Folney, en garnison à Avignon, d'envoyer deux escadrons de dragons. Le directoire du département, dès qu'il est prévenu, invite ce commandant à faire rétrograder la troupe déjà partie (2). Mais les chefs militaires de la Provence sont dévoués aux rebelles et secondent en secret leurs opérations.

La municipalité d'Arles, mandée à la barre du directoire pour se justifier, répond qu'elle ne reconnaît plus cette assemblée. « Pouvions-nous, écrit-elle, en faisant allusion à ce qui s'était passé dans la journée du 26 février, invoquer une autorité supérieure dispersée par des rebelles (3) ? » C'est en vain que les commissaires civils, députés par le roi à Avignon, cherchent, à leur tour, à s'interposer, et à user de l'autorité que leurs pouvoirs leur confèrent. Le maréchal de camp de Folney, n'écoutant que ses passions, ou obéissant,

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26. — « Les recruteurs, écrit le procureur général syndic du Gard, étaient accompagnés d'un tambour qui criait sur son passage : Vive le Roi, m... à la Nation. »

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, page 260.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

peut-être, à des suggestions perfides, ne tient aucun compte des réclamations des pouvoirs publics. Ses dragons viennent tenir garnison à Tarascon, où le district, animé d'une bienveillance coupable, leur a déjà préparé, à l'avance, le logement et des vivres.

Le Directoire du département écrit alors au lieutenant général de Coincy et rend compte de l'événement à l'Assemblée législative (1). C'est tout ce que peut faire cette assemblée dépopularisée et sans force. Son autorité est partout méconnue ; personne ne lui obéit. Triste exemple d'un pouvoir qui ne s'appuie point sur l'élément populaire qu'il représente.

Il reste encore dans la ville d'Arles quelques éléments actifs du parti des Monnaidiers. Jusqu'ici ils ont été seulement maltraités. Maintenant, ils sont emprisonnés et retenus comme otages (2). Quand les Marseillais apparaîtront, ils couvriront en tête les rangs des rebelles. Ceux qui peuvent s'enfuir à temps se réfugient dans les villes voisines. Le 6 mars, le directoire du Gard fait connaître aux officiers municipaux de Marseille que les communes du département ont donné asile à un grand nombre de ces infortunés. « Ceux qui à Arles se sentent coupables, écrit-il, ne sont que trop disposés à des actes d'un féroce désespoir (3). » Les officiers municipaux recueillent, en mains endroits, les dépositions des malheureux patriotes arlésiens. Ils adressent au département des Bouches-du-Rhône les plaintes de cent familles qui ont dû s'exiler (4).

Il y a, en arrière de la tour de Bouc, désarmée, un poste important, celui de la tour de Saint-Louis. Le 8 mars, il est désarmé à son tour. Le capitaine qui commande la redoute, à la tête de quelques invalides, est désespéré et signe la pièce de décharge du matériel, « contraint et forcé ». Il

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, pages 259, 261, 264.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux*, pages 9, 25, 35 et 40.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

demande aussitôt des renforts et et des moyens de défense, ne pouvant, dit-il, « faire la guerre à ses frais ». Désormais, l'embouchure du Rhône n'est plus gardée. Par un coup de main audacieux, l'ennemi peut, sans encombre, pénétrer à

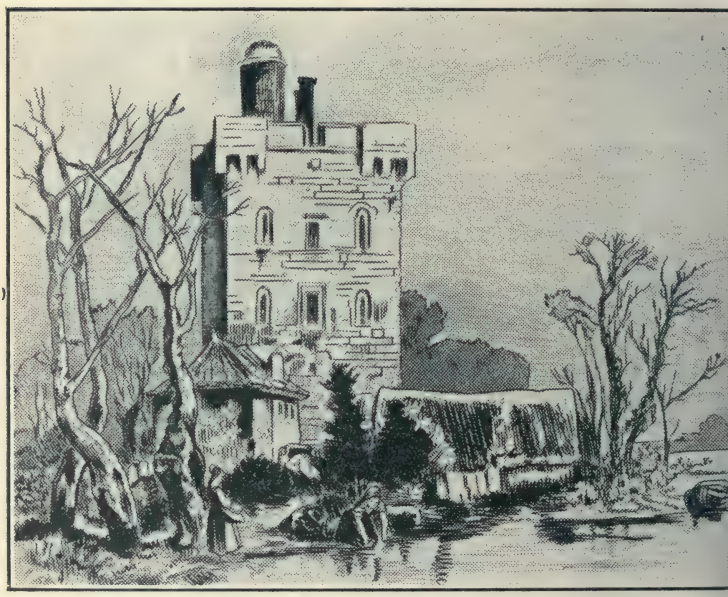

La Tour de Saint-Louis en 1790

(Collection du Muséon Arlaten)

l'intérieur. Sur l'autre bras du Rhône, Aigues-Mortes, acquise aux rebelles, n'opposera aucune résistance (1).

Le directoire du département tente un dernier effort. Deux commissaires, Villiard et Borrély, reçoivent la mission de se

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 114.

transporter à Tarascon, puis à Arles, en vue de se concerter avec deux membres du district et avec la municipalité de cette ville pour essayer de pacifier les esprits. Tout en rendant compte de cette mesure, le directoire ne se fait plus d'illusion et avoue naïvement son impuissance. « L'indignation contre Arles, dit-il, est à son comble ; mais la nullité de nos moyens ajoute à nos embarras. »

Les commissaires se sont déplacés inutilement. Ils écrivent de Tarascon, le 14 mars, que leur mission n'a pas réussi, n'ayant pu prendre contact, ni avec la municipalité d'Arles, ni avec le directoire du district qui « se dérobent et se récusent (1). » Arles est en complète insurrection. Elle ne reconnaît plus aucun pouvoir et fait la loi sur son domaine. Cet état de choses inouï va bientôt cesser.

VIII

Barbaroux et Loys étaient toujours à Paris et poursuivaient devant le Comité des rapports et de sûreté générale la punition des conspirateurs. Leur mission était difficile. La majorité de l'Assemblée législative leur était hostile et la partie avancée, elle-même, mal éclairée, était prévenue contre la ville de Marseille qu'ils représentaient. Le pouvoir exécutif, s'étayant des rapports des commissaires civils, envoyés par le roi, après les troubles de septembre, entravait singulièrement la marche de leurs opérations.

C'est alors que Barbaroux, voulant à tout prix imposer l'attention sur les événements du Midi, se présenta au club des Jacobins, afin de recruter un appui politique favorable à ses vues et à celles de ses commettants. Il attaqua et dénonça le ministère. La manœuvre était adroite : « On craint d'armer le peuple, dit-il, parce qu'on veut l'opprimer ; mais malheur aux tyrans ! car le jour n'est pas loin où la France entière va se soulever, toute hérissée de piques, et ce jour leur sera fatal.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

Quant à nous, s'il faut que Marseille combatte Arles pour effacer la honte de l'avoir fondée, elle le fera ; les Marseillais feront voir qu'ils sont dignes de mourir pour la liberté. »

Les paroles du futur conventionnel furent couvertes d'applaudissements. A partir de ce moment, le siège était gagné ; le parti des jacobins, tout entier, prit fait et cause pour la municipalité de Marseille.

L'affaire d'Arles fut jugée le 13 mars. La lutte fut chaude, mais les partisans de l'ordre l'emportèrent enfin. Par décret, en date de ce jour, l'Assemblée législative manda à sa barre le directoire des Bouches-du-Rhône, celui du district d'Arles et la municipalité de cette ville, ainsi que les commissaires du roi. Les trois corps administratifs furent remplacés par leurs Conseils. Le pouvoir exécutif reçut l'ordre de faire marcher sur Arles des volontaires nationaux. Un rassemblement de troupes, formé dans la plaine de Beaucaire, devait se porter partout où la sûreté de l'Etat et la tranquillité publique l'appelleraient.

Presque au même instant, le directoire du département, qui n'ignorait rien des attaques dirigées contre lui par la municipalité de Marseille, croit devoir changer de tactique et prendre nettement parti dans le sens de la Révolution. Oubliant complètement son attitude antérieure, il écrit à l'administration du Gard, à la date du 10 mars, que « l'opinion publique s'élève toujours de plus en plus. L'indignation, contre Arles, dit-il, est à son comble, et nous craignons de voir arriver l'instant où les citoyens de toutes les parties du département se croiront tout permis. Dans ce danger pressant de la chose publique, il ne nous reste d'autre espoir que celui où l'Assemblée nationale, éclairée sur les perfides desseins des malintentionnés, prendra enfin des mesures convenables pour empêcher que la paix soit plus longtemps troublée dans ces contrées (1). »

Deux jours après, il avoue au ministre que le danger est réel et dénonce formellement la ville d'Arles. « Nos inquiétudes, Monsieur, écrit-il, ne nous donnent aucun repos. La

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, page 280.

fermentation des esprits augmente dans le département ; les patriotes ne vivent plus dans la ville d'Arles, centre réel de contre-révolution (1). »

Enfin, le 14 mars, il réclame des mesures qu'il a improuvées jusque là. « Les alarmes que nous inspirent, Monsieur, écrit-il encore au ministre, les habitants d'Arles, croissent sans cesse. La tranquillité publique serait vite remise dans le département si le roi ou l'Assemblée nationale ordonnait le désarmement des citoyens de la ville qui, sans prétexte de se tenir sur un pied de guerre, ne cessent de faire des incursions. On ne peut se dissimuler les tortures et les frayeurs qu'éprouvent les habitants de cette contrée sans cesse troublée par le voisinage de cette ville. Nous vons demandons, Monsieur, comme un acte de justice, de donner un ordre pour désarmer la ville et élargir les prisonniers, illégalement détenus. Votre patriotisme nous laisse espérer que vous voudrez bien activer les mesures pour rétablir le calme parmi nous (2). »

Il est au moins curieux de rapprocher ce document de celui du 27 septembre. Lourdes, qui nous paraît être l'auteur le mieux renseigné sur les troubles de cette époque, attribue uniquement la décision prise par l'Assemblée législative, le 19 mars, à Barbaroux et aux plaintes des Monnaidiers. Sans doute, Barbaroux, qui avait fait rendre le décret du 13, contribua pour beaucoup à celui du 19, d'après lequel l'Assemblée législative déclarait, enfin, la ville d'Arles en état de révolte. Mais il est permis aussi de supposer que le changement d'attitude du directoire des Bouches-du-Rhône, eut également son influence auprès des législateurs. Le ministère, déjà peu populaire, perdit en lui un de ses meilleurs appuis. Sa conduite équivoque, lors des précédents troubles, apparut de façon plus nette et précipita sa disgrâce, déjà certaine à cette époque.

Quoi qu'il en soit, l'attitude nouvelle du directoire est à signaler. C'est la manifestation la plus éclatante en faveur de l'utilité du rôle joué par la municipalité de Marseille et la

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, page 280.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

garde nationale de cette ville qu'une sourde cabale faisait apparaître comme des instruments de domination et de brigandage. Les préventions injustifiées dont elles étaient l'objet tombèrent ainsi d'elle-mêmes et, sans vouloir rabaisser la part d'influence qui revient à Barbaroux dans les décisions de l'Assemblée législative, la vérité nous oblige à reconnaître que les circonstances firent plus en cette affaire que le talent personnel du futur conventionnel. On est trop tenté, parfois, de porter trop haut le mérite de ceux qui, par le hasard de la fortune, ont su s'élever en flattant les passions de la foule.

Le décret du 19 mars est ainsi conçu :

« 1° Tous les citoyens d'Arles seront tenus, dans les vingt-quatre heures de la publication du présent décret, de déposer à la maison commune leurs armes qui resteront sous la surveillance des commissaires de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.

« 2° Les canons, fusils de rempart et munitions de guerre, ainsi que les 1.500 fusils arrêtés sur le Rhône par les Arlésiens, seront transportés dans l'arsenal le plus voisin, aussitôt après la publication du présent décret.

« 3° Les fortifications et ouvrages élevés autour de la ville d'Arles seront démolis aux frais de la commune, sauf son recours contre ceux qui ont ordonné ou autorisé cette construction... (1). »

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 29 mars. N° 11, page 42.

CHAPITRE IV

I. Deuxième expédition marseillaise. — Les gardes nationales du département se joignent à celle de Marseille. — Rebecqui prend le commandement des troupes (19 mars 1792). — II. La garde nationale marseillaise marche sur Arles (21 mars 1792). — Les chefs militaires prennent des dispositions hostiles et secondent ouvertement les insurgés. — III. Le pouvoir exécutif nomme Wittgenstein, commandant en chef de l'armée du Midi. — 12.000 hommes sont concentrés au Pont-Saint-Esprit pour marcher contre les Marseillais. — Rebecqui pénètre dans Arles (30 mars 1792) — IV. Wittgenstein essaie de lutter d'influence avec les commissaires des Bouches-du-Rhône. — Attitude patriotique du Club Marseillais. — V. Désarmement de la ville d'Arles. — Rôle du régiment de Liégeois. — Le nouveau ministre de la guerre, de Grave, fait à la tribune, l'apologie de la garde nationale marseillaise. — VI. Expédition d'Apt. — VII. Appréciation de Montesquiou sur la ville de Marseille, en général, et la garde nationale, en particulier. — Effort national des Bouches-du-Rhône pour la défense de la patrie (1791-1792).

I

Que devenait Marseille pendant qu'on s'occupait en haut lieu de l'insurrection d'Arles ? Son député Barbaroux la tenait, au fur et à mesure, au courant des événements. Il lui faisait part de ses craintes, de ses espoirs. L'Assemblée législative allait-elle donner l'ordre, enfin, de réduire cette ville rebelle ?

Le décret du 13 mars ne la surprit point. Elle l'attendait. Mais ce décret pour elle était incomplet. On se contentait de mander à la barre les directoires et de prévoir, assez vaguement d'ailleurs, la formation d'un camp sous Beaucaire. C'était encore là une demi-mesure. Ce qu'il fallait, ce qu'elle désirait ardemment de toutes ses forces, c'était la répression immédiate, sans appel, sans recours.

Sans doute, les forces nationales seront aux ordres d'un maréchal de camp ou d'un lieutenant général ; or, la mentalité de ces chefs de l'ancien régime lui est connue ; ils lui inspirent peu de confiance. C'est le lieutenant général de Coincy

qui a donné des preuves d'incivisme en maintes occasions ; c'est le maréchal de camp de Folney, manifestement dévoué aux rebelles. Il y a encore le lieutenant général du Muy qui passe, il est vrai, pour patriote ; il vient même d'être investi du commandement éventuel des troupes pour la formation du camp sous Beaucaire et concentre déjà, à cet effet, à Avignon des troupes de ligne. Mais voilà précisément l'écueil qu'il faut éviter : faire appel aux troupes de ligne. C'est encore, à n'en point douter, de la part du pouvoir exécutif, une manœuvre de la dernière heure. Le contact avec les gardes nationales peut amener les pires désagréments.

D'ailleurs le lieutenant général du Muy subit l'influence des commissaires civils à Avignon. Il est à leurs ordres : il doit marcher suivant leurs réquisitions et les commissaires ont déjà donné des preuves non équivoques de leurs projets anti-constitutionnels dans le Comtat. Aux commissaires du Comtat doivent bien se joindre, d'après le décret, deux commissaires des départements voisins : Drôme, Gard, Bouches-du-Rhône. Mais cette réunion ne peut qu'entraîner des longueurs. Que peut-on attendre d'une assemblée dirigée en sous main par le pouvoir exécutif ? Rien de bon assurément. L'expérience des faits amenés par les médiateurs dans le Comtat est là pour le prouver. Arles appartient au département. Point n'est besoin d'aller chercher, à Avignon, la solution du problème. D'après les décrets antérieurs, la garde nationale a pour mission de réprimer les troubles dans l'intérieur des départements. Marseille est prête pour exécuter sa mission. Elle n'a pas besoin de secours ; elle est lasse d'attendre. Ce qui lui manque, c'est un ordre légal de déplacement. Elle veut agir néanmoins sous le couvert des lois ; elle veut sauvegarder la forme. La nomination des commissaires est pour elle une planche de salut.

Sans doute, les deux commissaires des Bouches-du-Rhône seront nommés. Mais ils n'iront point à Avignon ; ils n'ont que faire en cette ville. Leur mission est à Arles. Ils s'y rendront et comme leurs personnes ne peuvent être en sûreté, ils s'entoureront, pour les protéger, de la force publique mise par le décret du 13 mars, lui-même, à leur disposition. Il faut en finir une bonne fois avec la ville d'Arles. Il

faut qu'un grand exemple vienne frapper les imaginations, terrasser l'adversaire, grandir encore le rôle de la garde nationale, placer Marseille, enfin, au premier rang du patriotisme. Pour cela il faut un homme énergique, sûr, résolu, qui incarne la ville, en un mot. Cet homme apparaît. C'est Rebecqui.

Rebecqui faisait partie de l'administration du département. Dès que le décret du 13 mars fut notifié officiellement, la municipalité de Marseille, toute-puissante, le fit nommer sans peine commissaire du département. On lui adjoignit, pour la forme, un autre membre du Conseil, Bertin, image fidèle de celui qu'il accompagnait.

Par arrêté, en date du 15 mars, le directoire des Bouches-du-Rhône avait déjà ordonné aux communes du département de tenir le dixième de leur garde nationale prêt à marcher. La ville de Marseille était invitée à préparer six allèges pour faire la chasse aux bâtiments suspects qui pourraient se présenter à l'embouchure du Rhône (1).

Le 19 mars, Rebecqui requiert la municipalité de Marseille de lui fournir 2.000 hommes et 50 pièces de canon. Le départ doit avoir lieu le 22.

Immédiatement la levée s'organise, les bataillons se rassemblent ; les volontaires se présentent en foule et doivent tirer au sort. Le commandant général des légions, d'Hilaire Chamvert, est désigné pour prendre le commandement en chef sous l'impulsion des commissaires dont il ne sera qu'un instrument docile. Il a sous ses ordres deux chefs de légion, quatre colonels, quatre lieutenants-colonels. Le bataillon des canonniers accompagne tout entier l'expédition. Un commissaire civil, Charabot, prend le commandement d'une petite flotte composée de six allèges qui devront remonter le Rhône portant des vivres et des munitions.

La municipalité a tout prévu. Elle fait au commandant de l'expédition une avance de 30.000 livres. Les volontaires, avant de partir, reçoivent leur prêt pour la période du 22 au 31 mars. Pendant la route, les municipalités et les districts

(1) Bibliothèque municipale. *Journal de Marseille* du 24 mars 1792. N° 37. Page 289

devront, à leur tour, faire l'avance des vivres et des fourrages. Les districts auront à se faire rembourser, plus tard, 90.000 livres, ce qui, au total, portera la dépense globale de l'expédition à 120.000 livres (1). Par délibération en date du 21 mars, la municipalité invite le commandant de la garde nationale à ouvrir une souscription volontaire dans tous les bataillons de l'armée marseillaise pour être répartie, au retour, entre les citoyens-soldats qui auront pris part à la campagne.

La nouvelle de la prise d'armes n'est que l'expression du vœu général. De toutes parts les volontaires accourent pour grossir les rangs des Marseillais. Mais le contingent est limitativement fixé. Le club de la rue Thubaneau doit intervenir pour ralentir ces excès de patriotisme (2). Deux cents volontaires de Nimes, qui, d'après les décrets, ne peuvent franchir, en troupe organisée, les limites du département, viennent s'inscrire isolément à Marseille pour marcher contre les insurgés.

Cependant, le 20 mars, les commissaires des départements du Gard et de la Drôme étaient réunis à Avignon et ceux des Bouches-du-Rhône ne donnaient pas encore signe de vie. On savait, d'autre part, qu'ils avaient requis personnellement une force armée. Les commissaires réunis écrivirent alors à Rebecqui et Bertin une lettre pressante pour les prier de se joindre à eux : « Venez donc, Messieurs, leur disaient-ils, ou dites-nous quelles mesures vous avez prises pour faire triompher la loi... Dites-nous ce qu'il y a de vrai dans les bruits qui se répandent de la marche des Marseillais... Nous marchons vers le même but; mais il est bien important de prévenir les méprises dans les mesures employées; de ne point exposer des citoyens à soupçonner des projets diffé-

(1) Archives municipales. Série H, non classée. — Etat des dépenses, feuilles de prêt, rapport des commissaires, etc.; dossier très complet. (Voir aux pièces justificatives, n° 6).

(2) Il convient de signaler, en particulier, les communes de Lambesc, Salon et Saint-Remy, qui offrirent spontanément au club de Marseille leur garde nationale tout entière. (Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux*, pages 5, 29 et 45.

rents à des administrateurs qui n'ont d'autre but que de faire triompher la Constitution et d'atterrer nos ennemis (1). »

A deux reprises, le directoire du département, à son tour, pria ses commissaires de vouloir bien se réunir à ceux des autres départements. Rebecqui et Bertin, sourds à toute demande, gardaient un silence inquiétant.

II

Le 22 mars, l'armée marseillaise se met en marche. Elle est divisée en deux colonnes qui se suivent à peu de distance et se dirigent par Aix et Orgon sur Tarascon. Au fur et à mesure qu'elles traversent les localités, les gardes nationales viennent grossir leurs rangs. En arrivant à Tarascon, la petite armée comptera 4.000 hommes, indépendamment des forces particulières qui, de tous les points du département, se rendent directement à Arles pour y attendre les colonnes marseillaises. Sous les murs de cette ville, il n'y aura pas moins de 6.000 citoyens-soldats.

Quand la première colonne, forte d'environ 1.200 hommes, arrive à Aix, le Conseil du département, surpris, convoque aussitôt Rebecqui et Bertin pour avoir des explications sur la cause de ce mouvement. « On nous assure, dit-il, que cette troupe agit d'après votre réquisition. En jetant un coup d'œil dans l'arrêté portant la commission dont vous êtes chargés, nous avons dû présumer que cette disposition était concertée entre les députés du Gard et de la Drôme et vous. Vous seuls pouvez réaliser nos conjectures et dissiper notre incertitude. Nous vous prions en conséquence, Messieurs, de vous rendre auprès de nous, lettre reçue, pour remplir la mission que l'administration vous a confiée... (2). »

Mais Rebecqui et Bertin n'ont pas de temps à perdre. Ils continuent leur chemin sans répondre.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, page 320.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 111.

Le Conseil du département s'empresse, pour couvrir sa responsabilité, de prévenir le Président de l'Assemblée législative : « Deux mille hommes de la garde nationale marseillaise, écrit-il, à la date du 24 mars, s'étant mis en marche vers Arles et Tarascon, ont passé successivement dans cette ville, suivis d'un train d'artillerie. L'objet de ce mouvement nous est inconnu.

Nous présumons, cependant, que cette troupe armée a été mise en activité par les commissaires que nous avons nommés, pour agir conjointement avec ceux des départements du Gard et de la Drôme. Nos conjectures sont fondées sur les dispositions que nous avons prises par nos arrêtés des 15 et 17 de ce mois ; nous leur avons écrit pour nous en assurer (1)... »

Quelle était dans tout cela l'attitude des chefs militaires ? La marche des Marseillais ne leur était point inconnue, car, depuis longtemps ils étaient au courant des préparatifs qui se faisaient dans leur ville. Il semble qu'ils auraient dû rester en dehors des événements politiques puisqu'ils ne détenaient pas l'autorité réservée aux pouvoirs civils. De toute façon ils n'avaient point le droit de faire marcher les troupes qu'une réquisition, seule, des autorités constituées pouvait mettre en mouvement. Tout au plus pourrait-on leur concéder le désir de demander des ordres qu'ils se garderont bien de provoquer. Ils ne comprennent rien à l'évolution des esprits et sans s'en douter, peut-être, ils vont risquer de déchaîner la guerre civile qu'ils auraient voulu prévenir. Se soucient-ils, au fond, de la guerre civile ? Leurs sympathies vont aux rebelles. Il y a lutte entre les partis ; l'armée qui, selon eux, est au roi, doit évidemment défendre ses partisans. Ce ne sont point les Arlésiens qui sont coupables ; c'est le peuple, lui-même, qui est en insurrection. Donc, sus au peuple. La tactique est des plus simples ; elle est même logique si on se place à leur point de vue. Ce qui l'est moins c'est de les voir encore à la tête de l'armée qui appartient maintenant à la nation.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, page 322.

Une correspondance active s'échangeait de façon incessante entre les Arlésiens et le lieutenant général de Coincy. Ce dernier était tenu au courant des événements par les insurgés eux-mêmes. Loin de désapprouver la mesure prise, le 3 mars, par le maréchal de camp de Folney, il écrivit, lui-même, quelques jours après, aux officiers municipaux d'Arles, la lettre suivante :

« J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'y ai vu les craintes fondées que vous avez de l'arrivée prochaine des Marseillais. Ils n'étaient point encore partis hier matin et c'est avant-hier qu'on a tiré au sort pour ceux qui doivent marcher. Ils sont, dit-on, au nombre de 4.000, avec canons et bombes. Je crois cependant que cet appareil de force ne doit pas vous intimider. Vous savez, Messieurs, quelles sont les intentions de M. du Muy et de moi pour vous porter secours et vous devez même avoir, en ce moment, ou recevrez incessamment, deux escadrons du 9e régiment de dragons et un bataillon du 67e régiment d'infanterie...

« Vous savez, Messieurs, ce que j'ai eu l'honneur de vous mander, le 19 du courant, relativement au régiment d'Ernest. Il n'y a encore aucun changement dans la position de ce régiment. Je désirerais bien sincèrement être le maître de vous l'envoyer (1)... »

Pendant la marche des Marseillais le maréchal de camp de Fesenzac envoie, le 25 mars, un détachement à Cadenet, sur la Durance pour s'emparer du bac et le tirer sur la rive droite. Les communications, de ce fait, sont interrompues. Le Conseil du département des Bouches-du-Rhône lui adresse aussitôt une réclamation en lui rappelant ses devoirs. «.... Ce pays est fort tranquille, dit-il, et nous ne connaissons aucune disposition qui puisse y porter le trouble. La présence de votre détachement pouvant, seule, opérer cet effet, nous avons autorisé la municipalité à requérir le commandant de le faire retirer.

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 5 avril. N° 14, page 57.

Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 22.

« Les commandants militaires ne peuvent prendre aucune disposition sans le concours de l'administration, et c'est ce que vous venez de faire à Cadenet. La mesure que vous avez prise dans ce pays est en outre préjudiciable à tous les pays qui commercent en deçà et au delà de la rivière et auxquels vous interceptez toute communication... (1). »

En fait, toutes les relations cessent entre les deux rives. Or, Cadenet est sur l'une des principales routes qui relient la Provence à l'intérieur du royaume. Elle tire des autres provinces une grande partie de ses subsistances, en céréales notamment, le pays ne produisant que les 7/12 de sa consommation totale. Aussi, l'effervescence est grande dans la région. Les officiers municipaux de Cadenet, à leur tour, font connaître au Conseil du département des Bouches-du-Rhône la disposition des esprits. « Les gardes nationales de ce canton et celles des environs, écrivent-ils, sont dans la plus grande fermentation. Elles paraissent disposées à prendre les armes si le détachement, envoyé par M. de Fesenzac, sans réquisition légale des corps administratifs, n'évacue incessamment le pays (2). » Mais le maréchal de camp de Fesenzac est sourd à toute réclamation.

Le Conseil du département des Bouches-du-Rhône s'adresse alors à M. du Muy, lieutenant général à Avignon : « Les denrées de première necessité, lui dit-il, nous viennent de l'autre côté de la Durance. Il est à craindre que nous n'en manquions sous peu de jours et que la faim ne pousse le peuple au désespoir... (3). » La supplique reste sans réponse.

Qu'importent aux commandants militaires les besoins du peuple et les réquisitions des pouvoirs publics quand ils obéissent à l'impulsion secrète des ministres! Du Muy et de Fesenzac, comme de Folney et de Coincy, ne reconnaissent en France, même en 1792, qu'un pouvoir suprême, celui du roi ; qu'un mandataire légal, le pouvoir exécutif.

---

(1) Archives des Bouches-du-Shône. Correspondance du directoire. Tome III, page 335.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, page 336.

La Tour de la Dominante où se réunissaient les Chiffonnistes (1791-92)

(Collection du Muséon Arlaten)

III

Le Conseil du département n'avait guère plus de succès, d'ailleurs, auprès de ses propres commissaires. En leur faisant connaître la disposition des esprits à Cadenet et aux environs, il les exhorte, le 27 mars, à rendre compte de leurs opérations. « ... Il est très prudent, ajoute-t-il, que nous les connaissions afin que nous puissions tranquilliser les communes alarmées. »

L'expédition d'Arles, en effet, a agité de fond en comble le département. Il y a des communes qui demandent des armes, des munitions, d'autres des fonds. Celles qui ont fait des avances aux troupes de passage réclament des secours. Les gardes nationales, à certains endroits, se plaignent de n'être pas requises ; ailleurs, elles sont embarrassées pour exécuter les réquisitions qui leur sont faites.

Le Conseil du département, sans force, est débordé. Au fond, il fait des vœux pour la réussite de l'entreprise. C'est ce qui résulte de sa lettre du 30 mars. Il voudrait seulement connaître les dispositions de ses commissaires. « . . Votre silence, Messieurs, leur écrit-il, augmente de jour en jour nos embarras... De tous les points du département on nous réclame des secours que nous ne pouvons ni accorder, ni refuser... Telle est, Messieurs, notre position. Si du moins, à travers cet état de fluctuation qui nous tourmente sans cesse, notre pensée pouvait s'arrêter sur un point fixe, nous attendrions avec patience les événements. Mais nous n'avons pas même la satisfaction d'apercevoir une perspective consolante et nous sommes toujours dans l'incertitude entre les circonstances qui nous entraînent et l'opinion qui nous accuse, entre la loi qui commande et l'impossibilité d'obtenir l'obéissance.

« Au milieu de cette agitation continuelle, il nous reste cependant un motif d'espérance en la réussite de votre entreprise. Oui, Messieurs, nous aimons à nous persuader que le succès de votre mission justifiera notre choix et que la tranquillité du département sera le fruit précieux de vos opérations... (1). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du Directoire. Tome III, page 353.

Une autre mauvaise nouvelle vient accroître l'inquiétude générale. La cour, effrayée de la marche des Marseillais, vient d'envoyer sur les lieux le lieutenant général Wittgenstein avec le titre de « commandant général de l'armée du Midi. » Celui-ci réunit à la hâte, autour de lui, toutes les troupes disséminées dans le Comtat. Il va fondre sur les Marseillais avec des forces imposantes et ces derniers seront pris entre deux feux.

Rebecqui comprend que le moment est venu de frapper le grand coup. Depuis trois jours sa petite armée est réunie à Tarascon. Elle s'est accrue des nombreux contingents, plus ou moins disciplinés, qu'il a fallu organiser, encadrer et mettre en main. De là son retard. Maintenant il est prêt. Le 29 mars il se met en route et « bravant Wittgenstein qui concentre 12.000 hommes au Pont Saint-Esprit, bravant la forte garnison d'Avignon et ses contre-révolutionnaires, et les Chiffonnistes d'Arles, et les fanatiques de Nimes, n'écoutant aucun ordre supérieur, ne répondant à aucune lettre, ni des généraux, ni des commissaires du roi, ni des départements voisins, renversant tous les obstacles, il s'avance fièrement sur la ville d'Arles... (1). »

A son approche la terreur s'empare des esprits. Les Chiffonnistes qui, la veille, parlaient de faire sauter les remparts plutôt que de se rendre, se sauvent dans la Camargue. Les patriotes monnaidiers ouvrent aussitôt les portes de la ville et vont au-devant des Marseillais, précédés d'une multitude de femmes, d'enfants et de vieillards qui poussent des cris de joie. Beaucoup de réfugiés qui suivaient, depuis Tarascon, la force armée, sont arrachés d'entre les rangs des soldats et portés en triomphe. L'allégresse est générale.

Cependant les Marseillais, en bon ordre, arrivent aux portes de la ville. Après en avoir fait le tour, ils ouvrent à coups de canon une brèche aux remparts et entrent dans Arles « tambour battant, mèche allumée et drapeau déployé. » Une fois sur la place d'Armes, le commandant d'Hilaire Chamvert rassemble autour de lui les bataillons et fait ouvrir le ban.

(1) Barbaroux. Mémoires, page 23.

Les commissaires lisent une proclamation aux termes de laquelle il est interdit, sous peine de mort, d'attaquer les personnes ou d'attenter aux propriétés. 600 soldats d'élite sont aussitôt lancés à la poursuite des fuyards (1).

Telle est cette fameuse expédition d'Arles qui fit tant de bruit à l'époque. Elle ne coûta pas cependant une seule goutte de sang. Mais tel était déja le prestige du nom marseillais que les ministres croyaient voir Rebecqui aux portes de Paris. Le peuple, en général, partageait cette opinion et demandait si la « flotte arriverait par la Seine (2). »

Un fait paraît certain : c'est que l'idée de réprimer les troubles de Comtat et ceux de la vallée du Rhône était profondément ancrée dans le cerveau de l'audacieux Rebecqui. Les membres du Conseil du département qui ne pouvaient couvrir, officiellement, tous ses actes, partageaient, néanmoins, ses vues les plus secrètes. La lettre que cette assemblée adressa, le 30 mars, à deux députés extraordinaires envoyés à Paris, Pierre Baille et Moïse Bayle, semble en apporter la preuve. « ... Nous ne savons, Messieurs, écrivent-ils, aucune nouvelle officielle de ce qui se passe à Arles ; mais on dit ici que la ville s'est désarmée. On dit encore qu'il va y avoir un rassemblement de gardes nationales de plusieurs départements, destiné pour Avignon, Carpentras, Mende et qui pourrait bien pousser jusqu'à Lyon... (3). »

IV

Dès son arrivée dans le Comtat, le lieutenant général Wittgenstein essaya de lutter d'influence avec les commissaires. Il se figurait vraisemblablement que le Conseil du département des Bouches-du-Rhône, marchant sur les traces du

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 3 avril 1792. N° 13, page 50. Lettre des volontaires Peyre et Ferry au club marseillais.

(2) Barbaroux. Mémoires, page 23.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, page 349.

directoire, était acquis au pouvoir exécutif. Il lui écrivit le 4 avril : « ... Je ne saurais trop, Messieurs, vous témoigner ma surprise, en arrivant dans les départements du Midi, d'apprendre que le corps armé, sorti de Marseille, pour se rendre à Arles, marche accompagné de deux commissaires, nommés par votre directoire et s'autorisant d'une réquisition de votre part.

« Non, Messieurs, vous n'avez sûrement autorisé, ni requis une troupe contre laquelle les commissaires civils, à Avignon, ont jugé nécessaire de prendre des mesures défensives...

« Dites un mot et sans compromettre la prudence, ni effrayer l'humanité, une armée de 12.000 hommes, composée principalement de gardes nationales, va s'avancer sous les drapeaux de la loi et livrer de coupables instigateurs à la justice des tribunaux... (1). »

Pour ce général, la loi c'est encore le bon plaisir du roi et l'ordre des ministres. Les décrets des 13 et 19 mars de l'Assemblée législative, sur la répression d'Arles, ne comptent pas; non plus d'ailleurs les réquisitions du directoire du département aux gardes nationales qu'il a mises en mouvement par ses arrêtés des 15 et 17 et la nomination de ses commissaires. Il y a, à la vérité, entre Wittgenstein et l'armée marseillaise, dualité de pouvoirs. Mais il faut voir, dans cette contradiction apparente, autre chose qu'une simple rivalité d'influence.

Wittgenstein représente le parti de la cour qui, avec la loi en main, atermoie, hésite et perpétue l'anarchie. Les commissaires des Bouches du-Rhône donnant une plus grande extension à un mandat nettement défini, répriment, sous le couvert des lois, une insurrection bien caractérisée. L'un recule, les autres avancent. Pour prendre nettement parti, il faut, à notre avis, s'inspirer, avant tout, des circonstances de l'époque et se pénétrer de cet axiome que « dans les occasions difficiles le salut du peuple est la suprême loi. » C'est ce que le comman-

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome V, page 121. — *Journal des Départements méridionaux* du 2 avril. N° 17, page 68.

dant de l'armée marseillaise fait ressortir au Conseil du département dans la lettre qu'il lui adresse, le 10 avril, en réponse à celle de Wittgenstein. Ce document semble en outre définir, de façon exacte, les pouvoirs réciproques des chefs de la garde nationale et des commandants de troupe de ligne.

« La force publique, écrit d'Hilaire Chamvert, ne doit agir, en ce que prétend le lieutenant général Wittgenstein, que lorsque la réquisition des corps administratifs pour la faire mouvoir est adressée à celui qui la commande et qui seul peut la faire mouvoir et cette seule personne c'est lui. Mais, Messieurs, ce militaire qui est fâché de vous rappeler les lois et qui vous cite quelques décrets, peut-il ignorer celui qui a été sanctionné par le roi et qui établit un commandant général des légions dans les villes de plus de 100.000 habitants?...

« La ville de Marseille étant de ce nombre et ayant nommé constitutionnellement son commandant général, n'est-ce pas évident que c'est à lui seul à qui les réquisitions pour faire marcher les gardes nationales doivent être adressées?...

« M. Wittgenstein affirme que les gardes nationales de Marseille n'ont pas été requises parce que les commissaires civils ont jugé à propos de prendre des mesures défensives contre elles, comme si les démarches imprudentes des commissaires civils pouvaient annuler les réquisitions qui ont été faites aux gardes nationales de Marseille. Cet officier ajoute que l'armée marseillaise répand la terreur partout. Elle la répand sans doute et doit la répandre partout où elle rencontre des contre-révolutionnaires; mais les bons citoyens et les Amis de la Constitution ne trouveront en elle que des amis et des frères (1). »

Le raisonnement d'Hilaire Chamvert sur la théorie des pouvoirs peut paraître spécieux au premier abord. Il ne faut point perdre de vue que nous sommes encore à une époque où l'on considère uniquement la garde nationale comme une force intérieure. Elle a ses lois particulières, des règlements spéciaux. Elle accomplit la mission pour laquelle elle a été

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome V, page 122.

créée et défend la Constitution. D'Hilaire Chamvert, avec juste raison, se place à ce point de vue.

Or, le titre de commandant général de l'armée du Midi qui est conféré à Wittgenstein, le place à la tête des troupes qui vont marcher aux frontières. La mission de ce lieutenant général est extérieure, en quelque sorte, comme celle des troupes dont il a le commandement. Cela est si vrai, que l'esprit le moins prévenu ne saurait concevoir, par exemple, que son successeur Montesquiou, au moment de son expédition dans la Savoie, quitte son commandement pour venir, dans l'intérieur, pacifier les esprits, en empiétant sur les attributions dévolues à la garde nationale et à ses chefs.

Il importe de bien se pénétrer du principe de la division des forces posé par l'Assemblée nationale : une armée dirigée contre l'ennemi du dehors, une garde nationale pour l'intérieur. Les pouvoirs publics, le peuple lui-même, dans cette expédition d'Arles, sont passés tout simplement à l'application de ce principe que le pouvoir exécutif, par une interprétation tendancieuse, essayait de fausser. Il est facile de se rendre compte que le peuple comprenait fort bien sa mission et ne croyait pas outrepasser ni ses droits, ni ses attributions. Nous n'en voulons pour preuve que le refus énergique opposé par le club de Marseille, à la demande faite par une députation des volontaires du 1er bataillon des Bouches-du-Rhône, en garnison à La Ciotat.

Cette députation est venue, le 23 mars, réclamer comme une grande faveur de participer à l'expédition. Mais les bataillons de volontaires doivent suivre les troupes de ligne ; ils ne font plus partie de la garde nationale et, par suite, ne sont plus à la disposition des pouvoirs publics. « Mes amis, s'écrie Pierre Laugier, du sein du Club, en s'adressant aux volontaires, un faux zèle vous égare. Ouvrez les yeux sur les malheurs que vous vous préparez et sur les suites terribles que votre insubordination peut causer à la patrie. Dans votre horizon politique vous n'apercevez de dangers que vers les contrées qui avoisinent la ville d'Arles. Au nom du bien public, détrompez-vous d'une erreur qui peut lui être fatale ! Partout il existe des ennemis ; craignez qu'ils ne profitent de l'abandon où se trouverait une ville, une côte, pour les rava-

ger. Restez dans le poste que vous a confié la patrie ; vous y acquerrez, n'en doutez pas, autant de gloire que partout ailleurs. Le danger n'est pas aussi pressant que vous vous le représentez ; s'il en était autrement, pourrait-on vous avoir oubliés ? Demeurez fidèles à la voix de l'honneur et du devoir

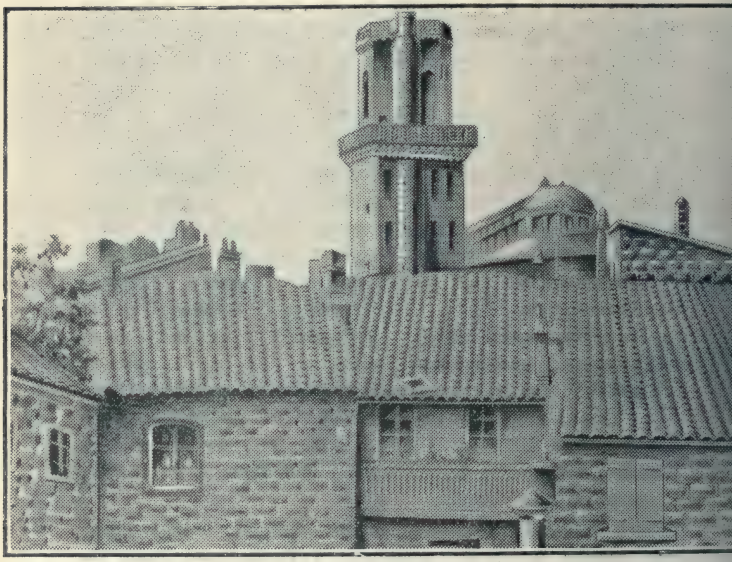

La Tour des Monnaidiers

Tour où se réunissaient les Monnaidiers (ville basse) — Collection du Muséon Arlaten

et pensez que nous serions perdus si vous vous croyiez autorisés à ne pas obéir aux lois (1). »

On ne peut s'empêcher de rapprocher ce document et, par suite, l'attitude du Club marseillais, en 1792, de l'attitude de la classe bourgeoise, un an plus tard. Tandis que le club, qui

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Dépertements méridionaux* du 27 mars 1792. N° 10, page 37

synthétise l'âme populaire, fait en quelque sorte l'éducation des foules et définit à chacun son rôle politique, la classe bourgeoise, sous l'étiquette girondine, fera appel, au moment des sections, à toutes les forces vives et même aux bataillons de volontaires nationaux qui sont maintenant sur les frontières, pour combattre uniquement un système politique. Et, chose plus grave, l'appel à l'insurrection aura lieu en face de l'étranger qui a envahi le territoire. Comment se fait-il qu'encore de nos jours l'action des clubs soit parfois représentée comme une œuvre de désorganisation sociale et que l'attitude de la Gironde soit par contre glorifiée ? Y aurait-il donc devant le péril national des lignes de devoir distinctes suivant la théorie des pouvoirs ? Pourquoi vouloir ainsi stigmatiser le rôle d'un organe du peuple, à l'intérieur, et idéaliser le geste trompeur, fait aussi au nom du peuple, par une faction isolée, quand le sol est envahi ?

On reproche parfois aux clubs leur ingérence dans les affaires publiques. Ceux-là qui les dénigrent ont souvent intérêt à le faire ou connaissent mal l'histoire de leur pays. Sans doute les actes des clubs ne revêtent aucun caractère officiel et il y eut parfois de l'exagération dans la revendication de certains principes. Mais il faut juger l'époque révolutionnaire d'après elle-même et non par comparaison avec des temps plus calmes où l'esprit, volontiers paresseux, ne peut se hausser à la hauteur des luttes gigantesques qu'eurent à soutenir nos pères. Les clubs naquirent des circonstances.

Dans ces sortes d'assemblées se réunirent dès le début de la Révolution des hommes énergiques qui comprirent la nécessité d'un pouvoir occulte et régulateur entre le peuple et ses représentants. L'organe intermédiaire joua utilement son rôle. S'appuyant sur les masses qu'il éclairait, il communiqua aux représentants son ardeur pour la lutte.

A Marseille, en particulier, le club de la rue Thubaneau fit œuvre utile. Il dénonça, attaqua et renversa les idoles que la crédulité publique, trop enthousiaste, avait portées au pouvoir à son détriment. Il encouragea, soutint constamment et maintint au pouvoir, envers et contre tous, contre le peuple lui-même, mal éclairé et abusé, une municipalité digne de son choix. Jusqu'à la fin, le Club marseillais resta pur de tout

alliage. Il sombra dans la lutte, au moment où les sections, indignement trompées par la classe bourgeoise, se retournèrent contre lui, à la faveur d'une équivoque, sous l'impulsion girondine. Quand ce club disparaîtra, emporté par le cataclysme, le fédéralisme pourra accomplir sa tâche : à Marseille, les masses, organisées auparavant, ne seront plus désormais que désagrégées et pantelantes.

V

A bien considérer le fond des choses, l'expédition d'Arles apparaît légitime dans le fond comme légale dans la forme. Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur l'opportunité des mesures prises par les autorités des Bouches-du-Rhône que les préventions injustifiées dont la municipalité de Marseille fut l'objet étaient partagées, à cette époque, par les Girondins eux-mêmes. Le ministre de l'Intérieur, Roland, poursuivit les Marseillais devant l'Assemblée législative ; il les traita d'anarchistes, de révolutionnaires et les noircit aux yeux de toute la France. Il leur intima l'ordre de rentrer dans leurs foyers et de déposer leurs armes. La municipalité répliqua par une adresse remarquable où, tout en faisant l'historique des événements, elle définit merveilleusement son rôle (1). Elle finit cependant par obtenir gain de cause ; le nouveau ministre de la guerre, de Grave, lui rendit pleinement justice comme nous le verrons bientôt.

Aussitôt après leur entrée dans Arles, les commissaires passèrent l'inspection de la place. Les Marseillais furent alors édifiés sur les intentions perfides de leurs adversaires. Non seulement ils avaient armé les redoutes des remparts, mais ils avaient encore construit des ouvrages avancés en dehors de l'enceinte. A la Grenouillade, dans la tour de Blondel, au bac de Fourques, sur la chaussée du petit Rhône, des batteries avaient été élevées et solidement fortifiées. On n'avait

(1) Voir ce document aux pièces justificatives, n° 7. Hôtel de Ville, registre des lettres écrites, tome 25 *ter*, pages 51, 52 et 53.

pas eu le temps, faute d'affûts, de les armer complètement et cinq d'entre elles seulement possédaient des canons. Les autres pièces furent retrouvées dans l'intérieur de la place ; 14 canons dans la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, 16 autres, dont 2 de gros calibre, dans la cour de l'évêché.

La Porte de la Cavalerie, a Arles, en 1790

(Collection du Muséon Arlaten)

Les affûts étaient en construction dans les ateliers de charrons. On trouva encore à l'Hôtel de Ville 1.700 fusils, 1.200 gargousses dont 600 remplies de grenaille ; plus de 500 boulets, 12 barils de poudre ; une quantité d'engins de toute sorte, sacs de raisin de mitraille, cartouches à balle, caisses à munitions, sacs à terre, etc... (1).

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Procès-verbal des commissaires. Voir aux pièces justificatives, nº 8.

Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 26.

Rebecqui et Bertin, exécutant leur mandat à la lettre, commencèrent ensuite la démolition des fortifications extérieures. Ils levèrent une contribution de guerre sur la ville en vue de couvrir les frais de l'expédition. Puis ils détachèrent un certain nombre de bataillons dans les localités voisines.

Cependant, le lieutenant général Wittgenstein, après avoir expédié sa lettre du 4 avril, avait mis ses troupes en mouvement. A cette nouvelle, le Conseil du département des Bouches-du-Rhône lui intima l'ordre de « ne pas pénétrer » dans le département. Puis, se ravisant, il lui envoya, le 7 avril, une nouvelle réquisition où il changeait les termes de « ne pas pénétrer », par ceux de « ne point agir ». Enfin, quand la paix est tout à fait rétablie, le Conseil du département, ironique, lui adresse un troisième arrêté révoquant les deux précédents. « Les administrateurs, écrit-il, n'entendent en aucune manière que vous soyez empêché, pour ce qui vous compète, en qualité de commandant de l'armée du Midi, dans l'exécution du décret sanctionné le 14 mars dernier... (1). »

Wittgenstein avait les mains libres; il en profita. Quoique le calme fût complet, il prétexta les anciens troubles de Velaux et de Châteaurenard pour établir des garnisons de troupe de ligne dans divers lieux.

Il y avait alors un régiment d'infanterie, le Royal-Liégeois qui s'était particulièrement distingué, jusqu'ici, par son attitude anticonstitutionnelle. Créé en Belgique, depuis quatre ans à peine pour le service du roi, il avait d'abord, au début de la Révolution, tenu garnison à Avesnes, près de la frontière. 600 hommes en avaient profité pour passer à l'ennemi. Le reste du régiment, envoyé par la suite dans l'Est, participa au combat de Nancy où il se signala par son ardeur à combattre les patriotes et les régiments rebelles. Les officiers fêtèrent le massacre dans un grand banquet ; ils dévoilèrent si ouvertement leurs projets liberticides que le marquis de Bouillé, lui-même se vit dans la nécessité de les mettre aux arrêts. Des bourgeois, sans provocation aucune, avaient été molestés. Le scandale avait été tel qu'un rapport sur le licen-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome IV, page 8.

ciement du régiment fut présenté à l'Assemblée Nationale le 30 octobre 1790. Celle-ci déclara qu'il n'y avait pas lieu de suivre cette affaire.

Entre temps on avait eu le soin de déplacer le régiment de Strasbourg à Bitche à seule fin de donner aux officiers compromis toute facilité pour passer la frontière, ce qu'ils firent aussitôt (1).

Au commencement de 1792, le Royal-Liégeois était revenu à Strasbourg. La Cour, qui saisissait toutes les occasions pour opposer l'armée au peuple, lui fit quitter cette ville pour l'envoyer réprimer, soi-disant, les troubles du Comtat. On aura de la peine à le croire : eh bien ! ce fut là, précisément, ce régiment étranger, gangrené, soudoyé, le plus mauvais de France, en un mot, que Wittgenstein envoya pour tenir garnison à Arles ! On avouera que le pouvoir exécutif et les généraux à ses ordres avaient une conception toute particulière de la façon de rétablir la paix publique.

Le Club des Antipolitiques d'Aix partit en guerre aussitôt (2). Le Conseil du département dénonça l'attitude du général allemand (3). Le district d'Arles, lui-même, réclama contre cette mesure (4). L'opinion publique manifesta une telle indignation que le lieutenant général Wittgenstein dut être rappelé à la hâte. Il fut remplacé par Montesquiou dans le commandement de l'armée du Midi.

Le lieutenant général de Coincy ayant failli être massacré par le peuple, à Toulon, donna sa démission et émigra. Il fut remplacé, à son tour, par l'illustre patriote Puget de Barbentane. Ce dernier arrêta la marche du Royal-Liégeois, déjà en route pour rejoindre son nouveau poste. En attendant un nouvel ordre de déplacement, il resta à Tarascon, provisoirement (5).

---

(1) Général Suzanne. *Histoire de l'Infanterie Française.* Tome V, page 258.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 17 *bis*.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VI, page 20.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 107.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 107.

Peu après, Montesquiou l'envoya à Grenoble. Là on acquit bientôt les preuves manifestes qu'il était travaillé par les émissaires de l'émigration. Il y eut des rixes sanglantes avec la garde nationale. Montesquiou l'enferma au fort Barraux et porta contre lui les accusations les plus sévères. Le colonel fut destitué. Le 9 septembre, l'Assemblée législative licencia, enfin, ce régiment étranger ; mais ce n'était plus qu'une formalité, car la plus grande partie des officiers et des soldats étaient déjà de l'autre côté des Alpes où ils grossissaient les rangs des ennemis.

C'est là le régiment, qu'à défaut de celui d'Ernest, on destinait pour Arles. Ce qui convenait, l'armée marseillaise ne pouvant y rester indéfiniment, c'était l'envoi d'un bataillon de volontaires. Seuls, des citoyens-soldats pouvaient assurer le calme et pacifier les esprits. Puget de Barbentane le comprit et il donna l'ordre au 1er bataillon des Bouches-du-Rhône d'y tenir garnison. Le 2e bataillon, qui s'organisait à Salon, y vint un moment également, puis il alla à Orgon.

Toutes ces mesures furent approuvées par le nouveau ministre de la guerre, de Grave, qui partageait entièrement les vues des Marseillais. On se rendait enfin compte, en haut lieu, de la nécessité de réprimer les troubles et de les prévenir avec le concours exclusif de la garde nationale. Le discours que de Grave prononça, le 14 avril, à la tribune de l'Assemblée législative, est un monument remarquable, digne d'attirer l'attention sur l'orientation nouvelle du pouvoir exécutif. Il mériterait d'être cité tout entier, car c'est la justification même de l'expédition d'Arles par le chef de l'armée et l'apologie la plus complète de la garde nationale marseillaise, cette armée de citoyens-soldats.

« ... L'Assemblée nationale, s'écrie le ministre de la Guerre, a ordonné un rassemblement de troupes près d'Arles et toutes les mesures ont été prises pour la prompte exécution de cet arrêté...

« Les gardes nationales de Marseille, réunies par les ordres du directoire du département et marchant en conséquence des réquisitions de ce corps administratif, croient voir, dans ce rassemblement de troupes, une force publique dirigée contre elles...

« Je supplie l'Assemblée nationale de donner toute son attention à la situation du Midi. Peut-être la confiance de l'Assemblée dans le patriotisme des citoyens qui ont juré de maintenir la Constitution fera plus que l'appareil d'une force menaçante pour rétablir l'ordre et faire respecter la loi...

« On a porté l'exagération des craintes jusqu'à prédire que l'armée de Marseille, composée de 6.000 hommes, se porterait sur Avignon, d'Avignon sur Lyon et de Lyon à Paris. Heureusement ce plan est impraticable et ne peut entrer dans les desseins des vrais amis de la Constitution...

« C'est ainsi que l'on cherche à calomnier les citoyens qui ont déjoué tous les complots du camp de Jalès et la véritable intrigue de contre-révolution dont le Midi était menacé... (1). »

VI

Au reste, s'il fallait donner d'autres preuves pour justifier les Marseillais des inculpations calomnieuses dont ils étaient l'objet, il serait facile de multiplier cet exemple à l'infini. Les directoires des départements voisins, les municipalités des grandes villes du royaume avec lesquelles s'échangeait une correspondance incessante, de hautes personnalités politiques, enfin, sont unanimes à rendre hommage à leur courage, à leur loyalisme, à leur ardent amour de la patrie. Comment se fait-il qu'encore de nos jours cette expédition d'Arles soit représentée comme un abus de pouvoir de la municipalité, un coup de main illégal, une aventure de gens stipendiés ? Taine, dans ses préventions injustifiées, va plus loin encore. Il taxe de « razzias » les évolutions militaires des citoyens-soldats.

Sont-ce des razzias les expéditions d'Arles et d'Avignon ? Peut-on dire que partout où l'ordre a été troublé, l'apparition des Marseillais a été néfaste et contraire à la Constitution ? Nulle part, peut-être, la création de la garde nationale n'a

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 111. Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome V, page 125

amené d'aussi heureux résultats qu'en Provence. A l'exemple de l'armée marseillaise et sous l'instigation des clubs, des forces parallèles s'organisent dans le reste du département. Elles reçoivent, sous la poussée populaire, une impulsion unique et concourent au même but qui est la défense de la Constitution et l'application des principes posés par l'Assemblée nationale. A Salon, à Beaucaire, à Auriol, à Aubagne, partout, enfin, où la garde nationale est organisée, elle fait œuvre utile et ramène l'ordre en assurant l'exécution des lois. Nous n'en finirions pas s'il fallait relater, ici, les services rendus par les gardes nationales des divers lieux ; ce serait sortir du cadre que nous nous sommes imposé. Mais ce qu'il importe de bien mettre en évidence, pour essayer de battre en brèche certaines légendes, c'est l'attitude réelle de la garde nationale marseillaise, prise, surtout, comme type d'une organisation qui a fait ses preuves et sauvé la France à deux reprises : d'abord contre elle-même et plus tard contre l'étranger. On connaît assez son dernier rôle ; on ignore généralement le premier.

La garde nationale marseillaise est un exemple frappant, entre tant d'autres, de l'organisation des masses qui se lèvent pour la défense de leurs droits avant de secouer le joug de l'envahisseur. Marseille était alors à l'avant-garde de la Révolution ; son armée populaire ne pouvait que se placer au premier rang. Elle ne faillit pas à sa tâche et montra, à tout moment, pour la première fois depuis Bouvines, le rare exemple d'une force disciplinée qui unit au courage du citoyen l'énergie du soldat. Mais, nous le répétons, si l'armée marseillaise prit la tête du mouvement libérateur, elle ne fit que précéder dans leur marche les gardes nationales bien organisées. « De même, dit Walter Scott, dans son *Tableau de la Révolution française*, à propos du bataillon du 10 août dont nous allons bientôt parler, que le tranchant d'une hache est armé d'acier pur, tandis que le dos est fait d'un métal plus grossier pour augmenter la force du coup, de même la garde nationale marseillaise représentait alors cette élite dont on se sert sur les champs de bataille afin d'encourager et d'entraîner les masses qui suivent pour accentuer le succès. »

Les autres gardes nationales du département n'ont point une organisation aussi solide, une discipline aussi sévère, une aussi dense cohésion, mais elles suivent. En veut-on la preuve ? Quand l'armée marseillaise est sous les murs d'Arles, la garde nationale d'Aix, après avoir chassé de son territoire des fauteurs de troubles, vole à son secours et ramène dans ses murs des bandes armées de contre-révolutionnaires, pris les armes à la main.

Presque au même instant, la ville d'Apt, fanatisée par le voisinage du Comtat,a ouvert ses portes aux prêtres non conformistes, organisé une véritable troupe de gens suspects et, chose plus grave, a refusé, jusqu'ici, de verser dans les caisses publiques le montant de sa contribution patriotique. Spontanément, en quelques heures, comme si véritablement un ordre de mobilisation arrivait à l'improviste, les gardes nationales du district prennent les armes, se rassemblent, nomment des chefs et fondent sur Apt, au nombre de deux mille hommes. Cette expédition n'est pas légale, certes, et les pouvoirs publics s'évertuent à dissoudre la force armée. Peine perdue.

Ceux qui écrivent, de nos jours, sur la matière, ne manquent pas de bien mettre en vedette cette absence de légalité suivant la forme. Ils oublient l'époque dont ils font l'histoire quand ils traitent de révoltés et parfois de brigands ces citoyens-soldats à l'âme noble et enthousiaste. Voilà bien cette fois, une de ces « razzias » dont parle Taine. Suivons donc à Apt cette armée révolutionnaire qui viole les lois de son pays. Que fait-elle dans cette ville ?

Dès son arrivée, elle fait fermer les églises non conformistes, désarme les gens suspects et transporte chez le receveur du district la contribution patriotique que la ville s'obstinait à garder dans ses coffres, soit : 1.200.000 livres. Elle établit ensuite auprès de la caisse du receveur une garde provisoire jusqu'à ce que les autorités du département lui aient donné récépissé de cette somme au nom de la Nation. Tout cela a lieu sans heurts et sans secousses par la simple manifestation de la force au service du droit.

Leur mission accomplie, les gardes nationales quittent la ville après que la municipalité elle-même, et le district, frappés

d'admiration, leur ont délivré un certificat de bonne conduite. Chaque citoyen-soldat retourne dans son village ; il n'a rien exigé de la nation, en échange. Au contraire, il a supporté lui-même les frais de l'expédition.

Comme à Aix, comme à Arles, comme presque partout, du reste, il n'y a pas de sang versé. Le citoyen-soldat ne fait pas la guerre, au sens propre du mot ; s'il viole momentanément les lois, c'est pour mieux en assurer le succès. Le bourgeois a fait en France la révolution ; c'est le paysan qui l'applique. L'Assemblée nationale a changé le système de gouvernement ; le peuple, seul, a fait évoluer l'état de choses. Et il l'a fait en maître parce que, seul, le peuple est souverain.

Il est encore d'essence pacifique. Ecoutons la proclamation de cette force armée en marche sur Apt : « Il est défendu, sous quelque prétexte que ce soit, d'attenter, soit à la vie, soit à la propriété des individus. Quiconque sera pris, enfreignant cet ordre, sera pendu (1). » C'est la même proclamation des chefs de l'armée marseillaise à leur entrée dans Arles ; c'est le même état d'esprit qui anime les masses. Les excès individuels ne prouvent rien. Quand le peuple est organisé, il est clément.

En 1792, la Révolution, à part de rares exceptions, emploie la force sans répandre le sang. Plus tard, les excès des partis exaspéreront le peuple qui usera de violences. Sa mentalité change avec les événements dont il subit, malgré lui, l'influence, et lorsque Taine, dans sa « Constitution appliquée », généralise quelques cas isolés qu'il glane adroitement dans les quatre coins de la France, pour nous tracer un portrait peu flatté du peuple, il nous peint beaucoup moins le tableau du paysan débonnaire de 1791, que celui du citoyen, sous le régime de la Terreur, quand les résistances et les provocations de toutes sortes l'ont poussé à bout.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome III, pages 74, 75, 76.

VII

Aussi bien, nous ne saurions terminer l'expédition d'Arles sans mettre sous les yeux du lecteur l'appréciation de Montesquiou sur l'état d'esprit de la ville de Marseille en général. L'auteur des *Origines de la France contemporaine* qui prend à partie la municipalité de cette ville et se prévaut d'avoir dépouillé la correspondance des commandants militaires de l'époque révolutionnaire, a, sans doute, oublié le document dans les archives ! Il est vrai que s'il avait tenu compte de l'opinion des commandants militaires de l'ancien régime qui ont marché à l'ennemi et non de ceux qui ont émigré, il n'aurait pu écrire de la même façon cette partie de son histoire qu'il consacre à la ville de Marseille .comme « cas circonstancié de dissolution générale ». Peut-être s'est-il contenté de dépouiller, comme le fait remarquer avec beaucoup de sens critique M. Aulard, dans quelques cartons pris au hasard, quelques pièces choisies avec soin. Dans le premier cas, l'auteur est incomplet ; dans le second, il ne fait pas de l'histoire, mais autre chose, quoiqu'il s'en défende avec soin au début de l'ouvrage. Quand on fait de l'histoire, point n'est besoin de présenter, à l'avance, la vérité au public ; elle jaillit d'elle-même, au fur et à mesure, sans qu'il soit nécessaire de l'offrir au lecteur en préface.

Après le rappel du lieutenant-général Wittgenstein, Montesquiou, en prenant le commandement de l'armée du Midi, reçut la mission de se pénétrer de l'état d'esprit de la région et d'en rendre compte. Voici ce qu'il écrit de Nimes, à la date du 6 mai 1792, au ministre Clavière :

« Je n'ai fait que traverser Lyon et n'en puis rien dire. Je peux vous parler avec beaucoup plus de connaissance de Marseille et de l'armée marseillaise. Au lieu d'écouter plus longtemps les sottises dont je suis rebattu, à leur sujet, j'ai tout simplement été les voir. Je suis descendu à la municipalité. J'avais ouï dire qu'elle était composée d'incendiaires ; j'ai trouvé, au lieu de cela, un maire qui ressemble à un

ancien Romain, qui en a les mœurs, qui en a le langage, qui jouit d'une confiance et d'une considération générales. J'ai vu, autour de lui, des officiers municipaux avec qui j'ai causé depuis et qui m'ont paru pleins d'esprit, de sens et de patriotisme. Ces messieurs m'ont reçu avec une grande honnêteté

Montesquiou

(D'après un portrait de l'époque)

et ont bien voulu m'accompagner à la Société des Amis de la Constitution. J'y ai trouvé une assemblée très nombreuse. J'ai témoigné en peu de mots aux Marseillais mes sentiments d'estime et de confiance ; j'en ai réclamé de pareils de leur part, comme le seul moyen de combattre avec succès les

ennemis du dedans et du dehors ; j'ai été couvert d'applaudissements. Je n'ai jamais vu d'assemblée nombreuse où il régnât plus de décence, où la raison eût plus de facilité à se faire écouter.

Le lendemain de mon arrivée, j'ai vu la garde nationale qui m'a forcé d'accepter une garde d'honneur. Nos plus beaux bataillons de Paris ne sont pas mieux tenus, mieux exercés, mieux disciplinés. Dans leur dernière expédition, il s'était glissé des gens suspects qui avaient commis quelques excès; on venait d'en faire une justice éclatante. L'ordre, la décence et la subordination se faisaient remarquer dans cette troupe au milieu d'une immense population et d'un mouvement prodigieux. Telle est cette armée marseillaise qu'on appelle à Paris des brigands. J'avais ouï dire qu'ils avaient à leur tête un fou nommé Saint-Hilaire, qui prétendait disputer le pas aux maréchaux de France. J'ai vu, au lieu de ce portrait, un militaire de soixante et quelques années, avec une de ces figures qui commandent la confiance, considéré de tout le monde et donnant à mon grade des marques de respect dont son âge aurait pu le dispenser. Enfin, Monsieur, de tout ce qu'on m'avait dit je n'ai trouvé de vrai que le zèle patriotique, l'amour de la liberté et l'énergie des sentiments (1). »

Ainsi donc le ministre est renseigné, cette fois, par un de agents, sur le véritable état d'esprit de la garde nationale marseillaise. Cependant Montesquiou est bien loin d'être jacobin. C'est un libéral ; mais ce n'est déjà plus le sectaire de l'ancien régime. Il parle de ce qu'il voit, de ce qu'il entend, avec sa conscience d'honnête homme et de bon citoyen, en véritable représentant du peuple. Il apprécie à leur juste valeur les forces populaires et leur rend justice. Quelques mois plus tard, quand il aura conquis la Savoie, il sera accusé de lenteur et le Club marseillais sera le premier à demander sa disgrâce. Il laissera, plutôt par manque de moyens, les troupes sardes s'emparer du vieux fort de Queyras. Il n'en faudra pas davantage pour que la municipalité de Marseille demande

(1) Bibliothèque municipale, *Journal des Départements méridionaux* du 7 juin 1792. N° 41, page 169.

qu'il soit traduit en jugement. Mais, en ce moment, les actes du commandant de l'armée du Midi sont en opposition avec ceux de ses prédécesseurs. Son attitude lui a conquis tous les cœurs; il inspire confiance.

Ce langage d'un général constitutionnel de l'ancien régime est à signaler. Montesquiou est aussi un académicien. Mais son éloge de la municipalité, du club et de l'armée marseillaise n'est pas seulement littéraire; il est sincère. Quand Montesquiou réclamera, de la municipalité de Marseille, des secours, des subsides, il les aura. Un de ses lieutenants, le général d'Anselme, se basant sur un décret de l'Assemblée législative qui ordonne la levée de 6.000 hommes dans chaque département, écrit, à ce sujet, au directoire, et le département des Bouches-du-Rhône, qu'on représente parfois comme le plus indiscipliné, est le seul, en France, qui ait exécuté le décret. Deux mois après, d'Anselme reçoit les 6.000 hommes qu'il a demandés.

Entre temps, il a conquis le comté de Nice, par ses propres moyens, sans coup férir. Il n'a plus besoin de troupes et donne l'ordre de licencier les huit bataillons qui s'organisent. La municipalité de Marseille lui répond que la levée continuera et elle presse l'envoi d'une flotte et de l'armée.

Avant son entrée dans Nice, d'Anselme, se basant sur un autre décret d'ordre général, avait encore réclamé deux bataillons de grenadiers. Il reçoit coup sur coup les 6.000 hommes, les grenadiers et même trois compagnies franches qu'il n'avait point demandées, dont une de chasseurs à cheval, forte de 200 hommes.

A noter qu'à cette époque (fin 1792), sept bataillons sont déjà aux frontières. Au début de 1793, 20.000 volontaires ont quitté leur pays. Une nouvelle force de 6.000 hommes est encore levée dans les Bouches-du-Rhône pour la défense de la Constitution. A l'appel de la patrie, la moitié de la garde nationale du département vole à son secours; 30.000 citoyens-soldats ont pris les armes. Et cela avant que le Comité de Salut public ait ordonné la levée en masse et prescrit le système de la réquisition forcée. C'est la réponse de l'histoire à ceux qui, systématiquement, ne craignent pas de dénigrer le peuple.

CHAPITRE V

I. — Mission de Rebecqui dans le Comtat (avril 1792). — Il est décrété d'accusation. — II. Alarmes extérieures. — Formation d'un camp de 20.000 fédérés sous Paris. — Le peuple demande la déchéance du roi. — III. Les Girondins songent à fonder une république dans le Midi. — Rôle de Barbaroux. — Il demande à Marseille six cents hommes « qui sachent mourir ». — IV. Levée du bataillon du 10 août. — Son départ pour la capitale (juillet 1792). — V. La Cour fait des préparatifs hostiles. — Arrivée du bataillon marseillais à Paris (30 juillet 1792). — Affaire des Champs-Elysées. — VI. — Le parti jacobin prend la tête du mouvement révolutionnaire. — La Commune de Paris. — Rôle du bataillon marseillais à la journée du 10 août. — Il pénètre dans le château des Tuileries à la tête des troupes de la Nation. — VII. Admirable conduite des fédérés après la bataille. — Retour à Marseille du bataillon du 10 août.

I

A leur retour d'Arles, Rebecqui et Bertin furent chargés, de concert avec deux commissaires de la Drôme, d'organiser les ci-devant Etats du pape sous les noms de districts de Vaucluse et de Louvèze. Ils entrèrent dans Avignon le 29 avril 1792, à la tête d'une partie des gardes nationales qui avaient pris part à la première expédition.

Ce déplacement de forces irrita les partisans du roi et du pape réunis dans leur haine commune contre les Marseillais. Les aristocrates avignonnais préparèrent dans l'ombre des dénonciations à l'Assemblée législative et la calomnie, une fois de plus, fit son chemin. L'armée marseillaise fut dépeinte sous les plus noires couleurs : au mépris des lois, les « brigands », aux ordres de Rebecqui, n'avaient-ils pas eu l'audace d'arrêter les subsistances destinées à l'armée d'Italie et de faire couler le sang dans une ville qu'ils étaient chargés de pacifier !... (1). Ces dénonciations prirent, à Paris, un tel

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 15 mai 1792. N° 31, page 131.

caractère de vérité que le ministre de l'intérieur, Roland, n'hésita pas à décréter d'accusation Rebecqui et Bertin. « Ce n'est pas sans étonnement, Messieurs, écrit-il le 5 mai aux administrateurs des Bouches-du-Rhône, que j'apprends, ainsi que tout Paris, qu'Avignon est dans le plus grand

Massacre de Lescuyer dans l'église des Cordeliers à Avignon (16 octobre 1791)

(Collection Ferrier)

trouble, que tous les prisonniers y sont rentrés avec des menaces et qu'ils y répandent l'épouvante par des brigandages et des meurtres... »

Cette attitude du ministre s'explique aisément. Il y avait alors à Avignon un parti jacobin dont les chefs étaient accusés, à tort, d'avoir trempé dans les massacres de la

Glacière (1). Grâce à la puissante intervention de Barbaroux et de Rovère, ces chefs, d'abord emprisonnés au Palais des papes par la faction cléricale et royaliste que dirigeait de façon occulte le commandant militaire de la place, le général de Choisy, avaient été amnistiés par l'Assemblée législative le 19 mars 1792. Mais leurs geôliers ne les avaient pas, pour cela, relâchés. Il avait fallu, qu'au début d'avril, les gardes nationales des Bouches-du Rhône vinssent forcer leurs cachots, les délivrer et les emmener avec elles au camp des Marseillais, à Arles, où, accueillis par Rebecqui, ils furent à l'abri des menaces de leurs adversaires.

Quand le vainqueur d'Arles fit son entrée à Avignon, ramenant ainsi les patriotes vauclusiens, les troupes aristocrates de Choisy lui abandonnèrent la ville et le château des papes (2). On comprend sans peine que le parti rétrograde,

(1) L'Assemblée Constituante, après deux années d'hésitations, avait enfin décidé, le 14 septembre 1791, que les Etats d'Avignon et du Comtat feraient partie intégrante de l'Empire français. Quand elle se fut séparée, les intrigues ecclésiastiques amenèrent de coupables retards. Le roi et ses ministres ajournèrent le plus longtemps possible la prise de possession, laissant ainsi ce malheureux pays en proie à l'anarchie, au déchirement des partis, à l'accumulation des haines.

Comme il fallait des ressources pour solder les comptes du camp de Monteux et de l'Assemblée électorale, Lescuyer, qui dirigeait alors l'administration provisoire, chercha à s'en procurer par des contributions imposées au trésor des couvents, par des ventes de cloches et de biens d'église. Les moines et les prêtres éveillèrent les colères et suscitèrent une sédition populaire qui éclata le 16 octobre 1791. Lescuyer fut massacré, au nom du Christ, dans l'église des Cordeliers, par une populace en délire. Duprat aîné, commandant de la garde nationale et Jourdan, commandant du fort, lancent aussitôt des patrouilles. Tous les auteurs, complices ou présumés tels de l'assassinat Lescuyer sont jetés, pêle-mêle, dans les prisons du fort avec des royalistes détenus depuis le mois de mai. A leur suite, un flot de révolutionnaires affolés, irrésistible, se précipite. Dans la nuit de ce même jour, 60 victimes papistes ou royalistes, coupables ou innocentes, expient cruellement l'assassinat de Lescuyer. Tel est le crime épouvantable de la Glacière qui n'est pas sans offrir une certaine analogie avec les massacres de septembre, à Paris. Comme dans la capitale, une certaine partie de l'opinion voulut voir en France, dans cette horrible boucherie, un complot tramé de toutes pièces. On nomma les mineurs. Jourdan et Duprat ne purent jamais se laver complètement de l'accusation terrible qui pesa, dès cet instant, sur leur tête. Ainsi s'explique l'affolement des ministres et de l'Assemblée législative quand ils virent Rebecqui s'entourer, à Avignon, des chefs du parti révolutionnaire de cette ville.

(2) Lauris. *Avignon révolutionnaire*, brochure.

allié à l'Autriche, fit tous ses efforts pour noircir, aux yeux de toute la France, un élément encore trop avancé pour l'époque. Mais des événements nouveaux, qu'il serait trop long d'énumérer ici, devaient enfin ouvrir les yeux sur les sourdes menées des représentants de l'ancien régime. Le 17 juin, de nouvelles élections municipales amenèrent au pouvoir une municipalité républicaine. Duprat jeune, élu d'abord maire d'Avignon, fut bientôt appelé à la Convention, en même temps que deux autres chefs révolutionnaires des plus en vue, Rovère et Minvielle. Tandis que Marseille s'adonnait au parti de la Gironde, Avignon prenait le parti de la Montagne.

Ces quelques détails font mieux comprendre quel put être l'état d'esprit de Rebecqui quand il se vit traduit à la barre de l'Assemblée législative. Il résolut de s'y rendre pour confondre les calomniateurs. Auparavant, il alla à Marseille où il fut reçu avec des transports d'allégresse. La population, comme autrefois à Mirabeau, lui fit une réception enthousiaste. Déjà, le Club, se faisant l'écho de l'indignation générale, avait préparé une adresse et recueilli 10.000 signatures.

« ... Frères, écrit-il bientôt aux Jacobins de Paris, des délégués nationaux, après avoir sauvé de la contre-révolution un peuple révolutionnaire, se voient traités en suspects ; tel est le résultat de la séance législative du 10 mai ; telle est la décision surprise à la majorité de l'Assemblée nationale contre les commissaires de notre département !.., Et c'est la même législature qui a décrété le séquestre des biens des émigrés, la loi contre les non assermentés, l'arrestation de Delessart, la guerre contre le tyran de Hongrie, qui frappe ainsi d'anathème deux fonctionnaires dénoncés à cause de leur civisme !... Parisiens, puisque la justice de notre Sénat a été surprise, c'est au tribunal de votre opinion que nous en appelons du mandat précipité, injuste et désastreux lancé contre Bertin et Rebecqui, afin que cette opinion précieuse qu'on voulait aussi séduire soit le refuge de deux hommes que leur patriotisme a rendus chers aux Marseillais... (1). »

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 22 mai 1792. N° 34, page 143.

Rebecqui et Bertin se présentèrent à la barre. La contenance fière et énergique du vainqueur d'Arles ne surprit point l'Assemblée qui connaissait déjà sa bravoure. Rebecqui n'eut pas de peine à se laver des accusations ridicules dont il était l'objet. Il nomma ses accusateurs : le commissaire du roi auprès du tribunal d'Avignon, justement incriminé lui-même, pour d'autres raisons, dans cette affaire ; l'un de ses collègues de la Drôme, ancien juge des prisonniers patriotes d'Avignon ; deux directoires notoirement inciviques, celui de la Drôme en particulier, qui l'avaient condamné sans vouloir attendre les pièces justificatives des accusés (1). L'injustice était criante. Puis il fit l'historique des événements et donna les plus amples détails sur la mission dont il avait été investi. Il termina en s'écriant : « Hier, dans un seul envoi, vous avez reçu 19 adresses des diverses communes du district de Louvèze qui me déclarent bon citoyen... Législateurs, prononcez !... Si mon arrestation peut être utile à la liberté, je déclare que je suis prêt à me rendre au tribunal d'Orléans avec la même célérité que je me suis rendu à la barre de l'Assemblee nationale... (2). »

L'Assemblée législative était édifiée. Rebecqui et Bertin furent déclarés non coupables. Ils reçurent les honneurs de la séance. Rebecqui, après avoir séjourné quelque temps à Paris, revint plus tard continuer sa mission dans le Comtat. Elu député à la Convention par sa ville natale, il siégea avec Barbaroux du côté de la Gironde et finit, par suite, comme ce dernier, misérablement (3).

---

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* des 8 et 15 mai 1792. Nos 28 et 31, pages 117 et 131. Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 94 *bis*.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome III, page 15.

(3) Rebecqui est une des plus nobles et des plus grandes figures de la Révolution à Marseille. Il joignait à une âme ardente un tempérament belliqueux. Son horreur de l'injustice devait le rendre de bonne heure le défenseur des faibles et des opprimés. Il exerçait la profession de liquoriste dans sa ville natale quand la Révolution éclata. Il s'y jeta à corps perdu. Dès les débuts, on le trouve avec Lieutaud, Brémond-Jullien et quelques autres, lorsqu'il fut question de l'organisation de la première milice citoyenne dont il prit un moment le commandement. L'ardeur de ses opinions le signala bientôt à la haine de l'aristocratie marseillaise. Il fut compris dans

II

Bien des événements se passaient, à cette époque, dans le reste de la France. Il aurait été difficile à l'Assemblée législative de blâmer Rebecqui et Bertin. Elle voyait enfin l'abîme qui s'ouvrait devant elle. Le roi avait fait appel, il est vrai, à un ministère girondin et déclaré, le 20 avril, la guerre à l'Autriche. Quatre armées avaient été mises en mouvement ;

---

la première liste de proscription de l'affaire prévôtale et resta en prison au Château d'If pendant six mois. C'est lui que Taine traite de « principal meneur » de l'insurrection populaire du 10 août 1789 et cela sans autre preuve que celle de son juge, le grand prévôt. C'est de lui aussi que Mirabeau, le 26 janvier 1790, prononçait du haut de la tribune de la Constituante ces magnifiques paroles : « Au lieu de punir le sieur Rebecqui et les autres accusés de la procédure prévôtale de Marseille, il faudra les récompenser ; au lieu de les environner des terreurs qui précèdent les supplices, il faudra les sortir en triomphe de leurs cachots, les mettre au nombre des coopérateurs de l'Assemblée nationale ; reconnaître nos principes dans leurs principes et les déclarer bons citoyens ou nous avouer nous-mêmes coupables. »

Le grand tribun avait réellement le don de prophétie Taine, lui-même, nous apprend que Rebecqui eut les honneurs du triomphe. Sa popularité l'éleva peu à peu aux plus hauts sommets du pouvoir. Il était membre de l'administration du département quand il entreprit l'expédition d'Arles. Girondin dans l'âme, il suivit la fortune de Barbaroux et succomba avec lui à la Convention. Tandis que Barbaroux se rendait à Caen pour essayer d'organiser un mouvement de défense qui échoua piteusement, il se réfugiait dans sa ville natale. Des amis dévoués le cachèrent prudemment pendant de longs jours. Mais le sort des proscrits était fixé. Les Montagnards triomphaient définitivement. Rebecqui comprit que la fortune l'avait cette fois abandonné sans retour et de crainte de dévoiler, par sa présence, les personnes qui l'abritaient, il se résolut à mourir et se noya dans le Vieux-Port le 3 mai 1794. Son corps fut retrouvé le lendemain.

Ainsi finit un homme un instant célèbre, Il avait voué sa vie à la Révolution ; il la lui abandonna sans regret. Peu de révolutionnaires ont, comme lui, dans le parti de la Gironde, aimé jusqu'au bout sincèrement le peuple. S'il ne fut pas, à proprement parler, un grand homme, son rôle n'en reste pas moins considérable. Il représenta à Marseille cette élite intellectuelle qui prit corps avec la Révolution et souleva les masses. Rebecqui est, aujourd'hui, complètement oublié. La biographie de ce tribun populaire peut tenter quelque jour un érudit et celui-là fera véritablement œuvre utile, qui saura faire revivre cette grande figure inspirée de la Révolution et de l'amour du peuple.

Montesquiou, commandant général de l'armée du Midi allait opérer sur les Alpes. Mais le principal effort devait être porté dans le Nord et dans l'Est. Suivant le plan de Dumouriez, l'armée du Nord, sous le commandement de Rochambeau, avait reçu la mission d'envahir la Belgique. Rochambeau partageant ses forces en trois colonnes les dirigea sur Furnes, Tournai et Mons, pendant que La Fayette devait se porter de Namur sur Stenay.

Dès qu'ils furent en présence de l'ennemi, les volontaires des colonnes de Tournai et de Mons furent saisis d'une incroyable panique et rétrogadèrent dans le plus grand désordre, après avoir massacré le général Dillon qui commandait la colonne de Tournai (28 avril 1792). A la nouvelle de cette déroute, toutes les autres troupes furent forcées de s'arrêter. La frontière du Nord était découverte. Si les Autrichiens avaient su profiter de ce premier échec de nos troupes, ils auraient pu prendre la route de Paris. Ils se contentèrent de garder l'offensive en attendant l'arrivée des Prussiens.

L'alarme fut grande en France. L'Assemblée législative, se rendant enfin un compte exact de la situation, prit des mesures de circonstance. Elle comprit qu'il était nécessaire de réprimer les émigrés et de contenir les factieux. Elle rendit un premier décret contre les prêtres non assermentés. Puis, pour rassurer les esprits à l'intérieur et prévenir les troubles, elle décida la création d'un camp de 20.000 fédérés sous la capitale. Ces deux décrets furent repoussés par le roi, qui opposa son veto et renvoya peu après le ministère girondin.

L'Assemblée législative ayant dissous la garde du roi, qui donnait journellement des marques d'incivisme, le monarque, tout en la licenciant, lui décerna des éloges. Jusqu'ici le peuple avait respecté le souverain et ne s'était attaché qu'à poursuivre ses ministres. Maintenant toutes les rancunes, toutes les défiances sont dirigées contre le monarque et le peuple de Paris répond au refus de sanctionner les décrets par la journée du 20 juin. Vingt mille hommes en armes forcent le château des Tuileries et défilent devant le roi et l'Assemblée Nationale. Louis XVI se coiffe du bonnet rouge, mais il continue d'opposer son veto. Un abîme, dès ce moment, le sépare de la nation.

Pendant que l'Assemblée législative délibérait sur les moyens de sauver la patrie et nommait une Commission chargée de lui proposer des mesures, de nombreuses pétitions envoyées de tous côtés sollicitaient la déchéance du roi. Le Conseil général de la commune de Marseille fut l'un des premiers à manifester son indignation. « Législateurs, s'écrie-t-il, le roi des Français, pour achever de perdre sûrement la nation, vient de lui enlever trois ministres qui voulaient la sauver (1). Eh quoi ! cette nation qui a juré d'être libre, se laisserait-elle enlever tous ses moyens de défense ! Non, législateurs, elle est déterminée à périr ou à vaincre... Son roi lui déclare la guerre au dedans, tandis que par de lâches intrigues il la force à la porter au dehors. Qu'il cesse donc de se dire l'ami de la Constitution qu'il déchire et brûle d'anéantir... (2). »

Vers cette époque, les Girondins, effrayés de la tournure des événements, songèrent sérieusement à se retirer dans le Midi pour y fonder une République « que l'on pourrait étendre un jour, comme Charles VII avait autrefois étendu son royaume de Bourges (3).

« Barbaroux, écrit Thiers, vit Roland et tous deux, déplorant les catastrophes dont les patriotes étaient menacés, convinrent que le péril devenait tous les jours plus grand dans le royaume. » L'intention d'en appeler à la province et de compter exclusivement sur elle entra dès lors dans les esprits girondins. Il faut leur savoir gré d'avoir adopté, en principe, cette mesure dans un moment de crise grave. Mais on ne saurait assez les blâmer d'en avoir poursuivi l'application quand le roi fut déchu du trône et que l'unité nationale ne courait plus de risques. Dans ses Mémoires, Barbaroux consigne tout au long le projet des Girondins. Voici comment s'exprime le futur conventionnel :

---

(1) Clavière, Roland et Servan. C'est ce dernier qui avait proposé la formation du camp des 20.000 fédérés.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements Méridionaux* du 30 juin 1790. N° 70.

(3) Thiers. *Histoire de la Révolution Française*. Tome II, page 121.

« ...Le refus de sanctionner le décret pour la réunion de 20.000 gardes nationaux sous les murs de Paris, seul moyen que le génie de Servan eût trouvé pour empêcher la trahison sur les frontières ou en prévenir l'effet dans l'intérieur, écrit le jeune Marseillais, annonçait trop clairement l'intention d'ouvrir aux Autrichiens la route de Paris. Partout le fanatisme du veto royal apposé sur le premier décret contre les prêtres insermentés soulevait les campagnes ; partout les insurrections sur les grains se manifestaient au milieu de l'abondance ; le camp de Jalès se formait encore ; les papistes d'Avignon remuaient, forts de l'absence de Rebecqui ; enfin, de toutes parts le péril nous pressait, de toutes parts la contre-révolution s'avançait. Dans ces affreuses circonstances, nous tournions nos regards vers le Midi ; nous y cherchions un point de résistance...

Nous écrivîmes à la municipalité de Marseille de s'approvisionner de grains. Marseille suivit notre conseil ; le maire partageait nos opinions. Nous l'engageâmes à envoyer des hommes sûrs dans tous les départements du Midi et aux armées d'Italie, des Alpes et des Pyrénées, pour y former l'opinion et cinquante commissaires partirent pour cette destination (1). Nous l'engageâmes à sonder Montesquiou, général de l'armée des Alpes, dont l'ambition pouvait être heureusement dirigée pour la liberté et il ne tarda pas à entrer en correspondance intime avec lui (2). Enfin, aucun de nos avis ne fut négligé ; il resserra les liens entre Marseille et Toulon ; il cultiva l'amitié de Paoli et de ses Corses dont plusieurs bataillons passèrent à l'armée d'Italie, prêts à défendre nos droits communs au dedans comme au dehors. Il alla plus loin : il provoqua le département des Bouches-du-Rhône à retenir le produit des impôts et le département les retint (3). »

---

(1) Nous reviendrons sur la mission de ces commissaires dans notre prochain ouvrage sur les bataillons de volontaires des Bouches-du-Rhône.

(2) Montesquiou n'était ni jacobin, ni girondin. Il était simplement ambitieux. Quand La Fayette quitta son armée pour aller à Paris soutenir le trône, le maire de Marseille, Mourraille, lui demanda son opinion à ce sujet. Montesquiou couvrit La Fayette. Dès ce moment il était perdu sans retour dans l'esprit des Marseillais et ceux-ci le dénoncèrent au club des Jacobins à Paris.

(3) Barbaroux. Mémoires, pages 35 et 36.

« Ainsi, écrit Lourdes, se préparait le grand acte du 10 août qui devait renverser l'antique trône de nos rois, pour élever sur ses ruines un principe nouveau, mais juste : celui de la souveraineté du peuple ; et cet événement qui changea tout à coup les destinées de la France fut l'œuvre des Marseillais, de ces enfants chéris de la patrie, de ces fiers républicains qui étaient alors les premiers parmi les hommes libres (1). »

Nous ne saurions, certes, suivre jusqu'au bout l'auteur que nous citons et la prétention d'attribuer uniquement aux Marseillais le renversement du trône et l'avènement de la République nous paraît grandement exagérée. Néanmoins, il convient de remarquer que les Marseillais contribuèrent, pour une large part, à l'établissement du nouvel état de choses et l'opinion de Lourdes est, à notre avis, digne de remarque, pour opposer précisément la réalité à cette légende, trop accréditée de nos jours, que Paris, seul, fit la Révolution et la République. Derrière Paris il y avait la France.

III

Cependant Barbaroux et Rebecqui poursuivaient toujours à Paris, sous l'influence des époux Roland, le dessein de former une république dans le Midi de la France si le patriotisme venait à être écrasé dans le Nord. Une carte à la main, ils cherchaient à établir les moyens qui pourraient réaliser leurs espérances (2). « Nous observâmes, écrit Barbaroux, que des bords du Rhin à la mer de l'Ouest, la France était partagée par les montagnes des Vosges, du Jura, et par la Loire qui coule dans la même direction. Entre les points où les rochers finissent et celui où commence la barrière des eaux sont des plaines assez vastes qu'il fallait défendre par un camp ; les montagnes l'eussent été par les habitants, et les bords de la Loire par des redoutes qu'on y aurait facilement élevées ; car

(1) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome III, page 27.
(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome III, page 27.

le fanatisme et nos fautes n'avaient pas encore armé la Vendée. Si l'ennemi eût forcé le camp, s'il eût passé la Loire ou traversé les montagnes du Jura, une seconde barrière devait l'arrêter : à l'est, le Doubs, l'Ain, le Rhône ; à l'ouest, la Vienne, la Dordogne ; au centre, les rochers et les rivières du Limousin. Plus loin nous avions l'Auvergne, ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts et les montagnes du Velay, jadis embrasées par le feu, maintenant couvertes de sapins, lieux sauvages où les hommes labourent la neige mais où ils vivent indépendants. Les Cévennes nous offraient encore un asile trop célèbre pour n'être pas redoutable à la tyrannie et à l'extrémité du Midi nous trouvions pour barrières l'Isère, la Durance, le Rhône depuis Lyon jusqu'à la mer, les Alpes et les remparts de Toulon. Enfin si tous ces points avaient été forcés, il nous restait la Corse où les Génois et les Français n'ont pu naturaliser la tyrannie, qui n'attend que des bras pour être fertile et des philosophes pour se guérir de ses préjugés... (1). »

Rien ne peut mieux dépeindre la triste situation de la France à cette époque que les quelques lignes qui précèdent. C'est l'énergie du désespoir final qui se manifeste. Cependant, tout en prévoyant la possibilité d'une retraite obligée dans l'intérieur, par delà les montagnes, Barbaroux écrivit aux Marseillais pour les engager à offrir leurs forces à Pétion, maire de Paris, qui se débattait, à ce moment, au milieu des pires difficultés.

La Cour, en effet, faisait d'immenses préparatifs de défense; elle réunissait auprès d'elle tous les Suisses, rappelait la garde constitutionnelle récemment dissoute et s'entourait de toute la noblesse qui n'avait pas émigré. Des compagnies de gentilhommes étaient formées sous le commandement de d'Anglemont. La crise atteignait son maximum d'intensité. La Fayette venait de quitter le commandement de son armée pour mettre son épée au service du roi en profitant d'un reste de popularité dans la capitale. Paris était partagé en deux camps qui menaçaient à tout moment de fondre l'un sur l'autre. La Cour, grâce à ses émissaires payés sur la liste

(1) Barbaroux. Mémoires, pages 38 et 39.

civile, entretenait soigneusement la défiance. L'anarchie était à son comble. C'est alors que les Marseillais, indépendants et fiers, offrirent leurs bras à Pétion pour le seconder dans la lutte.

« ... Maire de Paris, s'écrient-ils, ami de la nation française et père du peuple parisien, vous avez acquis le suffrage de la capitale et de l'empire. A ce titre vous méritez la confiance des Marseillais... Continuez votre œuvre, Pétion, sans que l'animadversion royale vous arrête. Le monarque français de 1792 n'est plus le sultan de 1788 et sa colère, qui était jadis celle d'un dieu, n'est plus aujourd'hui que celle d'un homme... Les moyens peuvent vous manquer dans ces temps de crise où il se livre un combat à mort entre la liberté et la tyrannie... Les Marseillais s'indignent du repos où ils languissent, quand le péril semble menacer leurs frères... Parlez, Pétion, dites-nous combien il vous faut d'hommes libres ; nous saurons les trouver et périr aux Thermopyles... (1). »

Deux députés furent chargés de porter cette lettre à Paris, en même temps qu'une pétition à l'Assemblée législative. « Cette pétition, dit Thiers, produisit dans l'Assemblée une grande agitation et provoqua de longs débats. » Les membres du côté droit s'opposèrent vainement à l'impression de cette pièce et à son envoi dans les départements sous prétexte que c'était les inviter à l'insurrection. Mais le moment était venu, écrit Lourdes dans son *Histoire de la Révolution en Provence*, où une nouvelle révolution était nécessaire. La masse des députés le comprit et le décret d'impression et d'envoi passa à une grande majorité. Toute la France reçut, quelques jours après, cette adresse dont nous détachons les passages suivants :

« Législateurs ! s'écrie la Ville de Marseille, la liberté française est en péril ; les hommes libres du Midi se sont tous levés pour la défendre...

« Le jour de la colère du peuple est arrivé. Ce peuple que l'on a toujours voulu égorger ou enchaîner, las de parer des

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 5 juin 1792. N° 44, pages 165 et 166.

coups, est prêt à en porter... Législateurs ! la force populaire fait toute votre force ; vous l'avez en main, déployez-la... Plus de délais, plus de ménagements, point de capitulation. Une lutte entre le despotisme et la liberté ne peut être qu'un combat à mort : car, si la liberté capitule, elle périra ; si elle pardonne au despotisme, tôt ou tard il la tuera. Quiconque pense autrement est un insensé qui ne connaît ni l'histoire, ni le cœur humain, ni l'infernal machiavélisme de la tyrannie... (1). »

La pétition des Marseillais fut présentée à l'Assemblée législative le 19 juin. Le même jour, le maire de Marseille, Mourraille, recevait de Barbaroux ces quelques mots : « Envoyez à Paris 600 hommes qui sachent mourir (2). » Le club de la rue Thubaneau, prévenu aussitôt, chargea son comité de préparer un rapport sur cette question (3).

La lettre de Barbaroux fut l'étincelle qui fit jaillir des masses déjà électrisées et préparées la terrible phalange. Les Jacobins de Marseille, étonnés de l'apathie apparente de leurs frères de Paris, ne leur avaient-ils pas écrit, un mois auparavant, que l'on commençait dans le Midi à s'inquiéter de la léthargie parisienne !... « N'est-il donc pas possible, disent-ils à la date du 27 mai, d'aiguillonner ces braves vainqueurs de la Bastille (4) ? » Le rôle de Marseille était prévu d'avance. Pierre Baille, au sein du club, s'écriait quelques jours après : « D'après les conjectures les plus probables, c'est aux départements méridionaux, et notamment à Marseille, qu'est réservée la gloire de sauver la liberté (5). »

On conçoit ainsi l'enthousiasme qui dut présider à la levée des patriotes de la cité phocéenne que le sort devait faire marcher sur Paris Le roi, il est vrai, a opposé son veto à la

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 16 juin 1792, N° 45, page 187.

(2) Barbaroux. Mémoires, page 40.

(3) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 23 juin 1792, N° 47, page 197.

(4) Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, page 62.

(5) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 24 mai 1792, page 146.

formation du camp des fédérés ; mais qu'importe aux Marseillais la sanction royale quand il s'agit de combattre pour la Constitution !... Le club vote par acclamation la levée du bataillon, le 22 ; le Conseil général de la commune l'accepte le lendemain. Le même jour, le directoire du district y adhère à son tour et s'engage, par arrêté, à fournir les fonds nécessaires pour l'expédition. Immédiatement la levée s'organise. Un avis placardé par la municipalité, le 24, fait connaître que « nul citoyen ne sera admis à se faire inscrire s'il ne justifie qu'il a fait son service personnel dans la garde nationale depuis le 14 juillet 1790 et s'il n'est porteur d'un certificat de civisme délivré par sa compagnie. » Douze commissaires sont nommés à l'effet de vérifier si les volontaires remplissent les conditions requises (1).

La nouvelle des événements du 20 juin active les inscriptions. Les volontaires se présentent en foule. On choisit les meilleurs parmi ceux qui s'imposaient déjà à l'attention par leur probité et leur civisme. Ceci pour affirmer, une fois de plus, la vérité historique en dépit des assertions erronées, calomnieuses et souvent fantaisistes des écrivains de toutes les époques. D'après Blanc Gilly, qui se vendit à la cour, comme Lieutaud et fut plus tard décrété d'accusation, le bataillon marseillais est « une horde de brigands sans patrie et de bêtes féroces ». Pour J.-L. Victor, « c'est le reste impur du camp de Monteux. » Peltier veut que l'armée marseillaise soit un « ramas d'hommes perdus, de Barbaresques, de Maltais, de Génois, d'Italiens, de Piémontais ». D'après Maton de la Varenne, ce sont « des brigands amenés du bagne de Marseille. » Plus près de nous, Henri Verne, en 1862, qualifie le bataillon de « horde révolutionnaire de tous pays, repris de justice, honte de la Provence ». Des écrivains libéraux, eux-mêmes, et non des moindres, mal renseignés, sont d'une partialité révoltante. Faut-il croire, comme l'écrivent Pollio et Marcel dans leur *Bataillon du 10 Août*, qu'en histoire le mensonge est une force ? Louis Blanc traite les Marseillais « d'aventuriers intrépides ». Thiers s'est contenté de dire que

(1) Archives municipales. Délibérations du Conseil général de la commune. Tome 3, page 7.

le bataillon était tout ce que Marseille renfermait de « plus exalté » ; mais Michelet, disent les auteurs que nous citons, est allé plus loin, trop loin et n'en est jamais revenu. Pour le grand historien, les « Marseillais, quoique jeunes, sont de vieux batailleurs de la guerre civile, faits au sang, très endurcis... étranges créatures telles qu'on n'en voit guère de pareilles que sous le violent climat de la Provence. » Lamartine les appelle « des scélérats aguerris au crime... accès vivant de la fureur démagogique qui refluait des extrémités de l'Empire pour rendre la force au cœur ». « Le mal ne serait pas très considérable, écrivent les auteurs du *Bataillon du 10 Août*, si les grands noms de Michelet et de Lamartine ne donnaient à des accusations de ce genre une sorte de consécration. On ne peut croire que de tels historiens aient écrit parfois à l'aventure et on les consulte, on s'appuie d'eux, on propage volontiers leurs erreurs... (1). »

IV

C'est ainsi, en effet, qu'on écrit l'histoire. Au fond toutes les opinions énumérées plus haut se ressemblent : les Marseillais du 10 août représentent la lie de la population, où domine l'élément étranger. Les auteurs les plus divers ont brodé sur ce thème et n'ont pas varié. Les contemporains, eux-mêmes, furent parfois dans le doute à leur sujet. A quoi cela tient-il ?

---

(1) Les citations qui précèdent sont empruntées au magnifique ouvrage de MM. Pollio et Marcel sur le bataillon du 10 août. Dans un volume de près de 500 pages, les auteurs, qui joignent à une érudition remarquable une documentation appropriée, nous paraissent avoir accompli un véritable tour de force. Dans une étude aussi concrète, on ne saurait véritablement faire mieux. Nous avons retrouvé aux archives de la Ville ou à la bibliothèque municipale une partie des documents dont ils se sont servis. Le cadre de notre propre ouvrage ne nous permet pas de critiquer leurs sources. Mais nous acceptons la portée générale de l'œuvre dont nous recommandons vivement la lecture à tous ceux que l'histoire de la célèbre phalange pourrait intéresser.

D'abord, à l'époque révolutionnaire, le nom seul de « Marseillais » inspirait la terreur. Ceci est un fait. Mais la légende ne saurait constituer l'histoire. Ceux qui l'ont créée étaient ceux-là mêmes qui avaient intérêt à noircir des hommes dont les actes étaient en opposition avec leurs principes. Les écrivains royalistes, au début, profitèrent habilement de cette prédisposition naturelle des esprits dans les préventions injustes dont le nom marseillais était l'objet. Marseille (beaucoup l'ignorent) avait pris en France la tête de la Révolution. Les masses n'étaient pas encore éclairées qu'elle avait déjà bouleversé l'ancien état de choses. Le parti de la Cour, à l'origine, vit en elle son plus mortel ennemi. Nous n'en voulons pour preuve que cette masse de troupes, énorme pour l'époque (8.000 hommes), qu'elle dirigea contre elle sous un prétexte spécieux. « C'est une chose terrible, écrit précisément Louis Blanc, à propos du bataillon du 10 août, que la calomnie au service de la peur. » On se mit à trembler avant d'avoir vu l'ennemi parce qu'on l'avait seulement pressenti. Et quand la France entière marcha sur ses traces, Marseille, néanmoins, conserva sa réputation d'enfant terrible parce qu'elle avait secoué, la première, la torpeur de l'esprit public faite de sujétion administrative et d'atavismes séculaires. C'est ainsi qu'inconsciemment, on garde, parfois, une espèce de rancune à celui qui tout à coup découvre sous vos pas le précipice où vous alliez choir et vous redresse sur la bonne voie. L'esprit public, en France, crut volontiers que les Marseillais, trop enthousiastes, étaient indisciplinés et exaltés parce qu'ils avaient senti, avant tous, l'indépendance et deviné la liberté.

Il est un autre fait à considérer. Le bataillon du 10 août, pris isolément, apparaît dans l'histoire générale de la Révolution à la façon d'un météore. Son audace surprend et déroute. D'où vient-il ? Que veut-il ? Où va-t-il ? On connaît son rôle à la journée du 10 août mais rien ne le précède, ni ne le suit. Voilà l'écueil précisément. Il faut bien définir ce type, lui donner un caractère, étudier sa physionomie. De là, parfois, un travail d'imagination chez l'écrivain qui, faute de matière, s'exerce à un plagiat déguisé. L'histoire, nous l'avons dit, s'écrit à Paris. Or, à Paris, on a vu évoluer la capitale à la veille des grands événements ; la mentalité de la foule n'a pu

échapper à l'historien qui la suit pas à pas et peut ainsi expliquer rationnellement tous ses actes. Mais ce bataillon marseillais qui surgit à l'improviste et renverse le trône du roi au 10 août sort tout à fait du programme. Pour le connaître il faudrait l'étudier, non à Paris, sur réputation et en passant, mais dans son lieu d'origine.

Volontaire du bataillon du 10 août

(Collection Arbaud)

Il n'est pas né en un jour de folie révolutionnaire, comme le pensent beaucoup d'écrivains qui ne sauraient expliquer autrement une exaltation à leurs yeux passagère. Il a un passé et une histoire. Nous connaissons l'un et l'autre. C'est le fruit d'une ville ardente et fière qui depuis trois ans secoue résolument les chaines du tyran. C'est le bataillon sacré qui s'est levé au nom d'une ville de cent mille habitants pour défendre, jusqu'à la mort, cette liberté à peine née. C'est la quintessence de cette magnifique garde nationale, unique en France par sa solidité à toute épreuve et son homogénéité. A Paris, les forces populaires sont divisées, parfois corrompues. Ici, c'est un bloc intangible qui fournira d'un seul élan 5.000 défenseurs à la patrie. On ne peut séparer le bataillon du 10 août, choisi dans son sein, de cette cohorte célèbre qui a terrassé l'aristocratie, soutenu Avignon et vaincu Arles. Nous connaissons ses aspirations, nous l'avons vu à l'œuvre. Il n'a point l'âme féroce comme on s'est trop complu à le dire, mais il place la liberté au-dessus de tout et saura briser ce qui lui résiste.

Son départ est une fête civique ; son arrivée sera saluée par les applaudissements de tout un peuple. Quand il sera de retour, une foule en délire l'acclamera ; des fêtes seront données en son honneur et ces hommes tant vilipendés seront appelés des héros. Comme à Sparte, les mères les montreront en exemple à leurs fils. Leur vue rehaussera les courages, enflammera les cœurs. Un service funèbre sera organisé dans toutes les villes du département, et même à l'armée d'Italie (1), pour célébrer le culte de ceux qui sont morts au champ d'honneur. A Tarascon, 68 volontaires, prêts à partir, retarderont leur départ pour assister à la cérémonie et jurer, en présence de la garde nationale, des autorités et du peuple réunis (2), de marcher sur les traces de leurs frères de Marseille.

Sont-ce des bandits les combattants du 10 août ? Mais alors qu'est-elle donc véritablement cette garde nationale dont ils

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 30 août 1792. N° 77, page 316.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse 17 *bis*. (Lettre aux Antipolitiques).

sont l'image, la reproduction la plus fidèle ? Qu'est-ce donc que ce peuple qui les élève au pavois ? Faire leur procès c'est faire celui de la Révolution elle-même. On ne peut s'y tromper. Quand les héros du 10 août revinrent dans leur ville natale, leur ardeur guerrière ne fut point ralentie. Ils avaient défendu la Constitution ; restait à combattre l'étranger. Plus heureux que Pollio et Marcel, nous avons pu les suivre à leur retour. Une partie des volontaires du 10 août forma le noyau de la « Phalange marseillaise » amalgamée plus tard dans la 103e demi-brigade (armée d'Italie). D'autres prirent du service dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Un certain nombre restèrent à Marseille et figurèrent à la place d'honneur dans les cérémonies publiques pour exalter le patriotisme des habitants. Tels étaient les combattants du 10 août et voilà ce qu'ils devinrent par la suite. Nous allons voir ce qu'ils firent.

A peine la levée s'organise que les villes environnantes réclament le grand honneur de fournir leur contingent. Arles envoie quinze monnaidiers des plus résolus ; Toulon seize citoyens d'un civisme éprouvé. Tout le Midi a depuis longtemps les yeux fixés sur Marseille. Montpellier organise aussi un bataillon de fédérés. Deux députés de cette ville viennent s'entendre sur les mesures communes. Ils sont reçus au club des Amis de la Constitution avec enthousiasme. L'un d'eux, nommé Mireur, à l'issue d'un banquet, entonne d'une voix sonore un chant sublime inconnu jusqu'ici. C'est l'hymne guerrier de Rouget de l'Isle, c'est « le chant de guerre de l'armée du Rhin » qui aura nom bientôt *la Marseillaise*. Dès la première strophe les convives sont électrisés ; chaque couplet est accueilli par des applaudissements frénétiques. Le *Journal des départements méridionaux* imprime aussitôt les paroles ; le lendemain il est connu par toute la ville. Marseille s'en est emparée ; le bataillon du 10 août va le répandre par toute la France. Grâce à lui, le chant national fera bientôt le tour du monde avec les trois couleurs.

Le 28 juin la levée est terminée. Le même jour, les volontaires se réunissent dans l'église Saint-Dominique pour élire leurs chefs. C'est Moisson, ancien militaire, « homme de cœur et de résolution », qui est nommé commandant en chef. Le commandant en second a nom : Garnier. C'est lui qui s'est

emparé, à la tête d'une élite, du fort de Notre-Dame de-la-Garde Dans quinze mois il sera nommé, par les représentants du peuple, général de division sur le champ de bataille et sauvera, à Toulon, l'armée républicaine d'un véritable

Le général Garnier, commandant en second du bataillon du 10 août

(Collection Arbaud)

désastre, lors d'une sortie faite par les assiégeants (affaire du 30 novembre 1793). Ce sont là les « comédiens » dont parle Taine, à propos des citoyens qui ont dirigé l'expédition de Notre-Dame. Les chefs donnent la mesure des hommes qui les ont élevés au pouvoir. Le bataillon est prêt à partir maintenant. Le 29 juin, la municipalité de Marseille annonce leur départ aux municipalités du département en ces termes :

« Frères et amis, la liberté est en danger ; elle serait anéantie, si la nation entière ne se levait pour la défendre. Les Marseillais ont juré de vivre libres... Cinq cents d'entre eux, bien pourvus de patriotisme, de force, de courage, d'armes, bagages et munitions, partiront dimanche ou lundi pour la capitale. Ils formeront une brûlante étincelle de ce feu sacré qui enflamme le cœur des patriotes... Nos concitoyens passeront dans votre ville ; ils vous demanderont au nom de Marseille, l'asile et l'hospitalité... (1). »

L'Assemblée nationale fut à son tour prévenue. Voici comment la municipalité annonce à Barbaroux, toujours à Paris, le départ du bataillon : «... Nous avons tout lieu de croire que ce rayon de liberté, émané du foyer du Midi, embrasera l'air inflammable des contrées qu'il parcourra et nous verrons avec quelle matière on pourra parvenir à éteindre le feu sacré de la liberté dont la lumière offusque tant les yeux des lâches partisans du despotisme... (2). »

Une fête civique en l'honneur du bataillon réunit, le 29 juin, sur le cours Saint-Louis, toutes les autorités constituées, la garde nationale et le peuple. On planta alors le premier arbre de la liberté.

Enfin, le 2 juillet, à 7 heures du soir, le bataillon se rassemble pour le départ. Maillet cadet, au nom des Amis de la Constitution, harangue les volontaires et leur fait ses adieux. Il remet au brave Moisson un bonnet phrygien, gage de la liberté qu'ils vont défendre (3). On chante la « Marseillaise »

(1) Pollio et Marcel. — *Bataillon du 10 Août*, pages 137 et 138.

(2) Mémoires inédits de Pétion et Mémoires de Buzot et Barbaroux publiés par Dauban, page 463.

(3) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements Méridionaux* du 5 juillet 1792, n° 53, page 218.

et chaque citoyen-soldat reçoit un exemplaire imprimé du chant désormais célèbre.

A huit heures, le bataillon s'ébranle. A son centre flottent les plis de son fier drapeau tricolore. Il traîne à sa suite deux canons et un caisson. Il défile au milieu du peuple au chant de la strophe héroïque :

Le bataillon du 10 août en route pour Paris — La Marseillaise

(Collection du Musée Borély)

Amour sacré de la patrie !... et disparaît dans la brume tombante de la nuit et la poussière du chemin. Le terrible et ardent refrain : « Aux armes, citoyens ! » meurt dans le lointain... (1).

(1) Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, page 143.

V

Voilà donc le fameux bataillon en route pour la capitale. Laissons-le poursuivre son chemin et rappelons ici, brièvement, les événements de l'époque.

Le péril était grand en ce moment. Les cours étrangères, enhardies par leurs premiers succès mobilisent leurs troupes sur nos frontières. A l'Autriche viennent se joindre la Prusse, le Piémont, l'Espagne. 100.000 Prussiens et Autrichiens sont sur le Rhin. Le 11 juillet, l'Assemblée législative déclare la « patrie en danger ». Le canon tonne d'heure en heure en signe d'alarme ; sur les places publiques, les officiers municipaux reçoivent les noms des citoyens qui, au milieu des applaudissements, viennent s'enrôler. L'effervescence est générale ; une sorte de fièvre exalte les passions révolutionnaires.

A Marseille, le péril paraît encore plus immédiat. Une escadre russe et une escadre espagnole menacent les côtes ; une armée d'émigrés fait, à Nice, des préparatifs d'attaque.

Le maire Mourraille, avec une énergie et une activité surprenantes, réorganise la ligne de défense du littoral. Des batteries sont établies au Château d'If, à Endoume, à Corbière, à Arenc, au mont Redon, au Pharo. La garde nationale s'exerce à la manœuvre tous les jours ; des canonniers sont détachés dans les ouvrages. Le Comité militaire nomme deux commissaires pour activer la levée des volontaires. Les quatre premiers bataillons, déjà organisés, n'attendent plus que le signal du départ (1).

(1) Archives municipales. Série H, non classée. — L'amphithéâtre pour recevoir les enrôlements était dressé à la place Saint-Louis. Il était auréolé de guirlandes et de banderoles et offrait aux regards des couronnes civiques ; des branches de chêne en surmontaient le pourtour. Deux piques, entrelacées et recouvertes du bonnet phrygien, entouraient le drapeau aux trois couleurs qui flottait au-dessus d'une table posée sur deux tambours. Trois officiers municipaux, assistés de six notables, délivraient aux volontaires leur certificat d'enrôlement, au son d'une musique guerrière. C'est ainsi que furent levés, dans un élan d'enthousiasme indescriptible, les 6e et 7e bataillons des Bouches-du-Rhône et la compagnie de chasseurs Carrière.

A l'intérieur la lutte est de plus en plus vive entre les partisans de la Cour et le peuple. Malgré le veto royal sur la formation du camp de 20.000 hommes, de toutes parts les fédérés accourent. Pour prévenir l'effet de ces rassemblements, le nouveau ministre de l'Intérieur a bien enjoint, le 30 juin, à toutes les autorités du royaume de s'opposer, au besoin par la force, au départ des volontaires ; mais beaucoup déjà sont en route. C'est alors que le ministère feuillant fait substituer au projet primitif la formation d'un camp à Soissons. De cette façon le danger est écarté.

Néanmoins, les Girondins obtiennent que les fédérés soient autorisés à passer par Paris, lieu de destination d'origine. Le 2 juillet, jour du départ du bataillon marseillais, l'Assemblée législative rend un décret ainsi conçu : « Lors de leur passage à Paris, les fédérés recevront des billets de logement jusqu'au 18 inclus. Ceux qui n'arriveront qu'après le 14 juillet ne pourront prolonger leur séjour dans la capitale au delà de trois jours ; ils se rendront successivement à Soissons où tout devra être préparé pour les recevoir. » L'Assemblée ayant voté l'urgence, le décret fut sanctionné sans observation par Louis XVI. Les fédérés purent ainsi, en toute tranquillité, affluer à Paris.

Cependant la Cour continuait à faire des préparatifs hostiles. Pour faire échec aux régiments qu'elle mobilisait à la hâte, le Comité jacobin fit nommer un « Comité central de fédérés », composé de 43 membres. Dès qu'il fut organisé, ce Comité rédigea un programme de lutte dans lequel il était dit : « Arrivés ou en route les fédérés ne doivent point se laisser diviser; ils doivent faire masse à Paris et, malgré tous les ordres qui pourraient leur être donnés, refuser de se rendre au camp de Soissons (1). »

La journée du 14 juillet se passa, néanmoins, sans encombre ; mais les esprits étaient surchauffés. Une guerre à mort se préparait ; le choc devenait de jour en jour inévitable. La présence des Suisses, surtout, exaspérait les masses.

Sur la motion de Fauchet, l'Assemblée décida, le 15 juillet, que les troupes de ligne seraient éloignées de la capitale. Le

(1) Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, page 166.

colonel des Suisses opposa les capitulations et la Cour se contenta d'envoyer deux bataillons à Courbevoie, le troisième à Rueil. De son côté, prenant acte d'une pétition des citoyens du Puy-de-Dôme, l'Assemblée législative décréta la permanence des sections. Les résultats de cette importante mesure ne se firent pas attendre. Dès le 24 juillet, les sections demandaient la déchéance du roi ; le 26, les Girondins adoptaient la proposition de faire examiner par une Commission extraordinaire quels étaient les actes du souverain qui pouvaient entraîner cette déchéance. Telle était la situation politique au moment de l'arrivée du bataillon marseillais à Paris. Quant aux esprits, ils étaient arrivés, à la fin de juillet, au suprême degré de l'exaltation. Voici le tableau qu'en trace Barbaroux, dans ses Mémoires :

« On se battait, dit-il, au Palais-Royal, dans les cafés, aux spectacles ; la moitié de la garde nationale tenait pour la Cour ; l'autre moitié pour le peuple... La fermentation était extrême ; les partis se choquaient ; on entendait ce murmure sourd qui présage les insurrections comme les mugissements des flots annoncent la tempête. La Fayette, disait-on, marchait sur Paris... La Cour laissait déjà percer la joie du succès (1). »

Les Marseillais parvinrent à Charenton le 29 juillet. Ils furent reçus dans cette ville par leurs compatriotes Barbaroux, Rebecqui et Pierre Baille, auxquels s'étaient joints un certain nombre de membres du Club jacobin.

Un banquet fraternel réunit les Marseillais et leurs frères de Paris. A l'issue de ce banquet les hommes du bataillon furent logés chez les patriotes de Charenton. Les officiers et les chefs jacobins tinrent alors un conciliabule secret et adoptèrent un plan sur les dispositions à prendre en vue de s'emparer, sans effusion de sang, de la personne du roi (2).

Ce plan ne reçut pas son exécution. Le lendemain, 30 juillet, Santerre vint au-devant des Marseillais avec deux cents gardes nationaux seulement. La petite colonne descendit vers Paris en traversant la plaine de Bercy et fit son entrée dans

(1) Barbaroux. Mémoires, page 65.
(2) Barbaroux. Mémoires, page 49.

la capitale par le faubourg Saint-Antoine. Son arrivée fut un triomphe (1). Les fédérés débouchèrent à midi par le « faubourg de gloire » sur la place de la Bastille où les attendait, depuis le matin, une foule immense qui les reçut comme des libérateurs. Une harangue fut prononcée au nom des Amis de la Constitution. Après une visite à Pétion, les Marseillais se rendirent, à deux heures de l'après-midi, à la caserne de la Chaussée-d'Antin.

Le parti de la cour n'avait pas vu arriver sans effroi ces hommes du Midi que le baron Poisson définit de la sorte : « Tout ce que Marseille a pu fournir de plus énergique et de plus crapuleux et qui inspire partout la terreur (2). » Certes, les Marseillais inspiraient la terreur ; nous le reconnaissons sincèrement avec l'auteur, d'autre part si mal renseigné. Mais avec eux les patriotes n'avaient rien à craindre. On le vit bientôt.

Même avant son arrivée, le bataillon avait été en butte aux plus vives attaques. Il était représenté par les écrivains royalistes comme un amas de bandits qui ne respiraient que le sang. Un journal qui ne vécut que sept jours, et dont l'existence était assurée par la liste civile, vilipendait les braves Marseillais avec une rage croissante (3). Toute la presse cléricale et royaliste se répandait en invectives. Les libelles, les pamphlets faisaient rage. Mais cela ne suffisait pas. Il fallait prouver aux Parisiens que les Marseillais étaient dignes de la triste réputation qu'on leur faisait. Il était nécessaire de les amener par la force des choses à des actes de violence dont la responsabilité, sans doute, leur serait laissée tout entière. Pour cela, un guet-apens était nécessaire. Il fut créé le jour même de leur arrivée dans les circonstances suivantes :

Les Marseillais ont à peine déposé leurs armes qu'une députation de Jacobins vient les inviter à un banquet aux Champs-Elysées. Ils acceptent et se rendent sur-le-champ au

(1) Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, pages 185, 186.

(2) *L'Armée et la garde nationale, 1858*. Tome 1er, page 451.

(3) *La Véritable Contre-révolution ou les Marseillais à Paris*, par J.-L. Victor (Bibliothèque nationale). Pollio et Marcel, *Bataillon du 10 Août*, page 190.

Grand Salon où le couvert est dressé à leur intention. A une faible distance de cet établissement, un certain nombre de royalistes, déguisés en gardes nationaux, se réunissaient au même moment dans un établissement similaire. Il y avait parmi eux des grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, entièrement dévoués au parti de la Cour.

Dîner des Marseillais aux Champs-Élysées

(Collection Arbaud)

Une foule nombreuse a suivi les Marseillais en criant sur tout le parcours : « Vive la Nation ! Vivent les fédérés ! Vivent nos braves frères de Marseille ! » Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas ripostent aussitôt par les cris de : « Vive le roi ! Vive la reine ! Vive La Fayette ! » Les curieux, massés entre

les deux guinguettes, conspuent les grenadiers. Ceux-ci, furieux, sortent du cabaret, l'épée à la main. Cette brusque apparition fait refluer la foule désarmée. Les royalistes viennent alors narguer les Marseillais sous leurs fenêtres. Des pierres sont lancées contre eux par la foule. Les grenadiers, surexcités, se ruent sur elle, le sabre haut. Tout à coup des cris se font entendre : « A nous les Marseillais. »

Voici comment Barbaroux raconte l'épisode :

« ... A cet appel, les Marseillais sautent par les fenêtres, franchissent les palissades, joignent les grenadiers et les mettent en déroute. Un de ces derniers tire un coup de pistolet et tombe frappé d'un coup de sabre... Jusque là tout annonçait une rixe ordinaire, mais voici des faits qui laissent entrevoir une trahison. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas fuient dans les Tuileries et le pont est à l'instant retiré. Ils montent au château et les dames de la cour leur prodiguent les soins les plus affectueux. L'une d'elles témoigne des alarmes sur son mari : « Ne craignez rien, lui dit la reine, votre « mari n'y était pas. » La reine savait donc quels hommes devaient célébrer cette orgie... (1). »

VI

Ainsi, à peine arrivés à Paris, les Marseillais eurent une lutte à soutenir, un combat à livrer. Ce premier essai de leur force et de leur intrépidité acheva de leur mériter la réputation de bravoure qui les avait précédés (2).

Leur présence à Paris était vraiment nécessaire pour le grand acte qui se préparait. Cette poignée d'hommes résolus en imposait aux ennemis du peuple qui n'osaient plus se risquer. De l'aveu même de Peltier, les Marseillais étaient les maîtres de la capitale.

La confession de l'écrivain royaliste ne manque pas de saveur. Elle marque la prépondérance de ces fiers citoyens du Midi sur des esprits déjà émoussés par trois ans de luttes sans nombre. Elle place Marseille au premier rang dans

(1) Barbaroux. Mémoires, page 54.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome III, page 81.

l'événement du 10 août. « ... On venait, écrit encore Peltier, d'avoir un heureux échantillon de l'audace des Marseillais et de la faiblesse de Paris. Cette persuasion devint une certitude quand on vit que les deux cents Marseillais avaient amené en triomphe leurs prisonniers dans leur caserne, en passant impunément devant ce même district où la défaite de leurs camarades avait fait mettre 4.000 hommes sous les armes, avec du canon. Et 4.000 hommes se contentèrent de faire toute la soirée une vaine parade devant la Comédie Italienne et n'osèrent pas bouger pour aller délivrer leurs compagnons des mains des Frères et Amis de Marseille. Dès ce moment Paris fut conquis sans ressource et sans espoir... (1). » On conviendra qu'il n'est guère possible d'avouer plus ingénument la défaite de ses propres troupes.

Marseille apprit avec la stupéfaction la plus profonde le guet-apens du 30 juillet. Le Club de la rue Thubaneau envoya aussitôt à Paris une adresse où perçait la menace : « Législateurs ! s'écrie-t-il, voulez-vous la liberté des peuples ou le triomphe des tyrans ?... De tous les points de l'empire on vous désigne la source de nos maux ; pour la tarir on vous demande la déchéance du premier fonctionnaire public, qui seul entrave les succès de notre Révolution et cependant vous gardez le silence !... Qu'il soit l'effet de la faiblesse ou de la crainte, il est toujours criminel, puisqu'il laisse un libre essor aux manœuvres des perfides Bourbons... Leurs lâches partisans ont insulté nos frères, nos amis les fédérés marseillais qui sont à Paris pour vous défendre. S'ils succombent sous les coups du tyran, non seulement les Marseillais accourront pour les venger, mais le tocsin patriotique sonnera partout et une armée innombrable de citoyens s'unira à eux pour la cause de la liberté et malheur à ceux qui ne seront pas patriotes !... La patrie est en danger !... Si vous hésitez à frapper le traître, bientôt le peuple vous l'ordonnera (2). »

La prophétie devait bientôt s'accomplir. Lorsque cette adresse parviendra à Paris, les événements du 10 août auront

(1) Peltier. *Histoire du 10 Août.* Tome I, pages 30 et 31.
Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, page 212.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements Méridionaux* du 11 août 1792, nº 54, page 282.

changé, cette fois, la face des choses. Il avait fallu, pour amener ce résultat, l'insolent manifeste du duc de Brunswick qui menaçait Paris d'une destruction totale si Louis XVI n'était rétabli dans toutes ses fonctions. Le peuple, exaspéré et poussé à bout, allait enfin répondre aux tyrans coalisés par l'insurrection.

Dès les premiers jour d'août, les Jacobins prirent les mesures nécessaires ; un Comité secret organisa un plan d'attaque du château des Tuileries. A un signal donné, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ainsi que les fédérés devaient prendre les armes. De son côté la Cour, qui n'ignorait rien des dispositions populaires, prépara ses moyens de défense. Elle rappela à la hâte les trois bataillons suisses, en garnison à Rueil et à Courbevoie. Cependant la présence des Marseillais la gênait considérablement. Le 1er août, elle avait fait demander, par la droite, le départ du bataillon et son envoi au camp de Soissons. Mais Guadet déposa un rapport annonçant que les volontaires qui s'y trouvaient déjà manquaient de tout, de tentes, d'armes, de vivres et de munitions. La gauche accusa les ministres d'impéritie, de trahison. Trois commissaires furent envoyés sur place pour vérifier les faits. En attendant, le bataillon marseillais resta à Paris.

Le 2 août, une députation parut à la barre et lut la pétition suivante : « Législateurs, nous venons au nombre de cinq cents acquitter le serment que Marseille a fait de combattre pour la liberté. Mais la liberté n'est pas la cause du roi, et, lorsque nous allons verser notre sang, il nous importe de savoir si c'est pour Louis XVI ou pour la patrie.... Hâtez-vous, législateurs, de prononcer une déchéance mille fois encourue et lorsque vous voyez le peuple égorgé au nom de la Constitution, sauvez-le par la Constitution....

Vous n'avez pas enlevé La Fayette à l'armée qu'il s'efforce de corrompre, et vous demandez aux citoyens de voler aux frontières !.. Mais des citoyens libres sont-ils donc faits pour obéir au perfide esclave de la Cour ?... La patrie trouvera parmi nous des défenseurs. La Fayette n'y trouvera pas de soldats... (1). »

(1) *Moniteur* du 4 août 1792.

Jusqu'ici l'Assemblée législative a donné les marques de son approbation aux vœux populaires. Maintenant, les choses marchent trop vite et vont plus loin que ne le veulent les députés de la Gironde. Effrayés, ils reculent. Dès ce moment ils se voient devancer par les Jacobins qui prennent la tête du mouvement révolutionnaire. La Commune est prête et peut se lever.

Le 4 août, le bataillon marseillais reçoit sur sa demande 5.000 cartouches. Il se transporte, le même jour, au couvent des Cordeliers et se trouve ainsi mieux placé à proximité du champ de bataille qui lui est assigné, entre les faubourgs populaires de Saint-Antoine et Saint-Marceau.

Le 6, une nouvelle députation de Marseillais paraît à la barre et demande la suspension immédiate du pouvoir exécutif ; elle réclame encore la déchéance du roi. Les Girondins ne croient pas au péril. Le 8, l'Assemblée repousse, à une forte majorité, le décret d'accusation contre La Fayette. Le 9, elle ajourne, pour la seconde fois, la question de la déchéance. Cette fois le sort en est jeté. On se passera de l'Assemblée ; on lui imposera, comme au roi, ses volontés. Le Comité secret d'insurrection donne ses ordres de détail pour la nuit même.

A 11 heures du soir, Danton, dont on connaît le rôle pendant cette journée terrible, se trouvait aux Cordeliers au milieu des Marseillais qu'il électrisait pour la lutte. Fréron l'accompagnait. A 11 heures et demie, Danton s'écrie de sa voix tonnante : « Nous allons sonner l'insurrection. » Presque au même instant un coup de fusil est tiré dans la cour du Commerce ; le cri : Aux armes ! devient bientôt général. L'insurrection est proclamée.

Il est minuit. Les Marseillais se forment en files par compagnies ; la colonne s'ébranle et se présente devant le pont Saint-Michel qui est occupé par une partie de la garde nationale aux ordres de Mandat. Le commandant marseillais se porte, seul, à l'entrée du pont et demande le passage. Il lui est refusé. Irrité, Moisson s'écrie : « Nous passerons d'une manière ou d'une autre (1). » Néanmoins, comme il n'a pas

(1) Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, page 281.

encore entendu retentir le canon d'alarme, il se retire et attend patiemment.

Il n'attend pas longtemps. A minuit 3/4, le bruit du canon fend les airs au milieu du silence. Il a été tiré sur le pont Neuf. C'est la preuve que ce pont est au pouvoir des insurgés. A son tour le tocsin retentit. Il sonne d'abord aux églises comprises dans les circonscriptions des Gravilliers, des Lombards et de Mauconseil. Il s'étend de proche en proche. C'est le moment de l'action. Moisson met sa troupe en mouvement et s'avance au devant du pont Saint-Michel, bien décidé à en forcer, cette fois, le passage. A son approche la garde nationale abandonne le terrain de la lutte. Les Marseillais campent sur le pont et attendent le jour. Le point de communication entre les deux faubourgs est assuré ; les colonnes de Saint-Marceau pourront se joindre à celles du faubourg Saint-Antoine.

A une heure du matin, Danton est appelé en toute hâte à l'Hôtel de Ville. Il y court. Les commissaires des sections viennent de chasser la municipalité et de proclamer la Commune révolutionnaire. Celle-ci prend des mesures énergiques. Elle casse le Conseil général et l'Etat-major de la garde nationale. Elle fait appeler Mandat, le commandant de l'armée parisienne, pour qu'il rende compte de sa conduite. Mandat est dévoué à la cour. Il a donné l'ordre de laisser franchir les ponts aux troupes insurgées ; la gendarmerie du roi et le bataillon de service à l'Hôtel de Ville doivent les attaquer par derrière lorsqu'elles se porteront au château. L'interrogatoire est bref ; Mandat est envoyé en prison à l'Abbaye. Comme il traverse la place de Grève, un homme l'abat d'un coup de pistolet et son corps est jeté dans la Seine. Santerre est nommé sur-le-champ commandant général de la force armée. Les colonnes des insurgés reçoivent simultanément l'ordre de se porter en avant. Il est maintenant 6 heures du matin.

Le bataillon marseillais quitte le pont Saint-Michel, traverse la Cité et passe le Pont-au-Change. Il longe les quais à la hauteur du Pont-Neuf et se joint alors à la colonne du faubourg Saint-Antoine, dont il prend la tête. La mort de Mandat a atterré la cour et désorganisé la défense. Les troupes royales, découragées, se replient à mesure sur le château. Après avoir

longé les quais, les insurgés s'engagent dans la rue Saint-Honoré et atteignent la place du Louvre. Les gendarmes du roi, qui avaient reçu la mission de défendre la place, l'abandonnent précipitamment et se replient en désordre. A 8 heures, la tête de colonne des forces populaires est à hauteur du Carroussel. Elle arrive sur la place et s'y déploie. Au même instant, le roi, abattu et sombre, abandonnait le château et se réfugiait au sein de l'Assemblée, jugeant dès ce moment toute résistance inutile.

Le Carroussel est séparé du château par une haute muraille. Derrière cette muraille se trouvent trois cours : la cour des princes, en face du pavillon de Flore ; la grande cour ou cour royale devant les trois pavillons du centre, enfin la cour des Suisses du côté du pavillon de Marsan. Chacune d'elles communique, par une porte cochère, au Carroussel.

Westermann, à cheval, se présente devant la porte royale, au centre, et en demande l'ouverture. Elle lui est refusée. Les insurgés apportent des madriers et la battent en brèche : elle cède bientôt. Le commandant Moisson pénètre le premier dans la cour royale, le pistolet au poing. Sa troupe le suit au pas de charge par huit hommes de front. Mais les défenseurs du château se sont retirés à l'intérieur. Moisson place le bataillon en équerre dans la cour royale, les Bretons aux ailes, la fameuse légion des Allobroges, au centre, derrière les Marseillais. Vingt mille citoyens-soldats des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, se massent autour de la terrible avant-garde. Les deux armées sont en présence !... (1).

Tout à coup, les canonniers de la garde nationale dévouée à la Cour, dans un élan spontané, tournent leurs six canons contre les Tuileries et se jettent dans les bras des assaillants. A leur tour, les gendarmes du roi sortent du grand vestibule, mettent leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes et se joignent au peuple. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, eux-mêmes, refusent la lutte. On leur crie de venir fraterniser et qu'on n'en voulait qu'aux Suisses. Ainsi, remarquons-le en passant, s'il n'y avait pas eu de Suisses en France, à cette

(1) Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, pages 298 et suivantes.

époque, la révolution était accomplie. Et cela sans effusion de sang.

Les Suisses sont abandonnés à eux-mêmes. Ont-ils compris le peuple, cette fois, ou est-ce une trahison ? Le fait est qu'ils fraternisent aussi et, en signe de conciliation, jettent des paquets de cartouches par les fenêtres. Westerman, Garnier et Langlade, capitaine des canonniers, s'aventurent librement dans les escaliers du château. Westerman, en langue allemande, félicite les Suisses et les exhorte à déposer les armes en leur promettant la vie sauve. Les sentinelles laissent passer les insurgés, qui montent jusqu'à la porte de la chapelle.

A ce moment, les officiers suisses donnent l'ordre aux soldats du premier étage de tirer sur la cour. A l'instant une détonation terrible éclate au dehors. Au bruit de cette décharge, les Suisses du second étage tirent aussi. Trois feux de salve couchent par terre plus de cent victimes. Le vestibule est encore encombré de fédérés et de gardes nationaux. Les insurgés, surpris, reculent et regagnent en désordre le Carroussel.

Dès la première décharge, le commandant Moisson est blessé à la jambe. Ses soldats l'emportent. Le commandant en second, Garnier, que nous avons laissé dans l'intérieur du château, se voit poursuivi dans les appartements à coups de baïonnette. Il se pare de son sabre, saute de la barrière du grand escalier, échappe aux balles de ses propres soldats, tombe sans se blesser et se met à la tête des Marseillais (1).

---

(1) Barbaroux. Mémoires, page 72.

Pierre-Dominique Garnier, était fils d'un maçon de Marseille. S'engage pour 4 ans dans les dragons de l'Ile-de-France. Revient en France en 1788. Joue un grand rôle au début de la Révolution dans sa ville natale. C'est lui qui dirige l'expédition du fort de Notre-Dame-de-la-Garde en 1790. Elu lieutenant-colonel en second du bataillon du 10 août ; se distingue à la prise des Tuileries. Prend du service dans les troupes de ligne en qualité de sous-lieutenant (octobre 1792). Est nommé la même année lieutenant-colonel d'un bataillon de chasseurs dont le chef venait de passer la frontière.

On le retrouve l'année suivante au siège de Toulon en qualité de général de brigade. Se distingue de façon éclatante lors d'une sortie faite par les assiégeants (affaire du 30 novembre). Est fait sur place général de division par les représentants du peuple, Barras, Fréron et Salicetti. Est affecté à

Il bat avec eux en retraite, en emmenant les deux canons du bataillon. Les assiégés effectuent deux sorties : les Suisses, au centre, sous le pavillon de l'Horloge, les gentilhommes du côté du pavillon de Flore. Le Carroussel est bientôt nettoyé. Les Suisses se massent devant la porte royale et tirent sans relâche sur le peuple qu'ils ont en face de lui (1).

Mais si la brusque défense du château a jeté un instant l'épouvante, les insurgés se sont maintenant ressaisis et font demi-tour. Quand les Marseillais voient les Suisses en bataille sur le Carroussel, ils démasquent leurs pièces et tirent deux coups à mitraille. Les Suisses, à leur tour, se replient. Les fédérés les suivent au pas de charge et envahissent de nouveau le Carroussel, la cour royale et la cour des princes. Les Suisses disputent le terrain pas à pas ; mais les assaillants grossissent de minute en minute. La lutte à l'extérieur est inégale.

Elle dure depuis plusieurs heures lorsque enfin Garnier, suivi des Marseillais, des Bretons et d'un bataillon de Saint-Antoine, force le grand vestibule. Un corps-à-corps s'engage. Les 80 Suisses qui s'y trouvent tiennent encore pendant vingt minutes. Les héroïques mercenaires défendent, pied à pied, le grand escalier, la chapelle, les galeries. Le peuple pénètre dans le château par la galerie du Louvre. On se bat de salle en salle ; le drapeau des Suisses leur est enlevé par un fédéré de Nancy. C'est alors que le roi, voulant éviter une plus longue effusion de sang, donne l'ordre aux Suisses de se replier. Les gentilhommes avaient déjà pris la fuite.

« La retraite des Suisses, à travers le jardin, écrivent Pollio et Marcel, fut admirable. Assaillis de toutes parts, ils mar-

---

l'armée d'Italie et commande pendant deux ans l'aile gauche de cette armée. Bonaparte, qui ne l'aimait guère en raison de ses opinions avancées, le laissa en réserve en 1796. C'est lui qui réprima l'insurrection des Barbets.

Il commanda en l'an VI, la 8e division militaire dans le commandement de laquelle l'avait précédé Bernadotte. Sous l'Empire, il fut tenu constamment dans une demi-disgrâce. Fut successivement gouverneur de la place de Laybach, de celle de Barcelone et enfin de la citadelle de Blaye. Meurt à Nantes, complètement oublié, en 1827. C'est certainement le général français qui obtint, sous la Révolution, l'avancement le plus rapide.

(1) Michelet. *Histoire de la Révolution*. Tome III, page 284.

chaient en bon ordre, sans rompre les rangs, ralliant leurs camarades avec sang-froid, répondant vigoureusement au feu des insurgés ; mais arrivés près du grand bassin, ils furent accablés par le nombre, se débandèrent et prirent la fuite dans toutes les directions.

« La monarchie n'était plus. »

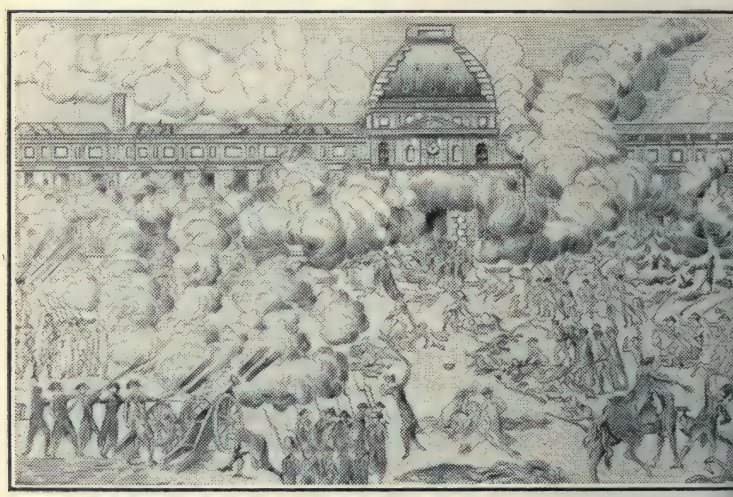

Prise du Château des Tuileries (10 août 1792)

(Collection Arbaud)

VII

Ce dernier combat entre le peuple et la monarchie fut des plus sanglants. La plupart des historiens estiment le nombre des morts à 6 ou 700 du côté des Tuileries et de 1.500 à 5.000 celui des morts et des blessés du côté des assaillants. Pour son compte, le bataillon marseillais eut 20 tués. Quant au

chiffre des blessés aucun document officiel n'en fait mention ; il dut être considérable : 14 fédérés étaient encore aux hôpitaux de Paris, le 20 septembre 1792.

La colère du peuple était grande. Comme dans toutes les insurrections où il a le dessus, il commit alors des excès sans nombre. Les Suisses, les serviteurs du roi, les femmes même, furent égorgés sans pitié. Nous ne nous étendrons pas sur ce tableau d'horreur et nous le mentionnons seulement pour mieux défendre la mémoire des Marseillais que certains historiens ont salie à dessein en les faisant participer au massacre. « La plupart des fédérés de Marseille, dit Michelet, loin de partager la fureur commune, déclarèrent qu'ils ne considéraient plus les vaincus comme ennemis, demandèrent à l'Assemblée la permission d'escorter les Suisses et de leur faire un rempart de leurs corps. Soldats, ils comprenaient bien mieux la vraie position du soldat, l'inexorable nécessité de la discipline qui avait pesé sur ces Suisses et les avait rendus coupables malgré eux (1). »

Voici quelques faits qui peignent la grandeur d'âme de ces héros chevaleresques du Midi. Citons d'abord le royaliste Pellier : « Lorsque le château fut conquis, dit-il, les Marseillais pénétrent dans l'asile qui recelait les dames de service. Ils enfoncent les portes et le premier objet qui frappe les yeux de Madame de Tarente est le corps du garçon de la chambre qui avait été massacré en défendant l'entrée de l'appartement... Madame de Tarente harangue le chef des Marseillais, gagne du temps, donne à la garde nationale celui d'accourir et parvient à obtenir pour elle et pour toutes ses compagnes un asile et une garde (2). »

« Deux Marseillais, raconte Barbaroux, pénétrent dans les chambres les plus reculées ; ils y trouvent deux jeunes filles éplorées. Le désir de les sauver se fait entendre dans leurs cœurs avant qu'elles leur aient demandé la vie ; ils les enlèvent dans leurs bras et le sabre à la main ils traversent les appartements, les colonnades, les cours, les jardins, les volontaires

(1) *Histoire de la Révolution*. Tome III, page 312.

(2) Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, page 316

irrités, la multitude amoncelée et les portent au-delà des Tuileries pour les rendre à la vie, à leurs mères à leurs amants (1). »

Madame de Campan dut aussi sa délivrance, celle de sa sœur et de leurs femmes de chambre aux Marseillais. Quand ceux-ci parurent elle tomba à genoux : « Lève-toi, coquine, lui dit l'un d'eux, la Nation te fait grâce (2). »

Les femmes de la reine sauvées par les Marseillais

(1) Barbaroux. Mémoires, page 74.

(2) *Mémoires de Madame de Campan.* Tome III, pages 250, 251. Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, page 318.

On cite des Marseillais, écrivent Pollio et Marcel, des actes d'héroïsme dignes des temps anciens. « Il serait injuste, dit encore Peltier, d'oublier celui d'un fédéré marseillais qui, se trouvant sous les arbres des Tuileries en face des Suisses et des gentilhommes qui descendaient du château, les arrête seul, et leur défend d'avancer, tire un coup de fusil et un coup de pistolet et ne succombe qu'après avoir tué deux hommes (1). »

Un autre Marseillais reçoit un coup mortel ; en expirant il prend la main d'un patriote qui était à ses côté, sans armes : « Embrasse-moi, mon ami, dit-il, je te lègue mon fusil, fouille dans mes poches tu y trouveras des cartouches, venge-moi ! venge ton pays ! » Puis il chante un couplet de l'hymne de la Liberté et rend le dernier soupir en murmurant : « Vive la Nation (2). »

Après la victoire, les insurgés se présentèrent à l'Assemblée législative, la figure noircie par la poudre et les mains teintes de sang, pour demander la déchéance et la punition du roi. « L'Assemblée nationale, au milieu de ce grand orage, écrit Pétion, prit une attitude très noble et très imposante. Quelques boulets passèrent au-dessus de la salle où elle délibérait tranquillement. Elle rendit, en présence du roi, les décrets qui abolissaient la royauté et conduisaient nécessairement à la République.» Après avoir déclaré que les insurgés avaient bien mérité de la patrie, elle vota, enfin, des subsides aux Marseillais qui depuis leur arrivée avaient vécu de la libéralité de leurs frères les Jacobins. De plus le bataillon fut indemnisé de ses frais de voyage. Le 16, Barbaroux et Rebecqui quittèrent Paris pour aller rendre compte, à Marseille, des événements du 10 août.

Mais la nouvelle de ce qui s'était passé dans la fameuse journée les avait précédés. Quand elle apprit la prise des Tuileries et la chute du trône, la population tout entière fit éclater sa joie. Pendant plusieurs jours des promenades civiques furent organisées afin de célébrer cette victoire définitive du peuple sur la monarchie.

---

(1) Pollio et Marcel. *Bataillon du 10 Août*, page 318.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome III. page 96.

Malheureusement des documents officiels firent bientôt connaître aux habitants que la victoire avait coûté cher et que vingt citoyens-soldats étaient tombés sur le champ de bataille victimes de leur amour pour la liberté. Le deuil alors fut immense et l'on décida d'honorer par une grande cérémonie funèbre le trépas des héroïques victimes.

Le 20 août, cette cérémonie fut annoncée, le matin, par une salve d'artillerie. Le canon des forts tonna de cinq minutes en cinq minutes. Tous les bataillons de la garde nationale prirent les armes et vinrent se ranger autour de l'autel de la patrie. Chaque citoyen-soldat portait son arme sous le bras gauche ; il tenait dans la main droite une branche de cyprès. Le drapeau national, voilé de crêpe, était planté dans les branches de l'arbre de la liberté à côté duquel était dressé un cénotaphe gardé par quatre femmes en grand deuil placées à chacun des angles du tombeau. Sur le monument, une plaque de marbre blanc portait les noms des vingt Marseillais écrits en lettres d'or.

Après une nouvelle décharge d'artillerie, une citoyenne, figurant la déesse de la Liberté, traversa la haie des soldats, suivie d'un cortège de cinquante jeunes filles habillées de blanc et ceintes de l'écharpe tricolore ; elles marchèrent, au son d'une musique lugubre, vers le monument et attachèrent sur le chapiteau une couronne civique ; elles chantèrent ensuite un hymne composé pour la circonstance en jetant des fleurs sur le cénotaphe. Plusieurs orateurs prononcèrent des oraisons funèbres. La foule y répondit en entonnant l'hymne de la Liberté et ce fut aux nobles accents de la *Marseillaise* que les bataillons défilèrent devant le cénotaphe. Chaque peloton, en passant, déchargea ses armes (1).

Quant au bataillon, sa mission était accomplie. Il quitta Paris, le 30 août, pour une destination qui est restée, jusqu'ici, inconnue. D'après M. Chassin, les Marseillais se seraient rendus, avec les fédérés brestois, au camp de Châlons (2). Restèrent-ils inactifs dans cette place ou partici-

(1) Lourdes. *Histoire de la Révolution*. Tome, III, pages 102 et 103.
(2) Chassin. *L'Armée et la Révolution*, page 138.

pèrent-ils à la bataille de Valmy? Nous l'ignorons. Il y a une lacune dans l'histoire de la célèbre phalange pour la période qui s'étend du 30 août au 25 septembre. Nous retrouvons sa trace à partir de ce jour où il fit son entrée dans Châlons. Les Marseillais quittèrent cette ville le 25 septembre et prirent le chemin de Provence. Le bataillon laissa à Saulieu (Côte-d'Or) un malade qui mourut quelques jours après. Le 5 octobre, il rencontra à Villefranche un nouveau bataillon, dont nous allons bientôt parler, et qui se rendait, à son tour, à Paris (1). Il fit son entrée à Avignon le 17. Après avoir reçu dans cette ville l'accueil le plus flatteur, il se dirigea sur Marseille où il arriva dans la journée du 20 octobre 1792.

Le peuple, tout entier, se porta à sa rencontre jusqu'au delà du faubourg d'Arenc. Le maire de Marseille, lui-même, alla au devant des héros. Il leur fit une harangue au nom de la Ville et offrit au commandant Moisson une couronne civique, en laurier. Quatre citoyennes présentèrent à leur tour aux volontaires des couronnes de lauriers et d'immortelles. D'autres couronnes furent offertes par divers citoyens. Au bruit des acclamations et des vivats de la foule se joignait la voix tonnante des forts qui tiraient par intervalles.

A la porte d'Aix, les notables, les officiers municipaux, tous les corps administratifs et l'état-major de la garde nationale prirent la tête du cortège qui se dirigea vers l'autel de la patrie. Les fédérés entrèrent dans Marseille en chantant l'hymne qu'ils avaient entonné au départ. Sur tout le parcours les acclamations retentissaient, les cloches sonnaient à toute volée. Le bataillon du 10 août se plaça en bataille devant l'autel de la patrie et les troupes défilèrent devant lui (1).

Il se rendit ensuite à l'Hôtel de Ville où il déposa solennellement son drapeau, et de là, au club de la rue Thubaneau. Les officiers, seuls, entrèrent dans la salle des délibérations. A leur aspect, les membres de la réunion se lèvent d'un seul élan et leur donnent l'accolade. C'est le peuple qui paie au peuple un tribut d'estime pour les services rendus. Le prési-

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements Méridionaux* du 25 octobre 1792. N° 101, pages 412 et 413.

dent Chompré remet à Moisson un sabre d'honneur. Puis la ville s'empare des héros et leur fait fête.

Le bataillon du 10 août a rempli sa tâche. Son souvenir restera dans les cœurs. Plus, peut-être, que ces phalanges héroïques qui succombent en entier sur les champs de bataille, il s'est imposé par son action à l'attention des foules. Il a galvanisé les masses et démocratisé la France entière. A Marseille il représentera longtemps l'école du patriotisme. En ce moment le département lève 6.000 hommes pour l'armée d'Italie ; Marseille, qui a fourni de nombreux contingents, est exempte de cette levée. Mais tel est l'enthousiasme de cette ville au contact des héros du 10 août, qu'elle organise spontanément, sous sa seule inspiration, deux nouveaux bataillons pour la frontière. Ces bataillons prendront le nom de « Phalange marseillaise », en souvenir des fédérés qui, au nombre d'une centaine, en constituent le noyau. C'est la meilleure réponse que l'histoire puisse faire aux détracteurs de la première phalange qui est allée à Paris pour fonder la République.

Par délibération en date du 6 novembre 1792, les trois corps administratifs réunis allouèrent à chaque fédéré une somme de 600 livres (1). Il avait été question, tout d'abord, de leur servir une petite pension. Mais les fonds manquaient. Les volontaires furent unanimes à déclarer, d'ailleurs, qu'ils n'accepteraient qu'une « « indemnité », et cela afin de soulager uniquement la misère que leur absence avait amenée au sein de leurs familles. La plupart, en effet, étaient mariés. « Pouvions-nous rester insensibles ? s'écrient les administrateurs ; des mères allaitant leurs enfants nous demandaient du pain pour alimenter leurs mamelles débiles ; des veuves éplorées, traînant leurs jeunes rejetons, sans soutien désormais, invoquaient l'ombre de leurs maris descendus au tombeau... (2). »

Une souscription publique pour les familles de ceux qui avaient succombé fut, par la suite, ouverte par les soins de la

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 113.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de délibérations des trois corps administratifs. Tome LIII 12, page 123.

municipalité. On vit alors des élans de générosité dignes des temps anciens. C'était à qui apporterait son obole ; le riche offrait des assignats et des couverts d'argent ; le pauvre apportait des effets et du linge. En quelques jours, la Société patriotique remit à la municipalité 12.000 livres en espèces. On vendait les bijoux. Une dame Gras apporta sa chaîne de montre en or pour être livrée à l'encan. L'élan était unanime dans le département ; la commune d'Auriol fit parvenir le montant d'une souscription s'élevant à 650 livres ; celle de Peypin envoya également des secours (1). Et dire qu'il s'est trouvé des historiens pour salir la mémoire des combattants du 10 août ! L'esprit reste confondu devant tant d'injustice. A notre tour, nous pourrions réfuter victorieusement, une à une, leurs allégations fantaisistes. Nous nous contentons de les signaler. Ce serait amoindrir, à nos yeux, le rôle des héros du 10 août, que d'essayer de les défendre ou de rehausser leurs sentiments. Ils sont assez grands par eux-mêmes. Il est des choses sublimes, dans la vie des nations. On les admire sans plus.

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Etat des dons patriotiques qui ont été déposés en mains du citoyen Bertrand, greffier de la police municipale.

LIVRE TROISIÈME

LIVRE TROISIÈME

Fin de la Garde Nationale marseillaise

Le Fédéralisme en Provence
Histoire de l'Armée départementale

CHAPITRE PREMIER

I. *La nouvelle des événements du 10 août irrite, en province, les esprits dévoués à la Cour. — Troubles d'Eyguières — Echec de nos troupes sur les frontières (septembre 1792). — Marseille lève un second bataillon de fédérés destiné pour Paris.* — II. *Désarmement des suspects (septembre 1792). — Scission à Marseille des forces démocratiques.— Rôle de Barbaroux.— Arrivée à Paris du bataillon du 21 janvier (25 octobre 1792).— Girondins et Montagnards se disputent son concours.* — IV. *Le peuple demande à grands cris la mort de Louis XVI.— Attitude des Girondins dans le procès du roi.— Adresses énergiques du Club Marseillais.* — V. *Barbaroux cherche à s'assurer l'appui du bataillon des fédérés. — Il est dénoncé par les députés du Midi. — Retour à Marseille du bataillon du 21 janvier. — Il est resté jacobin. — Naissance du fédéralisme à Marseille (fin 1792). — Rôle du maire de cette ville.*

I

La nouvelle des événements du 10 août devait fatalement irriter les esprits dévoués à la Cour. Dans les Etats du pape, si le calme régnait à la surface, il était, au fond, plus apparent que réel. On vit bientôt des émissaires quitter le Comtat et se répandre aux environs pour provoquer des troubles ; les prêtres excitèrent ouvertement à la désobéissance aux lois. L'assemblée électorale, convoquée pour la nomination des députés à la Convention, se réunit au même moment à Avignon qui faisait alors partie du département des Bouches-du-Rhône.

Elle s'occupa des mesures propres à pacifier les esprits et nomma une Commission qui reçut la mission de se transporter successivement dans tous les endroits où sa présence serait reconnue necessaire.

Les troubles ne tardèrent pas à éclater. Ils prirent naissance à Arles où le quatrième bataillon des Bouches-du-Rhône tenait garnison. Le nommé Lieutard, officier de volontaires, était gagné aux Chiffonnistes ; il essaya de corrompre, à prix d'argent, la sixième compagnie dite d'Orange. Le capitaine des grenadiers Arnoux, ayant dévoilé ses manœuvres, Lieutard tira sur lui un coup de fusil (1).

Cet assassinat, froidement prémédité, remplit d'horreur le cœur des patriotes qui jurent de venger l'officier victime de la cabale cléricale. Deux cents volontaires arlésiens viennent se mettre spontanément à la disposition de Ferrand, commissaire d'Aix, chargé de réprimer les exploits des contre-révolutionnaires dans le nord du département. Ferrand donne l'ordre à cette troupe de se rendre à Grans où les esprits sont fort divisés et s'y rend lui-même de son côté. A son passage à Eyguières, il est arrêté et mis au secret. Les habitants de cette commune ainsi que ceux de Salon et de Mouriès, prennent les armes et se portent au devant des Arlésiens, dans les gorges d'Eyguières. L'avant-garde de la petite troupe est faite prisonnière. Le détachement survient peu après ; son chef, Babandy, refuse de déposer les armes. Un combat s'engage ; c'est plutôt un massacre, car les Arlésiens, surpris, ne peuvent se défendre. Huit patriotes succombent, dix autres sont blessés ; le reste se débande ou est fait prisonnier. Le curé de Salon est à la tête des insurgés. Après avoir prêché le meurtre, il remercie les assassins et loue hautement leur conduite en rendant au Seigneur des actions de grâces (2).

Cependant, les habitants de Salon, de Mouriès, d'Eyguières ne sont pas tous acquis aux rebelles. Leur religion a été surprise pour les besoins de la cause. C'est encore là une des manœuvres habituelles de l'aristocratie, celle qui consiste à profiter de la confusion des esprits, souvent peu éclairés par

(1) M. Portal. *Le Bataillon Marseillais du 21 Janvier*, page 14.

(2) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome III, page 121.

le manque de nouvelles. Les habitants de Salon, en particulier, avouent, quelque temps après, « qu'ils ont été trompés » et que les véritables coupables ont maintenant « pris la fuite (1). » Les ennemis de la liberté, écrivent d'Avignon les commissaires envoyés sur les lieux, ont égaré l'esprit du peu-

Vue d'Hyguières
(Hôtel de Ville)

ple ; ils ont dépeint à ses yeux les gardes nationales d'Arles comme des Chiffonnistes. Ainsi le peuple ne connait pas ses ennemis... (2).

Il n'en était pas de même à Marseille où la population était

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 25 octobre 1792. N° 101. pages 413 et 414.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome V, pages 5, 8, 14 et 23.

tenue, au jour le jour, au courant des événements. Le vaste complot royaliste semblait renaître de ses cendres. On surprit une correspondance des émigrés avec le département de l'Isère. Des noms furent prononcés; un officier municipal, lui-même, le nommé Boyer, se trouvait compromis. Le peuple, rendu furieux, voulut en finir, une fois pour toutes, avec les contre-révolutionnaires ; il se livra à des excès et confondant dans ses vengeances les meneurs de toutes les époques, il accrocha successivement à la lanterne, en l'espace de quelques jours, les anciens partisans de Lieutaud, tels qu'Obscur et Brémond Jullien et les nouveaux affiliés, Vasque, Coudoulet, Boyer. Le tribunal criminel essaya de poursuivre les auteurs de ces meurtres. Il fut déclaré impuissant. C'est alors que Barbaroux et Rebecqui, profitant de leur passage à Marseille, résolurent de mettre un terme aux excès des patriotes. Un tribunal populaire fut créé pour aider à la recherche des coupables et poursuivre les crimes des conspirateurs et des traîtres. Ses séances étaient publiques, ses sentences exécutoires immédiatement et sans appel.

Mais ces excès locaux n'étaient point particuliers à la ville de Marseille. Ils étaient la résultante d'un état d'esprit presque général. Toulon, aussi, eut ses exécutions ; à Paris, ce furent les massacres de septembre. Sans doute l'historien ne peut que réprouver de tels actes d'atrocité ; il ne faut point oublier qu'ils naquirent surtout des circonstances. Le parti de la cour, de toutes parts, s'agitait. On parlait de trahison. L'ennemi était à nos portes. A la nouvelle de l'insurrection du 10 août, La Fayette avait voulu diriger son armée sur Paris Le 23 août, les Prussiens s'étaient emparés de Longwy ; le 1er septembre ils entraient dans Verdun. Il n'y avait plus de place forte jusqu'à Paris ! Heureusement le duc de Brunswick continua d'apporter dans sa marche les lenteurs et les indécisions qui caractérisaient les opérations des alliés depuis le début de la campagne. Mais le peuple qui jugeait moins l'ensemble des opérations militaires que les faits eux-mêmes, accueillit ces nouvelles par un long cri de fureur qui eut sa répercussion dans la France entière. Ainsi s'expliquent, de façon générale, les massacres accomplis à cette époque.

La nation était debout, frémissante. Marseille était encore

à l'avant-garde. Un de ses officiers municipaux, Corail, s'écriait, en apprenant le désastre de nos armes : «... Les hommes libres ont moins de besoins que ceux qui vivent sous le despotisme, le luxe et la mollesse sont le partage des esclaves ; du pain pour vivre et du fer pour défendre sa liberté, voilà les objets les plus nécessaires aux Français de nos jours... (1). » De son côté, Dubois-Crancé, dans une visite au Club marseillais, disait, à son tour : « ... La patrie est en danger... nous n'avons plus de parents, plus de fortune individuelle ; tous les efforts, tous les sacrifices ne doivent avoir qu'un but : l'intérêt général. Du fer, du plomb et du courage, voilà nos biens et nos vertus (2). »

C'est dans ces circonstances que le Club des Amis de la Constitution reçut communication de la lettre suivante de Granet, député à la Convention (3), à son frère, membre du directoire du district :

« Mon frère,

« Longwy est pris par la lâcheté ou la trahison de sa garnison. 60.000 Autrichiens et Prussiens marchent sur Paris. Tant mieux : dans un mois je serai mort ou libre !

« Nous prenons les moyens les plus prompts pour les faire cerner de tous côtés, soit en réquérant la gendarmerie du royaume de venir à Paris, soit en décrétant que tous ceux qui, dans Paris ou dans les départements environnants, ont un fusil de la Nation marcheront en personne ou bien seront tenus de rendre leur fusil pour en armer un sans-culotte.

« Adieu, de ce coup de vigueur dépend le sort du nord de la France ; mais ayez bon courage, le midi ne serait pas perdu

(1) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*, Tome III, page 127.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 7 août 1792, N° 67, page 174.

(3) La Convention avait déjà ouvert ses séances. Les élections avaient donné les résultats suivants dans les Bouches-du-Rhône : Barbaroux, Rebecqui, Duprat jeune et Duperret, du côté des Girondins ; Durand Maillane et Pélissier pour la Plaine ; Rovère, Laurent Bernard, Gasparin, Moyse Bayle, Pierre Baille et Granet pour le parti des Montagnards. Dubois-Crancé avait été nommé suppléant.

pour cela, car votre valeur redoublerait soit pour venger notre mort, soit pour conserver notre liberté (1).

A cette nouvelle le club frémit d'indignation. Le président propose aussitôt une nouvelle levée de trois à quatre cents hommes d'élite « pour aller renforcer les braves frères de Paris, remplacer ceux qui ont péri à la journée du 10 août et détruire une bonne fois les tyrans et la tyrannie. » Quatre membres du club se font inscrire séance tenante. La municipalité est invitée à faire à ce sujet une proclamation. Elle est affichée le même jour, 3 septembre, en ces termes : « Le Conseil municipal, partageant la juste indignation de ses concitoyens contre les traîtres et les lâches qui ont livré aux ennemis une place frontière qui leur laisse libre l'entrée dans l'intérieur du royaume et fermement persuadé que l'ardeur des Marseillais ne se démentira pas dans un moment où les Français doivent déployer toute l'énergie du courage et de la fermeté, arrête :

Qu'il sera formé, le plus tôt possible, un bataillon de volontaires nationaux pour aller remplacer nos frères de Paris ;

Invite tous les citoyens, au nom de la Patrie menacée, à se faire inscrire à la municipalité pour la formation du bataillon, en imitant l'exemple des généreux citoyens ci-dessus nommés... (2). »

II

Ici, une digression s'impose : Le député Granet semble faire appel dans sa lettre à des forces destinées à repousser l'envahisseur. Mais dans les proclamations du club et de la municipalité un autre but apparait déjà : il s'agit « d'aller renforcer les braves frères de Paris ».

C'est donc une nouvelle force politique qui s'organise pour contribuer, comme l'a fait le bataillon du 10 août, à « détruire

(1) Bibliothèque municipale. Collection Bouillon-Landais. Tome V, page 226. Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 11 septembre 1792. N° 82, page 335.

(2) Archives municipales. Série S. Affiche.

les tyrans et la tyrannie ». Or, la municipalité, Mourraille en tête, va devenir girondine ; le club restera jacobin. Il va de soi que ces deux partis vont lutter d'influence pour détourner à leur profit l'œuvre des citoyens-soldats.

La scission n'est pas encore nette ; elle n'offre rien d'irrévocable. L'impulsion viendra de Paris. Le bataillon du 21 janvier, ainsi nommé parce qu'il assista à la mort de Louis XVI, sera tiraillé en tous sens et son histoire se lie intimement aux luttes politiques. Montagnards et Girondins se disputeront son concours. Grâce à lui, nous pourrons assister, en Provence, à l'éclosion future du fédéralisme que le mauvais génie de Barbaroux enfanta dans sa terre natale pour le malheur de la patrie.

Au moment même de la levée du bataillon, il est un autre fait, gros de conséquences, que tous les historiens de Provence, sans exception, soit qu'ils aient voulu détourner l'attention, soit qu'il n'en aient pas compris la véritable signification, ont présenté sous un faux jour. Nous voulons parler du résultat des visites domiciliaires.

Dans son discours sur les mesures à prendre pour le salut de la patrie, Danton, ministre de la justice, avait déclaré, le 28 août, qu'il était urgent de se saisir des traîtres. Comme conséquence, la Convention votait le même jour la loi sur le désarmement des suspects. A Marseille, 48 commissaires furent nommés à cet effet. Leur mission, certes, était délicate ; mais on a eu le tort, assurément, de faire rejaillir sur eux uniquement l'insuccès de leurs démarches. Un fait est certain : il y eut des plaintes sans nombre dans tous les partis indistinctement. La mesure salutaire qui fit la force du parti jacobin, en maints endroits, jeta à Marseille le trouble et le désarroi. Il aurait fallu un acte d'autorité de la part de la municipalité. Pour la première fois elle faillit à sa tâche ; sa délibération du 13 septembre est tout au moins curieuse.

« L'exécution de la loi du 28 août, dit-elle, excite un infinité de réclamations de la part des citoyens et même de ceux notoirement connus par leurs sentiments patriotiques qui sont confondus indistinctement avec ceux que la loi a désignés comme suspects et qui, seuls, doivent être désarmés ; dans l'application de ces lois les commissaires ont introduit

un arbitraire susceptible des plus grands abus... En conséquence les sections seront invitées à procéder à la nomination de deux nouveaux commissaires pris dans leur sein, lesquels, par leurs connaissances locales, seront à portée de faire une juste application de la loi, dans l'arrondissement de leur section respective... (1). »

La mesure fut de tous points désastreuse ; ces commissaires firent ce qu'ils voulurent ; en réalité peu de chose, trop d'intérêts étant en jeu. Mieux aurait valu, peut-être, ne point exécuter la loi que la fausser par une décision annulant le projet primitif de désarmement. On voulut ménager le parti naissant de la Gironde ; on ne vit pas le péril d'à côté. Les contre-révolutionnaires étaient à l'affût de la moindre faiblesse; ils perçurent cette fois la fissure et, sans lever ouvertement la tête, comprirent du coup le rôle et l'importance des sections. A partir de ce moment ils adoptèrent une nouvelle tactique qui leur devait pleinement réussir dans la suite ; au lieu de fuir les assemblées ils y coururent. Les mots « d'indivisibilité et d'unité » qu'employaient indistinctement et Jacobins et Girondins furent à l'ordre du jour. On peut dater de ce jour la lutte sourde qui sépara les sections et le Club et conduisit fatalement au fédéralisme, à la guerre civile, à l'alliance avec l'étranger. Au moment de jeter le masque les sections ne furent plus jacobines, ni girondines, mais royalistes. Le Club fut balayé comme fétu de paille ; le terrible adversaire terrassé et hors de cause sans esprit de retour.

Le choc, brusque, surprend encore bien des esprits. Mais il ne naquit point des événements d'un seul jour. Comme ces eaux de pluie qui, par une infiltration lente et des conduits souterrains, s'amassent et crèvent subitement la surface du sol en bouleversant les terrains d'alentour, de même la faction royaliste, à Marseille, par des voies détournées, mina longuement dans les sections le travail gigantesque du Club et les progrès accomplis qui paraissaient, au premier abord, invulnérables comme, d'ailleurs, le terrain même de la lutte. Le peuple ne comprit rien, à l'origine, à cette réaction des partis. Il fut ballotté, poussé, dirigé souvent contre son gré. Quand

(1) Archives municipales. Série S. Affiche.

il se ressaisit, il était vraiment trop tard : Toulon était aux Anglais !... Nulle part, peut-être, l'histoire révolutionnaire n'offre d'exemple aussi frappant de la nécessité de l'unité des vues en politique. En étudiant de près les événements survenus à Marseille dans la période qui s'étend

Barbaroux, député de Marseille à la Convention (1792)

(Collection du Musée Borély)

de septembre 1792 à fin août 1793, on comprend mieux l'énergie de la Convention, la sévérité des représentants du peuple, la vigueur du Comité de Salut public. La France était l'enjeu. Il fallait la défendre. Il fallait la sauver.

Barbaroux fut l'un des premiers, à la Convention qui osa se dresser contre la Montagne. Dans une des premières séances

il attaqua Robespierre, Marat et tous leurs partisans avec une violence que dominait la passion de parti. Le député de Marseille trahit déjà son mandat. C'est le peuple qui l'a élevé au pouvoir ; il doit au peuple sa popularité et il trompe le peuple. Barbaroux a l'âme séparatiste de la classe soi-disant dirigeante de sa ville natale et il ne peut supporter la Commune de Paris ; il veut fédéraliser la France parce que Marseille, ville libre, a perdu ses franchises. Il a lutté pour elle avant d'arriver au pouvoir ; maintenant il va lutter pour agrandir son rôle, en dépit d'elle-même. C'est moins le peuple qu'il soutient, qu'une élite qu'il représente. Il veut faire Marseille à son image, au lieu de s'inspirer des masses populaires suivant le programme qu'on lui a tracé. Il embrasse le parti de la Gironde parce que, secrètement, les Girondins secondent ses vues. Mais ceux-ci, pour triompher, ont besoin d'un levier ; à Paris les forces populaires font défaut. Qu'à cela ne tienne ; à son tour il apportera à son parti le concours de sa ville natale. Un bataillon est en route pour la capitale ; il sera girondin, parce qu'il en a ainsi décidé. La municipalité ne lui a-t-elle pas envoyé, sur un signe, cinq cents hommes ? Il peut donc disposer de Marseille à son gré.

Notez que quand il a été élu il pouvait tout aussi bien opter pour la Montagne ; dans ce cas il aurait envoyé le bataillon à la frontière. Mais il est girondin : le bataillon servira donc de garde de corps à la Gironde. L'intérêt de parti domine tout. Telle est la mentalité du grand homme, de ce petit avocat devenu illustre, parce qu'il a joué avec les destinées de Marseille comme un adolescent abuse des sentiments de la fiancée qu'il ne veut point épouser.

III

Revenons au bataillon. La municipalité, nous l'avons dit, en avait autorisé la création le 3 septembre. Dès le 10, plus de cinq cents volontatres s'étaient fait inscrire. Mais quoique aussi vite levé que le bataillon du 10 août, le bataillon du 21 janvier fut plus difficile à organiser, car les citoyens-soldats qui étaient partis aux frontières avaient épuisé les stocks

d'habits. La municipalité dut procéder à une nouvelle proclamation, le 11 septembre, pour faire appel aux bonnes volontés. « Citoyens ! s'écrie-t-elle, venez au secours de nos frères ; ceux d'entre vous que la fortune a suffisamment favorisés pour faire ce léger sacrifice sont invités, au nom de la patrie, à venir déposer le plus tôt possible, à la maison commune, leur habit complet d'uniforme pour en pourvoir deux cents de nos braves volontaires qui en manquent encore. Le moment presse ; les ennemis marchent et nos frères brûlent du désir de les vaincre... (1). »

Le bataillon quitta Marseille le 16 septembre. Son départ fut annoncé en ces termes au ministre de la Guerre, à la date du 18 : « ... Un nouveau bataillon, d'environ 700 hommes, est parti de Marseille le 16, avec armes et bagages ; leur mission est de voler partout où vous voudrez et principalement de renforcer, selon votre désir, leurs frères d'armes qui, dans la journée du 10 août, leur ont donné l'exemple qu'ils brûlent d'imiter. Le même courage les anime et la Patrie est leur mère commune ; jamais leur amour pour elle ne se ralentira... (2). » Or, où est le danger en ce moment, sinon aux frontières ? Par suite de quelles circonstances le bataillon fut-il détourné de sa mission, de son véritable rôle, et rendu instrument passif des luttes des partis ? C'est ce qu'il est intéressant d'étudier.

C'est le 24 septembre que la Gironde prit à la Convention une attitude agressive à l'égard des députés jacobins. Rebecqui dénonça Robespierre. Barbaroux, à son tour, lui reprocha avec véhémence de vouloir s'ériger en dictateur. Puis il attaqua la Commune de Paris qui, disait-il, « tentait de se substituer au gouvernement établi (3). » A partir de ce jour les partis se dessinèrent nettement ; la lutte était virtuellement engagée entre la Gironde et la Montagne. Et cela au lendemain de Valmy ! Barbaroux est descendu dans l'arène et a commencé le combat. Désormais les discussions politi-

(1) Archives municipales. Série S. Affiche.

(2) Archives municipales. Registre des lettres écrites. Tome 25 *ter*, page 102.

(3) M. Portal. *Le Bataillon Marseillais du 21 Janvier*, page 59.

ques seront à l'ordre du jour, domineront tout débat, amoindriront l'Assemblée.

Dans la même séance du 24 septembre, le jeune député de Marseille apprit à la Convention l'arrivée prochaine du second bataillon. Le souvenir de celui qui l'avait précédé, les circonstances dans lesquelles il était annoncé par le parti qui escomptait sa présence à Paris, tout fit alors supposer qu'il avait quitté Marseille sur l'invitation de Barbaroux pour appuyer la république fédérative. Les Parisiens le reçurent avec une sombre défiance (1). Déjà, le premier octobre, le ministre de la guerre Servan, se faisant l'écho de l'opinion publique, adressait au commandant, pour couper court, une lettre où il annonçait sa ferme intention de l'employer aux frontières. «... Je joins, ici, des ordres, dit-il, pour faire rendre à Paris, le bataillon que vous commandez ; je vous prie de les mettre à exécution à l'époque indiquée et de m'en accuser réception. Au surplus cette destination ne doit être considérée que comme provisoire et le patriotisme des citoyens de votre département est trop connu pour que je ne me fasse pas un devoir de le placer où je croirai que sa présence est plus utile et où il pourra donner des preuves de sa bravoure... (2). »

Le commandant du bataillon, Girard, fut assurément fort surpris de cette lettre. Avait-il, dès ce moment déjà, reçu de Barbaroux des instructions secrètes sur le rôle qu'il avait à remplir ? Ou bien, jacobin lui-même, voulut-il couvrir, à partir de ce jour, sa responsabilité quant aux événements futurs ? Quoi qu'il en soit, il désira se pénétrer de l'état d'âme de ses frères d'armes avant leur entrée à Paris et rassembla un conseil de bataillon renforcé pour la circonstance. Son attitude ne paraît point équivoque. « J'ai reçu votre lettre du 1er courant, renfermant vos ordres, le 5 du dit, à 8 heures et demie du soir, écrit-il au ministre. J'ai de suite fait assembler le lendemain, jour de mon arrivée à Châlons, le Conseil de discipline que j'ai renforcé de quatre volontaires par com-

(1) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence.* Tome III, page 146.
(2) Archives municipales. Série H, liasse non classée ; autographe.

pagnie et de tous les officiers du bataillon, pour lire vos dépêches... Tout y a été pris en grande considération et le Conseil a été fort satisfait de votre attention à son égard... Soyez bien persuadé du zèle et de l'empressement du bataillon à se rendre partout où le besoin de la Patrie l'appellera... (1). »

Le 20 octobre, le bataillon du 21 janvier fait son entrée dans Paris. Le lendemain une députation est envoyée à la Convention. L'Assemblée est déchirée par les partis; mais aucun ne l'emporte pour l'instant. Elle accueille avec sympathie la délégation et applaudit à son exposé de principes. On sent déjà l'empreinte de Barbaroux sur ces hommes qui se sont levés pour la défense du sol natal. « Nous partions des bords de la Méditerranée, disent les députés, pour venir au secours de Paris. Nous avons appris que nous n'avions plus d'ennemis que les agitateurs et les hommes avides de tribunat et de dictature (2). Vous appartenez aux 83 départements; vous êtes donc à nous ; le service militaire auprès de vous est un droit qui nous appartient. Nous savons bien que quelques hommes disent aux Parisiens que c'est une injure pour eux de nous reconnaître pour leurs frères ! On dit encore que cette garde qu'on vous propose peut devenir une garde prétorienne ; nous ne répondrons qu'un seul mot : Nous y serons (3). »

Ainsi, c'en est fait. Ces hommes que les malheurs de la Patrie ont dirigés à travers la France « au secours de leurs frères du Nord » sont détournés de leur mission par une faction politique. Le bataillon du 21 janvier perd, dès cet instant, son noble caractère et cet amour guerrier qui lui avait fait prendre les armes dans un accès d'enthousiasme contre l'envahisseur. Ce n'est plus qu'une force politique aux mains d'un parti.

Les Jacobins sentent le péril. A leur tour, ils cherchent à sonder les réelles dispositions des volontaires que le Club marseillais leur a représentés comme de « purs républicains

(1) Archives municipales. Série H, non classée.

(2) Après la bataille de Valmy, les Prussiens avaient battu en retraite. le 1er octobre ils repassaient la frontière.

(3) M. Portal. *Le Bataillon marseillais du 21 Janvier*, p. 57. *Moniteur* du 22 octobre 1792.

et d'excellents patriotes. » Marat est envoyé en mission auprès d'eux pour essayer de contre-balancer l'influence de Barbaroux. Il invite à déjeuner trois volontaires par compagnie : il oppose aux Marseillais les dragons du 1er régiment, composé d'anciens gardes de corps, qui ne sont d'après lui que des contre-révolutionnaires. La manœuvre n'est pas adroite. Barbaroux en profite ; il fait signer aux volontaires une pétition où ceux-ci reconnaissent que « l'ami du Peuple » a voulu « acheter leur confiance et leur amitié » et Marat, est dénoncé, une fois de plus, « comme un homme sanguinaire qui conseille, chaque jour, le meurtre et la révolte aux lois (1). »

IV

Il serait fastidieux de suivre pas à pas les luttes sourdes que se livrèrent, entre eux, Jacobins et Girondins à propos du bataillon du 21 janvier. Par ce qui précède, nous avons tout simplement voulu mettre en évidence, à l'origine, le rôle de Barbaroux, alors tout-puissant, et l'attitude première du bataillon qu'il essaya de faire graviter dans l'orbite de la Gironde. Il y réussit tout d'abord, en apparence seulement, car ceux-ci, avant leur départ de Paris se ressaisirent comme nous le prouverons bientôt. Le bataillon, somme toute, n'était qu'un comparse, un instrument qui vira de bord lorsqu'il put apprécier, étant sur place, les résultats de la lutte des deux partis qui déchiraient alors la France.

Or, le bataillon du 21 janvier, comme celui du 10 août, synthétise l'âme populaire. Celle-ci, mal éclairée, dirigée de façon perfide, sera égarée à son tour, à Marseille, par les menées girondines. Le peuple, fasciné par les promesses d'un parti qui cache, sous des dehors d'unité et d'indivisibilité, la scission des provinces, ne pourra, comme le bataillon du 21 janvier, découvrir à temps le péril. Il sera entraîné dans le tourbillon de la lutte et prendra part à la guerre civile, sous couleur de purifier la Convention.

(1) M. Portal. *Le Bataillon marseillais du 21 Janvier*, p. 57, *Moniteur* du 22 octobre 1792.

Il faut le dire à sa décharge ; il fut trompé par ceux-là mêmes qui lui avaient tracé, jusqu'à ce jour, son devoir ; il fut égaré par ceux qui avaient formé son âme et donné à la nation le premier sentiment de sa force. Pouvait-il en être autrement ? Ce peuple trop enthousiaste, d'un caractère trop exubérant, toujours simpliste, place trop haut, au-dessus des principes eux-mêmes, les idoles d'un jour. Après Mirabeau, il lui faut Barbaroux. Pouvait-il, enfin, ne point suivre dans son évolution soudaine, adroitement cachée à tous les yeux, la marche de la Révolution dans les chefs qui l'avaient engendrée et soutenue jusqu'ici ? Le fédéralisme est né dans le cerveau de la classe bourgeoise qui, au moment de l'expiation, s'est dérobée. Le peuple, seul, a supporté le contre-coup, mais le phénomène du choc en retour a brisé tous ses membres et l'a anéanti pour toujours. En 1793, Marseille ne sera plus que l'ombre d'elle-même. De cette ville altière Barbaroux aura fait une cité prête à se livrer aux Anglais.

Cependant, vers la fin de 1792, il aurait été malaisé de discerner la scission qui allait s'opérer en Provence entre les clubs et les sections. A peine entrevoyait-on ces symptômes, signes avant-coureurs d'une dissolution prochaine. Après le départ du bataillon du 21 janvier, le premier décret de la Convention abolissant la royauté fut publié au milieu d'une grande solennité. Toutes les administrations réunies, les tribunaux, la garde nationale, suivis d'une foule immense, se rendirent à l'autel de la patrie. Quand le maire Mourraille prononça ces paroles : « La royauté est abolie en France », des acclamations retentirent ; la joie était universelle. Le peuple était encore si confiant en ses chefs que la même assemblée électorale qui les éleva au pouvoir (1), vota, le 11 novembre, une adresse fulminante contre la Convention pour la ramener au véritable sentiment de son rôle. Cette adresse, remarquable par la force des expressions, est ainsi conçue :

« Représentants du peuple français, les citoyens électeurs

(1) Le 11 novembre eurent lieu les élections pour le directoire et l'administration du département, ainsi que celles du président du tribunal criminel, de l'accusateur public et du greffier.

du département des Bouches-du-Rhône vont vous dire la vérité :

Vos premiers pas excitèrent l'espérance des vrais républicains ; vous vous montrâtes dignes de représenter des hommes libres. Mais depuis cette époque vous avez oublié le peuple et vous ne vous êtes occupés que de vous-mêmes. Les intrigues et les factions ont remplacé l'intérêt national que nous vous avions confié. Il vous reste un moyen pour obtenir notre estime et affermir l'égalité, c'est de ne voir que la Patrie. Donnez à l'univers entier l'exemple salutaire de la punition du tyran. La France entière met à l'ordre du jour cette condamnation solennelle et trop longtemps attendue. Alors tous les partis disparaîtront et les factieux mordront la poussière. Les Français vous béniront ; votre gloire étonnera l'Europe qui brisera ses fers et jugera ses despotes.

Pensez que vous n'existez que par le vœu du peuple, que vous n'êtes forts que par lui et que vous ne devez vous entourer que de sa confiance Pensez que nous nous sommes réservé le droit de rappeler et de punir les lâches et les traîtres. Nous déclarons tels tous ceux qui s'opposeront à l'unité et à l'indivisibilité de la République (1). »

L'adresse fut envoyée aux sections de Paris, aux quatre-vingt-trois départements, à toutes les Sociétés populaires du département. Marseille, est bien encore à la tête du mouvement révolutionaire.

Le Club des Amis de la Constitution fut le premier à entrevoir le péril dans les sections. Nous avons dit qu'après la loi sur le désarmement des suspects, les sections avaient paru s'agiter et vouloir admettre dans leur sein des hommes manifestement hostiles au principe de la souveraineté du peuple. De toutes parts, les émigrés rentraient ; on sentait tout ce que des esprits irrités pouvaient causer de troubles dans le pays si le parti de la Gironde l'emportait. Une députation de la Société populaire vint réclamer auprès de l'Assemblée électorale l'exécution des lois contre les émigrés. Le 11 novembre, les trois corps administratifs procla-

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements Méridionaux* du 17 novembre 1892. N° 121, Page 453.

mèrent qne ces lois seraient « incontinent exécutées » et que toute personne qui ne dénoncerait pas, dans les vingt-quatre heures après la publication de l'arrêté, les émigrés dont elle avait connaissance, serait déclarée traitre à la Patrie et poursuivie comme telle (1). Cette menace fut vaine ; les émigrés ne furent pas dénoncés ; leurs partisans se déclarèrent ouvertement pour la Gironde et pénétrèrent peu à peu dans les sections. Le Club fut impuissant, dès lors, à soulever l'opinion.

Il ne manquait pas d'audace cependant, mais il fut surpris lui-même par les événements. En voici un exemple : Dans les séances du 29 octobre et 6 novembre, la Gironde, par l'organe de ses leaders, Rabaud et Buzot, Louvet et Barbaroux, avait

Carte de membre du Club Jacobin Marseillais

(Bibliothèque Municipale)

attaqué encore une fois Robespierre et la Commune de Paris. Vers la fin novembre, Rabaud et Louvet furent exclus du club des Jacobins de la capitale. On ajourna l'exclusion de Barbaroux et de Rebecqui, qui en faisaient partie et des renseignements sur leur compte furent demandés à Marseille.

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements Méridionaux*. N° 119, page 446

C'étaient des amis personnels de Mourraille et le maire de la ville n'a pas encore dévoilé ses sentiments pour la Gironde. Il va même être réélu en janvier à la presque unanimité des suffrages. C'est un partisan acharné de la peine de mort pour Louis XVI. Il possédait encore une telle influence au club de la rue Thubaneau que celui-ci ne voulut pas croire aux imputations défavorables portées contre Barbaroux et Rebecqui (1). Il se contenta de manifester son indignation contre des accusations qu'il appela des calomnies. Comment dès lors ne pas s'expliquer l'erreur des foules quand le Club, lui-même, ce gardien vigilant de la foi démocratique, se laisse prendre aux apparences !...

Le procès de la mort de Louis XVI devait enfin faire naître l'occasion de distinguer les véritables amis du peuple. Le pays tout entier se passionnait pour le jugement du monarque. Des adresses parvenaient à la Convention de tous les endroits du royaume ; elles réclamaient « la mort du tyran ». Il n'entrait pas néanmoins dans le programme des Girondins de décapiter le roi. Que ce soit, comme l'ont prétendu beaucoup d'auteurs, par un sentiment d'humanité, que ce soit pour un tout autre mobile, peu importe. Ils avaient reçu un mandat nettement défini ; leurs commettants le leur rappelaient sans cesse et cependant beaucoup d'entre eux votèrent l'appel au peuple et le bannissement. Du coup ils se compromirent définitivement. Une adresse du 27 décembre, de la ville de Marseille à la Convention, est ainsi conçue : « ... Représentants du peuple, mettre en question si Louis le dernier doit être jugé est un crime de lèse-nation ; oser soutenir qu'il ne peut l'être est un crime de lèse-patrie.

« Enfin, d'après votre décision, vous allez juger ce grand coupable, déjà condamné par le peuple, dont vous devez être le fidèle organe. Vous avez été nommés pour punir le despote ; avant de quitter nos foyers vous avez juré de remplir vos engagements ; si la tête du criminel Capet ne tombe de suite sous le glaive de la loi ; si vous donnez du temps aux rois coalisés et surtout au cabinet de Saint-James que l'on fait

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements Méridionaux*. N° 122, page 495.

mouvoir pour que la vie du monstre soit le gage de sa neutralité, vous deviendrez tous parjures et vous serez comptables au peuple des maux que vous lui préparerez... (1). »

Les termes de cette adresse peuvent paraître violents. Cependant la pétition des Marseillais traduit bien les sentiments de la grande majorité du pays. Le peuple se figurait qu'une fois le roi mort, la source de ses maux serait tarie. Si Louis XVI n'avait pas été exécuté, il y aurait eu, sinon la guerre civile, comme on la prévoyait alors, du moins des troubles graves. Du jugement du malheureux prince dépendait le sort de la République. On conçoit ainsi le combat qui dut se livrer dans l'âme des Girondins, mis si brutalement en face de leur mandat et de leur conscience. Il fallait prendre parti : ou jeter le masque ou sacrifier le monarque. La Révolution avait déjà dépassé ces hommes que l'on a accusés de modérantisme. Ils essayèrent bien de tourner la difficulté en rejetant sur le peuple lui-même la responsabilité de l'acte, mais l'appel au peuple fut repoussé. Les députés des Bouches-du-Rhône furent divisés d'opinion. Le club leur adressa alors une nouvelle adresse aussi catégorique que la première :

« Plusieurs lettres, s'écrie-t-il, nous annoncent que vous êtes divisés entre vous, Marseillais, sur le compte du coupable Louis ; eh bien ! nous, invariables républicains, nous n'avons qu'une voix unanime pour le condamner à mort.

« On nous annonce qu'il y en a deux de vous qui veulent prolonger son jugement et le renvoyer aux assemblées primaires. Sont-ce bien des Marseillais qui voudraient une chose si scélérate, qui voudraient se parjurer, qui voudraient la guerre civile ?

« Nous déclarons traître à la patrie quiconque émettra un tel vœu, parce que le peuple souverain vous a envoyé expressément pour juger Louis et faire tomber sa tête, pour réviser la Constitution ou plutôt pour nous en donner une nouvelle.

« Les opinions des Lanjuinais, Salles, Buzot, Rabaud, etc., sont des opinions de mauvais citoyens ; la tienne, Barbaroux,

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 27 décembre 1792. N° 128, page 520.

est une opinion dilatoire; tu n'as pas conclu comme ton serment et ton mandat te le prescrivaient...

« Nous y voyons clair maintenant : cette faction veut la division de la République, parce que les ambitieux y trouveraient leur compte et nous, nous ne voulons faire qu'un faisceau de toute la France...

« Nous vous saluons, en attendant de trouver en vous des hommes et des frères républicains... (1). »

V

Vers le commencement de janvier 1793, le bataillon marseillais reçut de façon ostensible les avances de la Gironde. Il avait fondé, dans la caserne même où il était logé, un club destiné à « cimenter l'union » avec leurs frères, les autres fédérés des départements. Barbaroux et ses amis s'y rendaient fréquemment pour exhorter les volontaires à épouser leur cause dans le jugement du monarque. Il n'apparaît pas qu'ils aient beaucoup réussi. Dans ses lettres à la municipalité, le commandant Girard déplore « les excès des partis » et son rôle semble s'être borné à préconiser l'union.

Peu après, Omer Granet, au nom de ses collègues de la Montagne, dénonça à la municipalité de Marseille l'attitude de Barbaroux. « ... Le second bataillon marseillais, dit-il, est sur le bord de l'abîme ; vous l'avez envoyé ici pour soutenir la gloire de Marseille en défendant la patrie ; vous ne l'avez

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 12 janvier 1793. N° 135, page 550.

En lisant les adresses qui précèdent, le lecteur peut s'étonner de l'attitude haineuse du peuple à l'égard de Louis XVI. Il n'est peut être pas inutile de rappeler, ici, que les malheurs de la patrie et l'invasion du territoire étaient dus, en grande partie, à la conduite du monarque. Vers la fin de 1792, on avait découvert aux Tuileries, dans une armoire de fer scellée dans le mur, une correspondance du roi avec les cours étrangères; elle ne laissait aucun doute sur les intentions perfides de la Cour à l'égard du peuple. C'est à ce moment-là, seulement, qu'on connut, à Marseille, la trahison de Mirabeau. L'indignation des esprits fut extrême. Ainsi s'explique cette haine soudaine et farouche dans les adresses que nous reproduisons.

pas envoyé pour favoriser l'appel au peuple dans le jugement de Capet. Eh bien ! Barbaroux se rend souvent, à notre insu, dans le club du bataillon. Là, il s'efforce de persuader à nos frères la nécessité de l'appel au peuple ; il mène à sa suite un cortège de députés du côté droit qui l'appuient de tous leurs moyens... (1). »

A cette époque, les partis se choquaient avec violence au sein de la Convention. Les Montagnards préconisaient des mesures radicales, aussi bien à l'égard de l'étranger que contre les perturbateurs de l'intérieur. Danton s'écriait du haut de la tribune, en parlant des ennemis de tout ordre : « Il faut leur jeter en défi une tête de roi. »

Bientôt la prophétie du grand tribun s'accomplit. Le 21 janvier, Louis XVI, ce monarque indécis et faible, paya sur l'échafaud les fautes de ses prédécesseurs et les siennes propres. Le bataillon marseillais assista à l'exécution, au premier rang. On dit même qu'après le supplice, les fédérés « se disputaient à qui pourrait mettre du sang du monstre sur leurs sabres et sur leur drapeau (2). »

Le bataillon du 21 janvier n'est pas devenu « une garde prétorienne », mais les luttes politiques l'ont détourné de sa mission et ont envenimé son âme. Quand on rabaisse le rôle des citoyens-soldats à l'esprit de parti, ils oublient la grandeur de leur tâche et sont moins des héros que les serviteurs de la populace.

Après la mort de Louis XVI, qui fut accueillie dans la France entière avec des transports d'allégresse, le Club marseillais lança contre Barbaroux une adresse terrible, au nom de sa ville natale. Cette adresse peut donner une idée du degré où étaient arrivées les passions, à ce moment. Elle est ainsi conçue :

« Perfide mandataire !

« Depuis que la mort du tyran a rendu vains tous tes efforts, qu'elle a terrassé la coalition dont tu étais le coryphée, les républicains, invariables dans leurs principes, se demandent

(1) Archives municipales, série H, non classée.

(2) M. Portal. *Le Bataillon marseillais du 21 janvier*, page 151. Lettre du commandant Girard.

si la Nation peut attendre de bonnes lois, si elle peut être bien représentée par ces hommes parjures qui ont si lâchement trahi ses intérêts, conspiré contre la liberté et l'égalité et caché, sous le masque du bien public, l'amour des rois et le retour à la tyrannie.

« Rappelle-toi, Barbaroux, que dans le temps où tu cherchais, toi et tes consorts, à vous entourer d'une garde prétorienne, à prôner les fausses vertus de Roland, à provoquer la haine des départements contre les braves Parisiens, à faire servir à tes sinistres projets notre bataillon républicain séduit par tes perfides suggestions ; dans ce temps où, par un criminel abus de confiance, tu avais enchaîné l'opinion publique, à Marseille ; rappelle-toi que tu profitas adroitement du fruit de tes travaux et de tes intrigues pour nous dire que tu étais prêt à te retirer si tu avais perdu notre confiance, que tu surpris à notre Société et à nos sections l'adresse que tu mendias en ta faveur... (1).

« Eh bien ! Barbaroux, aujourd'hui que le bandeau est déchiré ; que notre bataillon, à Paris, a pu se sauver de tes pièges ; que, malgré toi et ta parole, la réunion de tous les francs républicains a énergiquement pressé la mort du tyran que tu ne voulais pas assassiner ; eh bien ! les républicains marseillais prennent acte de ta déclaration ; ils t'annoncent hautement que tu as perdu leur confiance ; ils te rappellent le poignard dont tu fortifias ton serment et te somment de te retirer...

« Nous te vouons, toi et tes adhérents, au mépris, à l'infamie, à l'exécration nationale...

« C'est ainsi que pense la sainte Montagne de Marseille (2). »

Quand le bataillon du 21 janvier put enfin se rendre compte de la manœuvre girondine, son indignation fut extrême. Le fameux Ricord, membre du directoire du département, fut envoyé à Paris. Il n'eut pas de peine à faire revenir les Mar-

(1) Il est fait allusion, ici, à la dénonciation du Club jacobin de Paris, dont nous avons parlé. Celui de Marseille ne voulut pas le suivre, à cette époque, ne pouvant croire à une perfidie aussi prononcée et aussi subite de la part de Barbaroux.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 12 février 1793, nº 148, page 600.

seillais à leurs sentiments d'origine dont, au fond, ils ne s'étaient jamais écartés (1). Les compagnies prirent alors des délibérations et manifestèrent le désir de regagner leurs foyers. Les fédérés ne voulaient pas servir plus longtemps de levier politique aux factions des partis. Une députation vint demander à la Convention l'ordre de retour. Après quelques hésitations, l'Assemblée rendit au bataillon sa liberté. Il quitta Paris dans le courant de février et arriva à Marseille le 24 mars. Son absence avait duré cinq mois.

En passant à Montargis, le commandant Girard écrivit à la municipalité de Marseille une lettre qui peint admirablement l'état d'âme du bataillon et définit, d'autre part, sa situation politique. Ce document nous paraît trop important pour que nous le passions sous silence. Il démontre, de façon péremptoire, que les volontaires marseillais étaient acquis aux Jacobins, ou plutôt qu'ils étaient partisans de l'unité des forces. Pour eux, l'amour de la patrie est inséparable de l'idée démocratique elle-même.

« Quelques jours avant notre départ, écrit Girard, la section du Théâtre Français, dite de Marseille (2), nous envoya une députation pour nous dire qu'elle voulait nous donner une palme pour cimenter l'union et la fraternité qui nous attachaient à elle. En conséquence, je commandai 60 hommes pour se rendre, le lendemain matin, en armes, à la dite section, pour recevoir ce gage de fraternité. Cette cérémonie se fit avec tout l'éclat possible et prouva à nos ennemis combien nous étions d'accord avec nos braves frères de Paris...

« ... Je vous le répète, Pères de la Patrie, j'ai pris copie de la lettre que notre incomparable maire a écrite aux citoyens Granet, Baille et autres de la Montagne. C'est par cette lettre que nous avons appris que vous retiriez votre confiance de l'infâme Barbaroux de qui nous l'avions déjà retirée depuis quinze jours...

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements Méridionaux* du 14 février 1793. N° 149, page 604 ; du 30 mars 1793. N° 168, page 681.

(2) La section du Théâtre français, où était casernè le 1er bataillon marseillais, avait pris, après le 10 août, le nom de « Section de Marseille », en souvenir des fédérés qui s'étaient si vaillamment comportés à l'affaire des Tuileries.

« Il est donc bien vrai, Pères de la Patrie, qu'on vous avait écrit, que nous ne voulions pas la mort du monstre Capet et que nous voulions l'appel au peuple, parce que c'était l'opinion du traître Barbaroux et par vengeance on a voulu faire partager cette façon de penser au bataillon qui n'a jamais connu, il est inutile de vous le dire, les propos qui se tenaient à l'égard de Capet... (1). »

Au moment même où il écrivait ces lignes, le commandant Girard était loin de se figurer que le maire Mourraille, l'ami et confident de Barbaroux, était acquis secrètement aux Girondins et que dans quelques jours, à son tour, il jetterait le masque. Mais si Barbaroux à la Convention levait hardiment l'étendard du parti, il n'en était pas de même, à Marseille, de la part de Mourraille. Cet homme énergique, que la confiance publique vient de replacer au pouvoir, a compris qu'on ne peut changer du jour au lendemain les sentiments du peuple. La popularité dont il est investi l'oblige à user de tactique. C'est pourquoi il jette un instant par dessus bord Barbaroux, qui, dit-il, « a trahi les intérêts qui lui étaient confiés (2). » Deux jours après, il signe une profession de foi qui ne paraît point équivoque. « La municipalité de Marseille, dit-il, vient de retirer entièrement sa confiance des traîtres Barbaroux et Rebecqui ; toute correspondance a cessé entre elle et ces deux députés parjures... (3). »

C'est par un lent travail de désagrégation que le maire de Marseille sème la discorde et répand le doute. Déjà, au mois de décembre, tandis que d'un côté il réclame pour son propre compte la mort du tyran, de l'autre, il parle, à mots couverts, de complots dirigés contre Marseille par la capitale « ... De capitale, dit-il pour terminer en s'adressant aux membres du club, il n'en existe plus ! Les départements doivent alterner ou périr !... (4). » A lire cette phrase, on peut la croire dictée

(1) Archives municipales. Série H, non classée; autographe. Cette lettre a été écrite de Montargis, sans indication de date.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 26 février 1793. N° 154, page 624.

(3) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 28 février 1793. N° 155, page 629.

(4) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 12 décembre 1792. N° 123, page 499.

par Barbaroux lui-même. Elle résume d'un trait la manœuvre fédéraliste.

Cependant le péril, à Marseille, devient tous les jours plus grand. C'est dans les sections que l'œuvre nouvelle s'accomplit ; la bourgeoisie pénètre de plus en plus aux assemblées qu'elle va bientôt dominer. La tactique du maire est très simple : il n'a qu'à laisser faire ; de jour en jour l'effort s'accentue. Mourraille semble ne pas comprendre le danger qui l'environne et pour les masses il représente encore le justicier d'Arles. Son attitude est faite d'inertie calculée. Par là il est insaisissable. C'est en vain que le club, qui s'est laissé surprendre, lance maintenant des motions, veut réagir contre cette apathie apparente et soudaine ; c'est en vain que les chefs jacobins dénoncent le péril, procèdent dans le sein de la société populaire à des scrutins épuratoires et prennent des mesures. Il est trop tard. Le maire de Marseille les laisse s'épuiser en vains efforts ; il a pour lui la municipalité et avec la municipalité nouvelle, la ville tout entière. Le club est isolé dans son action, dans son appel vers l'unité.

Le parti révolutionnaire de la bourgeoisie a vu disparaître Marseille dans l'unité nationale, Marseille ville libre, Marseille indépendante. Du coup il se ressaisit et rebrousse chemin en appelant à lui toutes les forces d'antan, un instant comprimées. Il faut que dans le régime nouveau, l'antique Phocée retrouve sa place. On ne peut ainsi niveler le passé et supprimer l'histoire ; Marseille doit vivre à part comme autrefois et dominer le voisin.

Nous avons vu le peuple, au début, suivre les chefs de la bourgeoisie avec enthousiasme, devancer parfois la Révolution elle-même et prendre la tête du mouvement avec ardeur. Il a déjà écarté de sa route quelques factieux. Mais leur élan était isolé. Forte de son appui, la bourgeoisie, cette fois, a vaincu la noblesse. Le tour est joué maintenant ; elle a définitivement pris sa place. Les chefs populaires, soi-disant, n'ont plus qu'à faire dévier l'élan des masses et tout est dit.

Cependant, pour dominer, il faut à la bourgeoisie une équivoque, car l'impulsion des masses lui est contraire. La foule,

elle, n'est ni fédéraliste, ni séparatiste ; son âme est nationale. Seul, un guet-apens peut l'entraîner dans une déviation morbide vers le césarisme local. C'est pourquoi le mouvement fédéraliste sera girondin ; il est nécessaire comme moyen de transition. Si le parti de la Gironde n'avait pas existé, Barbaroux l'aurait inventé.

Dans ce qui va suivre, nous allons assister maintenant à Marseille, non pas à une évolution des masses, mais à une véritable prise de possession. L'armée des citoyens-soldats va livrer un faux combat dans l'intérêt particulier d'une caste. Peu à peu elle reprendra possession d'elle-même, mais l'institution de cette garde nationale, qui a donné tant de preuves de cohésion et de bravoure, va subir un coup mortel. L'histoire de l'armée départementale est un exemple unique de l'aberration des foules que quelques hommes déterminés peuvent jeter, à la faveur d'intrigues, dans le plus complet désarroi.

CHAPITRE II

I. *Le Club jacobin de Marseille dénonce le péril girondin. — Mission extraordinaire des commissaires de la Convention dans les Bouches-du-Rhône. — Alarmes extérieures.* — II. *Menées contre-révolutionnaires — Le maire de Marseille prend ouvertement le parti de la Gironde. — Moïse Bayle et Boisset lèvent une armée de 6.000 citoyens-soldats pour réprimer les troubles intérieurs (3 avril 1793).* — III. *Volte-face subite des sections marseillaises (22 avril). — Moïse Bayle et Boisset sont obligés de s'enfuir. — Etablissement du Comité général des trente-deux sections (23 avril).* — IV. *Mesures prises par cet organe illégal. — Il rappelle le contingent marseillais de l'armée de 6.000 hommes (30 avril). — Le général Moisson reçoit des ordres contradictoires.* — V. *Les sections de Marseille poursuivent à grands pas leur œuvre de désorganisation sociale. — Licenciement du camp de Montredon. — Les Jacobins se réunissent en Comité central à Salon. — La force armée les disperse (16 mai).* — VI. *Licenciement de l'armée de 6.000 hommes (31 mai). — Adresse virulente envoyée à la Convention par la municipalité de Marseille. — Appel à la guerre civile.*

I

Au début de 1793, le Club marseillais, instruit par les Jacobins de Paris et le procès du roi, comprit enfin, de façon définitive, le danger qui menaçait la République. Le véritable rôle de la Gironde lui apparut. Il y avait maintenant en France trois partis politiques : celui de la Cour, celui de la classe bourgeoise et celui du peuple. Les contre-révolutionnaires, jusqu'ici abattus, n'allaient-ils pas, à la faveur du trouble qui s'était emparé des esprits, relever la tête ? Une sourde fermentation agitait la ville et était entretenue par les émissaires girondins, sous les auspices de Barbaroux. « Des agents infâmes, s'écrie le président du directoire du département, Paris, disséminent partout le soupçon, la crainte, la méfiance, le désespoir... (1). » De toutes parts le bruit se répandait de plus en plus que l'on avait vu reparaître un

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux*, page 655.

grand nombre d'émigrés et de prêtres ; les Piémontais, disait-on, devaient faire une trouée du côté de Barcelonnette...

Le Club fait alors preuve d'énergie. Le 12 février il nomme un Comité central de douze membres avec mission de découvrir les complots à l'intérienr et de provoquer des mesures propres « à étouffer les germes de séditions populaires (1). » Quatre jours après, à son instigation, les administrations réunies prennent trois grandes mesures de sûreté : les cercles sont supprimés ; le tribunal populaire est dissous et remplacé par un tribunal révolutionnaire ; enfin, un Comité des finances est chargé de taxer les citoyens aisés qui, « par mauvaise volonté, avarice ou vil égoïsme, n'ont pas souscrit volontairement des sommes proportionnées à leur fortune et aux besoins de la patrie. » Puis, pour compléter ces dispositions et les rendre efficaces, le Comité central propose le désarmement des suspects.

Cette opération, on s'en souvient, avait eu lieu une première fois au mois de septembre 1792. Déjà, à cette époque, la municipalité avait adouci la mesure et relevé les commissaires chargés de dresser des listes. Cette fois, le maire Mourraille et le procureur général syndic, Seytres, en conflit latent avec le club, croient le moment venu de se découvrir entièrement. Sous prétexte que les listes sont établies d'avance et que cela semble dénoter, de la part du Comité, l'intention de procéder à des arrestations et de faire un massacre, peut-être, ils s'opposent à son exécution. Le désarmement, néanmoins, s'opéra sans encombre, quelques jours après ; les personnes reconnues suspectes de façon notoire durent céder leurs armes (2). Mais la lutte, dorénavant, était engagée, à Marseille, entre le parti girondin, qui avait à sa tête le maire, et le Club jacobin.

Celui-ci ne confinait pas son rôle dans l'intérieur de la ville et même du département. Quand il apprit que les membres de la Convention avaient élu Gensonné comme président

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux*, du 21 février 1793. N° 148, page 601.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 21 mars 1793. N° 164, page 666.

de l'Assemblée, il protesta contre l'élection et vota une adresse énergique. « Mandataires infidèles qui vouliez l'appel au peuple, s'écrie-t-il, votre perfidie est à son comble. Trop longtemps vous avez occupé le poste que vous étiez indignes de remplir et où vous ne restez que dans la coupable espérance de perdre la République... Fuyez de cette enceinte sacrée... Sections, corps administratifs, assemblée populaire, toute la côte de Marseille, enfin, vous déclare que vous avez perdu sa confiance et qu'elle vous dénie pour ses représentants. Elle ne peut pas faire un plus salutaire usage de son droit partiel de souveraineté que de vous ordonner de vous retirer. Nous ne connaissons de la Convention nationale que cette Montagne tutélaire qui doit, avec nous, sauver la République... (1). »

On n'aurait su dire, à cette époque, qui l'emporterait, en définitive, à la Convention, des Montagnards ou des Girondins. Il fut question à la tribune de l'Assemblée d'improuver la pétition et de casser les précédents arrêtés des corps administratifs. Danton, par contre, glorifia l'attitude de Marseille qui s'était déclarée « la montagne de la République. » « Elle se gonflera, cette montagne, ajoutait-il, et roulera les rochers de la liberté sur tous les monstres qui veulent la tyrannie et l'oppression (2). »

Danton se trompait. Pour que sa prophétie pût s'accomplir, il aurait fallu qu'un Barbaroux, un Mourraille, un Seytres, n'eussent pas déjà préparé les esprits en sens inverse.

Telle était la situation politique, à Marseille, et l'attitude réciproque des partis, lorsque les commissaires, que la Convention envoyait dans tous les départements pour activer la levée des troupes et fortifier l'esprit public, parvinrent en cette ville.

Moïse Bayle et Boisset, tels étaient les noms de ces commissaires, firent vérifier leurs pouvoirs le 28 mars. Ils entrèrent aussitôt en contact avec le Club, qui reçut la mission de s'enquérir des noms de ceux qui avaient encouru, dans le

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 21 mars 1793 ; n° 164, page 664.

(2) *Moniteur*. Tome XV, page 808.

département, la destitution pour incivisme (1). Il fut alors constitué un comité de quatre membres, avec mission de rechercher les moyens les plus prompts pour connaître, dénoncer et faire poursuivre les conspirateurs et les traîtres (2).

Le danger était réel. Aux luttes des partis, à l'intérieur, venaient s'ajouter les alarmes extérieures. Après la campagne de 1792, la Convention avait décrété que les institutions révolutionnaires seraient imposées aux pays conquis. Des secours avaient été promis aux peuples qui voudraient conquérir leur liberté. Les souverains de l'Europe furent alors effrayés ; la mort de Louis XVI détermina à prendre les armes ceux qui hésitaient encore.

Au Piémont, à l'Autriche et à la Prusse, déjà en guerre avec la République française, s'étaient joints l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande et la Russie.

Pour faire face à tant d'ennemis, la Convention allait bientôt décréter la levée de 300.000 gardes nationaux. Mais il avait fallu ouvrir la campagne avec 270 000 hommes seulement, et la coalition en avait mis sur pied 350.000. Cette infériorité numérique n'était pas la seule cause de revers probables. Notre armée, comme le pays, était divisée ; les luttes des partis avaient leur triste répercussion sur les troupes dont le moral était affaibli. Presque tous les généraux étaient des Girondins ; Dumouriez, en particulier, qui venait de conquérir la Belgique, leur était acquis et n'allait pas tarder à dévoiler ouvertement ses projets de contre-révolution. Après un essai infructueux, ce général avait dû renoncer à la conquête de la Hollande. Irrité de cet échec, il fit arrêter deux agents du pouvoir exécutif et fermer les clubs en Belgique. Puis il adressa à la Convention une lettre dans laquelle il rendait les Jacobins responsables des désastres de l'armée.

Vers le milieu du mois de mars, il réunit 45.000 hommes à Tirlemont, résolu à livrer bataille et à user du prestige que lui donnerait une nouvelle victoire pour arrêter la marche de la Révolution. Il fut battu à Neerwinden et cette défaite

(1) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 25.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux*, page 681.

entraina la perte de la Belgique. Dumouriez adressa alors une nouvelle lettre de menaces à la Convention; il retira toutes ses garnisons de Belgique et concentra son armée au camp de Maulde, en attendant le moment favorable pour marcher sur Paris. Le ministre de la Guerre et quatre représentants du peuple chargés d'aller lui signifier le décret qui le mandait à la barre furent livrés par lui aux Autrichiens.

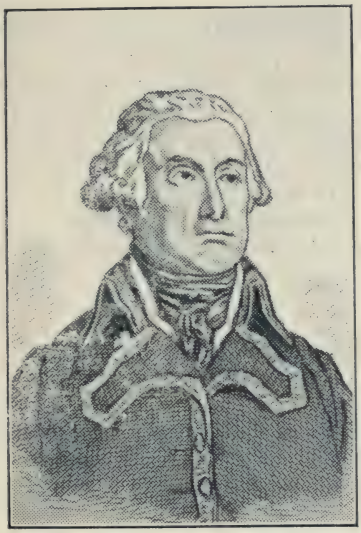

Dumouriez, commandant de l'armée du Nord
(1792-1793)

Jamais le péril n'avait été aussi grand. Les Jacobins, dans ces circonstances, montrèrent une énergie farouche. Les quatre-vingt-deux commissaires qu'ils envoyèrent en province reçurent une mission ostensible qui consistait dans la levée des troupes; voilà pour l'ennemi extérieur. Mais comme il convenait de réprimer, au dedans, les exploits des Girondins et des contre-révolutionnaires de toute espèce, les représentants en mission furent aussi chargés d'instruire les citoyens

des dangers de la patrie, de diriger, en un mot, l'esprit public vers une action commune. Sur ce point leur mandat ne paraît pas avoir été nettement défini; ils devaient, avant tout, suivant les régions, s'inspirer des circonstances et les mettre à profit. Quelques-uns dépassèrent le but; d'autres se laissèrent entraîner par les événements. Il faut leur rendre cette justice que tous contribuèrent, avec une égale ardeur, à l'unité d'action. Les 300.000 hommes demandés par la Convention furent levés et rejoignirent les armées où ils furent plus tard amalgamés avec les anciens bataillons de volontaires dans les troupes de ligne. Cette mesure devait amener, par la suite, la formation des solides armées de 1794 et 1795. D'un autre côté, si les commissaires ne parvinrent pas toujours, à l'intérieur, à tirer la Convention des inextricables difficultés au milieu desquelles elle se débattait, leur action eut néanmoins ce résultat de précipiter en quelque sorte le dénouement en obligeant, de toutes parts, le parti girondin à se découvrir entièrement. C'est ce qui arriva dans les Bouches-du-Rhône.

II

On ne tarda pas à acquérir, dans ce département, les preuves manifestes de l'hostilité latente qui séparait les esprits. Le Club jacobin de Beaucaire ayant voulu célébrer sa fête annuelle fut pris à partie par les contre-révolutionnaires. Il y eut des troubles graves. La municipalité fit appel à la garde nationale qui fit feu (1). Trois Jacobins furent tués ; un habitant de Tarascon périt lapidé et noyé. Les officiers municipaux d'Avignon, mis au courant des faits, mandèrent aussitôt la nouvelle au département des Bouches-du-Rhône.

Presque au même instant, les patriotes arlésiens, comme si un mot d'ordre était donné, furent, à leur tour, molestés. Deux commissaires pris dans le bataillon du 21 janvier et envoyés en députation à Aix, auprès du Club des Antipoliti-

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des Départements méridionaux* du 11 avril 1793. N° 173, page 699.

ques, firent connaître que « des intrigants cherchaient aussi, dans cette ville, à diviser les esprits en répandant de faux bruits (1). Une nouvelle Vendée menaçait de se former sur les bords du Rhône (2).

Moïse Bayle et Boisset se montrèrent alors à la hauteur de leur tâche. Le 3 avril, ils requirent le département de mettre sur pied une armée de 6.000 hommes « pour se porter partout où besoin serait à l'effet d'arrêter les mouvements contre-révolutionnaires qui se manifestaient à Beaucaire (3).»

Cette décision eut le don d'irriter les Girondins. Mourraille voulut y voir le prélude d'une manœuvre de dictature ourdie par les Jacobins. Le bruit se répandit que cette armée pourrait bien avoir une autre destination. Le maire de Marseille contesta la gravité des troubles dans le département ; il fit tout son possible pour retarder la levée et prévint ses amis de Paris de la mesure prise par les commissaires.

Les Girondins étaient encore tout-puissants dans la capitale. Le Conseil des ministres se préoccupa de ce qui se passait dans les Bouches-du-Rhône ; le Comité de Salut public lui-même écrivit de sérieuses remontrances à Moïse Bayle et Boisset en leur reprochant le silence qu'ils avaient gardé dans leurs lettres sur les motifs et les dispositions de l'arrêté (4).

Ainsi, aux yeux même de leur parti, les commissaires paraissent avoir dépassé leurs pouvoirs. Il fallait que leurs adversaires eussent encore bien de l'influence ou que les Jacobins de Paris, éloignés du théâtre des événements, ne comprissent point la vraie signification des mesures prises par eux pour que le Comité de Salut public improuvât la levée. Peut-être cet organe de sûreté publique était-il tenu, à cette date, à certains ménagements de surface ? Cela, en effet,

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 17 *bis*.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Assemblée administrative du département. Tome L III 9, page 225.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Assemblée administrative du département. Tome L III 9, page 226.

(4) M. Aulard. *Recueil des Actes du Comité de Salut public*. Tome III, pages 386 et 398.

est possible, car Moïse Bayle et Boisset, avec résolution, à tort peut-être, n'en continuèrent pas moins à suivre jusqu'au bout leur première ligne de conduite.

Le 8 avril, 12 commissaires choisis par le Club, allèrent réclamer à l'Hôtel-de-Ville sur les lenteurs de la levée. Mourraille les rabroua durement (1). A partir de ce jour, les ressentiments s'envenimèrent de part et d'autre. Le 10, l'attitude du maire fut dénoncée, en séance, au club. On porta contre lui les plus graves accusations (2). Un procès-verbal aussitôt rédigé, fut adressé à toutes les sections. Celles-ci, d'un commun accord, déclarèrent que Mourraille et Seytres, avaient perdu leur confiance (3). Au fond, elles n'étaient point fâchées de voir disparaître de la mairie des hommes trop populaires, à leur gré. La manœuvre était très adroite. Non seulement elle éliminait du terrain de la lutte des personnalités connues par leurs opinions franchement démocratiques, mais elle mettait encore les commissaires en mauvaise posture devant l'opinion. Moïse Bayle et Boisset faisaient, sans s'en douter, le jeu de leurs pires adversaires qui, sous le couvert girondin, préparaient déjà, dans les sections, le renversement de la République.

Les sections, profitant de l'occasion qui leur était offerte, demandèrent la destitution du maire et du procureur syndic. Les commissaires de la Convention, hypnotisés par le péril girondin uniquement, dépassèrent leur vœu et mirent, le 16 avril, Mourraille et Seytres en état d'arrestation. Quand Moïse Bayle et Boisset disparaîtront de la scène, les sections rendront à la liberté le maire et le procureur syndic tout en continuant à les tenir éloignés du terrain de la lutte.

Cette palinodie, ce mélange de sévérité et de bienveillance tardive envers des ennemis de la veille qui ne seront jamais des amis politiques suffiraient seules, à démontrer, dès cette

(1) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 10 avril, pages 699, 701.

(2) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 18 avril, pages 708, 709.

(3) Bibliothèque municipale. *Journal des départements méridionaux* du 18 avril, page 713.

époque, les véritables tendances des meneurs des sections. Dans quelques jours, les commissaires de la Convention seront obligés de s'enfuir et les sections, devenues souveraines, renverseront le club. Pourquoi dès lors, si le mouvement était vraiment girondin, à l'origine, comme certains auteurs le prétendent, ne pas mettre à la tête des Girondins éprouvés ? Qui mieux que Mourraille, l'intime ami de Barbaroux, semblait destiné à rallier les esprits ? Or, le rôle de cet homme politique est maintenant fini. Bien mieux, le conventionnel Rebecqui, qui va essayer de soulever les masses dans le Comtat, au profit de la Gironde, ne parviendra même que très difficilement à trouver un refuge dans sa ville natale. Rebecqui, Mourraille, Seytres, voilà, certes, des chefs populaires, des Girondins de la première heure ; cependant ils disparaissent obscurément en pleine victoire soi-disant girondine. Comment expliquer à leur égard ce revirement subit de l'opinion publique ? C'est donc une preuve que le peuple, lui, n'est point girondin, puisqu'il ne suit point les chefs de la veille, qui viennent de donner des preuves non équivoques de leurs sentiments pour la cause fédéraliste.

Ainsi les grands chefs royalistes trouvent leur première force, grâce à une équivoque, au sein même des sections, dans l'animadversion du peuple à l'égard de Mourraille et Seytres qui ont trahi leur mandat. Par un lent travail de coordination d'efforts opposés et contradictoires, sous une étiquette commune, les partisans de l'ancien régime reprennent brutalement, le jour venu, leur domination d'antan. En réalité, ils ne pourront se maintenir au pouvoir et leur puissance n'aura été éphémère, autant qu'illusoire. Elle aura suffi, néanmoins, pour que Toulon soit livré aux Anglais. Jamais un Mourraille, un Rebecqui, n'auraient pactisé avec l'ennemi. Ceux qui ne subirent point la juste punition de leur crime s'enfuirent à l'étranger et revinrent dans leur ville natale à l'époque de la réaction thermidorienne. Ils ne furent point alors Girondins, mais simplement royalistes. C'est en cette qualité qu'ils satisfirent leurs vengeances et leurs rancunes personnelles. L'histoire doit cette constatation aux héros du triste drame qui va se dérouler en Provence et qui aura son épilogue dans le massacre des patriotes au fort Saint-Jean.

Dès le 9 avril, le directoire du département recevait de la Convention le décret du 8 avril qui déclarait Dumouriez traître à la patrie et le mettait hors la loi. Le même décret ajoutait qu'une récompense de 300.000 livres serait assurée à ceux qui s'en saisiraient et l'amèneraient à Paris « mort ou vif » (1).

Cette nouvelle hâta les mesures relatives à la levée des 6.000 hommes. Le lendemain, 10 avril, l'administration du département se conformant à l'arrêté pris par les commissaires qui « détermine les contingents destinés à maintenir la tranquillité dans le département et à se porter sur les lieux où on oserait déployer l'étendard de la contre-révolution... » ordonne, par arrêté, la formation immédiate de cette armée (2).

Le même arrêté fixe le mode de réunion des volontaires au district, leur formation en compagnies, l'élection des officiers, l'armement et la solde qui est fixée à 20 sous par jour. Les municipalités sont autorisées à désarmer les suspects si la mesure est reconnue nécessaire. Les citoyens-soldats sont dispensés d'être en uniforme, « attendu que la levée n'est que momentanée, qu'elle exige la plus grande activité et que sa destination n'est pas pour les frontières. » Enfin, l'opération de la levée « n'étant susceptible d'aucun délai », les administrations du district sont autorisées à puiser dans les caisses publiques, quitte à régulariser par la suite, par état détaillé, l'emploi des fonds mis à leur disposition.

Aussitôt la levée s'organise. Dans tous les chefs-lieux de district, les administrateurs prennent des arrêtés, rassemblent la garde nationale, nomment des commissaires. Une activité fébrile préside aux opérations. Le 11 avril, le directoire du département nomme Moisson, l'ancien commandant du bataillon du 10 août, commandant en chef de la force armée,

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Assemblée administrative du département. Liii 12, pages 194-195.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône, série L, Département. Liasse 126.
La répartition par district est la suivante : Marseille doit fournir 2.000 hommes ; Aix, 1.200 ; Apt, 600 ; Orange, 200 ; Tarascon, 650 ; Martigues, 300 ; Vaucluse, 850 ; Arles, 200. Au total : 6.000.

avec le grade de général de division (1). Le 12, Moïse Bayle et Boisset ratifient cette nomination. Moisson, qui était à ce moment à Antibes, à la tête du bataillon des Martigues, accourt pour prendre possession de son nouveau poste.

Le même jour, le district d'Aix annonce que la levée s'effectue. Le 13, celui de Tarascon envoie la répartition de son contingent par communes (2). Le 16, Moisson quitte Marseille avec une colonne forte de deux bataillons et se rend à Aix (3). Un bataillon, seul, séjourne dans cette ville ; le second est envoyé à Avignon. Par arrêté des commissaires de la Convention, chaque volontaire reçoit, en plus de sa paie journalière, une indemnité mensuelle de 50 livres, dont moitié payable au départ.

III

Au moment même de la levée des 6.000 hommes, les Jacobins, à Marseille, remarquaient dans les dispositions de l'esprit public des symptômes qui les préoccupaient. Si l'ordre de la rue n'était pas gravement compromis, il régnait néanmoins dans la ville une agitation singulière depuis l'arrestation de Mourraille et Seytres. Moïse Bayle et Boisset, à leur tour, furent frappés de la singularité des esprits. Ils invitèrent les sections à dresser une liste de leurs griefs respectifs contre le maire et le procureur de la commune.

Celles-ci confièrent ce soin à des comités secrets choisis dans leur sein. Deux commissaires pris dans chacun de ces comités devaient s'adjoindre quatre délégués du Club pour former un comité central chargé de réunir tous les éléments de l'enquête contre les prévenus et toutes les doléances des citoyens opprimés (4).

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Assemblée administrative du département. L III 9, page 240.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District de Tarascon. Liasse 67.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 92.

(4) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 49.

Sous prétexte de défendre le maire et le procureur syndic, jusque-là très populaires, les assemblées des sections furent tout d'un coup envahies par des hommes qui ne les fréquentaient pas d'ordinaire. Les nouveaux venus débordaient le groupe des anciens habitués et menaçaient de déplacer la majorité (1). Déjà des motions, qui conviaient les autorités au respect des lois, circulaient. Des adresses, plus ou moins énergiques, sous une forme appropriée, laissaient percer la menace.

Le Club et les commissaires sentirent le péril. Par ordre de la municipalité, les sections furent rassemblées et reçurent tour à tour leur visite. Moïse Bayle et Boisset exposèrent vainement les dangers de la patrie et préconisèrent inutilement la concorde. « Méfiez-vous, dirent-ils aux citoyens de la 22e, des visages nouveaux, de ceux qui ne sont avec nous que depuis le 10 avril. Pour prévenir les manœuvres qui ne peuvent tendre qu'à la désorganisation de la chose publique, chassez de votre sein tous ceux qui ne sont pas munis de cartes de civisme... (2). »

Mais l'élan était donné ; rien ne pouvait l'arrêter. Il était maintenant facile au parti de l'ancien régime de prendre, en raison du nombre, le dessus dans les assemblées. L'élément démocrate était divisé d'opinion, premier avantage ; d'autre part, plus de 5.000 citoyens-soldats, ceux-là surtout qui avaient soutenu la Révolution, étaient maintenant aux frontières ; le véritable noyau de combat avait disparu. Depuis six mois l'élément contre-révolutionnaire travaillait à la désorganisation des sections.

La manœuvre avait parfaitement réussi ; le moment de la volte-face était venu.

C'est pourquoi le revirement fut complet à 10 jours d'intervalle. Le 12 avril, les sections déclaraient d'un commun accord que Mourraille et Seytres avaient perdu leur confiance ; le 22, elles refusaient de reconnaître leur destitution que, selon

(1) M. Aulard. *Recueil des Actes du Comité de Salut public.* Tome III, pages 308 et 309.

(2) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 53.

leurs vœux, venaient de prononcer les commissaires. Dans une pétition qui circulait ouvertement, la 10e section fit connaître, le 23, qu'elle distribuait des cartes d'entrée pour ses assemblées, à tous ses membres, sans s'inquiéter des certificats de civisme. Toutes les autres décidèrent immédiatement de rejeter, à l'avenir, ce moyen de contrôle et d'exclusion.

La 10e section fit plus encore : elle chargea des commissaires d'aller vérifier la correspondance de Moïse Bayle et Boisset, devenus suspects. Ceux-ci, pris de peur, s'enfuirent le lendemain, 29 avril, après avoir rendu compte au Comité de salut public du piteux résultat de leur mission. « L'intrigue court, écrivent-ils à la date du 28 ; la calomnie s'agite et les Marseillais dupes des stratagèmes des méchants se raidissent contre les autorités constituées et contre nous-mêmes. Aujourd'hui que par les efforts des intrigants l'esprit public a changé, nous sommes arrêtés dans notre course. Ne pouvant plus rien faire ici pour la chose publique, nous allons nous porter dans le ci-devant Comtat pour y achever notre ouvage (1). »

Le départ des commissaires de la Convention laissa le champ libre aux sections qui en profitèrent aussitôt. Deux commissaires nommés par chacune d'elles et munis de pleins pouvoirs, se réunirent dans le local de la 10e à Saint-Jeaume, à l'effet de prendre « des mesures de surveillance, de défense et de sûreté concernant les dangers de la cité ». Ce fut là l'origine du Comité général des trente-deux sections qui devait, quelque temps après, lever dans le Midi l'étendard de la révolte. Une de ses premières mesures fut de rétablir le tribunal populaire et de lancer des mandats d'amener en divers endroits.

Cependant Moïse Bayle et Boisset s'étaient retirés à Avignon. Ils pouvaient d'un instant à l'autre faire mouvoir l'armée de 6.000 hommes qui était à leur disposition. Sur l'initiative du Comité général, le directoire du département, réduit à quelques membres par la fuite des administrateurs jacobins réunis à Salon, se fit le serviteur docile de cet organe

(1) M. Aulard. *Recueil des Actes du Comité de Salut public.* Tome III, page 519.

irrégulier. Il révoqua son arrêté du 10 et rappela dans ses foyers, le 30 avril, les deux bataillons qu'il avait levés précédemment (1).

Moisson, que nous avons laissé à Aix avec le second bataillon marseillais, reçoit notification du nouvel arrêté le 1er mai. Les sections de Marseille viennent d'envoyer dans l'ancienne capitale de la Provence, 42 commissaires, afin de « cimenter l'union des deux villes » et de prendre de concert des mesures identiques, « vu les circonstances ». Coup sur coup, Moisson est invité par ces commissaires à surseoir au départ ordonné par le Comité général de Marseille, en même temps que l'ordre lui est donné par Moïse Bayle et Boisset de se rendre à Avignon. L'ancien commandant du bataillon du 10 août est fort perplexe ; à qui doit-il obéir ? Il se décide enfin à obtempérer aux ordres des commissaires qui sont plus près de lui et fait part, le 2 mai, de ses hésitations au directoire du département :

« J'enverrai, dit-il, des ordres au 1er bataillon de Marseille, qui depuis plusieurs jours se trouve à Avignon, de se mettre en marche pour venir me rejoindre, afin de retourner ensemble à Marseille, dans le cas seulement où les commissaires que vous avez envoyés ici auraient terminé leur mission. » Plus loin il ajoute : « Il faut que je sache à quoi m'en tenir d'une manière plus précise sur les réquisitions qui me sont faites, attendu que dans le même moment je reçois par Magnan, chef de la colonne, à Avignon, copie d'un ordre d'après lequel je dois me concerter avec lui pour le transmarchement de tous les bataillons du département. Je ne sais que lui répondre, ni comment agir, attendu que les ordres que je reçois se contrarient presque tous et que je ne sais par conséquent à qui obéir, ni avec qui correspondre pour les besoins de l'armée... (2) »

Le commandant marseillais resta donc à Aix, provisoirement, à la disposition des commissaires du Comité général

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Assemblée administrative du Département, L III, 10, p. 17.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 66.

des trente-deux sections de Marseille. Quelques jours auparavant, à la suite de troubles graves, il avait aidé, dans cette ville, au désarmement des suspects présidé par le Club des Antipolitiques, Moïse Bayle et Boisset, une délégation du département et les autorités aixoises. Les sections avaient été dissoutes. Maintenant il s'agit de les rétablir dans toute leur autorité ; les commissaires de Marseille sont venus assister à leur réouverture. Moisson doit donc prêter son appui à cette réapparition de pouvoirs, puisque les sections de Marseille se disent souveraines ; qu'elles parlent au nom de la République « une et indivisible » et que les sentiments des citoyens-soldats sont inséparables de la cause du peuple qu'il a pour mission de défendre.

Ce simple trait peut donner une assez juste idée de la confusion des esprits à cette époque. Le commandant du bataillon du 10 août, lui-même, est surpris par les événements ; il est fédéraliste sans s'en douter. A plus forte raison les humbles citoyens soldats qui ne voient la politique gouvernementale qu'à travers les personnes.

IV

Quoique les sections de Marseille fussent souveraines ou parussent telles, les autorités constituées, au début, du moins, ne les suivirent pas sans protester contre les mesures illégales qu'elles étaient obligées de sanctionner. Le directoire, lui-même, qui avait perdu cependant la partie avancée de ses membres, revint sur la décision des sections au sujet du retrait du contingent marseillais de l'armée de 6.000 hommes. Il n'osa pas entrer en lutte ouverte avec Moïse Bayle et Boisset et fit connaître, le 3 mai, au commandant Moisson que « d'après la réquisition qui lui avait été faite, le 30 avril, par les commissaires de la Convention », il révoquait les dispositions de sa lettre du 1er mai, relative au licenciement de la troupe. « Vous aurez donc, à obéir, dit-il pour terminer, à la dernière réquisition émanée d'une autorité supérieure à la nôtre (1). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 66.

D'autre part, lorsque Moïse Bayle et Boisset, qui avaient quitté Avignon pour Montélimar, eurent connaissance du premier arrêté du département, ils blâmèrent le directoire « sur cette extension de pouvoirs », et lui intimèrent l'ordre de le révoquer par « un autre contradictoire. Nous ne saurions approuver la mesure prise, déclarent-ils. Nulle autorité, autre que la Convention, ne peut disposer de l'armée de 6.000 hommes levée d'après nos ordres et sous notre seule responsabilité... (1). »

Comme conséquence et pour bien étayer une autorité qui leur échappait de plus en plus ils adressèrent, le 4 mai, une nouvelle réquisition au commandant Moisson, en lui enjoignant de se rendre incontinent à Avignon avec le second bataillon marseillais. « Nous vous défendons expressément, ajoutaient-ils, d'obéir à tous ordres contraires, de quelque autorité qu'ils puissent émaner, autres que ceux qui pourraient vous être signifiés par la Convention nationale et nous vous rendons personnellement responsable de toute démarche à cet effet, contraire... (2). »

Le commandant marseillais s'empressa aussitôt de déférer à la réquisition des commissaires de la Convention. Le 7 mai, il quitta Aix avec sa troupe et se rendit à Orgon. Le même jour, apprenant que les contingents d'Arles et de Salon étaient organisés, il donna l'ordre, à son tour, au district de Salon, de rassembler les volontaires dans cette ville et de les diriger sur Orange.

Cependant des émissaires avaient quitté Aix en toute hâte afin de prévenir le Comité général des trente-deux sections, du départ du 2e bataillon marseillais. Les sections marseillaises envoyèrent immédiatement des commissaires auprès du directoire du département en lui ordonnant d'arrêter, jusqu'à nouvel ordre, la marche de cette partie du contingent. Le directoire, sans force, transmit cette sommation au commandant de la troupe. Moisson la reçut à Orgon

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 92.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 74.

le 8 mai. « Ce nouvel ordre, écrit-il le même jour au département, me met dans la position la plus cruelle... J'ai d'autres ordres des commissaires de la Convention... Je voudrais certainement me conformer au vœu de mes concitoyens, mais mettez-vous à ma place !... Je suis en butte, ainsi que l'armée, aux plus grandes contradictions. Vous avez vous-même décidé, il y deux jours, que les pouvoirs des commissaires de la Convention étaient illimités...

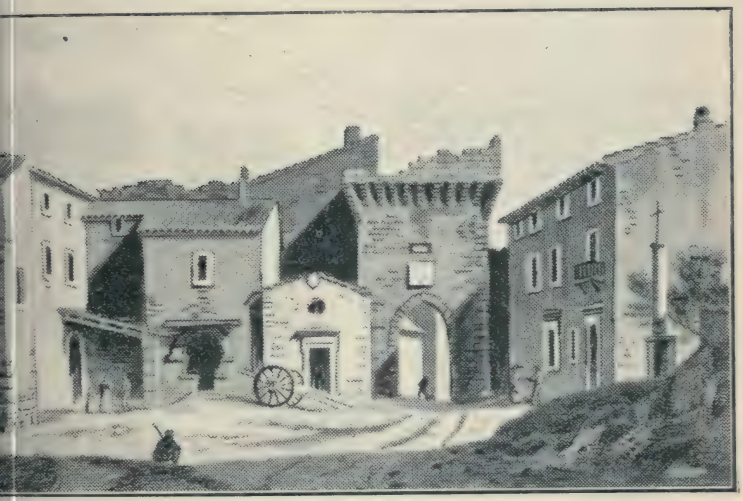

Vue d'Orgon

(Collection du Musée Borély)

D'ailleurs je ne puis rester à Orgon. Les volontaires sont sur la paille. J'ai avec moi 800 hommes et la ville ne peut en loger que 400. D'après cela, citoyens, pour concilier ce que je dois à mes frères de Marseille, avec ce que ma responsabilité m'impose et le bien-être du bataillon, je le ferai partir avec moi, demain matin, pour Avignon et dans cette ville, où je

dois rester, j'aurai les moyens d'attendre une nouvelle décision (1). »

La désobéissance du général jeta le désarroi à Marseille. Le département convoqua la municipalité et les commissaires des sections pour prendre une décision. Cette assemblée illégale vota le rappel immédiat des deux bataillons marseillais. Un exprès se rendit auprès de Moisson pour lui signifier la mesure. Celui-ci, de plus en plus troublé, ne voulut pas prendre sous sa seule responsabilité un pareil déplacement qui laissait percer le désarmement de sa troupe. Il assembla les deux conseils de bataillon. La séance fut très agitée ; les conseils étaient partagés d'opinion. Le 1er bataillon, en garnison à Avignon depuis quelque temps déjà, voulait attendre de nouveaux ordres des commissaires de la Convention ; il était loin de vouloir suivre le mouvement girondin. Dans une lettre adressée, le 7 mai, au club des Antipolitiques, à Aix, son commandant s'exprime avec une franchise toute jacobine : « Nos volontaires, dit-il, sont dans les vrais principes de républicanisme... Ils sont prêts à se porter partout où besoin sera dans l'intérêt de la patrie, notre mère commune... Secondez nos efforts par vos exhortations patriotiques... Nous voulons que nos frères antipolitiques républicains d'Aix soient régulateurs de notre conduite... (2). »

Par contre, le conseil du 2e bataillon, qui avait été travaillé, pendant son séjour à Aix, par les commissaires de Marseille, émettait une opinion toute différente de celui du 1er. Il fit remarquer à ce dernier que, sous les auspices des délégués marseillais, la Société des Antipolitiques d'Aix avait maintenant fusionné avec les sections de cette ville. Son avis prévalut. Le départ des forces marseillaises était déjà décidé, en principe, lorsque Moisson reçut communication du décret de la Convention portant révocation des pouvoirs des commissaires envoyés en province.

Cette fois, le général marseillais n'hésite plus. Il donne aussitôt les ordres de départ et en rend compte sur-le-champ

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 74.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 17 *bis*.

au directoire du département en demandant s'il convient aussi de faire rétrograder les autres bataillons levés dans les différents districts (1).

On attendait avec une vive impatience, à Marseille, les résultats de la décision du commandant Moisson. Les sections, et avec elles le Comité général, craignaient que le chef marseillais ne prît fait et cause, avec sa troupe, pour le Comité central, réuni à Salon.

Dans cette ville, en effet, se réunissaient depuis quelques jours tous les Jacobins du département. Trois membres du directoire, ayant à leur tête le président Paris, avaient formé, par opposition au Comité général des trente-deux sections, un Comité central de résistance. Toutes les sociétés populaires envoyaient des délégués et la puissance de cette assemblée mettait en péril l'œuvre des trente-deux sections de Marseille. Quand, enfin, on reçut l'avis des dispositions de l'armée les esprits furent un peu plus rassurés.

Le Comité général, néanmoins, manifesta son indignation, le 13 mai, en apprenant que les bataillons marseillais « s'étaient permis de délibérer sur l'opportunité du déplacement qui leur était ordonné au nom des sections (2). » Dans sa réponse à Moisson, le directoire du département atténua l'effet que cette prétention autoritaire pouvait faire naître dans l'esprit des citoyens soldats. « Les sections de Marseille, écrit-il le 14 mai, brûlent du désir de voir arriver au plus tôt leurs frères d'armes... Nous ne pensons pas que vous puissiez recevoir aucun ordre supérieur depuis la cessation de pouvoirs des commissaires conventionnaux. Nous vous faisons la réquisition expresse de hâter le départ des Marseillais et cela sans retard, sans délai... (3). »

Malgré la demande du commandant Moisson, il n'était pas question, dans la réquisition du département, du renvoi du

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 82.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections de Marseille. Liasse non classée.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 85.

contingent des autres districts. Le général marseillais comprit sans doute, a la fin, que les autorités, à Marseille, outrepassaient la limite de leurs pouvoirs en profitant habilement des circonstances.

Tout en annonçant l'arrivée probable des bataillons pour le 18, il fait connaître le 14 que si, « à son tour, ses qualités de citoyen de Marseille l'appellent dans cette ville, d'autres devoirs plus impérieux exigent sa présence à Avignon. J'appartiens à toute l'armée, déclare-t-il, et je ne puis l'abandonner en ce moment (1). »

De fait il a encore sous ses ordres cinq bataillons : deux du district d'Aix et ceux des districts d'Avignon, Tarascon et Salon. On n'a pas d'exemple qu'un chef militaire ait quitté son commandement sur le simple vœu d'une autorité civile intermédiaire obéissant, au surplus, à un organe illégal. Le raisonnement de Moisson était fort logique ; à partir de ce jour, néanmoins, il fut déclaré suspect par les sections et le Comité général fit surveiller et décacheter sa correspondance.

V

Cependant les sections, à Marseille, poursuivaient à grands pas leur œuvre de désorganisation sociale. En attendant d'avoir acquis l'autorité morale suffisante pour ordonner, sans encombre, le licenciement complet de l'armée de 6.000 hommes, dont la présence dans le département les gênait considérablement, elles firent des vœux, soulevèrent des motions, envoyèrent des adresses pour la levée du camp de Montredon qui était à leurs portes.

Spontanément, en face du péril d'une invasion possible ou d'une descente probable des Anglais, deux à trois mille paysans du littoral s'étaient réunis et vivaient sous la tente à 4 kilomètres de Marseille. Avec les divers éléments, venus de tous les points du territoire, on avait déjà pu organiser, dres-

(1) Archives municipales. Série H,non classée.

ser et faire manœuvrer sur la plage un bataillon de 600 hommes sous le commandement de Guichard. Les citoyens-soldats tiraient de Marseille leurs vivres, leurs approvisionnements, les munitions. « La présence d'un camp à Montredon, proclame la section 14, est inutile. L'exemple des précédentes guerres où il en fut formé en cet endroit, dans des circonstances analogues, n'en démontre pas pour cela la nécessité. Alors nous n'étions pas républicains et aujourd'hui nous le sommes. S'il

La Plage de Montredon en 1793

(Collection du Musée Borély)

fallait d'un seul coup 20.000 hommes en armes, Marseille les lèverait en un instant. Cet amas de troupes, accumulées sans raison plausible, vivant sans emploi utile et dans la plus grande oisiveté épuisent nos forces. En conséquence, le licenciement s'impose (1). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

La motion initiale, transformée en pétition, passa bientôt de section en section. Toutes, cependant, n'osèrent donner à cette mesure néfaste leur entière adhésion ; trois d'entre elles passèrent à l'ordre du jour ; quatre autres, dont la section 11, demandèrent le remplacement par un bataillon de volontaires ; les 17 dernières votèrent le renvoi au Comité général. »

Celui-ci ne se sentit pas assez fort, sur le coup, pour ordonner la dispersion des volontaires. Ce ne sera que le 31 mai, seulement, que le directoire du département, « se trouvant déchargé de sa responsabilité par le vœu unanime des habitants », fera droit à sa requête. A cette date les paysans seront renvoyés dans leurs foyers ; ils recevront auparavant l'ordre de déposer leurs armes qui ne feront que changer de mains ; elles serviront quelques jours plus tard à armer les bras des sectionnaires contre la Convention.

Il était un autre danger plus grave, assurément, que celui de l'organisation des citoyens-soldats réunis dans la banlieue pour la défense du territoire. C'était la présence à Salon, du Comité jacobin. Les membres de cette assemblée prennent,à leur tour, des décisions, faussent l'esprit public, paralysent le mouvement. Ils ont même fait paraître, le 10 mai, un programme de revendications soi-disant populaires. N'y a-t-il pas, à Tarascon, une force armée à leur disposition, le bataillon de Vaucluse, dont le chef est jacobin !... Celui-ci a même reçu des réquisitions de leur part. L'œuvre des commissaires que les sections marseillaises ont envoyés dans les départements voisins et notamment dans le Gard, sera sûrement compromise. Déjà on annonce que plusieurs d'entre eux sont arrêtés ou sur le point de l'être. Il importe de dissiper au plus vite ce rassemblement suspect en désaccord flagrant avec les principes de la souveraineté nationale.

Le 14 mai, une députation, vient, au nom du Comité général, instruire le département du danger que court la chose publique. Le directoire doit répondre incontinent à un questionnaire qui lui est soumis au nom du peuple. « Avez-vous connaissance de la délibération du 10 mai, prise par le Comité central de Salon ? demande le Comité général des trente-deux sections. En avez-vous poursuivi les auteurs ? Avez-vous fait

connaître à la municipalité de Salon l'erreur dans laquelle elle est tombée en méconnaissant l'étendue des pouvoirs du tribunal populaire ? Avez-vous désabusé cette municipalité sur les sentiments qu'elle prête aux sections de Marseille que la calomnie s'attache à présenter sous un aspect contraire à l'amour des lois et à la conservation de l'unité et de l'indivisibilité de la République ? L'administration a-t-elle pris des mesures convenables pour informer le général Moisson de l'état politique du département et des sentiments qui animen les Marseillais ? Cet officier a-t-il reçu l'ordre d'en donne connaissance à sa troupe ? »

Pour terminer, le Comité général « laisse à la responsabilité de l'administration du département tous les événements qu pourront résulter d'un retard quelconque dans l'expédition des ordres qu'elle doit donner et des mesures qu'elle doi prendre pour ramener la paix publique dans le département assurer la liberté individuelle, faire respecter les lois et conserver l'unité et l'indivisibilité de la République jurées par tous les Français... (1). »

Ainsi mis en demeure, le directoire du département se résolut à sévir. Le jour même il fit paraître l'arrêté de dissolution du Comité central de Salon. Puis il nomma deux commissaires chargés, avec l'aide de la force armée, de disperser les rassemblements. 600 gendarmes marchèrent sur Salon. A leur approche, les Jacobins se séparèrent et disparurent. On exerça des poursuites; les plus compromis d'entre eux furent jetés en prison en dépit même de l'administration du département qui n'aurait point osé aller jusque-là. C'est ainsi que furent incarcérés trois membres du directoire, un juge au tribunal du district, le président même de ce tribunal. En dehors de ces magistrats, quinze à vingt personnalités politiques des plus importantes furent également mises sous les verrous. La terreur était à l'ordre du jour.

Ce n'est plus, d'ailleurs, le moment des demi-mesures et puisqu'on a dissipé l'assemblée populaire de Salon, pourquoi

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

dès lors conserver dans les murs de la ville le Club de la rue Thubaneau? A partir de ce jour ses instants sont comptés. En attendant de le dissoudre ses membres sont mal accueillis, voire même ignominieusement chassés, lorsqu'ils se hasardent dans les assemblées des sections où domine de plus en plus l'influence des suspects, des modérés, des riches, des ci-devant privilégiés et des citoyens naguère désarmés (1). Les Jacobins traqués se lamentent. « Les Girondins triomphent dans cette ville..... Le parti Barbaroux est maitre de la ville », écrivent-ils, le 12 mai, à leurs frères et amis de Paris (2).

Plus rien ne lui résiste, en effet. Il fait maintenant œuvre de despote. Par décret en date du 12 mai, la Convention a suspendu de ses fonctions le tribunal populaire ; le Comité général reçoit connaissance, le 17, de la teneur de ce décret ; il passe outre et décide que la mission de ce tribunal continuera. Il y a des accusés dans les prisons, il faut bien les juger. On ne peut réellement songer à reporter ses attributions sur le tribunal du district puisque les juges mêmes de ce tribunal sont emprisonnés.

Le même jour, le Comité général va encore plus loin : il confisque le produit des impôts, « considérant, dit-il, que les mouvements manifestés dans l'intérieur de la République et les rassemblements suspects peuvent nuire au transport du numéraire et qu'il est urgent de retenir les fonds destinés pour Paris (3). »

A Paris, on ignorait encore généralement les événements de Marseille et l'attitude réelle des sections. Le Comité de Salut public, lui-même, quoique prévenu par Moïse Bayle et Boisset, était loin de se douter de la tournure prise dans ces derniers temps. En envoyant au directoire du département un exemplaire du plan de travail de surveillance et de correspondance pour les représentants du peuple, il fait appel

(1) M. Aulard. *Recueil des Actes du Comité de Salut public.* Tome IV, page 217.

(2) Guibal. *Le mouvement fédéraliste en Provence*, page 119.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

au civisme des autorités constituées. Sans doute le cliché est d'ordre général. Il est à citer, néanmoins, ne fût-ce que pour mettre en opposition des tendances diverses, opposées, contradictoires, avant l'époque du 31 mai, jour de lutte définitive entre les Montagnards et les Girondins.

« Les représentants du peuple, dit l'arrêté, ne peuvent seuls opérer toutes les réformes, prévoir tous les abus... Qui mieux que vous, citoyens, peut seconder plus efficacement leurs vues ?... Nous avons tout lieu d'espérer que par votre énergie et le patriotisme dont vous devez l'exemple, vous soutiendrez l'esprit public des citoyens de votre département. Vous ranimerez le zèle de ceux qui pourraient se décourager et veillerez à ce que l'on rappelle sans cesse les dangers de la patrie. Vous vous entendrez avec les représentants pour faire exécuter les mesures nécessaires dans les circonstances. Une correspondance très active avec eux et avec nous devient nécessaire... (1). »

Il va sans dire que la ville de Marseille n'entendait plus maintenant l'appel de la patrie. Le directoire du département, esclave du Comité général et bientôt son complice, devait rester sourd à la voix des représentants du peuple. Ceux-ci, qui avaient nom Pierre Baille et Beauvais, se trouvent à Toulon depuis quelques jours. Dès le 20 mai, ils réclament en pure perte, à Marseille, des renseignements sur la levée de six mille hommes. Le 25, ils reviennent à la charge. « ... Nous présumons, disent-ils, que vos grandes occupations ne vous ont pas encore permis de satisfaire à notre demande. Nous vous la réitérons... Nous vous invitons à nous procurer toutes les connaissances qui sont en votre pouvoir sur la situation politique de votre département... Celle de Marseille est bien faite pour exciter celle d'un vrai républicain... Dites-nous quel est l'esprit public qui y règne, quelles sont les dispositions des habitants pour concourir à l'exécution des lois, à la défense de la patrie, au maintien de la République une et ndivisible... Le malheureux égarement de nos frères de l'Ouest nous fait un devoir de prendre les précautions les plus

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 110.

sévères pour que les mouvements désorganisateurs des anarchistes soient arrêtés dans leur origine... (1). »

Le directoire des Bouches-du-Rhône ne répondit pas plus à cette lettre qu'à la première ; il attendait les événements. Quand enfin Lyon aura levé dans le Midi l'étendard de la contre-révolution et que la nouvelle en sera parvenue à Marseille, il se décidera alors à correspondre avec les représentants du peuple. Nous verrons bientôt dans quels termes.

VI

L'armée de 6.000 hommes était toujours en activité. C'était un anachronisme ; sa présence pouvait à tout instant entraîner des dangers. Les sections en demandèrent le licenciement et le département fit droit à cette requête. Il obéissait indistinctement aux sections et au Comité général, l'un guidant l'autre, renversant parfois les rôles. On allait plus vite ainsi en besogne et le peuple souverain était pressé ; il ne souffrait plus aucun délai dans l'accomplissement des réformes.

Le 19 mai, le directoire rend l'arrêté qui ordonne le départ des volontaires dans leurs foyers. Puis il hésite à le publier, tergiverse, finalement le laisse en suspens. Cette fois le Comité général vient à la rescousse. Que signifient ces lenteurs ? Qu'attend donc l'administration pour punir le délit du bataillon de Vaucluse qui, sans réquisition, s'est porté en armes contre les sections de Tarascon ? Ce bataillon a maintenant reçu l'ordre de se diriger sur Aix ; il faut arrêter sa marche et licencier les 6.000 hommes (2). »

Un ordre bref est adressé à Moisson. « Veuillez vous conformer, écrit le directoire, à la date du 25, à l'arrêté ci-joint. Donnez incontinent les ordres les plus précis pour qu'il soit exécuté sur-le-champ (3). »

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 92.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

Le général marseillais, depuis quelque temps, est abandonné à lui-même. Il ne comprend rien au mouvement fédéraliste qui se dessine ; c'est avant tout un militaire. Certes, il a donné en maintes occasions des preuves de civisme et cet homme a pour lui un passé. Il faut donc le ménager car il peut être utile et on doit s'en servir sans lui dévoiler aucun projet. Mais pourquoi s'obstine-t-il à faire marcher sur Aix un bataillon gangrené? Le 25, le Comité de sûreté de cette ville jette les hauts cris. « Ce n'est pas sans inquiétude, écrit-il à Marseille, que nous voyons arriver ici le bataillon de Vaucluse. Les renseignements que nous avons sur son compte nous prouvent qu'il est dans les plus mauvais principes. C'est un corps pourri ; les officiers sont maratistes enragés ; ils ne prêchent que le meurtre et le pillage ; ils ont commis des horreurs à Tarascon. Agricol Moureau en est le chef, c'est assez dire. Il est très important que ce bataillon soit éloigné de la ville d'Aix dont l'esprit serait bientôt perverti par les manœuvres de ces agitateurs... Pourquoi Moisson ne nous envoie-t-il pas le bataillon levé ici dernièrement? Il est composé de jeunes gens dont les intentions sont aussi pures que les principes. Insistez, nous vous en supplions, insistez, pour que ce bataillon soit déplacé (1). »

Naturellement le Comité général insista. Un courrier extraordinaire fut envoyé sur-le-champ à Moisson avec des menaces. Le héros du 10 août comprenait de moins en moins ; le déplacement du bataillon de Vaucluse était sans portée politique. Néanmoins, Moisson s'empressa de mander au bataillon d'Aix qui était à Salon de regagner sa ville natale dans le plus délai (2). Les volontaires arrivèrent à Aix le 3 juin et furent aussitôt désarmés.

Moisson n'osait véritablement renvoyer dans leurs districts respectifs les autres bataillons de l'armée. Le Comité général, sans s'arrêter à analyser sa conduite, usa d'un stratagème. Trop adroit pour dévoiler ses plans par une attitude intransigeante à l'égard du général marseillais dont la popularité

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse 24.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 154.

lui servait de bouclier, il se contenta d'envoyer des émissaires auprès des volontaires. Toutes les sections, dans les principales villes, sur un mot d'ordre venu de Marseille, en firent autant. En quelques jours la désertion fit des ravages effrayants dans les rangs de l'armée. Moisson s'en plaignit auprès des représentants du peuple, à Toulon, en portant d'autre part à leur connaissance l'arrêté du directoire du département. Pierre Baille et Beauvais, mal inspirés, ordonnèrent aussitôt le licenciement de la troupe dont « l'utilité, à leurs yeux, n'était point démontrée. Les citoyens-soldats, disent-ils dans leur arrêté du 31 mai, resteront néanmoins dans leurs foyers, en réquisition permanente et sans solde, pour être prêts à partir de nouveau au premier signal (2). »

Ainsi fut fait, du moins en apparence. Moisson donna les ordres de détail nécessaires et les volontaires rentrèrent chez eux. Mais ils ne devaient plus se rassembler. Ce fut une faute et un malheur. Jamais cette armée, bien encadrée, ne serait devenue girondine. Les sections marseillaises le comprenaient bien quand elles en poursuivaient sans trêve la désorganisation par tous les moyens. Par sa seule présence elle aurait annihilé leurs efforts au moment de la levée d'une force contre-révolutionnaire. Fût-elle restée inerte en face des événements, elle en aurait imposé, néanmoins, au Comité général et détruit son prestige lorsque celui-ci aurait dressé en face d'elle une force antagoniste recrutée dans le même élément. A voir les efforts qu'il fit pour faire marcher le peuple, on est en droit de supposer que ces efforts auraient été vains, tout au moins amoindris. Tel qu'il fut, d'ailleurs, le résultat, ainsi que nous le verrons bientôt, resta loin d'être couronné de succès.

Au début du mois de mai, les sections de Marseille, comprenant qu'il convenait de masquer leur rupture à l'égard de Moïse Bayle et Boisset par une profession de foi qui ne parût point équivoque, avaient envoyé auprès de la Convention trente-deux députés pour prévenir l'attaque des commissaires et expliquer leur attitude. Barbaroux, à qui les sections

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 92.

venaient à peine de retirer leur confiance, prit néanmoins leur défense. Les temps étaient changés. Mais les sections avaient déjà été dénoncées par Moïse Bayle et Boisset et la Convention ne devait pas tarder à prendre des mesures contre elles

Le 12 mai, elle suspendait le tribunal populaire jusqu'à l'arrivée des députés marseillais. Ceux-ci parurent à la barre le 20. Après avoir entendu leurs explications qui ne satisfirent pas l'Assemblée, la Convention décida que le tribunal populaire, jusqu'ici suspendu, serait dissous. La nouvelle de cette décision arriva à Marseille le 24 mai. Les sections qui n'avaient pas voulu se conformer au décret de suspension, n'obéirent pas davantage cette fois. Ce n'était pas encore la révolte ouverte, c'était déjà l'insoumission.

Trois jours après, la municipalité marseillaise, se faisant l'écho docile des sections, jette complètement le masque. L'adresse qu'elle envoie le 27, à la Convention, est un véritable monument d'exaltation haineuse et de fanatisme. Marat, seul, supporte le courroux, soi-disant populaire. Mais derrière Marat on voit poindre des lueurs qui sont comme le prélude de la guerre civile. « Un nouveau monstre, plus cruel encore, s'est formé des cendres du tyran abattu, dit-elle... La tête de ce monstre est à Paris. Elle montre audacieusement son front hideux dans votre propre sein... C'est Marat, l'exécrable Marat, cet être que le ciel fit naître dans sa colère pour prêcher le meurtre, le pillage, la guerre civile et tous les excès, cet apôtre du crime qui ne fut lancé par lui dans le Sénat français que pour en avilir ses membres les plus vertueux et y dicter des lois de sang, cet être vomi par les enfers pour ne faire de la France qu'un vaste cimetière...

« Ses crimes ont pour témoins tous les Français et ce scélérat respire et ses forfaits demeurent impunis ! Dans quel siècle, grand Dieu, vivons-nous donc ? et quel doit être, désormais, le sort de l'homme juste, si le crime triomphe avec audace et trouve encore des apologistes ?...

« Législateurs ! il est temps de sauver la France. Il est temps de déployer l'énergie qui convient aux représentants de vingt-cinq millions d'hommes libres. Ne souffrez pas davantage que des tribunes insolentes et vendues à Pitt vous

dictent la loi. Si vous ne pouvez dans Paris détruire l'anarchie en faisant tomber la tête de Marat et de ses complices, quittez cette ville aveugle qu'une faction puissante domine aujourd'hui par la stupeur de ses habitants ; placez-vous dans quelque autre ville de la République où vous puissiez librement manifester vos opinions, et vous livrer sans obstacle et à l'abri du poignard des assassins au grand œuvre d'une Constitution fondée sur la liberté et l'égalité... (1). »

On sait que Guadet, au nom de la Gironde, croyant le moment propice, avait proposé, le 18 mai, de remplacer la Commune de Paris par les présidents des sections, de dissoudre la Convention et de convoquer à Bourges les suppléants de l'Assemblée Nationale. Des courriers extraordinaires devaient porter le décret dans toute la France. La proposition de Guadet aboutit, on le sait aussi, à la fameuse institution du Comité des Douze qui fut battue en brèche par Danton et le parti jacobin et amena les terribles journées des 31 mai et 2 juin où la Gironde fut irrémédiablement vaincue. L'adresse que nous reproduisons ici démontre, de façon péremptoire, que les Girondins n'avaient pas attendu la sanction légale pour préparer l'esprit public, dans les départements, à ce véritable coup d'Etat. Il est probable que Barbaroux fut, en l'occurrence, l'organe de son parti et que c'est lui qui avertit les sections de Marseille de se tenir prêtes à sanctionner les événements. L'instant était venu où l'un des deux partis, à la Convention, devait succomber sans retour. Ce fut la Montagne qui triompha et avec elle la patrie fut sauvée. On peut se demander ce qu'il serait advenu si la cause des Girondins avait eu le dessus.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse oun classée.

CHAPITRE III

I. Situation terrible de la France au milieu de l'année 1793. — Les sections, à Marseille, continuent leur œuvre de destruction. — Le Directoire des Bouches-du-Rhône justifie auprès des représentants du peuple l'attitude contre-révolutionnaire des sections. — II. Répercussion à Marseille de l'insurrection de Lyon. — Journées des 31 mai et 2 juin.— Les sections marseillaises prennent les armes contre la Convention. — Levée du premier bataillon pour Paris (6 juin). — III. Le Comité général casse une à une les autorités et concentre dans ses mains tous les pouvoirs. — Les représentants du peuple s'illusionnent sur la portée véritable du mouvement contre-révolutionnaire. — IV. Levée d'un second bataillon pour Paris (12 juin).— L'organisation de cette nouvelle force départementale se heurte dans les différents districts à des difficultés insurmontables. — V. Proclamation du Comité général aux armées de la République (fin juin).— Il cherche à désorganiser les bataillons qui sont aux frontières. — Exécutions populaires.

I

Le parti girondin a pris en face de l'histoire une terrible responsabilité. Le moment était mal choisi de scinder les forces populaires et de faire une révolution quand l'ennemi était à nos portes. C'était plus que jamais l'heure de la cohésion, de l'entente dans les mesures prises pour le salut commun. Et les Girondins discutent des droits quand il s'agit de remplir le plus sacré des devoirs : la défense du sol natal !...

A ce moment, en effet, le péril était grand sur nos frontières. Après la défection du girondin Dumouriez, qui était passé aux Autrichiens avec tout son état-major, l'armée française avait dû reculer. Elle s'était retirée derrière l'Escaut, entre Bouchain et Cambrai, complètement démoralisée et hors d'état de combattre. Le prince de Cobourg, renforcé par 35.000 Anglo-Hollandais, franchit alors aisément la frontière et vint mettre le siège devant Condé et Valenciennes.

Dans l'Est, Custine n'avait pu arrêter 70.000 Austro-Prussiens, bien qu'il eût une supériorité numérique notable. Un de ses lieutenants, Kléber, s'enferma dans Mayence (10 avril) où il fut aussitôt assiégé. Custine, après avoir fait rétrograder ses troupes, donna sa démission.

Dans le comté de Nice, une attaque sur le camp de Saorgio,

La Coalition

(Collection Ferrier)

qui commandait le col de Tende, aboutit à une défaite. Enfin, dans les Pyrénées-Orientales, les Espagnols avaient mis sur pied deux armées qui étaient entrées simultanément sur le territoire français. Le général Deflers, ayant rallié, à la hâte, quelques volontaires, avait essayé vainement de repousser l'invasion. Il essuya, à son tour, au mas d'Eu, une complète déroute (19 mai). 40.000 Espagnols s'avancèrent, sans plus d'obstacles, sur Perpignan. Pour terminer, les Anglais qui s'étaient déjà emparés de nos colonies de Tabago et de Pondichéry, bloquaient les côtes de France.

Telle était la situation extérieure au moment où les Girondins, au lieu de se consacrer à la défense du territoire, essayaient de changer, par la force, le système politique de gouvernement. Une misère affreuse régnait dans l'intérieur. La Vendée s'était soulevée; Lyon était en insurrection. La situation paraissait désespérée. Elle amena un élan de dévouement et de fureur unique dans l'histoire. La France ne forma qu'un camp et la nation qu'une armée. Le coup d'Etat des 31 mai et 2 juin, qui vit le triomphe de la Montagne, vit aussi celui de la République et de la patrie elle-même. Sous l'égide du parti jacobin, la France fit les plus grands efforts qu'une nation ait jamais faits pour son salut et il faut rendre cette justice à cette partie de la Convention qu'elle fut à la hauteur de la plus immense tâche qu'un gouvernement ait eue jamais à accomplir. Il faut ici se rendre à l'évidence, et tout écrivain militaire qui analyse les faits sans parti pris, doit, comme nous, faire cette constatation.

Revenons à Marseille. Dans cette ville, les sections, suivant un mot d'ordre venu de Paris, continuaient leur œuvre de destruction. Après sa défaite du mas d'Eu, le général Deflers avait fait appel au patriotisme des départements méridionaux. Dans une lettre adressée aux officiers municipaux, à la date du 23 mai, il demande à Marseille l'envoi d'un bataillon. « Cette cité, écrit-il, ne dédaignera pas de venir au secours de ses frères de la Catalogne et du Roussillon... Déjà l'ennemi ravage nos campagnes... Envoyez-moi aussi deux pièces de huit, deux de seize ou deux de vingt-quatre, avec leurs caissons garnis. Nous sommes ici sans boulets... Je vous requiers, au nom de la patrie, de voler à notre secours. Notre pénurie est

totale... Je vous recommande le citoyen Girard qui se rend à Marseille pour lever une compagnie... (1). »

La municipalité et le directoire répondirent aussitôt au général : « Nous serions charmés de pouvoir fournir à tous vos besoins et personne plus que nous n'est persuadé que la République étant une et ne formant qu'une société de frères, nous nous devons des secours mutuels. C'est la conviction de ces vérités qui a engagé notre département à fournir à la République plus de 20.000 hommes. Le zèle et le patriotisme nous ont portés à ne point consulter nos propres besoins. Mais à présent que notre département est dépourvu d'hommes et d'armes ; à présent que notre propre frontière est menacée d'une invasion et nos côtes d'une descente des escadres espagnole et anglaise, nous avons besoin de tous nos moyens... (2).

C'est précisément au moment où les autorités font part de leurs propres craintes au sujet d'une descente des Anglais, qu'elles ordonnent le licenciement du camp de Montredon. C'est à deux jours d'intervalle que les faits se passent. Le 29 mai, elles écrivent au général Deflers qu'elles doivent pourvoir à des moyens personnels de défense ; le 31, elles dispersent une armée de citoyens-soldats réunis spontanément pour cet objet !...

« Le bataillon que je commande, fait connaître le citoyen Guichard, à la municipalité, me charge de vous témoigner de quelle douleur l'a pénétré l'ordre de déposer ses armes ; il le regarde comme devant le couvrir d'opprobre. Il ne les avait prises que pour défendre la patrie ; il aimerait à les conserver pour favoriser ce penchant.

« Veuillez, dignes soutiens de l'ordre, peser la demande de ces bons agriculteurs et si le bien public ne doit pas en souffrir, je verrais avec satisfaction leurs vœux exaucés (3). »

---

(1) Archives municipales, série H, non classée ; autographe.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du Directoire, tome VII, page 104.
— Archives municipales ; série H, non classée.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée ; autographe.

Cette lettre est écrite de Bonnevcine, dans la banlieue, à la date du 2 juin. Ni la municipalité, ni le département n'en tinrent aucun compte. Les administrations étaient sous le joug du Comité général. Bien mieux, comme le capitaine Girard, sur l'ordre du général Deflers, s'acharnait, malgré les remontrances des autorités, à vouloir lever dans Marseille une compagnie, le Comité général, prévenu, ordonna qu'il fût chassé de la ville. Le directoire prit des mesures et envoya contre lui des gendarmes. Heureusement Girard put s'enfuir à temps et ne fut pas découvert (1).

A Aix, les sections qui recevaient de Marseille le mot d'ordre, arrêtèrent, le 27 mai, un convoi d'artillerie, à destination de l'armée d'Italie. « Les 42 canons que nous avons retenus, disent-elles, sont longtemps restés à Avignon. On ne les a pas réclamés à Nice. D'ailleurs, ce sont des pièces de campagne inutiles à l'armée qui a besoin de pièces de siège. Dans l'état où elle est, comme elle est incapable de faire des conquêtes, elle nous paraît plus dangereuse pour l'intérieur que pour l'extérieur. En tout état de cause, par ces temps de crise, il suffit d'avoir des doutes pour être autorisé à les éclaircir. Jusqu'au reçu de votre réponse, nous conserverons donc les canons, les munitions et les trois cents bêtes de trait du convoi... (2).

A son tour, le Comité général, à Marseile, demanda des explications au département sur la réelle destination de ce train d'artillerie. Mais le directoire jugea qu'il convenait de lui laisser poursuivre sa route et donna des ordres en conséquence. Cet acte fut un des premiers griefs du Comité général à son égard.

Le 1er juin, les représentants du peuple à Toulon demandèrent à Marseille, pour la troisième fois, des renseignements sur l'armée de 6.000 hommes, sur l'état de l'esprit public, etc. « Malgré nos instances réitérées, écrivent-ils, nous n'avons pu obtenir de vous les renseignements que nous vous avons

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée. (Procès-verbal de Bruneau, maréchal des logis de gendarmerie).

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections de Marseille. Liasse 24.

demandés sur la situation de l'armée de 6.000 hommes... Nous nous sommes adressés pour les avoir au citoyen Moisson, commandant de cette armée. Sa lettre nous apprend que la ville de Marseille a déjà rappelé ses bataillons, que vous avez vous-même donné ordre de licencier tous les autres, que les volontaires se débandent et se retirent d'eux-mêmes. En conséquence, pour ne pas laisser continuer l'exemple prolongé d'une violation aussi manifeste du principe d'ordre et de subordination qui sont l'apanage essentiel de la force armée, nous avons cru convenable de requérir la rentrée dans ses foyers de la totalité de cette armée de 6.000 hommes, sous condition expresse d'y rester en état de réquisition permanente et sans solde... (1). »

Cette fois Marseille répondit. On venait d'apprendre, dans cette ville, qu'un sanglant combat s'était livré dans les murs de Lyon et que le parti girondin l'emportait. La nouvelle combla de joie les sections, le Comité général, les autorités. Enfin, la liberté renaissait.

Le 2 juin, les administrateurs du département adressent aux représentants du peuple une longue missive qui est un modèle d'imprécision, un vrai monument d'usurpation, un véritable chef-d'œuvre politique, en un mot.

Après une profession de foi résumée en deux lignes, c'est d'abord la situation actuelle qui ressort avec une netteté foudroyante... « Vous nous demandez la vérité tout entière ? s'écrie le directoire. Nous vous la dirons avec la franchise de républicains et le zèle qui nous anime pour le bien public. Pourquoi, après avoir promis des armes à nos volontaires, nos bataillons ne sont-ils pas armés ? Pourquoi depuis six mois que la Convention nationale avait envoyé des commissaires dans toutes les manufactures d'armes, n'en trouve-t-on plus pour armer les défenseurs de la Patrie ? Qu'ont-elles fait, nos manufactures d'armes, tandis que depuis longtemps on crie de toutes les armées et de toute la France : nous avons des bras, mais nous n'avons point d'armes ? Qu'ont fait nos fonderies ?... Ce n'est pas lorsque l'ennemi est à nos portes qu'il faut songer à un objet aussi important... »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 92.

Vérités incontestables, certes ; mais on ne saurait ainsi déplacer les responsabilités. Il y a trois ans que les Jacobins, Dubois-Crancé en tête, réclament des mesures et la Constituante et la Législative n'ont rien fait, rien produit. Ce n'est pas en six mois que la Convention peut remédier à un pareil état de choses. Elle a à peine trouvé 200.000 fusils pour armer 500.000 hommes et les manufactures ne se créent pas en un jour. Ceux qui maintenant critiquent l'état présent sont précisément ceux qui se sont opposés à toute modification dans l'armée et dans l'organisation des services.

Le raisonnement qui précède et celui qui suit immédiatement pourraient s'entendre aussi bien de la part d'un Jacobin. Il ne déplait pas aux administrateurs de prendre momentanément ce rôle afin de mieux frapper les esprits et donner un accent de vérité à des protestations légitimes. Ecoutons la suite ; la déduction est naturelle et fort logique :

« On croyait que le génie de la liberté enfanterait des prodiges et on a été bien éloigné d'atteindre les résultats que produisait jadis le despotisme. Quel est donc ce génie infernal qui s'oppose toujours aux efforts d'un peuple libre ? Pourquoi a-t-il fallu un si long temps pour qu'on fit attention à nos plaintes ? Pourquoi quand on a connu le mal, n'a-t-on pas apporté le remède ? »

Maintenant par une déviation appropriée et subséquente le rôle de Marseille apparaît dans l'esprit de cette classe bourgeoise et commerçante avec une naïveté touchante. Elle a fait ici la Révolution parce que depuis Louis XIV la monarchie s'est emparée peu à peu de ses privilèges. La Révolution est survenue et elle a tout perdu ; donc sus à la Révolution et à à ses satellites.

« Pourquoi, quand on a eu déclaré la guerre sur mer, ne pas envoyer des avisos partout pour avertir notre marine marchande et lui éviter des pertes irréparables pour le commerce? des pertes irréparables pour les subsistances, des pertes pour la marine par la privation d'un grand nombre de ses matelots ? Marseille, seule, perd au delà de 20 millions et elle regrette encore plus les hommes et les subsistances que ses richesses. Cependant son commerce est nul; ce commerce qui alimentait

tout le Midi et versait des sommes énormes dans le trésor public... tout cela est perdu... »

Rien mieux que la lettre qui précède ne peut définir la mentalité particulière et l'attitude de la classe bourgeoise, à Marseille. C'est le résumé historique de ses aspirations successives fait par elle-même. Pour les besoins particuliers à sa cause, à son état propre, elle a fait la Révolution et déchaîné les masses. Maintenant la Révolution dépasse le but ; il faut donc l'enrayer et même essayer de revenir en arrière, plutôt que de se laisser dominer par le peuple et rentrer dans le droit commun.

Mais le peuple, jusqu'ici, lui a servi de levier dans ses revendications légitimes ; il faut donc rendre la cause girondine inséparable de celle qui fait agir le peuple lui-même afin de pouvoir continuer à s'en servir. Ainsi s'explique cette haine soudaine pour la capitale qui a pris le parti des Jacobins. « Paris, dit-on aux masses, veut dominer la France et sacrifier la province. » Mourraille, le premier, a signalé le péril quand il a traité la capitale de « ville arrogante et superbement ingrate. » Au milieu de l'évolution, les chefs jacobins, en Provence, ont seuls été sincères. Par un phénomène souvent employé en politique, on profite de leurs efforts et, loin de méconnaître les résultats obtenus, on se les attribue au contraire. La tactique est habile et les masses s'y tromperont peut-être.

II

Les événements de Lyon eurent leur répercussion immédiate à Marseille. Le 3 juin, dans la soirée, des sectionnaires pénétrèrent dans la salle du Club de la rue Thubaneau et déménagèrent les meubles qui s'y trouvaient. Le Club était dissous. Ce n'était plus d'ailleurs qu'une formalité, car, en réalité, les membres de la Société populaire, réduits à une infime minorité, n'osaient plus se montrer.

Une mesure plus grave devait, le même jour, faire entrevoir les dispositions belliqueuses des sections. Sur la motion de la section 14, à laquelle adhérèrent toutes les autres, le Comité général proposa l'armement des sections. Suivant le vœu

émis, les canons devaient être retirés de l'arsenal et remis à la garde nationale; de plus, chaque section devait recevoir 10.000 cartouches pour parer à tout événement.

La municipalité n'osa pas faire droit à la requête. Elle décida que, sauf les deux canons de bataillon, les autres pièces resteraient, comme précédemment, en dépôt à l'Arsenal. Quant aux cartouches, elle ne reconnaissait pas la nécessité d'en délivrer un si grand nombre; tout au plus pourrait-elle, dit le compte rendu, en distribuer « cinq à six cents par section (1). »

Les sections s'irritèrent et l'on vit alors la section 18 proposer une mesure radicale. Il s'agissait de désarmer les suspects; certains termes de la délibération laissaient entrevoir que toute une classe de citoyens était visée, celle des personnes qui, en général, « n'avaient pas de domicile fixe ». Il n'était pas question cette fois d'un désarmement partiel de quelques centaines d'individus, comme cela s'était pratiqué à deux reprises quelque temps auparavant; on voulait atteindre par cette mesure tous les citoyens qui n'avaient pas donné leur adhésion aux résolutions prises jusqu'à ce jour. En somme, cela revenait à priver de leurs armes tous ceux qui avaient conservé leur foi intacte en la Révolution; la classe populaire, par le fait, était annihilée.

Le projet, néanmoins, parut trop rigoureux et la section 11 (c'était la plus pauvre, il est vrai) fut la première à entrevoir le péril. Elle communiqua ses craintes à quelques autres. L'événement fit du bruit. La section 18, jugeant qu'elle s'était trop avancée, revint aussitôt sur sa première motion et dans une nouvelle délibération, elle fit connaître qu'il était loin de son esprit « d'avoir l'intention de désarmer la classe intéressante des ouvriers qui ont si bien mérité de la patrie ». Les autres sections reconnurent avec la section 18 que « l'erreur est inséparable de l'humanité », jurèrent à cette dernière « union et amitié », et passèrent à l'ordre du jour (2). L'incident n'eut pas d'autre suite.

(1) Archives des Bouches-du-Rhônes. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

Il fallait que quelque grand événement vint au plus vite justifier l'attitude des sections de plus en plus compromises. La population n'était réellement pas préparée.

La nouvelle de ce qui s'était passé à Paris, lors des journées des 31 mai et 2 juin, accroît leur audace. Cette fois elles n'hésitent plus. A 9 heures du soir, le 6 juin, toutes les sections sont convoquées ; le Comité général les réunit en séance extraordinaire. Il s'adjoint pour la circonstance les trois corps administratifs ; les délibérations durent toute la nuit. « Il est impossible, vient de leur affirmer Barbaroux, que l'attentat commis sur la représentation nationale n'opère pas en France quelque grand mouvement (1). »

C'est l'appel à la guerre civile. Il est entendu, à Marseille, par une infime minorité qui a déjà usurpé le pouvoir et qui, depuis longtemps, est préparée à tout. Des résolutions extraordinaires sont votées à la hâte. Une Commission de 170 membres est créée ; elle doit siéger à Bourges. Sa tâche doit consister à délivrer la Convention nationale et à lui assurer la liberté nécessaire pour travailler à la Constitution. A côté de cette Commission, fonctionneront deux jurys de 85 membres chacun chargés de juger et de réprimer tous les crimes contre la sûreté de l'Etat.

Une force armée de cinq cents hommes par département doit être mise à la disposition de ces nouvelles autorités.

Deux jours après, le Comité général, afin de bien marquer la révolte contre la Convention, décide de réinstaller en grande pompe le tribunal populaire. Cette cérémonie a lieu le 9 juin. Les autorités, convoquées, déclinent l'invitation. Jusqu'ici elles ont été des instruments dociles ; maintenant elles prévoient l'avenir et sont effrayées de leur responsabilité. On va bientôt pourvoir à leur remplacement et avec elles disparaîtra l'élément girondin de la ville, si toutefois il a existé.

C'est d'abord le tour de la municipalité. Le 12 juin, le Comité général, renforcé pour la circonstance de quatre membres de chaque section, casse le Conseil municipal et le Conseil général de la commune. Il les remplace par une

(1) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 165.

municipalité provisoire envoyée par les sections, à raison de deux membres pour chacune d'elles.

Ce changement de pouvoirs amena bien quelques troubles, mais l'ordre ne fut pas gravement compromis. Il est vrai de dire que des mesures formidables de défense garantissaient la libre manifestation de la souveraineté nationale. Chaque section était gardée par quatre compagnies avec ses canons en batterie sur la porte du lieu des séances. La force armée occupait les prisons, l'arsenal, les poudrières, les forts Saint-Nicolas et Saint-Jean, ainsi que celui de Notre-Dame-de-la-Garde. Le Comité général avait mis en activité la moitié de la garde nationale, l'autre moitié restant en réquisition permanente. Le mot d'ordre était donné par le président du Comité.

Devant cet abus de pouvoir, le Conseil général de la commune, réuni en séance extraordinaire, protesta énergiquement contre « cet acte illégal » et se déchargea de « tous événements et de toute responsabilité sur la tranquillité publique (1). » Ce fut là son dernier acte.

Un manifeste est adressé le même jour, par le Comité général des 32 sections, aux 85 départements : « Aux armes, Français, aux armes ! s'écrie-t-il ; la représentation nationale est violée ; nos députés sont dans les fers... Le glaive est suspendu sur la tête de tous les représentants du peuple... Vingt millions d'hommes recevraient la loi de quelques factieux !... Non, Marseille va les terrasser ; Marseille frémit et s'ébranle... Ces mêmes foudres qui ont abattu le trône, vont tonner encore contre cette ville aujourd'hui coupable. Ralliés autour de leurs premiers trophées, les vainqueurs du 10 août vont combattre et renverser l'anarchie dans ces mêmes champs témoins de leurs exploits ; une seconde fois les Parisiens verront les Marseillais ; ils sont en marche... (2). »

S'ils n'y sont pas ils vont s'y mettre en effet. Mais cette fois ils n'iront pas loin et ne dépasseront guère Avignon. Quant

(1) Archives municipales. Délibérations du Conseil général de la commune. Tome III, page 36.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

aux hommes du bataillon du 10 août, du moins ceux qui sont encore à Marseille, nous avons beaucoup de peine à nous les figurer dans le mouvement. En arrivant de Paris, ils avaient fait hommage de leur guidon au Club de la rue Thubaneau. Lorsque cette assemblée fut dispersée, le guidon trouva sa place tout indiquée dans la salle Saint-Jeaume où siégeait le Comité général.

Les volontaires de l'héroïque phalange s'émurent et parlèrent de se rassembler pour réclamer leur drapeau. Les sections calmèrent leurs susceptibilités. « La tranquillité publique, proclame la section 18 en s'adressant aux volontaires, exige de vous le sacrifice de renonciation à cette mesure. » — « Votre drapeau leur dit, à son tour la section 1, recevra tous les honneurs qu'il mérite. » Et les volontaires, au nombre d'une centaine, environ, catéchisés par petits groupes, se turent au nom du bien public.

Quelquefois le Comité général rencontrait ici et là des résistances. Après qu'il eut déclaré, dès sa naissance, que la ville de Marseille était « en état de résistance légale à l'oppression », des émissaires furent envoyés dans tout le département pour ouvrir l'ère des sections et fortifier l'esprit public. Certaines communes firent des difficultés, celle d'Eguilles, par exemple, que nous citerons seulement pour démontrer que là où le patriotisme se dévoila avec plus de force, la population était dévouée aux Jacobins (1). Les émissaires marseillais furent à Eguilles assez mal reçus.

« On a eu l'audace de dire, déclare un sectionnaire, que Marseille ne pouvait pas donner des lois... Il serait peut-être prudent, ajoute-t-il, pour terminer, de ne pas former ici prématurément les sections (2). »

Le Comité général en jugea autrement. Il invita les sections

(1) Au moment de la déclaration de la Patrie en danger en 1792, la commune d'Eguilles leva, à elle seule, une compagnie tout entière. « Elle s'est formée, écrit la municipalité le 23 septembre, pour coopérer au salut de la France; les volontaires doivent partir mardi matin au plus tard ; ils demandent à ce sujet la route à suivre. Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 150.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse non classée.

d'Aix à envoyer à Eguilles deux commissaires pour « y rétablir l'ordre et y faire régner les lois. » La force armée était mise à leur disposition. Les commissaires marchèrent sur cette commune avec un bataillon ; les Jacobins furent désarmés ; les sections installées et le bataillon aixois s'en retourna après s'être emparé de deux canons comme gage de la victoire due à la souveraineté du peuple.

III

Cependant la Convention nationale, prévenue par le Comité de sûreté générale des agissements des sections de Marseille, prenait à leur encontre une série de mesures pour étouffer dans leur germe ces ferments de discorde. Par décret, en date du 11 juin, elle cassait encore une fois le tribunal populaire et de plus le Comité général. Peloux et Castelanet, l'un et l'autre président et secrétaire à tour de rôle, étaient mandés à la barre. Enfin, tous les citoyens qui d'une manière ou d'une autre prêteraient leur concours au soi-disant tribunal, devaient être poursuivis comme complices.

Il paraissait difficile au directoire du département de suivre dans sa marche le Comité général qui l'annihilait de plus en plus. Il crut prudent de se rapprocher de la Convention et parut tout à coup disposé à accepter la Constitution. Un exemplaire fut même adressé par ses soins au Comité général. Celui-ci y répondit en passant à l'ordre du jour au sujet de la discussion et saisit immédiatement l'occasion de renverser la première autorité du département, qui en réalité ne le gênait guère.

Les sections furent averties. A partir de ce jour elles adoptèrent des motions sur son remplacement. C'est ainsi que le Comité général entendait la souveraineté du peuple. Il brisait, au fur et à mesure, les obstacles qui apparaissaient sur sa route en s'appuyant pour cela sur les vœux des sections qu'il avait préparés. Peu à peu il se substituait à tous les pouvoirs et faisait la loi.

Le 2 juillet, le directoire fut destitué et remplacé par une

administration provisoire. Il ne restait plus en fonctions que le directoire du district. Cette dernière administration n'allait pas tarder à suivre les deux autres dans leur disgrâce.

On s'illusionnait encore en haut lieu sur la portée véritable du mouvement contre-révolutionnaire qui se dessinait dans le Midi. Marseille avait donné tant de preuves de patriotisme

Peloux, Président du Comité Général des trente-deux Sections marseillaises

(Collection du Musée Borély)

jusqu'à ce jour qu'il paraissait impossible de croire tout d'un coup cette ville rebelle. En vain ses députés jacobins, au courant des faits, tâchaient d'instruire leurs collègues du Comité de Salut public. Leurs doléances, que l'on attribuait à tort à l'esprit de parti, étaient taxées d'exagération. On n'écoutait que les observations des représentants du peuple.

Ceux-ci qui avaient fort à faire à l'armée d'Italie, étaient plus préoccupés des opérations militaires que des troubles intérieurs. Peu au courant des événements, trompés sur l'attitude réelle du Comité général qu'ils voulaient croire plus égaré que coupable, ils ne surent pas prévoir, à l'origine, la guerre civile qui s'annonçait. Il fallut que les circonstances vinssent forcer leur attention pour les décider à proclamer la ville de Marseille rebelle. On peut se faire une idée de leur aveuglement par la lecture de leurs proclamations successives. Vers la mi-juin, alors que le Conseil général et la municipalité sont dissous, le tribunal populaire réinstallé et qu'un bataillon s'organise pour marcher sur Paris, ils croient encore à la fidélité de la ville et comptent sur elle pour marcher à l'ennemi commun ! Ecoutons leur dernière proclamation, en date du 14 juin :

« ... Braves Marseillais, s'écrient-ils, vous qui avec vos frères les Parisiens avez les premiers fondé la liberté et l'avez ensuite affermie sur des bases inébranlables, accourez au secours de vos frères des Pyrénées... Les malveillants de l'intérieur redoublent d'audace ; le fanatisme relève sa tête hideuse... Un grand incendie est à la veille de ravager les riches contrées qui vous environnent ; hâtez-vous de le prévenir ! Souvenez-vous de ce que vous avez fait pour la liberté ».

A peine ont-ils quelques doutes. « Méconnaîtriez-vous, généreux Marseillais, disent-ils, ces accents de la République une et indivisible qui vous appelle ! Loin de nous un pareil soupçon. Vous êtes Français, sans cesser d'être Marseillais. Levez-vous tout entiers ! Que les dissensions intestines, les querelles domestiques cessent à l'aspect du péril commun. N'écoutant que votre gloire et votre amour pour vos frères opprimés, volez à leur défense ! Qu'ils tombent sous vos coups les infâmes satellites de la tyrannie et qu'on entende encore une fois dans toute la République, ces mots qui passeront à la postérité la plus reculée : *Les Marseillais ont sauvé la France* (1). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 92. Cette proclamation, tout à fait curieuse pour l'époque où elle fut conçue, est signée des représentants du peuple : Barras, Baille, Beauvais et Despinassy.

Le même jour, le directoire du département reçoit l'ordre des mêmes représentants de tenir prêts à partir, pour l'armée des Pyrénées, les 6.000 hommes de la dernière levée qui, on s'en souvient, étaient restés dans leurs foyers à la réquisition des autorités.

« Nous désirerions, disent-ils, que la ville de Marseille, toujours empressée de se signaler dans le danger de la patrie, fît de nouveaux efforts... »

Castelanet, Secrétaire du Comité Général des trente-deux Sections marseillaises

(Bibliothèque Municipale)

Mais Marseille est maintenant sous le joug. Cette ville révolutionnaire est passée à l'ennemi et le directoire n'est plus que l'ombre de lui-même. Le 22, il répond aux représentants du peuple que « les administrations réunies ont délibéré de ne plus avoir égard aux ordres émanés des commissaires de

la Convention nationale, attendu qu'elle n'a pu leur déléguer aucun pouvoir... (1). »

Cette fois la rupture est nette et les représentants l'auront enfin compris. Qu'importe au Comité général que les Espagnols menacent Perpignan ! Il a bien autre chose à faire qu'à venir au secours de cette ville. Il est un devoir plus pressant à ses yeux : refaire le système politique de gouvernement et cela par la force puisque c'est nécessaire. Les 6.000 hommes resteront chez eux en attendant qu'on les utilise pour la guerre civile et quand ils prendront les armes ce sera pour marcher sur Paris.

L'action de Marseille n'était pas isolée. Une correspondance active s'échangeait avec les principales villes du Midi : Bordeaux, Nimes, Lyon. Dans beaucoup de départements, suivant un mot d'ordre donné d'avance, les sections s'étaient levées. La lutte contre la Convention était depuis longtemps prévue.

Le 11 juin, le Comité général de Sisteron annonce avec effroi l'arrivée dans le département d'un bataillon du Mont-Blanc, envoyé par d'Herbès (2). « Il est arrivé il y a trois jours, à Sisteron, écrit-il, un nouveau général porteur d'une commission signée Kellermann. Il a visité la citadelle ; il est chargé d'établir un camp à Entrevaux pour assurer, dit-il, les communications avec l'armée de Nice. Ce général a, dans son portefeuille, une réquisition de Dubois-Crancé pour faire avancer trois bataillons sur Valence. Il nous a assuré qu'il avait refusé d'y obtempérer et nous a parlé avec une franchise telle sur d'Herbès qui nous a fait penser que ses principes étaient les nôtres...

« Mais que vient faire ici le bataillon du Mont-Blanc ? Si l'on voulait vous couper la communication avec notre département et avec le Dauphiné, Sisteron comme Avignon, pourrait servir à un rassemblement de troupes. La citadelle est forte et c'est une place assez importante pour que vous ne négligiez pas de vous en assurer. Nous avons des hommes de

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 139.

(2) D'Herbès était un député jacobin des Basses-Alpes. Il avait signalé, l'un des premiers, le mouvement fédéraliste dans la région du Midi.

bonne volonté, mais il nous manque une compagnie de canonniers. Envoyez-la ; cette mesure est urgente. Hâtez-vous ; demain le sort peut vous échapper... (1). »

IV

Il ne fut pas difficile au Comité général de lever le premier bataillon prévu pour Paris. Comme il avait mis les mains sur les caisses publiques, il disposait de fonds considérables, ce qui lui permit de fournir aux volontaires une solde appréciable. En principe les citoyens soldats avaient reçu, jusqu'ici, quinze sous par jour. Le Comité général doubla cette somme. A l'instant on vit accourir une foule d'individus de toute espèce, attirés par l'appât d'un gain inespéré. Les sections avaient à fournir chacune 16 volontaires que le sort devait désigner ; le remplacement était autorisé. Par ce moyen le bataillon fut complété en quelques jours.

Quand il fut prêt à partir, on s'aperçut que le lieu de rassemblement pour les corps du Midi était au pouvoir des Jacobins. C'était Avignon. La municipalité de cette ville, prévenue des dispositions girondines, avait déjà pris quelques mesures de sécurité. A son appel les montagnards du Comtat étaient accourus. De plus, il y avait à Avignon, qui possédait des remparts, une assez forte garnison. Il fallait donc, de toute nécessité, entamer la lutte.

Certains auteurs prétendent que le Comité général commit une faute grave quand, sous prétexte de troubles, il fit tenir garnison à Arles au bataillon marseillais, au lieu de l'envoyer directement à Avignon. Il est possible que ce fût là une faute, mais le Comité général la commit à bon escient. Il ne se sentait pas assez fort pour s'emparer de la ville avec cinq cents hommes seulement ; d'autre part, il recevait journellement de ce côté de mauvaises nouvelles et il voulait, surtout au début, éviter un échec qui aurait paralysé la troupe en détruisant par

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Section d'Aix. Liasse 24.

contre-coup le prestige de la Gironde. L'expédition d'Arles n'était point prévue, à l'origine. On fit semblant de se rendre à la demande des sections de cette ville qui réclamaient le passage du bataillon ; en réalité la force armée séjourna à Arles uniquement pour donner le temps à d'autres troupes de s'organiser.

Parmi les preuves que nous pourrions citer à l'appui de cette affirmation, nous signalerons deux documents qui éclairent d'un jour nouveau cette façon de voir. Ils émanent tous deux du Comité général. Le premier en date (il est du 16 juin), annonce aux sections d'Aix l'arrivée des volontaires à Avignon pour le dimanche suivant. « Ils se trouveront à Avignon, écrit le Comité, dimanche prochain, au nombre de 512, avec les pièces de canon nécessaires. Les citoyens de votre commune qui voudront les joindre se rendront directement à Avignon et seront incorporés dans le bataillon.. (1). »

De l'autre côté du Rhône il y a également un autre bataillon levé par le département du Gard. Il longe la rive, mais ne veut pas se risquer isolément ; il attend le passage de la petite troupe marseillaise et celle-ci ne paraît pas. Le 22 juin, le Comité général, « informé des mouvements que les désorganisateurs font dans la ville d'Avignon et des dispositions hostiles qu'ils ont la témérité de prendre », arrête, non seulement la marche de son propre bataillon, mais propose encore à celui du Gard « de concourir à rétablir l'ordre dans la ville d'Avignon ». A cet effet le bataillon, au lieu de remonter la vallée du Rhône, sur la rive droite, « devra entrer dans le département des Bouches-du-Rhône et là attendre les ordres donnés par les commissaires civils envoyés par le Comité général pour diriger de concert leur marche et leurs forces partout où ils seront requis... (2). »

Ainsi le plan primitif est modifié, non pas parce que les Monnaidiers d'Arles ont levé la tête, mais à cause des mauvaises dispositions d'Avignon. Et l'aveu nous vient du Comité

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse 25.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

général lui-même. Ce n'est plus une promenade militaire sur la capitale vauclusienne, c'est une marche au combat.

Cependant le Comité général n'ignore point que le moment presse. Toutes les sections des villes de la vallée du Rhône jusqu'à Lyon attendent avec impatience, le passage du bataillon. « L'esprit public, écrivent de Thain des commissaires envoyés à Lyon, se fortifie à Valence ; le bataillon paraît généralement attendu avec plaisir et confiance. Nous vous renouvelons notre invitation de le faire rendre en diligence à Lyon où nous comptons être rendus dès demain... (1). »

Au moment même de la levée du premier bataillon, le Comité général se rendit compte que les levées ultérieures seraient difficiles. Il y avait beaucoup de remplaçants parmi les soi-disant volontaires. Comme on prévoyait déjà le besoin de nouvelles forces pour la lutte qui allait s'engager contre la Convention, on décida de faire appel au département tout entier.

Dès le 12 juin, la ville d'Aix était invitée, à son tour, à organiser un nouveau bataillon. Le Comité de sûreté générale s'empressa de convoquer les sections. Celles-ci promirent aussitôt les secours demandés par leurs frères de Marseille et nommèrent des commissaires.

Mais si les sections répondirent à l'appel, la garde nationale resta inerte. Il fut non seulement impossible de recruter parmi elle des volontaires, mais encore de la rassembler. On était loin de l'élan de 1792, où la ville d'Aix leva en une heure un bataillon tout entier (2). La cause était différente et le peuple

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Liasse 112.

(2) En 1792, la nouvelle de la chute de Verdun avait plongé dans la consternation la France entière et n'avait pas peu contribué à activer le départ de Marseille du bataillon du 21 janvier. Celui-ci, nous l'avons vu, avait quitté sa ville natale le 16 septembre 1792 ; le lendemain il était a Aix. Son arrivée fut saluée par des acclamations unanimes. La garde nationale aixoise ayant manifesté le désir de se joindre aux Marseillais, la municipalité, cédant au vœu de la populaiion, fit battre la générale. On vit alors un exemple unique dans les fastes de la Révolution : un bataillon entier est levé en une heure, armé et équipé en vingt-quatre. S'il n'avait fallu prévoir des fonds pour assurer sa subsistance en route, il serait parti le soir même.

« ... Ce bataillon, écrit au ministre de la Guerre la municipalité d'Aix, composé d'une jeunesse brûlante de l'amour de la liberté, va défendre nos

le sentait bien. Les sections eurent beau multiplier les délibérations, voter des motions, vouloir « contraindre les citoyens qui composaient la garde nationale à se rassembler sur le Cours » ; ce fut en vain. Les commissaires durent avouer que la levée « ne rendait pas (1). »

On eut alors l'idée de recourir aux autres sections du district. Une nuée de commissaires s'abattit sur les villages environnants ; toutes les sections de la ville d'Aix en envoyèrent à l'envi. A leur arrivée dans les localités, les députés étaient reçus avec une « joie inexprimable. » Après avoir fait vérifier leurs pouvoirs, ils développaient leurs instructions. La garde nationale était convoquée ; on l'invitait à voler au secours de « la patrie opprimée » et à grossir les rangs de l'armée « anti-anarchiste. »

D'une façon générale, les citoyens-soldats se dérobaient. C'étaient des cultivateurs que l'appât d'une solde élevée ne pouvait attirer uniquement. Décidément, ils n'avaient pas la foi. A Vauvenargues, la municipalité fait connaître que, « malgré des appels pressants, personne ne s'est présenté. »

Gignac est divisé « de fait et de principes. » Collongues « ne peut recruter. » A Peypin, deux volontaires, alléchés par les 30 sous du Comité général, demandent quelle sera la durée du voyage et s'enrôlent. A l'instant, les sectionnaires ouvrent une souscription en leur faveur ; elle produit 200 livres. Mais la nouvelle s'est répandue dans le village ; les femmes, les enfants, viennent tout éplorés réclamer leurs pères, leurs maris. On ne veut pas de lutte fratricide. Il faut rendre les 200 livres, et l'assemblée, « attendrie et pénétrée de la plus vive émotion », délibère unanimement au nez des commissaires de dégager de leur parole les citoyens-soldats (2).

---

frères du département du Nord et contribuer au triomphe de nos armes. Le poste le plus périlleux est celui qui lui convient le mieux... » (Archives des Bouches-du-Rhône. Registre de l'Assemblée administrative du département. Tome L III 7, pages 95, 96 et 97).

Le bataillon des fédérés d'Aix, comme celui du 21 janvier, resta à Paris. Il retourna dans sa ville natale au commencement d'avril 1793.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Section d'Aix. Liasses 23 et 24. (Voir, en particulier, la délibération de la section 5, dite des Piques).

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 25.

Le 21 juin, les commissaires, députés par la ville d'Aix, sont de retour et rendent compte de leur mission qui a échoué. A son tour, le Comité de sûreté générale avoue son impuissance aux sections de Marseille. « Il paraît, dit-il, qu'on ne parviendra pas à former un bataillon du district ; la mission des commissaires, dont la plus grande partie est revenue, ne nous promet encore que 24 hommes ; nous ne savons pas même s'ils seront tous équipés et armés et s'ils auront toutes

Vauvenargues en 1793

(Collection Arbaud)

les qualités requises. D'après cela, nous concluons que le district fournira tout au plus 50 hommes : la ville, de son côté, ne fournira guère plus de 120 à 130 hommes. »

Mais le Comité général se rend compte qu'à Marseille la levée a produit le maximum de ce qu'on peut attendre d'elle. Le bataillon marseillais est surtout composé de mercenaires. Ce qu'il faudrait essayer d'incorporer, ce sont

des citoyens-soldats compris sur les listes de la garde nationale. L'armée citoyenne seule peut offrir un noyau vraiment solide sur lequel on pourra greffer plus tard, si besoin est, des troupes stipendiées. Faire appel aux sentiments des volontaires exclusivement, c'est courir, à Marseille, au-devant d'un échec qui peut produire une impression défavorable pour l'organisation d'ensemble.

C'est pourquoi le Comité général s'empresse de renouveler ses instructions aux sections d'Aix. Le Comité de sûreté de cette ville, qui s'est transformé, entre temps, comme à Marseille, en Comité général, revient à la charge. Le 25, il envoie une proclamation aux habitants de toutes les communes de son ressort et exhorte les officiers municipaux « à engager des volontaires pour délivrer la Convention nationale de l'oppression dans laquelle la tient une faction liberticide qui ne respire que pillage, carnage et le renversement de la République une et indivisible (1). »

Comme la première fois, le résultat est à peu près négatif.

Il faut cependant organiser ce deuxième bataillon dont la levée a été annoncée à grand fracas. Le Comité général, à Marseille, est sur les dents. Déjà on annonce que la Convention concentre des éléments antagonistes au delà d'Avignon. Comment pourra-t-on recruter, par la suite, des forces parallèles dans le département si la ville d'Aix, dont l'ardeur pour la bonne cause est reconnue, n'arrive pas à compléter son premier contingent ?

De nouvelles instructions parviennent au Comité général de cette ville. Il devra envoyer un député de chaque section dans les trois chefs-lieux de district, Apt, Tarascon et Salon, à l'effet de lever dans chacun d'eux cent volontaires.

En même temps, le Comité général de Marseille adresse un nouvel appel aux républicains de tous les départements.

« Frères et amis, dit-il, l'étendard contre-anarchiste est déployé ; tous les départements se lèvent, s'arment et s'unissent... Mais que de malheurs accumulés !... que d'oppositions, que d'entraves arrêtent l'expression du vœu général !... Des milliers d'enfants égarés et rebelles déchirent le sein de

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 25.

leur triste patrie... Les département sont désunis ; tous les éléments sociaux sont confondus... Marseille osa la première envisager les périls et les obstacles et se livrer au noble espoir d'en triompher... Citoyens, il faut marcher et combattre, mettre de l'accord dans les volontés, de l'ensemble dans les opérations, de la célérité dans les marches ; rallier autour d'un centre commun tous les départements isolés par la nullité de la Convention ; voler à Paris et proclamer une seconde fois la République sur les débris de l'anarchie... (1). »

V

En somme il a fallu quinze jours pour lever, dans le district d'Aix, seulement, 180 volontaires et pour cela il a été nécessaire de recourir à un nombre presque égal de commissaires. « Le mal n'est pas sans remède, écrit à celui d'Aix, pour le réconforter, le Comité général de Marseille. Il peut être réparé par la célérité que vous mettrez dans l'exécution de la levée dans les autres districts. Quand le bataillon sera organisé dans votre ville, les volontaires prendront immédiatement la route d'Avignon. Nous croyons pouvoir vous assurer qu'ils trouveront les voies bien préparées, car nous avons fait passer des circulaires dans toutes les communes pour les faire participer à cette expédition ; déjà des réponses satisfaisantes nous sont parvenues... (2). »

De nouveaux commissaires partent. Le 1er juillet ceux du district d'Apt, où l'enthousiasme paraissait général, font connaître « qu'ils ne peuvent cacher que l'ordre et le calme ne règnent pas dans tout leur entrain. Les factieux font tous leurs efforts, disent-ils, pour renverser l'ordre naissant... Le nombre de volontaires aura peine à se monter au chiffre de 108... (3). »

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse 12.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections d'Aix. Liasse 25.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections d'Aix. Liasse 25.

A Tarascon le Comité général rassure les sections d'Aix sur l'ardeur des commissaires « dont le zèle et l'autorité, dit-il, ont surpassé son attente. » Ce qui n'empêchera point la compagnie des grenadiers, au moment du passage du bataillon marseillais, quatre jours plus tard, de refuser de partir.

Le district de Salon, à son tour, effectue péniblement sa levée. « Nos volontaires, écrit-il, se sont déjà incorporés dans le bataillon marseillais. » Quand celui-ci aura quitté Arles, 150 gardes nationaux seront appelés pour les remplacer et Salon enverra seulement, pour cette mission pacifique, 24 hommes (1).

Tel est le résultat d'ensemble. Prenons isolément les communes. A Alleins, les citoyens-soldats de la levée de 6.000 hommes « refusent de se rassembler et de tirer au sort. » A Mallemort, les volontaires que le sort désigne « se font remplacer. » Chateaurenard a été « affligée d'une épidémie qui a détruit une partie de la population. » Quand le contingent déterminé est prêt à partir, il y renonce (2). La bourgeoisie montre le plus déplorable exemple ; elle veut bien purifier la Convention mais avec le concours exclusif des forces populaires C'est à Pélissanne que le cas est véritablement typique.

« Le restant de notre contingent, écrit la municipalité, se serait rendu de gré ou de force au temps voulu, s'il n'était arrivé que 22 citoyens de la classe oisive répandirent dans le pays la nouvelle qu'ils allaient partir eux-mêmes et que ceux que le sort avait désignés étaient libres de partir ou de rester. Ils ont refusé ensuite de se faire inscrire. Voilà, citoyens, la conduite de ceux qui devraient faire briller la lumière... (3). »

Mais le plus remarquable exemple de la répulsion des couches populaires nous est offert par la ville d'Aix, elle-même. Il y a dans cette ville, à l'instar de ce qui s'est fait à Marseille, un bataillon de canonniers. Sommé de prêter le serment contre la Convention il s'y est refusé. Aussitôt les sections se rassemblent, décident que les compagnies seront

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections de Salon. Liasses 23 et 124.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône. District d'Aix. Liasse 124.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône. District d'Aix. Liasse 124.

dissoutes et les canonniers fondus dans la garde nationale. De cette façon on les atteindra isolément. Il s'agit maintenant de les déloger des postes qu'ils occupent.

Le 30 juin, la municipalité, en écharpe, se transporte à la poudrière. Les exhortations, les menaces ne peuvent rien sur l'esprit des artilleurs qui restent inébranlables ; la démarche reste sans résultat. Néanmoins, comme les volontaires prévoient qu'ils seront désarmés par la force, ils envoient peu

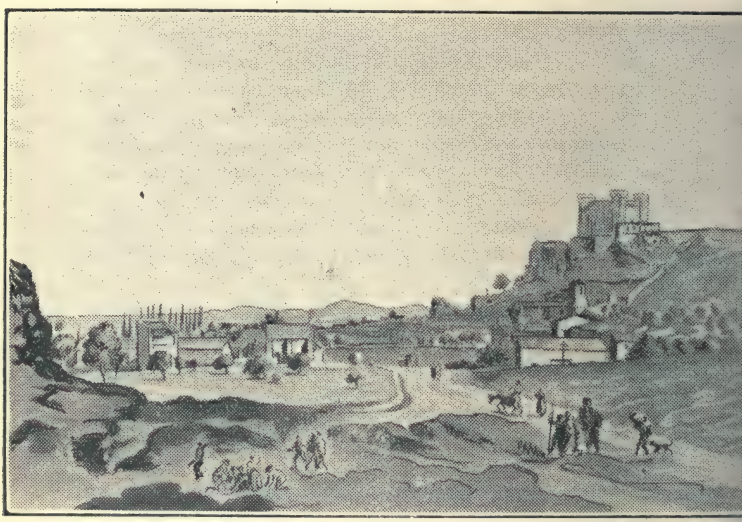

Châteaurenard en 1793

(Collection Arbaud)

après, à leur tour, une députation qui propose une transaction : les canonniers conserveront la garde exclusive de leurs canons et assureront le service conjointement avec la garde nationale. La municipalité est obligée de se rendre à leurs vœux pour éviter un conflit (1).

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections d'Aix. Liasse 23.

Pendant que s'organise dans de si pénibles conditions la levée du second bataillon de l'armée départementale, le Comité général de Marseille envoie une proclamation aux armées de la République : « Soldats français ! s'écrie-t-il, vous avez juré de vivre libres et nous aussi. La liberté prit naissance dans nos murs ; les premiers nous avons versé notre sang pour elle. Des dangers sans nombre, des sacrifices immenses ont signalé de notre part toutes les époques de la Révolution et l'on nous accuse aujourd'hui ; mais écoutez... (1). »

Après ce préambule, le Comité général s'efforce de démontrer aux citoyens-soldats la justesse de sa cause. Il s'attribue sans vergogne les efforts patriotiques des autorités légales qui l'ont précédé au pouvoir. A l'entendre c'est lui qui a fondé la République qu'une « faction homicide s'acharne à détruire.» Quand il rappelle les sacrifices de la ville de Marseille, il fait allusion à des secours récents que des commissaires, nommés par ses soins, il est vrai, ont apportés à l'armée d'Italie. Il cherche ainsi à bénéficier d'une popularité qu'il usurpe. La manœuvre mérite d'être signalée.

Vers le début de l'année, en effet, les autorités locales, frappées de l'état de pénurie dans lequel étaient plongés les bataillons de volontaires de l'armée d'Italie, firent un appel pressant en leur faveur. Des souscriptions s'ouvrirent. Mais comme on était loin d'atteindre le résultat espéré, la municipalité essaya de réagir, par des proclamations, contre la torpeur des classes privilégiées. De son côté, le Club de la rue Thubaneau centralisa les secours, les dons partiels. Il fit plus encore. A son instigation des commissaires se dévouèrent et fondèrent des ateliers ; les femmes du peuple et les ouvriers travaillèrent gratuitement à la confection des effets. En quelques jours, le résultat obtenu fut, cette fois, appréciable.

Ceci se passait aux mois de février et mars quand les sections commençaient à peine à délibérer et qu'il n'existait pas encore de Comité général. Dès que celui-ci eut usurpé le pou-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Liasse 92. (Voir cette proclamation au nº 9 des pièces justificatives.

voir, il s'empressa de profiter des efforts faits par d'autres. Six commissaires quittèrent Marseille le 25 mai et arrivèrent à Nice le 30. Ils distribuèrent pendant tout le mois de juin aux citoyens-soldats, au nom de la ville de Marseille qu'ils représentaient, une grande quantité d'effets de toute nature. Les deux bataillons de la Phalange marseillaise, les 6e et 7e bataillons de volontaires des Bouches-du-Rhône et la compagnie de chasseurs Carrière reçurent ainsi 3.500 paires de souliers, 3.500 paires de guêtres, 1.000 chemises, 50 habits, 300 paires de bas ainsi qu'un certain nombre de mouchoirs, de vestes et de culottes. Les volontaires en traitement aux hôpitaux touchèrent, pour leur part, près de 2.000 livres. Le 1er bataillon des Bouches-du-Rhône, sorti également des murs de Marseille, se trouvait à l'armée du Nord. Il avait perdu, au siège de Maëstricht, la plus grande partie de ses effets. Il reçut, à son tour, une lettre de change, sur la maison Wangaver, de Lille, de 8.000 livres.

Le geste de la ville de Marseille à l'égard de ses enfants, était magnifique. Malheureusement, les commissaires des sections le faisait précéder d'un discours dont le sens, étant données les circonstances, en amoindrissait singulièrement la portée. « ... Les sections de Marseille, disaient-ils aux volontaires, jalouses de leur témoigner combien vous leur êtes chers, nous ont chargé de vous apporter ces dons, comme une faible marque de l'intérêt que vous n'avez jamais cessé de leur inspirer... (1). »

Ainsi par un oubli complet de tout sentiment de justice, le Comité général monopolisait à son profit l'attitude patriotique de ceux qui l'avaient devancé. Il escomptait la gratitude des citoyens soldats. D'autres émissaires suivirent les premiers pour essayer de profiter habilement de l'état d'esprit des volontaires. Le 11 juin, le Comité général des sections d'Aix qui avait procédé de la même manière à l'égard de ses bataillons, reçut de celui de Martigues une lettre apologétique. Il exulta.

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections de Marseille. Liasse non classée.

« Le bataillon de Martigues, écrivent de Nice, les officiers, à la date du 15 juin, dévoué à la défense de la patrie, contemple et admire votre bonne conduite. Ne vous lassez pas de démasquer la turpitude de cette horde de brigands qui, sous le voile du patriotisme, ont commis toutes sortes d'horreurs. Soyez la sentinelle vigilante de l'intérieur et nous sommes assurés du triomphe des armes de la République... (1). »

Néanmoins, l'attitude des sections et du Comité général, tant à Aix qu'à Marseille, ne tarda pas à être démasquée, à l'armée d'Italie. Il appartenait à des citoyens-soldats de ne pas s'écarter du chemin de l'honneur. Dix jours après seulement, un des signataires de la lettre qui précède, le sous-lieutenant Mourier, se porta dans son district d'origine pour faire rejoindre les déserteurs.

« Cet officier, écrivent à Aix les mêmes émissaires qui ont cru un instant le bataillon girondin, est porteur, de concert avec les représentants du peuple, d'ordres que nous ne pouvons point connaître. Une perquisition exacte dans ses papiers peut vous faire connaître bien des choses. »

Renchérissant sur cette façon de voir, le Comité général, à Martigues, demande à celui d'Aix, des instructions, à l'arrivée dans le pays du citoyen Mourier. « Il est fort difficile, dit-il, de dépouiller ses papiers sans qu'il s'en aperçoive. Pour y parvenir avec plus de sûreté, il nous paraît que le moyen le plus simple serait de le mettre en état d'arrestation... (2). »

Pendant qu'il cherchait par tous les moyens à recruter, d'un côté une armée départementale pour marcher contre la Convention et de l'autre, à désorganiser les bataillons qui étaient aux frontières, le Comité général, à Marseille, ne restait pas inactif. Sous ses auspices, le tribunal populaire, qui jugeait sans appel, envoyait à l'échafaud les anciens militants. C'est ainsi que périt, le 4 juillet, un ancien membre du directoire du département, le citoyen Barthélemy. A partir de ce jour, les exécutions se multiplièrent. Un grand nombre de

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections d'Aix. Liasse 22.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections d'Aix. Liasse 22.

prisonniers qui gémissaient dans les fers ne durent leur salut qu'à l'arrivée inopinée de Carteaux. Le commissaire du pouvoir exécutif dans les Bouches-du-Rhône, le citoyen Lefèvre voyait passer avec terreur, étant à Aix, la municipalité tout entière de Salon, que l'on conduisait enchaînée dans les prisons de Marseille (2). Le temps manqua au Comité général pour assouvir ses rancunes.

(3) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 187.

CHAPITRE IV

I. *Opérations militaires. — Des partisans avignonnais menacent les bacs de la Durance (3 juillet 1793). — Le Comité général donne l'ordre au bataillon marseillais de franchir le fleuve. — Passage de la Durance au bac de Noves (6 juillet).* — II. *Entrée de l'armée départementale à Avignon (7 juillet). — Le bataillon d'Aix pénètre à son tour dans la ville. — Organisation, à Valence, de l'armée de la Convention sous les ordres de Carteaux (8 juillet).* — III. *Le Comité général augmente les forces départementales au moyen de la réquisition. — Il achète des volontaires.* — IV. *Des troubles se produisent à l'occasion des levées. — Création d'un tribunal militaire (15 juillet). — C'est par la force dont il dispose et la terreur qu'il inspire que le Comité général recrute la force armée.* — V. *Situation morale de l'adversaire. — L'armée de Carteaux, à son tour, n'est pas homogène.* — VI. *Carteaux investit l'armée départementale autour d'Avignon. — Il tente une attaque de vive force. — L'armée départementale évacue Avignon (25 juillet). — Attitude énergique du Comité général. — Réorganisation des forces contre-révolutionnaires sous les murs de la ville d'Aix (fin juillet). — Le général royaliste de Villeneuve-Tourettes vient prendre le commandement des troupes (1er août 1793).*

I

Cependant le bataillon marseillais ne pouvait rester à Arles indéfiniment ; le moment d'agir était venu. Des préparatifs hostiles s'annonçaient à Valence ; il aurait été impolitique d'attendre plus longtemps le deuxième bataillon, en formation à Aix, dont l'organisation définitive ne paraissait être d'ailleurs qu'une question d'heures. Les forces départementales du Gard s'étaient avancées, en remontant la rive droite du Rhône, jusqu'à hauteur d'Avignon. Manosque, il est vrai, n'avait pu offrir son concours immédiat, mais Rians promettait un secours de 200 hommes qui viendraient se joindre aux forces marseillaises de l'autre côté de la Durance. Sur cette rive, enfin, la forte garnison de la petite ville de l'Isle tenait en échec depuis longtemps les Avignonnais.

A Avignon, même, il y avait maintenant un parti girondin qui appelait tous les jours les Marseillais. Il fallait tenter un coup de main et disperser les éléments rebelles avant l'arrivée de l'armée de la Convention. Dans les derniers jours de uin, les commissaires de la Gironde, du Gard et des Hautes-Alpes, réunis à Marseille en comité secret, arrêtèrent, de

Carte de la Région du Sud-Est

façon définitive les directions secondaires et les points de concentration des troupes. Sept centres étaient désignés : Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Reims, Strasbourg et Rouen. L'impulsion devait être simultanée et toutes les forces recevoir, au même moment, l'ordre de départ pour le premier lieu de rassemblement. Il était fixé à Lyon pour la région du Midi (1).

Un événement, gros de conséquences, décida le Comité général à brusquer le départ du contingent marseillais. Depuis quelque temps les Avignonnais parcouraient la campagne et des détachements fort nombreux longeaient la rive droite de la Durance. Le 3 juillet, le capitaine Lantelme, commandant la garnison de l'Isle, mande en toute hâte que « quatre à cinq cents brigands », avec des canons, menacent de fondre sur lui à tout instant. « Envoyez-nous, dit-il, des secours les plus prompts, des canons et dix compagnies. Notre position est des plus critiques ; si vous tardez tout est perdu... (2). »

La situation est critique, en effet. Si les ennemis s'emparent du bac de Noves, les communications sont interrompues et la jonction avec les troupes qui sont de l'autre côté de la Durance ne pourra s'effectuer qu'au moyen d'un long détour.

Le Comité général n'hésite plus ; le même jour il donne l'ordre au bataillon marseillais de se porter à Tarascon où il arrive le surlendemain, 5 juillet. Son commandant, Rousselet, lance aussitôt aux Avignonnais une proclamation. « Pour remplir la mission dont je suis chargé, dit-il, je dois passer par votre ville... J'apprends avec surprise qu'on fait des dispositions hostiles pour nous disputer le passage de la Durance... Si par malheur il coule une seule goutte de sang de mes chers camarades, je jure d'en tirer une vengeance qui effraiera les perfides... (3). »

En même temps, Rousselet invite le bataillon d'Aix, qui vient enfin de se réunir, à se porter sur Orgon. « Les Avi-

(1) Archives des Bouhes-du-Rhône. Sections de Marseille. Liasse 12.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections d'Aix. Liasse 24. Lettre du capitaine Lantelme; autographe.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections de Marseille. Liasse 25.

gnonnais, dit-il, veulent tenter de me disputer le passage de la Durance. Ces dispositions me forcent d'user de toutes les précautions pour faciliter et soutenir ce passage. En conséquence, vous voudrez bien traverser la Durance à Orgon et venir me joindre, par le chemin de Cavaillon et de Caumont, à la barque de Noves, par la rive opposée. Je vais me disposer à passer cette barque et je vous prie d'accélérer votre marche pour opérer notre jonction... Il est instant de réunir nos forces afin que nous marchions sur Avignon d'une manière imposante... (1). »

La marche du général marseillais ne manquait pas de tactique. En traversant, sans coup férir, la Durance à Orgon, le bataillon d'Aix donnait la main à la garnison de l'Isle, délivrait du coup cette partie de la région et menaçait le flanc gauche de l'adversaire. Pendant ce temps l'attaque de front devant le bac de Noves pouvait être utilement tentée.

Si l'on en croit les commissaires civils, à l'armée départementale, le bataillon du Gard, qui occupait Villeneuve, aurait également reçu la mission de forcer le bac de cette ville et de tomber ainsi sur le flanc droit des Avignonnais qui tenaient le bac de Barbentane. Mais les volontaires du Gard mirent dans leur mouvement beaucoup de mollesse. D'un autre côté le bataillon d'Aix, soit qu'il ne fût pas prêt à accomplir sa mission, soit qu'il craignit d'être supris par des forces supérieures en s'aventurant isolément de l'autre côté de la Durance, ne seconda point les efforts de Rousselet. Il se contenta de parader inutilement sur la rive gauche à hauteur d'Orgon.

Le 5 juillet, le général marseillais recevait des habitants de Noves, un billet laconique : « Nous sommes dans le plus grand danger, disent-ils ; les Avignonnais font tous leurs efforts pour s'emparer de nos bateaux, seuls libres pour le passage des Marseillais..... Nous mourrons, s'il le faut, à la défense de ces bateaux... (2). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections d'Aix. Liasse 23. Lettre de de Rousselet ; autographe.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Section d'Aix. Liasse 23.

D'autre part, le même jour, les officiers municipaux du lieu annoncent l'arrivée à Orgon du bataillon d'Aix. Si, sans désemparer, ce bataillon avait traversé le fleuve à cet endroit ; si, d'un autre côté, les volontaires du Gard avaient forcé le passage à Villeneuve, non seulement les Avignonnais étaient forcés de reculer, mais leurs deux ailes, à la fois débordées, les mettaient dans une situation des plus critiques. On accuse parfois le général marseillais d'impéritie. En réalité, sa première manœuvre était très habile et digne en tous points d'un bon capitaine. Par un simple mouvement stratégique il mettait l'ennemi dans une position défectueuse et le forçait à rentrer précipitamment dans Avignon.

On pourrait objecter qu'en divisant ses forces, il risquait de ne point percer en son centre l'armée avignonnaise. Mais en supposant même que, malgré tout, l'ennemi eût tenu bon au bac de Noves, il arrivait néanmoins, devant lui, avec des forces supérieures. Il possédait une plus forte artillerie, de meilleurs pointeurs ; en un mot, il avait sous la main tous les éléments du succès. D'autre part, la situation même du terrain lui permettait de tenir, sans aucun danger pour lui, l'ennemi en haleine. La Durance, à hauteur de Noves, s'engouffre dans un étroit défilé que la rivière a fini par creuser dans un contrefort des Alpines qui s'étend de Saint-Remy, sur la rive gauche, au delà de Châteauneuf, sur la rive droite. Du côté de Noves les rochers dominent à pic la rivière, tandis que son lit s'évase sur la rive opposée. Des batteries, bien placées, auraient pu tout à leur aise canonner les positions des Avignonnais établis aux environs de la chartreuse de Bompas. Si le général marseillais n'avait pu, de vive force, obtenir le passage, il ne perdait rien, au contraire, car, pendant qu'il l'aurait tenté, les bataillons du Gard et d'Aix encerclaient l'ennemi et préparaient sa déroute.

Mais les prévisions de Rousselet ne se réalisèrent sur aucun point. Le bataillon du Gard ne fit rien d'utile et sa démonstration du côté de Villeneuve resta sans résultat. Les Avignonnais détruisirent le bac de cette ville, ainsi que celui de Barbentane. Ils tentèrent inutilement de couper le câble de celui de Bompas. Les habitants de Noves, comme ils l'avaient promis, défendirent énergiquement ce poste.

C'est dans ces circonstances que l'on eut à déplorer, du côté des Avignonnais, la mort d'un jeune héros dont l'histoire a immortalisé la mémoire. Le jeune Viala, neveu et filleul du célèbre jacobin Agricol Moureau, se porta, seul, armé d'une hache, au-devant du pont pour couper le câble. Un coup de boulet l'emporta ; le passage restait libre (1).

Viala, commandant de la garde nationale l' « Espérance »

(Collection du Musée Borély)

Le général marseillais avait quitté Tarascon dans la journée du 5. Le 6, à 10 heures du matin, il se présente devant le bac de Noves, décidé à en forcer le passage. Il déploie sa petite armée en bataille sur la chaussée de la Durance et place en tête son artillerie. A cette vue, les Avignonnais s'approchent à leur tour de la rivière et démasquent leurs pièces. Les Marseillais ripostent.

La canonnade dure depuis une heure environ, lorsque tout à coup, l'armée d'Avignon lâche pied et s'enfuit en désordre.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Section d'Aix. Liasse 23.

Elle ne possédait plus de munitions et des espions annonçaient l'arrivée, sur le flanc gauche, du détachement de l'Isle qui accourait au bruit du canon, dans la direction de la chartreuse de Bompas. L'armée départementale franchit aussitôt la Durance, opère sa jonction avec la compagnie de l'Isle et se lance à la poursuite des fuyards qui rentrent à Avignon. Rousselet arrête sa troupe à une lieue de la ville et passe la nuit du 6 au 7 au bivouac.

II

Que faisait pendant ce temps le bataillon d'Aix que nous avons laissé à Orgon ? N'osant passer la Durance, il s'immobilisa pendant deux jours dans cette place.

Le 6, au soir, Sibilot reçoit de la part de Rousselet une nouvelle réquisition pour se porter en avant. Il envoie alors le capitaine Barnier en reconnaissance, sur la rive gauche, avec mission de prendre le contact de l'armée marseillaise.

Barnier apprend à Noves que Rousselet a passé la rivière. Il franchit à son tour la Durance et trouve enfin le bataillon départemental campé aux portes d'Avignon. Là, il reçoit l'ordre du général de retourner en arrière pour prévenir le bataillon d'Aix d'accélérer sa marche en donnant sa parole qu'il n'attaquerait pas la ville avant son arrivée. Mais il était dit que ce renfort levé avec tant de peine serait inutile jusqu'au bout.

En effet, dès le 7, au matin, le général marseillais a sommé la ville d'Avignon de se rendre. Vers les 3 heures de l'après-midi, on annonce au camp un parlementaire. Les autorités demandent un délai de vingt-quatre heures, avant de prendre une décision. Rousselet est sur le point d'y consentir, mais les officiers, jugeant que la troupe ne doit pas rester inutilement exposée aux rayons de soleil, font ressortir d'autre part qu'elle manque de vivres. Ils demandent la réunion d'un conseil de guerre. Celui-ci décide que l'on accordera seulement aux Avignonnais une heure de délai. Passé ce temps l'attaque aura lieu sans autre sommation.

Une heure après, la municipalité en écharpe se porte au-

devant des Marseillais et leur remet les clefs de la ville. Ceux-ci pénètrent aussitôt à Avignon.

Le bataillon d'Aix n'arriva sur les lieux que dans la journée du lendemain, 8 juillet. Grâce à ce renfort, les forces départementales s'élèvent maintenant à près de 2.000 hommes (1).

Marseille n'eut guère le temps de se réjouir de ce succès facile, car, au même instant, les troupes de la Convention se massaient aux environs de Valence. Le 7 juillet, Dubois-Crancé rassemblait dans cette ville 1700 hommes environ. La petite armée était ainsi composée : 605 hommes du 2e bataillon du 59e régiment, ci-devant Bourgogne : 509 hommes composant le bataillon des Basses-Alpes ; 320 hommes de celui du Mont-Blanc auxquels il faut ajouter 145 artilleurs aux ordres de Duroc et de Dammartin ; enfin, 121 cavaliers, dont 97 dragons allobroges (2).

Le 8 juillet, le général de brigade Carteaux vient prendre le commandement de la force armée. Il a pour mission « d'empêcher la jonction de tout rassemblement illégal de troupes et notamment de la colonne marseillaise avec celles de Lyon et autres lieux circonvoisins... (3). » Le 9, il se met en marche dans la direction d'Avignon. A Montélimar, son contingent s'accroit de 603 hommes de l'infanterie allobroge. Il reçoit, le 14, à Pont-Saint-Esprit, le 1er bataillon du 59e régiment. Quelques jours plus tard, sa petite armée sera portée à 3.000 hommes, environ, par l'adjonction, sous les murs d'Avignon, du 2e bataillon de la Côte-d'Or (4).

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Liasses non classées. Sections d'Aix : Lettre de la municipalité de Noves, 4 juillet. Lettre de Sibilot commandant en chef du bataillon d'Aix. 8 juillet. Lettres de Rousselet, 3 et 5 juillet.

Sections de Marseille : Bulletin du commandant Rousselet, 7 juillet. Rapport des commissaires à l'armée départementale, 7 juillet. Lettre du capitaine Barthélemy, 10 juillet.

(2) Krebs et Moris. *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution.* Tome I, page 366.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Liasse 94 *bis*. Commission délivrée le 1er juillet à Carteaux, par le général de brigade l'Etanduère, commandant par intérim l'armée des Alpes et signée par les représentants du peuple : Dubois-Crancé, Albitte et Gautier ; autographes.

(4) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 201.

Au moment même où Carteaux marchait sur Avignon, le général marseillais, laissant le commandement de la place à Sibilot, avec le bataillon d'Aix, se portait, en remontant le Rhône, dans la direction du nord. Le bataillon du Gard occupait déjà Pont-Saint-Esprit. Rousselet s'avança, sans encombre, jusqu'à Orange. Il ne devait pas aller plus loin (1).

Le 14 juillet, en effet, Carteaux investissait Pont-Saint-Esprit. Le commandant des forces départementales du Gard réussit à s'échapper avec quelques volontaires, mais il laissait aux mains de Carteaux 450 prisonniers. Le soir même, les administrations du Gard rétractaient leurs mesures de protestation et de résistance et retiraient tous leurs petits détachements qui étaient en route. Cette défection amena, d'un seul coup, celle de tout le ci-devant Languedoc.

La veille de ce même jour, une avant-garde d'Allobroges, commandée par Doppet, surprit, à Orange, l'avant-garde marseillaise. Rousselet, effrayé, se hâta de rétrograder et rentra à Avignon dans la nuit du 13 au 14. Doppet, poursuivant sa marche vint se présenter, à la tête de 40 dragons, aux portes d'Avignon. Il envoya aussitôt un parlementaire au général marseillais, en le sommant de livrer la place. La municipalité d'Avignon décida le général à quitter la ville. Les Marseillais l'évacuèrent et battirent en retraite dans la journée du 15.

A peine Rousselet était-il parti, que les autorités coururent après lui. Les 40 dragons de Doppet avaient pénétré à Avignon et délivré, avec l'aide de la foule, les Jacobins incarcérés. La municipalité et la partie des habitants acquise à la Gironde, craignant des représailles, supplièrent le général marseillais de revenir en arrière. Rousselet y consentit. Son armée pénétra de nouveau à Avignon où elle se signala aussitôt par des meurtres et des actes de cruauté inutiles. Ce n'est plus ici le bataillon du 10 août qui enlève à la fureur du peuple les victimes royales. Nous n'avons plus affaire aux citoyens-soldats ; c'est même moins encore une armée de

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections d'Aix. Liasse 24. Lettre de Sibilot ; autographe.

métier. Ce sont, en général, des gens sans foi ni loi, recrutés au hasard pour une mission d'occasion. Si l'on en croit les représentants du peuple Poultier et Rovère, il y eut un massacre de 80 patriotes. D'après E. Soulier, l'historien d'Avignon, on n'eut à déplorer que la mort de six personnes. Par contre, on compta de nombreux blessés (1). Un temps d'arrêt marque en ce moment les opérations militaires.

III

A Marseille, le Comité général, après le départ du premier bataillon pour Avignon, s'était préparé à effectuer de nouvelles levées. Plusieurs solutions se présentaient à l'esprit. Fallait-il essayer de continuer à recruter exclusivement des volontaires, avec remplacement par des mercenaires, ou bien commencer à effectuer une réquisition mitigée par le tirage au sort, pour aboutir finalement à la réquisition forcée de tous les citoyens indistinctement ?

Certes, le Comité général ne manquait pas d'audace et s'il n'avait dépendu que de lui on aurait bien employé, dès le début, des mesures draconiennes. Mais, dans l'intérêt même de la cause qu'il s'agit de défendre, la prudence exige que l'on opère graduellement. Le peuple doit se lever, c'est là un principe établi en théorie dès l'origine ; donc les volontaires doivent former le premier élément. Plus tard, les péripéties de la lutte forceront la main, en quelque sorte, au Comité général et celui-ci pourra utilement s'inspirer des circonstances, soit en profitant de la force morale qu'engendre le succès, soit en utilisant la terreur en cas de défaite. La période d'appel des volontaires est passée maintenant, celle de la répartition des contingents fixés d'avance va s'ouvrir à son tour.

Seulement, pour disposer efficacement du sort des citoyens-soldats, il est indispensable de licencier définitivement l'armée de 6.000 hommes qui, on s'en souvient, est restée dans ses

(1) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 219.

foyers prête à marcher à la première réquisition. Des auteurs, mal renseignés évidemment, veulent encore voir dans cette mesure une nouvelle faute du Comité général. Il est indiscutable que si le peuple avait suivi les sections dans leur lutte fratricide, c'était là un très mauvais calcul. Mais le Comité général sentait très bien qu'il ne dominait que par surprise et il se serait bien gardé d'ordonner le départ d'une force armée levée dans des conditions différentes pour une mission tout à fait contraire à la sienne.

Mettre en activité le corps de 6.000 hommes, c'était courir au-devant d'un échec irrémédiable, faire une espèce de coup d'État militaire qui pouvait du jour au lendemain, par le phénomène du choc en retour, faire sombrer piteusement un échafaudage si péniblement élevé. L'époque même où cette armée fut licenciée démontre, jusqu'à l'évidence, qu'on n'a jamais escompté ses services. Il eût été impolitique de la dissoudre avant l'heure ; la conserver plus longtemps en activité latente eût été imprudent. La marche du premier bataillon pour Paris autorise désormais la mesure ; de plus on va appliquer, à partir de ce jour, le second principe de la levée des forces. Les citoyens qu'on n'aurait su faire marcher en corps organisé pourront ainsi être appelés à partir isolément si le sort les désigne.

C'est le 6 juillet que le Comité général s'était brusquement décidé à licencier définitivement l'armée de 6.000 hommes levée précédemment par Moïse Bayle et Boisset. Deux délibérations successives furent prises à ce sujet. Dans la première, le département « était invité à révoquer la partie de l'arrêté qui retenait dans un état de permanence spéciale les six mille hommes. » Dans la deuxième, « la dite armée était licenciée définitivement. » Le même jour, l'administration provisoire sanctionnait officiellement la mesure (1).

On fit d'abord semblant de faire appel aux volontaires pris isolément. Mais les vaillants citoyens-soldats restèrent sourds

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Assemblée administrative du département. Tome LIII, 10, page 193.
Département. Série L. Liasses 92 et 91 *bis*.
Sections de Marseille. Liasse non classée.

à toutes les avances. Après l'entrée de Rousselet à Avignon, le Comité général se décida enfin à user du prestige de la victoire pour accroître, par tous les moyens en son pouvoir, les forces départementales.

Le 15 juillet, l'administration provisoire ordonne la levée d'un troisième bataillon suivant une répartition faite par districts. Marseille doit ainsi fournir 235 hommes ; Aix, 140 ; Apt, 69 ; Orange, 26 ; Tarascon, 72 ; Salon, 34 ; Vaucluse, 100 ; Arles 24. Au total 700 (1). Le lendemain, 16, le Conseil général de la commune autorise, par délibération, les Comités de discipline des bataillons à désarmer tous « ceux qui refusent ou refuseront de marcher pour le service de la patrie (2). » Le remplacement n'est plus accepté que pour des raisons « valables et légitimes ». De gré ou de force, les citoyens-soldats se trouvent ainsi enrôlés.

Afin de calmer l'effervescence rendue par le fait inévitable, le directoire fait paraître, le 17, une proclamation pour ramener les esprits : « ... Deux fameux scélérats, Dubois-Crancé et Albitte, dit-il, ne cessent de répandre dans l'armée qu'ils dirigent contre nous les plus affreuses calomnies ; ils nous dépeignent sous les couleurs les plus noires pour soulever les soldats de la liberté contre leurs amis et leurs frères... En attendant le retour prochain ou tardif de ces troupes égarées, il est instant de prendre des mesures efficaces pour n'être pas victimes d'une plus longue erreur... (3). »

Les mesures ne se font pas attendre. Le même jour, 17, il est ordonné la formation d'une compagnie par section. Les volontaires se tiendront prêts à marcher à la première réquisition. « Les compagnies, dit l'arrêté, seront composées d'hommes choisis et de bonne volonté. »

Il faut de toute nécessité tirer parti des ressources populaires et attirer les citoyens-soldats par l'appât de grosses sommes. La paie journalière est déjà de 30 sous par jour ; les volontaires toucheront encore 30 livres de gratification

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Série L Liasses 92 et 124.

(2) Archives municipales. Série S. affiche.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 92.

par mois, pendant toute la durée de la campagne. De plus il sera payé toutes les semaines aux familles pauvres des citoyens employés les secours ci-après : à chacun des père, mère, femme, hors d'état de travailler, 10 sous par jour ; à chacun des enfants au-dessous de 12 ans, cinq sous. Le 22 juillet, le Comité général ira encore plus loin dans cette voie et versera d'un seul coup « aux familles obérées » un secours inattendu de 50.000 livres (1).

Par ce moyen on arrive ainsi à recruter des mercenaires. Toutes les sections, dans le département, sont invitées à agir de même. Des ouvriers sans travail accourent sous les armes, mais l'enthousiasme ne les guide pas. Veut-on un exemple? A Pélissanne, on s'en souvient, il a été impossible, quelques jours auparavant, de lever un seul homme. « La classe oisive » a promis son concours, puis ne l'a pas donné. Suivant les instructions du Comité général de Marseille, la municipalité, qui doit fournir 8 hommes, délibère « de faire un sort de 600 livres aux citoyens-soldats. » Immédiatement 14 volontaires se présentent (2).

On comprend sans peine qu'avec des troupes levées dans de pareilles conditions le moral ne soit pas trop élevé et l'on s'explique par suite les atrocités d'Avignon. Survienne un échec, les mercenaires quitteront les rangs, c'est inévitable.

Malgré tous les avantages qui lui sont offerts, la population est, en général, réfractaire. Le 19, l'administration décide que le registre d'enrôlement sera fermé dans les 48 heures. Passé ce délai, « il sera pourvu au contingent par la voie du sort dans chaque bataillon... (3). »

Tous les moyens, en un mot, sont employés pour le recrutement de l'armée. Ce sont surtout les citoyens-soldats de la levée de 6.000 hommes qui témoignent de la plus coupable inertie. Certes, ils constituent un bon élément ; ils sont armés ; ils ont déjà fait campagne et ils montrent le mauvais

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Sections de Marseille. Liasse non classée. — Archives municipales. Série S. Affiche.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 124.

(3) Archives municipales. Série S. Affiche.

exemple !.. Mais voici une preuve irréfutable du peu d'entrain des masses pour la cause fédéraliste :

Le peuple a peu goûté l'usurpation de pouvoir du Comité général ; les sections, elles-mêmes, représentent une infime minorité de l'opinion ; les autorités constituées illégalement sont à la remorque d'un pouvoir arbitraire qui est sans force morale. Il faut cependant frapper l'esprit des masses et puisqu'on ne peut mobiliser le corps de 6.000 hommes, on va l'annihiler. Toutes les administrations, les sections, le Comité général, ont, en vain, fait appel individuellement aux sentiments des citoyens-soldats ; ils ont inutilement employé la menace. Il faut en finir. L'assemblée électorale réunie pour l'élection des membres du directoire du département entre en jeu à son tour.

«... Il a été fourni, dit-elle, des armes, des habits et de l'argent aux volontaires de la levée de 6.000 hommes. Il convient que toutes les sections invitent tous les vrais républicains qui ont servi dans cette armée à marcher en ce moment pour la défense de la patrie. Elles doivent être autorisées à faire rendre à tous ceux qui refuseraient de marcher les armes, habits et argent qu'ils ont reçus pour le tout être distribué à ceux qui marcheront à leur place. »

Enfin, et c'est là une remarque de plus qu'il convient de faire en passant pour bien se pénétrer qu'il aurait été impossible au Comité général de faire mouvoir l'ensemble, on décide d'opérer, au préalable, une scission dans cette masse. « Dans la levée qui sera faite, dit encore l'Assemblée électorale, par l'organe de ses députés envoyés auprès du Comité général, les sections doivent être invitées à refuser dans l'armée de 6.000 hommes tous ceux qui se sont opposés à leur établissement, ou qui ont manifesté des principes et des actions opposés à ceux des vrais républicains dont le premier devoir est de respecter les lois, les personnes et les propriétés... (1). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Département. Liasse 112.

IV

Des troubles survinrent à Marseille à l'occasion des levées. Ce n'était pas impunément que l'on obligeait les soi-disant volontaires de l'armée départementale à aller combattre leurs frères d'armes. Le mécontentement aboutissait au tumulte, à la sédition, à l'émeute (1).

Dans la soirée du 14 juillet, le Comité général, lui-même, courut les plus grands dangers ; un attroupement hostile fut dissipé par la force. L'agitation se répandit le lendemain dans les sections de la campagne. A l'Oratoire, une compagnie de canonniers n'attendait « qu'un coup de baguette pour s'insurger (2). »

Le 15, le Comité général, encore sous le coup de l'émotion de la veille, fait voter, par l'assemblée générale des trois corps administratifs, l'institution d'un Comité de sûreté publique. Une commission militaire de 22 membres est chargée de poursuivre les délits des citoyens-soldats. Sont considérés comme suspects « tous ceux qui ne se rendront pas au lieu du rassemblement, à l'appel de la générale, ou sur la réquisition des chefs de leur compagnie (3). »

Les attributions du Conseil de guerre furent, par la suite, étendues. Il dut connaître des délits de toute nature. La procédure était sommaire ; le Conseil jugeait sur simple plainte et prononçait sans appel. C'est par la terreur que le Comité général se maintenait au pouvoir.

Dès le 16 juillet, il annonçait aux départements limitrophes l'envoi de ses députés à Bourges. « Faites comme nous, disait-il, envoyez vos députés dans cette ville. Là, ils se formeront en assemblée centrale. Ils auront des pouvoirs illimités pour requérir la force départementale, la diriger et prendre enfin

(1) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 220.
(2) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 223.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse 12.

toutes les mesures de sûreté générale que les circonstances exigent (1). »

Quelques jours auparavant, en apprenant que le 3e bataillon des Basses-Alpes avait reçu l'ordre de se porter à l'armée de Carteaux, il avait adressé au directoire de ce département une lettre comminatoire. «... Si vous ne vous conformez pas à nos intentions et que vous ne retiriez de suite votre bataillon, disait-il, nous cesserons de vous regarder comme nos frères et nous vous traiterons en ennemis... (2). »

Mais ni la pression, ni les menaces ne peuvent vaincre les résistances. Le 21 juillet, une foule en colère assiège le local où délibère la section 9. Les députés de la 4e qui s'interposent sont mal accueillis.

Le même jour, la 14e section est en proie à un trouble profond. Dans une délibération prise la veille, il avait été question non seulement de ne pas fournir la compagnie dont la levée était prévue, mais encore de rappeler les volontaires qui se trouvaient à l'armée départementale. Un vote régulier, par appel nominal, fait rentrer dans le rang les sectionnaires timorés et l'assemblée passe à l'ordre du jour.

D'une façon générale, les nouvelles levées, dans le reste du département, sont encore plus difficiles à effectuer, en maints endroits, que la première. A Grans, la municipalité doit fournir 12 hommes. Elle fait appel inutilement aux citoyens-soldats ; de guerre lasse, elle les prend de force dans l'armée de 6.000 hommes. Quatre volontaires se dérobent, les huit autres se mettent en route et s'enfuient à leur tour (3). A Tholonet, ce sont encore les citoyens de cette levée qui sont désignés d'office. Dans la commune d'Istres, les citoyens-soldats « subissent le sort » en partie. Au moment de rejoindre, les volontaires de toute nature restent dans leurs foyers.

Non seulement les contingents rejoignent avec peine, mais les volontaires qui sont à l'armée départementale désertent

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 169.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse 23.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 124.

en masse, malgré les succès remportés jusqu'ici. A Aix, la section 5, dite de l'Union, prend une délibération, le 16 juillet, à l'effet de faire partir sur-le-champ pour Avignon ceux « qui ont lâchement abandonné leur drapeau. » En pleine séance, à la section 6, dite des Piques, les officiers, frappés de l'inertie de leurs hommes, remettent sur le bureau leurs épaulettes et s'offrent à partir comme volontaires. Quant aux citoyens-soldats de la commune d'Eguilles, ils regagnent leurs foyers en troupe organisée (1).

Cependant, le Comité général, à Marseille, est optimiste à l'excès. En annonçant, le 17, au général marseillais, l'envoi d'un nouveau bataillon, il l'engage à tenir bon dans cette place jusqu'à l'arrivée des renforts. « Nous serons dans peu de temps, écrit-il, à même d'attaquer au lieu de nous tenir sur la défensive. Soutenez la gloire du nom marseillais. Tout dépend des premiers succès... (2). »

C'est là, au fond, une énergie d'emprunt. De mauvaises nouvelles circulent déjà. Le 18 juillet, le commandant de la force départementale de Rhône et Loire, qui avait reçu la mission de pousser une pointe dans la direction de Valence, fait connaître que des forces imposantes sont aux environs : « Il y a des troupes, dit-il, à Clermont, Mâcon, Vienne, Grenoble. Je ne puis m'écarter. Les dispositions de l'ennemi me font un devoir de veiller avec une précaution extrême à la conservation de la ville de Lyon... La jonction de nos troupes me paraît malaisée pour l'instant... (3). »

Le Comité général répond à ces tristes prévisions par des rodomontades : « Nous vous prévenons, dit-il, que nous venons d'envoyer à Avignon une infanterie nombreuse et bien disciplinée ; que nous nous occupons sans relâche de nouvelles levées. Nous y joignons des généraux courageux et expérimentés, des ingénieurs habiles et des commissaires

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasses 23 et 24.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 171.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 172.

éclairés qui dirigent les mouvements de notre armée. Une formidable artillerie les suit et nous espérons qu'à l'aide de nos mouvements combinés, toute l'armée de Carteaux sera à notre merci (1). »

Les nouvelles d'Avignon ne sont point rassurantes. Dans son bulletin du 19 juillet, Rousselet se plaint que « des intrigants font tous leurs efforts pour semer la discorde dans les troupes. » Un commissaire, Vernerd, écrit à la même date que « les satellites de Dubois-Crancé ont déjà fait deux sommations (2). »

Le général marseillais n'est déjà plus à la hauteur de sa tâche. Il le comprend et offre sa démission. Le 22, le commandant en second, Sibilot, envoie une lettre décourageante. « L'inaction, dit-il, dans laquelle se trouve l'armée cause beaucoup d'inquiétude. L'ennemi s'est emparé de trois postes environnants ; son armée grossit à vue d'œil. Nous sommes ici absolument sans nouvelles et il ne serait sans doute pas mal que l'armée fût instruite de la situation de la République. Elle craint d'être isolée. Les promesses des Nimois et des Lyonnais, qui devaient arriver en foule, ne se réalisent point, bien loin de là. Villeneuve est occupée par les ennemis ; le Pont-Saint-Esprit de même et le soldat se demande pour quelle cause il va combattre en se voyant délaissé par tous les départements qui s'étaient le plus montrés... (3). »

Enfin, le commandant en chef de l'armée d'Italie, lui-même, le général Brunet, qui est un partisan officieux du fédéralisme, met en garde les autorités de Marseille sur l'attitude de Toulon qui vient de lever à son tour l'étendard de la contre-révolution. Le Comité général de Marseille a envoyé des députés auprès des chefs militaires de la place et ceux-ci ne se sont pas encore nettement déclarés. « Je vous exhorte, écrit de Sospel, le général Brunet, à la date du 16 juillet, au directoire du département, à bien méditer sur les maux incal-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

(2) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre des commissaires et Bulletin de Rousselet ; autographes.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Section d'Aix. Liasse 24 ; autographe.

culables qu'une démarche inconsidérée attirerait sur les départements du Midi... Envoyez-moi deux commissaires des sections à l'effet de s'entendre sur les mesures communes... (1). »

Toulon, néanmoins, a répondu à l'appel. Le Comité général de cette ville écrit, le 24, à celui de Marseille que les chefs militaires feront tout leur possible pour envoyer des renforts. « Le commandant de la place, dit-il, a promis de consentir au départ du 2e bataillon des grenadiers des Bouches-du-Rhône qui est en garnison à Hyères, ainsi qu'à celui des débris du bataillon du Var. De son côté, l'amiral Trogoff nous a assuré du concours de 180 hommes. Vous recevrez au total 700 hommes (2). »

D'autre part, le Comité de Salut public des Basses-Alpes fait connaître, à la date du 19 juillet, au Comité général de Marseille, qu'il travaille « à l'organisation d'une force départementale. Nous mettons, dit-il, toute la célérité possible dans la formation et aussitôt que nous pourrons en disposer nous vous aviserons... (3). »

Ces renforts n'arrivèrent pas assez vite et quand la ville d'Avignon fut attaquée le 25, l'armée départementale qui comptait, le 10, 2.000 hommes, avait à peine reçu, dans l'espace de quinze jours, 1.500 hommes de complément, savoir : 800 volontaires de Marseille et un nouveau bataillon de 700 citoyens-soldats levé dans les différents districts.

Les soi-disant volontaires étaient démoralisés avant même d'avoir combattu. La veille du jour de l'attaque, le citoyen Rostand, commissaire civil de l'armée contre-révolutionnaire, écrit de Saint-Cannat au Comité général : « L'intérêt de la patrie m'engage à vous prévenir qu'une terreur panique s'est emparée de nos troupes. Les volontaires quittent en foule leurs drapeaux. En conséquence, je vous prie de prendre toutes les voies possibles pour arrêter les fuyards (4). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 94 *bis*.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 111.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 112.
(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 112.

Le même jour, la municipalité de La Fare signale l'arrivée des citoyens-soldats qui sont revenus au complet (1).

V

Mais ce n'est pas seulement le moral qui est atteint; l'organisation de l'armée, elle-même, laisse beaucoup à désirer. Depuis que Rousselet a donné sa démission, le sort des bataillons est entre les mains d'un Conseil hétérogène qui délibère et discute au moment d'agir. Au lieu d'une impulsion unique, c'est une diffusion de pouvoirs, un assemblage confus d'officiers inaptes et de commissaires civils terrorisés par la peur. Chacun émet son avis et veut donner des ordres; au fond, tous sont effrayés de leur responsabilité. Un exemple entre autres:

L'armée départementale, enfermée dans Avignon, à l'abri des remparts, a laissé l'ennemi libre de ses mouvements autour de la place. Celui-ci en a profité et s'est peu à peu emparé de toutes les positions aux alentours. Il ne reste plus aux contre-révolutionnaires qu'une seule ligne de retraite vers le sud et un seul passage sur la Durance. On finit cependant par s'apercevoir de la faute commise, mais l'investissement est déjà complet. Au lieu de tenter une sortie vigoureuse, les commissaires civils donnent l'ordre à un détachement d'Aix qui arrive, sous le commandement de Bermond, de dégager la place de l'Isle. Cette ville a lâchement assassiné le parlementaire que lui ont envoyé les Allobroges. Elle a été immédiatement mise à sac après une résistance acharnée. Bermond n'a avec lui que 173 hommes. Il refuse d'obéir à la réquisition dont il est l'objet et rassemble un Conseil de guerre qui décide, à son tour, de passer outre. Nouvelle réquisition des commissaires, nouveau refus de la part des officiers. Les commisssaires sont irrités; les soldats sont découragés. C'est dans ces conditions que la petite troupe pénètre le 24, au soir, à Avignon (2).

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 28.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 23.

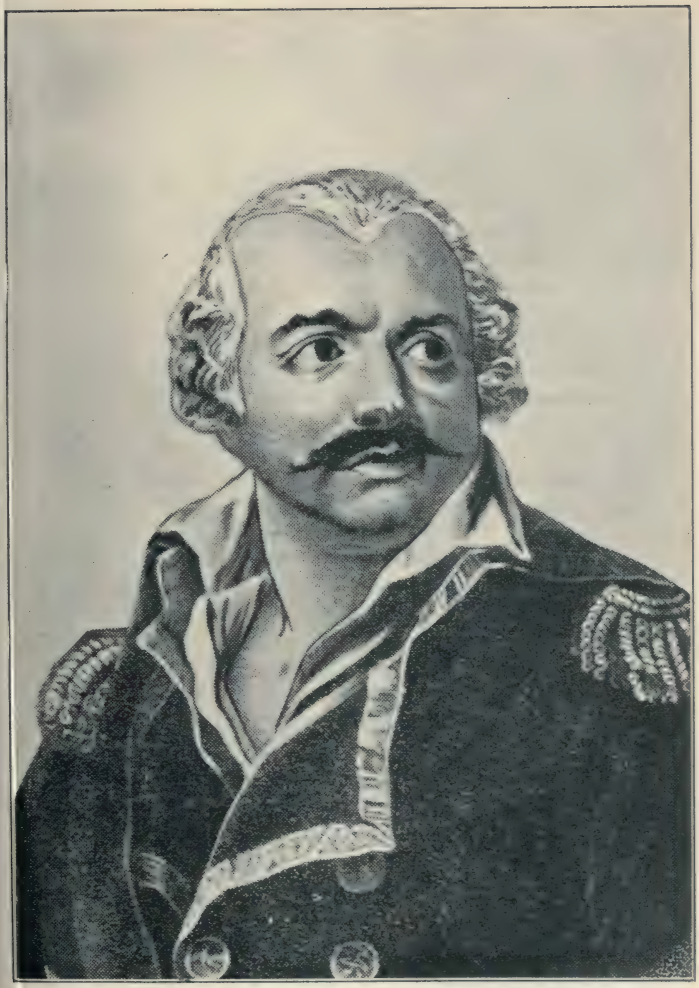

Carteaux, général de brigade
commandant l'armée de la Convention (1793)

Il ne faudrait pas croire, par contre, que l'armée de Carteaux soit homogène. A son tour, elle est divisée. Il y a, certes, dans cette troupe, un bon élément qui est constitué par les soldats de ligne et la fameuse légion des Allobroges. Mais les bataillons de volontaires sont sujets à caution. Des émissaires envoyés par le Comité général répandent le trouble dans les esprits ; le 3e bataillon des Basses-Alpes, surtout, est vivement pressé de quitter l'armée de la Convention. Le 24 juillet, le directoire de ce département est invité, pour la deuxième fois, à le sommer de se retirer (1). Les volontaires obéissent, la mort dans l'âme, aux réquisitions de Carteaux, et sans l'énergique intervention et les exhortations successives des représentants du peuple, nul doute que le bataillon eût déserté.

On accuse parfois le général conventionnel d'avoir manqué d'énergie et de n'avoir pas su profiter des fautes de l'adversaire. Le reproche est mérité, et Carteaux apporta dans ses opérations une lenteur désespérante. Mais ce que l'on ignore généralement, c'est que ce général n'avait pas une confiance absolue en ses troupes. Il craint qu'à tout instant, sur le champ de bataille, ses volontaires ne passent subitement à l'ennemi. C'est pourquoi il est très prudent, place toujours à l'avant-garde ses Allobroges et n'engage l'action qu'à bon escient. La terrible réputation des Marseillais lui en impose, et il se figure, surtout au début, que le pays en entier est soulevé contre lui. Il est loin de se douter qu'il n'a en face de lui qu'une bande de mercenaires aux ordres d'une faction politique isolée.

Les deux armées se surveillent étroitement ; la terreur de part et d'autre est réciproque. Le Comité général, les commissaires civils entretiennent habilement cet état d'âme chez l'adversaire. Même après la fuite honteuse d'Avignon, aussi bien qu'après l'évacuation de Cadenet et la déroute de Salon, Carteaux reste perplexe. Le départ précipité de l'ennemi ne cache-t-il pas une ruse de guerre ? Médiocre tacticien, il est encore plus mauvais psychologue. Il est surpris de ses propres succès et s'étonne du peu de résistance de l'adversaire. S'il

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 181.

avait eu connaissance du véritable état d'esprit de l'armée départementale, il aurait fondu sur l'ennemi sans se préoccuper du nombre. Celui-ci n'attendait que son apparition pour s'enfuir au plus vite. Carteaux mit six semaines à acquérir le résultat qu'il aurait pu obtenir en cinq jours par une prompte décision, une poursuite hardie.

On s'explique ainsi cette « guerre de plume » à laquelle se livrèrent à l'envi, de part et d'autre, les partis que Napoléon a personnifiés dans son « Souper de Beaucaire. » Le futur empereur était alors simple capitaine d'artillerie, et en cette qualité, il organisait à Avignon des convois de poudre pour l'armée d'Italie.

Dans son admirable ouvrage sur la *Jeunesse de Napoléon*, M. Chuquet fait ressortir à merveille les axiomes militaires qui témoignent du coup d'œil du grand homme et de sa connaissance déjà profonde des choses de la guerre. « Ce sont des mots, dit-il, qui dénotent l'homme de métier (1). » Nous n'en disconvenons pas et nous partageons absolument, à ce sujet, sa manière de voir. Mais, à notre avis, c'est faire trop d'honneur à l'armée départementale que d'attribuer uniquement sa défaite à des causes matérielles. Si Napoléon avait été moins « politique », il aurait découvert, à cette époque, la cause originelle de la déroute qui semble assez avoir échappé à M. Chuquet, à son tour.

Certes, il n'appartient qu'à de vieilles troupes de « résister aux incertitudes d'un siège. » En rase campagne, dans des conditions déterminées, « de bonnes pièces de 8 et de 4 font autant d'effet que les canons de gros calibre. » Cela est parfaitement évident. Mais sont-ce là les raisons qui ont fait abandonner Avignon ? Peut-on attribuer exclusivement les défaites de Salon, de Cadenet et de Septèmes à une prépondérance d'artillerie ? Non, il est un autre mobile, il entre en ligne de compte un autre facteur que Napoléon n'a pas assez mis en lumière dans son « Souper de Beaucaire » et cela précisément parce que, comme le dit fort bien M. Chuquet, d'un bout

1) M. Chuquet. *La Jeunesse de Napoléon*. Tome III, pages 160 et suivantes.

à l'autre de ce petit ouvrage se manifeste « l'homme politique » qui ne veut pas rabaisser à fond un parti.

L'armée départementale fut surtout vaincue parce que le ressort moral n'existait pas. Les volontaires n'avaient pas la foi : d'avance, ils étaient voués à la défaite. Les considérations techniques sont, ici, d'ordre purement secondaire (1).

---

(1) Un autre ouvrage écrit dans ces derniers temps consacre également quelques pages à l'histoire de l'armée départementale. C'est celui de M. Cottin qui a pour titre : *Toulon et les Anglais*. Cette étude, fort bien documentée par ailleurs, recèle dans son préambule d'innombrables erreurs. C'est ainsi que malgré son scepticisme (nous citons l'auteur) à l'égard de l'immixtion anglaise dans les troubles du Midi, M. Cottin « ne saurait fermer les yeux sur l'étrangeté de certains faits qui provoquèrent en 1790, à l'Assemblée nationale, une légitime émotion ». Pour expliquer le trouble de son esprit, l'auteur cite aussitôt la prise du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, comme s'il pouvait exister une corrélation quelconque entre ce coup de main, fait par le peuple, en 1790, et la prise d'armes, faite par la classe bourgeoise, au nom de la Gironde, en 1793. On voit bien que dans son livre M. Cottin n'a pas suivi l'évolution de la nation dans les soubresauts politiques de l'époque révolutionnaire. D'ailleurs, l'auteur, tout comme Taine, dont il s'est si mal inspiré, du reste, qualifie la petite troupe qui s'est emparée du fort de Notre-Dame, de « gens sans aveu ». Deux lignes plus loin il veut que le fort ait été démoli, le commandant de Beausset assassiné. Cela, on s'en souvient, se passait au fort Saint-Jean. Il y a dans tout cela des confusions regrettables.

M. Cottin poursuit ensuite en annonçant, en 1792, l'arrestation de 500 à 600 suspects, « qui devaient être entassés dans l'église Saint-Homobon pour être septembrisés ». Les sources qu'il cite émanent uniquement de personnalités contre-révolutionnaires de l'époque. Nous n'insisterons pas sur ce point.

Au moment de l'établissement des sections en juin 1793, M. Cottin, « au nom de la Fédération nationale des 83 départements », fait partir pour Paris, à l'appel de Barbaroux « six cents hommes qui sachent mourir ». Ainsi, pour l'auteur, l'armée départementale contre-révolutionnaire n'est autre que le célèbre bataillon du 10 août, licencié en octobre 1792, l'année précédente !...

Mais il y a mieux. Pour M. Cottin, l'armée de 6.000 hommes, levée par Moïse Bayle et Boisset et l'armée départementale contre-révolutionnaire ne font qu'un. Nous sommes toujours à l'époque des sections. «... D'autre part, dit-il, le Conseil général, tout en continuant à protester de son dévouement à la République, arrête : 1° de faire une levée de 6.000 gardes nationaux pour renforcer l'armée du Midi... ». L'auteur ignore par conséquent que les deux levées sont antagonistes et n'ont rien de commun. Dans son ouvrage, l'armée départementale contre-révolutionnaire fait triple emploi à des époques très différentes.

Pour terminer, M. Cottin attribue finalement la présence de l'étranger sur le sol natal, en 1793, aux excès et aux intrigues des Jacobins !... (Page 15 de l'ouvrage).

VI

Carteaux, après avoir chassé d'Orange l'avant-garde de Rousselet, s'était avancé sur Avignon et avait peu à peu investi le général marseillais autour de la place. Les deux armées s'observèrent pendant une dizaine de jours. Les troupes de la Convention, concentrées au camp du Pontet, se livraient, de temps en temps, à des incursions tout autour d'Avignon en laissant libre aux Marseillais le bac de Barbentane par où affluaient les renforts.

Kellermann, commandant de l'armée des Alpes (1793)

Cette situation ne pouvait durer, car elle avait sa répercussion immédiate sur la frontière des Alpes où les choses auraient pu se gâter. Non seulement l'armée départementale avait détourné de sa véritable mission une partie des forces

chargés de repousser l'envahisseur, mais elle avait encore arrêté dans leur marche les subsistances destinées à l'armée d'Italie. Le général Brunet s'en était plaint à Kellermann qui venait de prendre le commandement de l'armée des Alpes. Celui-ci, à son arrivée, avait trouvé les troupes éparpillées sur un front de 80 lieues, dans un pays de montagnes. Si l'armée sarde l'avait voulu, elle aurait pu faire une trouée et marcher sur Lyon.

Or, Lyon est toujours en insurrection. Kellermann a reçu l'ordre de diriger sur cette place un certain nombre de bataillons. Le vainqueur de Valmy est découragé. « ... Il est impossible, écrit-il, le 25 juillet, aux membres du Comité de Salut public, de me charger, avec le peu de troupes dont je dispose, de la responsabilité de toutes les frontières qui me sont confiées, avant d'avoir apaisé les troubles intérieurs des départements voisins. Vous êtes trop justes pour ne pas sentir que cette tâche est au-dessus de mes moyens actuels... (1). »

Deux jours après, il écrit au général Brunet qu'il va marcher sur Lyon et de là sur Marseille. « ... Les habitants de cette dernière ville, dit-il, tiendront sans doute contre le canon de l'ennemi, mais ils ne tiendront pas contre le civisme de l'armée qu'ils ont toujours partagé. Quelques entretiens fraternels opèreront plus sur nos frères d'armes que l'appareil des bouches à feu et de la mort... (2). »

Mais Kellermann n'eut pas besoin de donner de sa personne. Les représentants Albitte, Rovère et Poultier forcèrent la main à Carteaux et celui-ci adressa enfin aux Avignonnais, le 24 juillet, une troisième sommation conçue en ces termes :

« ... Je vous somme de déclarer authentiquement, sous une heure, si vous reconnaissez, oui ou non, la Convention nationale, si vous êtes résolus à obéir et à faire exécuter ses décrets...

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 2.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 2. Ces deux lettres sont autographes, ce qui prouve qu'elles ne parvinrent point à destination, ayant été saisies vraisemblablement par les émissaires que les sections marseillaises avaient envoyés dans toute la région du Sud-Est.

« Si vous obéissez aux lois, si vous livrez les chefs de la conjuration, les auteurs des crimes qui viennent de souiller votre ville, nous vous regarderons comme des frères. Si vous résistez à cet appel, vous serez traités comme des révolutionnaires et des rebelles ; il est temps de choisir... (1). »

A huit heures du soir, les membres du Comité général firent parvenir leur réponse au camp du Pontet. Elle était négative.

Les vieux remparts d'Avignon (1793)

(Bibliothèque Municipale)

L'armée de la Convention prit immédiatement ses dispositions de combat. Carteaux la partagea en quatre colonnes qui devaient opérer simultanément sur le front est des remparts.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 94 *bis*.

Le 25, à une heure du matin, les conventionnels s'approchèrent du corps de la place et ouvrirent le feu. Les Marseillais qui s'attendaient à l'attaque rispostèrent vigoureusement. Ils possédaient des pièces de 18 et de 24, beaucoup de munitions. La canonnade cessa à 8 heures du matin.

Suivant l'expression de Napoléon, les soldats de Carteaux qui n'avaient pas poussé d'attaque de fond, s'étaient contentés de « voltiger autour des remparts (1). » La retraite fut ordonnée, elle s'opéra en bon ordre ; l'armée de la Convention, sans être inquiétée, rentra au camp du Pontet à 10 heures du matin.

Les pertes furent peu sensibles des deux côtés : quatre tués et dix blessés dans l'armée de la Convention qui perdit en outre deux obusiers, un chariot rempli de bombes et quantité de pelles (2).

En somme, c'était un succès pour l'armée départementale. Mais telle avait été la frayeur des commissaires civils, en entendant le bruit du canon, qu'ils demandèrent aussitôt la réunion d'un Conseil de guerre pour délibérer sur l'évacuation d'Avignon. « Ce Conseil, dit Michel d'Eyguières, n'aurait dû être composé que de militaires. Il fut formé des officiers, des commissaires civils, des membres du Conseil général et du Comité général de la ville. » Et l'auteur ajoute avec mélancolie : « Quel assemblage étonnant pour délibérer sur des opérations militaires !... »

« Le Conseil divaguait, écrit encore Michel d'Eyguières, lorsque tout à coup paraît un courrier extraordinaire porteur d'instructions de la part du Comité général : Dans le cas où vous seriez forcés, dit ce Comité, d'abandonner Avignon, ce qui ne nous paraît pas présumable, vous vous replieriez sur la rive gauche de la Durance et prendriez les dispositions propres à empêcher l'ennemi de la passer (3). »

Le commissaire qui lisait ces lignes donne aussitôt aux

(1) M. Chuquet. *La Jeunesse de Napoléon.* Tome III, page 158.

(2) Guibal. *Le Mouvement Fédéraliste en Provence*, page 230.

(3) Michel d'Eyguières. *Histoire de l'Armée départementale*, pages 84 et 85.

instructions reçues un sens tout à fait différent : « Voilà, s'écrie-t-il, que le Comité général nous ordonne de nous replier sur la Durance. »

La nouvelle est à peine connue dans la ville que la terreur s'empare des esprits. C'est la panique. Tout le monde se précipite aux portes du côté de la Durance, comme si l'ennemi eût pénétré du côté opposé. « Les imaginations étaient tellement surexcitées, la frayeur, le désordre étaient si grands que si l'ennemi qui n'était campé qu'à une lieue était accouru, il eût enlevé toute l'armée.... (1). »

Il ne restait plus qu'une issue pour passer la rivière ; c'était le bac de Barbentane. On le franchit dans un désordre inexprimable. Une fois du côté opposé, au lieu de s'y fortifier, comme l'avait prescrit le Comité général, on continua de battre en retraite. Les commissaires civils donnèrent le signal de la débandade en s'enfuyant à toutes jambes. La frayeur qui les poursuivait se communiqua aux troupes. Elles se débandèrent, à leur tour, et s'éparpillèrent. « Tous les chemins qui vont de la Durance à Marseille, raconte Michel d'Eyguières, furent couverts de soldats courant avec une précipitation dont on ne peut se faire une idée (2). » En un clin d'œil, l'armée départementale s'était fondue, volatilisée et cela sans combat.

Au moment même où cette armée donnait les marques de la plus insigne faiblesse, elle recevait des secours. La garde nationale de Rians accourait à Avignon. Elle venait de s'arrêter dans la localité d'Eguilles, toujours indocile, et en avait chassé les Jacobins après avoir livré un combat. C'est là qu'elle apprit le désastre. Elle se hâta de rebrousser chemin. Le département des Basses-Alpes avait mis en route une compagnie de gendarmerie. A Apt, cette troupe eut connaissance de l'événement ; les habitants du lieu, nettement hostiles, la forcèrent à rétrograder.

Cependant le Comité général, à Marseille, quoique surpris, se ressaisit assez vite. Le 27 juillet, il fit paraître une procla-

(1) Michel d'Eyguières. *Histoire de l'Armée départementale*, page 86.
(2) Michel d'Eyguières. *Histoire de l'Armée départementale*, page 87.

mation pour exhorter les volontaires à rejoindre leurs drapeaux. Le même jour il écrivait au Comité d'Aix : «... N'oublions pas qu'il vaut mieux périr les armes à la main que d'attendre la hache des bourreaux (1). »

Mais les chefs de l'armée n'avaient plus foi au succès. « Quelques officiers, écrit le commissaire civil Rostand, se sont conduits de la façon la plus lâche et la plus méprisable. On cite le cas d'un capitaine qui, non content d'avoir intimidé sa compagnie, a encore eu la bassesse de désorganiser, par ses propos, une compagnie de chasseurs. Les volontaires d'Aix, ajoute ce commissaire, sont totalement découragés (2).»

Malgré ces mauvaises nouvelles, le Comité général ne se laisse pas abattre ; il fait, au contraire, preuve d'énergie. Il ordonne d'arrêter les fuyards, de les rassembler et de les conduire à Aix où l'armée doit se réorganiser. Il annonce en même temps l'arrivée de la garde nationale de Rians, qui, après avoir fait un détour, est revenue sur les lieux, et celle de 259 soldats de ligne qu'envoie de Toulon le contre-amiral Trogoff (3).

Le 29 juillet, un nouveau bataillon de 700 hommes est organisé. Il est créé, le même jour, un escadron d'artillerie volante (4). « Point de milieu, s'écrie le Comité général, c'est le moment de vaincre ou de périr ». Dès le 25, il avait déjà réquisitionné les célibataires de 18 à 40 ans. Maintenant, il effectue la levée en masse et décide qu'il sera formé 48 compagnies par rang de piques, en commençant par le n° 5. Puis, pour vaincre les défaillances, il vote à chaque volontaire un secours de 500 livres et promet à « ceux qui seront grièvement blessés » une somme de 1.000 livres réversible sur la tête des enfants ou de la veuve « en cas de décès ». Le 31 juillet, il invite les armateurs et négociants à désarmer leurs navires pour accélérer l'expédition des frères d'armes qui volent vers l'ennemi (5). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 24.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Section d'Aix. Liasse 28.
(3) Archives municipales. Série H. non classée. Lettre de Trogoff ; autographe.
(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 112.
(5) Archives municipales. Série H, non classée.

Il manquait un chef pour diriger les troupes. Spontanément, un ancien colonel du régiment Artois, infanterie, de Villeneuve-Tourettes se présente et offre ses services. Nommé maréchal de camp sous la Constituante, il a préféré donner sa démission plutôt que de continuer à servir la cause de la Révolution. Le 29 juillet, il est investi du commandement suprême. Il quitte Marseille le même jour, et se rend à Aix où déjà 4.000 hommes, soit par la force, soit par la terreur, sont rassemblés. Le 1er août, il prend la direction des troupes.

Quatre nouveaux commissaires sont adjoints au commandant de la force armée. A leur arrivée à Aix, ils font paraître une proclamation : « ... Rassurez-vous, citoyens, disent-ils, l'armée est ralliée. Marseille s'est levée en masse et accourt pour nous renforcer. Les braves guerriers vont retourner à l'ennemi. Tout le département du Var s'ébranle ; Toulon nous envoie d'excellents artilleurs, des troupes.

« Levez-vous, citoyens, ou craignez le sort des infortunés habitants de l'Isle ; les maisons y ont été saccagées, les moissons incendiées au milieu du carnage. Bientôt vous apprendrez qu'Avignon a subi le même sort...

« Venez vous ranger sous nos drapeaux. Un général aussi recommandable par son civisme que par ses talents dirige l'armée ; des officiers expérimentés marchent sous ses ordres. Nous sommes dans l'abondance des munitions de guerre et de bouche. Venez, hommes du Midi, ou craignez pour tout ce que la nature vous a donné de plus cher... (1). »

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 112.

CHAPITRE V

I. *Attitude machiavélique du Comité général. — Carteaux se borne à pacifier les régions qu'il parcourt.* — II. *Villeneuve prend l'offensive et occupe Lambesc, Salon et Cadenet (5 et 6 août 1793). — Dispositions des troupes. — Combat de Cadenet (11 août).* — III. *Vaste plan d'action élaboré par le Comité général. — Il cherche à soulever la région du Sud-Est.* — IV. *Carteaux prend à son tour l'offensive. — Situation morale de l'adversaire. — Bataille de Salon (19 août). — Déroute de l'armée départementale. — Elle se replie sur Marseille.* — V. *Etat d'esprit des départements limitrophes. — Des pourparlers s'engagent avec l'escadre anglaise qui croise dans les eaux de Marseille (20 août).* — VI. *Alliance avec l'étranger. — La section 11 se sépare du mouvement et prend les armes (22 août). — Création d'un Comité de Salut public. — Il terrorise la ville. — Pendant vingt-quatre heures le bataillon 11 tient en échec la ville insurgée.* — VII. *Défaite de l'armée départementale dans le défilé de Septèmes (24 août). — Carteaux entre dans Marseille. — Les débris contre-révolutionnaires vont chercher un asile à Toulon qui se rend aux Anglais (27 août). — La Garde Nationale marseillaise sombre lamentablement.*

I

Au moment même où il confiait le sort de l'armée à un général royaliste, le Comité général, par l'organe du nouveau directoire des Bouches-du-Rhône, protestait envers l'administration de l'Hérault de ses sentiments de républicanisme. Le directoire de ce département, resté fidèle à la Convention, avait essayé de détacher Marseille de la cause fédéraliste. « Nous sommes reconnaissants des vœux et des efforts que vous faites pour détourner de nous la guerre civile, lui écrivait à son tour, le 1er août, l'administration des Bouches-du-Rhône, mais vous avez vu, par les prétentions d'Albitte, que vous connaissez, et par ce qui s'est passé à Nimes, combien il est difficile et peu sûr de traiter avec une Convention mutilée et dominée par une faction désorganisatrice.

Notre département, comme tant d'autres, s'est constitué en état de résistance à l'oppression. Le peuple qui avait juré de ne plus reconnaître la Convention, depuis le 31 mai, a exigé de nous le même serment...

Nous reconnaissons, d'ailleurs, que si la majorité de la France adopte cet acte, il nous liera, car nous tenons à l'unité

et à l'indivisibilité de la République et à la souveraineté du peuple... (1). »

C'est donc au nom de la Gironde que le Comité général continue la mission dont il est soi-disant investi par la souveraineté nationale. Dans ce but, il fait appel aux royalistes de l'intérieur en même temps qu'il cherche à nouer des intelligences avec l'étranger.

Déjà, au commencement de juillet, un premier essai de rapprochement avec l'Angleterre a été tenté. Le Comité général, prenant prétexte d'un échange de prisonniers, a envoyé à Gibraltar un vaisseau parlementaire dont le commandant en second est un contre-révolutionnaire avéré qui appelle de tous ses vœux Louis XVII. Les Anglais sont ainsi attirés dans le grand port de la Méditerranée où croisent déjà leurs escadres. Ils vont suivre de près l'evolution politique de la région du Midi. Dans quelques jours, des négociations officielles s'échangeront sous les auspices des mêmes chefs fédéralistes qui parlent au nom de la Gironde et agissent pour le compte du roi.

Jusqu'au bout, cependant, le Comité général va se dire inspiré par les masses. Mais le peuple a, dès cette époque, jugé en partie la manœuvre. Plus d'un déserteur était revenu d'Avignon avec des sentiments hostiles pour les autorités de la ville et du département. « Si Dubois-Crancé, disait-on ouvertement, arrivait à Marseille, plus de 12.000 hommes de la garde nationale iraient le féliciter (2). »

Quand on eut soumis aux sections les deux modes d'enrôlement des volontaires qui devaient être pris parmi les veufs et célibataires ou simplement réquisitionnés, la section 11 s'opposa à l'exécution de l'une ou l'autre de ces deux mesures. Elle décida que « les volontaires qui, comme par le passé, se présenteraient d'eux-mêmes, seraient seuls admis. » Un registre ayant été ouvert à cet effet et aucun volontaire ne

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 187.

(2) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 234.

s'étant présenté, l'assemblée dressa un procès-verbal et passa à l'ordre du jour (1).

Mais l'acte de la section 11 était isolé. Les 23 autres fournirent leurs divers contingents qui rejoignirent à Aix les débris de l'armée départementale. Le 30 juillet, 4.000 hommes avait quitté Marseille pour cette destination. Si l'on évalue à 2.000 le chiffre des fuyards qu'on avait pu arrêter en chemin ou obliger à rejoindre, les forces contre-révolutionnaires se montaient ainsi à près de 6.000 hommes. C'est là sans doute un minimum; un tableau d'approvisionnements, qui émane du commissaire général de l'armée départementale, nous indique, en effet, que l'effectif aurait atteint, à la date du 3 août, près de 8.000 hommes (2).

Qu'était devenu Carteaux après son échec d'Avignon, le 25 juillet? Retiré dans son camp du Pontet, il songeait, paraît-il, à renouveler l'attaque la nuit suivante, lorsqu'il apprit la retraite des troupes départementales. Son armée se mit en marche aussitôt. Elle poursuivit vigoureusement l'ennemi mais ne put franchir à temps la Durance pour lui couper la retraite. La cavalerie allobroge, précédant la colonne, précipita la déroute de l'adversaire en l'empêchant de se reformer.

Carteaux passe à son tour la rivière et s'établit sans coup férir dans les districts d'Arles et de Tarascon. Le 31 juillet, il établit son quartier général à Orgon ; sa gauche s'étend sur la rive droite de la Durance jusqu'à Cadenet ; sa droite s'appuie sur Arles et Tarascon. L'armée tout entière est échelonnée de l'ouest à l'est, suivant une ligne naturelle de défense qui est constituée à droite par la chaîne des Alpines, à gauche par la Durance. Son front est démesuré ; il n'embrasse pas moins de 60 kilomètres.

Si l'ennemi avait été courageux, il aurait pu, par un coup de main hardi, percer en son centre l'armée de la Convention

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse 23. Lettre du commissaire Chinon au Comité général : « ... Je crois devoir m'adresser à vous pour que vous preniez les moyens les plus prompts pour expédier des farines. 600 quintaux nous sont nécessaires. Cet approvisionnement pourra sustenter l'armée pendant huit jours... »

qui compte moins de 5.000 hommes. Mais quand Carteaux prend ces dispositions, il n'ignore point, sans doute, qu'il n'existe plus, à proprement parler, de forces départementales.

Alors, s'il en était ainsi, pourquoi donner le temps à de nouveaux bataillons de s'organiser ? Pourquoi ne pas pousser d'un seul coup plus avant, disperser les divers rassemblements qui, suivant l'expression de Dammartin, s'enfuyaient à son approche « comme des ombres chinoises (1), » et, par une marche rapide, se présenter devant Marseille où la terreur était à son comble ?

Il voulait, avant tout, assurément, couvrir ses derrières, s'assurer des moyens de communication, faire la petite guerre, en un mot. Il se figurait être en pays ennemi et cependant les disposition des habitants lui étaient favorables. A son approche, Arles, Tarascon et autres lieux de moindre importance renversaient les sections, rétablissaient les clubs et rappelaient au pouvoir les anciennes autorités. A Marseille il en aurait été de même. En frappant résolument à la tête du mouvement contre-révolutionnaire il terminait d'un seul coup la campagne et Toulon n'aurait point été livré aux Anglais. Mais au lieu d'enfoncer son armée comme un coin dans la basse Provence, Carteaux se borne à pacifier les régions qu'il parcourt.

II

Cependant, des renforts parvenaient tous les jours à l'armée départementale qui, malgré le peu de zèle des citoyens-soldats, se reformait, néanmoins, assez vite à l'abri des vieux remparts d'Aix. Les commissaires civils décidèrent d'activer le rassemblement définitif. Ils publièrent, le 3 août, une proclamation : « L'armée est organisée, disent-ils. Elle s'ébranle ; elle marche. C'est le moment où les volontaires doivent joindre leurs drapeaux. Nous déclarons à tous ceux qui se sont enrôlés et qui n'auront point joint lundi prochain, 5 du cou-

(1) M. Chuquet. *La Jeunesse de Napoléon*. Tome III, page 159.

rant, qu'ils seront déchus de la gratification de 500 livres, accordée par l'arrêté des trois corps administratifs... En conséquence, lundi prochain, à 6 heures précises, nous passerons la revue générale de l'armée dans les différents quartiers et nous rayerons du rôle des compagnies le nom de ceux qui seraient absents (1). »

Cette revue n'eut pas lieu. Dans la soirée du 3, en effet, Villeneuve est prévenu qu'un parti ennemi vient de se présenter à Salon. Il donne ordre aussitôt à son lieutenant Canonge, qui se trouve à Lambesc, de se tenir prêt à rétrograder dans le cas où Carteaux voudrait lui disputer cette place.

Le lendemain, le lieutenant Canonge prévient le général en chef qu'il a été obligé de reculer et que l'ennemi est entré à Lambesc. Villeneuve, craignant d'être tourné et voulant à tout prix mettre à l'abri la ville d'Aix, se porte aussitôt, dans la nuit, au secours de son lieutenant avec quatre bataillons. Il rejoint celui-ci à Saint-Cannat, à 2 heures du matin. Les troupes passent le restant de la nuit au bivouac.

A 6 heures du matin, Villeneuve est prévenu que l'ennemi fait des mouvements. Il rassemble ses bataillons et vient occuper les hauteurs qui dominent, au nord, le village de Saint-Cannat. Les troupes ennemies, que différents rapports évaluent à 1.000 hommes environ, se sont déployées à leur tour, en bataille, sur le plateau qui domine, au sud, la petite ville de Lambesc. Villeneuve a avec lui plus de 3.000 hommes. Après avoir reconnu les positions de l'adversaire, qui s'étend à cheval sur la route de Lambesc à Saint-Cannat, il conçoit le projet de l'envelopper, grâce à sa supériorité numérique.

Un détachement de ligne, suivi d'une compagnie franche, forme la colonne de gauche. Celle de droite est constituée par le 3e bataillon de l'armée départementale aux ordres du commandant Burel. Deux autres bataillons, les 1er et 4e, sous les ordres respectifs des commandants Roux et Verdin, doivent soutenir l'attaque du centre.

A un signal donné, les trois colonnes s'ébranlent simultané-

(1) Archives des Bouches-du Rhône Série L. Département. Liasse 112.

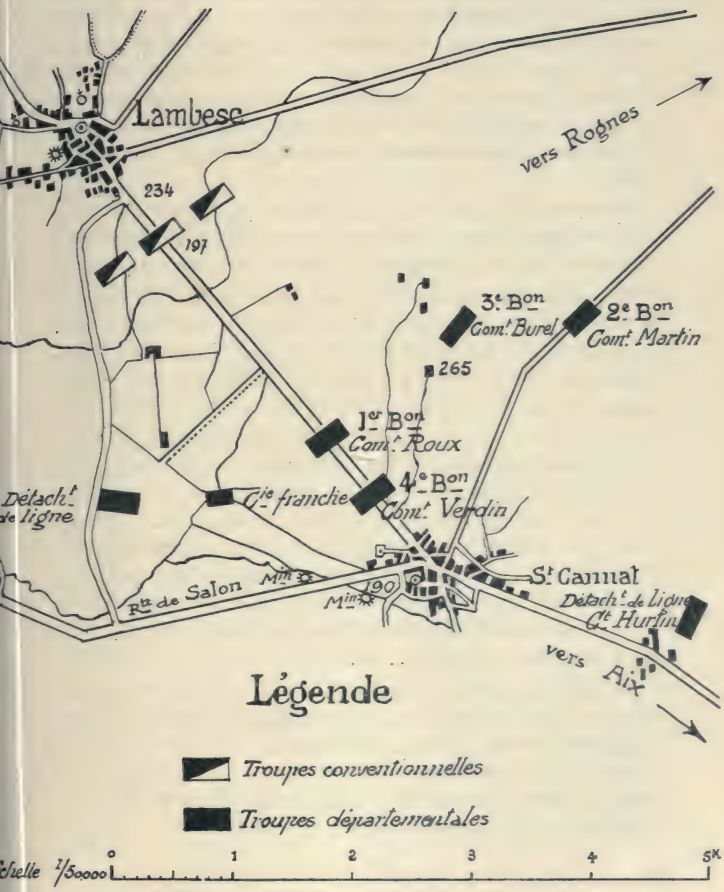
Lambese
234
197
vers Rognes
3e Bon
Comt Burel
2e Bon
Comt Martin
265
1er Bon
Comt Roux
4e Bon
Comt Verdin
Cie franche
Détacht de ligne
Rte de Salon
Min
Min
190
St Cannat
Détacht de ligne
Ct Hurlin
vers Aix
Légende
Troupes conventionnelles
Troupes départementales
chelle 1/50000
0
1
2
3
4
5K

ment. Celle du centre, qui suit la route de Saint-Cannat à Lambesc, doit s'arrêter la première pour permettre aux deux ailes d'accomplir leur mouvement enveloppant. En arrière, un deuxième détachement de ligne, avec deux pièces de canon, sous les ordres du commandant Hurtin, capitaine au 41e de ligne, est chargé de protéger éventuellement la retraite. Enfin, sur la route de Saint-Cannat à Rognes, le 2e bataillon de Marseille, commandant Martin, doit s'opposer, dans le cas d'insuccès, à un mouvement tournant de la part de l'adversaire.

Telles sont les dispositions prises par Villeneuve, secondé par Canonge, lorsque tout à coup on voit l'ennemi abandonner le terrain de la lutte et se retirer en bon ordre (1).

Il ne vient pas un instant la pensée au général de l'armée départementale de poursuivre un ennemi si peu redoutable. Très satisfait d'un résultat obtenu à si bon compte, il se contente d'occuper la ville de Lambesc et d'envoyer deux bataillons et la compagnie franche occuper le village de Rognes.

On peut se demander comment, avec une pareille supériorité numérique, Villeneuve ne suivit pas l'ennemi en essayant de l'atteindre. L'explication est très simple et c'est le capitaine Lantelme, du bataillon d'Aix, qui nous la fournit : « Le croiriez-vous, écrit-il au Comité général d'Aix, le jour même de l'événement, si nous éprouvions le moindre revers, tout était perdu. Déjà l'armée s'éparpillait; plus de 200 lâches étaient restés en arrière. Maintenant que l'ennemi a reculé, nous nous croyons invincibles... (2). »

L'ennemi était encore à Salon. Le 5, au soir, Villeneuve donne l'ordre au général en second, Mandat, de quitter Aix avec deux autres bataillons et trois pièces de canon pour se rendre à Saint-Cannat, où il recevra des ordres ultérieurs. Mandat part à 11 heures du soir, le même jour, et arrive à destination à 3 heures du matin.

---

(1) Archives municipales. Série H, non classée. Lettre de Villeneuve ; autographe.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Section d'Aix. Liasse 23. Lettre du capitaine Lantelme ; autographe.

Peu après, le général survient et fait prendre à la troupe la direction de Salon. A une demi-lieue de Saint-Cannat, les deux bataillons de Lambesc viennent grossir la colonne qui se porte à Salon où elle arrive à 11 heures du matin. A son approche l'avant-garde de Carteaux se retire dans la direction d'Orgon (1).

Naturellement, à Marseille, on exagéra la portée des résultats obtenus sur l'armée de la Convention dont on n'avait aperçu, au fond, que quelques détachements. Si l'on en croit Michel d'Eyguières, l'ennemi s'était replié sur Orgon, prêt à tout instant à repasser la Durance. Villeneuve, qui ne se faisait pas d'illusions, ramena ses victoires sans combat à leur vraie mesure ; il se contenta d'assurer le Comité général qu'il avait mis les villes d'Aix et de Marseille à couvert (2). Il répartit son armée suivant une ligne parallèle au front de Carteaux depuis Miramas et Grans, à gauche, jusqu'à Lambesc et Rognes, à droite. Le centre de l'armée départementale occupa les villes de Salon, Pélissanne et Lambesc.

Tout était médiocre de part et d'autre dans cette levée de boucliers : la manœuvre, les chefs, les esprits. Chose remarquable, les mauvaises dispositions de Carteaux tournèrent à son avantage. L'adversaire, en effet, devait être encore plus indécis que lui-même dans sa marche en avant et la largeur du front même de l'armée de la Convention le laissait dans le doute sur ses projets d'attaque. Carteaux s'avancerait-il sur Aix par la trouée d'Orgon ? ou bien tournerait-il cette ville en passant la Durance à Cadenet ou à Pertuis ?

Si Villeneuve avait eu les mains libres, peut-être, à la réflexion, aurait-il pu s'imaginer qu'il était à peu près impossible au gros des forces conventionnelles de s'aventurer dans cette partie moyenne de la Durance. En agissant sur sa gauche, Carteaux allongeait démesurément sa ligne de communications qui était toute tracée le long de la vallée du Rhône.

De plus, en cas d'échec, il trouvait sur sa ligne de retraite

(1) Michel d'Eyguières. *Histoire de l'Armée départementale*, page 93.

(2) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 249.

deux obstacles à franchir, la Durance et la montagne de Lubéron.

Mais Villeneuve est dominé par les commissaires civils qui veulent tout diriger et demandent à ce qu'on oppose aux forces de l'adversaire des forces égales sur tous les points menacés. Il doit donc, dès le début, étendre de son côté le front des troupes. Mais tandis que Carteaux est à l'abri derrière la chaîne des Alpines et la Durance et qu'il peut ainsi cacher ses mouvements, le général de l'armée départementale doit se développer dans la plaine et par un vaste cercle se contenter de couvrir la ville d'Aix. Carteaux, en un mot, a sur Villeneuve la supériorité tactique. Il pourra l'attaquer, sur un point quelconque, avec des forces supérieures lorsqu'il le jugera opportun.

Villeneuve se rend bientôt compte des difficultés de sa position ; il lui faut de toute nécessité couvrir sa droite. Apprenant que des partis ennemis sont répandus à Mérindol, Cadenet et Pertuis, il décide d'opérer une diversion de ce côté afin de localiser, par la suite, les points d'attaque. Il donne l'ordre à un de ses lieutenants, d'Arbaud, de passer la Durance en amont de Cadenet et de se porter sur cette ville pour l'occuper. Le 10, au matin, d'Arbaud pénètre dans Cadenet sans coup férir ; le détachement de Carteaux qui gardait ce poste s'était replié dès la veille (1).

C'était là une bonne position qu'il aurait fallu conserver à tout prix. L'occupation de Cadenet limitait l'action de l'ennemi de ce côté et menaçait son flanc gauche. A son tour, Villeneuve pouvait à tout instant, par une marche audacieuse, en franchissant le Lubéron, s'avancer jusqu'à Apt par la combe de Lourmarin et tomber sur les derrières de l'armée de Carteaux.

Les représentants du peuple, Rovère et Poultier, comprennent le danger. Ils rassemblent à la hâte quelques paysans qui viennent grossir le détachement d'Allobroges et la petite troupe vient occuper, sans résistance, le lendemain, les hauteurs qui dominent au nord le château de Cadenet.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 112. Bulletin de Villeneuve ; autographe.

Deux pièces de canon ouvrent le feu à l'improviste sur la troupe départementale qui se tient sur la défensive. Le combat dure depuis quelque temps déjà lorsque le commandant marseillais tombe grièvement blessé. Il n'en faut pas davantage aux bandes mercenaires de Villeneuve pour lâcher pied. Dès le début même de l'action, la défection a fait des ravages dans leurs rangs. Bientôt on apprend que le bac de Cadenet

Le Château de Cadenet (1793)

(Collection Arbaud)

est coupé. A cette nouvelle les compagnies départementales battent précipitamment en retraite.

Villeneuve, prévenu à la hâte, accourt de Lambesc pour la protéger. Ses efforts restent vains. La panique s'empare encore une fois de ses troupes. Cependant le parti ennemi

compte à peine trois cents hommes et les forces réunies de Villeneuve s'élèvent à près de 1.200.

De l'aveu même du général marseillais, l'évacuation de Cadenet se fit dans le plus grand désordre. Ce fut une véritable déroute (1). Les fuyards coururent d'une seule traite jusqu'à Aix et Marseille où les autorités les firent arrêter.

Les conventionnels, en raison de leur petit nombre, ne pouvaient songer à inquiéter sérieusement l'ennemi. Ils se contentèrent de pénétrer dans Cadenet où ils firent des prisonniers. On raconte qu'un chasseur allobroge prit à lui seul 18 Marseillais. Il y eut dans cette action 22 tués du côté de l'armée départementale. Un drapeau, neuf pièces de canon, six quintaux de poudre, une grande quantité de boulets tombèrent au pouvoir de la petite troupe de Carteaux (2).

III

La déroute de Cadenet déconcerta Villeneuve. Comprit-il, dès ce moment, qu'il lui était impossible de compter sur ses troupes ? Cela est vraisemblable, car à partir de ce jour il ne tenta aucune action contre l'ennemi malgré sa supériorité numérique. Il se rendit à Salon où il attendit les événements.

Il semble d'ailleurs que le véritable projet du Comité général n'était pas de livrer bataille à l'armée de Carteaux, mais de révolutionner plutôt la région du Midi. Pendant que Villeneuve la tiendrait en échec sur sa gauche jusqu'à hauteur de la Durance, des bandes de partisans devaient se répandre du côté de l'est, soulever les populations du Var et des Basses-Alpes et donner la main aux bataillons qui étaient à l'armée d'Italie. On ne doutait pas un seul instant, à cette époque qu'à l'exemple du 2e bataillon des grenadiers des Bouches-du-Rhône, les volontaires en garnison dans les différentes places de la frontière, ne tournassent leur action contre la

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Section d'Aix. Liasse non classée. Lettre de Villeneuve, 13 août; autographe.

(2) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 259.

Convention. On voulait, en un mot, soulever de proche en proche les départements du sud-est, faire dans le midi une nouvelle Vendée et qui sait, peut-être, employer l'ennemi lui-même à cette œuvre de destruction.

Tout permet de le supposer. Brunet, le général en chef de l'armée d'Italie, a refusé, jusqu'ici, de faire marcher des bataillons contre Marseille. Dans cette ville, des pourparlers, de plus en plus actifs, s'échangent avec l'escadre anglaise. Des commissaires envoyés par les départements du Var, des Basses et des Hautes-Alpes sont venus prendre part, à Marseille, à des délibérations secrètes du Comité général. Les chefs militaires à Toulon sont manifestement acquis à la cause fédéraliste. Enfin, les commissaires civils à l'armée départementale paraissent avoir reçu une mision confidentielle dont ils laissent percer, malgré eux, dans leur correspondance, les vrais desseins.

On conçoit ainsi l'inaction momentanée de Villeneuve après la déroute de Cadenet. Soit qu'il fût détourné d'une mission offensive par les commissaires civils, soit qu'il n'eût plus confiance dans ses bataillons, il se contenta, uniquement, de garder les passages de la basse Provence. Toute sa correspondance témoigne, d'une part, des dispositions qu'il convient de prendre pour couvrir la ville d'Aix et manifeste, d'autre part, l'impossibilité dans laquelle il se trouve de s'étendre indéfiniment sur sa droite.

A la date du 11, il écrit au Comité général de Marseille qu'il lui est impossible pour le moment de « faire aucun mouvement dans la partie haute de la Durance. La force de l'armée, dit-il, ne me permet pas de défendre une aussi grande étendue de terrain. J'ai destiné un détachement pour agir sur la rive droite ; c'est tout ce que je peux faire pour l'instant. Aussitôt que je pourrai employer des forces plus considérables, je le ferai (1). »

Le 13, il confirme sa lettre du 11 : « Je crois devoir vous prévenir, écrit-il au Comité général à Aix, que je ne peux envoyer de troupes sur la rive droite de la Durance. La sûreté

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée. Lettre de Villeneuve ; autographe.

d'Aix exige que vous preniez des précautions pour garder le poste de Venelles où j'ai laissé une compagnie (1). »

Deux jours après, il revient à la charge. « Je vous renouvelle, dit-il, les observations que je vous ai faites pour mettre le poste de Venelles en état de défense... Il est nécessaire que vous fassiez placer deux pièces de canon et quatre compagnies à ce poste et que l'officier qui y commandera ait des intelligences à Pertuis pour connaître le nombre et la marche des troupes qui peuvent s'y rassembler... (2). »

On pourrait être tenté de croire, par ce qui précède, que Villeneuve n'avait en vue, dans ces diverses dispositions, que de couvrir sa droite. Cela est possible après tout. Mais alors on ne peut s'expliquer le rôle des commissaires civils qui, au lieu de se contenter d'accourir sur ce point avec des renforts, dépassent le but, font franchir à de nouvelles troupes la Durance et courent dans les Basses-Alpes. Cependant, l'action du commandant des troupes et des commissaires paraît concordante. Cela résulte des instructions mêmes du major de l'armée départementale, Dudemaine, au Comité général à Aix.

« En l'absence du général, écrit-il de Lambesc, le 13 août, je vous remercie des détails que vous me donnez. Quant à l'objet pour lequel vous me demandez une autorisation du général, je vous observe qu'il a déjà pris des mesures à cet égard. Elles sont tenues secrètes pour opérer plus sûrement la réussite. Cependant, si vous croyez pouvoir faire marcher utilement de vôtre côté des troupes pour le même but, j'adhère au départ de vos gardes nationaux et canonniers d'Aix... (3). »

Effectivement, les troupes se mettent en marche. Déjà, la veille, un bataillon a dépassé Venelles et se trouve à Peyrolles. Les commissaires civils font connaître, le même jour, qu'ils se

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée. Lettre de Villeneuve ; autographe.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse non classée. Lettre de Villleneuve ; autographe.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Serie L. Sections d'Aix. Liasse 23. Lettre du major Dudemaine ; autographe.

proposent de partir pour Saint-Paul-les-Durance. Ils demandent des boulets et des cartouches (1). Le 13, le commandant du bataillon, Bermond, annonce qu'il a l'intention de pénétrer dans Manosque. Il fait connaître qu'il a eu une conférence avec le commandant Bayne, de la légion franche de Vians, et que celui-ci a « des projets sur le tapis (2). »

Ces projets, le commandant Bayne nous les développe lui-même dans une lettre qu'il adresse de Vians, le 16 août, au Comité général à Marseille : « ... Le commandant du fort de Sisteron, dit-il, est venu me joindre ici, aujourd'hui. Nous avons eu ensemble un long entretien... Je compte être maître bientôt, et sans tirer un coup de fusil, de la citadelle de Sisteron qui n'est gardée que par quelques recrues et dont les officiers sont dans les meilleurs principes... (3). »

Ainsi, il n'est plus question maintenant de garder seulement les passages de la Durance. Il y a un projet de diversion du côté des Basses-Alpes nettement établi, et cela de concert avec le commandant des forces départementales. Quand on reproche à Villeneuve de s'être attardé dans Salon, on ignore généralement qu'il n'entrait pas dans le plan de ce général d'attaquer prématurément l'ennemi. On a repris sur une plus vaste échelle le projet primitif de le tourner sur sa gauche. Quand le mouvement enveloppant sera suffisamment prononcé, Villeneuve, laissant devant Carteaux un rideau de troupes, se portera avec le gros des forces sur le flanc gauche de l'adversaire pour essayer de lui couper ses communications avec l'intérieur.

On peut ainsi expliquer l'attitude du commandant des troupes départementales. S'il avait eu réellement l'intention d'attaquer Carteaux, qu'aurait-il attendu si longtemps devant Salon ? Des renforts sans doute. Mais après avoir établi une garnison à Venelles pour couvrir son extrême droite, il se serait empressé d'appeler auprès de lui les deux nouveaux

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse 23. Lettre des commissaires civils, 12 août.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse 23. Lettre du commandant Bermond ; autographe.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 91.

bataillons qui sont allés faire dans les Alpes la guerre de partisans. Révolutionner la région du Sud Est, isoler la petite armée de la Convention, se servir des bataillons de volontaires qui sont aux frontières (1), tel est le programme du Comité général et les instructions vraisemblablement données à Villeneuve. Le plan, certes, était vaste et bien conçu, mais les événements ne donneront pas, aux commissaires civils, le temps de le mettre à exécution.

La Convention, en effet, se rendant compte, enfin, de la gravité du mouvement contre-révolutionnaire dans le Midi, vient de donner l'ordre aux représentants du peuple de détacher trois bataillons de l'armée d'Italie pour mettre l'armée départementale entre deux feux. Villeneuve, qui est à Lambesc, apprend la nouvelle dans la journée du 15. Le 16, il demande des renseignements, à ce sujet, au Comité général, à Aix. « Il est essentiel, dit-il, de connaître la route que tiendront ces bataillons pour juger de la destination qu'on voudra leur donner. Il faut savoir s'ils prendront la direction de la haute ou de la basse Provence. Cette marche est faite pour fixer l'attention de la ville de Marseille... (2). »

Jusqu'ici, le général Brunet a fait preuve de neutralité, et l'on a pu sans encombre donner suite, grâce à lui, au projet de diversion dans l'Est. Les représentants du peuple, qui n'ignorent point son attitude équivoque, lui enlèvent subitement ses pouvoirs, et Brunet quitte l'armée. Le général se rend à Manosque le 14 août. Il arrive dans sa ville natale au moment même où, grâce à l'appui de son fils aîné, le bataillon aixois, sous le commandement de Bermond, vient d'y pénétrer. Il fut question un moment de l'arrestation de Brunet et ces bruits ne furent pas étrangers à l'agitation à laquelle fut alors en proie Manosque (3). Les représentants du peuple, Robespierre jeune et Ricord, coururent les plus grands dangers et

(1) Il y avait alors à l'armée d'Italie, qui comptait à peine 33.000 hommes, 25 bataillons des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes, presque les deux tiers de l'effectif !...

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Section d'Aix. Liasse 23.

(3) M. Aulard. *Recueil des Actes du Comité de Salut public.* Tome VI, page 12.

durent s'enfuir au plus vite, à travers les montagnes, en abandonnant leurs bagages (1).

Le mouvement fédéraliste faisait tache d'huile ; il devenait urgent de l'arrêter. Le plan du Comité général de Marseille s'exécutait à la lettre. On aura une preuve de la confiance

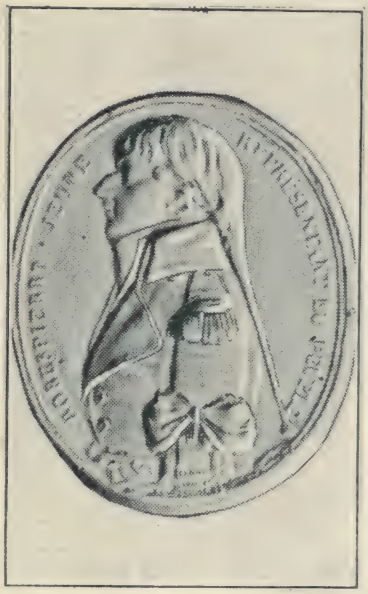

Robespierre jeune, représentant du Peuple
à l'Armée d'Italie (1793)

Cabinet des médailles (Bibliothèque municipale)

(1) Voici comment le commandant Bayne, de la légion franche de Vians, qui avait été chargé de s'emparer de la personne des représentants du peuple, raconte cet épisode : « J'avais fait placer, dit-il, un détachement de 300 hommes sur le bord de la rivière ; ils se tenaient cachés dans un fourré. L'un d'eux, Rostel, armé d'une hache, était couché à plat ventre près du câble qu'il devait couper. Deux bacs nous séparaient de la rive opposée. Les représentants Robespierre et Ricord prirent place, sans défiance, dans le

qu'il mettait dans le succès de son entreprise par la lettre que les commissaires civils à l'armée départementale lui adressèrent lorsqu'ils apprirent la destitution de Brunet. Ils se découvrirent entièrement et préconisèrent la dernière mesure de salut qui consistait tout simplement à faire appel aux bataillons de volontaires de l'armée d'Italie.

« Il nous paraît, disent-ils au Comité général, à la date du 17 août, qu'il serait urgent que le département des Bouches-du-Rhône, de même que celui du Var, rappelassent leurs bataillons qui sont à l'armée d'Italie. Cette demande, mise à exécution, serait une grande diversion... (1). »

IV

Lorsque Carteaux apprit à son tour l'arrivée de renforts, il se décida à prendre l'offensive. Le moment était opportun. L'armée départementale comptait bien de 8.000 à 10.000 hommes, mais elle était dispersée et complètement découragée. Des espions tenaient le général conventionnel, au jour le jour, au courant des dispositions de l'adversaire. Carteaux se rendait enfin compte du véritable état des esprits tant dans l'armée départementale que parmi les populations qui l'environnaient. Cette lutte fratricide amollissait les âmes les mieux trempées. Les volontaires de Villeneuve ne rejoignaient qu'avec peine.

Au moment de l'organisation du dernier bataillon d'Aix qui était à Manosque, la section 1, dite de la Révolution, avait dû menacer de la prison les citoyens-soldats qui ne voulaient

---

premier bac. Ce ne fut qu'au moment de franchir le second qu'ils songèrent à envoyer en avant d'eux deux dragons. Ceux-ci se répandirent à quelque cent pas dans la plaine. Malheureusement, deux jeunes étourdis, par une imprudence fatale, se découvrirent. Les dragons rétrogradèrent aussitôt en criant : « Aux armes! » La voiture des conventionnels tourna bride et repassa le premier bac qui fut renversé... Nous ne pûmes les rejoindre et dûmes nous contenter de saisir la voiture que nous enverrons à Marseille. (Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 91.)

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 110.

pas se rassembler (1). Dès qu'ils avaient rejoint leur poste, les volontaires quittaient l'armée par bandes organisées. On rencontrait à tout moment, sur toutes les routes de la Provence, des soldats en marche qui se croisaient en tous sens ; on ne savait s'ils allaient à l'armée ou s'ils en revenaient. Le 13 août, après l'affaire de Cadenet, la compagnie Lefèvre, de la 9e section, retourne à Marseille, son capitaine en tête. Rien ne peut la décider à rejoindre (2). A Manosque même, le commandant Bermond se plaint amèrement de la conduite des canonniers d'Aix qui « désorganisent la force armée par leurs propos et menacent de s'en retourner avec leurs canons (3).

Les officiers, à leur tour, donnent à la troupe le plus mauvais exemple. Ce sont des chefs d'occasion qui n'ont cure que de leur solde et de leurs gratifications. Les commissaires civils doivent prendre à leur égard des mesures sévères. Un exemple entre autres peut donner une idée de la mentalité spéciale des chefs de l'armée départementale, véritables condottieri :

D'une façon générale l'étape était fournie en argent par les municipalités et les troupes étaient chargées de s'approvisionner elles-mêmes. A Lambesc, les officiers exigeaient couramment l'étape en nature et comme il leur était dû individuellement plusieurs rations, ils revendaient le surplus aux habitants qui le livraient à la troupe. En agissant de la sorte, « ils affamaient l'armée », suivant l'expression même des commissaires (4). C'était là, on en conviendra, une singulière façon d'assurer son bien-être.

Telle était la situation morale de l'adversaire lorsque Carteaux se décide à prendre l'offensive. Il rassemble, sans bruit, auprès de lui, toutes les forces disponibles, 3.000 hom-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections d'Aix. Liasse 24.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée. Lettre de Bermond au Comité général ; autographe.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 112. Compte rendu des commissaires.

mes environ, et fond tout à coup sur le corps de Villeneuve qui se trouve à Salon. Il partage sa troupe en deux colonnes ; l'une doit se porter sur Salon dans la direction de l'est ; la deuxième venant d'Orgon, reçoit la mission de déboucher dans la plaine par le défilé de Lamanon.

Le 10, à six heures du soir, le bruit se répand à Salon que l'ennemi vient attaquer la ville. Des hauteurs d'Eyguières, on le voit défiler dans la Crau. C'est la colonne de droite qui arrive par la route d'Arles.

Immédiatement on bat la générale ; les bataillons se rassemblent. Villeneuve se prépare à faire face à l'attaque, lorsqu'il reçoit du général Canonge, qui est à Lambesc, la nouvelle qu'une colonne ennemie, forte de 1.500 hommes environ, est sur le point d'arriver à Lamanon. Villeneuve, surpris, partage ses forces en deux, place la moitié de ses troupes sur le chemin d'Arles, l'autre moitié sur la route d'Avignon. Il n'a sous la main que 2.000 hommes.

On se demande pourquoi, dans cette circonstance, le général de l'armée départementale ne fit pas appel aux troupes qui étaient à Grans et Saint-Chamas. Elles auraient eu le temps d'arriver dans la nuit. D'autre part, comment se fait-il qu'il n'ait pas donné l'ordre au général Canonge d'accourir sur le champ de bataille ? Il y a à Lambesc un bon noyau de troupes de ligne, ainsi que le 2e bataillon des grenadiers des Bouches-du-Rhône ; en tout 2.000 hommes. Le général Canonge, par une marche forcée, pouvait être rendu avant le jour. Il lui suffisait de se placer sur les hauteurs qui dominent au nord de Salon la route par où doit arriver la colonne de gauche et de surveiller la marche de cette colonne. En supposant même que le combat fût engagé avant son arrivée, il pouvait prendre position dans la matinée et placer entre deux feux la colonne de gauche en lui coupant du même coup sa ligne de retraite. Le général Villeneuve aurait pu disposer ainsi de 5.000 hommes et Carteaux n'en avait que 3.000.

Le 19, au lever du jour, les troupes conventionnelles ouvrent le feu simultanément sur les deux tronçons de l'armée départementale. Une vive canonnade s'engage de part et d'autre et se soutient jusqu'à huit heures du matin, lorsque tout à coup Villeneuve apprend que les forces du chemin d'Avignon vien-

Eyguières
Lamanon
Aurons
Plaine
de
la Crau
Route d'Arles
82
SALON
Riv
Pélissanne
120
Labarben
Lambesc
213
vers Rognes
180
Route
St Cannat
d'Aix
190
La Touloubre
Riv.
Grans
vers Miramas
125
Lançon
Légende :
Troupes conventionnelles
Troupes départementales
Echelle de 1/120 000.
0
5
10 Kilom.

nent de se débander. Un grenadier de la section 8, de Marseille, a crié : « Sauve qui peut ! » Il n'en a pas fallu davantage pour faire rompre les rangs et jeter dans l'armée le plus complet désarroi.

La lutte est maintenant inégale. Villeneuve craint d'être tourné ; il ordonne la retraite et fixe comme point de ralliement le village de Lançon. Mais les soldats n'obéissent plus à leurs chefs ; une partie de la troupe se trouve déjà sur le chemin de Pélissanne (1).

D'après le commissaire civil Michel d'Eyguières, qui assistoit à la bataille, l'armée départementale ne perdit en tout, tués et blessés, que 30 hommes.

Dans sa retraite, le général Villeneuve prit la détermination de s'arrêter à Lançon et de se lier aux troupes qui étaient encore à Lambesc en occupant les hauteurs de La Barben. Les commissaires civils jugèrent autrement la situation. Ils décidèrent que l'armée se retirerait aux Pennes. Villeneuve donna aussitôt l'ordre au général Canonge de se porter à Septèmes.

La victoire de Salon abandonnait à Carteaux toute la basse Provence. Il ne lui restait plus qu'à marcher sur Marseille. Malheureusement, il ne sut pas prendre cette décision.

La retraite de l'armée départementale aurait pu s'effectuer en bon ordre, car l'ennemi poursuivait mollement. Mais telle était la frayeur des volontaires qu'ils se débandèrent encore une fois, comme ils l'avaient fait précédemment à Avignon et à Cadenet. Tous les efforts du général pour mettre de l'ordre dans la marche furent inutiles. La retraite prit, sans cause apparente, les allures d'une véritable déroute. En réalité, c'était moins la peur qui faisait agir les soldats de Villeneuve que le souci de se trouver à d'autres affaires. Il leur répugnait de combattre pour une cause qui leur déplaisait.

Le 21 août, l'avant-garde de Carteaux fait son entrée dans la ville d'Aix. Les représentants du peuple y pénètrent le len-

(1) Michel d'Eyguières. *Histoire de l'Armée départementale*, page 103. Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 177.
Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. District d'Aix. Liasse 20. Lettre de Villeneuve ; autographe.

demain. Comme à Tarascon et à Arles, les autorités sont rappelées ; la constitution de 1793 est proclamée à son de trompe par toute la ville. La garde nationale l'accepte spontanément. Mais les meneurs du mouvement fédéraliste se sont enfuis ; on ne peut en arrêter qu'une dizaine. Le désarmement des citoyens s'opère, sans encombre, les jours suivants.

V

Pendant que tous ces événements s'accomplissaient, Marseille était dans les transes. On craignait, d'une part, des représailles de Carteaux et des représentants du peuple ; d'autre part, le Comité général inspirait la terreur. Il se défendit jusqu'au bout avec une énergie farouche. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler les mesures que lui dicta, au mois d'août, son mouvement de révolte.

Afin de donner le change à l'opinion, il avait célébré en grande pompe l'anniversaire du 10 août. La garde nationale, réunie sous les armes, avait escorté le cortège qui, de l'Hôtel de Ville, s'était dirigé solennellement vers l'autel de la patrie. Là les corps administratifs et judiciaires, les bureaux des sections, avaient juré en présence du peuple de soutenir la République une et indivisible. Ce parjure officiel était destiné à seconder le succès grandissant du complot royaliste (1).

Rien d'étonnant à ce qu'à Paris on ignorât encore l'attitude réelle des sections et du Comité général ; les départements du Midi eux-mêmes croyaient Marseille simplement dans l'erreur. Une offre de médiation est apportée, le 7 août, par une délégation du Comité central à l'armée des Pyrénées-Orientales. En route des méfiances s'éveillent dans l'esprit des députés qui, craignant pour leur sûreté personnelle, s'arrêtent à Saint-Remy et se contentent d'envoyer une adresse : « Si vous êtes portés à vous réunir à nous pour repousser l'ennemi commun, disent-ils aux membres du directoire des Bouches-du-Rhône, si vous êtes disposés, comme nous n'en

(1) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 253.

doutons pas, à oublier le passé et confondre dans un mutuel embrassement des divivisions qui n'auraient jamais dû exister, dites-le-nous avec cette franchise et cette loyauté qui font le caractère du peuple marseillais et envoyez-nous un sauf-conduit qui puisse nous guider pendant notre route. Alors vous nous verrez au milieu de vous pour vous porter des paroles de paix et de conciliation... (1). »

La réponse que fit le directoire du département ne laisse aucun doute sur les menées liberticides du Comité général. D'après lui, Marseille est véritablement dans son rôle ; les fauteurs de troubles sont les meneurs de la Convention eux-mêmes. Marseille, en un mot, n'a pris les armes au nom de la République, que pour se délivrer de l'oppression d'une faction qui a usurpé le pouvoir. « Notre plus ardent désir, écrit-il aux députés, est de fraterniser avec vous et avec tous les Français que nous considérons comme nos frères. Mais le pouvons-nous ? Comment devons-nous regarder une armée qui, au lieu de se rendre au Pyrénées, lieu de sa destination d'origine, dirige sa marche contre les républicains qu'elle devrait chérir et qui n'ont d'autre but, en se soulevant contre l'oppression, que de défendre leurs vies et leurs propriétés ? Enfin, comment devons-nous envisager ceux qui ont encore le malheur de n'être pas révoltés de toutes les horreurs qui sont le produit journalier d'une faction scélérate qui a juré de faire de la France un monceau de ruines et un théâtre de carnage pour se soustraire au supplice, résultat infaillible de ses atrocités ?... (2). »

Au moment même où le directoire fait cette réponse aux députés du Comité central des Pyrénées-Orientales, il y a, à Marseille, une réunion de délégués de tous les départements du sud-est. Ceux des Hautes-Alpes viennent d'être subitement écartés de l'Assemblée générale. Ils manifestent leur surprise : « Vous nous faites observer, disent-ils au Comité général, que la présente assemblée, d'où nous

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 197.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 197.

sommes exclus, ne devait s'occuper que de mesures locales et que notre présence pouvait gêner vos délibérations. Nous pourrions répondre que les intérêts des départements coalisés sont inséparables et rien de ce qui intéresse l'un d'eux ne peut être étranger à l'autre... Il est vrai que le département des Hautes-Alpes ne semble pas marcher précisément dans le même sens que Marseille puisqu'il se décide à accepter la constitution. S'il l'accepte, c'est parce que c'est là le plus sûr moyen de sauver la République. Cette mesure de salut public est commune à bien d'autres départements et à la fraternité à laquelle Marseille n'a sans doute pas renoncé... (1). »

Il est hors de doute que le véritable état d'esprit des autorités marseillaises échappe encore aux départements limitrophes. La réponse dilatoire du directoire des Bouches-du-Rhône est bien faite pour entretenir cet état d'âme : « ... La Commission intermédiaire n'existant pas, écrit-il aux députés des Hautes-Alpes, vous savez quels événements ont empêché jusqu'ici l'exécution de cette grande mesure de sûreté générale (2). Les circonstances peuvent changer et alors tous les départements coalisés naguère, écartés aujourd'hui par violence ou par des considérations de prudence de l'unité de vues sur laquelle doit reposer une telle coalition, se rallieront aux principes dont ils avaient juré simultanément l'observation et la Commission intermédiaire aura lieu. En attendant le département des Bouches-du-Rhône n'entend opérer aucune scission avec celui des Hautes-Alpes et autres coalisés... (3). »

Ce qui précède nous expose la tactique habituellement employée envers les départements qui se montrent indécis dans leur lutte contre la Convention. Il ne faut point s'aliéner les esprits perplexes sur lesquels on pourra peut-être compter

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 203.

(2) Il est fait allusion, ici, à la réunion à Bourges des députés de tous les départements.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 203.

en cas de succès. En attendant, il importe de leur cacher avec soin la véritable manœuvre.

Par contre, quand les départements se prononcent nettement pour la République unitaire et pour le parti jacobin, l'attitude envers eux ne prête point à équivoque. C'est la rupture éclatante et catégorique. Telle est celle qui est adoptée à l'égard des administrations du département de l'Hérault depuis quelques jours; telle est celle qui vient d'être employée à l'égard du directoire des Pyrénées-Orientales qui a eu la malencontreuse idée de vouloir ramener dans la voie du devoir les autorités marseillaises.

« ... Citoyens, s'écrie ce directoire, vous marchez contre les Parisiens. On vous a trompés quand on vous a dit qu'ils étaient vos ennemis. Vous ne trouverez à Paris que des frères. Vos ennemis et les nôtres sont ici. Ils ont envahi le territoire français; ils ont rétabli l'ancien régime dans tout le département des Pyrénées-Orientales et les Marseillais, les premiers enfants de la liberté, semblent les fuir pour aller étouffer la République dans son berceau !... Abandonnez vos projets; venez renforcer l'armée des Pyrénées; vous y verrez les Marseillais qui ont renversé le trône du roi au 10 août. Ils vous attendent pour terrasser les Espagnols; et lorsque vous en aurez purgé le sol de la liberté, s'il existe dans la République des royalistes et des fédéralistes, nous marcherons contre eux ensemble; ils seront anéantis (1). »

Mais les autorités marseillaises sont bien éloignées de vouloir combattre les Espagnols. A l'instant même où il est fait appel à leurs sentiments patriotiques pour repousser l'envahisseur, elles composent avec l'étranger. L'escadre espagnole, comme l'escadre anglaise, a bloqué nos côtes; elles se trouvent dans les eaux de Marseille. Après la défaite de Salon, il a été créé un Comité de Salut public composé de cinq membres. L'un d'eux, Abeille, muni de pleins pouvoirs, se rend auprès de la flotte ennemie et, sous prétexte de demander la libre circulation des grains de provenance génoise, il proclame

(1) Lourdes. *Histoire de la Révolution en Provence*. Tome III, page 295.

roi, avec les Anglais et les Espagnols, au nom de la ville, Louis XVII... (1).

Il y a dans cette trahison insigne comme un défi jeté aux départements fidèles. Depuis trois semaines, Marseille, insurgée, compte ravitailler ses troupes au moyen de subsistances tirées de l'intérieur. Elle a envoyé des commissaires dans le département de l'Hérault où la récolte de blé a été fort belle. L'un d'eux, Alengry, a traité pour une forte quantité. Mais les autorités locales, éclairées maintenant sur les noirs desseins des Marseillais, retiennent les grains. C'est la commune de Villeneuve qui arrête la barque chargée à destination de Marseille ; c'est le procureur syndic de Béziers qui écrit à

---

(1) Dans son ouvrage intitulé : *Toulon et les Anglais*, M. Cottin, page 82, nous apprend qu'Abeille se rendit à bord du vaisseau amiral anglais. Mais pourquoi passe-t-il sous silence le rôle actif de ce commissaire des sections marseillaises ? Cependant, M. Cottin a, comme nous, consulté la notice historique de cet agent royaliste, dont il invoque à plusieurs reprises le témoignage. (Voir page IX de l'avant-propos, et pages 79 et 82 de l'ouvrage.)

Il est vrai que l'auteur de *Toulon et les Anglais* s'est efforcé de démontrer au début de son livre (voir page 15) que les Jacobins, seuls, sont responsables des malheurs de la patrie. « ... L'étranger, dit-il pour conclure, n'aura plus qu'à se présenter pour recueillir le fruit de leurs intrigues.... »

Dans ces conditions, pour être logique avec lui-même, M. Cottin ne pouvait évidemment qu'effleurer le rôle de l'émissaire royaliste des sections marseillaises

Or, voici ce qu'Abeille écrit lui-même à l'amiral anglais au cours des négociations entamées :

« ... Si mes commettants peuvent conserver la liberté pour laquelle ils combattent, ou la recouvrer s'ils ont le malheur de la perdre, je prends l'engagement, en leur nom, de faire proclamer, avec transport, dans le département des Bouches-du-Rhône, Louis XVII, fils de mon infortuné monarque Louis XVI que tous les Français vertueux n'ont cessé de pleurer, et de leur faire jurer soumission et fidélité à ce légitime chef de la monarchie française.

« Fait à bord du vaisseau amiral de S. M. B. Victory, le 23, au soir, du mois d'août 1793.

Signé : J. Abeille. »

Collection particulière. Notes et pièces officielles relatives aux événements de Marseille, en 1793, par M. Abeille, l'un des députés de Marseille, à cette époque, auprès des amiraux alliés croisant sur les côtes de la Provence.

(Voir aux pièces justificatives n° 10 la lettre tout entière, dont il est parlé ci-dessus ; la réponse de l'amiral anglais et une attestation de cet amiral faite postérieurement en faveur d'Abeille pour lui faire obtenir un emploi sous le règne de Louis XVIII.)

Agde pour prévenir les municipalités de s'opposer aux chargements de toute espèce ; c'est le directoire du département lui-même, enfin, qui s'oppose à l'exportation des céréales dans tout le ressort qui lui est confié (1).

« ... Nous attendions de vous, écrit à ce dernier, à la date du 14 août, le directoire des Bouches-du-Rhône, que vous concouriez à déjouer le complot que l'on a formé d'affamer le département que nous administrons... Si vous êtes républicains, si vous êtes des hommes, vous ne pouvez méconnaître les lois de la liberté du commmerce et de la libre circulation des grains... craignez de donner à un peuple nombreux un exemple d'insensibilité qui peut un jour tourner au détriment de vos administrés... Assurez-vous des droits à l'estime et à la reconnaissance de vos frères et reconnaissez à la chaleur de cette lettre notre franchise... (2). »

Cependant, il n'entre pas dans le plan des Anglais d'occuper Marseille. Certes, c'est là une riche proie ; mais il en est une autre bien plus importante à leurs yeux. Ce qu'il leur faut, c'est un nouveau Gibraltar ; c'est le port militaire de Toulon.

Tout en acceptant les propositions d'Abeille, l'amiral anglais se contente, pour l'instant, d'envoyer, par son intermédiaire, une proclamation aux habitants (3).

Depuis quinze jours, l'amiral français Trogoff, commandant l'escadre de la Méditerranée, correspond avec les sections marseillaises. Celles-ci, prévenues par Abeille, l'invitent à envoyer des émissaires auprès de l'amiral anglais. M. d'Imbert, capitaine de vaisseau, accourt. Il trace à l'amiral Hood « un tableau moral et matériel de l'escadre française. » Celle ci est prête à se livrer aux Anglais.

Mais pourquoi les sections de Toulon tardent-elles à se déclarer ? L'amiral Hood veut la soumission complète de cette ville et Carteaux marche sur Marseille !...

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 197.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Correspondance du directoire. Tome VII, page 200.

(3) *Notice historique* d'Abeille. Voir cette proclamation aux pièces justificatives nº 10.

VI

Après l'insoumission et la révolte, après l'attitude hypocrite à l'égard des départements que le doute tenaille, après la menace envers ceux qui s'obstinent à rester fidèles, c'est l'alliance pure et simple avec l'étranger. La gradation est logique. Puisque Marseille ne peut trouver un appui à l'intérieur, puisque la France refuse de se lever et de lui prêter son concours, Marseille, pour faire la loi et annihiler la Convention, Marseille, infidèle et sans forces, se jettera, pour braver l'adversaire, dans les bras des ennemis.

Mais l'alliance avec l'étranger n'augmentera pas ses forces ; elle fera son malheur et la couvrira d'opprobre. Déjà, à l'annonce de l'envoi d'un parlementaire à l'escadre espagnole, la section 11 s'est levée frémissante (1). « On a profité de la faveur de la nuit, dit-elle, pour faire passer dans les sections une pétition qui, sous le voile mystérieux de sauver la chose publique, disait qu'il fallait envoyer un parlementaire à l'escadre espagnole. Oh ! Marseillais, c'est à vous qu'on propose de composer avec les flottes des tyrans étrangers qui ne sont armés contre nous que pour nous réduire au plus honteux esclavage. C'est de ces hommes, abreuvés de notre sang, de celui de nos femmes et de nos enfants, qu'on attend des secours !... C'est de ces tigres que l'on croit attendre un acte de générosité !... Non, Marseillais ! Cette idée ne fut jamais dans votre âme. Vous ne souffrirez pas que Marseille, qui s'est acquis tant de gloire dans les fastes de la Révolution, se déshonore jusqu'à ce point.

« Cherchons plutôt à calmer le courroux des Français qui marchent contre nous. Nous pouvons tout espérer de nos frères ; ils sont Français, il suffit. Ils seront généreux et par eux nous aurons la tranquillité ; nous aurons des vivres et la liberté... (2). »

---

(1) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 288.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

Et qu'on ne croie pas que cet état d'indignation de la part de la section 11 soit un acte isolé. Le peuple marseillais, lui, est toujours le même. Il a fait la Révolution et il s'en souvient. Il a été trompé, abusé, bafoué, flétri. Il est maintenant trahi. Malgré la pression, malgré les menaces, il lève la tête au sein même des sections, images jusqu'ici fidèles du Comité général. C'est la section 12 qui propose d'envoyer une députation auprès de Carteaux. Ce sont les sections 13 et 23 qui adhèrent « d'autant plus volontiers à l'adresse de la section 11, qu'elles ont déclaré vouloir être fidèles au serment de ne jamais courber la tête sous le joug d'un despote... (1). »

Mais la section 11 ne se contente pas de soulever l'opinion publique. Elle prend les armes. Le 22 août, son bataillon se masse sur la place des Prêcheurs. La municipalité provisoire fait appeler le commandant Vidal pour lui réclamer des explications sur la cause de ce mouvement. Celui-ci répond que son bataillon ne veut être « ni Espagnol, ni Anglais (2). » C'est donc la guerre civile déchaînée dans Marseille.

Les autorités nomment à la hâte un commandant supérieur de la défense. Il a nom La Baume. Autour de lui viennent se réunir tout ce que la ville compte d'officiers royalistes, fédéralistes et contre-révolutionnaires. On décide de dissiper par la force le rassemblement patriote. Le bataillon 11 s'enferme dans l'église des Prêcheurs et prend ses dispositions pour soutenir l'attaque.

Deux jours auparavant, le Comité de Salut public, concentrant dans ses mains tous les pouvoirs, a inauguré sa prise de possession de la ville par une série de mesures exceptionnelles inspirées par la lutte à outrance. Tous les citoyens en état de porter les armes sont tenus de se lever en masse et d'être en état de réquisition permanente. La Bourse, les spectacles, les maisons de jeux sont fermés. Il en est de même des cafés et des magasins à partir de 4 heures de l'après-midi. Si l'on en croit le conventionnel Poultier, les contre-révolu-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Sections de Marseille. Liasse non classée.

(2) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 289.

tionnaires ont fait publier, le 20, que le premier qui prononcera le mot de Constitution sera puni de mort (1).

Le 21, le Comité général, toujours en activité, exhorte le tribunal militaire à redoubler de zèle et à activer la punition des coupables. Des convois de prisonniers se rendent d'Aix à Marseille pour subir le dernier supplice. Onze d'entre eux sont exécutés dans la journée du 22. L'arrivée inopinée de Carteaux va délivrer les autres. Il y a dans les prisons de Marseille trois à quatre cents Jacobins qui attendent leur tour. Le temps va manquer au tribunal militaire pour les frapper. En prévision d'un échec possible, le Comité général de Marseille a fait prévenir celui de Toulon de se tenir prêt à recevoir les citoyens incarcérés. Même dans la défaite, il tient encore à assouvir ses vengeances.

Dans les journées des 20, 21 et 22 août, la terreur fit partir pour Septèmes et Fabregoule un grand nombre de citoyens qui allèrent ainsi renforcer l'armée départementale. Les dispositions belliqueuses de la section 11 trouvèrent peu d'écho dans cette population marseillaise avilie tout à coup par la peur. Avant d'entamer la lutte, la municipalité, accompagnée de deux membres de l'état-major de chaque section, se transporte sur la place des Prêcheurs pour inviter une dernière fois les insurgés à rentrer chez eux. « Nous ne nous retirerons, déclarent ceux-ci, que lorsque l'armée de Carteaux viendra nous relever (2). »

Bientôt le combat s'engage. Les fédéralistes ont pour eux l'avantage du nombre ; ils refoulent les patriotes dans l'église (3). Des canons sont braqués à toutes les avenues ; on tire sur les insurgés de tous les points à la fois. Pendant tout l'après-midi du 23, les patriotes reviennent sur la place par intervalles et disputent le terrain avec acharnement.

---

(1) M. Aulard. *Recueil des Actes du Comité de Salut public.* Tome V, page 493.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. Série L. Département. Liasse 92.

(3) Cette église existe encore telle qu'elle était à cette époque. Les petites rues qui l'avoisinaient ont disparu ainsi que la place des Prêcheurs. L'église a sa façade principale sur la rue de la République, à mi-chemin entre le Vieux-Port et la place Sadi-Carnot.

Le combat se poursuit dans la nuit à la faveur des ténèbres. Un détachement d'insurgés enfonce les rangs des assaillants et, pour se donner de l'air, va s'emparer de la porte d'Aix qu'il conserve une nuit entière. Des commissaires civils de l'armée départementale, attirés par le bruit, se font prendre à leur arrivée. Ils sont conduits à l'église des Prêcheurs. L'un deux, Pinatel, est envoyé en parlementaire auprès de la municipalité ; il a donné sa parole qu'il reviendrait, mais il reste invisible.

L'action continue dans la matinée du 24. Mais telle est la répugnance des citoyens, en général, et des artilleurs, en particulier, à combattre leurs frères, qu'on trouve difficilement des canonniers pour servir les pièces. L'un d'eux, le manouvrier Beaumont, est traîné auprès d'un mortier ; on l'y retient de force. On le menace avec le sabre ; on lui porte des coups de crosse ; un garde national lui met le pistolet sur la gorge (2). On arrive ainsi à bombarder l'église ; vingt-sept bombes sont lancées sur l'édifice.

Les patriotes luttent en désespérés ; ils viennent d'entendre le canon du côté de Septèmes. C'est l'armée de Carteaux qui livre bataille. Tout à coup la nouvelle se répand que les troupes départementales viennent de remporter sur celles de la Convention une éclatante victoire. Presque au même instant des bombes font choir des pierres du faîte dans l'église. Il n'y a plus de munitions. La résistance devient impossible.

Les insurgés, en colonne serrée, sortent alors de l'église ; défilent, en se battant toujours, par les rue Sainte-Marthe et de l'Observance et gagnent la porte de la Joliette. Là ils abandonnent un de leurs canons ; ils s'engagent ensuite sur le chemin d'Allauch pour aller joindre, par un détour, les républicains de Carteaux.

Pendant vingt-quatre heures, 500 hommes résolus ont bravé la ville entière qui, il faut bien le dire, n'a apporté à la lutte qu'une ardeur toute de circonstance. « A en juger par le fracas de la poudre qui a été brûlée, fait judicieusement

(2) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 295.

observer le royaliste Lautard, on aurait dit que la moitié de la ville était engloutie (1).»

VII

Que faisait pendant ce temps l'armée de la Convention ? Nous venons de voir qu'elle était aux prises avec les troupes de Villeneuve. Celui-ci, après son échec de Salon, s'était retiré sur Marseille avec l'intention de défendre un à un tous les passages qui conduisent dans cette ville. La colonne de Salon qui constituait son aile gauche avait été répartie sur les hauteurs de la Gavotte ; celle de Lambesc, plus au nord, devait défendre les hauteurs de Fabregoule. Trois nouveaux bataillons, partis de Marseille dans la nuit du 23 au 24, avaient reçu la mission de se porter à Roquevaire. Mais ces nouvelles forces n'arrivèrent point à destination ; les volontaires fondirent en route.

Quant à Carteaux, il avait quitté la ville d'Aix dans la journée du 23. Le même jour, il arrivait à portée de canon de l'armée départementale. En entendant le bruit du combat qui se livrait dans Marseille, le 2e bataillon des grenadiers des Bouches-du-Rhône quitte les soldats de Villeneuve et passe à l'ennemi. Le lendemain, 24, le général royaliste, se voyant sur le point d'être attaqué, mande en hâte au Comité général de lui envoyer quatre bataillons de secours. « Hélas ! s'écrie le commissaire civil Michel d'Eyguières, il n'y avait plus de bataillons dans la ville ; tout était épars... Il était malheureusement écrit dans le livre du destin que ce jour-là mettrait le comble à la honte de Marseille... (2). »

A midi, Carteaux met ses colonnes en mouvement. Le commandant Laporte, à la tête du bataillon des Allobroges, fond sur la colonne de droite de l'armée départementale qui lâche pied aussitôt. A gauche, les artilleurs de Villeneuve n'attendent pas l'ennemi. Ils précipitent leurs pièces dans les ravins

(1) Lautard. *Esquisses historiques.*

(2) Michel d'Eyguières. *Histoire de l'armée départementale*, page 119.

et mettent le feu aux poudres. La détonation qui s'ensuit devient le signal d'une débandade générale. En un instant les routes sont parsemées de soldats qui s'enfuient en désordre, au milieu d'un nuage de poussière soulevée par le passage des chariots, des charrettes et des canons qui encombrent les lignes de retraite. Si, au lieu de se porter sur le chemin d'Allauch, le bataillon 11 avait suivi la route d'Aix, il mettait les fuyards dans la position la plus critique. A 3 heures, les

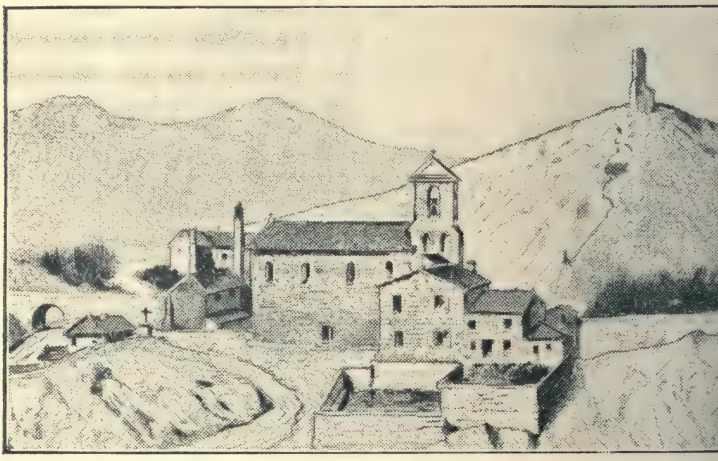

Vue de Septèmes

(Hôtel de Ville

premiers d'entre eux parviennent dans la ville et peuvent encore entendre les dernières proclamations qui annoncent l'échec de Carteaux. La vérité ne tarde pas à être connue.

C'est alors la panique. Les portes, les fenêtres des maisons se ferment précipitamment. Les autorités disparaissent à la hâte. Les rues se remplissent d'une foule de gens qui courent sans savoir où ils vont. Ils fuient une ville proscrite. Les familles aisées se réfugient à leurs bastides et villas. De pauvres gens, femmes, enfants, vieillards, chargés de leurs meilleures nippes, vont en foule camper sur les bords du

Jarret et de l'Huveaune (1). On aurait dit que cinq cent mille barbares venaient fondre sur Marseille. Et l'armée de Carteaux compte à peine 3.000 hommes! Et ce sont des Français !

Les citoyens que leur rôle dans les derniers événements a particulièrement compromis s'embarquent ou partent par voie de terre pour Toulon. Le gouvernement insurrectionnel, sa caisse, ses fonds vont y chercher un asile (2). Le général royaliste, à la tête d'un débris de 500 hommes, protège ce lamentable exode. L'armée et les fugitifs qu'elle escorte vont coucher à Cassis. Le lendemain, à 6 heures du soir, ils font leur entrée dans Toulon.

Le Comité général de cette ville a enfin répondu à l'appel des sections marseillaises et aux avances de l'escadre anglaise. Depuis trois jours des Français discutent avec l'étranger sur le sort de Toulon.

Le 27 août, le grand port militaire est livré sans conditions. « au nom de la patrie et du monarque », par une faction politique. Le 28, les escadres alliées pénètrent dans la rade et occupent les forts (3).

Quant aux tristes débris de l'armée départementale ils formeront bientôt, dans cette ville, sous les ordres d'un officier étranger, le noyau du premier régiment du nouveau roi Louis XVII. Ce sera le Royal-Louis. Dans quelque temps, la mort ira surprendre, en Espagne, le général Villeneuve, en train de lever un régiment contre son pays.

Telle est la triste fin de l'armée départementale et par contre-coup de la garde nationale marseillaise, cette armée de citoyens-soldats. Sans doute, l'organisation subsistera, mais l'élément vital qui faisait sa force a maintenant disparu. Le levier moral a cassé net. Comme un déplacement d'équilibre disloque parfois des machines à haute pression, le guet-apens où on l'a fourvoyée a brisé tous ses ressorts et annihilé désormais son action politique. Elle ne sera plus à

(1) Guibal. Le *Mouvement fédéraliste en Provence*, page 301.

(2) Guibal. *Le Mouvement fédéraliste en Provence*, page 301.

(3) *Notice historique* d'Abeille, pages 16 et suivantes. (Collection particulière).

l'avenir que l'ombre d'elle-même. Le doute va succéder à l'enthousiasme, la crainte, l'inertie à l'action guerrière.

Les événements politiques ont, cette fois, jeté le trouble dans son âme et désorganisé ses facultés. De même que dans une famille ses membres s'étiolent ou disparaissent sous le désespoir d'un acte inconscient qui la déshonore, de même, dans la vieille cité phocéenne, la garde nationale marseillaise sombre lamentablement sous le choc moral qui l'atteint en dépit d'elle-même. Il faut à un jeune arbre une poussée de sève pour s'élancer droit dans les airs ; lorsqu'on le transporte dans un milieu moins favorable, il se dessèche et meurt.

L'histoire de l'armée marseillaise est l'histoire du peuple lui-même. Un grand enseignement se dégage des faits. Quand une nation lutte pour la liberté, elle se doit à elle-même de conserver intacte la foi qui l'anime, sans compromission avec des éléments qui arrêtent ou reculent sa marche. Quand le peuple est debout en face de l'envahisseur, toutes les forces vives doivent être dirigées vers un centre commun, un foyer permanent de lumière. C'est ce qu'on appelle, en politique, l'égalité de vues et l'unité d'action. Le parti qui synthétise, dans les occasions difficiles, l'âme populaire, faite d'aspirations généreuses et sauve la patrie, mérite la reconnaissance éternelle des générations qui suivent.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 1

État de MM. les Capitaines et Lieutenants des Patrouilles Bourgeoises

COMPAGNIE N° 1

Capitaine : M. Ant. d'Anthoine.

Lieutenants : MM. Millot cadet ; Nicolas Clary ; Justinien Clary ; Jacques Bouillon ; Louis-Barthélemy Rougier ; Manent ; Guilhermy, courtier ; Faucras, contrôleur au bureau des poids et mesures ; André Blancard ; Ambroise Jean ; Artaud, de la Chambre de Commerce ; Fauchier d'Escalon ; Ponsard, de la Chambre de Commerce ; Le Marchant fils.

COMPAGNIE N° 2

Capitaine : M. Albouy.

Lieutenants : MM. ....

COMPAGNIE N° 3

Capitaine : M. d'Armand de la Garcinière.

Lieutenants : MM. de Nas Tourris ; de Passebon fils ; Caire ; Gravier ; Roustain ; Pioche ; Melchior Arnaud ; Bertrand de Billy ; Mouret ; Pierre Sellon ; Barbaroux ; Ant. Porry ; Megy ; Gautier, rue Coutellerie.

COMPAGNIE N° 4

Capitaine : M. Jacques de Borély.

Lieutenants : MM. Roubin aîné ; Rampal fils ; Combe ; Lambert ; Teissère ; Venel ; Barbaroux ; Allègre cadet ; Cathalan ; Rolland fils aîné ; Claude Castelan ; Honoré Bernard ; Gazel ; Clastrier.

COMPAGNIE N° 5

Capitaine : M. de Bourguignon aîné.

Lieutenants : MM. Degaye aîné ; Lepeintre aîné ; J. Latour de Vidal ; Alexandre Pêchier ; Croze-Magnan ; J. Angleys aîné ; Nicolas Dallest ; Clerissy aîné ; L. Laporte ; J.-M. Gautier ; Victor Mille ; Louis Aubert ; B. Rolland ; Badaraque aîné.

COMPAGNIE N° 6

Capitaine : M. Bagarry, ancien échevin.

Lieutenants : MM. Laget, avocat ; Pelletier de Lautier ; Urbain Granier, courtier ; J.-B. Mauriès ; Pierre André ; Fortunat Gautier fils ; D. Clérissy cadet ; Miolis, avocat ; Roux, rue de Beausset ; Guignon ; J. Lavison ; Boyer ; Pernot.

COMPAGNIE N° 7

Capitaine : M. Blanchard, ancien échevin.
Lieutenants : MM. Blanchard fils aîné ; Blanchard fils cadet ; Joseph Guibert ; Beunat ; Ant. Caire ; Aimé Barthélemy ; J.-M. Barthélemy ; Jean-B. Desbief ; Jacques Rey ; Pascal ; Pierre Pérouse ; Pierre Bernard fils ; Allard fils aîné ; Gourret.

COMPAGNIE N° 8

Capitaine : M. de Barbarin aîné.
Lieutenants : MM. P. Magnan fils aîné ; J.-P. Cailhol ; Joseph Estienne ; Ant.-B. Rey ; J.-J.-T. Depieds ; F. Sauvage ; Jean-B. Musson ; Louis Lieutaud ; J.-Henry Vaudière ; J. Castelin ; J.-J. Venture ; G. Roux.

COMPAGNIE N° 9

Capitaine : M. Beaussier cadet.
Lieutenants : MM. Guenifey ; Belliard ; Courbeau ; Bonnardel fils aîné ; Puget ; Rimbaud de Roman ; Dimètri Azar ; Meyier fils, courtier ; J. Reybaud ; Laurent Lautard ; Pierre-Jacques Reybaud ; Roubaud de Pontevès ; J.-M. Imbert fils ; Emmanuel Routier.

COMPAGNIE N° 10

Capitaine : M. de Canonge, chevalier de Saint-Louis.
Lieutenants : MM.....

COMPAGNIE N° 11

Capitaine : M. Carraire.
Lieutenants : MM.....

COMPAGNIE N° 12

Capitaine : Crozet de Rossel.
Lieutenants : MM. J.-Louis Fouque, rue Thubaneau ; Lieutaud, rue Bouterie ; Gairaud, rue Dauphine ; Seiras, rue Croix-d'Or ; B Quarier, Grand-Puits ; Viole, rue Dauphine ; Guis, rue Sainte-Barbe ; Blanchard, rue Pisançon ; Chapellon, rue des Nobles ; Perron, rue Vieille-Calade ; Porry, rue Notre-Dame-du-Mont ; Treper Rossel, rue Croix-d'Or ; Haslaver, rue Vieille-Calade ; Rampal, rue des Nobles.

COMPAGNIE N° 13

Capitaine : M. Crudère, ancien échevin.
Lieutenants : MM.....

COMPAGNIE N° 14

Capitaine : de Cairac, chevalier de Saint-Louis.

Lieutenants : MM. Fabre ; Philip aîné ; Nouvel ; J.-M. Fraissinet ; J.-D. Baux fils ; Petit ; Pagliano ; François Guiraud ; Firmin Bertrand ; Lieutier neveu ; E. Baux ; J. Fraissinet ; Francoul ; Xavier Martin.

COMPAGNIE N° 15

Capitaine : M. Couturier.

Lieutenants : Donneau ; Joseph Olive ; Louis Reboul de Martin ; Embry, architecte ; Cassard ; François Auzet ; Gaspard Saint-Arnaud ; Jaussand de Chapelier ; V.-V. Ventre fils aîné ; André d'Estienne fils aîné ; Cantin Meifredi ; E.-A. Reinaud ; Vincent ; Olive de Manuel ; Pierre Olive de Greling.

COMPAGNIE N° 16

Capitaine : M. de Caire, chevalier de Saint-Louis.

Lieutenants : MM. J.-P. Romieu ; J. Napollon ; de Coullom ; Rey, rue Venture ; J.-H. Baux ; Manem de Saint-Pons ; Colomb aîné ; J.-A. Décormis ; Esprit Pascal ; Chaulier fils ; Henri Laloubie ; Lombardon fils ; Michel de Léon ; J.-A.L. Chapelié.

COMPAGNIE N° 17

Capitaine : M. de Cars.

Lieutenants : MM. Tardieu ; Henricy ; Maille ; Olive ; Brouilhony ; Chabert ; Féraud ; Favier ; Joseph Honoré ; Desarnauds ; Dupuy ; Raspail ; Guirard ; Laugier.

COMPAGNIE N° 18

Capitaine : Coucler aîné.

Lieutenants : MM. Roux Américain ; Jean-Baptiste Girard ; Pierre Collique ; Bignau ; Louis Liquier ; D. Ployard ; Grenier fils ; Peyron ; Fournier ; D. Feraudy ; Martin, fils de l'orfèvre ; Augustin Durand ; D.-L. Revelly.

COMPAGNIE N° 19

Capitaine : M. Chaudon.

Lieutenants : MM. Rostang fils d'Alexandre ; Gastaud ; Angelvin ; Vitalis ; Royère ; J. Magnan ; Pierre Servel ; Alliès ; Charlet ; Bouffier ; de Grand ; D. Curnier ; Louis-Alexandre Chaudon.

COMPAGNIE N° 20

Capitaine : M. J.-B Daniel.

Lieutenants : MM. Lioncy ; Richerme ; Thulis aîné ; Melan ; Dandole ; Belleville ; Serane neveu ; Conil fils ; Deidier fils ; Berton fils ; Louis-André Bertrand ; Sarraire ; Joseph Gouirand ; J.-B.-F. Michel.

COMPAGNIE N° 21

Capitaine : M. Dragon aîné.

Lieutenants : MM. A. Abellard fils ; J.-A. Benet ; A. Cresp ; Ange Corail ; Michel-Bernard Chaix ; D. Fuzier ; Antoine Garcin ; P.-P. Laroque ; L. Martin, fabricant de soufre ; Montrefault ; G.-F. Monier ; Meynard ; B. Sauze ; P. Pascal.

COMPAGNIE N° 22

Capitaine : M. Honoré Devoulx.

Lieutenants : MM.....

COMPAGNIE N° 23

Capitaine : M. Dallest de Caresse.

Lieutenants : MM. Roussier ; Degaye ; Genoud ; P. Tuison David ; Gaspard Cezan ; D. Calvi ; Eyssautier ; Pinatel ; D. Sicardi ; Blanc ; J. Jauvas ; J. Maury ; A.-F. Niot ; Laugier aîné.

COMPAGNIE N° 24

Capitaine : M. de Dorat, chevalier de Saint-Louis.

Lieutenants : MM. F.-Valentin ; Louche ; P.-Louis Marcellin ; Cyrille Libon ; Jean-Ant. Nicolas ; Pierre Chevaly ; J.-J. Pellissier ; M. Lange ; Corréard ; T.-T. Thomas ; C. Ollive fils ; A. Moyne ; J.-J. Soutele ; L. Gaubert ; Carle.

COMPAGNIE N° 25

Capitaine : M. d'Aigalades aîné.

Lieutenants : MM. Franc aîné ; Franc cadet ; Bertin cadet ; Esc. Fontez ; H.-J. Boyer ; Martin, négociant ; J. Lavigne ; N. André cadet ; J.-G. André ; J.-B. Lavit ; Reymond fils aîné ; J.-A. Berthelot ; Louis Siau ; Isnard de Lambesc.

COMPAGNIE N° 26

Capitaine : M. Ferrari cadet, ancien échevin.

Lieutenants : MM. J.-B. Ferrari ; de La Combe ; C. Ferrari ; Julien, avocat ; E. Bayol ; E. Rey ; Irissac ; Lagarde cadet ; Roquemaure ; Bourdou ; Minotti ; Marchant ; A. Bremond ; Moisson.

COMPAGNIE N° 27

Capitaine : M. de Fabron Chaudelle.

Lieutenants : MM. Jean Descrivau ; Clapier ; de Gay de Caradet cadet ; A. Gide cadet ; Aillaud ; Eustache Avon ; Joseph Palmery ; J. Luce ; G. Blanc ; F. Reveu ; Daligny ; Planche ; Guillabert ; A. Meistre.

COMPAGNIE N° 28

Capitaine : M. de Girard Dudemaine aîné.

Lieutenants : MM. de Morgan ; P.-P. Girard Dudemaine ; Colomby ; H.-S. Betaille ; Pastrè ; Fourton ; de Bouis ; Massot, A. Audibert fils de J. ; Ignace Donandy ; Thomas de Saint-Jacques ; Meritan ; Trophe fils ; D. Estienne.

COMPAGNIE N° 29

Capitaine : M. de Greling, chevalier de Saint-Louis.

Lieutenants : Louis-Raymond Guèrin ; Pierre Payan d'Estienne ; Capry ; Noël-Paul Laugier ; Antonin Gautier ; Albe fils ; A. Isnardon fils aîné ; Beyrès, au Bureau des classes ; Mersanne aîné ; Lombard.

COMPAGNIE N° 30

Capitaine : Grimaud.

Lieutenants : MM.....

COMPAGNIE N° 31

Capitaine : Gimon aîné.

Lieutenants : MM. Alexis Pascal ; Lepeintre cadet ; Barthélemy de Cassard ; Alexis Blancard ; Ricard ; Lambert ; Cousinery de Napollon ; Carbonel cadet ; Toussaint Cousinery ; Louis Angelys ; Eymar ; Triol fils ; Giraudin ; J.-J. Bosq.

COMPAGNIE N° 32

Capitaine : M. Jean-Marie de Greling.

Lieutenants : B. Cassan ; J.-F. Fouquier ; E.-G.-B. Fouquier ; J.-B.-F. Pastoret fils ; T.-Martin Laforêt ; G. Gor ; Edouard Cousinery ; J.-C. Girard ; Du Prenil ; L.-C. Tarascon ; A.-N. Lasale aîné ; Gilly ; Martin Capus.

COMPAGNIE N° 33

Capitaine : M. de Gérard, chevalier de Saint-Louis.

Lieutenants : MM. Fabron fils aîné ; Laurent Favre ; Augier ; Bourguignon fils de Louis ; Gardaire ; David de Perrache ; P. Isnard ; Girard ; Séjourné fils aîné ; J.-B. Giraud ; J.-M. Fabre ; Martin Senès ; Isoard ; Marc-André Aumant.

COMPAGNIE N° 34

Capitaine : M. Long, courtier.

Lieutenants : MM J.-Rodolphe d'Ernest, bourgmestre ; Adolphe Van Berchem, négociant ; Pierre Ferry ; Michel Rougon ; Antoine Agnel ; Alexis-André Philopal ; Antoine-Nicolas Michel ; Pierre Mazet ; Antoine Fabre ; Valentin Barrielly ; Toussaint Carbonel ; Joseph Carbonel ; Charles Maurice ; Jean Boissière.

COMPAGNIE N° 35

Capitaine : M. Merle.

Lieutenants : MM. d'Herulez de Vidal; Chaulan aîné; Denans; B. Jullien; J.-David Clastrier; Cyprien Long; J.-A. Tarascon; Jacques Asse; J.-Jacques Eymin; Honoré Cazau; J.-B. Viau; Félix Blanchenay; J.-F. Arbaud; Parrot fils.

COMPAGNIE N° 36

Capitaine : M. Martin, fils de César, ancien échevin.

Lieutenants : MM. J.-F. Olive, courtier; A. Brunet; F.-Xavier de Garnier; Henry Gilly; C.-F. Degaye; J.-A. Martin; Balthazard Blanc; Jacques Aubert; Hippolyte Icard; Honoré Martin; Dominique Roux; Jérôme Guien; Jacques-André Marrou.

COMPAGNIE N° 37

Capitaine : M. Martin Compian.

Lieutenants : MM. Louis Sicard; Augustin Vaille fils; Dominique Sarmet de Lean Audibert; Nicolas Sarmet, frère de Dominique; Honoré Audibert, fabricant de savon; André Obligié, courtier; Joseph-César Peyre; Louis Mouren, marchand de drap; Louis Nielly, avocat; Jean-Louis Delaye; Honoré Legré aîné; Charles-Joseph Coullet; Jacques Caillol.

COMPAGNIE N° 38

Capitaine : M. Martin, fils d'André.

Lieutenants : MM. Marc-Antoine Romagnac; Pierre Bonhomme; E.-A. Escalon fils; Frédéric-Christophe Pallot; Pierre Chegaray cadet; Roch Vence; J.-F. Camoin; Charles Allard; J.-G. Delone; P.-Mathieu Vincens; Casimir Fesquet; Jacques Reboul; Antoine Palot; Victor Bonhomme.

COMPAGNIE N° 39

Capitaine : M. d'Olivier de Puget.

Lieutenants : MM. A. Marniesse; Louis Magnan; André Sylvestre; C. Bourlion; A. Bellon; A. Second; J.-S. Hugues; J.-F. Nicolas; F. Champorcin; J. Laugier; Louis-Roche Mersanne; Carvin, courtier; Henry Arnaud; Sallony fils.

COMPAGNIE N° 40

Capitaine : M. Peirier, ancien échevin.

Lieutenants : MM.....

COMPAGNIE N° 41

Capitaine : M. Perier de Salze.

Lieutenants : MM. Brouchon fils ; Meyier fils ; Genezy fils ; Bouisson fils ; Garcin fils cadet ; J. Genier ; Salze fils aîné ; Testory ; Auguste Allary ; Louis Paul ; Turel ; Mathieu Blanc ; Marius Salze ; P. Bayn.

COMPAGNIE N° 42

Capitaine : M. Raband.

Lieutenants : MM. Eymard aîné ; J. Bruniquet ; Cousmèry, courtier ; Marc Baux ; Marc Fraissinet ; Daubigny ; Joachim Dallet ; Boissière ; Vautray ; Paul Cabanes ; J. Duseil ; Henry Bergasse ; d'Herculez ; Jean Larreguy.

COMPAGNIE N° 43

Capitaine : M. de Rey de Foresta.

Lieutenants : MM. P. Robert ; Johannot ; d'Aigalades cadet ; Goujon ; Dumon fils aîné ; Millot cadet ; Gayet-Laneuville ; Jullien fils aîné ; Garnier ; Louis Landrieux ; Joseph Madon ; Denis Reboul ; Tournier fils ; S.-Jacques Calamand aîné.

COMPAGNIE N° 44

Capitaine : M. Jean-Louis de Rolland.

Lieutenants . MM. Perrin aîné ; Hermitte fils ; Ferre de la Grange ; Flotte fils ; Dalmas Fiquet ; P. Olive ; Perrimon ; Espinasse ; J. J. Long ; Rolland Fourtou fils ; Jean-François Martin ; Paul Perrin ; A. Massot ; François Poussolle.

COMPAGNIE N° 45

Capitaine : M. de Raymond de Demandolx.

Lieutenants : MM. Morel, courtier de commerce ; Audry, négociant ; Sube cadet ; Urls ; Langlade cadet ; Chazel ; Lafont ; Bonsignour ; Paul cadet ; Cousinery ; Solomé aîné ; Janvier ; Bonnet ; Grenier.

COMPAGNIE N° 46

Capitaine : de Reinard, de Trest.

Lieutenants : MM. Olive aîné ; Olive cadet ; Cyprien Gaillard ; Gaticy, courtier ; Parrot, courtier ; P.-A. Turcas cadet ; J. Constans ; Pierre Deleuze ; P. Turret ; Paul Eymès ; Henry Portalès ; Forcade ; Jean-Pierre Franc ; André Borrelly.

COMPAGNIE N° 47

Capitaine : M. Thomas de Roux.

Lieutenants : MM. François Croizet ; Paranque ; J.-J. Crozet ; Fremendity aîné ; J. Aubert ; Poillevert ; P. Caillat ; Madon ; Campan ; Eustache ; François Cayol ; Jogand ; J.-B. Bouin fils aîné ; J. Cavalier.

COMPAGNIE N° 48

Capitaine : M. Raymond fils aîné.

Lieutenants : MM. G. Sumian ; Marc Aillaud ; C. Delemer ; Calvet ; Chauvin aîné ; A. Vincent ; Templier ; Matalliau aîné ; B. Aillaud ; Honoré Raymond ; Laugier cadet ; Bertrand ; Bernard neveu ; J.-B.-Joseph Allègre.

COMPAGNIE N° 49

Capitaine : M. de Reynaud, chevalier de Saint-Louis.

Lieutenants : MM. A. Conte ; Lazare Roux ; Emmanuel Bertheile ; André Sapet ; Jean Darlet ; Gaspard Roux ; Simon Florens ; Jean Florens ; Paul-Aubin Doutet ; Pierre Vérone ; Jean-Joseph Guillabert ; André Pourcelly ; Guillaume Albrand ; Jean-Joseph Albrand ; Joseph Sapet.

COMPAGNIE N° 50

Capitaine : M. Ange Rambaud.

Lieutenants : MM. Joseph Aubert ; Berte ; E. Laplace ; Fabre, savonnier ; Nicolas Guérin ; François Guérin ; Roux, courtier ; François Orcel ; A. Dumas ; J.-F. Truilhard ; J.-J. Sourel ; J. Chartier.

COMPAGNIE N° 51

Capitaine : M. de Surian de Bras.

Lieutenants : MM.....

COMPAGNIE N° 52

Capitaine : M. de Surian cadet.

Lieutenants : MM.....

COMPAGNIE N° 53

Capitaine : M. Pierre Viau.

Lieutenants : MM. Blanpain ; Cezan aîné ; D. Cezan cadet ; H.-J. Depras ; F.-Marius Malvilan ; Estienne Mathieu aîné ; Jacques Mathieu ; Joseph Mathieu cadet ; J.-B.-Xavier Oddo ; Joseph Savardin ; François-Lazare Peirier ; Pissarello ; Jacques Reynaud de Mallet ; Vangaver fils.

COMPAGNIE N° 54

Capitaine : M. de Samatan aîné.

Lieutenants : MM. Audibert Roze; Barthélemy de Fuveau; Vaillien; Blanc; Ricord; Rivière; Maisse fils; Deville; Pluvinet; Olive cadet; D. Turc; J.-B. Augier; H. David.

COMPAGNIE N° 55

Capitaine : M. de Semandy aîné.

Lieutenants : MM. d'Ageville père, architecte; Simon Rafinesque, négociant; Maurenq, négociant; Bigaud, négociant; Poulard, négociant; J.-L. Bernard fils, négociant; J.-A. Jullien, négociant; Fleury Audibert, entrepreneur; Achard, négociant; Ehrman, négociant; Laborde, négociant; G.-B. Gasquet, négociant.

COMPAGNIE N° 56

Capitaine : M. Salles aîné.

Lieutenants : MM. Louis Blancard; Porry, courtier; Pagliano, courtier; Pelicot; Guérin aîné; Arnaud cadet; Benjamin Salles; M. Girard; Figuière; Nicolas, constructeur; Louis Priou; F.-J. Croze-Magnan; Bounin fils.

COMPAGNIE N° 57

Capitaine : M. Pierre-Antoine Solliers.

Lieutenants : MM. Denis Desbois; J.-J. Barry; J.-Augustin Agnel, courtier; Cournes; Solliers neveu; Xavier Vidal; L.-C. Ferry; Boucherie; Michel; Fodéré; Larmet; Boucanier; Paret.

COMPAGNIE N° 57

Capitaine : M. Tarteiron.

Lieutenants : MM. Dagnan; Defalgue; A. Decroy; Arnaud, fils aîné de Philippe; Allègre; Guiraud Albert; de Rostang fils aîné; Pierre Peirier; Chapelié aîné; Saisset cadet; Hugues, fils de Jacques; Morel fils; Hugues, fils de Gaspard; Angeleys cadet.

COMPAGNIE N° 59

Capitaine : M. Joseph-Antoine Tiran.

Lieutenants : MM. François Dussueil; J.-B. Haguelon; J. Jauffret Souche père; Philibert Fabre; J.-M. Buisson; Bouge cadet; Alphonse Anglès; Pierre Palhion; Colomé; J. Cougnié; Bouisson; J.-F. Tommasini.

COMPAGNIE N° 60

Capitaine : M. Verdillon de Corréard.

Lieutenants : MM. Louis Salles; B. Peragallo; Joseph Payan; J.-B. Espanet; Sauvaire fils; J.-N. Ferrandy; L.-N. Belleville; F. Bally; Albert-Emmanuel de Haller; Calavier fils; Card fils; Claude Boucanier; A. Lamy; J.-C. Décugis.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 2

COMPOSITION DE LA GARDE NATIONALE

(1790)

État-Major

Commandant général : M. le chevalier de Greling
Major général : M...
Aides-majors généraux : MM...
Commissaire général : M...
Secrétaire général : M...
Aide de Camp : M...

Liste des Chefs de bataillon et Capitaines

N° 1. — District des Récollets

Chef de bataillon : M. Bazile Latour, bourgeois.
Capitaines : MM. Antoine Audibert, bourgeois ; François Dumas, aubergiste; Mathieu Sigaud, ancien capitaine de navire ; Pierre-Louis Rome, serrurier; Honoré Monier, marchand auffier.
Sous-aide-major : M. Jacques Souche, aubergiste.

N° 2. — District des Capucins

Chef de bataillon : M. Charles Guignot.
Capitaines : MM. Pierre Langlade, bourgeois ; Roch Icard, horloger ; Antoine-Gilles Escarnier, maître cordonnier ; Jean-Pierre Gérard, négociant ; Nicolas Devieux.
Sous-aide-major : M. Honoré Barbier.

N° 3. — District de la Trinité dit La Palud

Chef de bataillon : M. Grimau cadet, négociant.
Capitaines : MM. Louis Bonnefoy, peintre ; Henry Trestour aîné, maçon ; Esquier, avocat ; Viry, maître cordonnier ; Louis Mazet, droguiste.
Sous-aide-major : M. François Arnoux.

N° 4. — District du Concert

Chef de bataillon : M. Devine, maître de danse.

Capitaines : MM. F. Mery, marchand de pierres; Robert cadet, bourgeois ; Jean Seris ; Pierre André, marchand de bois ; Jean-Joseph, peseur.

Sous-aide-major : M. Jean-Pierre Sarrazin, ingénieur.

N° 5. — District de Saint-Ferréol

Chef de bataillon : MM. Martin, fils d'André, négociant, puis le bailly de Foresta.

Capitaines : MM. Louis-André Bertrand, négociant; Jean-Pierre Laforêt, bourgeois; Jean Esprès; négociant ; Xavier Martin, courtier ; Antoine de Moncoussou.

Sous-aide-major : M. Jean-Gaspard Brémond, négociant.

N° 6. — District de Picpus

Chef de bataillon : M. Etienne-Noël Laforêt, courtier.

Capitaines : MM. Etienne Bompard, négociant ; Louis-Honoré liquoriste ; Louis Priou, négociant ; Philibert Fabre, marchand toilier ; Claude Guerce, ancien tonnelier.

Sous-aide-major : Louis Estrine fils, fabricant de cordes.

N° 7. — District de Saint-Martin

Chef de bataillon : M. Lazare Pêtre.

Capitaines : MM. André Pourcelly, fripier ; Fagon aîné ; Claude Duplat, gabeleur ; Jacques Parranque, marchand saleur ; Antoine Meyère ; maître tonnelier.

Sous-aide-major : M. Alexandre Girard.

N° 8. — District des Grands-Augustins

Chef de bataillon : M. Robert aîné, ancien chargeur.

Capitaines : MM. B. Bousquet, maître coutelier ; P.-G. Gravet, maître ferblantier ; J. Guignon aîné, courtier ; D. Ferrandy, négociant ; J.-B. Sèbre, vitrier.

Sous-aide-major : M. Louis Fenouil, marchand.

N° 9. — District des Pénitents de Saint-Antoine

Chef de bataillon : M. Jean Boisseret, tailleur de pierre.

Capitaines : MM. Vincent l'Ange, marchand orfèvre ; François, fabricant de tombes ; Pierre Creps, marchand d'indiennes ; Jean-Louis Long, droguiste.

Sous-aide-major : M. Jean-Baptiste Giraud, greffier.

N° 10. — District des Collèges

Chef de bataillon : M. François-Marie Roulet, maître cordonnier.
Capitaines : MM. Jean-Joseph Ferme, vitrier; Pierre Ferret, marchand; Louis Bec, cordonnier; Félix Boyer, droguiste; Mathieu Dessory, boutonnier.
Sous-aide-major : Jean-Jacques Venture, peseur.

N° 11. — District des Prêcheurs

Chef de bataillon : M. Jean-Laurent Reissolet, marchand de laine.
Capitaines : MM. Honoré Fabre, fabricant de chapeaux; Herculan Mathieu, bourgeois; Joseph Nicolas, raffineur; Louis Cayol, maître caissier; Jean Girard, maître fondeur.
Sous-aide-major : M. Jean-Baptiste, musicien.

N° 12. — District de l'Observance

Chef de bataillon : M. Jacques Michel.
Capitaines : MM. L. Barthélemy; Jacques Giraud, tanneur; Pierre Lebecq, négociant; Charles Rancurel, fabricant de chapeaux; André Raynaud, fabricant d'amidon.
Sous-aide-major : M. Barthélemy Donadey.

N° 13. — District des Grands-Carmes

Chef de bataillon : M. J.-F. Rozan, fabricant de bonnets.
Capitaines : MM. Pierre Masse, bourgeois; Marcelin Garnier, tanneur; J.-B. Barbant, tanneur; Joseph Isoir, bourgeois; V. Bourge, maçon.
Sous-aide-major : M. F.-Ferréol Galibert.

N° 14. — District de l'Oratoire

Chef de bataillon : M. François Ziran, tanneur.
Capitaines : MM. Ange Ganivet, menuisier; Etienne Lochois, bourgeois; J.-Maurice Garibaldi, doreur-miroitier; J.-J. Bonteurs, maître charcutier; J.-J. Chabaud, maître chapelier.
Sous-aide-major : Antoine Pélissier, orfèvre.

N° 15. — District de l'Hôtel-Dieu

Chef de bataillon : M. Ant. Constant, bourgeois.
Capitaines : MM. Louis Alezard, fab. de toiles; J.-F. Ramval fils, fab. de savon; Louis Francoul, chiffonnier; Antoine Rouvière, teinturier; Antoine Pellegrin, maître menuisier.
Sous-aide-major : M. François Andri, maître menuisier.

N° 16. — DISTRICT DE LA GRANDE-MISÉRICORDE

Chef de bataillon : M. Joseph Paris, négociant.

Capitaines : MM. Jean Gauthier, ancien capitaine ; Michel Vence, ancien capitaine ; Joseph Carbonel, ferblantier ; Pierre Merlat, maître perruquier ; François Grimaud, marchand droguiste.

Sous-aide-major : M. Hubert Gardiau, cafetier.

N° 17. — DISTRICT DES ENFANTS-ABANDONNÉS

Chef de bataillon : M...

Capitaines : MM. Jean-Jacques Roux, négociant ; Louis Ferrier, négociant ; J.-B. Jourdan, cordonnier ; Dominique Simon.

Sous-aide-major : M. Joseph Vidal.

N° 18. — DISTRICT DE LA LOGE

Chef de bataillon : M. J.-F. Lieutaud, négociant.

Capitaines : MM. René Simon, confiseur ; J. Achard, négociant ; Antoine Dol, bourgois ; François Court, négociant ; Jean Ferraud, bourgeois.

Sous-aide-major : M. J.-Marie Rebecquy, bourgeois.

19. — DISTRICT DE LA MAJOR

Chef de bataillon : M. J.-Paul Payan, bourgeois.

Capitaines : MM. J. Brassard, chirurgien ; Pierre Coucourel, capitaine ; André Dufour, horloger ; Joseph Pouvarel, peseur ; Étienne Aymes, bourgeois.

Sous-aide-major : M. J.-F. Chabriel, marchand magasinier.

N° 20. — DISTRICT DE SAINT-VICTOR

Chef de bataillon : M. le chevalier François d'Hilaire de Chamvert.

Capitaines : MM. J.-B. Reynier ; Ange Martin fils, négociant ; Jean Barthélemy, dit Capelan, négociant ; Jacques Ricard, maître pontier ; Jean Barthélemy, maître forgeron.

Sous-aide-major : François Raymond, maître en chirurgie.

N° 21. — DISTRICT DU MANÈGE

Chef de bataillon : M. Blaize Garnier père, maçon.

Capitaines : MM. Louis Troubat fils, batteur d'or ; Mathieu Bec, fab. d'indiennes ; J.-J. Arnaud, bourgeois ; J. Thérèse de Gaudemar, officier ; J.-B. Goudelon, cordier.

Sous-aide-major : M. Dumont, bourgeois.

N° 22. — DISTRICT DES MINIMES

Chef de bataillon : M. J.-Paul Chauvet, bourgeois.
Capitaines : MM. Laurent Pain, peseur; Antoine Courbe, négociant; J.-J. Jullien, bourgeois; P. Rostang d'Ancesune, bourgeois; Jacques-Henry Teissere, bourgeois.
Sous-aide-major : M. P. Franc, Lambert, capitaine.

N° 23. — DISTRICT DES CAPUCINES

Chef de bataillon : M. Pierre Bernard, bourgeois.
Capitaines : MM. J.-B.-H. Arnaud, négociant; J.-Jules Gayet, bourgeois; Charles Simiot, bourgeois; J.-Ant. Cesar, maçon.
Sous-aide-major : M. Thomas Livon, peseur.

N° 24. — DISTRICT DES CHARTREUX

Chef de bataillon : M...
Capitaines : MM.....
Sous-aide-major : M...

N° 25. — ANCIENNE CAMPAGNE DE M. DE PILLES

Chef de bataillon : M...
Capitaines : MM.....
Sous-aide-major : M...

N° 26. — DISTRICT DES AUGUSTINS RÉFORMÉS

Chef de bataillon : M...
Capitaines : MM.....
Sous-aide-major : M...

N° 27. — DISTRICT DU BON-PASTEUR

Chef de bataillon : M. Antoine Seren, négociant.
Capitaines : MM. Joseph Cade, bourgeois; Benoît Billaud, machiniste; Pierre Olive, bourgeois; Cabasson, magasinier; Guinchestre.
Sous-aide-major : Régibaud fils, bourgeois.

N° 28. — DU BRAS-D'OR

Chef de bataillon : M...
Capitaines : MM.....
Sous-aide-major : M...

Nota. — *Chaque compagnie comprenait en outre, en principe, cinq lieutenants et cinq sous-lieutenants.*

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 3

Adresse à l'Auguste Assemblée nationale des citoyens qui se sont emparés, le 30 avril, du fort de Notre-Dame-de-la-Garde.

De Marseille, le 2 juin, l'an premier de la Liberté, 1790.

Nosseigneurs,

Le salut de l'empire, l'affermissement de la Constitution, paraissaient dépendre de la destruction des projets ténébreux et des forces de l'aristocratie. Marseille était le foyer le plus ardent des ennemis de la Révolution. Trois forts, que le despotisme seul avait élevés contre cette cité et l'écrasaient sans la défendre, étaient au pouvoir des ennemis de la liberté.

Leurs menaces réitérées, leur conduite équivoque, les marques les plus évidentes d'hostilité menaçaient les Marseillais de la mort ou de l'esclavage.

Les soussignés, animés du feu brûlant du patriotisme, ont osé surprendre le fort de Notre-Dame-de-la-Garde qui dominait les deux autres. Cette action d'éclat a fait tomber ces deux dernières places qui étaient au pouvoir de l'aristocratie.

Dès lors Marseille a respiré l'air pur de la liberté; la France entière a dressé des arcs de triomphe et pendant que vingt-quatre millions d'hommes nous félicitent d'avoir cimenté leur liberté, pendant que nos concitoyens jouissent du triomphe de l'Empire français, nous sommes, Nosseigneurs, en proie à la vengeance aristocratique, non seulement d'un ministre, mais encore d'un membre gangrené de votre auguste Assemblée. Ils osent, dans leur démence, nous appeler : *gens sans aveu.*

Nous démentons leur assertion calomnieuse : ceux qui défendent la liberté et bravent la mort pour elle, aiment l'honneur.

Nous nous empressons de vous faire parvenir, Nosseigneurs, nos noms et qualités afin d'éclairer votre religion sur l'anathème qui a été lancé contre nous du haut de la tribune de votre auguste Assemblée.

Gens sans aveu ! Nous sommes tous citoyens actifs, officiers et volontaires de la garde nationale et la plupart pères de famille. Nosseigneurs, si en ce moment vous pouviez jeter vos regards dans nos âmes, vous y verriez, gravé en traits de flamme, le serment que nous avons fait de nous vouer à la mort plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à l'autorité de vos décrets, qui tendent avec une sollicitude, vraiment paternelle, au bonheur de vingt-quatre millions d'âmes.

Tels sont et seront toujours les sentiments des cinquante citoyens ci-après mentionnés.

Nous avons l'honneur d'être avec le respect et l'admiration la plus profonde,

Nosseigneurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les soussignés :

JOLY, BRARD, J. MONTBRION, secrétaires.

Liste des cinquante citoyens qui se sont emparés du fort de Notre-Dame-de-la-Garde

Joseph-Blaise Garnier, entrepreneur de bâtiments, de Marseille, résidant dans cette ville depuis 38 ans. Chef de bataillon dans la garde nationale.

Pierre Garnier fils, entrepreneur de bâtiments, de Marseille. Lieutenant.

Etienne Garnier fils cadet. Volontaire.

Mathieu Bec, fabricant d'indienne, né à Digne en Provence. Etabli à Marseille depuis 29 ans. Capitaine.

Jean Carrière, maître cafetier, de Marseille. Lieutenant.

Pierre-François Javel, peintre, né à Avignon. Etabli à Marseille depuis 17 ans. Capitaine.

Louis Chaix, peintre et professeur de l'Académie royale, né en Provence. Etabli à Marseille depuis 24 ans. Sergent-major.

Jean-Nicolas Brard, peintre adjoint, professeur de l'Académie royale, né à Paris. Soldat de la garde nationale parisienne et lieutenant de celle de Marseille.

Nicolas Doinet, mécanicien, né à Reims en Champagne. Etabli à Marseille depuis 14 ans. Sergent.

Jacques Joly, maître forgeron, Picard. Etabli à Marseille depuis 12 ans. Lieutenant.

Pierre Laforêt, maître charron, né en Bourgogne. Etabli à Marseille depuis 12 ans. Lieutenant.

Julien Feissolle, modèle de l'Académie, natif de Braye en Champagne. Etabli à Marseille depuis 36 ans. Sergent.

Joseph Michelet, chirurgien, né à Beaume en Dauphiné. Etabli à Marseille depuis 10 ans. Volontaire.

Houpp, ébéniste, né à Bonn, Allemagne. Etabli à Marseille depuis 15 ans. Sergent.

Alexandre Raynaud, professeur sculpteur de l'Académie royale, né en Bourgogne. Pensionnaire des Etats. Etabli à Marseille depuis 6 ans. Volontaire.

César Franc, faïencier de Marseille. Sergent.

Louis Declergue, maître chaudronnier, né à Mousset en Auvergne. Etabli à Marseille depuis 3 ans. Volontaire.

Claude Pady, maître menuisier, né à Chambéry. Etabli à Marseille depuis 3 ans. Volontaire.

Demaille, marchand-fabricant de chanvre, né à Grenoble. Etabli à Marseille depuis 12 ans. Caporal.

Rémy, marchand faïencier, né à Demartin-le-Franc en Champagne. Etabli à Marseille depuis 20 ans. Caporal.

Joseph Plindoux, orfèvre, de Marseille. Volontaire.

Jean Plindoux aîné, bourgeois, de Marseille. Volontaire.

Jean-Honoré André, marchand de tabac, de Marseille. Caporal.

Jean-François Salomé, maître serrurier, né à Moustier. Etabli à Marseille depuis 14 ans. Sergent.

Charles Guyenot, peintre, né à Lure (Franche-Comté). Etabli à Marseille depuis 3 ans. Sergent.

Claude Bardey, maître menuisier, né à Monoureau en Bourbonnais. Etabli à Marseille depuis 16 ans. Volontaire.

Jean Chailan, traiteur, né à Digne en Provence. Etabli à Marseille depuis 20 ans. Volontaire.

Jean Labaddie, maître tisserand, né en Gascogne. Etabli à Marseille depuis 6 ans. Volontaire.

Antoine Vergue, maître coutelier, de Marseille. Sergent.

François Blain, de Marseille. Volontaire.

Antoine Bomier, maître maçon, de Marseille. Sergent.

Jean Bomier, maître maçon, de Marseille. Volontaire.

Jacques Fassery, né à Lans, en Savoie. Etabli à Marseille depuis 12 ans. Volontaire.

Louis Séguin, maître charpentier, né à Limoux en Languedoc. Etabli à Marseille depuis 6 ans. Volontaire.

Mathieu Gimbert, fabricant de chaux, né à Saumur. Etabli à Marseille depuis 30 ans. Volontaire.

Pierre Carbonel, maître serrurier, né à Lapalu. Etabli à Marseille depuis 38 ans. Volontaire.

J. B. Arbau, ménager, de Marseille. Volontaire.

F. Arnaud, maître tourneur, né à Toulon. Etabli à Marseille depuis 17 ans. Volontaire.

F. Carbonel, portefaix, de Marseille. Volontaire.

Pierre Venelle, maître serrurier. Volontaire.

Alexandre Venelle, cadet. Volontaire.

Julien, cadet, orfèvre, né à Paris. Volontaire.

Pierre Galibert, raffineur de sucre. Volontaire.

J. Bernet, tapissier, de Paris. Volontaire.

Pierre-Bernard Manuel, de Marseille. Volontaire.

Poiret, Normand. Sergent.

Jacques Montbrion, dégraisseur parisien. Etabli à Marseille depuis 4 ans. Sergent.

Nous soussignés, secrétaire et commissaires, certifions le présent tableau conforme à l'original déposé en nos mains.

Jacques MONTBRION, *Secrétaire*,
JOLY, *Commissaire*,
BRARD, *Commissaire*.

De l'imprimerie de F. BRÉBION, imprimeur du Roi et de la Ville, près la Loge.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 4

Etat des dons patriotiques faits par les corps ecclésiastiques, réguliers et séculiers, pour la démolition des forts.

	Livres		
Monseigneur l'Evèque	48		
Les Récollets	12		
Le Chapitre des Accoules	60		
Les Dames Sainte-Claire	3		
Les Petites Maries	3		
Les Dames Lyonnaises	24		
Les Dames du Saint-Sacrement	3		
Les Dames Bernardines	24		
Le Dames des Grandes Maries		12	
Les Dames Dominicaines		12	
Madame l'Abbesse de Saint-Sauveur	24		
Les Picpus	12		
Les Prêtres de Saint-Homme-Bon	24		
Le Prieur de Saint-Laurent	12		
Les Prêtres du Bon-Pasteur	12		
Le Chapitre de la Cathédrale	96		
Les Francs Carmes	12		
Les Chartreux	48		
Le Chapitre de Saint-Martin	72		
Le Chapitre de Saint-Victor	72		
Les Pères Augustins	36		
Les Cordeliers	18		
Les Frères des Ecoles chrétiennes	24		
Les Maritains	12		
Les Dominicains	36		
Communauté de Saint-Charles (pas le curé)	26	11	
Les Prêtres de l'Oratoire	12		
Les Feuillants	12		
Le Curé du Rouet	13	4	
Le Curé de la Capelette	2	12	6
Le Curé de Saint-Giniez	72	18	
Le Curé de Sainte Marguerite	26		
Le Curé du Canet	6		
Le Curé des Aygalades	57	17	
Le Curé de Saint-Marcel	36	18	
Le Curé de Saint-Louis	35		
Le Curé de Saint-Loup	10	16	

	Livres
Le Curé de Saint-Barnabé	55 6
Le curé de Sèon	68 10
Le curé de Montredon	2 8
Le curé de Saint-Charles	1 5
Le Curé de Saint-Joseph	3 19
Le Curé de Saint-Barthélemy	14
Le Curé de la Pomme	3
Le Séminaire de la Mission de France	96
Transport des parties qui précèdent	1.250 8 6

Dons patriotiques faits par les corps, corporations, communautés, chapelles, cercles, etc...

	Livres
Le Corps des Maîtres Forgerons	200
Celui des Marchands	402
Celui des Perruquiers	96
Les Pêcheurs Catalans	252
Les Pêcheurs Napolitains	24
Le Corps des Cordonniers	600
Celui des Charcutiers	300
Les Prud'hommes Pêcheurs	96
Le Corps des Caissiers	200
Celui des Pâtissiers	300
Messieurs les Notaires	120
Le Corps des Boulangers	360
Celui des Bonnetiers	96
Les Constructeurs et Charpentiers	100
Les cinq Arts de la soie	50
Le Corps des Aubergistes	150
Celui des Portefaix	300
Celui des Armuriers	100
Celui des Orfèvres	81
Celui des Tailleurs	101 8
Celui des Tisserands	150
Celui des Tanneurs	126 10
Celui des Horlorgers	72
Celui des Serruriers	300
Celui des Cordiers	96
Celui des Chapeliers	174
MM. les Officiers de la Marine marchande	200
Ceux du bureau des classes	15 12
Ceux du bureau des Poids et caves	22 4
MM. les Officiers du bureau des domaines d'Occident	48

	Livres
Le Corps des Fripiers	26 13
La Chambre de Commerce	300
Le Corps des Procureurs	120
Le Cercle des Phocéens	150
Le Cercle des Amis de la Révolution	96
Les familles des Juifs établis en cette ville	300
MM. les Commissaires du concert	24
Le Cercle de l'Union	48
Les Dames poissonnières de Saint-Jean	22 18
MM. les Marguilliers de Notre-Dame-de-la-Garde	120
Le Cercle du Commerce	360
MM. les Capitaines des navires marchands	150
Les Dames de la place aux Fruits	49 4
MM. les Garçons perruquiers	360
Le Cercle bourgeois	60
MM. les Recteurs de Notre-Dame-de-Confession	72
L'Eglise protestante	502 16
Le Cercle des Philanthropes	96
La Compagnie des carrosses de place	24
Le grand Spectacle	1.188 8
Celui des Variétés	564 19
La Garde Nationale	132 12
Les Pénitents de Sainte-Croix	12
Le Bureau de la Santé	150
Les Rentiers perruquiers	24
Les Dames de la Halle	24
Le Cercle des Adelphes	120
MM. les Maîtres en pharmacie	48
Transport des parties qui précèdent	10.302 4

Dons patriotiques provenant des neuf districts ci-après :

	Livres
Le district de Saint-Ferréol	1.245 5
Celui des Carmes-Déchaussés	689 14.6
Celui de l'Hôtel-Dieu	105 10
Celui des Récollets	166 15.6
Celui de Saint-Jeaume	359
Celui de la Plaine Saint-Michel	189
Celui de Manège	201
Celui de Picpus	272 10
Celui de Saint-Martin	177 12
	4.406 7

NOTA. — Les autres districts n'ont pas remis à l'Assemblée patriotique les dons provenant de leur quête. Plusieurs d'entre eux ont fait travailler à la démolition de la citadelle et ont acquitté les journées dues aux ouvriers par eux employés. C'est pour ce motif que l'on ne voit figurer dans l'état qui précède que neuf districts qui ont joint le produit de leur recette aux fonds recueillis par l'Assemblée patriotique pour la démolition des forts.

Transport des parties qui précèdent ..... 14.958 l. 19.6

Divers membres de la Société patriotique, indépendamment de leurs contributions dans les Corps, corporations, districts, associations et cercles ont donné une somme de 768 l. 7, suivant le détail mentionné dans le tableau qui sera affiché dans l'Assemblée patriotique..... 768 7

Total de la recette dans les cahiers tenus par M. Ricard, président de l'Assemblée patriotique, à l'époque où ces différents dons ont été faits ..... 15.727 l. 6.6

Quoique le tableau de la recette générale ne s'élève qu'à 15.727 l. 6.6, M. Ricard, président, a versé dans la caisse du trésorier de l'Assemblée une somme de 15.974 l. 3, ce qui produit un excédent de 246 l. 16.6 que la caisse a néanmoins reçu

NOTA. — Cet excédent de fonds, réellement mis en caisse, ne peut provenir que des omissions faites sur les cahiers des recettes. A cet effet, l'Assemblée patriotique, bien aise de rectifier cette erreur le plus tôt possible, invite et prie même les corps ecclésiastiques, religieux, prêtres, syndics, prieurs des corps, corporations, districts, associations, chapelles, cercles et tous autres dont les dons patriotiques ne sont point mentionnés dans les états qui précèdent d'en donner connaissance pour y remédier.

Total des sommmes versées par M. Ricard dans la caisse de l'Assemblée patriotique ..... 15.974 l. 3

M. Millot aîné, trésorier de l'Assemblée, a versé dans la caisse, et de ses deniers, indépendamment de sa cotisation dans l'Assemblée et dans son district, une somme de 600 livres.

Toutes les sommes et tous les fonds recueillis pour la démolition des forts et versés dans l'Assemblée patriotique s'élèvent à : 16.574 livres 3 sols.

Emploi des fonds et dépenses de la démolition

A. — *A la citadelle Saint-Nicolas*

Pour journées d'ouvriers employés à la démolition, d'après les comptes et états réunis par le sieur Garnier fils, maître maçon ..... 11.163 l. 7

Pour diverses fournitures suivant les comptes réunis par le même..... 229 11

Pour montant des dépences générales suivant l'état en détail	675	2	
Pour raccommodage d'outils, achat du fer et façon des outils neufs suivant l'état en détail	1.409	7	
Pour les journées employées et données aux ouvriers et personnes blessés par les mines, y compris les sommes qui restent à payer pour le même objet	592	19	
Total des dépences employées pour la citadelle Saint-Nicolas	14.070	6	7

B. — *Au fort Saint-Jean*

Pour journées d'ouvriers employés à la démolition suivant les états remis par le sieur Saraffin de Mont-Ferme, chargé de la direction des travaux intérieurs, et par le sieur Méry, chargé de la direction des travaux extérieurs et cy	1.235	2	3
Toutes les dépenses tant générales que particulières, achat d'outils et de matières nécessaires suivant l'état détaillé, comptes acquittés et ceux qui restent à payer	830	14	
La totalité des fonds employés à la démolition de la citadelle Saint-Nicolas et du fort Saint-Jean, s'élève pour tous les objets communs jusqu'à ce jour et sauf les réclamations et comptes qui pourraient être présentés jusqu'au 15 du courant mois, de la part de quelques fournisseurs, à	16.136	2	10

RÉCAPITULATION

Les dons patriotiques s'élèvent en totalité d'après les états détaillés ci-devant à la somme de	16.574	3	
La totalité des dépences et emplois des fonds s'élève à la somme de	16.136	2	10
Il reste dans la caisse de l'Assemblée patriotique pour faire face aux réclamations qui peuvent survenir une somme de	438		2

Marseille, le 5 juillet 1790.

Pierre LAUGIER, RAMBERT, FORESTA, de l'ordre de Malte, commissaires pour la révision de la recette et de l'emploi des fonds.

BORÉLY, Président.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 5

Adresse de la Municipalité de Marseille à l'Assemblée Nationale au sujet des imputations calomnieuses du Ministre de la Guerre.

« En vertu de quel titre le Ministre de la Guerre a-t-il eu la hardiesse de nous dénoncer comme des réfractaires aux ordres du Roi, en nous imputant de nous être opposés au départ du régiment de Vexin ? en avançant témérairement que 17 districts de Marseille, sur 24, s'y sont refusés, tandis que les districts de cette ville ne s'assemblent plus depuis que l'Assemblée Nationale en a prononcé la dissolution ?

« Si les ministres veulent trouver des coupables, qu'ils jettent les yeux sur eux-mêmes, et, s'ils sont de bonne foi, ils conviendront que s'il existe en France des réfractaires aux décrets de l'Assemblée Nationale, ils en offrent tous les jours des exemples frappants. Voudraient-ils faire rejaillir sur des citoyens patriotes et honnêtes la honte d'une conduite coupable qui depuis longtemps leur attire la haine du peuple ? Mais ils ne parviendront pas à nous incriminer ; leurs ruses, leurs intrigues ne tarderont pas à être dévoilées et notre fermeté inébranlable triomphera tôt ou tard de leurs obscures manœuvres et de leurs complots odieux.

« C'est d'après ces dispositions bien décidées que nous sommons le Ministre de la Guerre de déclarer à la face des législateurs de la France, en vertu de quel titre il a osé imputer à la municipalité et à la généralité des citoyens de Marseille, de s'être opposés à la sortie du régiment de Vexin. Et si, comme nous pouvons l'assurer, le Ministre ne produit aucune titre légal pour appuyer la calomnie dont il n'a pas craint de nous noircir, nous le dénonçons formellement comme calomniateur. L'honneur de notre cité compromise aux yeux de la Nation exige une réparation éclatante Nous serions coupables de ne pas la demander.

« Il est temps d'imposer un silence éternel à tous ces ennemis du bien public et de la Constitution, et l'Assemblée Nationale doit enfin faire raison à la France entière des réclamations qui depuis longtemps ont éclaté de toutes parts contre des ministres regardés avec raison comme les auteurs de tous nos maux. »

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 6

EXPÉDITION D'ARLES

Première colonne de l'armée marseillaise allant à Arles

Ensuite des Arrêtés du Conseil général du département des Bouches-du-Rhône, extraordinairement assemblé en date des 15 et 17 mars pour que l'étape soit fournie aux gardes nationales rassemblées, ainsi que les voitures, les chevaux de trait et de selle pour les officiers à charge par ces derniers de les payer suivant l'ordonnance. Les dites gardes nationales partant de Marseille et des lieux dépendants du dit département des Bouches-du-Rhône, pour se rendre à Arles, sont arrivées à Orgon, le 24 mars, pour en repartir le 25. Ainsi composées. Savoir :

Composition de la dite colonne	RATIONS DE Vivres	Fourrages
1 Chef de Légion	18	15
3 Colonels	36	30
2 Lieutenants-colonels	20	16
2 Adjudants généraux	24	20
2 Aides de camp	24	20
2 Adjudants-majors	20	16
2 Porte-drapeaux	6	4
15 Capitaines	90	60
20 Lieutenants	80	40
27 Sous-lieutenants	84	54
70 Sergents	140	
1.284 volontaires	1.284	
Grenadiers avec étape et demie de bouche		
6 Capitaines	54	36
6 Lieutenants	36	18
10 Sous-lieutenants	45	20
15 Sergents	45	
249 Grenadiers, canonniers, caporaux ou tambours	373 1/2	

Artilleurs avec étape et demie de bouche

1 Lieutenant-colonel	15	12
9 Capitaines	81	54
3 Lieutenants	18	9
5 Instituteurs (solde de capitaine)	45	30
1 Tambour-major	3	
4 Sergents	12	
46 Charretiers, à double étape, conduisant 120 mulets avec étape et demie	92	180
Total pour un jour	2.669 1 2	652

RÉSULTAT

2.669 Rations et demie de bouche à 21 sols, coût.	2.802 l. 19 s. 6 d.
652 Rations de fourrages à 2 livres 5 sols	1.467 l. » »
Totaux	4.269 l. 19 s. 6 d.

Nous soussignés, Maire et officiers municipaux de la commune d'Orgon, certifions véritable la quantité de 2.669 rations de vivres, tant d'infanterie que d'artillerie ; celle de six cent cinquante-deux rations de fourrages. Lesquelles à raison de 21 sols celles de bouches et de 2 livres 5 sols celles de fourrages produisent la somme de quatre mille deux cent soixante-neuf livres, dix-neuf sols, six deniers, avancée par la commune et invitons les corps administratifs à faire rembourser à la dite commune le montant d'icelle.

A Orgon, le 22 janvier 1793 — l'an second de la République française. DAUPHIN.

BERME, DAUPHIN, MAGNAN, BONNAUD.

Vu par nous, administrateurs en permanence du district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône

Le 1er février 1793, an II. PEYRE, GIRAUDON.

Seconde colonne de l'armée marseillaise allant à Arles

Ensuite des arrêtés du Conseil général du département des Bouches-du-Rhône, extraordinairement assemblé, en date des 15 et 17 mars, pour que l'étape soit fournie aux gardes nationales rassemblées, ainsi que les voitures et chevaux de trait et de selle pour les officiers, à charge, par ces derniers, de les payer suivant l'ordonnance.

Les dites gardes nationales partant de Marseille et des lieux dépendants du dit département des Bouches-du-Rhône pour se rendre à Arles, sont arrivées à Orgon le 27, du dit. Ainsi composées, savoir :

Composition de la dite colonne	RATIONS DE Vivres	Fourrages
1 Commandant chef de légion	18	15
2 Colonels	24	20
2 Lieutenants-colonels	20	16
2 Adjudants généraux	24	20
2 Adjudants-majors	20	16
1 Aide de camp	12	10
14 Capitaines	84	56
10 Lieutenants	40	20
45 Sous-lieutenants	135	90
1 Sergent-major	3	
1 Tambour-major	3	
25 Sergents	50	
705 Volontaires	705	
Grenadiers avec étape et demie de bouche		
4 Capitaines	36	
5 Lieutenants	30	
10 Sous-lieutenants	45	
12 Sergents	36	
Artilleurs ou canonniers avec étape et demie de bouches et de fourrages		
2 Capitaines	18	12
6 Lieutenants	36	18
10 Sous-lieutenants	45	30
12 Sergents	36	
4 Caporaux	8	
335 Canonniers, caporaux, grenadiers ou tambours	502 1 2	
49 Charretiers à double étape, conduisant 125 mulets avec étape et demie	98	184
Total pour un jour	2.028 1/2	553 1/2
Séjour	2.028 1/2	553 1/2
Total pour deux jours	4.057	1.107

RÉSULTAT

4.507 Rations de bouche à 21 sols, coût	4.259 l. 17 s.
1.107 Rations de fourrages à 2 l. 5 s., coût	2.490 l. 15 s.
Totaux	6.750 l. 12

Nous, Maire et officiers municipaux de cette commune d'Orgon, certifions véritable la fourniture faite à la seconde colonne marseillaise, montant, d'après le tableau ci-dessus, à la quantité de 4.057 rations d'infanterie et d'artillerie, et de celle de 1.707 rations de fourrages, ainsi qu'il est expliqué dans le dit tableau ; lesquelles rations de vivres à raison de 21 sols produisent la somme, pour deux jours, de quatre mille deux cent cinquante-neuf livres dix-sept sols ; et celles de fourrages tant d'infanterie que d'artillerie, à raison de deux livres cinq sols chaque, produisent la somme de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix livres quinze sols, lesquelles deux sommes forment un total de six mille cent cinquante livres douze sols.

A Orgon le 22 janvier 1793, l'an 2e de la République.

DAUPHIN, BERNE, DAUPHIN, BONNAUD.

Vu par nous, administrateurs en permanence du district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône.

A Tarascon, le 1er février 1793 et l'an II.

PEYRE, GIRAUDON.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 7

Adresse de la Municipalité de Marseille à l'Assemblée nationale au sujet des imputations calomnieuses du pouvoir exécutif à son égard.

Marseille, le 17 avril 1792.

Législateurs,

Nous espérions que le changement de ministère apporterait un dédommagement aux calomnieuses imputations avec lesquelles les agents du pouvoir exécutif n'ont cessé, jusqu'ici, d'éprouver la patience de la municipalité de Marseille.

Nous ne pensons pas que nos espérances aient été vaines et notre zèle pour la Constitution ne sera, sans doute, plus un crime aux yeux des ministres ; mais nous sommes forcés de voir, dans le début des fonctions de M. Roland, chargé du département de l'Intérieur, et par intérim de celui de la Justice, quelques injustices à notre égard.

Les ministres obtiendront constamment de nous l'obéissance que nous devons au pouvoir dont ils sont revêtus par la Constitution ; mais aucun d'eux ne doit confondre ces pouvoirs légitimes avec un pouvoir arbitraire. Il est temps que la commune de Marseille trouve dans la Constitution qu'elle adore et qu'elle défend une protection spéciale contre tous ceux qui entreprendraient de la calomnier.

Le sieur Cahier, ci-devant chargé du département de l'intérieur, écrivit à MM. les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône une lettre injurieuse pour la municipalité de Marseille ; il s'agissait, dans cette lettre de rappeler le corps municipal de cette ville au respect des lois qu'il disait avoir été, par lui, violées, en se rendant complice d'un prétendu attentat commis contre la liberté d'un citoyen, le sieur Picard, d'Avignon.

La municipalité adressa au sieur Cahier la copie d'une lettre qu'elle avait écrite, à ce sujet, au département, non pour justifier sa conduite auprès du ministre, mais pour l'instruire indirectement qu'il avait lui-même transgressé ses pouvoirs. La municipalité disait au sieur Cahier :

« ... Il ne vous restera, Monsieur, aucun motif pour nous refuser votre estime, parce qu'on force l'estime toutes les fois qu'on se conduit bien. Mais il nous reste, à nous, une demande à vous faire au nom de la loi : c'est de nous décliner le nom des personnes qui vous ont donné contre nous des informations calomnieuses ; la Constitution nous donne le droit de vous le demander et vous prescrit, Monsieur, le devoir d'y répondre... »

Le silence du sieur Cahier prouve assez qu'il était lui-même un calomniateur.

Le département des Bouches-du-Rhône reçut dernièrement du sieur Cahier une lettre posthume de son ministère ; cette lettre est encore injurieuse pour la municipalité de Marseille.

Le sieur Cahier l'accuse d'avoir arbitrairement arrêté le cours des courriers au bureau de la poste aux lettres, et d'avoir ainsi porté atteinte à la loi du 20 juillet 1791 concernant le secret et l'inviolabilité des lettres qui défend aux corps administratifs d'ordonner aucun changement dans le service des postes.

La tranquillité publique, le premier de tous les biens, a exigé, quelquefois, des expéditions d'une importance majeure, et dans ces circonstances, nous n'avons point donné d'ordres à la directrice des postes pour qu'elle eût à arrêter le cours de son service pendant *plusieurs heures*. Nous nous sommes bornés *à la prier* d'attendre quelques instants, et c'est avec précipitation que nous avons alors forcé le travail de nos bureaux. Les courriers n'ont jamais été retardés de plus d'une *demi-heure* et toutes les fois que nous avons prévu un plus long retard nous avons laissé partir les courriers et nous avons envoyé un exprès à Aix. Est-ce là violer la loi ? Faut-il qu'un ministre, sans s'informer des faits, s'en rapporte aux plaintes astucieuses d'une directrice de la secte *antiqui regiminis ?*

A peine cet ex-ministre a-t-il été remplacé, à peine avons-nous cru être exempts des vexations ministérielles, que M. Roland, nommé au département de l'Intérieur, et par intérim à celui de la Justice, paraît vouloir les renouveler.

Quand donc est-ce que nous verrons dans les différentes parties de l'administration des hommes tels que la confiance publique ne doive

jamais les abandonner ? La nature en produit rarement, et il n'est que trop vrai qu'elle produit des traîtres par milliers comme les insectes venimeux dans la fermentation. La liberté, il est vrai, les écrase toutes les fois qu'elle se sent piquée, mais il lui faut du temps. Plus les ministres seront reconnus patriotes, plus les traîtres s'empresseront de les entourer. C'est aux agents du pouvoir exécutif, premiers mobiles de la Constitution, à se tenir en garde contre ceux qui cherchent à surprendre leur religion. Sans doute a-t-on surpris celle de M. Roland contre nous ?

M. Roland commence par écrire au commissaire du roi auprès du tribunal du district de Marseille et le charge de faire les plus scrupuleuses perquisitions sur une prétendue violence des « factieux » de Marseille, contre la personne du sieur Lamanon, marin de la ville d'Arles ; et ces factieux, suivant l'expression du ministre, sont une populace effrénée, dirigée par des émigrés d'Arles connus sous le nom de patriotes « monnaidiers ».

Il n'est que trop vrai, législateurs, qu'il existe des factieux, à Marseille, et qu'ils sont dirigés par des intrigants secrets ; mais il est facile de comprendre que ce sont les anciens ministres qui ont été jusqu'ici leur boussole,et que si leur marche coupable a été détournée, nous le devons au bon peuple dont nous sommes les représentants, peuple fidèle à la Constitution, prêt à mourir pour elle et qualifié par M. Roland de *populace effrénée*.

Le nommé Lamanon, dont il s'agit, excita l'inquiétude des Marseillais par un pavillon blanc qui ornait un mât de son bâtiment et qu'il dit être une girouette. Le bruit avait couru dans Marseille que les Arlésiens rebelles avaient fait le pari d'entrer dans le port avec le pavillon blanc, le signe de notre ancien esclavage. En fallait-il davantage, législateurs, pour occasionner un rassemblement ? Pourriez-vous le désapprouver ? La garde nationale conduisit le marin Lamanon devant le Tribunal de police municipale. Ce Tribunal déclara qu'il n'était point compétent dans cette affaire. Le juge de paix de l'arrondissement informa. Le résultat de ses perquisitions fut qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre Lamanon ; il blâma seulement son imprudence, et ce marin fut relâché et protégé.

M. Roland n'aurait-il pas dû demander à la municipalité les renseignements qui intéressent son honneur parce qu'ils tiennent à celui du peuple qu'elle représente ? N'est-ce pas témoigner une méfiance déshonorante pour elle que de charger le commissaire du roi de faire des perquisitions scrupuleuses pour un délit supposé ? N'est-ce pas vouloir trouver des torts dans les mouvements salutaires d'un peuple qui n'a que trop de sujets de se plaindre de tout ce qui l'entoure ? Et c'est au moment où l'Assemblée nationale décrète qu'Arles est une ville rebelle, que M. Roland caractérise son civisme par des inculpations contre les Marseillais qui viennent de la soumettre et d'assurer le triomphe de la loi menacée dans les départements du Midi !

M. Roland ne s'est point borné à cela. Il vient encore d'écrire à

MM. les administrateurs du département qu'une lettre du ministre de la Guerre lui donne connaissance des plaintes formées par les officiers artilleurs des troupes de ligne, à Marseille, contre la municipalité qui, suivant leurs dires, s'est emparée de tous les effets et munitions de guerre qu'ils prétendent devoir être mis sous leur inspection immédiate. Il leur prescrit de prendre les plus prompts éclaircissements pour le mettre à même de rendre compte au roi de tous nos prétendus torts, et finit par donner des ordres précis pour que nous ayons à remettre, sur-le-champ, ces effets et munitions de guerre enlevés par nous, dit-il, pour une *destination secrète*, ainsi que nos batteries, au pouvoir des officiers artilleurs.

Voilà, législateurs, ce que nous avons à répondre à ces inculpapations, à toutes celles qu'on pourrait nous faire sur ce que, malgré les désirs de M. Roland, nous conserverons jusqu'à la décision de l'Assemblée nationale, les effets et munitions de guerre qui nous appartiennent et que nous emploierons jusqu'à la dernière goutte de notre sang contre les ennemis de la Constitution.

Une partie des canons et effets militaires dont il s'agit concernent les batteries de nos côtes ; ils nous appartiennent et nous avons les titres de propriété dans nos archives. Nous avons adressé dans le temps un mémoire qui le constate à l'Assemblée constituante et à défaut d'être retrouvé aujourd'hui dans les bureaux de l'Assemblée législative, nous vous adresserons sous peu le double de ce travail avec des observations plus étendues. Une autre partie nous appartient par droit de conquête ; ces canons furent chargés à mitraille et tournés contre les citoyens de Marseille, lorsque cette ville fidèle donna le premier exemple de son amour pour la liberté. Des faux d'une longueur prodigieuse furent préparées par les suppôts du despotisme qui commandaient pour lui dans les forts, pour assassiner les citoyens qui auraient tenté de les escalader. Le courage des Marseillais franchit ces obstacles et s'empara des armes qui avaient trop longtemps servi à les retenir dans les fers. Canons, bombes, affûts, fusils, poudre, munitions, tombèrent alors au pouvoir des patriotes. Les canons furent déposés dans l'emplacement qui les enferme encore ; les fusils furent distribués à l'armement d'une faible portion de notre garde nationale.

Marseille vigilante a soutenu par les armes et par son courage la constitution de nos contrées ; c'est elle qu'on accuse parce que c'est elle qui s'oppose à ses ennemis, parce que sans elle le supplément de révolution qui vient de s'opérer n'aurait pas eu lieu, parce que les armes de la liberté soutenant aujourd'hui ce courage servent de barrière insurmontable aux intrigues des factieux.

Jetez, législateurs, un coup d'œil sur la conduite des Marseillais ; ils ne veulent point d'éloges, mais ils pensent qu'à l'instar des braves Parisiens, ils ont comme eux les mêmes droits à la propriété des armes qui ont été par eux arrachées aux mains du despotisme.

Demandez-leur la vie ; elle est à la Constitution ; mais au nom de

cette charte sacrée, sans laquelle il n'est plus de Français, plus de patrie, laissez-nous nos armes. Sans elles, les Phocéens sauraient encore mourir libres, mais ils mourraient sans défendre la liberté.

Nous sommes avec respect, législateurs, les Maire et officiers de la commune de Marseille.

(Suivent les signatures)

Conforme à l'original :

FOURNIER,

Secrétaire Greffier.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 8

Extrait du rapport des Commissaires sur le désarmement de la ville d'Arles

« L'an mil sept cent quatre-vingt-douze et l'an IV^e^ de la Liberté, en suite de la réquisition de MM. les Commissaires du département des Bouches-du-Rhône, nous, Simon, commandant en chef l'artillerie de l'Armée marseillaise, accompagné de M. Maquinot, administrateur de la commune de cette ville d'Arles pour le désarmement d'icelle, conformément à la loi du 17 mars dernier, nous serions portés ce jourd'hui à dix heures du matin dans la maison commune et aurions demandé au sieur Arnaud, concierge, s'il n'avait point d'armes dans la maison commune et après avoir déclaré n'en sçavoir aucune, nous a avoué se rappeler qu'une des salles du rez-de-chaussée en contenait.

Nous ayant remis les clefs nous nous y serions portés, où étant, nous aurions trouvé 14 pièces de canon du calibre d'une livre de balles, avec ses écouvillons et tire-bourres. Plus nous aurions trouvé un quart de caisse à coulisse, manière Dossone, de cartouches à fusils. Plus nous aurions trouvé plusieurs mandrins de différents calibres, papiers et pots à colle, le tout à l'usage des cartouches ; et finalement aurions trouvé, dans la même salle, 400 gargousses de papier vides de différents calibres ; et attendu l'heure de midi, nous nous serions retirés après nous être assignés à 2 heures de relevée.

Advenue la dite heure de deux, nous étant tous assemblés, nous nous serions portés à la porte d'un appartement attenant à la maison commune, dit le poids. La porte étant fermée, aurions demandé la clef au concierge qui nous a répondu être entre les mains des canonniers émigrés, salariés par la commune. Sur quoi, aurions requis le sieur Bataillier, serrurier, de faire l'ouverture de la dite porte ; à quoi, ceci fait, nous serions entrés et aurions trouvé : 666 gargousses de fer-blanc remplies de vieux clous ou ferraille ; 128 sacs de raisins

de mitraille de différents calibres ; 66 boulets du calibre de douze ; 59 boulets du calibre de six ; 57 broches à raisin, à culot de fer ; plusieurs sangles et cordages pour faire des bricoles ; plusieurs écouvillons, lanternes et tire-bourres ; plusieurs leviers et dégorgeoirs et tire-feux ; 300 boulets de fer roulé du calibre de deux et trois ; quelques étuis à lance et finalement 3 affûts de marine neufs.

De là nous nous serions portés à l'une des tours de la porte de la Cavalerie et à l'arsenal attenant où nous aurions trouvé une batterie nouvellement construite, armée de 5 canons, dont 3 pièces du calibre de trois et 2 de six, avec leurs armements ; 78 boulets du calibre de six ; 50 boulets de deux et trois ; 5 barils de poudre de Carpentras ; 8 caisses de poudre de la même qualité ; 3 barils de gargousses de différents calibres pour canons ; 2 caisses de cartouches à fusils ; 15 grappes à raisin de mitraille ; 30 boîtes de fer-blanc à mitraille ; plusieurs refouloirs et tire-bourres.

De là nous nous serions portés à la tour de Blondel où nous aurions trouvé une batterie pour trois pièces, nouvellement construite dont les canons avaient été jetés en bas de la tour, la veille.

De là nous nous serions portés à la tour de la Dominante où nous aurions trouvé une batterie pour deux pièces, nouvellement construite, sans canons.

De là nous nous serions portés aux deux tours, derrière le Grand Couvent, où nous aurions trouvé plusieurs batteries, nouvellement construites, sans canons.

De là nous nous serions portés à la Grenouillade, distante de la ville d'un demi-quart de lieue où nous aurions trouvé une batterie nouvellement construite, pour cinq pièces, sans canons.

De là nous nous serions portés au bac de Fourque, où nous aurions trouvé une batterie de quatre pièces nouvellement construite sur la chaussée du petit Rhône, dont les canons avaient été jetés et enlevés.

De là nous nous serions portés à la maison du ci-devant évêque où nous aurions trouvé, dans la basse-cour, 16 pièces de canon, dont 2 du calibre de huit et les autres quatorze de différents calibres inférieurs, ainsi que deux affûts de pièces de quatre.

De là nous nous serions portés à la grande salle du premier étage de la maison commune où nous aurions trouvé : 912 fusils, qu'on nous a dit être destinés pour la Corse et qui avaient été retenus par la municipalité ; 800 fusils vieux d'ordonnance ; 3 barils de poudre et 2 caisses de cartouches à fusil ; 445 sacs à terre.

De là nous nous serions portés dans l'appartement de la porte du Marché-Neuf, où nous aurions trouvé 18 boîtes, montées sur des espèces d'affûts, et 8 mousquetons.

Toutes les batteries, redoutes et fortifications ci-dessus désignées, étaient situées de manière à défendre les approches de la ville. Nous les avons fait détruire sur-le-champ.

Finalement nous nous serions portés chez les sieurs Jacques Sau-

dron, aîné, à la porte de la Serre ; Joseph Aimes et Henri Moulin, à la porte du Marché-Neuf ; Caudron, cadet, Jean Reinaud et Joseph Friclar, à celle de la Cavalerie ; tous les six charrons de cette ville, chez lesquels nous aurions trouvé un affût de canon de campagne et entre les six charrons, aurions trouvé quatre avant-trains, aussi commencés.

Interrogés pour qui et en vertu de quel ordre ils faisaient les susdits affûts et avant-trains, ont répondu être pour la municipalité d'Arles et par ordre du sieur Loys, maire ; Garcin, officier municipal.

Nos opérations conformes à la susdite réquisition, étant finies, nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé avec les dits canonniers et les six maîtres charrons ci-dessus nommés.

Fait à Arles l'an et jour susdits.

Conforme à l'original resté en mains de MM. les commissaires du département des Bouches-du-Rhône.

J. GODÈNE,
Secrétaire de la Commission.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 9

Proclamation aux Armées de la République

Le Comité général des trente-deux Sections de Marseille aux Armées de la République Française.

Soldats français,

Vous avez juré de mourir libres, et nous aussi. La liberté prit naissance dans nos murs. Les premiers, nous avons versé notre sang pour elle ; des dangers sans nombre, des sacrifices immenses ont signalé de notre part toutes les époques de la Révolution, et l'on nous accuse aujourd'hui ! Mais écoutez :

Nous avons essuyé des mouvements convulsifs, des orages politiques qui nous menaçaient d'un bouleversement universel ; nous avons vu la Convention consumer en discussions inutiles un temps qu'elle devait employer à nous donner des lois ; abandonner l'ensemble de l'administration, pour ne s'occuper que de futiles détails ; accumuler tous les pouvoirs et les confondre ; oublier les ennemis du dehors pour ne s'occuper que de haines et de vengeances particulières, se diviser en factions, au lieu de se réunir pour l'intérêt général ; consumer dans un mois au delà des revenus d'une année ; créer deux

milliards d'assignats, sans considérer que c'était anéantir la fortune publique, et augmenter le prix des denrées et ruiner ce peuple dont le bonheur était le prétexte imaginaire de leurs folles opérations. Nous avons vu s'agrandir le gouffre qui engloutissait les richesses nationales et multiplier les harpies qui s'en engraissaient ; nous avons vu disparaître les trésors des églises sans voir augmenter notre numéraire ; les biens des émigrés réunis à ceux du clergé, sans voir augmenter notre crédit. Marseille a fait des dons immenses pour secourir nos armées et elles ont manqué de tout ; elle a donné des armes et nos frères n'ont point été armés ; elle a donné des habits et ils n'ont point été habillés. Nous avons vu nos troupes faire des prodiges de valeur et abandonner leurs conquêtes ; nous avons vu l'anarchie renversant les lois, égarant l'esprit public, semant partout des maximes atroces, déchirer la République naissante pour la livrer à nos ennemis. Nous avons interrogé les événements ; ils nous ont montré la faction liberticide qui, sous le masque du patriotisme, voulait s'élever de crime en crime à la hauteur du trône que nous avons renversé, pour y placer un fantôme méprisable qui légitimât ou amnistiât les forfaits. Des complots horribles se sont dévoilés à nos yeux. Mais le peuple s'est levé en masse ; il a arrêté la hache homicide, et terrassant les factieux, il les a fait rentrer dans la boue.

Nous avons vu, par le plus grand des crimes, nos députés les plus chers arrachés du sein de la Représentation Nationale ; et nous avons dit : Nous avons abattu l'ancien despotisme et nous ne souffrirons pas celui de la Municipalité de Paris ; nous voulons une Constitution qui soit le résultat du vœu libre de nos députés et non pas des complots anarchistes de Marat et des tribunaires *(sic)* ; nous voulons des lois et non pas les ordres arbitraires de ces dictateurs insolents qui, descendus de la Montagne, se précipitaient dans les départements et les ravageaient comme autant de torrents destructifs. Nous avons juré de maintenir la liberté et nous déjouerons les manœuvres qui tendraient à nous donner des maîtres ; nous avons juré l'égalité et nous ne souffrirons pas qu'une minorité coupable s'élève au-dessus de tous ; nous avons juré de maintenir l'unité de la République et nous périrons, s'il le faut, sur ses débris.

Nous avons dit encore : La chose publique est en péril, il faut la sauver ; la Convention est asservie ; il faut la rendre libre, et nous avons marché. Soixante et quinze départements se sont déjà prononcés. Bientôt le peuple français se lèvera tout entier et ses ennemis seront dissipés. Soldats français, d'après cette conduite et ces principes, jugez-nous, et nommez vos vrais ennemis. Sont-ce les protecteurs de l'ordre et des lois qui veulent prévenir le meurtre et le pillage, conserver vos familles et vos propriétés ? Sont-ce les Marseillais, les Lyonnais, les Bordelais, les Nimois armés pour la liberté, ou ceux qui voudraient la noyer dans des flots de sang, et qui, prodiguant la vie de tant de braves guerriers, préparaient des fers pour en charger leurs mains triomphantes ? Et cependant la calomnie nous

poursuit et nous accuse. Disposant de toutes les bouches de la renommée à force de fraudes, de vexations et de mensonges, la faction anarchiste défigure les événements, dénature les principes, étouffe le cri de vérité et nous ôte les moyens de la faire entendre. Elle nous menace aujourd'hui, nous, défenseurs de la liberté, des armes que vous avez pris pour en combattre les ennemis. Elle a pu croire que, servant les coupables projets, vous viendriez en assassins frapper vos frères, vos amis, les sauveurs de la Patrie et les conservateurs de vos droits ! Mais nous ne l'avons pas cru ; non, braves soldats, les Marseillais n'ont pas cru que vos fières phalanges, abandonnant le poste d'honneur où les plaça la confiance de leurs concitoyens, vinssent porter la mort et la désolation dans leurs paisibles foyers. Mais si jamais, à force d'erreurs et de séductions, les méchants vous engageaient à marcher contre nous, ce moment serait celui de leur perte; nous volerions au-devant de vous, nous ferions parler le sentiment et la vérité ; vous verriez l'abîme affreux où nos ennemis voulaient nous précipiter les uns par les autres, et pénétrés de la plus juste indignation, vous frapperiez vous-mêmes les monstres qui vous auraient égarés. Soldats français, aidez-nous à sauver la Patrie, notre mère commune ; repoussez les ennemis du dehors, et nous vous répondons, sur nos têtes, de la liberté, de l'égalité, de l'unité de la République et du règne des lois, qui doit en assurer le triomphe et la durée.

Le Comité général des 32 Sections de Marseille, le 3 juillet 1793, l'an 2 de la République Française.

PELOUX, *président* ;

CASTELANET et PINATEL, *secrétaires*

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 10

Propositions d'Abeille, membre du Comité de Salut public de la ville de Marseille, à l'amiral Hood, commandant l'escadre anglaise de la Méditerranée.

« A Son Excellence Mylord Hood, commandant en chef l'armée navale de S. M. B. dans la Méditerranée.

« Mylord,

« Le soussigné a l'honneur d'offrir ses respects à votre Excellence, et de mettre sous ses yeux les pleins pouvoirs qu'il a reçus du Comité de Sûreté générale, dont il est membre.

« En ces deux qualités et en se référant à la déclaration qu'il a faite hier au capitaine Wodley, il s'empresse de confirmer les demandes

que MM. Cèzat et Labat, députés par le dit Comité, ont eu l'honneur d'adresser, ce matin, à Votre Excellence. Elles contiennent l'expression des véritables sentiments et des vœux de tous les propriétaires et de tous les administrateurs des communes du département des Bouches-du-Rhône, représentés par le Comité de sûreté générale.

Votre Excellence approuvera, sans doute, que dans ces circonstances orageuses, les pouvoirs n'aient pas été donnés d'une manière plus explicite, et que les députés aient été chargés d'en développer eux-mêmes l'étendue et le véritable sens.

La ville de Marseille fait tous ses efforts pour repousser l'armée que les factieux de Paris ont envoyé contre elle. Sa position n'avait rien d'alarmant, lorsqu'elle a envoyé le 17 de ce mois, à Toulon, MM. de Naillac et Bonnieu ; mais depuis ce temps l'armée départementale a été forcée de se replier, et il est malheureusement probable que ses forces militaires sont inférieures à celles de ses ennemis.

Après avoir exposé à Votre Excellence les sentiments de ses commettants, le soussigné ose espérer que la grande et généreuse nation qu'elle représente si dignement viendra au secours d'un pays malheureux qui peut, avec une assistance prompte, éloigner et détruire les brigands qui veulent l'opprimer.

Si ce bonheur lui est réservé, si mes commettants peuvent conserver la liberté pour laquelle ils combattent, ou la recouvrer s'ils ont le malheur de la perdre, je prends l'engagement, en leur nom, après avoir rendu hommage à Votre Magnanimité, de faire proclamer, avec transport, dans le département des Bouches-du-Rhône, Louis XVII, fils de mon infortuné roi Louis XVI, que tous les Français vertueux n'ont cessé de pleurer, et de leur faire jurer soumission et fidélité à ce véritable chef de la monarchie française.

« Fait à bord du vaisseau amiral de S. M. B. *Victory*, le 23 au soir du mois d'août 1793.

Signé : J. Abeille.

Proclamation de l'amiral Hood aux habitants de Marseille et de Toulon

« Le très honorable amiral Hood, commandant la flotte de Sa Majesté Britannique, aux habitants de Marseille et de Toulon.

« Français,

« Vous êtes depuis quatre ans travaillés par une révolution qui a successivement amené sur vous tous les malheurs. Après avoir détruit le gouvernement, foulé aux pieds toutes les lois, assassiné la vertu, préconisé le crime, des factieux, parlant de liberté pour vous la ravir, de souveraineté du peuple pour dominer eux-mêmes, de propriété pour

les violer toutes, ont établi leur odieuse tyrannie sur les débris d'un trône où fume encore le sang de votre légitime souverain. Les bras sont enlevés à l'agriculture ; votre numéraire a disparu ; votre commerce est anéanti ; une horrible famine vous menace : voilà le tableau de vos maux. Il a dû affliger les puissances coalisées ; elles n'ont vu de remède que dans le rétablissement de la monarchie.

« Je viens vous offrir les forces qui me sont confiées, pour épargner l'effusion du sang, pour écraser les factieux, rétablir l'harmonie et la tranquillité que leur détestable système menace de troubler dans toute l'Europe.

« Comptez sur la fidélité d'une nation franche ; je viens de donner une preuve éclatante de sa loyauté. Plusieurs vaisseaux chargés de blé, venant de Gênes, arrivent dans vos ports escortés par des vaisseaux anglais.

« Prononcez-vous donc, et je vais faire succéder des années de bonheur à quatre ans de servitude et de calamité.

« Signé : Hood. »

Déclaration de l'amiral Hood en faveur d'Abeille comme suite aux négociations entamées

Le très honorable Samuël lord Hood, vice-amiral, commandant en chef la flotte de Sa Majesté Britannique dans la Méditerranée :

Certifie à tous qu'il appartiendra, que M. Jean Abeille, ci-devant membre du Comité de Sûreté générale de Marseille, après avoir coopéré à envoyer des députés vers moi, comme membre du Comité, est venu lui-même à bord du vaisseau de S. M. B. *Victory*, où mon pavillon flottait le 23 août 1793, muni de pleins pouvoirs pour traiter avec moi du rétablissement de la monarchie en France, et qu'il a, dans cette mission, parfaitement rempli les instructions de ses constituants et manifesté le plus ardent désir pour le rétablissement de l'ordre dans les provinces méridionales de la France. En conséquence, je le recommande aux égards qu'il mérite, comme un véritable ami de Louis XVII et des puissances alliées.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS V

LIVRE PREMIER

Organisation de la Garde Nationale marseillaise

La Garde Nationale Marseillaise et les régiments de l'ancien régime

CHAPITRE PREMIER

I. Situation politique de la Ville de Marseille en 1789. — Rôle de Mirabeau. — Misère du peuple. — Emeute du 23 mars 1

II. Etablissement de la première milice citoyenne. — Organisation de cette milice. — Son rôle. — Son utilité 7

III. Dissolution de la milice citoyenne. — Le gouverneur militaire de la Provence pénètre dans Marseille à la tête de 8.000 hommes de troupes de ligne (20 mai). — Création de la garde bourgeoise.. 12

IV. Mauvaise organisation de cette nouvelle milice. — Son impopularité. — Les masses se tiennent à l'écart. — Répercussion sur les esprits de la journée du 14 juillet 18

V. — Provocations royalistes. — La milice bourgeoise tire sur le peuple à la Tourette. — Naissance de l'affaire prévôtale 22

VI. La milice bourgeoise ne peut se recruter qu'en officiers. — Elle prête le serment civique conjointement avec les troupes de ligne. 29

VII. Emeute du 8 décembre. — Dictature d'André à Marseille 32

CHAPITRE II

I. Aperçu rapide sur l'état moral de l'armée en 1790 36

II. La Constituante n'a su ni prévoir, ni organiser les forces populaires. — Rôle secondaire de la garde nationale dans l'esprit du législateur.. 38

III. Désorganisation progressive de la milice bourgeoise. — Création de la garde nationale marseillaise (15 février 1790) 41

IV. Premières difficultés avec les troupes réglées. — Les chefs militaires témoignent des dispositions hostiles. — Attitude louable de la municipalité 46

V. Affaire du marquis d'Ambert, colonel au Royal la Marine (20 mars). — Il insulte la municipalité et la garde nationale.— Exaspération de la foule. — A la voix de Bernadotte le régiment Royal la Marine se rallie à la cause du peuple 51

VI. Le marquis d'Ambert est retenu volontairement prisonnier à l'Hôtel de Ville. — Abnégation sublime des bas officiers de son régiment 56

VII. La municipalité de Marseille reçoit satisfaction de l'Assemblée Nationale 61

VIII. Les soldats du Royal la Marine se révoltent contre leurs chefs ; les soldats viennent à la Nation, les chefs résistent 65

CHAPITRE III

I. Fermentation des esprits. — Les chefs militaires semblent faire dans les forts des préparatifs de défense. — Le peuple s'empare de celui de Notre-Dame-de-la-Garde (30 avril 1790) 70

II. Reddition de la citadelle Saint-Nicolas et du fort Saint-Jean. — Comme le Royal la Marine, le régiment de Vexin se rallie à la cause du peuple 77

III. Marseille est représentée en haut lieu comme une ville rebelle. — La municipalité reçoit l'ordre de faire évacuer les forts. — Elle refuse énergiquement de les rendre 81

IV. Le peuple démolit les deux citadelles. — Rôle de Mirabeau. — Fédération du 14 juillet 86

V. Composition de la garde nationale. — La classe riche se tient à l'écart 94

VI. Habillement, armement, discipline 98

VII. La garde nationale marseillaise rend de grands services. — Sa mission à l'intérieur. — Dictatures militaires 103

VIII. — Affaire Lieutaud (septembre-octobre 1790). — La contre-révolution en Provence 109

CHAPITRE IV

I. Dissolution de l'armée permanente par les officiers de l'ancien régime 115

II. Cruautés exercées envers les soldats. — Ceux du Royal la Marine sont atrocement brimés par le corps d'officiers 118

III. Duel entre le Vexin et le Royal la Marine. — Les soldats de ce dernier corps désertent en masse. — Attitude louable de la municipalité de Marseille à leur égard 121

IV. Insurrections militaires. — Combat de Nancy 129

V. Rôle funeste des officiers de l'ancien régime. — Patriotisme du régiment de Vexin 135

VI. Il est envoyé en disgrâce sur la frontière. — Hypocrisie du pouvoir exécutif à l'égard de la municipalité marseillaise 141

VII. La contre-révolution en Provence. — Troubles de la ville d'Aix (décembre 1790). — Les officiers du régiment de Lyonnais conspirent ouvertement contre le peuple 144

VIII. Ils essaient de faire marcher contre lui leurs soldats. — Attitude patriotique du sous-lieutenant Ferréol. — Le régiment de Lyonnais se rallie à la cause du peuple 148

LIVRE DEUXIÈME

Rôle de la Garde Nationale marseillaise

Histoire militaire de l'insurrection d'Arles. — Bataillon du 10 août

---

CHAPITRE PREMIER

I. La Constituante ne sait pas tirer parti des forces populaires mises en mouvement. — Robespierre pose, le premier, le principe de la Nation-armée. — Création des bataillons de volontaires nationaux. 156

II. Mesures prises par la municipalité de Marseille en ce qui a trait à l'armement de la garde nationale..... 163

III. A l'habillement et à l'équipement.— Inertie du législateur.—Pénurie des approvisionnements de toute espèce..... 168

IV. Discipline et cohésion de la garde nationale marseillaise. — L'instinct guerrier s'empare de cette masse armée de 18.000 hommes. — Première expédition d'Avignon (juillet 1791)..... 172

V. Organisation définitive de la garde nationale. — Loi du 14 octobre 1791. — A Marseille la classe aisée ou riche refuse de participer à la défense nationale. — Forces globales du département..... 178

CHAPITRE II

I. La population marseillaise prend en haine le régiment suisse d'Ernest. — Son renvoi est demandé. — Attitude équivoque des chefs militaires, en général..... 184

II. La ville d'Arles reçoit dans son sein des réfugiés politiques. — Elle chasse les citoyens patriotes et s'entoure de moyens de défense. — Premières bagarres (8 et 9 juin 1791). — Impuissance des pouvoirs publics..... 190

III. Des commissaires sont envoyés pour essayer de pacifier les esprits. — Résultat négatif de leur mission..... 194

IV. La compagnie des Monnaidiers est dissoute par la force (1er septembre 1791). — Le directoire du département ordonne le désarmement de la ville d'Arles (7 septembre). — Mesures prises contre les insurgés 197

V. Attitude équivoque du commandant de la 8e division militaire. — Il calomnie la ville de Marseille. — La garde nationale marseillaise marche contre les rebelles. — Concentration des troupes à Tarascon (20 septembre 1791)..... 201

VI. Duplicité du directoire du département. — Double échec de la municipalité marseillaise..... 207

CHAPITRE III

I. Le renvoi du régiment suisse est de nouveau réclamé. — Tumulte au grand théâtre à Marseille (octobre 1791). — Les officiers suisses lancent un cartel au parterre..... 211

II. Sourdes intrigues de l'autorité militaire et du directoire du département. — Ernest-Suisse quitte Marseille et se rend à Aix..... 214

III. La ville d'Arles relève la tête. — La municipalité marseillaise dénonce l'attitude équivoque du directoire du département (30 janvier 1792) 218

IV. Les Marseillais marchent sur Aix à l'improviste pour désarmer le régiment d'Ernest (27 et 28 février 1792). — Première journée de l'insurrection. — Attitude héroïque du maréchal de camp Puget de Barbentane..... 221

V. Deuxième journée de l'insurrection. — Ernest-Suisse quitte la ville d'Aix et se rend à Berne..... 225

VI. Puget de Barbentane est destitué et passe devant une cour martiale. — Adresses énergiques des autorités et des habitants en sa faveur. 228

VII. La ville d'Arles se prépare à soutenir un siège en règle..... 231

VIII. L'Assemblée Législative la déclare en état de révolte (13 et 19 mars 1792). — Rôle de Barbaroux..... 235

CHAPITRE IV

I. Deuxième expédition marseillaise. — Les gardes nationales du département se joignent à celle de Marseille. — Rebecqui prend le commandement des troupes (19 mars)..... 239

II. La garde nationale marseillaise marche sur Arles. — Les chefs militaires prennent des dispositions hostiles et secondent ouvertement les insurgés..... 243

III. Le pouvoir exécutif nomme Wittgenstein, commandant en chef de l'armée du Midi. — 12.000 hommes sont concentrés au Pont-Saint-Esprit pour marcher contre les Marseillais. — Rebecqui pénètre dans Arles (30 mars)..... 248

IV. Wittgenstein essaie de lutter d'influence avec les commissaires des Bouches-du-Rhône. — Attitude patriotique du Club marseillais.... 250

V. Désarmement de la ville d'Arles. — Rôle du régiment de Liégeois. — Le nouveau ministre de la Guerre, de Grave, fait, à la tribune, l'apologie de la garde nationale marseillaise..... 256

VI. Expédition d'Apt..... 261

VII. Appréciation de Montesquiou sur la ville de Marseille, en général, et sur la garde nationale en particulier. — Effort national des Bouches-du-Rhône pour la défense de la patrie (1791-1792)..... 265

CHAPITRE V

I. Mission de Rebecqui dans le Comtat (avril 1792). — Il est décrété d'accusation..... 269

II. Alarmes extérieures. — Formation d'un camp de 20.000 fédérés sous Paris. — Le peuple demande la déchéance du roi..... 274

III. Les Girondins songent à fonder une république dans le Midi. — Rôle de Barbaroux. — Il demande à Marseille six cents hommes qui « sachent mourir »..... 278

IV. Levée du bataillon du 10 août. — Son départ pour la capitale (2 juillet 1792)..... 283

V. La Cour fait des préparatifs hostiles. — Arrivée du bataillon marseillais à Paris (30 juillet). — Affaire des Champs-Elysées..... 291

VI. Le parti Jacobin prend la tête du mouvement révolutionnaire. — La Commune de Paris. — Rôle du bataillon marseillais à la journée du 10 août. — Il pénètre dans le château des Tuileries à la tête des troupes de la Nation..... 296

VII. Admirable conduite des fédérés après la bataille. — Retour à Marseille du bataillon du 10 août..... 304

LIVRE TROISIÈME

Fin de la Garde Nationale marseillaise

Le Fédéralisme en Provence
Histoire de l'Armée Départementale

CHAPITRE PREMIER

I. La nouvelle des événements du 10 août irrite en province les esprits dévoués à la Cour. — Troubles d'Eyguières. — Echec de nos troupes sur les frontières (septembre 1792. — Marseille lève un second bataillon de fédérés pour Paris..... 315

II. Désarmement des suspects (septembre 1792). — Scission à Marseille des forces démocratiques. — Rôle de Barbaroux..... 320

III. Arrivée à Paris du bataillon du 21 janvier (25 octobre 1792). — Girondins et Montagnards se disputent son concours..... 324

IV. Le peuple demande à grands cris la mort de Louis XVI. — Attitude des Girondins dans le procès du roi. — Adresses énergiques du Club marseillais..... 328

V. Barbaroux cherche à s'assurer l'appui du bataillon des fédérés. — Il est dénoncé par les députés du Midi. — Retour à Marseille du bataillon du 21 janvier. — Il est resté jacobin. — Naissance du fédéralisme à Marseille (fin 1792). — Rôle du maire de cette ville.. 334

CHAPITRE II

I. Le Club jacobin dénonce le péril girondin. — Mission extraordinaire des commissaires de la Convention dans les Bouches-du-Rhône.— Alarmes extérieures..... 341

II. Menées contre-révolutionnaires. — Le maire de Marseille prend ouvertement le parti de la Gironde. — Moïse Bayle et Boisset lèvent une armée de 6.000 citoyens-soldats pour réprimer les troubles intérieurs (3 avril 1793) 346

III. Volte-face subite des sections marseillaises (23 avril). Moïse Bayle et Boisset sont obligés de s'enfuir. — Etablissement du Comité général des trente-deux sections (23 avril) 351

IV. Mesures prises par cet organe illégal. — Il rappelle le contingent marseillais de l'armée de 6.000 hommes (30 avril). — Le général Moisson reçoit des ordres contradictoires 355

V. Les sections de Marseille poursuivent à grands pas leur œuvre de désorganisation sociale. — Licenciement du camp de Montredon. — Les Jacobins se réunissent en Comité central à Salon. — La force armée les disperse (16 mai) 360

VI. Licenciement de l'armée de 6.000 hommes (31 mai.)— Adresse virulente envoyée à la Convention par la municipalité de Marseille (27 mai).— Appel à la guerre civile 366

CHAPITRE III

I. Situation terrible de la France au milieu de 1793. — Les sections, à Marseille, continuent leur œuvre de destruction. — Le directoire des Bouches-du-Rhône justifie auprès des représentants du peuple l'attitude contre-révolutionnaire des sections 371

II. Répercussion, à Marseille, de l'insurrection de Lyon. — Journées des 31 mai et 2 juin. — Les sections marseillaises prennent les armes contre la Convention. — Levée du premier bataillon pour Paris (6 juin) 378

III. Le Comité général des trente-deux Sections casse une à une les autorités et concentre dans ses mains tous les pouvoirs. — Les représentants du peuple s'illusionnent sur la portée véritable du mouvement contre-révolutionnaire 383

IV. Levée d'un second bataillon pour Paris (12 juin). — L'organisation de cette nouvelle force départementale se heurte dans les différents districts à des difficultés insurmontables 388

V. Proclamation du Comité général aux armées de la République (fin juin).— Il cherche à désorganiser les bataillons qui sont aux frontières. — Exécutions populaires 394

CHAPITRE IV

I. Opérations militaires. — Des partisans avignonnais menacent les bacs de la Durance (3 juillet 1793). — Le Comité général donne l'ordre au bataillon marseillais de franchir le fleuve. — Passage de la Durance au bac de Noves (6 juillet) 401

II. Entrée de l'armée départementale à Avignon (7 juillet). — Le bataillon d'Aix pénètre à son tour dans la ville. — Organisation à Valence de l'armée de la Convention sous les ordres de Carteaux, (8 juillet) 407

III. Le Comité général augmente les forces départementales au moyen de la réquisition. — Il achète des volontaires..... 410

IV. Des troubles se produisent à l'occasion des levées (11-14 juillet).— Création d'un tribunal militaire (15 juillet). — C'est par la force dont il dispose et la terreur qu'il inspire que le Comité général recrute la force armée..... 415

V. Situation morale de l'adversaire. — A son tour l'armée de Carteaux n'est point homogène..... 420

VI. Carteaux investit l'armée départementale autour d'Avignon. — Il tente une attaque de vive force. — L'armée départementale évacue Avignon (28 juillet). — Attitude énergique du Comité général. — Réorganisation des forces contre-révolutionnaires sous les murs de la ville d'Aix (fin juillet).— Le général royaliste de Villeneuve-Tourettes, vient prendre le commandement des troupes, (1er août 1793)..... 425

CHAPITRE V

I. Attitude machiavélique du Comité général. — Carteaux se borne à pacifier les régions qu'il parcourt..... 432

II. Villeneuve prend l'offensive et occupe Lambesc, Salon et Cadenet (5 et 6 août 1793). — Dispositions des troupes.— Combat de Cadenet (11 août)..... 435

III. Vaste plan d'action élaboré par le Comité général. — Il cherche à soulever la région du Sud-Est..... 442

IV. Carteaux prend à son tour l'offensive. — Situation morale de l'adversaire. — Bataille de Salon (19 août). — Déroute de l'armée départementale. — Elle se replie sur Marseille..... 448

V. Etat d'esprit des départements limitrophes. — Des pourparlers s'engagent avec l'escadre anglaise qui croise dans les eaux de Marseille (21 août)..... 453

VI. Alliance avec l'étranger. — La section 11 se sépare du mouvement et prend les armes (22 août). — Création d'un Comité de Salut public. — Il terrorise la ville. — Pendant vingt-quatre heures le bataillon 11 tient en échec la ville insurgée..... 459

VII. Défaite de l'armée départementale dans les défilés de Septèmes. (24 août). — Carteaux entre dans Marseille. — Les débris contre-révolutionnaires vont chercher un asile à Toulon qui se rend aux Anglais (27 août 1793). — La garde nationale marseillaise sombre lamentablement..... 463

PIÈCES JUSTIFICATIVES..... 469

Imprimerie Nouvelle de Marseille, 31, rue Sainte

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
195
M38V5

Vialla, Severin Etienne Fulbert
Marseille révolutionnaire